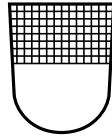


Canton de Fribourg

Compte rendu du Conseil d'Etat du Canton de Fribourg

Année 2002



Canton de Fribourg

Compte rendu du Conseil d'Etat
pour l'année 2002

Réformes institutionnelles et administratives à l'Etat de Fribourg

Imprimerie Saint-Paul, Fribourg 2003

Table des matières

Réformes institutionnelles et administratives à l'Etat de Fribourg	3
1A Révision totale de la Constitution	3
1B Répartition des tâches entre l'Etat et les communes	3
2A Loi d'organisation du Conseil d'Etat et de l'administration	3
2B Répartition des tâches entre les Directions du Conseil d'Etat	3
3 Législation sur le personnel de l'Etat	3
4 Nouvelle gestion publique	3
5A Nouveaux instruments de gestion financière et administrative	3
5B Politique cantonale de subventionnement	3

Réformes institutionnelles et administratives à l'Etat de Fribourg

Le Conseil d'Etat a établi, pour la législature 1997-2001, un programme de réformes institutionnelles et administratives, structuré en huit projets. Il a présenté le concept général des réformes dans le programme gouvernemental de cette législature-là. Dans ce programme, le Gouvernement s'était engagé à informer régulièrement le Parlement de l'avancement des projets. A cet effet, il avait décidé de consacrer un chapitre spécial de son compte rendu annuel aux travaux de réforme. C'est dans cet esprit qu'il a informé, dans ce chapitre, les cinq dernières années le Grand Conseil de l'avancement des travaux depuis la présentation du programme.

Les huit projets composant le programme étant à la fin de l'année 2002 soit réalisés, soit complétés par des projets séparés, ce programme n'existe plus en tant que tel. Il s'agit par conséquent d'y mettre un point final.

A la fin de l'année 2002, l'état de ces huit projets est le suivant:

1A Révision totale de la Constitution

Ce projet est en voie de réalisation par les travaux de la Constituante dont il est fait état dans le chapitre de ce compte rendu de la Direction de l'intérieur et de l'agriculture.

1B Répartition des tâches entre l'Etat et les communes

La suite des travaux pour ce projet est également exposée sous les chapitres de la Direction de l'intérieur et de l'agriculture et de la Direction de la santé publique et des affaires sociales.

2A Loi d'organisation du Conseil d'Etat et de l'administration

Ce projet a abouti avec l'entrée en vigueur au 1^{er} janvier 2002 de la nouvelle loi sur l'organisation du Conseil d'Etat et de l'administration. Les travaux de mise en oeuvre de ce projet sont décrits sous le chapitre de la Chancellerie d'Etat de ce compte rendu.

2B Répartition des tâches entre les Directions du Conseil d'Etat

Ce projet, initié en 1997, a abouti avec l'ordonnance du 12 mars 2002 fixant les attributions des Directions du Conseil d'Etat et de la Chancellerie d'Etat. Cette ordonnance a été complétée par celle du 9 juillet 2002 désignant les unités administratives des Directions du Conseil d'Etat et de la Chancellerie d'Etat.

Le projet, dont le but était de revoir la répartition des tâches entre les Direction du Conseil d'Etat et de la Chancellerie d'Etat pour les adapter aux besoins de l'évolution de la société, de grouper les activités pour créer et exploiter des synergies, d'adapter aux réalités actuelles les dénominations des Directions et des unités administratives, a atteint les objectifs qui lui ont été fixés et déploiera ses effets à partir du 1^{er} janvier 2003.

Les changements survenus portent principalement sur la dénomination des Directions et des unités administratives, la suppression des départements, le transfert de services ou d'autres unités administratives d'une Direction à l'autre et sur le titre des personnes appelées à diriger ces unités.

3 Législation sur le personnel de l'Etat

Ce projet est arrivé à son terme par la loi du 6 avril 2001 sur le personnel de l'Etat et le règlement du 17 décembre 2002 du personnel de l'Etat, avec entrée en vigueur au 1^{er} janvier 2003.

4 Nouvelle gestion publique

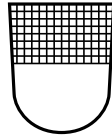
La suite des travaux pour ce projet est désormais présentée dans le chapitre de la Direction des travaux publics de ce compte rendu.

5A Nouveaux instruments de gestion financière et administrative

Ce projet a abouti en 2002 par la mise en place de ces nouveaux instruments. Le chapitre de la Direction des finances de ce compte rendu résume les activités menées durant cette année-là.

5B Politique cantonale de subventionnement

Ce projet est arrivé à son terme avec l'entrée en vigueur le 1^{er} janvier 2001 de la loi sur les subventions. Le chapitre de la Direction des finances de ce compte rendu présente les travaux d'application de cette loi réalisés en 2002.



Canton de Fribourg

Compte rendu du Conseil d'Etat
pour l'année 2002

Direction
de l'instruction publique
et des affaires culturelles

Imprimerie Saint-Paul, Fribourg 2003

Table des matières

Direction	3	Département des affaires culturelles	42
1. Législation	3	I. Promotion de la culture	42
2. Généralités	3	II. Archives de l'Etat	44
Département de l'instruction publique ..	5	III. Bibliothèque cantonale et universitaire	47
I. Ecole enfantine	5	IV. Conservatoire	53
II. Ecole primaire	6	V. Musée d'art et d'histoire	55
III. Enseignement spécialisé et services auxiliaires scolaires	10	VI. Musée d'histoire naturelle	57
IV. Coordination scolaire	12	VII. Service archéologique	58
V. Cycle d'orientation (CO)	12	VIII. Service des biens culturels	62
VI. Enseignement du degré secondaire supérieur	16	IX. Château de Gruyères	64
VII. Collège Saint-Michel	18	X. Centre suisse de recherche et d'information sur le vitrail à Romont	65
VIII. Collège Sainte-Croix	21		
IX. Collège de Gambach	22		
X. Collège du Sud	24		
XI. Ecole normale cantonale, section enseignement primaire (ENC I) ...	25		
XII. Ecole normale cantonale, section enfantine et économie familiale (ENC II)	26		
XIII. Ecole cantonale de degré diplôme (ECDD)	28		
XIV. Haute Ecole pédagogique (HEP)	30		
XV. Université	33		
XVI. Formation des adultes	35		
XVII. Subsidés de formation	36		
XVIII. Orientation scolaire et professionnelle	37		
XIX. Echanges scolaires	39		
XX. Education physique et Sports	39		

Direction

1. Législation

Ordonnances, arrêtés et règlements

Ordonnance du 5 mars 2002 concernant la finance d'inscription et les taxes de cours pour la formation initiale et le cours préparatoire à la Haute Ecole pédagogique fribourgeoise.

Ordonnance du 18 mars 2002 concernant la capacité d'accueil en section de médecine et l'introduction du test d'aptitudes aux études de médecine à l'Université de Fribourg pour l'année académique 2002/03.

Ordonnance du 20 août 2002 modifiant les statuts de l'Université de Fribourg.

Ordonnance du 20 août 2002 modifiant le règlement d'exécution de la loi sur les bourses et prêts de formation.

Ordonnance du 24 septembre 2002 ratifiant les modifications des statuts de l'Université.

Ordonnance du 1^{er} octobre 2002 modifiant le règlement d'exécution de la loi scolaire.

Ordonnance du 14 octobre 2002 modifiant le règlement sur l'enseignement secondaire supérieur.

2. Généralités

La Direction de l'instruction publique et des affaires culturelles a vécu sa dernière année sous ce nom, puisqu'elle devient dès le 1^{er} janvier 2003 la Direction de l'instruction publique, de la culture et du sport (DICS). 2002 a été une année de réflexion sur l'organisation de la Direction et de décisions de réorganisation. La nouvelle désignation de la Direction introduit de manière explicite le terme «sport» dans sa titulature officielle. Les deux Départements qui formaient la Direction de l'instruction publique et des affaires culturelles (soit le Département de l'instruction publique et le Département des affaires culturelles) disparaissent à fin 2002. A l'instar de ce qui existait déjà pour la partie alémanique du canton, ainsi que dans nombre d'autres cantons, la scolarité obligatoire francophone sera réunie dans un seul service; la séparation entre les services des degrés préscolaire et primaire, d'une part, et du cycle d'orientation, d'autre part, n'existera plus. Le souci de transversalité est également concrétisé par la création d'une nouvelle unité, le service des ressources. Celui-ci comprendra notamment l'unité de gestion opérationnelle du personnel de l'ensemble de la Direction, tâche jusqu'alors répartie entre le secrétariat général et les différents services, ainsi que les domaines du subventionnement des constructions scolaires et du calcul de la répartition intercommunale des frais afférents à la scolarité infantile et

primaire («pot commun»). Le secrétariat général, quant à lui, renforcera son rôle d'état-major de la Direction et d'appui à la décision, en recentrant ses activités sur ces tâches et en englobant les conseillers juridiques, qui formaient jusqu'alors un service. Enfin, l'Ecole du personnel soignant, qui dépendait jusqu'alors de la Direction de la santé publique et des affaires sociales, rejoindra la Direction de l'instruction publique, de la culture et du sport.

Indépendamment de ces changements de structure, l'année 2002 a été marquée par des changements de personnes. A la tête de la Direction d'abord, puisque M^{me} la Conseillère d'Etat Isabelle Chassot est entrée en fonction le 21 décembre 2001. Dans deux services également: d'une part, le service de l'enseignement préscolaire, primaire et du cycle d'orientation de langue allemande a perdu son chef, M. Robert Rudaz, décédé subitement le 26 décembre 2001. Son successeur, M. Reto Furter, est entré en fonction le 1^{er} mai 2002. D'autre part, le service de l'enseignement préscolaire et primaire de langue française a vécu de longs mois avec une organisation par intérim. En effet, le 18 février 2002, la Conseillère d'Etat-Directrice suspendait de ses fonctions, avec effet immédiat, M. Michel-Claude Schneuwly, chef dudit service; le même jour, une procédure pénale était ouverte contre lui pour escroquerie, abus de confiance et faux dans les titres. Le 4 mars, soit la veille de la clôture de la procédure de renvoi pour justes motifs par le Conseil d'Etat, M. Schneuwly présentait sa démission avec effet immédiat. En raison de la réorganisation de la Direction inhérente à la mise en œuvre de la LOCEA, une suppléance a été organisée et c'est le 1^{er} janvier 2003 que le nouveau service de l'enseignement obligatoire de langue française entre en fonction avec un nouveau chef de service, M. Léon Gurtner. Dans deux institutions culturelles également, soit à la Bibliothèque cantonale et universitaire et au Conservatoire, les directeurs ont quitté leur poste (cf. ci-après dans les chapitres réservés à ces deux institutions). L'équipe des cadres de la Direction n'a ainsi jamais été complète au cours de l'année 2002. Simultanément, la préparation du programme gouvernemental et plan financier de la législature 2002-2006 a requis beaucoup de capacités de travail. En particulier, les mesures d'économie annoncées par le Conseil d'Etat ont demandé des analyses préalables et, une fois annoncées, ont engendré de nombreux débats avec le corps enseignant.

La Direction continue d'être très active dans la coordination scolaire intercantonale, tant au sein de la Conférence des directeurs cantonaux de l'instruction publique (CDIP) que des deux conférences régionales auxquelles le canton de Fribourg est associé (Conférence intercantonale de l'instruction publique de Suisse romande et du Tessin, CIIP, et Nordwestschweizerische Erziehungsdirektorenkonferenz, NWEDK). Les outils de coordination sont en train d'être renforcés et les travaux effectués en collaboration intercantonale deviennent de plus en plus nombreux (cf. chapitre IV ci-après). Le dossier PISA a particulièrement retenu l'attention des trois conférences.

En effet, en janvier 2002, la Direction de l'instruction publique et des affaires culturelles a pris connaissance des résultats fribourgeois (partie francophone) de l'enquête PISA, menée en 2000 auprès des élèves de 9^{ème} année. Les résultats internationaux avaient été présentés le 4 décembre 2001 et ont permis de situer la Suisse en comparaison aux autres pays, sur la base de critères qui visaient à mesurer les aptitudes jugées essentielles pour vivre dans la société d'aujourd'hui. La Conférence intercantonale de l'instruction publique de Suisse romande et du Tessin (CIIP) a procédé, lors de cette enquête, à un complément d'analyse permettant de comparer les résultats des cantons francophones entre eux. Il ressort de cette étude que la Suisse romande se situe en meilleure position que les autres parties linguistiques du pays et que le canton de Fribourg affiche les meilleurs résultats dans les trois domaines testés, à savoir la lecture, les mathématiques et les sciences.

Ce sont 893 élèves qui ont passé les épreuves PISA en mai 2000, dans 45 classes réparties dans les 10 cycles d'orientation (CO) francophones du canton. Conformément aux directives internationales du projet PISA, les élèves allemands fréquentant en 10^{ème} année les classes francophones du canton (situation spécifique au canton de Fribourg) ont été exclus du test, du fait qu'ils étaient scolarisés depuis moins d'un an dans une autre langue. Cela explique pourquoi les «exclus» fribourgeois se montent à 2,9 % des élèves (30 cas), ce qui est supérieur aux autres cantons.

En lecture, les résultats moyens des élèves du canton de Fribourg sont significativement supérieurs aux résultats moyens des élèves des autres cantons, mis à part le Valais, qui suit de près. De plus, la part des élèves présentant des compétences très faibles («niveaux 0 et 1») est de 6 %, ce qui est peu en comparaison internationale. Non seulement les élèves francophones obtiennent de très bons résultats, mais les élèves allophones se situent juste en dessous de la moyenne des résultats des pays de l'OCDE. Cela montre que le système scolaire fribourgeois est capable de faire parvenir les élèves à de très bons niveaux en comparaison internationale, que ces jeunes soient de langue maternelle française ou non. Il convient de signaler que, si des différences existent évidemment entre les résultats des trois sections (prégyrnasiale, générale et pratique), un certain nombre d'élèves des trois filières présentent des résultats semblables, proches de la moyenne.

En mathématiques, les résultats fribourgeois sont aussi significativement meilleurs que ceux des autres cantons, à l'exception du Jura et du Valais, qui suivent de près. La section prégyrnasiale se place nettement au-dessus de la moyenne romande, alors que les deux autres sections sont relativement proches de cette dernière. Le meilleur résultat romand en mathématiques est le fait d'un ou d'une élève du canton de Fribourg.

En sciences, les résultats sont proches de ceux de la lecture. Cela tient sans doute aux énoncés des problèmes, qui demandent avant tout des compétences en lecture. Preuve, s'il en fallait une, que les compétences en lecture s'acquerraient non seulement avec des cours de français, mais également avec d'autres branches d'enseignement.

L'interprétation de ces résultats demande une analyse approfondie et il convient pour l'instant de se montrer prudent dans l'établissement de relations de cause à effet. Il faudra notamment analyser la part d'explication qui revient à chacun des facteurs contextuel, structurel et pédagogique. Toujours est-il que ces résultats ne manqueront pas d'alimenter la réflexion, permanente, relative à l'orientation à donner à l'enseignement obligatoire dans son ensemble. Comparée aux autres cantons, l'école fribourgeoise a bien su s'adapter pour répondre aux défis de la société contemporaine. Cela tient sans aucun doute en bonne partie à la conscience professionnelle et à la motivation de son corps enseignant, à la qualité pédagogique de son enseignement, à la bonne disposition des élèves par rapport à l'éducation, ainsi qu'aux orientations opportunes que le canton de Fribourg a prises et continuera de prendre pour négocier les bons virages au bon moment. Ceci, avec le souci de l'allocation optimale des ressources que le contribuable met à disposition de l'école fribourgeoise et en coordination avec les cantons partenaires des conférences intercantionales.

Sans entrer dans le détail des différents chapitres de ce compte rendu et en restant dans les généralités de la Direction, on peut également mentionner les faits suivants:

- la Haute Ecole pédagogique (HEP) fribourgeoise a débuté la formation initiale en septembre 2002, avec la première volée d'étudiantes et étudiants, qui parviendra au diplôme en été 2005
- dans le domaine culturel, 2002 a été marquée par Expo.02, qui s'est tenue de mai à octobre dans la région des Trois-Lacs
- par rapport à l'année passée, il y a 306 élèves de plus dans les classes allant de l'école enfantine au degré secondaire supérieur. Cet afflux s'est traduit par la création nette de 3 classes supplémentaires seulement. On compte au total 36 664 élèves et 1862 classes
- à l'Université, le nombre d'étudiants et auditeurs est passé de 9101 au semestre d'hiver 2001/02 à 9651 au semestre d'hiver 2002/03.

Sur le plan du contentieux en matière scolaire (recours déposés contre des décisions d'inspectrices et d'inspecteurs ou de directrices et directeurs d'école et dont est saisie la Direction en tant qu'autorité hiérarchique du recours), 33 recours ont été déposés auprès de la Direction en 2002 (15 concernant l'enseignement de langue française et 18 concernant l'enseignement de langue allemande). 4 recours sont en cours d'instruction. 8 ont été retirés avant décision finale, 1 a été admis et 20 ont été rejetés.

La Direction a été associée au développement de dossiers de nature économique et organisationnelle au sein de l'Etat, tout particulièrement la mise en œuvre de la LOCEA, le controlling des unités pilotes du projet de gestion par mandats de prestations, l'examen périodique des subventions.

Département de l'instruction publique

I. Ecole enfantine

1. Partie française

1.1 Généralités

A la rentrée 2002 et pour la première fois, les 148 classes enfantines sont à plein temps.

1.2 Nombre de classes

Trois classes ont été dédoublées en raison d'effectifs trop élevés: Avry-dt-Pont-Le Bry-Gumefens, Châbles-Cheyres-Font et Grolley. Cinq classes ont été fermées en raison d'effectifs insuffisants: Autigny-Chénens, Corminbœuf-Chésopelloz, La Jogne, Massonnens et Romont-Berlens.

1.3 Répartition géographique

	2001/2002		2002/2003	
Ville de Fribourg	17 classes	300 élèves	17 classes	302 élèves
Sarine-Campagne	46 classes	772 élèves	45 classes	749 élèves
Gruyère	30 classes	513 élèves	30 classes	502 élèves
Lac français	8 classes	146 élèves	8 classes	128 élèves
Glâne	18 classes	256 élèves	16 classes	246 élèves
Broye	20 classes	298 élèves	21 classes	327 élèves
Veveyse	11 classes	191 élèves	11 classes	195 élèves
Total	150 classes	2 476 élèves	148 classes	2 449 élèves

1.4 Effectifs moyens

Pour l'année scolaire 2002/03: 16,54 (16,50) élèves par classe.

(A l'intérieur des textes du compte rendu, les chiffres entre parenthèses, placés après une autre mention chiffrée, sont ceux de l'année précédente.)

1.5 Formation continue des maîtresses enfantines

Les maîtresses enfantines ont suivi les formations concernant les nouvelles méthodologies d'éducation musicale et d'éducation physique. Elles se sont investies dans les projets d'établissement avec leurs collègues des degrés primaires. Afin d'améliorer le passage école enfantine – école primaire, une brochure a été élaborée et présentée.

1.6 Admissions à l'école primaire

Les parents de 150 (151) élèves ont décidé de retarder l'entrée de leur enfant à l'école primaire. Ce nombre représente le 5,77 % (5,74 %) des enfants qui, en 2002, étaient en âge de commencer l'école primaire. Environ 60 % des enfants qui ont commencé l'école enfantine de manière anticipée y restent 2 ans. Les parents de 51 (51) élèves ont demandé une admission anticipée en classe primaire.

1.7 Situation de l'emploi

31 (10) postes étaient à repourvoir pour l'année scolaire 2002/03 (5 postes à plein temps et 26 postes à temps partiel).

12 candidates ont été diplômées en 2002.

3 diplômées sur 12 ont obtenu un poste à plein temps et 3 ont obtenu des appuis ou des remplacements.

2. Partie alémanique

2.1 Généralités

Plan d'études pour l'école enfantine

Le plan d'études pour l'école enfantine est officiellement entré en vigueur à la rentrée 2002. Ceci signifie que les maîtresses enfantines doivent se conformer à ce plan d'études pour leur enseignement. En premier lieu, la planification doit se faire en fonction des objectifs du plan d'études. Une obligation est donnée en ce qui concerne le passage école enfantine-école primaire, soit un travail commun entre les maîtresses enfantines et les maîtres primaires et un entretien avec les parents pour l'entrée à l'école.

Entrée à l'école

Diminution des demandes de retarder l'entrée à l'école primaire.

Depuis l'année 2000/01, le document travaillé par l'inspection des écoles et intitulé «Evaluation des compétences dans les savoir, savoir-être et savoir-faire» est utilisé dans toutes les classes. Grâce à lui, les parents peuvent se préparer pour l'entretien avec les enseignants et y noter les observations relatives à leur enfant. Ces observations communes et différenciées conduisent à la décision d'entrée à l'école primaire. Le nombre de demandes pour retarder l'entrée à l'école primaire est ainsi en constante diminution. En 2001/02, 12,35 % des enfants étaient concernés. A titre de comparaison ils étaient 15,60 % en 1999/00.

Intégration dans les classes régulières

Pour l'année 2002/03, 9 (13) enfants avec des besoins particuliers sont intégrés dans les classes régulières. L'intégration de 8 de ces enfants est prise en charge par les Buissonnets. 5 (8) enseignants spécialisés sont chargés de leur dispenser les appuis nécessaires. L'intégration du neuvième enfant est prise en charge par la Direction de l'instruction publique et des affaires culturelles.

Enseignement de l'allemand pour enfants de langue étrangère

Dans 20 (21) communes, une amélioration de l'intégration de ces enfants allophones est proposée. Pour l'année 2002/03, 168 (155) enfants bénéficient de cet enseignement.

2.2 Nombre de classes

Au début de l'année scolaire, il n'y a eu aucune ouverture de classe. Du fait d'un nombre d'élèves insuffisants, trois classes ont été fermées. Rechthalten (1), St. Antoni (1) et

Ueberstorf (1). A Courtepin, afin de partager une classe à effectif élevé et suite à l'intégration d'un élève handicapé, un appui spécialisé a été introduit.

2.3 Répartition géographique des classes

	2001/2002		2002/2003	
Fribourg	6 classes	109 élèves	6 classes	85 élèves
Singine	39 classes	697 élèves	36 classes	620 élèves
Gruyère (alémanique)	1 classe	16 élèves	1 classe	14 élèves
Lac (alémanique)	22 classes	416 élèves	22 classes	390 élèves
Total	68 classes	1 238 élèves	65 classes	1 109 élèves

Durant l'année scolaire 2002/03, 93 maîtresses enfantines enseignent dans 65 classes. 3 enseignantes exercent leur activité dans 2 écoles. Pour la première fois, toutes les classes sont à plein temps. Dans 4 (4) cercles scolaires, du fait du nombre d'élèves ou d'une longue tradition, deux années d'école enfantine, dont une à charge des communes, sont offertes: Murten (8), Galmiz (1), Fräschels (1) et Jaun (1).

30 (24) classes sont conduites par 2 enseignantes à temps partiel. 5 (3) maîtresses enfantines assument le rôle de «Schulleiter» dans leur cercle scolaire.

2.4 Effectifs moyens

Pour l'année scolaire 2002/03: 17,06 (18,20) élèves par classe.

2.5 Formation continue

Introduction du nouveau plan d'études

Durant l'année scolaire, les enseignantes ont été conviées à 2 séances de formation continue concernant le plan d'études. En introduction du plan d'études pour l'éducation au mouvement et au sport, toutes les enseignantes ont participé à deux séances de formation continue organisées le mercredi après-midi.

2.6 Admissions à l'école primaire

Les parents de 153 (157) enfants ont décidé de retarder d'une année l'entrée de leur enfant à l'école primaire. Ce nombre représente le 12,35 % (13,61 %) des enfants qui, en 2002, étaient en âge de commencer leur scolarité obligatoire. En revanche, les parents de 17 (11) enfants ont utilisé la possibilité d'une admission anticipée à l'école primaire.

2.7 Situation de l'emploi

9 nouvelles enseignantes ont été diplômées en été 2002. A la fin de l'année scolaire, 3 enseignantes à plein temps et 8 enseignantes à temps partiel avaient démissionné. A la rentrée 2002, tous les postes vacants ont été pourvus. 10 nouvelles enseignantes ont été engagées, dont 4 à plein temps.

II. Ecole primaire

1. Généralités

1.1 Rencontres avec les associations professionnelles

La Directrice de l'instruction publique et des affaires culturelles a reçu à trois reprises la Société pédagogique fribourgeoise francophone (SPFF) et à deux reprises le Lehrerinnen und Lehrer Deutschfreiburg (LDF). Les discussions ont notamment porté sur l'image de la profession enseignante, les conditions de travail, en particulier salariales, les réformes, la mise en place de la HEP, les projets d'établissement / Schulleitung.

1.2 Effectifs scolaires

La Commission des effectifs scolaires a préavisé l'ouverture, le dédoublement ou la fermeture de classes.

1.3 Promotion de la langue partenaire

Madame Ida Bertschy et Monsieur Hans-Peter Birbaum ont accompagné pédagogiquement les cercles scolaires en projet de Jaun, Rue, Ursy et Cressier. La commission cantonale des langues a siégé à plusieurs reprises au cours de l'année pour élaborer des propositions dans le cadre du rapport sur l'enseignement des langues qu'elle doit proposer. Les membres de cette même commission ont effectué quelques visites de classe des écoles en projet linguistique.

1.4 Scolarisation des enfants étrangers

La présence de nombreux enfants allophones a nécessité l'attribution d'appuis et l'organisation de cours et de classes de langue.

La commission cantonale de la scolarisation et de l'intégration des enfants de migrants a poursuivi ses travaux.

1.5 Transports scolaires

Tous les budgets présentés par les transporteurs et les autorités scolaires locales ont été contrôlés et ont pu être tenus.

1.6 Subventionnement des constructions scolaires

Des salles de sport ont été inaugurées à Villaz-St-Pierre et Brünisried, d'autres sont en construction à Villorsonnens et Dompierre, une autre est terminée à La Roche et en projet à Romont, Le Glèbe, Gurmels, Courtepin, Cugy et La Brillaz.

De nouvelles constructions ainsi que des travaux de transformation de bâtiments scolaires ont été réalisés ou sont en voie d'exécution dans les communes suivantes: Attalens, Corbières, Dompierre, Charmey, Fribourg (Villa Thérèse), Grattavache, Hauterive, Kerzers, La Brillaz, Lurtigen, Lussy, Mannens-Grandsivaz, Marsens, Misery-Courtion, Montagny, Montbrelloz, Morat, Murist, Riaz, Schmitten, Siviriez, St-Martin, St. Silvester, Tafers, Torny-le-Grand, Villaraboud, Villars-sur-Glâne, Villarvolard, Villorsonnens, Vuisternens-en-Ogoz.

La commission des constructions scolaires a tenu 6 séances au cours desquelles ont été traités 33 dossiers.

1.7 Effectifs des élèves

A la rentrée scolaire 2002/03, on comptait 19 719 (19 398) élèves dans les classes primaires ordinaires, soit 14 385 (14 103) dans les classes de langue française et 5334 (5295) élèves dans les classes de langue allemande.

Il y avait en outre 339 élèves dans les classes de développement, soit 227 élèves dans les classes de langue française et 112 élèves dans les classes de langue allemande.

La moyenne des effectifs des classes primaires publiques (sans les classes de développement) était de 19,87 (19,79) élèves; en incluant les classes de développement, la moyenne est de 19,66 (19,33) élèves.

Répartition des élèves

	Classes de langue française		Classes de langue allemande	
	2001/2002	2002/2003	2001/2002	2002/2003
1 ^{re} année	2 305	2 426	886	906
2 ^e année	2 420	2 349	863	907
3 ^e année	2 402	2 398	918	834
4 ^e année	2 509	2 472	935	890
5 ^e année	2 323	2 428	853	918
6 ^e année	2 144	2 312	840	879
Total	14 103	14 385	5 295	5 334

2. Partie française

2.1 Généralités

Innovations

L'introduction des nouveaux moyens d'enseignement des mathématiques s'est poursuivie en 6^{ème} année.

La méthodologie romande d'éducation musicale a été introduite dans les classes de 5^{ème} année.

2.2 Nombre de classes

	2001/2002			2002/2003		
	Total	PT	TP	Total	PT	TP
Fribourg	98*	35	63	99*	29	70
Sarine-Campagne	107	51	56	109	49	60
Sarine-Nord	116	81	35	115	77	38
Gruyère	151	99	52	153	95	58
Glâne-Veveyse	139	81	57	139	83	56
Broye-Lac	110	62	48	113	63	50
Total	721	409	311	728	396	332

* Huit classes primaires sont à la charge de la ville de Fribourg.

12 classes ont été dédoublées en raison d'effectifs trop élevés: Autavaux-Forel-Montbrelloz (1), Bossonnens (1), Bulle-Morlon (2), Courtepin-Courtaman-Wallenried (1), Essert-Montévraz-Oberried-Zénauva (1), Farvagny-Vuisternens-en-Ogoz (1), Fribourg (1), Le Crêt-Les Ecasseys-Grattavache-Progens (1), Montagny-Léchelles/Chandon (1), Murist-Vuissens (1) et Riaz (1).

5 classes ont été fermées en raison d'effectifs insuffisants: Belfaux-Autafond (1), Cheiry-Chapelle-Prévondavaux (1), Cottens (1), Siviriez (1), Villorsonnens (1).

A la rentrée scolaire 2002/03, il y a donc 7 classes supplémentaires par rapport à l'année 2001/02.

Classes de langue, état au 1.9.2002: Estavayer-le-Lac: 3 postes pour un total de 57,85/30; Bulle: 1 poste à 22,6/28; Fribourg: 6 postes pour un total de 90,2/30; Marly: 1 poste à mi-temps; Courtepin: 1 poste à mi-temps; Villars-sur-Glâne: 2 postes pour un total de 30,05/30, Romont 1 poste à plein temps.

Des cours de deux à quatre leçons par semaine se donnent individuellement ou en groupes dans tous les cercles scolaires qui accueillent des enfants allophones.

2.3 Situation de l'emploi

34 (26) postes à plein temps et 68 (56) postes à temps partiel étaient à pourvoir à la rentrée scolaire 2002/03.

Des 55 candidats diplômés en 2002, 17 ont obtenu un poste à plein temps ou à temps partiel, 20 ont poursuivi des études ou ont choisi une autre orientation professionnelle et 18 sont disponibles pour des remplacements ou des appuis.

2.4 Perfectionnement

Cours obligatoire

Introduction du nouveau moyen romand de mathématiques 1P-6P.

Introduction de la nouvelle méthodologie d'éducation musicale de l'école enfantine à la 6P. Introduction de la nouvelle méthodologie de l'enseignement de l'allemand (Tamburin).

Cours facultatifs

43 cours ont été organisés durant la deuxième semaine du mois de juillet; 22 cours à l'année et 30 cours à la carte ont été organisés. Ils ont été fréquentés par 1681 maîtres primaires, maîtresses enfantines, maîtresses d'ACM-ACT, maîtres de classes de développement, maîtres de l'enseignement spécialisé et maîtres remplaçants.

2.5 Conférence des inspecteurs scolaires

Durant l'année scolaire 2001/02, les inspectrices et les inspecteurs scolaires francophones se sont réunis à 31 reprises: réflexion commune, formation, information, traitement des sujets administratifs et organisationnels. La réflexion sur la restructuration de l'inspection des écoles s'est poursuivie ainsi que le travail sur les projets d'établissements. La conférence a reçu de nombreux invités, pour des échanges et des informations réciproques. Plusieurs rapports ont été mis en consultation auprès de la conférence: Edupré, éducation et prévention, règlement de la loi sur la santé, formation des maîtres de stages, règlement de la loi sur le personnel de l'Etat.

Les principaux sujets traités sont les suivants:

Réflexion sur les priorités institutionnelles et établissement d'un rapport avec des propositions adressées au Département.

Concernant les élèves

L'analyse des évaluations de maths 4^{ème} année

La procédure de passage au cycle d'orientation

La réflexion sur les appuis à l'école

L'évaluation des intégrations des élèves handicapés à l'école ordinaire

Concernant les enseignants

L'organisation des cours obligatoires pour les enseignants

La redéfinition des objectifs des diverses visites de classes

L'organisation, avec le Département, d'un cours de mise à niveau pour les enseignantes des activités créatrices manuelles

La formation par les pairs

Concernant les autorités

La collaboration, avec le service de l'enseignement préscolaire et primaire, pour la planification de la formation continue

La discussion de la restructuration de l'inspection des écoles avec M^{me} Isabelle Chassot, Conseillère d'Etat, Directrice

L'information sur le plan d'étude cadre romand (Pecaro), par M. Olivier Maradan

L'échange sur la mise en place et les collaborations avec la Haute Ecole pédagogique (HEP).

De plus, des séances de service ont eu lieu au Département et ont réuni les inspecteurs et les inspectrices quelques premiers mercredis du mois.

2.6 Classes de développement

La partie française dispose de 26 (26) EPT de maîtres de classes de développement:

Fribourg (8), Bulle (6), Estavayer-le-Lac (3), Villars-sur-Glâne (3), Marly (1), Belfaux (1), Romont (2) et Châtel-St-Denis (2).

De plus, 32,29 (31,37) postes de maîtres itinérants sont à disposition. Les maîtres œuvrent dans les arrondissements suivants:

Fribourg (4,6), Broye et Lac (6), Glâne et Veveyse (6,49), Gruyère (4,7), Sarine-Sud (5,10), Sarine-Nord (5,4).

3. Partie alémanique

3.1 Généralités

a) Schulleitung

Le projet «Schulleitung», facteur de développement de la qualité des écoles enfantines et primaires, s'est terminé en été 2002. A la fin de l'année, un rapport final concernant le succès atteint par ce projet a été présenté à la Direction. Les modifications en personnel intervenues dans la conduite du projet ont amené un léger retard dans sa réali-

sation. Ainsi, les «Schulleiter» poursuivent le projet durant l'année 2002/03 dans le même cadre que celui décidé durant la phase pilote. En tout, 24 des 30 cercles scolaires alémaniques ont accepté de financer eux-mêmes les décharges des enseignants inhérentes au projet d'établissement.

Journée pédagogique

Le 1^{er} mai 2002 a eu lieu la traditionnelle journée pédagogique réunissant près de 800 enseignants des degrés préscolaire, primaire et secondaire. Le thème était la pédagogie différenciée; les conférenciers, le conseiller national Hugo Fasel et l'inspecteur des écoles Markus Fasel, se sont exprimés sur l'hétérogénéité dans un contexte scolaire d'une société communautaire. Ces thèmes ont ensuite été discutés et travaillés par les enseignants. La substantifique moelle de cette journée a ensuite été rassemblée dans un rapport remis à chaque école.

Points centraux du développement de l'école

La conférence des inspectrices et inspecteurs scolaires a été chargée, par le service de l'enseignement obligatoire alémanique, de rédiger un rapport concernant les points centraux du développement de l'école et de le présenter.

3.2 Nombre de classes

	2001/2002			2002/2003		
	Total	PT	TP	Total	PT	TP
Ville de Fribourg (alémanique)	29	16	13	31	15	16
Singine	150	91	59	152	88	64
Gruyère (alémanique)	4	4	–	3	3	–
Lac (alémanique)	77	41	36	78	46	32
Total	260	152	108	264	152	112

Les enseignants non titulaires de classes mais chargés en lieu et place des appuis pédagogiques dans les cercles scolaires sont compris dans ces chiffres, soit à Alterswil, Bösing, Ueberstorf (2), St. Antoni, Plasselb, Gurmels, Fribourg FOS. Dans les cercles scolaires suivants, des classes ont dû être dédoublées: Fribourg-FOS (1), Fribourg-Schönberg (1), Liebistorf (1), Morat (1) et Tafers.

Trois classes ont été fermées, à Bösing, Fribourg (Vignettaz) et à Jaun.

Cours de langue: état au 1^{er} septembre 2002: cercles scolaires de ABGRU 5/28; Alterswil: 2/28; Bösing: 11/28; Cordast-Guschelmuth: 6/28; Courtepin: 8/28; Düdingen 6/28; Flamatt: 36/28; Fribourg: 40/28; Giffers 4/28; Gurmels: 5/28; Heitenried: 3/28; Jaun: 1/28; cercle scolaire de Jeuss, Lurtigen, Salvenach: 3/28; Kerzers: 19/28; Liebistorf: 3/28; Murten: 29/28; Plaffeien: 3/28; Plasselb: 2/28; Schmiten: 10/28; St. Ursen: 5/28; Tafers: 7/28; Ueberstorf: 3/28; Wünnewil: 16/28.

3.3 Situation de l'emploi

14 postes à plein temps et 32 postes à temps partiel ont été repourvus au terme de l'année scolaire. Pour l'année 2002/03, 17 enseignants ont été engagés à plein temps et 47 à temps partiel. Des 29 nouveaux diplômés, 12 ont été

engagés à plein temps ou à temps partiel. Les 17 autres ont choisi un stage de langue, une autre orientation professionnelle ou ont poursuivi des études.

3.4 Formation continue

a) Cours obligatoires

- Plan d'études à l'école enfantine – organisation et évaluation.
- Travail commun école enfantine / cycle inférieur / continuité du chemin d'apprentissage.
- Introduction à la profession pour les nouveaux enseignants (1^{ère} et 2^{ème} année de fonction).
- Introduction de nouveaux moyens de mathématiques «Zahlenbuch 3».
- Introduction de nouveaux moyens de mathématiques «Zahlenbuch 4».
- Introduction de nouveaux moyens de mathématiques «Zahlenbuch 5».
- Introduction de nouveaux moyens de mathématiques «Zahlenbuch 6».
- Didactique: l'allemand en tant que langue étrangère à l'école enfantine-l'école primaire et au cycle d'orientation.
- Formation continue interne pour les «Schulleiter».
- Enseignement de l'allemand: encouragements et évaluations.
- Introduction de l'apprentissage du français en 3P, nouveaux points forts en 3P-4P.
- Enseignement de la géographie: introduction de la nouvelle carte du canton en 4P-5P.
- Echanges entre enseignants de 5P-6P et enseignants du cycle d'orientation.
- Introduction et travail sur le moyen d'enseignement «Fadenflip» pour les maîtres ACM-ACT.

b) Cours facultatifs

Organisés par la Direction de l'instruction publique et des affaires culturelles: se référer au rapport de la Haute Ecole Pédagogique, formation continue S.

c) Cours normaux suisses

40 enseignants de la partie alémanique ont participé aux cours normaux suisses qui ont eu lieu en juillet 2002 à Vaduz/FL.

3.5 Conférence des inspectrices et inspecteurs scolaires

La Conférence s'est réunie à 18 reprises et a traité les thèmes suivants:

Concernant les élèves

- Introduction de l'enseignement du français en 3P / modification de la grille-horaire.

- Différenciation dans l'enseignement du français.
- Examens du livret scolaire de l'école primaire et du cycle d'orientation.
- Intégration des enfants allophones.
- Congés pour les élèves.

Concernant les enseignants

- «Schulleitung» en tant que développement de la qualité.
- Evaluation par les pairs.
- Mise en œuvre du concept «FRI-TIC»- formation des enseignants.
- Poursuite de l'introduction du concept éducation à la santé à l'école enfantine et à l'école primaire.

Concernant l'enseignement

- Pédagogie différenciée – tournant avec hétérogénéité.
- Nouveau plan d'études à l'école enfantine.
- Nouveau plan d'études de l'éducation au sport et au mouvement.
- Evaluation du plan d'études de l'école primaire.
- Evaluation formative en allemand.
- Nouveaux moyens d'enseignement de l'histoire.
- Apprentissage de langues étrangères – concept des langues.
- Evaluation des cours de religion.

Concernant les autorités

- Organisation d'informations concernant la «Schulleitung» en tant que développement de la qualité.
- Organisation d'informations concernant les enfants avec des besoins particuliers.
- Offre de formations pour les membres de commissions scolaires dans les écoles.
- Participation à des séances réunissant les présidentes et présidents de commissions scolaires.

En collaboration avec la conférence francophone des inspectrices et inspecteurs scolaires, elle a traité les dossiers suivants:

- «Schulleitung»: situation actuelle.
- Gestion du personnel enseignant.
- Aperçu des mandats – objectifs et perspectives de différentes commissions cantonales.
- Travail commun avec la Haute Ecole pédagogique.

3.6 Classes de développement

Pour l'année scolaire 2002/03, la partie alémanique compte 13 (13) classes de développement à Fribourg (1), Dürdingen (2), Schmitzen (2), Flamatt (2), Kerzers (4), Morat (2). A Morat, une classe de développement a été transformée

en poste de MCDI. A Düdingen, une classe (2/3) du pool des classes ordinaires continue d'être organisée sous forme de classe d'introduction qui englobe également des élèves connaissant des difficultés.

Le cercle scolaire de Jeuss-Lurtigen-Salvenach a introduit un poste de maître de classe de développement itinérant, l'offre d'enseignement spécialisé se présente comme suit: 58 MCDI représentent 19,26 (16,4) équivalents plein temps qui interviennent dans les cercles suivants: ABGRU, Alterswil, Bösinggen, Brünisried, Cordast-Guschelmuth, Courtepin, Fribourg, Fribourg FOS, Giffers, Gurmels, Heitenried, Jaun, Jeuss-Lurtigen-Salvenach, Liebistorf, Murten, Plaffeien, Plasselb, Rechthalten, St. Antoni, St. Silvester, St. Ursen, Schwarzsee, Tafers, Ueberstorf, Wünnewil.

III. Enseignement spécialisé et services auxiliaires scolaires

1. Données statistiques

	Partie française		Partie alémanique		Totaux	
	2001/2002	2002/2003	2001/2002	2002/2003	2001/2002	2002/2003
Nombre d'élèves	647	674	153	156	800	830
Nombre de classes	95	95	26	26	121	121
Moyenne d'élèves	6,81	7,09	5,9	6,0	6,61	6,86

Les institutions d'enseignement spécialisé du canton offrent 752 (752) places en classes spéciales. L'occupation est supérieure à 100 % (830 élèves).

Cinq institutions offrant 91 (88) places pour des élèves internes accueillent 95 (88) enfants en internat. Une seule de ces institutions est bilingue (Buissonnets). Le taux d'occupation est de 100 %.

Enfants fribourgeois placés hors du canton:

partie alémanique:	24	(25)	(BE)
partie romande:	28	(28)	dans le canton de VD (27) et VS (1)

Enfants non-fribourgeois scolarisés dans le canton de Fribourg:

partie alémanique	1	(1)	(BE)
partie romande	42	(42)	(VD: 22; NE: 8; BE: 5; VS: 1; GE: 5; JU: 1)

2. Corps enseignant

Le corps enseignant compte 152 (155) personnes de langue française et 57 (59) de langue allemande, soit au total 209 (214) personnes: 64 travaillant à plein temps et 145 à temps partiel, pour l'équivalent de 150,39 (149,16) postes à temps complet (partie alémanique 35,29 et partie francophone 115,1). Les enseignants qui assurent le soutien pédagogique spécialisé dans les classes ordinaires ne sont pas compris dans ces chiffres.

183 (182) personnes sur 209 (214) sont en possession d'un diplôme d'enseignement spécialisé (87,55 %), partie francophone 133 enseignants sur 152 (87,5 %) et partie alémanique 50 enseignants sur 57 (87,7 %).

3. Evolution des classes

Dans les deux parties linguistiques du canton, aucune nouvelle classe n'a été ouverte, mais on constate une augmentation du nombre d'élèves dans les classes. Toutes les institutions sont occupées à 100 % et les possibilités d'agrandissement sont restreintes.

4. Intégrations en classe régulière

Dans la partie francophone, le Centre éducatif et scolaire de la Glâne (CESG) continue de mener le projet d'intégration d'enfants handicapés mentaux et physiques à l'école ordinaire, conformément au concept cantonal approuvé en juin 1999. Cette institution a, de plus, été reconnue par le canton et l'Office fédéral des assurances sociales (OFAS) pour le soutien pédagogique aux enfants handicapés physiques intégrés à l'école ordinaire. Pour la présente année scolaire, 61 (46) enfants, reconnus par l'AI et provenant de tout le canton, fréquentent l'école enfantine, primaire ou le cycle d'orientation, et bénéficient d'appuis (financés par l'AI) dispensés par des enseignants spécialisés. Sur les 61 élèves, 11 sont handicapés physiques et 50 handicapés mentaux.

L'institut St-Joseph assure le service de soutien pédagogique pour des enfants sourds et malentendants, intégrés à l'école ordinaire, partiellement ou complètement.

Les enfants malvoyants ou aveugles, intégrés à l'école ordinaire, sont suivis par des enseignantes spécialisées du Centre pour handicapés de la vue (CPHV) de Lausanne.

Dans la partie alémanique, 41 enfants et adolescents sont pris en charge par le home-école des Buissonnets, dans le cadre du concept cantonal de l'intégration: 8 à l'école enfantine, 22 à l'école primaire et 11 au cycle d'orientation. De plus, quelques enfants atteints d'autres handicaps ou de troubles de comportement sont intégrés: 1 à l'école enfantine, 11 à l'école primaire, 11 dans les classes de développement et 2 au cycle d'orientation.

5. Les services auxiliaires de psychologie scolaire, de logopédie et de psychomotricité

5.1 Personnel

39 (38) psychologues pour l'équivalence de 25,74 (23,93) postes à temps complet.

74 (72) logopédistes pour l'équivalence de 45,83 (43,70) postes à temps complet.

20 (18) psychomotricien(ne)s pour l'équivalence de 9,4 (8,4) postes à temps complet.

5.2 Services de psychologie scolaire

	Filles	Garçons	Total	%
Fribourg Ville (français)	182	234	417	15,36
Fribourg Ville (alémanique)	36	61	97	14,65
Sarine (sans ville)	231	386	617	5,27
Broye	76	148	224	7,27
Glâne	66	147	213	7,98
Gruyère	113	205	318	6,23
Lac	130	158	388	10,33

	Filles	Garçons	Total	%
Singine	253	384	587	11,15
Veveyse	40	52	97	5,08
Total	1 127	1 775	2 958	9,12

Partie française 1 971 (1 882) élèves soit 8,4 % (8,2 %) de la population scolaire

Partie alémanique 982 (955) élèves soit 10,7 % (10,6 %) de la population scolaire

Informations statistiques concernant les services de psychologie scolaire du canton de Fribourg pour l'année scolaire 2001/02:

Les données statistiques des services de psychologie scolaire indiquent cette année aussi que ces services sont appréciés, le nombre d'enfants examinés ou traités étant en augmentation de 116 par rapport à l'année précédente.

Pour chaque enfant examiné ou suivi sur une durée plus longue, des entretiens ont lieu avec les parents, les enseignants ou d'autres spécialistes. Des observations et des interventions en classe sont également nécessaires quelquefois. Ces activités ne sont pas enregistrées dans les statistiques actuelles. Il sera établi, pour la prochaine année, un questionnaire complémentaire permettant d'inclure ces éléments afin de refléter plus fidèlement l'ensemble du travail fourni.

Les services de psychologie scolaire ont pris en charge, examiné ou traité cette année 2953 élèves. Cela représente le 9,12 % de tous les élèves des classes enfantines, primaires, de développement et du cycle d'orientation. Dans la partie francophone du canton, ce furent 1971 élèves (8,49 %) et dans la partie alémanique 982 élèves (10,7 %).

Le pourcentage des élèves suivis selon le niveau scolaire est le suivant: classes de développement: 49,86 %, classes enfantines: 15,83 %, classes primaires: 9,47 %, cycle d'orientation: 3,08 % (s. prégymnasiale: 1,85 %, s. générale: 2,82 %, s. pratique: 4,36 %, cl. de développement: 17,7 %).

Le pourcentage d'élèves pris en charge selon les districts est le suivant: Singine: 11,15 %, Sarine: 10,6 %, Lac: 10,33 %, Glâne: 7,98 %, Broye: 7,27 %, Gruyère: 6,23 %, Veveyse: 5,08 %.

L'ensemble des 2953 élèves suivis se répartit en 1825 garçons (61,8 %) et 1128 filles (38,2 %). Cela représente 11,06 % des garçons et 7,1 % des filles de la population scolaire totale.

5.3 Services de logopédie

Nombre d'enfants concernés durant l'année:

Partie française	1 878 (1 683) enfants soit 8,1 % de la population scolaire
Partie alémanique	1 175 (1 084) enfants soit 12,8 % de la population scolaire
Total	3 053 (2 767) enfants soit 9,4 % de la population scolaire

Répartition par degrés scolaires:

	Français	Allemand	Total	%
Précolaires	111	55	166	—
Ecole enfantine	410	239	649	17,58
Ecole primaire	1 231	803	2 034	10,53
Classe de développement	55	30	85	23,28
Cycle d'orientation	71	48	119	1,32
Total	1 878	1 175	3 053	9,4

Dont en traitement durant l'année

	Filles	Garçons	Total
Fribourg Ville (français)	89	157	246
Fribourg Ville (alémanique)	27	36	63
Sarine (française sans ville)	240	391	631
Sarine (alémanique sans ville)	20	22	42
Broye	32	59	91
Glâne	43	95	138
Gruyère	105	161	266
Lac (français)	28	37	65
Lac (alémanique)	70	141	211
Singine	129	276	405
Veveyse	31	49	80
Total	814	1 424	2 238

Gruyère: dont 1 fille et 3 garçons de langue allemande

Veveyse: dont 6 filles et 9 garçons de langue allemande

Interventions prises en charge par l'Assurance-Invalidité

Partie française	1 103 (934)	dont 695 garçons et 408 filles
Partie alémanique	502 (496)	dont 338 garçons et 164 filles
Total	1 605 (1 430)	dont 1 033 garçons et 572 filles soit 52,5 % des interventions.

5.4 Services de psychomotricité

Durant l'année scolaire 2001/02, dans l'ensemble du canton, 533 (540) enfants ont consulté les services de psychomotricité:

Partie française	406 (382)	enfants, dont 88 filles et 318 garçons, soit le 1,75 % de la population scolaire.
Partie alémanique	127 (158)	enfants, dont 31 filles et 96 garçons, soit le 1,38 % (1,75 %) de la population scolaire.
Total	533 (540)	enfants soit 1,64 % (1,6 %) de la population scolaire.

Répartition par degrés scolaires

	Français	Allemand	Total	%
Précolaires	12	1	13	—
Ecole enfantine	131	37	168	4,5 %
Ecole primaire	252	85	337	1,75 %

	Français	Allemand	Total	%
Classe de développement	7	4	11	3,0 %
Cycle d'orientation	4	0	4	0,05 %
Total	406	127	533	1,64 %

Interventions prises en charge par l'Assurance-Invalidité

Total 11 soit 2 % des interventions

Statistiques cantonales 2001/02 – psychomotricité

Le nombre d'élèves qui ont consulté les services de psychomotricité durant l'année scolaire 2001/02 est de 533, soit 406 pour la partie française et 127 pour la partie allemande. Ceci correspond à 1,7 % de la population scolaire. L'assurance-invalidité a été sollicitée pour 2 % des traitements.

L'école infantine et la première année primaire représentent 60 % des signalements. Ceux-ci diminuent ensuite régulièrement au fil des degrés scolaires.

La moyenne cantonale de la dotation se situe à 1 poste pour 3445 élèves, employant 20 psychomotriciens et psychomotriciennes répartis sur 9,4 postes.

Certains services restent fortement sollicités et le temps d'attente entre le signalement, l'examen et la prise en charge éventuelle est plus long. Une étude est actuellement en cours pour préciser ces observations.

IV. Coordination scolaire

1. Conférence suisse des directeurs cantonaux de l'instruction publique (CDIP)

Au cours de l'année 2002, la CDIP a pris des décisions dans les domaines suivants: développement du concordat scolaire et harmonisation de l'école obligatoire, travaux à entreprendre à la suite des résultats suisses de l'enquête internationale PISA, mesures relatives aux perspectives professionnelles dans l'enseignement, développement du serveur suisse de l'éducation, développement de la législation fédérale sur les questions de formation, mise en œuvre de la Déclaration de Bologne. Pour plus de précisions, on se référera au rapport d'activité de la Conférence.

M^{me} la Conseillère d'Etat Isabelle Chassot est membre de la conférence plénière de la CDIP et rejoindra le Comité de celle-ci dès 2003. Le secrétaire général de la Direction, quant à lui, est membre de la conférence des secrétaires généraux, ainsi que de sa Commission et de sa sous-commission des finances; il siège également au sein de la Commission de reconnaissance des diplômes de hautes écoles pour les enseignantes et enseignants des degrés préscolaire et primaire.

2. Conférence intercantonale de l'instruction publique de la Suisse romande et du Tessin (CIIP/SR/Ti)

Les principales délibérations de la CIIP/SR/TI en 2002 ont concerné les résultats cantonaux de l'enquête internationale PISA, la Haute Ecole de théâtre de Suisse romande, la

Haute Ecole de musique de Suisse romande, les actions éducatives et de promotion de la santé, ainsi que la préparation de la déclaration sur les objectifs et finalités d'instruction de l'école publique. Pour plus de précisions, on se référera au rapport d'activité de la Conférence.

M^{me} la Conseillère d'Etat Isabelle Chassot est membre de la conférence plénière de la CIIP et y occupe la fonction de vice-présidente; elle préside par ailleurs le Conseil Média-Formation de la conférence. Le secrétaire général de la Direction, quant à lui, est membre de la conférence des secrétaires généraux, ainsi que du Bureau de la conférence.

3. Conférence de la Suisse du Nord-Ouest (NWEDK)

La Conférence plénière de la NWEDK et ses différentes commissions se sont tout particulièrement occupées des affaires suivantes: projet «Treffpunkte Volksschule» (points de convergence pour l'école obligatoire), coordination dans le domaine de l'enseignement des langues (points de convergence, évaluation des compétences, télévision éducative), centre intercantonal de compétences pour l'évaluation externe au degré secondaire II. Pour plus de précisions, on se référera au rapport d'activité de la Conférence.

M^{me} la Conseillère d'Etat Isabelle Chassot est membre de la conférence plénière de la NWEDK et y occupera dès 2003 la fonction de présidente. C'est le chef du service de l'enseignement obligatoire de langue allemande qui préside la «Sekretärenkommission».

V. Cycle d'orientation (CO)

1. Généralités

M^{me} Anita Brünisholz Haag a fait valoir ses droits à la retraite; c'est M. Jean-Pierre Levrat, ancien directeur du CO de la Glâne, qui l'a remplacée. M. Matthias Watten-dorf, jusqu'à maintenant directeur du CO alémanique de la Ville de Fribourg, a repris l'inspectorat du cycle d'orientation le 1^{er} septembre 2002, succédant à ce poste à M. Reto Furter, nommé chef de service de l'enseignement obligatoire de langue allemande. Le 1^{er} novembre, M. Jürg Künzi est devenu directeur du CO alémanique de la Ville de Fribourg.

Accusé d'avoir téléchargé des images à caractère pédophile sur son ordinateur, le directeur du CO de la Gruyère a démissionné le 31 octobre 2002. M. Pierre Cottier assure l'interim jusqu'à la nomination d'un nouveau directeur.

La Directrice de l'instruction publique et des affaires culturelles a reçu à deux reprises l'Association des maîtres du CO francophone (AMCOF) et à deux reprises également le Lehrerinnen und Lehrer Deutschfreiburg (LDF). Les thèmes traités ont porté sur la revalorisation de la profession d'enseignant, les projets de réforme, les mandats des enseignants dans les groupes de travail, la grille horaire du CO, l'informatisation des écoles et l'équipement informatique des maîtres.

L'Association du CO de la Broye planifie la construction d'un CO pour faire face à l'augmentation des élèves.

Le bureau Simonet & Chappuis à Fribourg est le lauréat du concours d'architecture pour la construction du CO d'Avry-sur-Matran. Les études débiteront en 2003.

Les CO de la Tour-de-Trême et de Farvagny sont actuellement en construction. Le planning des travaux est respecté.

Le centre culturel et sportif du CO de Romont a fait l'objet d'une mise à l'enquête au mois de novembre 2002.

Le CO de Morat a été inauguré en date du 4 mai 2002.

Le concours d'architecture pour l'agrandissement et la transformation du CO de Wünnewil-Flamatt touche à sa fin. Le lauréat sera connu dans le courant du printemps 2003.

Les études pour la construction d'une salle de sport du CO de Gurmels sont en cours.

2. Partie française

2.1 Effectifs

	Classes		Elèves	
	2001/02	2002/03	2001/02	2002/03
Fribourg: Belluard	34	35	708	760
Jolimont	37	37	725	759
Pérolles	27	27	537	536
Gibloux	15	16	266	284
Marly	24	24	507	519
Gruyère	58	60	1 397	1 424
Glâne CO	36	38	779	817
Glâne 4 ^e gymnasiale	2	2	43	51
Broye	44	46	858	884
Veveyse	24	22	495	464
Région de Morat	8	9	147	154
Total CO	307	314	6 419	6 601
Total général	309	316	6 462	6 652

Le nombre de classes a augmenté de 7 unités (8) et celui des élèves de 182 (138). L'effectif moyen de l'ensemble des classes est de 21.02 élèves (20.91); celui des classes pré-gymnasiales s'élève à 23.74 (23.74), celui des classes générales à 22.47 (22.08), celui des classes pratiques à 16.54 (17.32), celui des classes de développement à 9.82 (9.55), celui des classes de langue à 8 (10.6).

2.2 Répartition des élèves par section

La procédure de passage de l'école primaire au cycle d'orientation a concerné 2100 (2186) candidats; 2074 (2162) provenaient des écoles publiques et 26 (24) des écoles privées. La répartition des élèves à la suite de la procédure de passage a été la suivante:

	Elèves		%	
	2001/02	2002/03	2001/02	2002/03
section pré-gymnasiale	787	767	36.00	36.52
section générale	964	923	44.10	43.95
section pratique	369	345	16.88	16.43
répétition de la 6 ^e primaire	9	10	0.41	0.48
choix d'une autre école	57	55	2.61	2.62

Au moment de la constitution définitive des classes, à la rentrée d'automne, après l'intégration d'élèves répétant un

degré ou entrant au cycle d'orientation sans passer par la procédure habituelle (élèves des classes de développement et des classes de langue), la répartition dans les différentes sections, en 1^{re} année, est la suivante:

	Elèves		%	
	2001/02	2002/03	2001/02	2002/03
section pré-gymnasiale	796	788	34.58	34.79
section générale	1 027	988	44.61	43.62
section pratique	406	396	17.64	17.48
classes de développement	33	50	1.43	2.21
classes de langue	40	43	1.74	1.90

Pour les trois années du CO, la répartition des élèves dans les différentes sections est la suivante:

	Elèves		%	
	2001/02	2002/03	2001/02	2002/03
section pré-gymnasiale	2 416	2 500	37.64	37.87
section générale	2 747	2 767	42.79	41.92
section pratique	1 108	1 174	17.26	17.79
classes de développement	108	117	1.68	1.77
classes de langue	40	43	0.62	0.65

2.3 10^e année de scolarité

A la rentrée scolaire d'automne, 506 (467) élèves ont commencé une 10^e année, 36 (36) sont entrés dans leur 11^e année et 3 (2) sont entrés dans leur 12^e année d'école. Ils représentent le 8.26 % (7.87 %) de l'effectif total du CO.

2.4 Intérêt pour l'étude du grec

L'intérêt pour la langue grecque se maintient. A la rentrée, le nombre d'élèves suivant ce cours est de 169 (162), soit le 20.28 % (16.23 %) des élèves de 3^{ème} pré-gymnasiale.

2.5 Classes et cours de langue pour les élèves étrangers

Au début du 1^{er} semestre de l'année scolaire, on comptait 4 (5) classes de langue regroupant 43 (40) élèves. Les classes de langue, plus souvent appelées classes d'accueil, n'existent qu'en 1^{re} année et uniquement dans les CO de Belluard, Gruyère, Jolimont et Pérolles. Dans les autres écoles, les élèves allophones sont répartis dans les classes des différentes sections et bénéficient de cours d'appui, en français notamment. On constate toutefois que les élèves qui arrivent présentent des profils scolaires de plus en plus difficiles: non seulement ils doivent tous apprendre la langue, mais bon nombre ont très peu fréquenté l'école et certains ne savent ni lire ni écrire à l'entrée du CO.

2.6 Options pédagogiques

L'enseignement de l'anglais a été introduit dans toutes les classes de 7^{ème} année à raison de deux heures hebdomadaires.

A la suite de difficultés d'organisation, de personnel et de financement, les cours pratiques de secourisme ont été supprimés au cycle d'orientation.

La formation des enseignants de mathématiques s'est poursuivie en vue de l'introduction de nouveaux moyens

d'enseignement. Une commission, comprenant un représentant de chaque école, est chargée de réécrire le plan d'études.

Les réformes commencées au degré primaire dans le domaine de l'allemand et de l'éducation musicale seront poursuivies au cycle d'orientation. Des commissions ont été mises sur pied pour proposer la suite qui convient.

Cette année encore, le nombre d'élèves souffrant de graves troubles du comportement et/ou d'apprentissage inquiète. Les mesures mises en place ne suffisant plus, une commission interdépartementale a été chargée de procéder à une analyse des besoins et de proposer des solutions.

Une nouvelle formation de médiateurs scolaires a commencé en février sous la responsabilité de l'Institut suisse de pédagogie pour la formation professionnelle de Lausanne. Elle s'adresse à 14 futurs médiateurs du CO, 3 des écoles professionnelles et 2 du degré secondaire II.

L'Institut de pédagogie curative s'est vu confier le mandat de former une nouvelle volée de maîtres et maîtresses de classes de développement. 22 personnes ont été admises dont 12 travaillent dans les écoles de CO. Cette formation en cours d'emploi comptera 1000 heures et durera deux ans.

2.7 Procédure de passage du primaire au cycle d'orientation

La procédure prévue s'est déroulée conformément aux directives. Au terme de celle-ci, on constate toujours une forte pression sociale pour éviter les sections moins exigeantes. L'analyse montre que la procédure fonctionne bien, mais que le test d'aptitudes a besoin d'une réadaptation pour mieux répondre aux normes d'un bon bilan pédagogique. La procédure intervient d'autre part très tard dans l'année scolaire, ce qui occasionne des difficultés dans l'organisation de la rentrée scolaire. Un groupe de travail fera prochainement des propositions de modification pour tenir compte de ces difficultés.

2.8 Conférence des directeurs

La conférence a accueilli dans ses séances la collaboratrice pédagogique rattachée à l'inspectorat (pendant la maladie de l'inspecteur) et le directeur ad interim du CO de la Gruyère.

Les directeurs se sont réunis 23 fois durant l'année. Ces rencontres, qui renforcent la cohésion et suscitent la réflexion, ont permis d'aborder les thèmes suivants:

- mise en place et suivi de plusieurs commissions et groupes de travail, en particulier pour le français, l'allemand, l'éducation musicale, les mathématiques, le latin, la grille horaire,
- analyse de rapports et prise de position émises dans les domaines de l'évaluation et du livret scolaire, de la procédure de passage, des directives de la médiation scolaire, de la pénurie d'enseignants, du cahier des charges des directeurs, du statut des adjoints, de l'enseignement du secourisme, de la grille horaire,

- mesures d'économies et éventuelle introduction d'un troisième demi-jour de congé au CO,
- nouvelle législation relative au personnel et conséquences dans les écoles.

La conférence a rencontré à plusieurs reprises la Directrice de l'instruction publique, elle a invité successivement pour des échanges de vue les responsables de l'éducation générale, le secrétaire général de la LIFAT, les formateurs en mathématiques, le chef du service juridique, les responsables du projet Choice, le directeur de l'Office du matériel scolaire, le directeur de l'Ecole des métiers et le chef de projet Fri-tic avec les futurs formateurs dans le domaine des technologies de l'information.

Elle a fait connaître son avis dans le cadre de plusieurs consultations: recommandations de la CDIP concernant la formation des enseignants dans le domaine des TIC, réaménagement de la 9^{ème} année, autoévaluation des écoles.

2.9 Réaménagement du cycle d'orientation

La réflexion s'est poursuivie sur le réaménagement possible de la 9^{ème} année, sur l'intégration des technologies de l'information dans l'enseignement, sur la procédure de passage du degré primaire au cycle d'orientation et sur la révision de la grille horaire, suite à l'introduction généralisée de l'anglais.

3. Partie alémanique

3.1 Effectifs

	Classes		Elèves	
	2001/02	2002/03	2001/02	2002/03
Fribourg Ville*	17	19	326	349
District de la Singine				
– Düdingen	24	23	408	427
– Plaffeien	20	20	334	331
– Tafers	23	22	418	413
– Wünnewil	19	19	313	316
Gurmels	9	9	157	155
Kerzers	16	16	276	269
Murten	19	20	371	378
Total	147	148	2 603	2 638

Le nombre des classes a augmenté d'une unité (1,5), celui des élèves de 35 (33). L'effectif moyen, toutes sections confondues, est de 17.82 (17.70), celui des classes pré-gymnasiales de 19.78 (19.12), celui des classes générales de 21.53 (20.77), celui des classes pratiques de 15.40 (15.21) et celui des classes de développement de 8.00 (8.71).

3.2 Répartition des élèves par section

La procédure de passage s'est déroulée de la même manière que l'an passé. La décision de placement dans une section est fondée sur la recommandation du maître primaire et un examen complémentaire à la fin de l'école primaire. L'avis des parents est également pris en considération.

Les 902 (880) élèves qui sont entrés dans leur 7^e année de scolarité en 2002/03 ont été répartis de la manière suivante:

	Elèves		%	
	2001/2002	2002/2003	2001/2002	2002/2003
section pré-gymnasiale	217	216	24.65	23.95
section générale	407	390	46.25	43.24
section pratique	225	239	25.56	26.50
classes de développement	31	57	3.52	6.32

Répartition des élèves des trois ans de cycle d'orientation par section:

	Elèves		%	
	2001/2002	2002/2003	2001/2002	2002/2003
section pré-gymnasiale	631	633	24.24	24.20
section générale	1 226	1 184	47.09	45.26
section pratique	624	662	23.97	25.31
classes de développement	122	137	4.68	5.24

3.3 10^e année de scolarité

167 (181) élèves font une 10^e année de scolarité, ce qui représente le 6.35 % (6.95 %) du nombre total des élèves du cycle d'orientation.

3.4 Cours de langue pour élèves étrangers

Dans les écoles de la partie alémanique, il n'y a, pour l'instant, pas de classe de langue. Un enseignement sous forme de cours de langues est offert aux élèves étrangers dans tous les cycles d'orientation.

3.5 Activités pédagogiques

Des élèves au comportement fortement perturbé posent de plus en plus de problèmes dans les écoles. Les solutions ne sont pas aisées à trouver.

3.6 Conférence des directeurs

Séances:

La conférence des directeurs de cycles d'orientation de la partie alémanique a tenu 22 séances. Elle a été profondément marquée par le décès, peu avant la fin de 2001, de M. Robert Rudaz, chef de service. La Direction a été représentée dans la conférence par le remplaçant du chef de service décédé. Diverses personnes ont pris part à certaines séances, sur des thèmes particuliers. La conférence a des délégués dans 20 commissions ou groupes de travail.

Les principaux thèmes traités ont été les suivants:

- gestion du personnel: prise de position, mesures de lutte contre la pénurie,
- difficultés d'organisation liées aux engagements à temps partiel,
- EVALFRI: délégation des directeurs dans la nouvelle loi sur le personnel,
- projet Fri-tic, prise de position sur le concept de formation,
- projets révision de la grille horaire, restructuration de la 9^{ème} année, jeunes en difficultés comportementales,

intégration des TIC dans l'enseignement, procédure de passage,

- résultats de PISA et conséquences possibles,
- projet Choice,
- formation continue du personnel enseignant,
- procédure de passage 2002,
- intégration d'enfants aux besoins particuliers,
- programme de législature et plan financier pour la période 2002-2006,
- réorganisation de la promotion de la santé,
- développement de la qualité de l'école au CO de Gurmels,
- recherche nationale «Difficultés d'apprentissage en mathématiques dans les degrés moyens»
- rapport «Autoévaluation des écoles, standards minimums»,
- règlement d'exécution de la nouvelle loi sur le personnel,
- projet «Mouvement, sport et santé au secondaire I»,
- rapport «Contrôle et qualité dans les écoles»,
- rapport «Recommandations d'un groupe d'experts pour la formation initiale et continue du personnel enseignant des écoles de l'enseignement obligatoire et du secondaire II dans le domaine des technologies de l'information et de la communication».

Particularités:

En plus des séances habituelles du mardi après-midi, la conférence a tenu des séances d'une journée entière pour absoudre les ordres du jour ou pour respecter les délais de consultation.

La conférence a tenu quatre séances avec la conférence des inspecteurs (PISA I, séance d'information, discussion avec les Conseillers d'Etat, M^{me} Chassot et M. Schwaller, et PISA II).

La traditionnelle rencontre avec les représentants des Eglises catholique et réformée au Burgbühl à St-Antoine a eu lieu à nouveau, après une année d'interruption. Malgré la volonté des deux conférences des directeurs alémaniques et francophones d'intensifier la collaboration, aucune séance commune n'a été tenue cette année; la tradition devrait reprendre l'année prochaine.

Le manque de personnel qualifié se fait sentir de manière marquée au cycle d'orientation alémanique. La conférence a proposé des solutions pour améliorer la situation. Une nouvelle fois cette année, il a fallu avoir recours à toute une série de mesures particulières pour repourvoir tous les postes.

3.7 Situation de l'emploi

A la fin de l'année 2001/2002, 7 personnes enseignant à plein temps et 43 à temps partiel ont démissionné. Au

début de l'année 2002/2003, 4 personnes ont été engagées à plein temps et 40 à temps partiel. 19 de ces personnes étaient en possession du diplôme requis. Même si tous les postes ont pu être repourvus cette année, la pénurie menace.

VI. Enseignement du degré secondaire supérieur

1. Généralités

1.1 Offres bilingues

Les différentes offres d'immersion rencontrent toujours le même intérêt. Ce sont au total 272 élèves qui suivent un programme bilingue. Ils sont répartis notamment dans 7 classes bilingues, mais profitent également des autres offres d'immersion complètes et partielles. De plus, à l'été 2002, les premiers certificats de maturité reconnus par la Confédération portant la mention bilingue ont été délivrés et cela au nombre de 53.

1.2 Service de consultation psychologique

Après plus d'une année complète de fonctionnement, le bilan du service de consultation psychologique (CPS2) confirme combien celui-ci est indispensable et prouve l'adéquation de la structure mise en place. Les situations traitées sont en constante progression et concernent essentiellement l'orientation de la formation, les difficultés relationnelles et le stress des examens. Compte tenu de la disponibilité des collaborateurs et des possibilités budgétaires, toutes les demandes en provenance de tous les établissements du secondaire II ont pu être satisfaites. Les plages de temps libre ont été investies pour la prévention au sein des écoles. La collaboration avec les services de médiation est jugée très utile: elle tend à s'institutionnaliser. La commission d'accompagnement se réunit deux fois par année.

1.3 Service de médiation

Les directions des écoles, les corps professoraux et les élèves fréquentent de plus en plus les services de médiation offerts par chaque école. La coordination et la collaboration avec le service de consultation psychologique sont assurées. Le premier mandat des médiateurs et des médiatrices, formés en vue de la mise en place initiale des premiers services, arrive à échéance. Il a été fixé à un minimum de cinq ans. La relève est assurée grâce à une formation commune au cycle d'orientation, à la formation professionnelle et à la formation générale. Elle est placée sous la responsabilité de l'Institut suisse de pédagogie pour la formation professionnelle. Les responsables des services sont convoqués deux fois par année par le service du secondaire II pour échanger et planifier. Une collaboration suivie s'est instaurée avec la LIFAT et la Suchtpräventionsstelle.

1.4 Gymnase intercantonal de la Broye

Le groupe institutionnel intercantonal a siégé à neuf reprises afin de procéder à la mise au point du projet de

convention intercantonale. Ce projet a été examiné par la Commission interparlementaire intercantonale à la fin novembre. La commission d'études s'est réunie à six reprises. Elle a accompagné les études relatives au projet de construction. Ces travaux ont permis l'adoption définitive du projet de convention et l'adoption du décret d'adhésion à la convention ainsi que l'adoption du projet de décret pour le crédit d'engagement accompagné de son message par les Conseils d'Etat fribourgeois et vaudois, pour transmission à leurs Grands Conseils.

1.5 Collaboration intercantonale

Sur le plan général de la coordination scolaire, le chef de service de l'enseignement secondaire II participe régulièrement aux rencontres intercantionales des services analogues des cantons romands et du Tessin d'une part, des cantons du Nord-Ouest d'autre part. Cette collaboration touche plus particulièrement la réforme, le suivi qualité et l'évaluation des études gymnasiales, la politique des langues, la formation des directeurs d'écoles, un projet de convention d'accès aux écoles des cantons romands ainsi que l'évolution de l'école de degré diplôme. Dans le cadre de la formation des directeurs, la Direction IPC a réalisé le module d'introduction pour les candidats du canton. Au niveau suisse, le chef de service est membre du Conseil du Centre de perfectionnement suisse (CPS) et de son comité.

1.6 Haute école spécialisée santé-social de Suisse romande et CFC santé

Les candidats et candidates à l'admission ont pu accomplir les stages exigés dans le domaine de la santé, grâce à l'organisation et à la gestion de ceux-ci par l'Ecole cantonale de degré diplôme (ECDD). Ils ont été au nombre de 130. 26 personnes, ne possédant pas les diplômes requis, ont été certifiées au terme de l'année scolaire 2001/02 et 30 nouvelles admises à compléter leur formation par des modules ad hoc organisés et réalisés dans le cadre de l'ECDD durant l'année scolaire 2002/03.

Le passage de la formation santé-social de la Direction SAS à la Direction IPC, qui sera effectif dès le 1^{er} janvier 2003, a été préparé par un groupe de travail ad hoc. La collaboration, également indispensable avec l'Office cantonal de la formation professionnelle, a été efficace et conviviale.

1.7 Commissions

a) Commissions d'école

Les six commissions d'école ont traité les problèmes courants et en particulier les problèmes de capacité d'accueil et d'équipements des locaux ainsi que celui des voyages d'études. Celles des collèges ont en plus reçu des informations sur le déroulement de la mise en place de la nouvelle maturité.

b) Informatique

La Commission cantonale d'informatique du degré secondaire II (CCI), complètement remaniée en septembre 2002 sur la base d'un mandat mettant en exergue l'intégration des TIC, a élaboré les propositions de budget 2002, cherché

des solutions aux problèmes des licences et des équipements, examiné le chapitre relatif à la formation des enseignants telle que préconisée dans le concept global d'intégration dans l'enseignement des Technologies de l'Information et de la Communication (FRI-TIC), pris connaissance de propositions d'actualisation de l'informatisation des bibliothèques et médiathèques et révisé ses propres règlements internes.

La Commission cantonale de l'informatique dans l'enseignement (CC-IE), à laquelle participe le chef de service, transmet les projets de budget et élabore un concept propre aux écoles de la scolarité postobligatoire, ce dernier aspect dans l'optique de la concrétisation du concept global Fri-Tic.

Le Centre cantonal Fri-Tic, actuellement sous la responsabilité du chef de service du secondaire II, sera rattaché dès le 1^{er} janvier 2003 au service des affaires universitaires dont dépend la HEP.

c) Examens

La Commission cantonale des examens, compétente au niveau des certificats de maturité gymnasiale et des diplômes de commerce et MPC, siège en principe une fois par année. Elle met en place les éléments nécessaires au bon déroulement de la session à venir. Elle examine les rapports des présidents des jurys d'examens et cherche des solutions homogènes aux problèmes rencontrés, tels que refus du travail de maturité, niveau et équivalence des épreuves.

d) Echanges d'élèves

La collaboration entre les services de la scolarité obligatoire et du secondaire II avec le Bureau de coordination des échanges linguistiques, par le biais de séances de travail communes, permet l'information réciproque et l'adaptation éventuelle des conditions proposées aux élèves et à leurs parents afin de réussir les séjours.

2. Collèges cantonaux et ECDD

2.1 Première volée de certificats de la nouvelle maturité; diplôme de commerce

Les derniers diplômes selon l'ancien système et les premiers certificats selon le nouveau système ont été délivrés au terme de la session de juin 2002. Les travaux de maturité, une première au niveau gymnasial, ont conduit à des résultats probants et à des réalisations très intéressantes. Les épreuves d'examens de certaines options se sont accompagnées de certaines difficultés de concrétisation, induites par la réglementation. Les mesures d'économies demandées au plan financier de la future législature ne devraient pas modifier l'essence même de la nouvelle maturité. Le canton de Fribourg va participer à l'évaluation de la nouvelle maturité EVAMAR, en plus de l'enquête au niveau national, par une enquête élargie à tous ses collèges.

Avec l'entrée en vigueur de la nouvelle loi fédérale sur la formation professionnelle et la réforme de la formation commerciale de base menée en parallèle, le visage des écoles supérieures de commerce pourrait être amené à évo-

luer. Le chef de service participe aux travaux du groupe de pilotage fribourgeois, présidé par son homologue de la formation professionnelle.

La Direction IPC a signé des conventions d'exploitation, avec les responsables du secteur de la restauration scolaire Scolarest du groupe Compass, pour la cafétéria du Collège St-Michel et le restaurant de l'ECDD. La certification «Fourchette verte», que le Collège du Sud a déjà obtenue, a en outre été demandée.

3. Ecole normale cantonale (ENC I et ENC II)

3.1 Dernières volées

Les dernières volées de formation d'enseignants et d'enseignantes préscolaires, primaires et d'économie familiale ont entrepris leur dernière année de formation. Les transferts de professeurs ont rendu la préparation de l'année scolaire complexe mais n'ont en rien touché la qualité de l'enseignement.

3.2 Haute Ecole pédagogique (HEP)

Le cours préparatoire à l'admission à la HEP en est à sa deuxième volée toujours aussi nombreuse. La première volée a débuté son cursus à la rentrée 2002.

La Haute Ecole pédagogique fait désormais l'objet d'un chapitre particulier du compte rendu du Conseil d'Etat (cf. chapitre XIV).

4. Associations

4.1 Association fribourgeoise des professeurs de l'enseignement secondaire supérieur (AFPESS)

L'AFPESS a été reçue à deux reprises par la Directrice IPC avec pour thèmes d'échanges les voyages d'études, les travaux de maturité, les locaux disponibles et les mesures d'économies.

4.2 Associations de parents d'élèves

Les associations francophones des parents des collèges Saint-Michel et Sainte-Croix ainsi que de l'association allemande des collèges de la ville de Fribourg ont été reçues à deux reprises par la Directrice d'une part, et par les directions des écoles respectives d'autre part.

5. Formation initiale et continue des enseignants

La réforme de la formation initiale du corps enseignant du secondaire II est en voie de concrétisation dans le cadre du service de la formation des maîtres de l'Université de Fribourg: le diplôme de maître de gymnase (DMG) va être remplacé par le diplôme d'aptitude à l'enseignement du secondaire II (DAES II). La Commission consultative ad hoc, à laquelle appartient le chef de service, est impliquée dans ces travaux.

De nombreuses inscriptions ont été enregistrées pour des cours de formation ou des séminaires organisés principalement par le Centre de perfectionnement suisse (CPS) de Lucerne, l'Office fédéral de la formation professionnelle et de la technologie (OFFT), l'Université de Fribourg et, évolution à signaler, à l'interne de chaque école.

Le secteur de la formation continue de la Haute Ecole pédagogique (HEP) a organisé plusieurs cours à la carte. Les cours d'été enregistrent un intérêt croissant auprès des personnes enseignant au degré secondaire II. Dans le cadre de la mise en place du service de la formation continue, le groupe de coordination du secondaire II auquel participe le chef de service a collaboré avec les responsables des deux services linguistiques. En outre, un projet de directives a été mis en vigueur à l'essai dans les écoles du secondaire II.

6. Conférence des directeurs du degré secondaire supérieur et conférence des recteurs des collèges cantonaux

Ces conférences, partiellement en présence de la Directrice IPC, ont abordé notamment les objets suivants, outre les affaires courantes de gestion pédagogique et administrative des écoles:

- évaluation des études gymnasiales;
- réorganisation de la Commission cantonale d'informatique du degré secondaire II (CCI);
- formation continue;
- drogues, absences, dispenses de sport;
- voyages d'études;
- mesures d'économies;
- transfert des professeurs de l'Ecole normale cantonale (ENC).

La Conférence a en outre rencontré le Rectorat de l'Université, la Conférence des directeurs des CO francophones ainsi que les conseillers en orientation.

7. Ecoles privées conventionnées et subventionnées

Dans le cadre de la mise en œuvre de la loi sur les subventions, la planification retenait pour 2002, l'examen des subventions aux écoles privées du degré secondaire supérieur. Etaient concernés, les établissements mentionnés ci-après. En collaboration avec le chargé d'examens, ce sont trois analyses qui ont été élaborées par le chef de service et transmises en octobre 2002 à la Commission de coordination des examens périodiques des subventions. Les résultats devraient être connus au printemps 2003.

7.1 Centre de formation du Sacré-Cœur, à Estavayer-le-Lac

L'école de commerce de cet institut, reconnue et subventionnée par le canton et l'OFFT, comptait, entre autres, 52 (44) élèves broyards ou fribourgeois lors de la rentrée 2002. Le manque de place au Collège de Gambach a conduit à compléter les classes avec des élèves non broyards mais fribourgeois. Lors de la session des examens 2002, 8 (7) élèves ont obtenu le diplôme d'études commerciales. Une demande de reconnaissance de la maturité professionnelle commerciale a été déposée auprès de l'OFFT pour 7 d'entre eux.

7.2 Ecole de multimédia et d'art de Fribourg (EmaF)

Cette école, reconnue et subventionnée par le canton et l'OFFT, compte 25 (27) élèves pour le cours annuel préparatoire à des formations dans les arts visuels et le graphisme. Cette formation intègre également les apprentis graphistes et leur permet de mener à bien une première année de formation en communication visuelle.

La nouvelle filière de formation de CFC de concepteur en multimédia a accueilli une nouvelle volée de 21 (22) apprentis pour la formation en 4 ans et de 15 pour la formation en 3 ans. Les cinq classes en comptent au total 98. Une première volée de 12 CFC, dont 2 maturités professionnelles artistiques, a été certifiée au terme de la première session de juillet 2002.

8. Effectifs globaux des élèves des écoles officielles du degré secondaire supérieur au 1^{er} septembre 2002

	Garçons		Filles		Total (élèves, classes, moyenne)					
	2001/2002	2002/2003	2001/2002	2002/2003	2001/2002		2002/2003			
Fr.	1 203	1 179	1 882	1 820	3 085	150	20,56	3 107	141	22,03
Al.	400	413	696	685	1 096	54	20,29	1 098	52	21,11
Total	1 603	1 592	2 578	2 505	4 181	204	20,50	4 097	193	21,22

La baisse apparente du nombre d'élèves s'explique par le fait que les effectifs de la dernière année de la volée ultime de l'ENC n'ont pas été intégrés dans le tableau. L'augmentation des effectifs se poursuit, le nombre de classes a augmenté de 3 unités et la proportion de filles continue à augmenter. Le nombre des élèves d'autres cantons et étrangers est de 57 (61).

VII. Collège Saint-Michel

1. Elèves

1.1 Effectifs

Au début de l'année scolaire 2002/03, le Collège Saint-Michel compte 1204 (1149) élèves répartis comme suit:

	Elèves		Classes	
	2001/2002	2002/2003	2001/2002	2002/2003
Gymnase, section francophone	757	772	36	36
Gymnase, section alémanique	392	432	18	20
Total	1149	1204	54	56

Par rapport à l'année scolaire précédente, l'effectif des élèves a augmenté de 55 unités, ce qui a entraîné l'ouverture de deux classes supplémentaires. L'augmentation n'est pas causée par l'accroissement du nombre des élèves admis en 1^{ère} / 2^e années, mais par le fait que le nombre des bacheliers a été moins nombreux que celui des nouveaux arrivants.

Pension

On peut estimer à 450 environ le nombre des élèves qui doivent prendre le repas de midi à la cafétéria du Collège ou aux abords de l'école. La cafétéria rénovée a été inaugurée le 2 septembre, au début de l'année scolaire. La gérance en

a été confiée à SCOLAREST, segment de COMPASS GROUP (Suisse) SA. Le service est ainsi complété d'une petite restauration. Le nombre des places à disposition reste limité pour les jours de grande affluence.

Domicile	2001/2002	2002/2003
Sont domiciliés dans le canton de Fribourg	1139	1186 élèves
Sont domiciliés dans un autre canton	10	18 élèves

1.2 Admissions

Ont été admis au gymnase		
(1 ^{ère} année)	328	320 élèves
(2 ^e année)	39	41 élèves

1.3 Diplômes délivrés

En juin 2002, ont été remis les premiers diplômes de maturité gymnasiale conformes à l'ORRM 95 (nouvelle maturité). Cependant, certains élèves qui avaient échoué au baccalauréat en 2001 ont été examinés selon l'ancien règlement. Au total, 241 (274) candidats se sont présentés aux examens, dont 233 ont réussi. En voici la répartition:

Nouvelle maturité

Options spécifiques	Franco-phones	Germano-phones	Bilingues	Total
Grec	9			9
Latin	5		1	6
Italien	6			6
Anglais	8	5	3	16
Espagnol	21	12	4	37
Physique + appl. maths	24	9		33
Biologie + Chimie	20	17	5	42
Economie et droit	25	20	2	47
Arts visuels	14	9	1	24
Musique	1			1
Total	133	72	16	221

Ancienne maturité	A	B	C	D	E	Total
Gymnase francophone	1	2	1	1	1	6
Gymnase alémanique	-	-	-	-	6	6
Total						12

2. Marche générale de l'école

2.1 Relations avec les parents

Section francophone

a) Rencontres personnalisées entre le proviseur concerné et les parents des élèves qui sont en situation difficile suite aux résultats de la mi-semestre ou en fin d'année.

b) Rencontres parents – professeurs

Au cours des mois de février – mars 2002, après les résultats du 1^{er} semestre, pour les classes de 1^{ère} et 3^{ème} années.

Le taux de participation des parents à ces séances est d'environ 80 % pour les classes de 1^{ère} année et de 40 % pour les classes de 3^{ème} année (en légère baisse depuis deux

ans). Les élèves de ce niveau étant pour la plupart majeurs, eux et leurs parents se sont inscrits facultativement pour cette rencontre.

c) Séances d'information au début du mois de septembre 2002 pour les parents des élèves de 1^{ère} année: présentation des études (esprit, programmes, nouvelle maturité) par les proviseurs.

Section alémanique

Soirées des parents pour les classes de 1^{ère} année en février. Le taux de participation est de l'ordre de 80 %.

Soirée d'information pour les parents des futurs élèves de 1^{ère} année en juin.

Autres contacts, autres dispositions prises

Section francophone

Le recteur et les proviseurs ont pris part à l'assemblée générale de l'association de parents d'élèves, qui a été suivie d'une conférence sur l'anorexie.

Section alémanique

Participation du recteur et du proviseur à l'assemblée générale de l'Elternverein. Par ailleurs, le recteur et les proviseurs ont rencontré les deux co-présidents pour discuter des problèmes actuels.

Le recteur a également participé aux séances de la Commission d'école.

2.2 Corps professoral

Le Collège Saint-Michel compte 163 (156) professeur(e)s (98.60 EPT au budget 2002) dont les statuts sont répartis comme suit:

	Droit public	Droit privé	Total
Nommés	Engagés		
108 (108)	19 (19)	36 (29)	163 (156)

2.3 Activités culturelles

Les manifestations culturelles sont planifiées et organisées par les proviseurs, en collaboration avec deux commissions culturelles, l'une pour chaque section linguistique.

Liste des principales activités culturelles:

«Plein la cave» pièce créée et interprétée par trois collégiens sous la direction de M^{me} Anne-Laure Vieli; «Le Cavalier bizarre» de Michel de Ghelderode au Théâtre des Osses; Concert de l'Orchestre des jeunes avant Noël; «Don Pasquale» opéra de Donizetti.

D'autre part, nous offrons régulièrement aux élèves intéressés des places de théâtre, par exemple au Théâtre de Vidy à Lausanne dans le cadre d'un travail de maturité sur le théâtre.

Le Chœur Saint-Michel a marqué les 25 ans de direction de son chef André Ducret en éditant un CD et une plaquette souvenir. Le Chœur a effectué une tournée de concert à St-

Pétersbourg et donné un concert d'anniversaire le 21 juin en l'église du collège.

La Fanfare, sous la conduite de M. Eric Conus, a effectué en mars un voyage à Maligne en Belgique et a donné son concert annuel à l'aula du Lycée, le mercredi 29 mai.

Le Théâtre Saint-Michel, animé par M^{me} Anne Dumas, a mis sur pied en l'Aula du Lycée, trois représentations publiques et trois scolaires d'un spectacle intitulé «*La Comédie de la Comédie*», et composé de cinq petites pièces de Jean Tardieu.

En section alémanique, les élèves ont assisté aux films: «*Magnolia*» et «*Heavenly Creatures*»; plusieurs classes ont assisté à l'Aula de l'Université à une représentation de la pièce de Dürrenmatt «*Der Besuch der alten Dame*».

Sous la direction de M^{me} Marianne Rohrer, le groupe de théâtre des élèves des trois collèges de Fribourg a présenté aux élèves et aux parents une pièce intitulée «*Wie es euch gefällt*», comportant des scènes du théâtre de Shakespeare.

Presque toutes les classes de 1^{ère} à 3^e année ont visité EXPO .02 .

Le 27 septembre, une journée spéciale a marqué la fête de St-Michel. Le thème de la section alémanique était en rapport avec la publication du «*Schulleitbild*», alors que les romands ont eu une information sur les travaux de la Constituante fribourgeoise.

Un cycle de cinq concerts d'orgue a été proposé en l'église du Collège, organisés par notre organiste titulaire, M. René Oberson.

2.4 Echanges

- Echanges individuels: 17 étudiants de la section francophone et 10 de la section alémanique de Saint-Michel ont passé une année à l'étranger (USA, Allemagne, Australie, Chili) et le Collège a accueilli 7 étudiants étrangers en section francophone et 4 en section alémanique.
- D'autre part, 7 élèves de 2^{ème} année ont passé deux semaines dans un gymnase zurichois (Stadelhofen) et ont accueilli pour deux autres semaines au Collège Saint-Michel le (la) camarade alémanique qui les avait reçus à Zürich.
- Dans le cadre d'EXPO.02, deux classes du collège ont accueilli des classes alémaniques pour une semaine, l'une d'Altdorf et l'autre de Zurich. Les élèves ont visité ensemble l'exposition nationale.

2.5 Programmes, études, bilinguisme

Les élèves de l'option complémentaire «Histoire-Sciences politiques» ont participé à l'assemblée des Nations Unies des jeunes (SUN), à Genève; la plupart des classes de 3^{ème} francophones et alémaniques ont entrepris des voyages d'études (Barcelone, Rome, Sicile, Vienne, Budapest, Prague, Sud de la France). Les trois jours avant l'Ascension, des journées thématiques ont été organisées pour les classes de 1^{ère} et 2^{ème} années du gymnase alémanique; les

élèves ont pu approfondir un thème spécial, de manière interdisciplinaire. Les classes de 1^{ère} année françaises ont eu deux journées thématiques axées sur les méthodes de travail de l'étudiant

Le Collège compte à la rentrée 2002 cinq classes bilingues (112 élèves), deux en 2^{ème} année, deux en 3^{ème} année et une autre en 4^{ème} année. Les élèves des classes bilingues suivent une filière correspondant aux exigences de la «mention bilingue» prévue par la nouvelle Maturité.

2.6 Réforme de la Maturité

La préparation des examens de maturité a constitué la dernière étape des travaux de réforme. Un document précisant la forme et le contenu des examens écrits et oraux a été établi, notamment pour les disciplines figurant pour la première fois aux examens finaux: biologie, chimie, application des mathématiques, arts visuels, musique, géographie, psychologie. Un nouveau logiciel de gestion des examens et des notes de maturité a été mis au point. Ces travaux ont été menés en collaboration avec les autres collèges cantonaux.

En 2002 ont été réalisés les travaux de maturité de la 2^e volée d'étudiants: les 260 étudiant(e)s des classes terminales ont été répartis dans 13 séminaires de langue française et 11 de langue allemande, les thèmes abordés se rapportant à: la littérature, le cinéma, la peinture, l'histoire, l'économie, la généalogie, la biologie, les sciences exactes et le sport. Les textes ont été rédigés en français ou en allemand, exceptionnellement en anglais. 37 professeurs dirigent des travaux de maturité.

3. Bâtiments

Les travaux exécutés durant l'année 2002 ont été essentiellement concentrés sur la nouvelle Cafeteria des élèves dont c'était la deuxième et dernière étape. Ils ont consisté en la réfection complète de la Cafeteria à l'exception de la peinture des fenêtres ainsi qu'en l'installation du comptoir général de distribution. Les autres travaux liés à cette réfection ont été les suivants:

- aménagement de sanitaires pour handicapés et d'un local pour le personnel de nettoyage dans le couloir de la bibliothèque allemande
- transformation de l'économat de l'ancienne cafeteria en un local pour ordinateurs à l'usage de la bibliothèque allemande
- réfection de la salle de lecture.

Par ailleurs, au bâtiment central, deux bureaux de professeurs ont été aménagés.

VIII. Collège Sainte-Croix

1. Elèves

1.1 Effectifs

Au début de l'année scolaire 2002/03, le Collège Sainte-Croix compte 938 (920) élèves répartis comme suit:

	Elèves		Classes	
	2001/02	2002/03	2001/02	2002/03
Gymnase francophone	628	621	28	27
Gymnase alémanique	292	318	14	15
Total	920	939	42	42

Repas

Environ 400 élèves prennent leur repas à la cafétéria du Collège (petite restauration), à la mensa de Regina Mundi ou à l'Ecole d'Ingénieurs.

Domicile	2001/2002	2002/2003
Sont domiciliés dans le canton de Fribourg	914	930 élèves
Sont domiciliés dans un autre canton	6	9 élèves

1.2 Admissions

Ont été admis au gymnase 271 234 élèves

1.3 Diplômes délivrés

Sur 173 (183) candidates et candidats, 155 (183) ont obtenu le certificat de maturité:

2. Marche générale de l'école

2.1 Relations avec les parents

En section francophone:

6 réunions de parents pour 14 classes: participation de 70 % des parents;

soirée d'information pour les parents des nouveaux élèves.

En section alémanique:

3 réunions de parents pour 8 classes: participation de 60 % des parents;

soirée d'information pour les parents des nouveaux élèves.

Assemblées des associations de parents auxquelles la direction a participé;

2 séances de la Commission d'école.

2.2 Corps professoral

Le Collège Sainte-Croix compte 127 (115) professeur(e)s (78,05 EPT au budget 2002) dont les statuts sont répartis comme suit:

Droit public		Droit privé	Total
Nommés	Engagés		
84 (74)	14 (23)	20 (18)	118 (115)

2.3 Activités culturelles

Prestations: 3 représentations théâtrales, 1 film, 2 productions d'élèves, 2 concerts, événements sportifs, conférences, visites d'expositions.

2.4 Echanges scolaires

- 19 élèves de Sainte-Croix en Suisse alémanique, en Norvège, en Australie, aux USA, en Allemagne;
- 11 élèves de Suisse alémanique et de pays étrangers à Sainte-Croix.

2.5 Evénements particuliers

- Rencontre interreligieuse sur le thème du témoignage de Saül Oren-Hornfeld, rescapé des camps d'Auschwitz;
- Exposition Weltethos sur les religions du monde;
- Discussion podium sur l'adhésion à l'ONU;
- Course sponsors pour l'aide aux autistes;
- Visite d'une fabrique;
- La traditionnelle fête du sport;
- Participation des élèves du SUN à l'assemblée de l'ONU des Jeunes à Genève;
- Rédaction annuelle du Sempervivum;
- Organisation par deux classes, en relation avec la Chambre fribourgeoise du Commerce, de l'Industrie et des Services, d'une semaine économique;
- Retraite au Grand-Saint-Bernard;
- Stages WINS (women in science and technology) pour nos gymnasiennes de 3^e année.
- Semaines thématiques:
 - Semaine sur les thèmes de la culture culinaire du monde, styles de musique, snowboard, mythologie grecque et civilisation égyptienne, la nutrition, la musique, la nouvelle jeunesse, la vie de Shakespeare, semaine internationale sur le thème de la culture mexicaine, hollandaise, chinoise et indienne.
 - Voyages d'étude à Naples, en Sicile, à Cracovie, à Bruxelles Bruges, à Vienne, à Ravenne et à Auschwitz.

2.6 Programmes

Bilinguisme:

3 élèves alémaniques en section francophone,

18 élèves francophones en section alémanique,

1 classe de 4^{ème} bilingue

1 classe de 2^{ème} bilingue

Certificat de maturité avec la mention «bilingue» délivré à 13 élèves, 9 alémaniques et 4 élèves francophones.

Journée pédagogique sur le thème de: «Vers une communication professionnelle»

3. Bâtiments

En raison du manque de locaux, il a fallu louer une halle de sport au CO de Pérolles et partager l'aula en deux pour remplacer la salle d'étude.

IX. Collège de Gambach

1. Elèves

1.1 Effectifs

Au début de l'année scolaire 2002/03, le Collège de Gambach compte 643 (653) élèves répartis comme suit:

		Elèves		Classes	
		2001/02	2002/03	2001/02	2002/03
Gymnase francophone		292	281	14	14
Gymnase alémanique		158	161	8	8
Ecole de commerce francophone	diplôme	84	82	4	4
	MPC	34	33	2	2
Ecole de commerce alémanique	diplôme	47	45	2	2
	MPC	20	26	1	1
Cours de secrétariat fr. et al.		18	15	1	1
Total		653	643	32	32

Pension

Il y a 7 (10) internes.

Domicile	2001/2002	2002/2003
Sont domiciliés dans le canton de Fribourg	639	630 élèves
Sont domiciliés dans un autre canton	8	9 élèves
Sont domiciliés à l'étranger	6	4 élèves

1.2 Admissions

Ont été admis au gymnase	108	98 élèves
Ont été admis à l'école de commerce et MPC	63	71 élèves
Ont été admis au cours de secrétariat	18	15 élèves
Le total des nouveaux élèves est de	189	184 élèves

1.3 Diplômes délivrés

Certificat de maturité

Sur 82 (102) candidates et candidats, 76 (101) ont obtenu le certificat de maturité selon la répartition suivante:

Types	D	E
Gymnase francophone	48 (22)	0 (45)
Gymnase alémanique	28 (14)	0 (20)
Diplôme d'études commerciales		

Sur 55 (45) candidates et candidats, 47 (40) ont obtenu le diplôme d'études commerciales, selon la répartition suivante:

Section francophone	31 (26)
Section alémanique	16 (14)

Maturité professionnelle commerciale

Sur 22 (15) candidates et candidats, 20 (14) ont obtenu la maturité professionnelle commerciale.

Diplôme cantonal de secrétariat

Sur 15 (14) candidates et candidats, 15 (14) ont obtenu le diplôme.

2. Marche générale de l'école

2.1 Relations avec les parents

Dix-sept réunions des parents d'élèves de 1^{ère}, 2^{ème} et 3^{ème} années ont été organisées pour les deux sections linguistiques en février et mars 2002.

Deux soirées d'information ont été mises sur pied en juin 2002 pour les nouveaux élèves de chaque section.

De nombreux contacts personnels ont été établis durant l'année scolaire entre les parents et la direction (recteur/proviseur/e).

Le recteur a en outre pris part aux séances de la Commission d'école.

2.2 Corps professoral

Le Collège de Gambach compte 97 (95) professeur(e)s (57.60 EPT au budget 2002) dont les statuts sont répartis comme suit:

Droit public		Droit privé	Total
Nommés	Engagés		
64 (62)	13 (13)	20 (20)	97 (95)

2.3 Activités éducatives et culturelles

Ont été présentés ou proposés à toutes ou à une partie des classes (entre autres):

- Films: «Le Roi danse» de Gérard Corbiau, «Nurse Betty» de Neil La Butte, Festival du Film «Au-delà de Gibraltar» et «Bashkim» accompagnés de journées thématiques pour les classes intéressées (préparation aux films, visionnage, rencontres, entretiens avec les réalisateurs);
- Spectacles et concerts: «Médiévales 2001» farces jouées par la troupe Gamb' Art, «Der Besuch der alten Dame» DFAG, «Le Cavalier bizarre» de Michel Ghelderode par le théâtre des Osses, «Molière 2001» pièce réalisée dans le cadre du travail de maturité, «Un air de famille» d'Agnès Jaoui et Jean-Pierre Bacri, sous la direction de Sr. A.-F. Hostettler, «Hair» comédie musicale sous la direction de Jacques Berger, «Wie es euch gefällt» Ausführung der Theatergruppe St. Michael – Heilig Kreuz, «Don Pasquale», opéra de Donizetti, «Le Liseur», pièce de Bernhard Schlink par le Théâtre de l'Ecrou;
- Visites et voyages d'études: à Strasbourg le parlement européen, «Mifroma» à Ursy, «Tribunal de district» à Tavel, «Student United Nations» à Genève;
- Les journées thématiques ont eu pour objets: présentation des options spécifiques, méthodes de travail, jour-

nées interdisciplinaires sur la crise de 1929, journées de formation MPC;

- La semaine thématique pour toutes les classes a permis d'aborder des thèmes très variés comme, par exemple, la santé, la réalisation d'un journal télévisé, l'autonomie en montagne, la maffia, la préparation de la séance finale, la communication. Les voyages d'études ont emmené les élèves à Prague, Rome, Dublin et en Sicile;
- Séances d'information/conférences: participation des élèves de 3^{ème} et 4^{ème} gymnasiales et de 3^{ème} diplôme aux séances d'information professionnelle, Job-info, «People with AIDS», témoignages, «Islam et intégrisme» dans le cadre de l'aumônerie, journée de formation à Broc sur le droit du travail et sur le thème de l'entreprise et son personnel, journées «Portes ouvertes» à l'Université de Fribourg, informations sur les possibilités d'échanges avec l'étranger.

2.4 Echanges

Les échanges suivants ont été organisés:

- Echange avec un groupe d'élèves Bulgares

2.5 Evénements particuliers

Les élèves ont également vécu trois journées consécutives polysportives et ski; ils ont pris part aux tournois intercollèges et à diverses compétitions organisées par les maîtres de sport.

Certains élèves et classes ont effectué des stages en entreprise.

Le groupe de pilotage responsable du projet d'établissement, composé de professeurs, d'élèves et du recteur, a achevé la réalisation d'un concept relatif aux journées thématiques. Ce concept a reçu l'aval du corps professoral, des élèves et de la direction du collège. Il sera testé durant l'année scolaire 2002/03 et évalué.

2.6 Programmes

2.6.1 Maturité professionnelle commerciale (MPC)

A l'instar de l'année dernière, la 6^e volée de lauréats a présenté, d'une manière générale, des travaux de très bonne tenue. On constate une amélioration constante du processus d'intégration de la pratique dans ce cursus scolaire. De plus, fait réjouissant, l'attractivité de la formation se renforce d'année en année.

2.6.2 Maturité gymnasiale

La 4^e année, selon la nouvelle réglementation, s'est déroulée dans de bonnes conditions. Pour la 4^e fois consécutive, des séances d'information-orientation ont permis aux élèves de choisir leur option spécifique en connaissance de cause. Une procédure analogue a été mise sur pied pour le choix des options complémentaires. D'autre part, la commission interne responsable des travaux de maturité, en collaboration avec la direction, a affiné ses directives. Le calendrier réaménagé a permis notamment d'améliorer la recherche de solutions adéquates en cas d'insuffisance.

3. Bâtiments, améliorations et aménagements

3.1 Bâtiments

Le Collège utilise quatre groupes de bâtiments:

- le bâtiment principal (A), propriété de la Communauté des Sœurs Ursulines;
- 3 salles de classe en pavillon situé dans les jardins de l'école (propriété de l'Etat);
- 17.5 salles situées dans un des bâtiments du cercle scolaire de l'ELP (B);
- comme prévu, dès la rentrée 2002, le collège dispose du tiers des infrastructures sportives de l'ECDD; dès lors, il a pu renoncer aux deux salles louées à l'extérieur (Université, Ste-Agnès).

La disposition des lieux de cours pose toujours un certain nombre de problèmes pratiques (insuffisance de locaux, salles inadaptées, ...). Une étude détaillée de solutions pour le futur a été déposée. Afin de maintenir la qualité de l'enseignement et d'être en mesure de faire face à l'accroissement des effectifs, l'analyse doit être poursuivie impérativement. Dans son plan financier de législature, le Conseil d'Etat a retenu des montants en vue de l'acquisition des bâtiments utilisés par le Collège.

3.2 Aménagements réalisés durant l'été 2002

Bâtiment A: installation d'une salle multimédia (salle 7)

Bâtiment B (ELP): changement des groupes sanitaires pour messieurs et installation de l'eau chaude en salle des maîtres.

3.3 Projets

Bâtiment A: extension des possibilités de stockage du matériel de physique.

Bâtiment B (ELP): son amélioration générale devrait se poursuivre.

Nouveau collège de Gambach:

- achat de la propriété des Sœurs Ursulines,
- poursuite des études relatives aux transformations et à la nouvelle construction,
- construction et rénovation.

X. Collège du Sud

1. Elèves

1.1 Effectifs

Au début de l'année scolaire 2002/03, le Collège du Sud compte 793 (754) élèves répartis comme suit:

	Elèves		Classes		
	2001/02	2002/03	2001/02	2002/03	
Gymnase	529	569	25	27	
Ecole de commerce	diplôme	56	75	5	5
	MPC	27	26	0	0
Section EDD	143	123	7	6	
Total	755	793	37	38	

L'augmentation des effectifs continue cette année, même si le rythme ralentit quelque peu (+ 9.26 % en 2001).

Pension

La nouvelle formule de gestion, inaugurée l'an passé, correspond aux attentes des élèves: le nombre de repas de midi servis au réfectoire est de 260 en moyenne (250).

Domicile	2001/2002	2002/2003
Sont domiciliés dans le canton de Fribourg	747	789 élèves
Sont domiciliés dans un autre canton	7	4 élèves

1.2 Admissions	2001/2002	2002/2003
Ont été admis au gymnase	171	180 élèves
Ont été admis à l'école de commerce	40	36 élèves
Ont été admis à l'EDD	61	41 élèves
Le total des nouveaux élèves est de	272	257 élèves

Le fait à relever est que le nombre des élèves de première année gymnasiale continue de croître, alors que nous avons connu en 2001, une augmentation importante (près de 20 %). La baisse des effectifs de l'EDD est à relativiser. Cette section avait en effet connu l'an passé une croissance exceptionnelle de près de 33 %.

1.3 Diplômes délivrés

Certificat de maturité

Sur 118 (115) candidat-e-s, 110 (106) ont obtenu le certificat de la nouvelle maturité.

Diplôme d'études commerciales

Sur 20 (13) candidat-e-s, 19 (11) ont obtenu le diplôme.

Maturité professionnelle commerciale

Sur 16 (14) candidat-e-s, 16 (14) ont obtenu la maturité professionnelle commerciale (6 (6) candidat-e-s d'Estavayer-le-Lac, 10 (8) candidat-e-s du CS).

Diplôme de culture générale

Sur 31 (14) candidat-e-s, 31 (14) ont obtenu le diplôme.

2. Marche générale de l'école

2.1 Relations avec les parents, autres contacts

a) Réunions des parents:

Décembre 2001: réunion des parents des classes de 1^{ère} année;

Février 2002: réunion des parents des classes de 2^{ème} et 3^{ème} années;

Bonne participation des parents (rencontre avec la direction et les professeurs).

b) Nombreux contacts personnels (direction, professeurs) aussi avec les parents d'élèves lors de difficultés de tous ordres et de réorientation.

c) Séances d'information à la fin novembre 2002 pour les parents des futurs élèves de première année: présentation des études (EC-EDD-gymnase).

2.2 Corps professoral

Le Collège du Sud compte 107 (102) professeur-e-s (65.92 EPT au budget 2002) dont les statuts sont répartis comme suit:

Nommés	Droit public		Droit privé	Total
	Engagés			
80 (74)	17 (13)	10 (15)	107 (102)	

2.3 Activités culturelles

L'essentiel des activités culturelles est planifié par la commission culturelle, commune au Cycle d'Orientation de la Gruyère et au Collège du Sud. A ce programme, s'ajoutent les initiatives prises par plusieurs professeurs (conférences, visites, activités thématiques,...). Peuvent être citées, entre autres, les activités et manifestations suivantes:

- Concerts: Impromptu et piano, Sunside, Récital de piano par Florence Desbiolles, Trio Guarneri;
- Théâtre: Antigone de Sophocle par la compagnie Ecolisée du Cycle d'Orientation de la Veveyse; la Comédie des Proverbes de Carmontelle par la Compagnie des Barbares; one man show de Laurent Gachoud;
- Films: Ciné-club du Collège du Sud, six films par année scolaire.
- Conférences: Paul Grossrieder, directeur général du CICR; table ronde sur les événements du 11 septembre, animée par M. Patrice Borcard, rédacteur en chef de La Gruyère, et avec les contributions de trois professeurs; M. Shaul Oren, rescapé des camps de la mort; Professeur Jean Bernard, membre de l'Académie française, à l'occasion du bicentenaire de la Légion d'honneur;
- Expositions: L'Egypte des pharaons; Architecture et peinture gothiques; Malraux; l'alpiniste Patrick Bérhault; Espaces sauvages d'Amérique du nord, Métiers rares, métiers oubliés; le Général Guisan et la Suisse pendant la deuxième guerre mondiale par les élèves de 4e OC histoire; Visages et floralies;

- Activités thématiques: visite du camp de concentration du Struthhof (Alsace) par les élèves de 3^e et 4^e année; deux jours sur Diderot et l'Encyclopédie (3^e-4^e); cinq classes de troisième année gymnasiale ont entrepris un voyage d'études (Barcelone, Berlin, Munich, Rome); EXPO.02: l'ensemble du Collège du Sud a visité l'artepilage d'Yverdon le 31 mai 2002.

Activités «internes»: Atelier-théâtre du Collège du Sud (CS) et du CO, Concert de l'Ensemble instrumental du CS et du CO, Concert du Chœur du CS et du CO.

Cours Internet donnés par les élèves aux personnes âgées (60 participants).

2.4 Echanges

23 élèves du Collège ont effectué un échange tandem de 4 semaines en Allemagne. 3 élèves ont passé une année à l'étranger et le Collège a accueilli 6 élèves pour des échanges unilatéraux dont deux pour une année complète.

2.5 Bilinguisme

Le Collège compte à la rentrée 2002 70 élèves en section bilingue. Les cours donnés en allemand sont les suivants: en première année, l'introduction à l'économie et au droit, en deuxième, la physique et l'histoire, et en troisième et quatrième, les mathématiques et l'histoire. Ces élèves pourront au terme de leurs études gymnasiales obtenir la mention bilingue prévue par la nouvelle maturité.

XI. Ecole normale cantonale, section enseignement primaire (ENC I)

1. Elèves

1.1 Effectifs

Au début de l'année scolaire 2002/03, l'Ecole normale cantonale I compte 68 (152) élèves, répartis comme suit:

Section francophone	Elèves		Classes	
	2001/2002	2002/2003	2001/2002	2002/2003
Filles	69	30	0	0
Garçons	23	7	0	0
Total	92	37	5	2
Section alémanique				
Filles	48	25	0	0
Garçons	12	6	0	0
Total	60	31	4	2
Total global	152	68	9	4

Sur ces 68 élèves, il n'y a aucune bachelière ni aucun bachelier.

Domicile	2001/2002	2002/2003
Sont domiciliés dans le canton de Fribourg	145	63 élèves
Sont domiciliés dans un autre canton	7	5 élèves
Sont domiciliés à l'étranger	0	0 élève

1.2 Admissions

Il n'y a pas eu de nouvelles admissions à cause de la transition vers la HEP.

1.3 Diplômes délivrés

Diplôme d'enseignement primaire / section francophone:

Sur 57 (59) candidates et candidats, 55 (54) ont obtenu le diplôme d'enseignement primaire, 40 (38) filles.

Diplôme d'enseignement primaire / section alémanique:

Sur 29 (36) candidates et candidats, 29 (36) ont obtenu le diplôme d'enseignement primaire, dont 23 (25) filles.

2. Marche générale de l'école

A la suite du départ de Sr. Bénédicte – en Mission au Tchad – M. Pius Lehmann, directeur, en collaboration avec M. Pierre-Georges Roubaty, responsable pédagogique, continue à assumer la responsabilité générale (toutes sections confondues), ainsi que le lien avec la direction de la HEP.

2.1 Relations avec les parents

Pour la section francophone:

- informations écrites pour les parents et les étudiants;
- contacts personnels du responsable pédagogique avec les maîtres de classe et les parents;
- invitation des parents au concert et à la clôture.

Pour la section alémanique:

- informations écrites pour les parents et les étudiants;
- invitation au concert du chœur de l'ENC;
- invitation à une Conférence donnée par le Professeur Anton Bucher.

2.2 Corps professoral

Nombreuses mutations et transferts vers les collèges en relation avec la transformation des ENC en HEP.

L'Ecole normale I compte 45 (59) professeur(e)s (46.18 EPT au budget 2002 comprenant ENC I + II, KLS I + II, HEP + Cours préparatoire) dont les statuts sont répartis comme suit:

Droit public		Droit privé	Total
Nommés	Engagés		
32 (37)	9 (11)	4 (11)	45 (59)

2.3 Activités culturelles

En section francophone, les principales manifestations ont été les suivantes:

- concert du chœur de l'ENC en l'Aula de l'ENC I. Au programme: Voyage à travers les langues. Direction: Eric Conus et Pierre-Georges Roubaty accompagnés par Ryoko Naef (piano), Eric Crausaz (guitare), Bernard Schwenter (banjo) et Christian Gavillet (saxophone).

- différentes activités proposées par la commission culturelle formée de professeurs et d'étudiants: deux jours au Festival du Film, concert de l'Avent à Villars-sur-Glâne «Messe en mi bémol» de Schubert, Opéra de Fribourg «Don Pasquale» de Donizetti, théâtre «Le Liseur»;

En section alémanique, les principales manifestations ont été les suivantes:

- concert du chœur à l'aula. Au programme: musique et chants;
- soirée des contes, lectrice: Eveline Hasler;
- voyages d'études à Budapest, Berlin et Barcelone;
- semaine thématique;
- journées de retraite.

2.4 Echanges

Dans le domaine de l'échange et des activités visant le développement du bilinguisme, sont à signaler, en section francophone

Activités obligatoires

- immersion réciproque dans des classes bilingues, pour l'ensemble des étudiants de 4^{ème} année, en dessin: un semestre dans la langue maternelle, un semestre dans la langue partenaire;
- camp bilingue de sports d'hiver (avec groupes bilingues) pour les 4^{ème} années;
- tournoi de sports professeurs/étudiants;
- éducation physique en allemand dans quelques classes.

Activités à choix

- tandems.

Dans le domaine de l'échange et des activités visant le développement du bilinguisme sont à signaler, en section alémanique:

- camp de sports d'hiver;
- immersion dans les classes bilingues pour l'ensemble des étudiants de 4^{ème} année en dessin durant toute l'année;
- tandems.

2.5 Evénements particuliers

A relever, entre autres, en section francophone:

- rencontre avec Alexandre Jollien;
- concert «Vieux Jazz» avec M. Bernard Schwenter;
- journée pédagogique des professeurs: préparation à la HEP;
- semaine économique pour les étudiants de 4A et 4B;
- stage pédagogique au Tchad de trois semaines pour 2 étudiantes de 5^{ème} année.

A relever, en section alémanique:

- perfectionnement du corps enseignant durant l'été (2 jours);
- journée pédagogique: éducation interculturelle;
- semaines d'études, voyages d'études;
- semaine économique avec visites d'entreprises pour les classes terminales;
- réunions avec les maîtres de stage;
- rencontre avec Madame la Conseillère Isabelle Chasot;
- semaine de la santé et retraite;
- tournois sportifs professeurs / élèves;
- journées de sports d'hiver;
- semaine intensive pour les étudiants: évaluation élargie.

2.6 Programmes

- préparation de la dernière année de formation à l'EN en étroite collaboration avec la direction de la HEP;
- formation des maîtres de stage: module I et II en collaboration avec le concours des didacticiennes et didacticiens des ENC sous la responsabilité de M. Michel Mante (pour la section francophone).

3. Bâtiments, équipement

A la suite de l'ouverture de la HEP, de nombreux travaux de transformation sont planifiés.

XII. Ecole normale cantonale, section enfantine et économie familiale (ENC II)

1. Elèves

1.1 Effectifs

Au début de l'année scolaire 2002/03, l'école compte 23 (52) élèves répartis comme suit:

	Elèves				Classes			
	Francophones		Alémaniques		Francophones		Alémaniques	
	01/02	02/03	01/02	02/03	01/02	02/03	01/02	02/03
Economie familiale EF	8	7	4	4	1	1	1	1
Ecole enfantine EE	30	12	10	0	2	1	1	0
Totaux partiels	38	19	14	4	3	2	2	1
Total général fr. et al.	23 (52)				3 (5)			

Remarques

- Il n'y a pas eu d'ouverture de classes à cause de la transition vers la HEP.
- Sur les 23 élèves, il y a 0 (0) homme.
- Sur les 23 élèves, il y a 5 (5) bacheliers.

Pension

Fermeture de l'Internat en juin 2001.

Domicile

Sont domiciliés dans le canton de Fribourg	22	(45) élèves
Sont domiciliés dans un autre canton	1	(7) élèves

1.2 Admissions

	Section francophone		Section alémanique		Total	
	2001/2002	2002/2003	2001/2002	2002/2003	2001/2002	2002/2003
EF	0	0	0	0	0	0
EE	2	0	0	0	2	0
Total	2	0	0	0	2	0

Les admissions mentionnées dans la section EE ne concernent que le degré 4 (degré 3).

1.3 Diplômes délivrés

Diplôme d'économie familiale et d'activités créatrices manuelles.

0 (4) élèves de langue française ont obtenu ce diplôme (sortie biennale) et 0 (7) de langue allemande.

Diplôme d'enseignement dans les classes enfantines

Ont obtenu ce diplôme 12 (12) élèves de langue française et 9 (0) de langue allemande (sortie biennale).

2. Marche générale de l'école

A la suite du départ de Sr. Bénédicte – en Mission au Tchad – M. Pius Lehmann, directeur, en collaboration avec M. Pierre-Georges Roubaty, responsable pédagogique, continue à assumer la responsabilité générale (toutes sections confondues), ainsi que le lien avec la direction de la HEP.

2.1 Relations avec les parents

On peut mentionner pour la section francophone:

- les réunions de parents organisées régulièrement avec la collaboration active des élèves;
 - les discussions ponctuelles lors de difficultés rencontrées par les élèves, contacts téléphoniques, lettres, etc.;
 - invitation des parents lors du spectacle de fin d'année;
- et pour la section alémanique:

- exposition des travaux de diplômés;
- discussions individuelles avec les élèves et leurs parents;
- informations écrites aux élèves et parents d'élèves;
- invitations aux diverses manifestations organisées par l'école: concert du chœur, théâtre, soirée culturelle.

Autres contacts, autres dispositions prises en section francophone:

- séances régulières avec le recteur de la HEP;
- contacts réguliers avec les maîtresses de stage (EE/EF);
- participation à la formation des maîtres et maîtresses de stage;

- contacts réguliers avec l'inspection des écoles enfantines, des classes EE, EF et ACT;
- rencontres avec la Commission cantonale d'informatique;
- séances d'information HEP.

Autres contacts, autres dispositions prises en section alémanique:

- semaines thématiques, semaine d'études;
- rencontres avec les inspectrices et maîtresses de stages;
- participation à la formation des maîtres et maîtresses de stage.

2.2 Corps professoral

L'École normale cantonale II compte 19 (39) professeur(e)s (46.18 EPT au budget 2002 comprenant ENC I+II, KLS I+II, HEP + cours préparatoire), dont les statuts sont répartis comme suit:

Nommés	Droit public		Droit privé	Total
	Engagés			
8 (20)	1 (7)		10 (12)	19 (39)

2.3 Activités culturelles

Peuvent être mentionnées, entre autres, les activités suivantes pour la section francophone:

- opéra de Fribourg «Don Pasquale» de Donizetti;
- journées musicales et concert «Hair»;
- festival de films;
- théâtre des Osses: «Le Cavalier Bizarre» de M. de Ghelderode. Présentation de la pièce par M^{me} Véronique Mermoud.

Peuvent être mentionnées, entre autres, les activités suivantes pour la section alémanique:

- en général les activités sont réalisées en collaboration avec l'ENC I.

2.4 Echanges, bilinguisme

- la semaine sportive et le camp de ski sont organisés par groupes bilingues;
- tandems.

2.5 Evénements particuliers

- journées de réflexion sur le thème de «La Confiance»;
- semaines de travail HEP en vue de l'ouverture de la HEP;
- matinées «Eveil à la foi»;
- stage pédagogique au Tchad de trois semaines pour 1 étudiante de 4EE;
- rencontre avec M. Alexandre Etienne et les élèves;
- perfectionnement des professeurs durant l'été;

- semaines d'études «Activités créatrices sur textiles», «alimentation», «santé-soins»; «Formation d'adultes»;
- semaine économique avec les classes terminales;
- journée pédagogique «éducation interculturelle»;
- formation continue des professeurs de langue allemande (2 jours);
- formation et certification des maîtres de stage;
- rencontre avec les inspectrices;
- tournois sportifs enseignants/élèves;
- camp de ski et journées de sport;
- Semaine thématique;
- retraite des classes.

2.6 Programmes

- préparation de la dernière année de formation à l'EN en étroite collaboration avec la direction de la HEP;
- formation des maîtres de stage: module I et II en collaboration avec les didacticiennes et didacticiens des ENC sous la responsabilité de Monsieur Michel Mante (pour la section francophone).

3. Administration et gestion

La fusion des administrations ENC I et ENC II a été mise en place.

3.1 Personnel

- départ de Sr. Bénédicte en Mission au Tchad;
- plusieurs professeurs doivent quitter l'ENC pour cause de diminution du nombre de classes à l'Ecole normale.

4. Bâtiments

Les locaux ne sont utilisés que partiellement pour les cours (ACM – Alimentation).

Des travaux de transformation pour la HEP sont prévus.

XIII. Ecole cantonale de degré diplôme (ECDD)

1. Elèves

1.1 Effectifs

A la rentrée 2002/2003, l'ECDD compte 518 (500) élèves répartis comme suit:

	Elèves		Classes	
	2001/02	2002/03	2001/02	2002/03
Section francophone				
1 ^{ère} année	157	163	8	8
2 ^{ème} année	119	130	6	6
3 ^{ème} année	117	109	6	5

	Elèves		Classes	
	2001/02	2002/03	2001/02	2002/03
Section alémanique				
1 ^{ère} année	46	42	2	2
2 ^{ème} année	30	35	1	2
3 ^{ème} année	31	39	2	2
Total	500	518	25	25

Sur les 518 (500) élèves, il y a 94 (97) garçons.

De plus 30 adultes suivent les cours de compléments de formation pour l'entrée à la HES santé-social (HES-S2).

Pension

Environ 350 (300) élèves prennent le repas de midi à l'école: 300 au nouveau restaurant scolaire et 50 à la cafétéria.

	2001/2002	2002/2003
Sont domiciliés dans le canton de Fribourg	495	505 élèves
Sont domiciliés dans un autre canton	10	13 élèves

1.2 Admissions

Section francophone

Ont été admis 170 (151) nouveaux élèves.

Section alémanique

Ont été admis 65 (52) nouveaux élèves.

Le total des nouveaux élèves est ainsi de 235 (203).

1.3 Diplômes délivrés

Section francophone

107 (91) élèves de cette section ont obtenu leur diplôme de culture générale au terme du degré 3, dont 88 (73) filles.

Section alémanique

29 (27) élèves de cette section ont obtenu leur diplôme de culture générale au terme du degré 3, dont 23 (25) filles.

2. Marche générale de l'école

2.1 Relations avec les parents et autres contacts

Les rencontres suivantes ont été mises sur pied:

- dix soirées réunissant parents, professeurs et élèves;
- deux séances d'information pour les nouveaux élèves et leurs parents;
- trois séances d'information à l'intention des élèves des degrés 2 et 3 du CO et leurs parents;
- une séance d'information pour l'organisation des cours de compléments de formation pour adultes.

A l'occasion de la première semaine spéciale, dite «Santé et IP» 50 conférences et séances d'informations avec ateliers ont été données aux élèves sur les formations subséquentes des domaines de la santé, du social et de l'éducation: CIPS de Neuchâtel et Lausanne, professions soignantes, TSO, études sociales, gestionnaire en économie familiale, aide

familiale, ergothérapie, diététique, hygiène dentaire, physiothérapie; professions relatives à la radiologie médicale, au laboratoire, à l'assistance médicale, dentaire et en pharmacie, à la formation de pédicure-podologue; année préparatoire à la HEP; affirmation de soi: «Je n'ai pas peur d'aimer»; paraplégie et tétraplégie, SOS – futures mamans, planning familial; travail social et office cantonal des mineurs, Carrefour.

A l'occasion de la deuxième semaine spéciale, les élèves du premier degré et une partie du deuxième degré ont étudié le thème «Jeunesse et citoyenneté/Junge StaatsbürgerInnen». 15 groupes ont abordé les notions de démocratie, de droit, de devoirs, de partis, avec l'élaboration d'articles de lois, des votations, l'entretien avec des Constituants, la visite du Palais fédéral, des discussions avec des représentants de tous les partis.

Dans le cadre de l'éducation par les pairs, les élèves du cours santé ont présenté aux classes plusieurs thèmes qui concernent la jeunesse d'aujourd'hui: l'anorexie, la boulimie, les dépressions, le suicide, l'alcoolisme.

Parmi les 148 élèves de 3^{ème} année, 75 ont suivi le nouveau stage obligatoire pré professionnel de 12 semaines en vue de l'admission à la HES-santé; les autres candidats du domaine social, médico technique et de l'éducation ont effectué 2 à 4 semaines en institution.

La Croix-Rouge fribourgeoise dispense les cours d'éducation à la santé.

L'aumônerie et la médiation scolaire permettent un encadrement de groupe ou individuel. La médiation occupe, en plus de la médiatrice attitrée, de plus en plus le corps professoral.

2.2 Corps professoral

L'école compte 68 (62) professeur(e)s (44.50 EPT au budget 2002) dont les statuts sont les suivants:

Droit public		Droit privé	Total
Nommés	Engagés		
49 (42)	7 (13)	12 (7)	68 (62)

2.3 Activités culturelles et sportives

Ont été organisées, présentées, suivies, entre autres, les activités suivantes:

Films

- «Le roi danse» et «Nurse Betty», deux films commentés;
- «Au-delà de Gibraltar», dans le cadre du Festival international de films de Fribourg.

Théâtre, musique et chant

- «Don Pasquale», Opéra de G. Donizetti, à l'Université de Fribourg, pour les élèves du 1^{er} degré;
- «Marie», par le Théâtre des Osses, à Givisiez, pour les élèves des degrés 1 et 3;
- «Le cavalier bizarre», au Théâtre des Osses, pour les élèves du 2^{ème} degré;

- 6 représentations du Cabaret furieux «Sur tout ce qui bouge» de C. Rullier, à l'Espace Théâtre de l'ECDD, par le groupe théâtral associé à la Tanzgruppe;
- «Der Besuch der alten Dame» von F. Dürrenmatt, à l'aula de l'Université, pour les élèves des degrés 1 et 2;
- participation du Chœur de l'ECDD à «Nicolas de Flue» d'A. Honegger, et D. de Rougemont avec le Chœur de l'Université, des Jeunesses musicales de Fribourg et d'Accroche-Chœur;
- Konzert Abend des Chors-KDMS im Kollegium Gambah.

Aumônerie

- retraite à Taizé pour huit élèves et professeurs;
- action de l'Avent par les 10 classes du 1^{er} degré, soit visites, activités et productions diverses dans divers EMS, hôpitaux, institutions;
- retraite intercollèges au Grand-St-Bernard;
- action de Carême en collaboration avec les aumôneries des Collèges;

Activités diverses

- course scolaire d'un jour par les élèves des 18 classes des 1^{er} et 2^{ème} degrés;
- visite du Musée de la photographie, à Vevey, dans le cadre du cours de photo;
- visite du laboratoire Seculab, à l'EPAI de Fribourg;
- participation au concours lancé par la Constituante;
- visite du Musée d'histoire naturelle et de diverses expositions qui s'y déroulent;
- participation aux traditionnelles actions Ecu d'Or, Mimosa du bonheur et vente d'oranges Terre des hommes;
- participation aux ateliers des Maxi Beaux Arts, au Bel-luard;
- visite des laboratoires à l'Institut de chimie de l'Université de Fribourg;
- visites guidées de la BCU;
- activités du groupe «Loisirs» des professeurs: l'exposition Picasso «Sous le soleil de Mithra», à Martigny; «Friburnes» à Manora, Fribourg, Educa 2002, salon de la formation à Genève; concerts de l'Avent à Villars-sur-Glâne;
- Comédie musicale «Fantasma», sur l'artepilage de Morat;
- EXPO.02: visite de l'artepilage d'Yverdon, par les élèves des degrés 1 et 2;
- Séance de clôture de l'année scolaire à l'Aula de l'Université, suivie de l'apéritif du 30^{ème} anniversaire, servi à toute l'Ecole.

Sport

- course d'orientation au bois de Moncor;
- tournois traditionnels de basket, volley, football;
- participation de l'équipe de l'ECDD au 22^{ème} tournoi suisse de volley-ball à La Chaux-de-Fonds;
- camp d'hiver à Lenk, pour les élèves du 2^{ème} degré;
- journées polysportives de deux jours, avec ski et snowboard à Anzère, et divers sports à Fribourg;
- marche de fin d'année scolaire.

2.4 Echanges

L'échange linguistique s'est déroulé durant l'année scolaire avec le Collège de Sarnen a impliqué 80 jeunes environ; 3 à 4 élèves de chaque école étaient envoyés dans l'école partenaire durant trois jours.

Une vingtaine d'élèves du cours d'italien sont allés pratiquer leur langue préférée à Rome, durant quatre jours.

2.5 Evénements particuliers

Le Directeur a participé aux trois séances annuelles de la Commission d'école, aux six séances de professeurs de classe, aux séances hebdomadaires des responsables de l'Ecole ainsi qu'aux nombreuses séances de commissions et sous-commissions dans le cadre de la rénovation et de l'agrandissement de l'ECDD.

Trois après-midi pédagogiques ont été consacrées:

- aux informations IP-ISO-Informatique-HEP;
- aux programmes d'étude-cadre pour les EDD;
- à l'étude de la consultation concernant l'avenir des EDD.

2.6 Programmes, études

L'Ecole a fourni à la Direction de l'instruction publique et des affaires culturelles des éléments de réponse à la vaste consultation lancée par la CDIP concernant l'avenir des EDD.

3. Bâtiments

Les travaux d'agrandissement et de rénovation de l'ECDD enclenchés le 10.01.2000, qui ont permis l'ouverture du nouveau bâtiment, dit bâtiment B, de 30 salles en 2001, se sont poursuivis entre septembre 2001 et août 2002. La mise en route du carré, dit bâtiment C, le 02.09.2002, a créé un véritable poumon sportif, culturel et gastronomique. En effet, ont été ouverts la salle de sports triple, les salles de musique et chant, ainsi que le restaurant scolaire de 240 places.

La rénovation du bâtiment de l'ancien hôpital cantonal est plus lourde que prévue; la vétusté de la construction n'y est pas étrangère. Le concours de l'œuvre artistique a désigné deux lauréats associés, MM. Guy Tornay et Ivo Vonlanthen. Les artistes vont apposer 9000 pictogrammes différents sur le mur du préau couvert, preuve de l'ampleur prise par l'ECDD.

La complexité des travaux concernant l'ancien bâtiment, allié à d'autres facteurs, ont sensiblement augmenté le nombre des séances de chantier, de la SCOCH, de la COBA ou de séances spéciales.

Le transfert du mandat de l'architecte responsable des travaux a nécessité une attention et une disponibilité supplémentaires des demandeurs, afin de ne pas trop repousser les délais fixés.

L'inauguration des bâtiments est prévue au printemps 2004, lorsque l'ancien hôpital prendra sa nouvelle affectation.

XIV. Haute Ecole pédagogique (HEP)

1. Généralités

L'année 2001 avait été marquée par l'ouverture officielle de la HEP et du cours préparatoire destiné aux personnes non titulaires d'une maturité gymnasiale. L'année 2002 a été marquée quant à elle par l'ouverture de la première année de formation initiale en date du lundi 23 septembre 2002.

Ce même jour avait lieu le vernissage de l'exposition des projets d'architecture pour le réaménagement des bâtiments de l'Ecole Normale cantonale II (Rue de Morat 24) en vue de leur utilisation par la HEP (Crédit d'investissement accordé en 2001). Différents travaux de réaménagement ont eu lieu dans les bâtiments de l'Ecole Normale cantonale I (Rue de Morat 34-36): câblage informatique de l'ensemble des bâtiments, aménagements de bureaux pour les professeur-e-s, aménagement du secrétariat de la formation initiale.

Le recteur, M. Alexandre Etienne, a été élu vice-président de la Conférence suisse des recteurs des hautes écoles pédagogiques (CSHEP) et désigné, par cette même conférence, comme représentant des hautes écoles pédagogiques au sein du Conseil des HES (CSHES).

2. Secteur «Formation initiale»

Le secteur a connu une très forte activité avec l'engagement des formateurs et formatrices, le choix des candidates et candidats à la formation de formateur praticien ou formatrice praticienne, le recrutement des premiers étudiants et étudiantes, la mise en œuvre de la première année de formation et les travaux préparatoires pour le dépôt de la demande de reconnaissance de la nouvelle formation auprès de la CDIP en 2003.

2.1 Filière «Cours préparatoire»

La clôture du premier cours préparatoire a eu lieu en date du 4 juillet 2002. 34 certificats permettant de se présenter à la procédure d'admission ont été délivrés (23 dans la section française; 11 dans la section alémanique)

La rentrée scolaire 2002 a enregistré les effectifs suivants:

- section française 42
- section alémanique 22

2.2 Filière «Formation initiale»

La première rentrée scolaire a enregistré les admissions suivantes:

- section française 78
- section alémanique 27

2.3 Formation DES

La collaboration avec l'Université de Fribourg s'est concrétisée au travers de la convention particulière relative à la formation DES pour les branches secondaires et complémentaires «Economie familiale» et «Activités créatrices». La première année de formation a débuté à l'automne avec les effectifs suivants:

- Economie familiale 4
- Activités créatrices 18

(étudiantes et étudiants répartis entre branche secondaire, branche complémentaire ou branche d'orientation dans la section alémanique).

3. Secteur «Ressources, recherche et développement pédagogiques»

3.1 Centre fribourgeois de documentation pédagogique (CFDP)

a) Documentation et prêts:

	Nombre
Etat du catalogue	32 500 notices / 60 000 exemplaires
Catalogage	1 800 notices créées / 4 000 exemplaires
Prêts	75 000 (y compris lectures suivies / sans renouvellements de prêt)
Lecteurs inscrits	3 400
Lecteurs actifs	1 770
Nouveaux lecteurs	120

De nombreux autres services non chiffrés ont également été dispensés aux lecteurs: conseil pédagogique et didactique, initiation à la recherche documentaire, photocopie couleur et noir-blanc, laminage, reliure, etc.

b) Principaux projets achevés en 2002:

- Lancement du projet de délocalisation du service de prêt sur un premier site en septembre 2002: les lecteurs gruériens peuvent désormais se faire livrer le matériel CFDP une fois par semaine à la bibliothèque du CO de la Gruyère à Bulle.
- Aboutissement du programme de réservations à dates fixes complétant le logiciel de gestion bibliothéconomique HORIZON. Ce programme a été développé par Epixtech avec la collaboration du CFDP et des centres de ressources de la HEP BEJUNE.
- Installation du nouvel Atelier Multimédia. Equipement et catalogage de tout le matériel de prêt audiovisuel et

informatique du CFDP et du DZ dans la base de données HORIZON.

- Les classes fribourgeoises ont été nombreuses à visiter les expositions «Littératures en dialogue/Dialog de Literaturen» et «Jeunesse et Electricité». Ces expositions sont le fruit d'une collaboration du Groupe romand et tessinois des centres de documentation pédagogique (GROCEDOP) avec l'Ambassade de France pour la première et avec les Electriciens romands pour la seconde. Une collaboration avec le DZ a permis d'ouvrir l'exposition bilingue de littérature de jeunesse aux classes alémaniques du canton.
- Lancement des matinées-découvertes: visites du CFDP organisées en atelier. Tous les enseignants fribourgeois de 3^e à 6^e primaire, puis de 1^e à 3^e secondaire ont été invités personnellement en 2002. Ces visites ont rencontré beaucoup de succès. De nombreuses autres visites ont également été organisées (étudiants HEP, ENC, UNI).
- Développement d'un nouveau type de lecture suivie «Tirelivres».
- Tri et recatalogage des vidéocassettes.
- Début de la collaboration avec la formation initiale HEP.

c) Collaborations:

- Outre l'organisation d'expositions, la collaboration avec le GROCEDOP a essentiellement porté sur l'intégration des centres de ressources dans les HEP.
- Le CFDP a également collaboré avec d'autres associations professionnelles (BBS, bibliothèques HES, etc.).

3.2 Didaktisches Zentrum

a) Documentation et prêts:

Etat du catalogue	27 449
Catalogage 2002	1 617
Prêts	38 505 (sans les renouvellements de prêt)
Lecteurs inscrits	3 197
Lecteurs actifs	1 129
Nouveaux lecteurs	149

b) Activités principales:

- Acquisitions, catalogage, prêt et conseil.
- Passage à la classification décimale universelle.
- En conséquence du rattachement des centres de documentation à la HEP, réunion des domaines «Education aux médias» et «Informatique» du DZ et du CFDP dans le cadre de l'«Atelier multimédia».

c) Nouveaux moyens d'enseignement:

Publication en octobre 2002 du livre du maître accompagnant la nouvelle carte scolaire du canton de Fribourg (202 pages).

d) Contacts:

- Informations: Les thèmes principaux des quatre bulletins d'information adressés à l'ensemble du personnel enseignant ont été les nouvelles acquisitions, les documents pour l'apprentissage en atelier, les communications des sections Bible, Religion, Education générale, Education aux médias et Informatique, ainsi que les invitations à découvrir l'observatoire d'Ependes.
- Expositions: voir le rapport du CFDP.

3.3 Service de formation continue

a) Cours facultatifs: 1681 inscriptions à des cours/conférences ont eu lieu durant l'année scolaire 2001/02. Il est important de distinguer les inscriptions des enseignants. En effet, plusieurs enseignants s'inscrivent à plusieurs cours. Il y a donc toujours plus d'inscriptions que d'enseignants.

Selon les moments de formation, les inscriptions se répartissent de la manière suivante:

- 723 pour 43 cours durant l'été (semaine du 8 au 12 juillet 2002)
- 326 pour 22 cours durant l'année
- 384 pour 30 cours dits «à la carte»
- 147 pour 3 conférences
- 56 pour 5 prolongations de cours.

b) Formation dans le domaine des langues:

- Programme des langues 2002: 35 enseignantes et enseignants ont suivi des cours dans le cadre du programme des langues 2002.
- Perfectionnement intensif 2002: 10 enseignantes et enseignants ont suivi des cours de langues en immersion (à l'étranger) dans le cadre du perfectionnement intensif 2002

Pour la première fois, le programme de formation (année 2003) est publié sous forme d'affiche avec renvoi à un site internet.

La collaboration avec le secteur «Formation initiale» s'est intensifiée avec une participation à l'organisation de la formation des formateurs praticiens et formatrices praticiennes (24 candidates et candidats francophones; 12 candidates et candidats alémaniques).

3.4 Dienststelle für Weiterbildung

Le service de formation continue alémanique a consacré l'essentiel de son activité à la préparation et à l'administration du programme proposé aux enseignantes et enseignants de tous degrés et de toutes disciplines. Le programme 2002 a été envoyé par courrier à tous les établissements scolaires et comportait 125 offres de cours. Parmi ces offres, 60 ont été concrétisées. Un cours a été dédoublé, 8 cours à la carte ont été enregistrés.

L'offre «Langues» a permis à 18 enseignantes et enseignants de développer leurs compétences linguistiques de

différentes manières: stages linguistiques, cours dans une institution fribourgeoise, formation didactique en Angleterre).

Au-delà du plan organisationnel et administratif, la responsable du service a délivré des conseils en faveur des cercles scolaires, des directions et de l'inspection pour des engagements divers (offres de formation continue et de supervision). Elle a en outre participé à des cours pour des membres de commissions scolaires.

Le service s'est efforcé de renforcer la collaboration et la coordination avec d'autres projets ou services (Suchtprävention, Katechetische Arbeitsstelle, fritic).

Durant le deuxième semestre a été préparé le programme des cours 2003. Comme celui de la section francophone, le nouveau programme est publié sur affiche avec renvoi au site internet.

Le service poursuit par ailleurs son intégration dans le nouveau cadre HEP. Dans ce contexte, il a participé à l'organisation d'offres de formation continue pour le secteur «Formation initiale» (formation au mentorat, formation des formateurs praticiens et formatrices praticiennes).

3.5 Services de recherche (sections francophone et alémanique)

Les services de recherche francophone et alémanique sont en voie de création. Les postes ont été mis au concours dans le courant de l'automne et seront pourvus au début de l'année 2003. La mise en œuvre de ces services, en collaboration avec l'Université de Fribourg, marquera une nouvelle étape dans la tertiarisation de la formation des enseignantes et enseignants dans le canton de Fribourg et permettra à la HEP de prétendre véritablement au statut de Haute Ecole.

4. Centre FRI-TIC

Après l'adoption du décret fri-tic par le Grand Conseil le 18 septembre 2001, la réalisation du concept global «l'intégration des technologies de l'information et de la communication (TIC) dans l'enseignement» pouvait commencer. Ce concept global se base sur 3 piliers: la formation, les ressources et les équipements.

Des ressources de personnel ont été accordées pour 2002 et le Centre fri-tic peut compter aujourd'hui sur les collaborateurs suivants: chef de projet (85 %), secrétariat (50 %), 3 collaborateurs pédagogiques (140 %), un responsable Internet et réseau pédagogique (62,5 %) et un ingénieur (50 %). L'ingénieur ainsi qu'un autre collaborateur travaillent également à la HEP et s'occupent de son service informatique.

4.1 Formation des enseignantes et enseignants

Le concept global prévoit la formation des enseignantes et enseignants. La formation des formateurs et formatrices a commencé en automne 2001. Ces derniers avaient en plus pour mission de développer des concepts de formation pour le Centre fri-tic. Dans le courant de cette année scolaire, cette formation et le développement des modules de

formation concrets s'est poursuivie. Les premiers cours dans le cadre du projet fri-tic ont été donnés aux enseignantes et enseignants à partir de décembre 2002. Au total, on prévoit de former environ 400 à 500 enseignantes et enseignants dans le courant de l'année scolaire 2002/03. Ces formations seront prises en charge du point de vue de l'organisation et du point de vue du contenu par les conseillers pédagogiques.

En décembre 2001, dans le cadre du projet «Public Private Partnership (PPP)», les Chambres fédérales ont adopté une loi visant la promotion des technologies de l'information et de la communication dans les écoles. Cette loi prévoit entre autres des subventions fédérales pour la formation des formateurs et formatrices et encourage la coopération entre les régions. Le Centre fri-tic a collaboré avec les cantons de Vaud et de Berne à l'élaboration d'un projet de formation complémentaire des animateurs et animatrices TIC et a soumis à la Confédération des demandes de subventions. Cette formation complémentaire devrait débuter au début de l'année 2003.

4.2 Les ressources

Un contrat de coopération a été conclu avec le Serveur suisse de l'éducation educa.ch en automne 2001. Depuis l'été 2002, la page Internet www.fri-tic.ch est opérationnelle sur le même système que le Serveur suisse de l'éducation et peut profiter d'un système de rédaction moderne et simple d'utilisation. Le système permet également de relier des bases de données et d'exploiter des forums de discussion. De plus, il est à disposition des écoles et des commissions intéressées.

Dans le cadre du projet PPP, Swisscom offre aux écoles un raccordement gratuit au réseau pédagogique cantonal et à Internet. 50 écoles primaires et cycles d'orientation du canton ont profité de cette offre jusqu'à maintenant. Le Centre fri-tic s'occupe de l'organisation et du support de ce projet.

Des contrats ont été conclus avec Microsoft et Apple afin d'obtenir des licences à prix préférentiels pour les écoles. De plus, le Centre a développé différents documents qui sont à disposition des écoles tels que configuration du serveur, mise en réseau des bâtiments, etc.

4.3 L'équipement

Le Centre s'est établi dans de nouveaux locaux à la Haute Ecole Pédagogique en automne 2001. De plus, le Centre dispose de deux salles d'informatique (Mac et PC) et s'occupe de leur aménagement et de leur exploitation. Une plate-forme d'échange moderne et productive sur un serveur Apple OS X a été créée en été. Celle-ci permet d'une part aux participantes et participants des cours, aux étudiantes et étudiants ainsi qu'aux enseignantes et enseignants de la HEP de consulter rapidement et facilement leurs données personnelles depuis n'importe quel ordinateur, que ce soit PC ou Mac, et d'autre part de mettre à disposition des données communes utiles.

XV. Université

Les activités de l'Université sont présentées annuellement, de manière détaillée, dans le rapport de l'année académique, ainsi que dans le rapport d'activité qui en propose une synthèse.

1. Communauté universitaire

1.1 Les étudiants

	Hiver 2000-2001		Hiver 2001-2002		Hiver 2002-2003	
Total	8934	100.0 %	9101	100.0 %	9651	100.0 %
a) Étudiants selon la provenance						
Fribourgeois	2016	22.6 %	2045	22.5 %	2033	21.1 %
Confédérés	5595	62.6 %	5686	62.5 %	6110	63.3 %
Étrangers	1323	14.8 %	1370	15.1 %	1508	15.6 %
b) Étudiants selon les facultés						
Théologie	436	4.9 %	412	4.5 %	405	4.2 %
Droit	2043	22.9 %	1960	21.5 %	1993	20.7 %
Sciences économiques et sociales	1356	15.2 %	1604	17.6 %	1895	19.6 %
Lettres	3940	44.1 %	4009	44.1 %	4176	43.3 %
Sciences						
a) sciences naturelles	888	9.9 %	865	9.5 %	920	9.5 %
b) médecine	271	3.0 %	251	2.8 %	262	2.7 %

L'analyse de l'évolution du nombre des étudiantes et étudiants appelle les remarques suivantes:

- Par rapport au semestre d'hiver 2001/02, le nombre total des étudiants enregistré au semestre d'hiver 2002/03 connaît une augmentation de 550 étudiants ou 6 %. Cette augmentation est la plus importante depuis 1995. L'année précédente, la croissance a été de 1.9 % et l'année avant, quasiment nulle. Il s'agit d'un phénomène exceptionnel et passager, largement dû aux doubles volées de maturités que le canton de Berne a délivrées l'année passée.
- Selon la provenance des étudiants, le nombre des étudiants fribourgeois ou domiciliés dans le canton diminue de 12 unités ou 0.6 %, alors que le nombre des étudiants confédérés augmente de 424 unités ou 7.5 % et celui des étrangers augmente de 138 unités ou 10.1 %.
- Un recul est constaté uniquement en faculté de théologie (- 1.7 %). L'effectif des étudiants croît dans toutes les autres facultés: de 1.7 % en faculté de droit, de 4.2 % en faculté des lettres, de 6.4 % en sciences naturelles et de 4.4 % en médecine. L'augmentation la plus marquée est à nouveau enregistrée par la faculté des sciences économiques et sociales (18.1 %) et elle concerne plus particulièrement le domaine des sciences de la société.
- Le nombre des étudiants débutants connaît une forte croissance, passant de 1930 en 2001/02 à 2138 en 2002/03, soit + 10.8 %. Selon la provenance des étudiants, le nombre d'étudiants fribourgeois ou domiciliés dans le canton diminue de 38 unités ou -9.4 % tandis que celui des étudiants confédérés croît de 229 unités ou + 18.7 %. Le nombre des étudiants étrangers augmente de 17 unités ou + 5.6 %.

Le nombre d'étudiants débutants croît dans toutes les facultés. La faculté de théologie enregistre une augmentation de 36.4 % par rapport à l'année précédente. Cette augmentation est de 18 % en sciences naturelles, de 16.1 % en sciences économiques et sociales, de 12.3 % en droit, de 7.3 % en médecine et de 4.1 % en lettres.

- e) Le nombre total des étudiantes connaît une croissance de 8 %, passant de 4913 à 5306. Ce nombre représente 55.0 % de l'effectif total. Comme les deux années passées, l'effectif des étudiantes débutantes (1261) est supérieur à celui des étudiants débutants (877) et représente 59 % de l'effectif total des étudiants débutants, hommes et femmes. Ce pourcentage est supérieur à 50 % depuis le semestre d'hiver 1993/94.

En 2002/03, un pourcentage supérieur à 50 % caractérise les effectifs des étudiantes débutantes en facultés de droit (54.1 %), des sciences économiques et sociales (51.9 %), des lettres (71.4 %) et en section de médecine (67.8 %).

- f) Sur recommandation de la Conférence universitaire suisse, le canton de Fribourg a reconduit, par arrêté du Conseil d'Etat du 18 mars 2002, le test d'aptitudes pour l'admission aux études de médecine à l'instar des cantons universitaires de Zurich, Berne et Bâle. Cette mesure a été limitée aux études de médecine humaine. Le passage de ce test s'est déroulé le 5 juillet 2002. Un rapport concernant les résultats de ce test dans les cantons universitaires concernés a été publié par le Centre pour le développement de tests et le diagnostic rattaché à l'Institut de psychologie de l'Université de Fribourg.
- g) La collaboration de l'Hôpital cantonal à la formation clinique des facultés de médecine de Lausanne et de Genève s'est poursuivie avec succès. Ses domaines d'application demeurent la médecine, la chirurgie et la pédiatrie.

1.2 Corps professoral

Des postes de professeurs ordinaires ont été pourvus dans les domaines suivants:

en faculté de droit: droit pénal;

en faculté des sciences économiques et sociales: politique économique et sociale, informatique, gestion avec l'accent particulier sur la comptabilité financière et la gestion financière.

Des professeurs associés ont été engagés dans les domaines suivants:

en faculté de théologie: théologie morale fondamentale de langue française, philosophie médiévale et ontologie;

en faculté de droit: droit privé en langue allemande, droit romain, droit fiscal, droit des assurances sociales;

en faculté des sciences économiques et sociales: statistique, communication et médias de langue allemande,

en faculté des lettres: philologie germanique, didactique universitaire, littérature espagnole et hispano-américaine, philologie et histoire de langue espagnole.

Professeurs titulaires

Le titre de professeur titulaire a été octroyé à un chargé de cours en faculté de droit et à un chargé de cours en faculté des sciences économiques et sociales.

1.3 Organisation des études

La faculté de droit et celle des sciences économiques et sociales, ainsi que le département interfacultaire de l'informatique ont introduit, à partir de l'automne 2002, la nouvelle structure d'études européennes selon la Déclaration de Bologne. Un nouveau diplôme universitaire (niveau Bachelor européen) a été créé, la licence correspondant au Master européen.

Suite aux conclusions du rapport d'experts, le projet d'une faculté de médecine en collaboration avec le groupe des cliniques Hirslanden a été abandonné. Pour garantir aux étudiants de médecine fribourgeois la poursuite de leur cursus, une convention a été signée entre les universités de Bâle, Berne, Fribourg, Lausanne et Zürich et les directeurs de l'instruction publique des cantons respectifs.

Une révision de l'organisation des études menant au diplôme de maître de gymnase (DMG) a débouché sur un nouveau règlement pour l'obtention du diplôme d'aptitude à l'enseignement secondaire II (DAESII).

Le Conseil d'Etat a ratifié la modification des statuts de l'Université. La Direction de l'instruction publique et des affaires culturelles a approuvé 6 statuts, 7 règlements et une modification de règlement.

2. Politique universitaire

2.1 Sur le plan cantonal

Le Conseil d'Etat a approuvé l'attribution de l'enveloppe budgétaire 2003 de l'Université. Il a également pris connaissance de la Planification stratégique – Horizon 2011. Pour la première fois, le Conseil d'Etat a décidé d'attribuer à l'Université une enveloppe budgétaire pluriannuelle pour les années 2004-2006.

En regard de l'évolution du nombre des étudiants

1991/1992	6 909	2001/2002	9 101
1996/1997	8 586	2002/2003	9 651
2000/2001	8 934		

les comptes de fonctionnement, selon les budgets, évoluent de la manière suivante:

	budget			coût par étudiant		indice suisse des prix ⁽²⁾
	en millions de francs			en milliers de francs		
	charges	revenus	excédents	charges/étud.	excédents/étud.	
1992 ⁽¹⁾	116.2	72.6	43.6	16.8	6.3	100.0
1997	138.4	97.3	41.1	16.1	4.8	109.0
2001	150.3	103.8	46.5	16.8	5.2	112.9
2002	154.0	104.2	49.8	16.9	5.5	113.2
2003	157.4	104.5	52.9	16.3	5.5	114.2

Remarques:

⁽¹⁾ les montants de 1992 sont donnés selon l'ancien plan comptable, c'est-à-dire sans amortissement

⁽²⁾ lors de la comparaison des montants, il faut tenir compte de l'évolution de l'indice suisse des prix à la consommation (indice de novembre de l'année précédente)

2.2 Sur le plan fédéral

La Conférence universitaire suisse (CUS) a tenu, en 2002, six séances au cours desquelles elle a traité les dossiers suivants:

Programme d'encouragement de la relève 2002/2003; projet d'un système d'indicateurs des hautes écoles suisses; planification pluriannuelle et besoins financiers 2004-2007 des universités suisses; projet du groupe de travail passerelle maturité professionnelle – maturité gymnasiale/université; CUS: comptes 2001, rapport d'activités 2001 et budget 2003; Organe d'accréditation et d'assurance qualité (OAQ): comptes 2001, rapport d'activités 2001 et budget 2003; Conférence des recteurs des universités suisses (CRUS) – tâches déléguées de la CUS: comptes 2001 et budget 2003; budget 2003 des cours préparatoires aux études universitaires; nouveau projet de loi fédérale sur les professions médicales universitaires; programme égalité des chances; stratégie pour le transfert de connaissances et de technologies dans les hautes écoles suisses: mandat d'études; détermination des capacités en médecine humaine, dentaire et vétérinaire SH 2003/2004; clarification des aspects juridiques relatifs à la compétence de la CUS à édicter des directives – avis de droit; directives pour l'accréditation dans le domaine des hautes écoles universitaires en Suisse; barème des taxes de l'OAQ; procédure de reconnaissance du droit aux subventions selon la LAU; prises de position relatives aux demandes de subvention à la construction déposée par les cantons de Berne et de Vaud; campus virtuel suisse: prolongation de projets en cours; coûts des études de médecine en Suisse: résultat de l'étude; étude de modèles de financement des hautes écoles suisses; projet des directives concernant la mise en œuvre de la Déclaration de Bologne; message FRT 2004-2007: contribution, suivi des travaux, prise de position dans le cadre de la consultation interne; élection à la présidence et à la vice-présidence de la CUS 2003-2004: M^{me} Martine Brunschwig Graf et M. Charles Kleiber. La mise en œuvre de la Déclaration de Bologne a été également traitée en séance commune de la CUS, du conseil suisse des HES de la CDIP, de la conférence des recteurs des universités suisses et de la conférence suisses des hautes écoles spécialisées.

2.3 Sur le plan intercantonal

En application de l'accord intercantonal universitaire du 20 février 1997, le canton de Fribourg a encaissé en 2002 49 107 867 fr. pour les étudiants confédérés immatriculés à l'Université de Fribourg et a payé 12 073 500 fr. pour les ressortissants fribourgeois étudiant dans d'autres universités suisses. Ainsi, l'apport net pour le canton a été de 37 034 367 fr. (36 061 859 fr. en 2001).

2.4 Sur le plan romand

La Conférence universitaire de Suisse occidentale (CUSO) et sa commission de coordination ont traité les dossiers suivants:

élection de la présidente: M^{me} Anne-Catherine Lyon; CUSO: rapport d'activités 2001, comptes 2001, budget 2003; désignation de l'organe de révision; RERO: rapport d'activités 2001, budget 2003; projet d'avenant réglant

l'adhésion du canton du Jura à RERO; projet de nouvelle convention relative à la CUSO – renvoi suite aux réserves de l'EPFL et formation d'un groupe de travail; mise en œuvre de la Déclaration de Bologne – coordination au niveau de la CUSO; groupe de contact permanent avec la HES-SO et HES-S2; vice-présidence de la CCSO: M^{me} Barbara Vauthey.

Dans le cadre de la coordination et de la répartition des tâches au sein du réseau BENEFRI, les Conseillers d'Etat, directeurs de l'instruction publique des cantons de Berne, de Neuchâtel et de Fribourg, et les recteurs des trois universités se sont réunis à trois reprises pour assurer le suivi des projets bénéficiant du financement fédéral dans le cadre des projets d'innovation et de coopération et des autres conventions de branche; lancer les travaux les travaux de coordination au niveau de l'introduction de la Déclaration de Bologne; entreprendre une analyse du réseau et de son renforcement. Lors de la séance à laquelle le secrétaire d'Etat M. Charles Kleiber et le directeur de l'office fédéral de l'éducation et de la science M. Gerhard Schuwey ont pris part, une longue discussion sur la politique universitaire suisse a eu lieu.

3. Constructions et locaux

Concernant les constructions de bâtiments universitaires sur le Plateau de Pérolles, la commission de bâtisse a tenu quatre séances et la sous-commission de chantier quatorze séances. La construction progresse selon le calendrier établi. Le parking commun avec l'école d'ingénieurs et d'architectes a été mis en service le 14 octobre 2002.

XVI. Formation des adultes

1. Commission de la formation des adultes

La Commission a tenu cinq séances; elle a examiné les requêtes de subventions avant de formuler un préavis pour la Direction de l'instruction publique et des affaires culturelles.

Les autres activités de la Commission ont été les suivantes:

- mise sur pied du troisième et dernier module du brevet fédéral de formation de formateurs et formatrices d'adultes en collaboration avec le Centre de perfectionnement et d'informatique;
- organisation du festival de la formation des adultes qui a eu lieu du 5 au 15 septembre sur le thème des nouvelles technologies de l'information. Une expérience d'apprentissage intergénérationnel a été proposée aux classes des écoles du cycle d'orientation et à l'Ecole cantonale de degré diplôme. Les élèves ont enseigné à leurs parents et grand-parents l'utilisation d'Internet. Une journée portes ouvertes dans les institutions de formation des adultes a également eu lieu;
- réflexion sur l'introduction de la démarche qualité dans le domaine de la formation des adultes en rapport avec l'introduction de la certification suisse eduQua.

Un montant de 40 286 francs a été utilisé pour les subventions renouvelables ou extraordinaires.

2. Université populaire et université du 3^e âge

En 2001/02, 3098 (3407) personnes ont suivi les cours de l'Université populaire, ce qui représente 51 372 heures/participants (54 415). 487 (535) cours ont été proposés et 279 (324) ont été lancés.

2.1 Généralités

Le contrat de prestations entre l'Etat de Fribourg et l'Université populaire du canton de Fribourg est en vigueur pour une période expérimentale de deux ans. Il définit d'une part les prestations attendues de l'Université populaire et d'autre part les moyens financiers mis à disposition par l'Etat. Il précise les objectifs à atteindre au travers d'indicateurs quantitatifs et qualitatifs. A la demande de l'Etat, un programme spécial appelé «Université populaire des aînés» a été proposé pour la première fois. Il offre 95 cours en journée, ce qui représente le 19,5 % de l'offre globale.

2.2 Moyens financiers

Une subvention de 70 000 francs est attribuée en tant que participation aux frais d'exploitation. Une subvention de 1fr.50 par nombre d'heures/participants est allouée mais ne peut dépasser la somme de 70 000 francs. Une somme de 13 000 francs a été accordée en faveur de l'Université populaire des aînés.

2.3 Moyens propres

Taxes de cours, cotisations, dons 80,30 % (81,32 %).

2.4 Subventions

Canton	18,68 %	(17,61 %)
Communes	1,02 %	(1,07 %)
Total des subventions	19,70 %	(18,68 %)

3. Diplôme de formateur ou formatrice d'adultes DIFA

3.1 Généralités

Les conseillers d'Etat et les ministres des cantons de Berne, Jura, Neuchâtel et Fribourg soutiennent la mise sur pied d'un programme complet de formation destiné aux formateurs et formatrices d'adultes de cette région. Cette formation s'inscrit dans le cadre du Règlement concernant la reconnaissance des diplômes de formateurs et formatrices d'adultes édicté par la Conférence suisse des directeurs cantonaux de l'instruction publique (CDIP).

Le cycle 2000-2002 s'est achevé par la remise des diplômes qui a eu lieu à Fribourg le 29 novembre. La nouvelle volée 2002-2002 compte 17 participants dont 7 personnes habitant le canton de Fribourg.

Un groupe de projet a reçu le mandat d'étudier la modulation de cette formation de manière à permettre l'équivalence avec les autres offres existantes.

3.2 Moyens financiers

La participation financière du canton de Fribourg s'est élevée à 40 170 francs.

XVII. Subsidés de formation

1. Commission des subsidés de formation

La Commission s'est réunie 2 fois en séance plénière et 10 fois en séance de sous-commission. Elle a examiné les demandes de bourse, de prêt, 47 réclamations et a préparé ses observations sur 3 recours adressé au Tribunal Administratif.

Les séances plénières ont principalement servi à établir des propositions de modification du règlement du 27 octobre 1992 d'exécution de la loi sur les bourses et prêts de formation (Ordonnance du 20 août 2002) à réexaminer et compléter les directives internes de la Commission, en tenant compte des expériences faites durant l'année scolaire 2000/01.

2. Bourses

La comparaison avec l'année 2000/01 montre que le nombre de demandes a légèrement diminué; d'autre part, le nombre de boursiers a légèrement augmenté. Cette particularité est probablement due au fait que pour l'année de formation 2001/02, l'avis de taxation 2000 restait toujours déterminant. Quelques demandes rejetées en 2001 n'ont pas été renouvelées.

Années scolaires	Demandes	Boursiers	Demandes refusées	%
2000/01	3 563	2 082	1 466	41.14
2001/02	3 310	2 118	1 192	36.80

Dans les différents secteurs de formation, les bénéficiaires se répartissent comme suit:

Secteurs	Nombre de requérants		Subsidés en francs 01/02
	00/01	01/02	
Ecoles du degré secondaire et de formation générale	725	708	2 601 503
Ecoles paramédicales	138	130	681 791
Apprentissages et formations prof. à plein temps	601	664	1 930 160
Formations prof. supérieures	174	170	874 380
Formations du secteur social	19	20	100 382
Formations artistiques	41	33	201 643
Formations universitaires	384	393	2 115 076
– Université de Fribourg	198	204	1 000 057
– Universités suisses	164	168	978 883
– Universités étrangères	22	21	136 136
Total	2 082	2 118	8 504 935

Les subsidés du canton ont permis de couvrir 62 % (63 %) des besoins calculés des bénéficiaires. Le découvert de 38 % a été pris en charge, entièrement ou partiellement, par les communes octroyant des bourses, selon leur libre choix.

Les communes déterminent leurs bourses en se basant sur le calcul du canton et du montant attribué par ce dernier.

Les contributions des communes ont été les suivantes:

Années scolaires	Nombre de communes	Subsidés communaux en francs
2000/01	109	1 219 631
2001/02	114	1 221 749

Les institutions privées ont contribué par 38 751 (36 314) francs à la formation des requérants fribourgeois.

Sous réserve des disponibilités du crédit, la Confédération a fixé à 48 % le taux de subventionnement des bourses pour le canton de Fribourg.

Par rapport au budget habituel du service, 2 millions de francs ont été provisionnés lors du bouclage des comptes de l'Etat de l'année 2001. Ce montant permettra au service de verser des subsides de formation dès le début de l'année de formation ce qui, jusqu'à présent, ne pouvait l'être qu'en début d'année civile. Il ne s'agit donc pas d'une augmentation de dépenses pour l'Etat, mais simplement d'un passage à une nouvelle périodicité des décomptes, échelonné sur les années 2002 et 2003. Le Canton rejoint de cette manière la pratique des autres cantons (sauf Genève) et, surtout, celle de la Confédération, qui contribue également à raison de 2 millions de francs à ce passage.

En 2002, 1 576 435 francs du montant provisionné ont été utilisés.

3. Prêts de formation

La Commission a examiné 74 (60) demandes, dont 64 (44) ont été admises. Le montant budgétisé de 500 000 (500 000) francs a été entièrement utilisé.

La Confédération subventionne les intérêts (4 %) pour les prêts accordés depuis le 1^{er} janvier 2000 au même taux que pour les bourses (48 %).

XVIII. Orientation scolaire et professionnelle

1. Activités de conseil

1.1 Préparation au choix professionnel

Dans les écoles du cycle d'orientation, la préparation au choix scolaire et professionnel se fait surtout en classe, soit par l'intermédiaire des conseillers en orientation, soit par des enseignants formés à cet effet. 1730 séances d'information scolaire et professionnelle se sont déroulées dans les classes.

Dans la partie francophone, un classeur de préparation au choix professionnel intitulé «Une vie, des directions» est distribué à tous les élèves de deuxième année des écoles du cycle d'orientation. Ce document sert d'outil pédagogique pour le travail effectué en classe par les conseillers et conseillères en orientation.

Dans les gymnases, la préparation au choix se déroule sous forme de groupes de discussion et de réflexion appelés «ateliers d'orientation».

1.2 Information scolaire et professionnelle

L'information sur les métiers et les voies de formation a été maintenue sur des bases identiques en l'adaptant néanmoins aux médias actuels. Les moyens utilisés sont les suivants:

- information écrite (dossiers de prêt, fiches d'information professionnelle);

- information orale (conférences sur les métiers et les écoles);
- moyens audio-visuels (cassettes vidéo, disques CD-Rom);
- sites Internet cantonal et national de l'orientation professionnelle (liste des places d'apprentissage et des délais d'inscription);
- visites d'entreprises (organisées en collaboration avec les milieux professionnels);
- stages préprofessionnels.

15 250 dossiers ou documents ont été prêtés.

Grâce à une enquête réalisée chaque automne auprès des maîtres d'apprentissage, l'Office cantonal d'orientation publie une liste des places d'apprentissage disponibles. Le nombre de places d'apprentissage annoncées en 2002 est de 1477 (1241). Le nombre de places offertes confirme l'amélioration de la situation concernant le marché des places d'apprentissage. Ce chiffre ne reflète toutefois pas totalement la réalité, car un certain nombre de places proposées ne sont pas annoncées publiquement par les entreprises formatrices.

Afin d'améliorer l'information sur les places d'apprentissage, l'Office cantonal d'orientation a effectué deux enquêtes auprès du patronat durant le printemps 2002 afin de connaître les places encore disponibles.

Le site national Internet www.orientation.ch permet de consulter la liste de toutes les places d'apprentissage. Il offre la possibilité d'effectuer une mise à jour constante en signalant les nouvelles places annoncées et en supprimant celles qui sont déjà occupées. Néanmoins, un certain nombre d'entreprises ne communiquent pas les informations permettant une mise à jour plus performante du site Internet.

Une nouvelle édition, totalement remaniée, de la brochure «Après le Cycle d'orientation: quelles voies de formation?» a été publiée à l'intention des élèves des écoles du cycle d'orientation et de leurs parents. Une description des différentes filières et un schéma global du système de formation permettent de bien comprendre la structure de la scolarité dans le canton de Fribourg.

L'Office cantonal d'orientation continue de collaborer avec les offices des autres cantons, notamment en ce qui concerne la production des moyens documentaires. Un Centre de production documentaire a été créé dans le cadre de la Conférence intercantonale de l'instruction publique de la Suisse romande et du Tessin. Il permet aux cantons de recevoir des mandats rémunérés pour la production de documents. Le service de documentation a participé à la réalisation de plusieurs collections de fiches d'information: ce sont ainsi 30 fiches appelées UNI INFO qui ont été créées, révisées ou mises à jour par le canton de Fribourg, 48 fiches ECOL'INFO sur les écoles fribourgeoises et 21 fiches INFOP sur les métiers. Une nouvelle brochure recensant toutes les offres de formation continue pour adultes existant dans le canton de Fribourg a été éditée. Elle sert de complément à la banque de données

BOP/PLASTA. Les données électroniques sont consultables via Internet ou sur les bornes d'information existant dans les offices d'orientation et les offices régionaux de placement.

L'Office cantonal d'orientation a participé au Village des métiers qui a eu lieu dans le cadre de la Foire de Fribourg. 2818 élèves ont eu l'occasion de s'informer sur les 89 métiers présentés. Un dépliant conçu par l'orientation a été distribué à tous les jeunes dans le but de les préparer à la visite.

1.3 Centre d'information professionnelle

Les centres d'information professionnelle offrent la possibilité de s'informer sur les métiers et les voies de formation en mettant à disposition des moyens d'information en consultation libre, aussi bien pour les élèves que pour les personnes extérieures aux écoles. Sur l'ensemble du canton, on recense 25 811 visiteurs dont 11 112 ont bénéficié d'un entretien direct d'information avec un conseiller ou une conseillère en orientation ou une documentaliste-informatrice.

1.4 Site cantonal de l'orientation professionnelle

L'Office cantonal d'orientation dispose d'un site Internet qui comprend la liste des offices d'orientation, les délais d'inscription dans les différentes voies de formation, les documents publiés par l'Office cantonal d'orientation ainsi que le lien avec le site national sur lequel figure la liste des places d'apprentissage disponibles. Un conseiller en orientation est chargé de répondre aux questions qui sont posées par courrier électronique.

1.5 Consultation individuelle

Les chiffres suivants comprennent l'ensemble des activités de conseil, soit les consultations sollicitées par des jeunes et par des personnes adultes. Les chiffres de cette année permettent de faire les constatations suivantes:

- Le nombre de cas suivis s'est stabilisé, par contre le nombre d'entretiens a progressé de 456 par rapport à la période précédente, cela représente une augmentation de 5 %.
- Le nombre de consultations durant lesquelles des tests ont été effectués se situe à 1696 ce qui correspond à 17,6 %.
- Les consultants adultes de plus de 20 ans représentent 23,2 % du total des consultations, soit 1208 personnes.

Statistique des consultants:	2002			2001
	H.	F.	Total	
Nombre de personnes conseillées	2219	2979	5198	5285
Nombre d'entretiens d'orientation	4254	5372	9626	9170
Age des consultants				
- jusqu'à 19 ans	1725	2265	3990	4145
- 20 ans et plus	494	714	1208	1140
- Points forts du conseil				
- apprentissage,				
maturité professionnelle	920	910	1830	2422

Statistique des consultants:	2002			2001
	H.	F.	Total	
- écoles du degré secondaire supérieur	345	533	878	909
- université, hautes écoles spécialisées	231	375	606	900
- cours pour adultes,				
formation post-grade	131	206	337	360
- conseil psychologique et social	159	195	354	397
- soutien à la recherche d'emploi				
ou d'apprentissage	353	347	700	1006

1.6 Orientation des chômeurs

180 (131) personnes sans emploi ont eu un entretien d'orientation. Des visites commentées du Centre d'information professionnelle ont été mises sur pied en collaboration avec d'autres organismes s'occupant de la formation des personnes au chômage.

1.7 Cours de bilan de compétences

L'Office cantonal d'orientation a organisé un cours de bilan de compétences permettant aux adultes de faire le point sur leur situation professionnelle, d'inventorier toutes les compétences acquises au cours de leurs expériences professionnelles et extra-professionnelles. Ce cours a été mis sur pied en collaboration avec l'Institut agricole de Grangeneuve dans le contexte de la formation modulaire de gestionnaires en économie familiale. Il a débouché sur la validation des acquis pour plusieurs personnes ayant déjà exercé une activité professionnelle dans la branche.

2. Choix scolaire et professionnel des jeunes

En 2002, 2948 (3022) élèves quittaient les écoles du cycle d'orientation; ils ont opté pour les solutions scolaires et professionnelles suivantes:

Solution choisie en %:	en 2002			en 2001
	H.	F.	Total	
- apprentissage, formation élémentaire	56,7	35,5	46,2	46,1
- écoles du degré secondaire supérieur	30,1	46,3	38,1	37,2
- autres écoles	2,7	3,0	2,9	3,3
- travail rémunéré	0,5	0,8	0,6	0,5
- dixième année linguistique	4,2	5,8	5,0	3,9
- solutions transitoires ou inconnues	3,0	8,4	5,7	5,8
- cours préparatoire ou cours d'intégration	4,0	0,0	3,0	3,2

Le pourcentage des jeunes ayant choisi la solution de l'apprentissage s'élève à 46,2 % (46,1), cela représente 1345 (1393) personnes. Le taux des jeunes entrant en apprentissage au terme de la scolarité obligatoire s'est stabilisé. On observe une tendance générale à entrer plus tardivement dans un processus de formation professionnelle.

Le marché des places d'apprentissage ne pose pas de problème du point de vue quantitatif puisque globalement, l'offre est suffisante dans la plupart des professions. Des difficultés subsistent néanmoins dans les professions liées aux nouvelles technologies où la demande excède l'offre ainsi que pour les professions traditionnellement choisies par les jeunes filles. Le dispositif «Des ponts vers l'apprentissage» mis sur pied par l'Office de la formation professionnelle permet de trouver une solution d'urgence pour

les élèves qui n'ont pas l'opportunité d'obtenir un contrat d'apprentissage. Dans le cadre d'un projet financé par l'arrêté fédéral sur les places d'apprentissage, deux personnes s'occupent de l'orientation professionnelle de ces jeunes.

L'orientation professionnelle fribourgeoise accorde une attention particulière aux jeunes les plus défavorisés. Des mesures d'aide active, sous forme d'accompagnement intensif, ont été mises en œuvre afin de permettre à chaque jeune de trouver une solution à la fin de sa scolarité.

Dans le but de favoriser le choix professionnel des jeunes filles pour les métiers techniques et artisanaux, le projet intitulé «Stages pour jeunes filles dans des métiers atypiques» a été reconduit conjointement par l'Office cantonal d'orientation professionnelle, l'Office cantonal de la formation professionnelle et le Bureau de l'égalité et de la famille. 1017 jeunes filles de 8^{ème} année scolaire ainsi que leurs parents ont reçu une brochure de sensibilisation au choix des métiers atypiques. 151 jeunes filles ont participé à une séance de discussion sur la problématique du choix professionnel. 13 femmes pionnières qui vivent concrètement une expérience professionnelle atypique sont venues présenter leur expérience personnelle. 37 entreprises ont accueilli 66 jeunes filles en stages. Les professions d'informaticienne et de mécanicienne automobile sont celles qui ont obtenu le plus de succès auprès des jeunes filles. A l'issue du projet, 87 % des jeunes filles se disent satisfaites et 23 % indiquent vouloir entreprendre une formation dans un métier atypique.

3. Projet «Nouvelle gestion publique»

Le mandat de prestations 2001-2004 de l'Office cantonal d'orientation scolaire et professionnelle se poursuit. La phase de controlling des prestations a été introduite. Les premiers indicateurs montrent notamment que 99,4 % des élèves ont trouvé une solution à la fin de la scolarité obligatoire. Un questionnaire distribué à toutes les personnes ayant eu recours aux prestations de l'orientation indique un taux de satisfaction de 90,8 % pour les élèves et de 92,2 % pour les adultes.

XIX. Echanges scolaires

Le changement à la tête du bureau des échanges scolaires s'est fait sans aucune difficulté. MM. Martin Johner et Patrice Blanc, qui représentaient chacun une région linguistique, ont été remplacés le 1^{er} septembre 2002 par une personne parfaitement bilingue, M. Bernard Dillon.

1. Dixième année linguistique

Le nombre de participants s'élève à 163 élèves. Une légère augmentation a pu être constatée par rapport à l'année précédente (157). Il y a également une meilleure répartition entre les germanophones 70 (58) et les francophones 93 (99). Sur le plan suisse, le modèle fribourgeois a trouvé son application par le biais d'une convention bilatérale, signée entre Bâle-Campagne et le Jura.

Il y a toujours plus d'intérêt de la part des élèves provenant d'autres cantons, mais il existe un excédent de demandes de la part des élèves francophones voulant faire une année linguistique, ce qui complique singulièrement la tâche lors de la répartition.

2. Echanges de classes

Le projet national Exchange 02 s'est terminé avec succès. L'évaluation du projet dans l'ensemble démontre que l'offre des ateliers, qui faisaient appel au thème de la compréhension, a été très appréciée. Le fait que des enseignants et enseignantes non spécialistes des langues s'intéressent de plus en plus aux échanges linguistiques et s'y engagent est également une preuve de succès. D'une manière générale, il est à relever que cette action nationale a contribué à promouvoir l'idée des échanges linguistiques en Suisse. Le nombre de participants (35 classes au total, dont 25 avec le projet Exchange.02) se situe dans la moyenne des dernières années.

3. Echanges individuels de vacances

La participation totale avec 16 élèves francophones (32) et 1 élève germanophone (6) se trouve bien au-dessous de la moyenne habituelle. L'engagement très actif du canton de Fribourg pour Expo.02 durant cette année expliquerait en partie le manque d'intérêt des élèves.

XX. Education physique et Sports

1. Commission cantonale des sports et de l'éducation physique

En 2002, la Commission s'est réunie à six reprises. Elle a:

- entériné la répartition des subsides ordinaires du Sport-Toto présentée par la sous-commission du Sport-Toto;
- pris note des rapports des groupes de travail Sport-Toto en matière de «sportifs de pointe ou de talent», «manifestations sportives», «sport pour tous» et «cours de formation et camps»;
- traité six réclamations concernant des subventions du Sport-Toto;
- organisé une séance d'information concernant la «Conception des installations sportives d'importance nationale» (CISIN);
- préavisé une convention entre le Centre mondial du cyclisme d'Aigle (CMC) et le Sport-Toto Fribourg;
- traité les affaires courantes de la compétence de la Commission.

2. Inspection cantonale de l'éducation physique et des sports

Les deux inspecteurs, Gallus Grossrieder, pour la partie alémanique, et Pierre Monney, pour la partie francophone du canton, ont poursuivi leurs activités dans les secteurs qui leur ont été attribués.

2.1 Contrôle de l'enseignement et développement de la qualité de l'enseignement

Le contrôle de l'enseignement s'est poursuivi selon le système instauré en mai 2000. Il s'est donc effectué sous la forme de rencontres avec les enseignants. Ces contacts ont eu lieu dans le cadre de réunions, de cours concernant l'introduction des moyens d'enseignement et du nouveau plan d'étude, de séances de travail et d'échanges avec les maîtres primaires. Un accent particulier a été mis sur des projets qui devraient, à long terme, améliorer la qualité de l'enseignement:

- Intervision
- Travail entre les maîtres d'éducation physique d'un même établissement
- Projet concernant le domaine «Sport – santé – mouvement».

2.2 Formation continue pour les enseignants

La présentation des nouveaux moyens d'enseignement, pour tous les enseignants de l'école enfantine et de l'école primaire de la partie francophone du canton a continué pendant l'année 2002. En plus, trente cours de formation continue dans le domaine de l'éducation physique et du sport ont été proposés. Ils ont eu lieu sous forme de cours fractionnés, de cours blocs, de semaines et de séminaires.

2.3 Sport scolaire facultatif

Pour les élèves de tous les degrés, 10 organisations de sport scolaire facultatif ont proposé la pratique de plus de 30 sports différents.

Le cours de natation pour les élèves de 5P et 6P du district de la Glâne a réuni 71 participants.

2.4 Championnats scolaires

Pendant cette année scolaire, on relève la mise sur pied de championnats scolaires dans les disciplines suivantes: sport d'hiver, basket, football et une «Collégiade». On note également la participation de plusieurs équipes aux championnats scolaires destinés à toute la Suisse qui ont eu lieu à Macolin.

3. Jeunesse + Sport

Les quelque 4000 monitrices et moniteurs J+S et leurs clubs et groupements ont été indemnisés par la Confédération pour un montant de 1 838 507 francs (1 700 000 francs).

L'année 2002 fut la dernière année de la phase pilote du projet «J+S 2000»: le 31 décembre 2002, «J+S 72» a pris fin. L'Ecole fédérale de Sport de Macolin (EFSM) a décidé l'entrée en vigueur définitive pour tous les sports le 1^{er} janvier 2003; elle a terminé la troisième étape de la réalisation d'une banque nationale de données J+S et l'a partiellement ouverte aux coaches J+S.

3.1 Formation des cadres

10 (11) nouveaux experts fribourgeois ont été formés par l'Ecole fédérale de sport de Macolin.

3.2 Activité et perfectionnement des experts

161 (165) experts ont contribué à la formation et au perfectionnement des moniteurs J+S.

16 (22) experts fribourgeois ont suivi le cours central régional ski, organisé par J+S Valais, à Zermatt, 45 (46) ont participé à d'autres cours centraux à Macolin.

3.3 Formation et perfectionnement des moniteurs

271 (287) monitrices ou moniteurs ont été formés dans 10 (13) cours cantonaux de formation de moniteurs. 254 (215) ont obtenu la reconnaissance de moniteur de la catégorie I et 17 (72) de la catégorie II. Quatre cours de formation (plongeon, ski, tennis II et ski II) ont été annulés pour manque d'inscriptions.

682 (718) monitrices ou moniteurs ont complété leur formation dans 17 (22) cours cantonaux de perfectionnement.

192 (180) moniteurs fribourgeois ont pu suivre des cours organisés par d'autres cantons, 141 (132) des cours organisés par l'EFSM et 440 (443) des cours organisés par des fédérations sportives et d'autres organisations (p. ex. organisations de jeunesse).

3.4 Matériel J+S

La centralisation du matériel à l'arsenal fédéral de Bienne fonctionne à la satisfaction des cantons et des groupements. Les cantons envoient les commandes par e-mail. Les groupements participent aux frais d'envoi.

3.5 Camps organisés par l'office cantonal

Le camp d'alpinisme et d'escalade sportive, prévu au Göschenalp a été annulé par manque d'inscriptions. Les trois camps traditionnels de Tenero ont réuni au total 123 (121) jeunes. 21 (18) jeunes ont participé au camp de canoë à La Roche et 17 (-) au camp itinérant dans les Préalpes fribourgeoises, 12 ont vécu une semaine polysportive dans le cadre du camp romand organisé par J+S Jura à Saingnégier.

3.6 Cours et camps J+S (10 à 20 ans) organisés par les sociétés et les écoles

Le projet «J+S 2000» avec sa phase pilote 2001/2002 rend impossible une statistique détaillée et comparable. Les cours et camps J+S ont attiré environ 30 000 jeunes dans les disciplines suivantes: patinage à roulettes, karaté, sport de camp, sports équestres, voile, squash, planche à voile, badminton, basketball, alpinisme, hockey sur glace, patinage, escrime, gymnastique, polysport, football, gymnastique artistique et aux agrès/trampoline, gymnastique et danse, handball, judo/ju-jitsu/autodéfense, canoë-kayak, hockey sur terre/unihockey, athlétisme, jeux nationaux/lutte suisse, course d'orientation, cyclisme, lutte, aviron, natation, ski/snowboard, ski de fond, excursions à skis, tennis, tennis de table, volleyball, excursions et plein air, cours pluridisciplinaires.

4. Sport-Toto

Le montant de la part cantonale au bénéfice du Sport-Toto a été de 1 500 335 francs.

Ce montant a été réparti comme suit:	Fr.
– aide pour l'activité sportive ordinaire	627 410
– constructions et achats de matériel	239 000
– aide aux sportifs de pointe ou de talent	150 000
– manifestations, cours et camps, «Sport pour tous»	150 000
– commissions	5 000
– dépenses administratives diverses	27 000
– Publicité	40 000
– Action Sport-Toto	15 000
– attribution au fonds de réserve	<u>246 925</u>
Total	1 500 335

(60) 58 associations, fédérations, clubs ou institutions ont bénéficié d'une aide financière pour leur activité sportive ordinaire.

Département des affaires culturelles

I. Promotion de la culture

1. Commission des affaires culturelles

La Commission s'est réunie à neuf reprises. Elle a donné son préavis sur les 155 demandes de subventions qui ont été adressées au Département. Elle a fonctionné comme jury pour l'attribution du Prix culturel de l'Etat de Fribourg 2002. La Commission a également porté une réflexion sur les critères et conditions à requérir pour l'institution de contrats de prestations pluriannuels (appelés partenariats de création) que la Direction de l'instruction publique et des affaires culturelles souhaite conclure avec certains groupes de créateurs fribourgeois.

2. Subventions en faveur de la culture

Pour encourager l'ensemble des modes d'expression culturels (théâtre, littérature, musique, cinéma, arts plastiques, danse, animation culturelle), ainsi que les projets de coopération culturelle, le Département a disposé d'un montant global de 2 280 000 fr., dont 780 000 fr. provenant du Fonds cantonal de la culture.

2.1 *Eléments statistiques*

En 2002, les aides en faveur de créations représentent 74 % des subventions attribuées, respectivement 26 % en faveur d'animations culturelles, dans les modes d'expression suivants:

– théâtre:	44,6 %
– musique:	19,8 %
– danse:	10,2 %
– arts visuels:	7,8 %
– cinéma/vidéo:	6,0 %
– littérature / édition:	1,5 %
– divers:	10,1 %

Le site internet du Département (www.fribourg-culture.ch) a été consulté à plus de 45 000 reprises en 2002 par des usagers provenant du monde entier.

2.2 *Attributions annuelles*

Le Département a octroyé des attributions annuelles pour un montant global de 1 260 000 fr. au Théâtre des Osses (Givisiez), à la Compagnie de danse Da Motus (Fribourg), à l'Opéra de Fribourg, à la Compagnie Fabienne Berger (Promasens) et à l'Ensemble vocal Orlando (Fribourg).

D'entente avec le Département, la Commission cantonale de la Loterie romande a soutenu en particulier, pour un montant de 1 510 000 fr., les animations et les lieux culturels suivants: Belluard Bollwerk International (Fribourg), Centre culturel Ebullition (Bulle), Espace Moncor (Villars-sur-Glâne), Festival international de Jazz de Fribourg, Festival de Musiques Sacrées de Fribourg, Festival international de Films de Fribourg, Fri-Art (Fribourg), Fri-Son

(Fribourg), La Spirale (Fribourg), Le Bilboquet (Fribourg), Les Francomanias (Bulle), Murten Classics, Opéra de Fribourg, Rencontres de folklore internationales de Fribourg, Société des Concerts de Fribourg.

2.3 *Aides à la création*

Le Département a octroyé des aides à la création pour un montant de 397 000 fr. aux créateurs et aux organismes suivants:

Association Jeune Musique, L'Accroche-Chœur Fribourg, Chœur de chambre de l'Université de Fribourg, Puzzle, Attack Vertical, Jeunesses musicales de Fribourg, Wide, Stéphane Sapin, Corps de musique de la ville de Bulle, Sofa Ltd, Summer Rain, Cheesecake, Wonderspleen, Frédéric Vonlanthen, Quatuor NOV'ars, Philippe Savoy (musique, chant, rock, jazz);

Francis Brodard, Fondation pour le Panorama de la bataille de Morat, Editions de la Vouivre, Editions du Cassetin, Editions de l'Aire, Editions La Sarine, Association Belze-dicts (littérature / édition);

Fantom-Theater, Théâtre «On m'la dit», Cirque Toamême, Talman Ensemble, Le Guignol à roulettes, Fribourg La Médiévale, Deutschfreiburgische Theatergruppe, (théâtre);

Cinémagination, Cinélan, Pierre Monnard, Hugo Corpataux, Association Films Plans-Fixes (cinéma / vidéo);

Fondation Bex & Arts, David Clerc, Michel Roggo, Frédéric Marro, Jacques Cesa, Marie Vieli, Fri-Art, Birgit Perroulaz, Peter Aerschmann, Christoph Schütz, Claire Zahnd (arts plastiques, photographie);

Jeanne Macheret/Jean-Nicolas Dafflon (danse).

2.4 *Subventions extraordinaires et encouragement à la décentralisation*

Le Département a octroyé des subventions extraordinaires ou des garanties de déficit pour un montant de 359 000 fr. principalement aux manifestations et organisations suivantes:

Festival de musiques sacrées de Fribourg, 20 Heures de musiques de Romont, MuBarOp (Fribourg), Commission culturelle de la ville de Bulle, Académie d'orgue (Fribourg, Bulle), Cantorama (Jaun), Festival international de films de Fribourg, Rencontres théâtrales de Bulle, Symphonia (Cugy), Concerts de la Semaine Sainte (Fribourg), Association Arts & Comédie (Estavayer-le-Lac), Musée suisse du Vitrail (Romont), «Céciliennes 2002 – Venez chanter avec nous» (Forel), Chœur des XVI (Fribourg), Musée du Pays et Val de Charmey, Commission culturelle de Châtel-St-Denis, Rencontres de folklore internationales de Fribourg (décentralisation à Broc), Prix international des jeunes auteurs (Fribourg), Concerts de l'Avent de Villars-sur-Glâne, Chala Cubana (Fribourg).

2.5 *Subventions ordinaires*

Le Département a octroyé des subventions ordinaires pour un montant de 201 000 fr. à 38 sociétés et groupements culturels d'importance cantonale, ainsi qu'à des institutions intercantionales.

3. Prix culturel de l'Etat de Fribourg 2002

En 1987, le Conseil d'Etat a institué le «Prix culturel de l'Etat de Fribourg», qui est octroyé tous les deux ans, sur proposition de la Commission des affaires culturelles. Par arrêté du 14 octobre 2002, le Conseil d'Etat a décidé d'attribuer, pour sa septième édition, le Prix culturel de l'Etat de Fribourg à Fabienne Berger, chorégraphe et danseuse, domiciliée à Promasens. Le Prix, d'une valeur de 10 000 fr., a été remis à la lauréate lors d'une cérémonie qui s'est déroulée le 12 décembre 2002 à l'Espace Jean Tinguely Niki de Saint Phalle, à Fribourg.

4. Infrastructures culturelles

Le Grand Conseil a adopté le décret relatif au subventionnement de la salle de spectacle de Châtel-St-Denis «Univers@lle» pour un montant de 434 000 fr.

Un représentant du Département a fonctionné comme expert dans le jury du concours d'architecture pour la construction d'un centre de création scénique contemporain à Villars-sur-Glâne.

5. Coopération

Le Département a collaboré aux activités de la CORODIS (Commission romande de diffusion des spectacles). Il a soutenu les activités de la Fondation romande pour la musique actuelle et de l'Association romande des techniciens du spectacle (ARTOS). Il a également participé aux travaux des Conférences romande et suisse des affaires culturelles.

Le Chef de service du Département a été appelé à représenter l'Etat de Fribourg dans le conseil de fondation provisoire chargé de mettre sur pied la future Haute Ecole de Théâtre de Suisse romande à Lausanne. Il a également participé aux réflexions pour l'institution d'un groupe de travail en vue de la création d'une Haute école de musique de Suisse romande en réseau.

C'est l'artiste visuelle Marie Vieli qui a été choisie pour occuper durant six mois l'atelier-appartement loué à Barcelone par la Conférence des délégués aux affaires culturelles de la Suisse romande. Le Département a désigné l'artiste visuel David Clerc pour un stage d'une année à l'atelier Jean Tinguely de la Cité des arts à Paris. Le photographe fribourgeois Frédéric Marro a été désigné pour un stage de six mois dans l'atelier-appartement de la «Road house» à New-York. Quant à l'atelier «Schönhauser» loué par le Département à Berlin, il a été mis à disposition de l'artiste visuelle Birgit Perroulaz, pour une durée de six mois.

A l'occasion de l'Expo.02, le canton a accueilli durant dix jours une délégation artistique de Nova Friburgo qui a donné plusieurs concerts entre le 16 et le 25 mai 2002 à Estavayer-le-Lac, Morat, Muntelier, Fribourg, Gruyères et Tafers.

Dès 2002, le canton a décidé d'adhérer au Fonds intercantonal d'aide cinématographique «Regio-Films».

6. Enquête photographique fribourgeoise

En 1996, le Département créait «l'Enquête photographique fribourgeoise». La lauréate de la troisième édition, Caroline

Wagschal, a présenté une exposition composée de 50 tirages noir-blanc et intitulée «Intérieurs fribourgeois» à la Bibliothèque cantonale et universitaire. Cette exposition a été enrichie d'un catalogue publié conjointement par le Département et la BCU.

7. Exposition nationale

7.1 Journée cantonale

La Journée cantonale fribourgeoise s'est déroulée le 18 mai 2002 sur l'artepilage de Morat. Intitulée «Fri-Style», cette journée a été placée sous le signe de la culture et de la création artistique. L'acte officiel s'est déroulé sur la Scène de Meyriez et il a été animé par trois ensembles artistiques de Nova Friburgo, hôte d'honneur de la Journée cantonale.

Durant toute la journée, sept «bivouacs culturels» ont proposé des spectacles et des concerts animés par huit corps de musique, onze ensembles choraux, deux troupes de cirque, quatre compagnies de danse, sept ensembles musicaux et trois troupes de théâtre.

Le canton et la direction artistique d'Expo.02 ont présenté une comédie musicale intitulée «Fantasma» dont la réalisation a été confiée à plusieurs créateurs et artistes fribourgeois. A la suite de la Journée cantonale, ce spectacle lyrico-musical a été ensuite présenté à seize reprises sur l'artepilage de Morat.

Le chanteur singinois Gustav et l'Association fribourgeoise des jeunes musiciens ont présenté, chacun, un concert sur la Scène de Meyriez.

Pour clore la Journée, La Landwehr a interprété «Con Fuoco», une musique expressément écrite pour un spectacle pyrotechnique. Une douzaine d'artificiers professionnels ont piloté un feu d'artifice musical qui a été tiré à la nuit tombante.

Selon les informations fournies par la Direction d'Expo.02, plus de 18 000 personnes ont participé à la Journée cantonale fribourgeoise. A ce chiffre basé sur le contrôle du ticketing de l'Expo, il y a lieu d'ajouter les milliers de visiteurs qui se sont rendus à Morat aux spectacles et aux animations pour lesquels l'accès était possible sans qu'un ticket d'entrée à l'artepilage soit nécessaire. La participation du public à la Journée cantonale correspond à la plus importante fréquentation enregistrée sur l'artepilage de Morat durant toute la durée de l'Expo.

7.2 «Fri-Style», la Journée cantonale fribourgeoise en images

Le «Photo-Club Fribourg» a été chargé d'effectuer un reportage sur la Journée cantonale. Plus de 7000 photographies ont été réalisées dont 144 ont fait l'objet d'une exposition qui a été présentée au Musée d'art et d'histoire de Fribourg et qui a été visitée par près de 2000 personnes.

7.3 Projets destinés aux écoles

En collaboration avec l'Expo.02, le canton a décidé de prendre à sa charge la moitié du coût de l'offre forfaitaire (à savoir 24 fr.) pour chaque élève fribourgeois de la scolarité obligatoire et du degré secondaire supérieur qui se rendait

en course d'école à l'Exposition nationale. Le Conseil d'Etat a également invité les communes à prendre à leur charge tout ou partie du solde. Ce sont au total 25 135 élèves fribourgeois qui ont bénéficié de cette offre, ce qui représente 70 % des élèves concernés.

Le canton a également collaboré à l'opération «Exchange.02» qui avait pour but d'organiser des échanges entre des jeunes Suisses. Au total 517 élèves du canton de Fribourg ont invité des camarades de toute la Suisse à visiter Expo.02. Les élèves fribourgeois ont ensuite séjourné dans la région de leurs hôtes.

7.4 Autres projets en relation avec l'Expo.02

Le canton a accordé également un soutien financier aux manifestations suivantes organisées à l'occasion de l'Expo.02: «A Tempo», création musicale à Estavayer-le-Lac; programme artistique et culturel des communes de Haut et Bas-Vully (en particulier reconstruction partielle de l'Opidum romain et réalisation d'une sculpture monumentale de l'artiste Bernard Luginbühl au sommet du Mont Vully).

Le village lacustre de Gletterens a bénéficié d'une contribution cantonale en vue de financer divers aménagements, de même que «l'Ile aux trésors» à Sugiez en vue de la réalisation d'un labyrinthe végétal destiné aux classes et aux familles. Enfin, le canton a participé au financement du balisage d'un circuit archéologique et d'un guide réalisés à l'occasion d'Expo.02.

8. Espace Jean Tinguely – Niki de Saint Phalle à Fribourg

Le Conseil de fondation s'est réuni à une reprise. Il a approuvé les comptes 2001 et le budget 2003. Le déficit d'exploitation de l'exercice 2002 de 1193 fr. a pu être couvert grâce aux réserves encore disponibles sur le compte de construction.

En 2002, l'Espace a organisé les expositions temporaires suivantes: «Hommage à Jean Tinguely 1991-2001», «Hommage à Niki de Saint Phalle (1.7-13.10)» et «Rico Weber – Zahlen Magie des nombres (8.05-13.10)». Il a également proposé cinq concerts au public sous le titre «Les soirées musicales de l'Espace». L'Espace a été visité en 2002 par 15 786 personnes (15 218); il a été loué à 50 reprises pour diverses manifestations. Au total 35 visites commentées et 26 animations pédagogiques ont été organisées.

9. Musée romain de Vallon

Le Conseil de fondation s'est réuni à deux reprises. Il a approuvé les comptes 2001 et le projet de budget 2002. Le déficit d'exploitation de l'année 2001 se monte à 60 209 fr. et celui de l'année 2002 à 69 466 fr. Ils ont pu être couverts grâce aux réserves disponibles sur le compte de construction. Le Conseil a poursuivi ses réflexions en vue de protéger les mosaïques contre d'éventuelles inondations et infiltrations d'eau. Il a également pris diverses mesures en vue de résorber sensiblement le déficit d'exploitation pour les prochains exercices comptables. Le Conseil a procédé à l'engagement d'un nouvel exploitant du Mosaïc Café.

Les expositions temporaires suivantes ont été présentées: «Histoires de sous» (mars à septembre), «Présences antiques au fil de l'eau» (dès décembre). Le Musée a été visité en 2002 par 8635 personnes; (2001: 13 211). Au total 122 visites commentées et animations ont été organisées en 2002.

10. Lecture publique

Le canton compte actuellement 33 bibliothèques de lecture publique. D'entente avec le Département, la Commission cantonale de la Loterie romande a versé des dons pour un montant total de 111 885 fr. à 31 bibliothèques du canton dans le but d'encourager l'achat de livres neufs.

En date du 6 mars 2002, l'Etat de Fribourg, représenté par le Département des affaires culturelles, et l'Association des bibliothèques fribourgeoises ont signé une convention entrant en vigueur avec effet rétroactif au 1^{er} janvier 2002. Dès l'année 2003, c'est l'Association des bibliothèques fribourgeoises qui sollicitera chaque année, auprès de la commission cantonale de la Loterie romande, un don destiné aux bibliothèques de lecture publique. Les conditions à remplir et le mode de calcul du don attribué aux bibliothèques de lecture publique sont définis dans des directives émises par la Direction de l'instruction publique et des affaires culturelles.

Ladite convention prévoit également la nomination d'un ou d'une répondante pour les bibliothèques de lecture publique parmi les collaborateurs et collaboratrices de la Bibliothèque cantonale et universitaire.

II. Archives de l'Etat

1. Versements d'archives

Par manque de place et en prévision du déménagement, les Archives n'ont pu accepter que 28 (25.55) mètres linéaires.

1.1 Versements d'archives d'origine publique

Les principaux fonds suivants, soit 21 (19.05) m., ont été remis par des Services de l'Etat:

- de la Chancellerie d'Etat: questions écrites au Grand Conseil, 1987-1991 et dossiers concernant les problèmes du bilinguisme, 1959-1998 (0.45 m.);
- de l'Economat cantonal: imprimés réalisés par ce Service (0.50 m.);
- de la Direction de l'instruction publique et des affaires culturelles:
- du Service juridique: dossiers des affaires traitées, 1973-1994 (6.50 m.);
- de la Direction de la justice, de la police et des affaires militaires:
- du Service cantonal de l'état civil: 67 registres des paroisses d'Attalens, Châtel-St-Denis, Châtonnaye, Düdingen, Estavayer-le-Gibloux, Farvagny, Fétigny, Matran, Ménières, Middel, Neyruz, Remaufens, Rosens, St. Antoni (paroisse réformée), Semsales, Tafers,

Torny-le-Grand et Vuisternens-en-Ogoz, 1850-1875 (2.65 m.) et 22 registres de l'état civil des communes du district de la Veveyse, fin XIX^e s. (0.65 m.);

- de la Police cantonale: journal d'information 2001 et rapports d'activité journalière de tous les postes, 1996 (0.80 m.);
- de la Direction de l'intérieur et de l'agriculture:
- du Département des communes: 8 lithographies des armoiries des districts et communes fribourgeoises, vers 1850 (0.15 m.);
- de l'Institut agricole de Grangeneuve: fonds de la Direction et du Conseiller d'Etat Georges Ducotterd, 1950-1980 (6 m.);
- du Service des tutelles du Cercle II de la Singine (Tafers): dossiers individuels, 1973-2001 (3.30 m.).

Fonds remis par des communes et des paroisses:

- de la commune de Plasselb: un registre des Bourgeois, 1914-1935;
- de la paroisse de Lessoc: un registre des membres de la Confrérie du St-Rosaire, 1654-1936.

1.2 Versements d'archives (dons et dépôts) d'origine privée

- de l'ancien notaire Pierre Rime: 56 volumes de minutes 1986-2001 (3.20 m.);
- de la «Freie öffentliche Schule» de Courtepin: documents comptables, 1876-1972 et liste d'élèves 1888-1917 (0.30 m.);
- de la Société fribourgeoise d'Art public: dossiers de correspondance, d'oppositions et de subsides, 1966-2002 (3 m.);
- des utilisateurs des Archives ont remis aux Archives les résultats de leurs recherches et des particuliers ont donné divers ouvrages, brochures, documents et fonds de famille.

1.3 Versements par les Archives de l'Etat

La politique de rapatriement des fonds étrangers aux Archives s'est poursuivie:

- Les Archives de l'Etat ont rendu aux Archives de la ville de Fribourg son fonds d'archives du XIX^e s. (60 m.) qui a été préalablement regroupé et mis dans des cartons. Elles leur ont également donné des pièces comptables du XIX^e s. concernant l'Orphelinat et trouvées dans le fonds de l'Hôpital des Bourgeois.
- Le Chapitre de St-Nicolas a repris les derniers cartons du XIX^e siècle pour pouvoir continuer l'intégration complète de leurs archives dans un classement déjà existant. Dès la fin des travaux, ces cartons devraient réintégrer les Archives de l'Etat.
- Les documents étrangers au fonds de l'Hôpital des Bourgeois, dans lequel ils avaient été placés, ont été transmis aux institutions concernées, soit un livre de

compte du Chapitre de Lausanne de 1478 remis aux Archives cantonales vaudoises, une liste des communiens forains de la paroisse de Tafers de 1765 aux Archives de cette paroisse et un parchemin concernant le couvent de Monthéron de 1512 aux Archives de la ville de Lausanne.

2. Travaux de restauration, de conservation et de microfilmage

Des spécialistes ont restauré le «Livre des Drapeaux» de Corot du XVII^e s., copie d'un document de 1579 concernant la famille de Challant ainsi qu'un plan d'ensemble de 1744 du village d'Hennens qui appartenait au seigneur de Gottrau. Une restauration a été entreprise pour le 2^e volume de la Collection des Lois du XIV^e s. et pour les Manuels du Petit Conseil de 1696 et de 1721.

Un collaborateur a procédé à une restauration douce de volumes et de documents défectueux et a confectionné une cinquantaine d'enveloppes de protection en papier non acide.

Ont été microfilmés avant d'être rendus aux paroisses 152 (208) registres de baptêmes, mariages et décès provenant d'Arconciel, Bonnefontaine, Ependes, Estavannens, Grolley, La Roche, Montbrelloz, Murist, Neyruz, Praroman, Progens, Romont, Semsales, Ursy, Villarepos et Vuissens.

3. Travaux de classement et d'inventaire

Les travaux de classement et d'inventaire suivants ont été achevés et des répertoires mis à la disposition du public soit, par ordre chronologique:

- répertoire de 598 documents du fonds Affaires de la Ville / Stadtsachen A, 1270-1797, 735 p.;
- regroupement, tri, étiquetage et répertoire sommaire du fonds de l'Hôpital des Bourgeois de Fribourg comprenant 1425 volumes, 456 enveloppes, 34 cartons A3, 9 plans et 7 dossiers Moyen Age – XX^e siècle, 35 p.;
- liste sommaire des fonds des communes et paroisses aux Archives, XV^e-XX^e s., 56 p.;
- répertoire du fonds (1949-1990) de Paul Torche, Conseiller d'Etat, Conseiller national et aux Etats, 16 p.

Ont été entrepris ou se sont poursuivis au cours de l'année 2001, le classement et l'inventaire des fonds suivants soit, par ordre chronologique:

- classement des affaires militaires, XV^e-XIX^e s.;
- registres de 72 titres des Stadtsachen B, XVI^e s.;
- suite du répertoire des documents des Augustins, XVI^e-XVII^e s.;
- répertoire des registres des paroisses (se poursuit au fur et à mesure des versements des paroisses et de l'état civil et du microfilmage), XVI^e-XX^e s., 258 p.;
- classement des suppléments du fonds de l'Helvétique, 1798-1803;
- classement des pièces annexes de la Diète, 1803-1848;

- classement des affaires du Service étranger, XIX^e s.;
- mise à plat, dépoussiérage, tri et classement par ordre alphabétique de plus de 1000 dossiers des minutes, décrets et bénéfiques d'inventaire de la Sarine, 1842-1896 et inventaire de dossiers d'affaires pénales du Tribunal de la Sarine, 1947-1965;
- archivage du fonds des Travaux publics concernant divers bâtiments appartenant à l'Etat de Fribourg, 1890-1930;
- répertoire sommaire du fonds de la Société des Condensateurs Fribourg;
- mise sur fiches, environ 3000, des principaux sujets fribourgeois traités dans les revues et journaux locaux.

4. Acquisitions

Outre des dons de particuliers, les Archives ont fait l'acquisition de 116 (122) ouvrages pour la bibliothèque. Elles ont acheté: 40 dossiers surtout du Tribunal de la Sarine du XIX^e s. (documents qui n'avaient à l'époque pas été versés aux Archives de l'Etat, mais semble-t-il remis aux parties); des gravures de portraits d'officiers fribourgeois au service de Naples autour de 1830/40; une sorte de chronique de famille Besson de Romont enluminée et ornée de la 2^e moitié du XVII^e siècle; des almanachs de poche annotés de la première moitié du XIX^e s. et une statistique élémentaire – Essai sur l'Etat géographique, physique et politique de la Suisse de 1795.

5. Service au public

10 262 (9148) documents et 2580 (2310) microfilms ont été consultés par 571 (549) lecteurs représentant 2959 (2540) passages qui se répartissent de la manière suivante:

- 335 (322) personnes, soit (260) 249 pour des recherches généalogiques et 75 (73) pour des renseignements divers;
- 236 (226) scientifiques, dont 43 (40) se sont intéressés au Moyen Age, 65 (71) à l'Ancien Régime et 128 (115) aux XIX^e et XX^e siècle.

La consultation en libre accès des microfilms des recensements du XIX^e s. et des registres paroissiaux a contribué à diminuer d'environ 8740 le nombre de documents originaux consultés en salle de lecture.

Les Archives ont répondu à 426 (375) lettres ou e-mail et ont envoyé 108 (112) croquis d'armoiries de famille.

13 (11) visites guidées ont été organisées pour des écoliers, des étudiants, des fonctionnaires et des membres d'associations privées, soit 258 (219) personnes.

6. Préarchivage

Les archivistes ont visité les archives et donné des conseils à 9 (10) Services de l'Etat: le Centre informatique de l'Etat (CIEF); l'Ecole normale II; le cercle II (Tafers) de la Justice de paix ainsi que le Service des tutelles; l'Office cantonal des Mineurs; le Planning familial; la Prison centrale; le Service juridique de la Direction de l'instruction publique

et des affaires culturelles et le Service de surveillance des fondations et des institutions de prévoyance professionnelle.

Les archivistes se sont rendus aux Archives des communes/paroisses de: Avry-devant-Pont (avec Le Bry et Gumefens), Autigny, Bas-Vully, Billens, Bösinggen, Courta-man (avec Courtepin), Estavannens, Jaun, Morat, Morlon, Neyruz et Plasselb. En outre, les archivistes ont visité les archives du Couvent de la Maigrauge.

7. Informatique

La liste des registres de paroisses disponibles aux Archives est régulièrement mise à jour sur le site Internet de l'institution.

Le site des Archives a été consulté 46 706 fois depuis mars 2002 à fin novembre 2002 (des changements effectués par le CIEF n'ont pas permis d'établir de statistiques pour les mois de décembre 2001 à fin février 2002). Ceci représente une moyenne mensuelle de 5189 visites (moyenne mensuelle de 3135 visites en 2001).

En 2002, les Archives ont pu acquérir le premier module du programme scopeArchiv qui permet de faire la saisie d'inventaires sur une base de données commune. La mise en place du logiciel sur les différents ordinateurs ainsi que la formation d'une partie du personnel a eu lieu au cours de l'année écoulée. La saisie a été testée sur différents types d'inventaires et sur des formulaires adaptés aux différents genres de document. Les changements de personnel (démission/retraite), des absences dues à la maladie, les préparatifs du déménagement et une affluence record en salle de lecture ont lourdement hypothéqué les travaux de saisie directe.

Un crédit pour l'engagement de personnel de saisie temporaire pour la mise à jour des anciens répertoires manuscrits ainsi qu'un crédit pour la reprise des inventaires électroniques ont été planifiés. Ces travaux devraient permettre d'alimenter la base de données.

Lors d'une conférence de presse qui a eu lieu à Berne le 25 mars 2002, des représentants de l'association des Archivistes suisses (AAS) et du groupe de travail, mandaté par la Conférence des Directeurs/-trices des Archives de l'Etat, de la Confédération et de la Principauté du Liechtenstein et auquel a participé l'adjointe, a présenté deux rapports: le rapport de synthèse «Archivage des documents électroniques dans l'administration publique – Perspectives et besoin d'actions 2002 – 2100» – ainsi que le rapport détaillé «Stratégie globale pour la conservation à long terme des documents électroniques en Suisse» –. Ces rapports et leurs conséquences pour les Archives et l'administration ainsi que la politique à suivre dans ce domaine sont actuellement discutés par la Conférence des Directeurs/-trices des Archives de l'Etat. Les coûts éventuels pour une participation du canton et des Archives de l'Etat à divers projets ont été pris en compte dans le plan financier 2002-2006.

8. Publications fribourgeoises, conférences, expositions et divers

Une archiviste a participé à la publication de l'ouvrage collectif:

- répertoire (français-allemand/allemand-français) des termes utiles aux Archives suisses dans le cadre du groupe de travail «Terminologie» de l'Association des Archivistes suisses, Chavannes-près-Renens, 2002.

Les archivistes ont contribué à l'histoire fribourgeoise par diverses publications (par ordre alphabétique):

- 1803 war Freiburg Hauptstadt der Schweiz, dans le Freiburger Volkskalender 2003, p. 56-61;
- Annäherungen an die Sprachgrenze: Kirchliche Grenzen in der spätmittelalterlichen Westschweiz, in: Zwischen Rhein und Rhone – verbunden und doch getrennt, dans Schweiz. Landesmuseum / Forum Helveticum 10, 2002, S. 122-129;
- Barmherzigkeit und Versicherung zugleich. Die Armenfürsorge der Freiburger Heiliggeistbruderschaft an der Wende vom Spätmittelalter zur frühen Neuzeit, in: De l'assurance à la sécurité sociale. Ruptures et continuités du Moyen Age au XX^e siècle, dans la Société Suisse d'histoire économique et sociale 18, 2002, p. 183-197;
- Des archives au théâtre de rue: La grosse Surera revient sur ses pas / Vom Staatsarchiv zum Strassentheater: Die dicke Surera, wie sie leibt und lebt, dans Pro Fribourg / Pro Freiburg 136, 2002, p. 4-23;
- Freiburgs Pengelbrüder (1648) und die «Blinde Wahl», dans les FGBI 79, 2002, p. 71-106;
- Gnad Gott der armen Seel...» Gerichtsakten dokumentieren den Umgang mit Abtreibung und Kindsmord im alten Freiburg, dans les Freiburger Nachrichten (FN) du 07.09.2002;
- Ostern im Staatsarchiv – Beichtzettel erleichterten die Kontrolle, dans les FN du 30.03.2002;
- Verzicht auf Rache geschworen: Urfehden im alten Freiburg urkundlich belegt, dans les FN du 10.01.2002;
- Von der Häresie zur Hexerei. Waldenser- und Hexenverfolgungen im heutigen Kanton Freiburg (1399-1442), dans la Revue suisse d'histoire 52, 2002, p. 115-121.

Les archivistes ont livré plusieurs articles pour le Dictionnaire historique de la Suisse pour remplacer des auteurs défunts.

Les archivistes ont donné les conférences suivantes (par ordre alphabétique):

- Hans Fries. 3 conférences et visites guidées à travers l'exposition;
- l'Acte et la période de la Médiation, présentation sous forme de trois interviews à la Radio Fribourg – Radio Freiburg;

- L'hérésie des Vaudois au bas Moyen Age: de Lyon (1170) à Fribourg (1430), dans le cadre de la Société d'histoire et d'archéologie de Genève;
- Montagny raconté par les documents des Archives de l'Etat (XIV^e-XX^e s.) à l'Association des Amis de la Tour de Montagny;
- Unterdrückung der Freude durch die öffentliche Hand in Freiburg vor 1798; au Rotary Freiburg-Sense.

Les Archives ont prêté des documents pour l'exposition «La pensée militaire suisse», organisée par le Musée d'histoire militaire vaudois au musée à Pully.

L'archiviste adjointe est devenue membre de la Commission de formation de l'Association des Archivistes suisses.

9. Formation permanente

Les archivistes ont suivi des cours de formation professionnelle en relation avec l'archivistique et l'archivage électronique des données et l'informatique.

10. Bâtiments

Les Archives n'ont pas pu déménager à «L'Industrielle» en 2002, les travaux ayant pris du retard.

11. Commission des Archives

La Commission s'est réunie à quatre reprises et s'est principalement occupée des activités des Archives, du budget et du plan financier, des nouveaux locaux et du déménagement à l'Industrielle. La Commission a visité, avec M^{me} Isabelle Chassot, Conseillère d'Etat, le chantier des futures Archives de l'Etat dans le bâtiment dit de «L'Industrielle» à Fribourg.

III. Bibliothèque cantonale et universitaire

Généralités

La Bibliothèque cantonale et universitaire (BCU) a vécu en 2002 deux événements majeurs: la délocalisation d'une importante partie de ses fonds à Bearegard et un changement de Directeur à la tête de l'Institution.

Le déménagement à Bearegard a permis à la BCU/Centrale (2 millions d'ouvrages répartis sur 44 km de rayonnages) de délocaliser 500 000 ouvrages, soit le quart de ses fonds (ouvrages parus entre 1751 et 1974). Le nouveau site «BCU/Bearegard» (rue de la Carrière 22), qui représente une surface totale de 4000 m², accueille un dépôt de livres de 3000 étagères pour 600 000 volumes, soit 17 000 mètres linéaires. Inauguré le 26 novembre, BCU/Bearegard est opérationnel depuis le 2 décembre 2002. Ce déménagement libère environ 15 000 mètres linéaires qui permettront à la BCU de disposer de réserves pour ses nouvelles acquisitions, de créer une Réserve des imprimés anciens (pour les ouvrages parus avant 1750) et de préparer la mise en place future d'un libreaccès à la Centrale. L'ouverture de BCU/Bearegard constitue une première étape, en attendant la construction d'un nouveau bâtiment à la rue

Saint-Michel 4 et 6 (deuxième étape) et le réaménagement des locaux de la Centrale, à la rue Joseph-Piller 2 (troisième étape).

Après le départ en retraite de M. Martin Nicoulin, qui aura assuré la direction de la BCU pendant 18 ans, le nouveau Directeur de la BCU, M. Martin Good, est entré en fonction dans le courant du mois d'août. Cette période de transition aura été facilitée par la présence d'un Médiateur, M. Michel Corpataux, dont le mandat a été prolongé jusqu'à l'arrivée du nouveau Directeur.

1. Acquisitions

1.1 Monographies	2002	2001
– Achats sur le budget de la Centrale	5 838	4 602
– Achats sur le budget de l'Université	11 541	14 377
– Achats sur crédits spéciaux	2 221	1 702
– Dons	4 350	3 861
– Dépôt légal	1 287	1 555
– Echanges	849	1 047
Bibliothèques déposées	10 572	0
Périodiques: nouveaux abonnements	85	96
Périodiques: numéros spéciaux	473	450
Total	37 216	27 690

1.2 Périodiques

Etat de la collection	4 921	4 893
Périodiques électroniques	3 450	1 600
Bases de données (CD-ROMs et en ligne)	152	129
Le bulletin porte sur 31 269 (33 005) fascicules.		

2. Catalogage

2.1 Catalogage formel	2002	2001
– Nouveau catalogage	34 112	29 128
– Recatalogage	21 226	21 784
– Divers	2 002	1 175
Total BCU	57 340	52 087
Bibliothèques associées	7 468	9 019
Total	64 808	61 106

2.2 Catalogage matières	2002	2001
– Volumes indexés par la BCU	16 027	17 726
– Volumes indexés par RERO	16 209	15 252
– Volumes non indexables	22 509	18 490
– Notices d'autorité	6 041	4 954
Total	60 786	56 422

L'apport des bibliothécaires administrés par l'Université est le suivant: 47 % (41 %) pour le catalogage formel et 51 % (50 %) pour le catalogage matières.

Les différentes opérations de recatalogage en cours se sont poursuivies, tant au niveau de la Centrale que dans certaines bibliothèques décentralisées.

Dans le cadre de la collaboration avec le Réseau des bibliothèques de Suisse occidentale (RERO), 52 % (51 %) des ouvrages de la BCU sont déjà traités par les autres partenaires pour le catalogage formel, respectivement 27 % (30 %) pour le catalogage matières.

3. Services publics

La mise à disposition des utilisateurs dès le mois de février de 5 postes avec accès complets à Internet et à différents logiciels ne répond pas tout à fait aux attentes. En effet, ces postes sont utilisés pour l'accès à la messagerie électronique et donc inaccessibles pour les lecteurs qui en ont besoin pour des recherches sur les bases de données en ligne.

Le total des entrées se monte à 435 671 (411 433), soit en moyenne 36 305 (34 286) visiteurs par mois.

3.1 Prêt

Le service du prêt (prêt local, prêt entre bibliothèques) fonctionne avec 8,2 équivalents plein-temps occupés par 17 personnes. Les mouvements de personnel ont été fréquents en cette année exceptionnelle, avec la migration de la base locale dans VIRTUA et la création du site de BCU/Beauregard. Ces remplacements temporaires ont été également rendus nécessaires en raison d'absences pour cause de maladie.

Des mesures devront être prises pour stabiliser, valoriser et mieux former cet effectif.

Le passage à VIRTUA concernait également le module du prêt. Une équipe restreinte a effectué tous les tests nécessaires, établi un manuel et contrôlé la mise en production de ce module. Beaucoup de temps a été consacré à former les bibliothécaires de la Centrale, des bibliothèques décentralisées et de la Bibliothèque publique de Bulle, bibliothèque partenaire de la BCU. Une organisation stricte a permis de passer ce cap dans de bonnes conditions, grâce à l'engagement des personnes concernées, qui n'ont pas hésité à venir travailler le soir et le week-end pour atteindre cet objectif.

A la rentrée universitaire d'octobre 2001, une nouveauté importante a été introduite: la CAMPUSCARD. Cette carte remplace l'ancienne carte d'étudiant cartonnée et servira également de carte pour l'utilisation des bibliothèques universitaires et du réseau BIBLIOPASS. Dès 2003, tout le personnel de l'Université sera également au bénéfice de cette carte et l'ensemble des photocopieuses du site universitaire et de la BCU pourra être utilisé au moyen de la même carte (porte-monnaie électronique).

La quantité de prêts directs à domicile augmente régulièrement. Ce service répond aux besoins des utilisateurs éloignés de Fribourg et des personnes handicapées.

Statistiques du prêt	2002	2001
– Volumes prêtés à domicile	186 102	165 672
– Volumes prêtés en Salle de lecture	14 539	14 998
– Volumes prêtés par les bibliothèques sises à l'Université	80 267	78 555
– Volumes reçus des autres bibliothèques	3 813	3 776
– Volumes envoyés à d'autres bibliothèques	6 488	8 091

Statistiques du prêt	2002	2001
– Envois de photocopies commandées	1 340	1 752
– Réception de documents photocopiés	716	686
Total	293 265	273 530

Accès aux magasins (contrôlés par badge) 3 319 2 775

Les chiffres ci-dessus ne comprennent pas les ouvrages consultés directement dans les magasins et les salles publiques de la Centrale, ni dans les libre-accès des bibliothèques sises à l'Université.

3.2 Formation des lecteurs

Lancé au début de l'année académique 2001/02, le programme transitoire de formation aux usagers a recueilli un succès mitigé. Les visites guidées, en revanche, largement connues du public, sont de plus en plus demandées: ainsi la BCU a organisé 58 séances pour un total de 1184 personnes (1050), durant lesquelles ont été présentés les services, les fonds, les catalogues, les accès à la bibliothèque électronique, le site web de la BCU, etc.

Grâce au financement de l'Université, un formateur a pu être engagé à 40 % dès le début août. Après sa période d'introduction et de formation, – entouré d'un groupe de travail ad hoc – il a redéfini le programme de formation des usagers: les innovations touchant à la structure des modules, une mise à jour des fils rouges est devenue nécessaire. Les efforts de communication avec le public-cible entrepris par le formateur ont porté leurs fruits.

Le poste sera étendu à 50 % dès 2003: l'élargissement de l'offre et l'organisation de modules plus spécialisés sont les objectifs principaux pour l'avenir.

3.3 Salles publiques et magasins

L'opération majeure de cette année 2002 a été la mise en place du site de BCU/Beauregard. Elle a nécessité l'engagement de tous les secteurs de la BCU. Si on peut parler aujourd'hui de réussite, c'est grâce à la volonté, les compétences et l'esprit d'entreprise de tous les collaborateurs de la BCU.

La réorganisation des fonds à la BCU/Centrale a commencé, dès le mois de décembre. Cette opération qui durera environ 3 mois permettra d'accueillir les nouvelles acquisitions pour 10 à 15 ans, la création de la Réserve des imprimés et de dégager la place nécessaire en vue de la création d'un futur libre-accès.

3.4 Bâtiment et conciergerie

Malgré le temps et l'énergie consacrés à la mise en place de BCU/Beauregard, de nombreux travaux ont été réalisés à la BCU/Centrale, notamment:

- Bureau du Directeur: Peinture et nettoyage;
- Réaménagement de la Cafétéria du personnel: Appel d'offres en cours, réalisation au début 2003;
- Fenêtres des combles: Toutes les fenêtres seront changées;

- Câblage du –4: Equipement d'une place informatisée dans la Réserve;
- Cloison du –4: Cloison pour séparer la Réserve du reste des magasins;
- Eclairage de la Cafétéria: Pose de lampes supplémentaires et réglages;
- Eclairage de la Salle de lecture: Changement du système de lampes au plafond de la Salle de lecture principale;
- Sanitaire: Contrôle et remise en état de tous les W.-C. de la Bibliothèque;
- Contrôle d'accès par badge: Un nouveau système a été commandé et mis en place en décembre;
- Révision générale de la ventilation: Travail commandé pour la partie publique. Appel d'offres en cours pour les bureaux.

4. Reliure	en 2002	en 2001
Ouvrages brochés ou reliés	2 476	2 049
Réparations	855	895
Travaux divers (cartables, boîtes, etc.)	2 502	792
Reliures faites à l'extérieur (Centrale et Université)	4 222	4 686
Volumes cotés	48 328	41 806
Volumes magnétisés	12 185	31 865
Total	70 568	82 093

5. Services généraux

5.1 Informatisation

Durant le mois de février, la BCU a abandonné le système de gestion de bibliothèque VTLS pour passer à son produit successeur, VIRTUA. Cette migration a nécessité une révision complète des paramètres, l'adaptation de tous les produits et une formation de tous les collaborateurs de la BCU. VIRTUA offre une interface accessible depuis n'importe quel navigateur.

Le fichier informatisé de la Bibliothèque a atteint les 850 385 (798 365) notices, sans les notices d'autorité.

L'offre en ressources électroniques, principalement basée sur la participation au Consortium suisse pour l'accès aux publications électroniques, a continué à être étoffée. Elle comprend l'accès en ligne à des milliers de périodiques en texte intégral, à des bases de données importantes et à une sélection de CD-ROMs en réseau.

152 (129) bases de données (100 CD-ROMs en réseau et 52 bases en ligne) sont à disposition. La consultation des bases de données sur CD-ROMs représente sur l'ensemble de l'année une moyenne mensuelle de 1346 (1522) accès représentant 251 (326) heures d'utilisation. Durant l'ensemble de l'année, les utilisateurs fribourgeois ont téléchargé environ 30 000 articles de périodiques en texte intégral.

Le service informatique a collaboré avec le Médiacentre pour mettre à disposition sur Internet CINE-INDEX, index des articles contenus dans les principales revues de cinéma durant les 25 dernières années et disponibles en consultation à la médiathèque.

Avec l'Université, la BCU participe au projet «Cyberdocuments» de RERO, visant à produire et diffuser des thèses électroniques.

Pour l'extension de la BCU à Beauregard, 23 ordinateurs et 7 imprimantes supplémentaires ont été installés. Le réseau local a été étendu. Plusieurs opérations de modification automatique de localisations dans le fichier informatisé ont été menées à bien.

5.2 *Coordination avec l'Université*

Le groupe de Coordination s'est réuni régulièrement pour discuter des affaires courantes et pour traiter plusieurs dossiers (personnel, budget, planification universitaire, extension de la BCU/Centrale, migration vers VIRTUA, Consortium des bibliothèques universitaires suisses, cyberdocuments, recatalogage).

Dans le domaine du personnel, il faut relever l'engagement d'un bibliothécaire scientifique à 80 %, responsable de la BSES (Bibliothèque des Sciences économiques et sociales). A la suite du rapport «Modèle d'organisation et de fonctionnement des bibliothèques décentralisées», les cahiers des charges d'un certain nombre de collaborateurs et collaboratrices ont été mis à jour; cette opération se poursuivra l'année prochaine.

Un cours d'informatique à deux niveaux, visant à donner des instruments de base pour la gestion du parc d'ordinateurs des bibliothèques, a été conçu par un petit groupe de professionnels avec la collaboration de la correspondante informatique de DOKPE (Bibliothèque de la Faculté des sciences) qui se chargera également de le dispenser au début de l'année 2003.

La planification des engagements en faveur des opérations de recatalogage en cours à la BCU/Centrale et dans les bibliothèques décentralisées a pu être maintenue. Un groupe de travail a été chargé de faire des propositions sur l'avenir du recatalogage.

Deux projets d'agrandissement de bibliothèques décentralisées ont été relancés durant l'année: la nouvelle affectation de la chapelle Regina Mundi permettant l'extension de la bibliothèque PSPE (Bibliothèque des Instituts de Pédagogie et Psychologie), ainsi que l'aménagement de la nouvelle bibliothèque interfacultaire de Pérolles 2.

Un certificat de formation continue en gestion de documentation et de bibliothèques, conçu et réalisé par le Service de la formation continue de l'Université de Fribourg en collaboration avec son homologue genevois et en partenariat avec la BBS, est désormais proposé. La coordinatrice a participé aux activités du Comité directeur, présidé par le Vice-Recteur chargé des affaires de bibliothèque, en assumant la responsabilité scientifique d'un module.

Dans le cadre de la consultation lancée par la BBS sur de nouvelles statistiques fédérales dans les bibliothèques, la BCU a élaboré une prise de position. L'objectif de 2003 sera d'introduire les nouveautés au niveau des bibliothèques décentralisées.

6. Secteur des manuscrits

6.1 *Acquisitions*

6.1.1 *Achats*

- Marie-Claire Dewarrat: *En enfer mon amour*. Nouvelles;
- Deux catalogues de bibliothèque (La Part-Dieu; Vaulruz), 19^e s.;
- Archives éditoriales de Paul Castella, Albeuve;
- 1 lettre autographe d'Etienne Marilley. 28 févr. 1844.

6.1.2 *Dons*

- Album amicorum de Jean-Baptiste Thürler (1823-1880);
- Marie-Claire Dewarrat: *L'âme obscure des femmes*. Nouvelles;
- Marie-Claire Dewarrat: *L'été sauvage*. Bon à tirer;
- Marie-Claire Dewarrat: *Archives personnelles*, 1983-1991;
- *Echo Vaudois*. Registre des abonnés, 1911-1917;
- *La Semaine catholique*. Registre des abonnés, 1925-1933;
- Nachlass Meinrad Scheller (1921-1991).

6.2 *Traitement*

- Catalogue des manuscrits du Moyen-Age: description de 28 manuscrits;
- Classement et inventarisation des nouvelles acquisitions, L 2061-2067;
- Inventaire des homélies de l'abbé Roger Magnin (1924-1999), suite et fin;
- Inventaire du Fonds René de Weck (1887-1950);
- Travaux sur le Fonds Joseph Bovet (partie non musicale).

6.3 *Restauration de manuscrits et incunables*

- L 2054: Lettre de S. Pierre Canisius;
- Z 57: 2 incunables reliés ensemble (Sermones; expositio missae);
- Z 138: B. de Chaimis, *Interrogatorium sive Confessionale*;
- Z 191: *Manneken, Formulae epistolarum*, s.d. (première partie).

7. Secteur patrimoine et conservation

7.1 *Dépôt légal et acquisitions*

7.1.1 *Les imprimés*

319 (419) volumes ont été achetés, représentant 214 (292) titres; 752 (584) ont été reçus en don, représentant 493

(468) titres; 937 (1225) ont été recueillis à titre de dépôt légal, pour un total de 2008 (2165) volumes. 473 (267) affiches ont été collectées, dont 170 (134) en dépôt légal et 303 (133) en don. En outre, 13 (28) cartes de géographie ont été acquises, dont 10 (16) ont été achetées, 3 (3) reçues en don et 0 (9) recueillie à titre de dépôt légal.

7.1.2 L'audiovisuel

180 (106) documents audio ont été acquis: 95 (53) pièces ont été achetées, 29 (10) ont été reçues en don et 56 (43) recueillies à titre de dépôt légal. 49 (20) documents vidéos et 14 (6) CD-ROMs ont enrichi les collections. En outre, 103 (130) enregistrements, dont 54 (55) enregistrements vidéo et 49 (75) audio ont été réalisés dans le cadre du Patrimoine audiovisuel fribourgeois (PAF).

7.1.3 Les périodiques fribourgeois

1283 (908) fascicules ont été bulletinés, et 11 (11) nouveaux périodiques ont enrichi les collections de la BCU. De nombreux périodiques fribourgeois ont été recatalogués et, essentiellement par des dons, partiellement complétés.

7.2 Bibliographie fribourgeoise

Accessible depuis 2001 sur Internet, à l'adresse www.fr.ch/bcu_netbiblio/start.asp, la *Bibliographie fribourgeoise en ligne* (ci-après: BF), a connu deux mises à jour dans le courant de 2002. Au 31 décembre 2002, la BF comptait 20 470 (17 110) notices. En 2002, 150 (128) notices analytiques fribourgeoises ont été créées dans le catalogue VTLS; 1970 (1252) documents imprimés et 250 (177) documents audiovisuels ont été pourvus d'indices BF, pour figurer dans la *Bibliographie fribourgeoise en ligne*, pour un total général de 3996 (2324) volumes indexés, qui se répartissent en 3589 (2041) imprimés et 407 (283) audiovisuels.

7.3 Patrimoine imprimé

Les travaux liés au déménagement d'une partie des fonds de la BCU/Centrale vers les locaux de BCU/Beauregard ont absorbé une grande part du travail du domaine, d'avril à décembre: 44 768 volumes, représentant 1875 mètres linéaires, ont été sélectionnés, marqués et déplacés vers la nouvelle Réserve des imprimés anciens, située dans un étage aménagé spécialement à cet effet à la Centrale. Dans le cadre du recatalogage sur VTLS des imprimés anciens, 120 (132) titres, dont 33 (94) imprimés fribourgeois, représentant 189 (268) volumes ont été catalogués, indexés par matières et pourvus d'indices de classification Brunet-Parqueuz. Sur le plan de la conservation, le domaine a représenté la BCU lors des séances du groupe conservation PAC de RERO, et du groupe de travail «Livres anciens» de la BBS. Enfin, le domaine a fait parvenir la contribution fribourgeoise pour le projet national *Imprimeurs et éditeurs suisses XVI^e-XVIII^e siècles*, projet coordonné par la BPU Genève et la BCU Lausanne.

7.4 Relations publiques et divers

De nombreux renseignements concernant des thématiques fribourgeoises ou à propos des fonds de livres anciens ou

précieux ont été transmis, par écrit ou par oral, aux usagers de la BCU. Dans le cadre de visites guidées, le domaine a présenté à plusieurs reprises des aspects du patrimoine fribourgeois ou du patrimoine imprimé. Le domaine patrimoine imprimé assure en outre une partie du catalogage formel et matières des imprimés fribourgeois; se référer aux données statistiques établies par le secteur catalogage.

7.5 Accroissement des collections patrimoniales

De nombreuses pièces sont venues enrichir le secteur, notamment:

7.5.1 par achats

- Stanyan, Abraham. – Tableau historique et politique de la Suisse. – Fribourg, 1766;
- Bosson, Netton. – Les courtes fêtes. – Bienne, 1967. – Un des 15 exemplaires de tête numérotés, signés et coloriés à la main de l'artiste.

7.5.2 par dons

- Grotius, Hugo. – De jure belli ac pacis libri tres. – Amsterdam, 1620;
- Semedo, Alvarez. – Histoire universelle du grand Royaume de la Chine. – Paris, 1645;
- Baker, Thomas. – Traité de l'incertitude des sciences. – Paris, 1714;
- Actes des plus éminentes vertus d'un chrétien. – Fribourg, Hautt, 1771;
- Constitutions et instructions synodales de S. François de Sales ... – Annecy, 1773. – Exemplaire personnel de Mgr Jean-Baptiste d'Odet (1752-1803), évêque de Lausanne de 1795 à sa mort.

8. Médiathèque

8.1 Exploitation des fonds et du matériel technique

La médiathèque a accueilli 16 098 (17 232) visiteurs, 1112 (1446) personnes ont occupé les postes de visionnement, 24 083 (19 619) documents audiovisuels ont été consultés ou prêtés et 6979 (4200) livres ont été empruntés.

232 (318) documents vidéo ont été enregistrés et traités. 752 (679) documents ont été transférés ou copiés dans un souci de conservation. Les régies son et vidéo ont été utilisées 958 (853) heures.

8.2 Patrimoine audiovisuel

Durant l'année 2002, de nombreuses institutions ont fait des recherches et ont trouvé des documents iconographiques dans les archives du Médiacentre de la BCU: le Service des biens culturels, le Musée d'art et d'histoire, le Musée d'histoire naturelle, l'Institut botanique, le Musée de la Singine à Tafers, la Commission culturelle de Dürdingen, l'Institut de géographie de l'Université de Fribourg (section Urbanisme), l'Institut universitaire d'histoire de la médecine de Lausanne, Fribourg Network, L'Hebdo, pour n'en citer que quelques-unes, ainsi que de nombreuses communes, des étudiants et des particuliers.

8.2.1 Les cartes postales

1347 (763) nouvelles cartes postales (102 dons et 1245 achats) amènent la collection à 16 550 (15 600) cartes postales. 530 (1129) cartes supplémentaires ont été numérisées, cataloguées et rendues accessibles sur Internet (actuellement, 9495 (8140) images des archives de la BCU sont consultables et visibles sur notre site, dont 3191 (2659) cartes postales).

8.2.2 Les photographies

355 (2465) nouvelles photographies sont venues s'ajouter aux collections, ainsi que 4 tirages signés de Daniel Berclaz/Musée du point de vue sur Fribourg.

A cela s'ajoutent les tirages de l'exposition Intérieurs fribourgeois, et ceux de l'exposition FRI-Style documentant la Journée cantonale d'Expo.02.

8.2.3 Les films

4 nouveaux films (9,5 mm) d'Henri Gross et 7 films (8 mm) d'Emil Aeby ont été transférés sur le support de conservation Digital S.

8.2.4 Les fonds

Les fonds les plus importants arrivés en 2002 sont encore d'Eugène Gross (*1918), retraité des GFM, photographe passionné, qui sillonne la ville et la campagne fribourgeoise et enrichit depuis des années les fonds de la BCU de ses photographies (et de ses dessins), et surtout le Fonds de Jean (Johann) Mülhauser père (1902-1966) et de ses enfants, Hans et Trudy Mülhauser, avec des centaines de milliers de photos (env. 800 000 négatifs) des années 1920 à nos jours.

8.3 Cinéplus

Un cycle «Dimanche à l'opéra» a proposé les classiques du genre durant le printemps. L'automne a été marqué par l'anniversaire des 25 ans de Cinéplus avec une projection de films rares sous le patronage de l'Association des amis de la Cinémathèque suisse, une rétrospective consacrée aux Monty Python, une autre au cinéma virtuel et l'unique projection du film événement 11 septembre 01, sans oublier le Club de Bulle et de Fribourg.

9. Activités culturelles et bibliothéconomiques

9.1 Expositions

- Au-delà des frontières: reportages photographiques, dans le cadre du Festival international de films de Fribourg (FIFF);
- Auteurs de théâtre français contemporains: de l'après-guerre aux années 80, exposition du Service culturel de l'Ambassade de France;
- Charles Journet, un témoin du XX^e siècle, dans le cadre de la semaine interdisciplinaire de la Faculté de Théologie;
- Fribourg vu par les écrivains, exposition au CO de la Glâne à Romont et au CO du Belluard à Fribourg,

accompagnée de lectures pédagogiques par les comédiens Yann Pugin et Isabelle Gremaud;

- L'humour des photographes, de Robert Doisneau à William Klein, photographies provenant des collections de la Galerie du Château d'eau à Toulouse;
- Intérieurs fribourgeois: photographies de Caroline Wagschal, lauréate de la 3^{ème} Enquête photographique fribourgeoise;
- Jazz en scènes, photographies d'Hervé Gloaguen de l'Agence Rapho, avec la participation de musiciens fribourgeois;
- Joseph-Maria Bochenski, prêtre, philosophe... et pilote, dans le cadre du Colloque organisé pour célébrer le 100^{ème} anniversaire de sa naissance par l'Institut de l'Europe orientale;
- Sam Lévin (1904-1992), portraitiste de célébrités et photographe de plateau, dans le cadre des 25 ans de Cinéplus;
- Trésors de l'imprimerie fribourgeoise (1585-1773), avec un exposé du Professeur Walter Haas.

9.2 Publications

- Annales typographiques fribourgeoises. Une bibliographie raisonnée des imprimés fribourgeois: 1585-1773;
- BCU-INFO, N° 42 à 45;
- Chronique fribourgeoise 2001, en collaboration avec la Société d'histoire du canton de Fribourg;
- Copies et impressions de partitions d'Antoine Léonce Kuhn;
- François Pantillon, compositeur, dans la collection bleue des «Musiciens fribourgeois»;
- Guides documentaires publiés en ligne sur le site web de la BCU;
- Intérieurs fribourgeois de Caroline Wagschal (3^{ème} Enquête photographique fribourgeoise);
- Rapport annuel 2001;
- René de Weck, chroniqueur au Mercure de France, en coédition avec les Editions de l'Hèbe;
- Société fribourgeoise des écrivains: plusieurs pages du site internet de la BCU sont désormais consacrées à cette société.

9.3 Animations – conférences

- Exposé de M. le Professeur Walter Haas, lors du vernissage de l'exposition Trésors de l'imprimerie fribourgeoise;
- Lectures de l'anthologie Fribourg vu par les écrivains, au CO de la Glâne à Romont et au CO du Belluard à Fribourg, dans le cadre de l'exposition du même nom;
- Remise du Prix International Jeunes Auteurs 2002;
- Rencontres de la Rotonde: une soirée consacrée à la Société fribourgeoise des écrivains (SFE), avec une

présentation des pages web que la BCU lui consacre sur son site; une autre soirée à l'évocation de l'œuvre et de la personnalité de J.-M. Bochenski;

- Visite guidée de l'exposition Fribourg vu par les écrivains au CO du Belluard;
- Visites guidées de l'exposition Trésors de l'imprimerie fribourgeoise.

9.4 Collaborations et autres activités

- Organisation de deux visites pour les spécialistes de la Protection des biens culturels à l'occasion de cours de cadres;
- Représentation de l'Institution à Mémoirav et à l'ASIP (Association Suisse des Institutions pour la Photographie);
- Fribourg sur scène: de Christoph Schütz (2^{ème} Enquête photographique fribourgeoise), exposition présentée à la Foire du livre de Bucarest;
- On the road: de Jean Luc Cramatte, exposition présentée à Venise, Gênes et La Chaux-de-Fonds;
- Saint Augustin: Africanité et Universalité, exposition présentée au Palais des Nations à Genève, à l'University of St-Andrews (Ecosse), à la Stiftsbibliothek de Saint-Gall, et à l'Université catholique de Lublin (Pologne).

10. Coopération

Dans le cadre du Réseau des bibliothèques de Suisse occidentale (RERO), la BCU a participé au CDRM (Comité des Directeurs des Grandes Bibliothèques Romandes). Durant l'année, différents dossiers ont été étudiés: migration du logiciel VTLS vers VIRTUA; stratégie et optimisation du réseau; mise à disposition de collections numériques par RERO; utilisation des caractères spéciaux pour le catalogage; organisation des différentes commissions techniques; introduction d'une nouvelle carte de lecteur «BIBLIOPASS»; introduction d'un logiciel pour le prêt entre bibliothèques; catalogage des périodiques électroniques.

La BCU a continué à assurer son appui et son assistance aux bibliothèques associées.

La collaboration de la BCU avec l'Association des bibliothèques fribourgeoises (ABF/VFB) s'est sensiblement modifiée au cours de l'année 2002. D'entente avec la Présidente, une structure de remplacement du secrétariat a d'abord été mise en place; durant la seconde partie de l'année, après qu'une répondante pour les bibliothèques associées et les bibliothèques du canton a pu être engagée (à 30 %), le Comité s'est reconstitué. La BCU y est désormais représentée par la répondante et par la coordinatrice BCU-Université. La fonction de secrétaire ne repose plus sur du personnel de la BCU, ce qui permet d'éviter d'éventuels conflits d'intérêt.

Dès son entrée en fonction, la répondante a commencé à tisser des contacts avec les bibliothèques publiques du canton et à offrir ses services.

Après avoir été mises en consultation auprès de la BCU et de l'ABF, les Directives concernant les bibliothèques de lecture publique ont été adoptées par la Direction de l'instruction publique et des affaires culturelles, ce qui permet l'entrée en vigueur au 1^{er} janvier 2003 de la Convention entre l'Etat de Fribourg et l'ABF.

11. Commission

Au cours de l'année, la Commission a tenu deux séances. Après que son Bureau eut examiné les candidatures au poste de directeur, elle a formulé un préavis favorable en faveur de l'engagement de M. Martin Good.

En application des dispositions réglementaires, la Commission a approuvé les comptes 2001, donné un préavis favorable au plan financier 2002-2006 ainsi qu'au budget 2003.

Elle a été associée aux réflexions suivantes: répartition des fonds suite à l'extension à Beauregard, création d'un secteur Beauregard avec engagement de trois personnes. Suite à la Convention signée entre l'Etat et l'Association des bibliothèques du canton de Fribourg (ABF), désignation d'une répondante des bibliothèques de lecture publique au sein de la BCU; réaménagement de la BCU/Centrale et création éventuelle d'un libre-accès, politique de recatalogage de la BCU/Centrale.

Suite à la démission de M. Maurice Ropraz, élu Préfet de la Gruyère, le Conseil d'Etat a nommé M^{me} Antoinette Badoud, Députée, pour lui succéder.

IV. Conservatoire

1. Elèves

Données selon la statistique de juin 2002 (juin 2001).

1.1 Classification par branche:

Cours individuels 4750 (4833) élèves:

	2001	2002		2001	2002
1. Piano	1592	1536	18. Trompette	348	363
2. Orgue	35	32	19. Trombone	44	46
3. Clavecin	6	5	20. Cor	19	20
4. Accordéon	41	41	21. Alto (cuivre)	32	35
5. Violon	354	365	22. Euphonium et tuba	95	88
6. Alto (cordes)	7	7	23. Piano Jazz	115	112
7. Violoncelle	90	93	24. Synthétiseur (Jazz)	43	42
8. Contrebasse (Jazz)	9	8	25. Guit. élect.(+basse)	13	13
9. Guitare	427	415	26. Guitare Jazz	59	56
10. Harpe	31	33	27. Saxophone Jazz	11	12
11. Flûte à bec	392	359	28. Trompette Jazz	0	0
12. Flûte traversière	329	316	29. Batterie Jazz	101	102
13. Clarinette	194	192	30. Théorie	14	7
14. Saxophone	104	125	31. Chant	268	258
15. Hautbois	30	25	32. Percussion class.	16	25
16. Piccolo	1	0	33. Contrebasse class.	0	2
17. Basson	13	17			

Cours collectifs 645 (676) élèves:	2001	2002
– Initiation à la musique:		
Rythmique Jacques-Dalcroze	84	84
Méthode Orff	39	45
Méthode Willems	69	80
– Solfège débutants, certificat et classes professionnelles	163	110
– Branches théoriques, harmonie, contrepoint, analyse	127	144
– Histoire de la musique: élèves professionnels + auditeurs	53	53
– Pédagogie	17	15
– Art dramatique	27	27
– Ballet danse classique, débutants + élèves moyens	52	51
– Ensemble jazz	6	5
– Atelier scénique	5	6
Musique de chambre	7	7
Improvisation à l'orgue	6	4
Direction chorale (nouveau cours)	7	7
Direction de fanfares (nouveau cours)	7	6
Piano lecture (nouveau cours)	7	1
Nombre total de cours, juin 2002: 5 400 (5 525)		
Nombre effectif d'élèves (moyenne 2001-2002): 4 911 (4 986)		

A noter qu'un même élève peut figurer dans deux ou trois cours individuels et plusieurs cours collectifs.

1.2 Classification par degré

	2001	2002		2001	2002
1. Inférieur	3 142	3 020	4. Certificat	307	310
2. Moyen	1 168	1 242	5. Dipl. d'enseignement	40	41
3. Secondaire	578	502	6. Virtuosité	13	11

1.3 Classification par âge et par sexe pour 2002

2 507 cours suivis par les élèves féminines de moins de 20 ans

1 602 cours suivis par les élèves masculins de moins de 20 ans

665 cours suivis par les élèves féminines de plus de 20 ans

626 cours suivis par les élèves masculins de plus de 20 ans

1.4 Certificats et diplômes

Au terme de l'année scolaire 2001/02, le Conservatoire a délivré les diplômes et certificats suivants:

4 diplômes de virtuosité: piano et trompette;

12 diplômes d'enseignement: chant, direction chorale, guitare, violon, «musique et chant dans les CO et écoles secondaires supérieures», «solfège»;

20 certificats d'études: accordéon, chant, euphonium, guitare, harpe, piano, trompette, tuba;

17 certificats «amateur»: ballet, chant, clarinette, euphonium, flûte à bec, flûte traversière, orgue, orgue liturgique, piano, trompette, tuba, violoncelle.

2. Personnel et réorganisation interne

Durant l'année scolaire 2001/02, 204 (205) professeurs ont assuré en moyenne 3070 (3060) heures d'enseignement hebdomadaire. Ceci représente l'équivalent d'environ 118 emplois à plein temps et signifie statistiquement que 45 % des professeurs n'exercent leur activité qu'à temps partiel. La situation des enseignants, qui s'adapte à un enseignement donné dans environ 50 points d'enseignement décentralisés, et au désir de l'élève en ce qui concerne le choix de l'instrument, est très diverse et pour presque la moitié d'entre eux égale ou inférieure à un mi-temps.

Des changements importants sont intervenus au sein du personnel de la direction et de l'administration: M. Maurice Senn, directeur, a démissionné de son poste avec effet au 30 août; dès cette date, c'est M. Giancarlo Gerosa, directeur adjoint, qui assume la direction du Conservatoire ad intérim. M^{me} Rose-Marie Egger, collaboratrice de l'institution durant plus de 25 ans et responsable du secrétariat de l'école, a donné sa démission pour raison d'âge. M^{me} Andrea Pürro-Jungo a été engagée en tant que secrétaire des classes professionnelles et de direction, et M^{me} Sylvie Stähli-Barusseaud en tant que secrétaire de l'administration. En septembre 2002, le personnel administratif comptait 9 collaboratrices et collaborateurs (y compris le directeur a.i.), et deux apprenties, ce qui correspond à 6,9 équivalent plein temps. A la suite du mandat qui a été confié par la Direction de l'instruction publique et des affaires culturelles à M. Jean-Jacques Zuber, expert indépendant, un rapport a été établi en vue de la réorganisation du Conservatoire, rendue nécessaire notamment par la décision du Conseil d'Etat d'introduire le système de gestion financière SAP, la mise en service d'un nouveau logiciel propre au Conservatoire et le projet d'intégration des classes professionnelles dans la Haute Ecole de Musique de Suisse romande.

3. Activités

La vie annuelle du Conservatoire se manifeste, à l'intention des parents et des mélomanes par plusieurs centaines d'auditions d'élèves, par des examens publics pour les diplômés et la virtuosité, et par des concerts. Pour ne rappeler que quelques événements, citons:

– les 18 et 19 janvier, la classe de trompette de Jean-François Michel accueillait pour un cours de maître consacré aux traits d'orchestre le prof. Erich Rinner, musicien et pédagogue autrichien, membre de l'Orchestre Philharmonique de Munich

– le 8 février, un spectacle musical avec le Véronique Piller Trio (Histoire du jazz à travers le piano);

- le 11 mars, l'organisation du Concours «Fonds Pierre et Renée Glasson»;
- le 15 mars, une conférence donnée par M. Pierre Goy était le prélude aux Rencontres Internationales de Lausanne (du 3 au 6 avril) organisées par la Fondation Harmoniques et consacrées à l'exposition d'instruments anciens à clavier, concerts et conférences. Grâce à la collaboration avec le Conservatoire de Lausanne, ces journées s'adressaient aussi à tous les élèves et professeurs de Fribourg;
- le 4 mai, journée Portes ouvertes à Granges-Paccot, Bulle et dans plusieurs autres succursales; lors de cette journée, nous avons eu le privilège de découvrir le pianiste Karl Engel, accompagné par Ricardo Castro et plusieurs élèves professionnels, en qualité d'animateur d'une Schubertiade;
- les 17 et 18 mai, Fribourg accueillait le prof. Andrzej Jasinski, professeur de piano à l'Académie de Katowice, pour un cours de maître avec les élèves de la classe de virtuosité de Ricardo Castro (Fribourg) et Tomasz Herbut (Berne) et pour une conférence au sujet de la Mazurka entre tradition et interprétation;
- le 12 septembre, un récital de chant donné par Amarilis Bilbeny (étudiante dans la classe de M^{me} Faës), à l'issue de l'assemblée de l'Association des Amis du Conservatoire;
- les 1 et 2 novembre, l'organisation d'un cours de maître, en collaboration avec la section fribourgeoise de la Société Suisse de Pédagogie Musicale (SSPM), qui s'adressait aux élèves des classes non-professionnelles, avec le tromboniste Branimir Slokar;
- le 14 décembre, un atelier de musique salsa avec les musiciens du groupe CHala Cubana, avec la participation de professeurs et élèves de la section jazz.

4. Vie pédagogique

Les professeurs du Conservatoire, outre les rencontres organisées par l'Association des professeurs, ont participé, notamment dans la première semaine de juillet à des activités de formation continue consacrées au sujet d'une Charte pour le Conservatoire (Patrick Bussmann) et à la kinésiologie (Pia Bucher).

Parmi les nouveautés, à signaler la constitution d'un groupe d'étude pour la définition d'un nouveau cours de direction chorale consacré aux élèves amateurs.

Les succès de plusieurs étudiants, soit qu'ils aient été invités à de stages prestigieux soit qu'ils aient été reçu pour des bourses ou des concours, ont conforté les efforts des professeurs qui tiennent à leur donner une formation solide pour leur future carrière, dans un métier qui s'exerce désormais dans un cadre élargi à l'Europe.

5. Collaborations

Les relations du Conservatoire avec ses partenaires, BCU, Collèges, HEP, Université se sont poursuivies. Le succès de l'option spécifique musique dans les collèges est

réjouissant dans l'optique du maintien de la musique dans la formation des maîtres dans la HEP. L'Institut de musicologie et le Conservatoire, en vertu de l'accord passé en 1997, ouvrent réciproquement leurs portes aux étudiants. L'Opéra de Fribourg (Puccini, Il Tabarro et Gianni Schicchi) accueille plusieurs étudiant(e)s de la classe de chant et bénéficie des services et conseils de plusieurs professeurs. La collaboration avec les sociétés de musique de la Société Cantonale a été renforcée par une aide accordée par la Loterie Romande. La Direction du Conservatoire a entrepris une tournée de visites des lieux d'enseignement décentralisés, pour renouveler l'information et rencontrer les autorités communales. Dans le cadre de la future Haute Ecole de Musique de Suisse Romande, les premiers liens et collaborations se tissent; ainsi, nos étudiants des classes professionnelles de violon participent avec leur collègues valaisans et vaudois aux activités de l'orchestre du Conservatoire de Lausanne (dir. Hervé Klopfenstein); les étudiantes de la classe de clarinette ont participé à un cours de maître donné au Conservatoire de Lausanne par Michel Lethiec et ouvert aux étudiants de Fribourg, Neuchâtel et Lausanne.

6. Commission du Conservatoire

La Commission du Conservatoire s'est réunie quatre fois en l'an 2002. Outre les dossiers courants (préavis, examen des comptes, budget et rapport), elle a également dû débattre du rapport Zuber (rapport sur les structures) et des autres dossiers en cours (intégration dans une Haute Ecole de Musique en réseau, rénovation et extension du bâtiment, mise en place de nouveaux logiciels informatiques pour l'administration de l'institution).

V. Musée d'art et d'histoire

1. Personnel

M. Rudolf Mabboux, surveillant depuis 1981 au Musée est décédé le 4 juillet 2002 après une longue maladie. M. Jacques Müller l'a remplacé le 2 septembre 2002.

2. Expositions

- Hans Fries – Un peintre au tournant d'une époque (7 décembre 2001 – 24 février 2002);
- Un autre regard – Collections des XIX^e et XX^e siècles (dès le 25 avril 2002);
- Cent pour Jean – Alfred Hofkunst (19 juillet – 15 septembre 2002);
- Der Mensch im Bild – Von Mann zu Mann – Hofkunst c'est moi? (28 juillet – 15 septembre 2002);
- Fri-Style (5 octobre au 3 novembre 2002);
- Rita Perrier – De Bruin (22 novembre 2002 au 2 février 2003).

Les expositions précitées ont reçu en tout 20 697 (18 860) visiteurs dont 206 (186) groupes ou classes représentant 3475 (2993) visiteurs, ce qui fait une moyenne de 67 (61) visiteurs par jour.

L'exposition de l'année Hans Fries a pu enregistrer près de 13 000 visiteurs.

9 (15) visites ont été commentées par la directrice, 45 (29) par la directrice adjointe, 4 (8) par la collaboratrice scientifique, 12 (9) par l'adjointe à la direction et 3 par une guide extérieure. Il y a donc eu au total 73 (61) visites commentées. A part les classes fribourgeoises, de nombreuses sociétés et groupes des cantons voisins ont visité le Musée et ses expositions.

3. Informatique

Le site internet du Musée d'art et d'histoire a eu beaucoup de succès durant toute l'année. En effet, 155 113 (89 011) sessions ont été enregistrées sur le serveur officiel de l'Etat. Ce sont les «news» avec images qui ont attiré le plus grand nombre des internautes. D'autre part, l'accès à différents réseaux (bibliothèques-musées etc.) rend de nombreux services, notamment au personnel scientifique.

4. Bâtiments

D'entente avec le Département des bâtiments divers travaux ont été réalisés, à savoir:

Grande salle – rénovation (2^{ème} étape): pose de la moquette, peinture, étanchéité des coupoles et fermeture de ces dernières, pose de rails pour les spots et les alarmes;

Hôtel Ratzé: Les vitrines spécialement construites pour l'exposition Hans Fries ont été définitivement installées dans la salle n° 4;

Jardin: pose de boîtes aux lettres;

Lapidaire: création d'un réduit pour les produits de nettoyage;

Sous-station: changement des tubes du chauffage;

Ancien Abattoir, Arsenal et Hôtel Ratzé: nettoyage des chenaux et contrôle des tuiles.

5. Dons

Peintures: Hoirie Bruno Baeriswyl: «Composition», 1990, technique mixte sur toile. Legs de M^{lle} Marie-Paule Blanc: Gaston Thévoz, «Portrait de Marie-Paule Blanc en costume de bourgeoise», 1944, huile sur toile. Ecole normale cantonale II: Mathilde Mayr von Baldegg, «Portrait de Madame de Gottrau-Watteville», 1911, pastel sur papier. M. Guy Lattion: Gertrude Richard (attribution), «Annonciation», 1724, huile sur toile.

Sculpture: M. André Buchs: Maître espagnol, «Saint Jacques le Majeur à cheval», XVI^e/XVII^e siècle, bois polychrome.

Arts graphiques: Galerie Aebischer: Gaston Thévoz, Affiche de son exposition au Musée d'art et d'histoire, 1943, lithographie. M. et M^{me} Paul Hahnloser: Albrecht Dürer, «La grande Passion», édition augsbourgeoise, 1675, 7 feuilles, gravure sur bois. Société des Amis du Musée: Bernhard Luginbühl, Sans titre, lithographie 1/50, 2001 (estampe annuelle 2001). Idem: Alfred Hofkunst, «Les Mouches», 2002, sérigraphie rehaussée à la main (estampe

annuelle 2002). M. Henry E. Bovay: Teddy Aeby, «Sérénade pour moi tout seul», 1978, pointe sèche. Idem: Teddy Aeby, «Das letzte Ständchen», 1977, pointe sèche et aquatinte. Ecole Normale cantonale II: Jean Jaccottet, «Vue générale de Fribourg», milieu du XIX^e siècle, lithographie. Imprimerie Saint-Paul: Nicolas Ruffieux, «Falaises», 2002, reproduction en quadrichromie, 9^e et dernière édition de la série «Saint Paul Art Collection». M. Edouard Tiefnig: Edouard Bron, Vue des fortifications de la rue des Forgerons à Fribourg, prise de l'Ouest, 1935, photographie noir/blanc colorée manuellement. M. Leo Villiger: Lot de 115 estampes éditées par Arta, Vereinigung der Kunstfreunde Zürich, 2^e moitié du XX^e siècle, lithographie et gravure sur bois.

Arts appliqués: Ecole normale cantonale II: Petit bureau à abattant, 2^e moitié du XIX^e siècle, bois laqué et marqueté de filets de laiton. M^{me} Annie Ruegg: lot de 7 chapelets, XX^e siècle, bois et argent. Idem: Nappe en filet de Gruyère, 2^e moitié du XX^e siècle.

Remis

Peinture: Secrétariat du Département de la santé publique: Roger Bohnenblust, Chasse à cours, non daté, huile sur toile.

Arts graphiques: Secrétariat du Département de la santé publique: Xavier de Poret, «Paysage lacustre», non daté, lithographie 55/100. Idem, «Paysage lacustre», non daté, lithographie 2 couleurs 31/100.

6. Acquisitions

Peinture: Baeriswyl Bruno, Souvenir de voyage, 1959, technique mixte sur carton. Jean Edward de Castella, Autoportrait, 1904, crayon et gouache sur papier. Josef Anton Millesi, Portrait de Pierre Vaudeaux, 1783, huile sur toile. Gertrude Richard, «Ascension», 1724, huile sur toile. Joseph Leonhard Rosenkranz, «Portrait d'un chanoine de Saint-Nicolas», 1800, huile sur toile. Walter Speich, Sans titre, 2002, technique mixte. Gaston Thévoz, «Femme au chapeau», années 1940, huile sur toile. Idem, «Zou à la cape noire», années 1940, huile sur toile. Idem, «Femme à la robe bleue», années 1940, huile sur toile.

Sculpture: Niki de Saint Phalle, «Obélisque au chat bleu», 1993, technique miroitée (participation à l'acquisition de l'œuvre).

Arts graphiques: Günter Blendinger, «Tal mit Häusern», 2002, eau-forte, abonnement „Graphische Kunst». François Burland, «Tyrannosaurus Rex», 2000, dessin au crayon et neocolor sur papier d'emballage. Auguste Dietrich (attribué à), Paysan de Morat, milieu du XIX^e siècle, dessin au crayon et à l'aquarelle sur papier. Günter Horn, «Am See», 2002, eau-forte, abonnement «Graphische Kunst». Inconnu, «Greyerz im Kanton Freyburg», début du XIX^e siècle, eau-forte. François Torche, «Vue d'Estavayer-le-Lac, prise du nord-ouest», 1870, dessin à la plume et à l'encre brune sur papier.

7. Service pédagogique

Au Musée d'art et d'histoire, 13 classes primaires (253 élèves) ont été accueillies dans les ateliers suivants: «Le

dessin caché sous la couleur: observation et expérimentation» (exposition Hans Fries), «Monstres et dragons» (collections permanentes), «Bazaine: Enfant matinal, 1945: personnage caché» (Un autre regard. Collections des XIX^e et XX^e siècles).

A l'Espace Jean Tinguely-Niki de Saint Phalle, 23 classes primaires (446 élèves) ont participé aux ateliers suivants: «Un drôle de balancier», «L'inutile en équilibre», «Elle ne tourne pas rond! La boule farceuse», «La roue-ouvre-boîte».

8. Restauration

Le restaurateur a entrepris la restauration du portrait équestre de François-Pierre König von Mohr, peint en 1631 par Samuel Hofmann; les travaux sont en cours d'achèvement.

Un saint Jacques sculpté et polychromé, du cycle de Hans Gieng, est en cours de restauration; le travail est effectué aux trois-quarts.

Des travaux de conservation/restauration ont été effectués pour les expositions permanentes et temporaires ainsi que pour des prêts à l'extérieur. Il s'agit d'œuvres sur papier, de peintures sur toile, de cadres, d'objets en métal, de mobilier, etc.

Dans le cadre de la présentation d'œuvres et de l'exposition Hans Fries, le restaurateur a effectué des prises de vues et préparé un exposé sur la technique de montage de réflectographies infrarouge par ordinateur.

La surveillance des conditions climatiques et la maintenance des instruments de mesure se poursuivent ainsi que le report des relevés des thermo-hygrographes sur un diagramme annuel.

Le restaurateur a été consulté par le Service des biens culturels, par des restaurateurs indépendants, des collectionneurs privés et des paroisses.

Madame Bernadette Equey, restauratrice, a travaillé à temps partiel durant deux mois pour aider au rentoilage du portrait de François-Pierre König von Mohr.

9. Commission

La Commission et le bureau se sont réunis une fois; ils ont examiné les comptes et ont donné leur aval au projet de budget 2003 et propositions d'acquisitions.

VI. Musée d'histoire naturelle

1. Généralités

Le Musée d'histoire naturelle a recensé 41 245 (40 011) visiteurs, dont 6727 (6314) élèves provenant de 396 (383) classes. Cette année, 407 650 (317 650) accès au site internet du Musée ont été répertoriés.

Plusieurs visites guidées ont eu lieu lors des expositions temporaires et des trois petits-déjeuners organisés par la Société des amis du Musée.

Le directeur du Musée est membre de la Commission consultative pour la protection de la nature et du paysage, du Comité de Fribourg Tourisme et du groupe de travail «En ville, sans ma voiture». Il a aussi enregistré plusieurs émissions à la Radio Suisse romande et à Radio Fribourg.

Le directeur adjoint du Musée bénéficie, depuis le 1^{er} juin 2002, d'un congé sabbatique d'une année. Durant cette période, il est remplacé par MM. Gregor Kozlowski et Adrian Aebischer, chacun pour un mi-temps.

Le service du prêt a fourni 222 (229) objets les plus divers à 83 (111) personnes. Plusieurs enfants ont aussi emprunté de la documentation pour réaliser un exposé à l'école.

Trois activités ont été proposées cette année dans le cadre du Passeport-vacances, soit des visites guidées de l'exposition temporaire «Fougères», des séances de baguage de jeunes Martinets noirs ainsi qu'une nuit au Musée. 31 (53) enfants de Fribourg ont participé à ces activités.

Des animaux naturalisés ainsi que d'autres pièces en exposition ont servi de modèles pour diverses leçons à différentes classes du canton.

L'inventaire de la bibliothèque s'est poursuivi en collaboration avec la Bibliothèque cantonale et universitaire.

Le dépliant «Information», mentionnant les expositions, les nouvelles acquisitions et les activités du Musée, a paru à deux reprises. Il a été remis gratuitement au corps enseignant et au public. La parution de ce dépliant, désormais en couleurs, est intégralement financée par la Société des amis du Musée.

Le Musée d'histoire naturelle est reconnu comme station de soins pour animaux sauvages. Durant l'année 2002, 165 (157) animaux blessés ont été apportés; 54 (58) ont été soignés et relâchés; 107 (93) ont été endormis. Le 31 décembre, 4 (6) animaux étaient encore en soins.

Le Musée, reconnu en qualité d'établissement d'affectation du service civil, a accueilli 5 (2) civilistes pour une durée totale de 8 (5) mois. Par ailleurs, il a fait l'objet, le 13 novembre 2002, d'une inspection pilote du Service civil.

Enfin, le Musée a collaboré avec l'Œuvre suisse d'entraide ouvrière en permettant à 1 (3) personne d'effectuer un stage d'un mois au Musée.

2. Bâtiment

Plusieurs séances ont eu lieu avec le Département des bâtiments en vue de la rénovation de la salle d'exposition permanente des «Animaux du canton». Les quatre grandes vitrines correspondant aux trois grandes zones géographiques du canton – du nord au sud: le milieu lacustre, le Plateau et les Préalpes – et aux pièces historiques ont été mises en place.

Par ailleurs, le Musée aménage une nouvelle salle d'exposition permanente sur le thème des «Poissons – vivants et fossiles». Elle présentera de nombreuses espèces vivantes ainsi que des fossiles.

3. Expositions temporaires

- «Poissons – vivants et fossiles» (9 juin 2001 – 6 janvier 2002)
- «Pierres et santé» (1^{er} novembre 2001 – 27 janvier 2002)
- «Une nuit sous la lune» (9 février 2002 – 3 mars 2002)
- «Chocolat» (9 mars 2002 – 7 avril 2002)
- «Fougères» (20 avril 2002 – 29 septembre 2002); avec la publication du livre bilingue du Dr. Gregor Kozłowski intitulé «Nos fougères / Unsere Farne». Ce livre a été réalisé avec le soutien de la Société des amis du Musée d'histoire naturelle ainsi que de la Loterie Romande
- «Oiseaux» (22 juin 2002 – 29 septembre 2002)
- «Cellules souches»; espace d'information mis sur pied en collaboration avec la Fondation Sciences et Cité
- «Baleines» (26 octobre 2002 – 19 janvier 2003)
- «Zones alluviales» (23 novembre 2002 – 26 janvier 2003).

4. Expositions permanentes

La salle d'exposition permanente de Géologie présente deux nouvelles pièces: le fossile d'un *Orthacanthus senckenbergianus* (requin), ainsi que le fossile complet d'un *Sclerocephalus sp. nov.* (amphibien primitif). Tous deux sont datés du Permien inférieur et proviennent d'Allemagne.

Par ailleurs, une vitrine de cette salle a été transformée. Elle présente désormais un nouveau fossile, celui du *Fribergomeryx wallenriedensis*, un petit cerf primitif fribourgeois découvert en 1996.

5. Prêt d'expositions temporaires

L'exposition «Hérissons» a été présentée à la Maison de la Réserve Naturelle du Lac de Remoray, à Labergement Sainte Marie, en France, jusqu'au 28 octobre 2002.

6. Collections

Les inventaires des diverses collections se poursuivent.

Les collections minéralogiques et paléontologiques se sont enrichies de nombreuses pièces. 48 nouvelles pièces ont été cataloguées et notamment 5 minéraux rares: une brésilite du Brésil, une Wolframite de Chine, deux Fluorines de Chine et un Ambre de la République Dominicaine; et plusieurs fossiles d'Arthropodes, d'Ophiures, d'Astéries et de Lis de mer du Dévonien d'Allemagne, des fossiles de plantes du Crétacé du Brésil et deux fossiles de poissons, un Agnathe du Silurien (*Lasanius problematicus*) et un Acanthode du Dévonien (*Mesacanthus mitchelli*), tous deux provenant d'Ecosse. L'inventaire des roches, cristaux et fossiles est désormais consultable sur le site Internet du Musée.

A l'atelier de taxidermie, 124 (150) pièces ont été cataloguées, dont un squelette de Python réticulé (*Python reticulatus*), une Musaraigne aquatique (*Neomys foliens*), une

poule de Grand Tétrás (*Tetrao urogallus*) et une Bondrée apivore (*Pernis apivorus*).

Les collections malacologiques se sont enrichies de 42 nouvelles espèces de gastéropodes marins.

Un recensement botanique a été réalisé au lieu-dit La Gollie, marais appartenant au Musée et situé sur la commune de Montagny. Il a révélé l'existence de deux nouvelles espèces de plantes rares dans le canton et menacées en Suisse: la Spargote des champs (*Spergula arvensis*) et la Gnavelle annuelle (*Scleranthus annuus*). Les espèces d'escargots présentes sur ce site ont aussi été inventoriées. Cet inventaire a notamment révélé la présence du Planorbe leucostome (*Anisus leucostoma*).

Seize espèces de champignons ont aussi été recensées au Tiefmoos (marais se trouvant dans les environs de Guin) et notamment le *Rutstroemia sydowiana* et le *Marasmius androsaceus*.

Enfin, les collections de champignons et plusieurs herbiers ont été entièrement catalogués et informatisés, soit les herbiers de M. Yerly, l'herbier des Indes de S. Perrottet et l'Herbarium helveticum de F. Castella.

7. Commission

A la suite du décès de M. Henri Ducrot, président de la Commission, le Conseil d'Etat a nommé M. Richard Ballaman, membre, comme nouveau président et M. Yves Menoud, député, comme nouveau membre. La Commission s'est réunie à deux reprises. Elle a notamment approuvé les comptes 2001 et examiné le projet de budget 2003.

8. Dons

234 (232) personnes ont fait don au Musée d'histoire naturelle de 352 (352) animaux ou objets.

VII. Service archéologique

1. Généralités

L'année 2002 fut avant tout marquée, pour le Service archéologique, par les premières expériences liées à la réorganisation mise sur pied en 2001. Hormis quelques améliorations qui ont pu être effectuées de manière interne, le nouvel organigramme structurel et fonctionnel a atteint l'effet désiré et provoqué les impulsions souhaitées.

Suite au départ à la retraite, le 30 juin, de M. François Roulet, photographe du Service, le poste est occupé depuis le 01.10.2002 par M^{me} Mélanie Rouiller.

2. Fouilles et études de bâtiment

2.1 Interventions non programmées

Arconciel/La Souche (relevés de l'abri mésolithique sous falaise par des étudiants de l'Ecole d'ingénieurs et d'architectes de Fribourg); Bulle/Route de Riaz (tombe à incinération mise au jour à l'emplacement du futur bâtiment COOP); Ependes/Au Village (vestiges romains révélés par la construction d'un parking); Estavayer-le-Lac/Château

(travaux d'entretien et transformations); Fribourg/Cathédrale (restauration de la sacristie supérieure, intervention liée à la découverte d'éléments architecturaux); Fribourg/Place du Petit-St-Jean 7 (transformation du restaurant des Tanneurs); Fribourg/Rue Zaehringen (surveillance de tranchée, renouvellement de canalisation); Gruyères/Bourg 30 (rénovation de l'immeuble); La Tour-de-Trême/Mon Repos (vestiges d'occupations protohistoriques à l'emplacement d'une nouvelle route de quartier); Montilier/Dorfmatte II (vestiges d'une station lacustre néolithique liés à des travaux d'infrastructure); Morat/Rathausgasse-Schlossgasse (renouvellement de canalisations).

2.2 Interventions programmées

Alterswil/Herrgarten (dégagement d'un mégalithe); Arconciel/Es Nés I (établissement gallo-romain avec trouvailles spectaculaires – notamment éléments de statues en bronze – menacé par la construction d'habitations privées); Arconciel/Es Nés II (riche nécropole du Haut Moyen Age située à l'emplacement d'un futur quartier de villas); Bulle/La Palaz (traces d'occupations protohistoriques fouillées sur le tracé de la H189); Châtillon/La Vuarda (suite et fin des fouilles entreprises en 2001); Estavayer-le-Lac/Bel-Air (fouille de tombes gallo-romaines en laboratoire); Estavayer-le-Lac/Rue du Port (remplacement des canalisations); Fribourg/Grand-Fontaine (réfection des conduites sous la chaussée); Granges-Paccot/Agy (fouille de récipients protohistoriques en laboratoire); La Tour-de-Trême/La Ronclina (nécropole du Haut Moyen Age sur le tracé de la route de désenclavement des Granges); La Tour-de-Trême/La Lêvra (traces d'occupations protohistoriques et gallo-romaines fouillées sur le tracé de la H189); Romont/Clos de la Croix (fouille de récipients protohistoriques en laboratoire).

Quelques édifices médiévaux ont fait l'objet d'analyses et de sondages dans le cadre de projets de restauration ou de transformation: Estavayer-le-Lac/Tour des Dominicaines (étude dans le cadre de l'élaboration d'un projet de mise en valeur financé par l'Ecu d'Or); Fribourg/Commanderie St-Jean (sondages complémentaires); Fribourg/Eglise St-Jean (installation d'un chauffage au sol et conduites extérieures); Fribourg/Grand-Rue 10 (rénovation complète du bâtiment); Fribourg/Maignrauge (sondages en vue de l'élaboration d'un projet de transformation de l'ancienne abbatale pour y loger les archives du monastère); Fribourg/Basilique Notre-Dame (transformation de la sacristie pour y présenter le trésor de la Basilique et les vestiges archéologiques à l'aide de fosses vitrées et de panneaux); Fribourg/Rue de la Neuveville 37 (transformation de l'immeuble); Gruyères/Conciergerie du Château (sondages en vue de l'élaboration d'un projet de transformation); Gruyères/La Part-Dieu (rénovation de la chapelle); Morat/Rathausgasse 27 (transformations et création d'une nouvelle cave); Romont/Collégiale (surveillance et petits compléments); Vaulruz/Château (réfection de la cour du château et remplacement de canalisations).

2.3 Protection de sites

Le programme de recensement et d'analyse de la situation lancé en 1995 en vue d'une meilleure gestion du patrimoine

archéologique lacustre sur les rives des lacs de Morat et de Neuchâtel s'est poursuivi. Une campagne de prospections a été entreprise sur les communes de Galmiz et de Haut-Vully.

Le Service a collaboré aux efforts entrepris par «L'Association pour la préservation et la mise en valeur des vestiges médiévaux de l'île d'Ogoz» pour le renforcement des rives de l'île.

3. Prospections, sondages et surveillance de travaux

Dans le cadre du programme de recherches sur l'occupation de nos Préalpes durant le Mésolithique, une dizaine de nouveaux sites ont été recensés dans la vallée de l'Euschels (commune de Jaun). Dans la forêt du Lapé (Petit-Mont, commune de Charmey), un vaste abri sous bloc a été découvert. En marge des relevés qui y ont été effectués, quelques sondages ont été pratiqués à l'emplacement d'un campement de plein air situé à proximité.

Le Service a réalisé de nombreux sondages d'évaluation par souci d'application d'une stratégie préventive. Des sondages ont ainsi été effectués à Arconciel/Es Nés, Kerzers/Moosmatte (Papiliorama), Muntelier/Dorfmatte, St. Ursen/Neumatt, Ursy/Pra Megan et Wallenbuch/Im Dorf.

En outre, le Service a assuré la surveillance, sur l'ensemble du territoire cantonal, de nombreux travaux susceptibles de mettre au jour des vestiges (excavations pour bâtiments, conduites, collecteurs, restaurations de bâtiments médiévaux).

4. Collaboration avec le Service des biens culturels

Les médiévistes du Service ont été sollicités pour de nombreux projets de transformation et de restauration qui ont notamment touché les ruines de Bossonnens, de Jaun/Ballavaarda et de Broc/Montsalvens, de nombreux bâtiments dans les bourgs médiévaux et en vieille ville de Fribourg, ainsi que quelques monuments historiques appartenant à l'Etat de Fribourg comme les châteaux de Châtel-Saint-Denis et d'Estavayer-le-Lac ou la cathédrale Saint-Nicolas. Les deux Services ont également collaboré pour des activités comme les Journées Européennes du Patrimoine et pour des publications telles que les Fiches de la ville de Fribourg.

5. Collaboration avec l'Office de l'aménagement du territoire (OCAT)

Dans le cadre de la procédure de demande de permis de construire ou d'exploitation de gravières, 385 préavis (368) ont été formulés. 47 (38) préavis ont été donnés à des demandes anticipées dont 39 (36) dans le district de la Gruyère. 48 (41) dossiers de plans d'aménagement locaux ainsi que 20 (27) dossiers relatifs à des plans d'aménagement de détail et 16 dossiers divers (Expo.02, ponts et chaussée, transport et énergie) ont été étudiés.

Seuls 12 % (12 %) des requérants se sont conformés à la demande du Service mentionnée dans le permis de construire, à savoir l'annonce du début du chantier concerné. La coordination avec l'Inventaire des voies de communication historiques de la Suisse (IVS) pour l'intégration

du réseau routier historique aux plans d'aménagement a été transférée en juillet 2002 au Service des biens culturels, d'entente avec ce dernier.

En collaboration avec l'OCAT et le Centre informatique, la gestion des sites par informatique (digitalisation des plans d'affectation de zones) a été réalisée pour cinq communes (19). Ce travail a été mené à terme. Les périmètres archéologiques sont maintenant disponibles sur un serveur de Système d'information géographique (SIG ArcView). La consolidation de ces données sur ce serveur a été effectuée pour 42 (-) communes.

6. Travaux après fouilles: documentation, restauration, mise en valeur et inventaire

L'élaboration des résultats de la fouille de Prez-vers-Siviriez/La Montaneire (Rail 2000, site protohistorique) est achevée et le dossier a été transmis aux graphistes en vue de la publication (mars 2003). Il en va de même pour le site gallo-romain de Châbles/Les Saux, exploré dans le cadre de la construction de l'autoroute A1. De nombreux autres sites fouillés dans le même cadre sont actuellement en cours d'élaboration (Sévaz/Tudinges, Frasses/Praz au Doux, Châbles/Les Biolleyres, Morat/Löwenberg, Courgevaux /Le Marais 1, Frasses/Champs Montants). Concernant l'établissement gallo-romain de Vallon, les rapports des spécialistes ont été réunis en vue de la publication de la monographie (milieu 2003); les travaux des graphistes se sont poursuivis parallèlement à la rédaction finale. Le 5^{ème} et dernier tome sur la 2^{ème} Correction des Eaux du Jura traitant du Moyen Age est en cours de rédaction et sa publication interviendra à la fin 2003. La nécropole gallo-romaine d'Arconciel est également en cours d'étude (thèse de doctorat) et des éléments nouveaux particulièrement intéressants (par exemple au niveau du matériel de tabletterie) appelleront des compléments d'analyse à prendre en compte pour l'interprétation. Enfin, une spécialiste poursuit l'élaboration finale des nécropoles mérovingiennes de Riaz et Gumefens, fouillées dans le cadre de la construction de l'A12.

En matière de dendrochronologie (datation des bois de construction basée sur l'analyse des cernes de croissance), le Service archéologique s'est surtout concentré sur des échantillons (Estavayer-le-Lac/Tour des Dominicaines, Fribourg/Grand Rue 10, Gruyères/Part-Dieu, Morat/Murtenhof et Morat/Rathausgasse 27). Seuls les sites de Gruyères/Bourg 30 et Muntelier/Dorfmatte ont profité d'une analyse dendrochronologique approfondie.

Après les dernières recherches de collages sur les fragments d'enduits peints d'époque romaine découverts à Vallon (fouilles 1999 et 2000), les bases de leur inventaire informatisé et de leur conditionnement ont été mis en place. Le dégagement des couches supérieures a été opéré, une fois la consolidation achevée, sur quatre grands prélèvements d'enduits peints issus de la fouille de Bösingén/Cyrusmatte, tandis que des recherches de collages ont été menées à bien sur les peintures murales provenant de la fouille de sauvetage d'Estavayer-le-Gibloux de même que sur les enduits plâtrés du local 55 mis au jour à Vallon lors de la dernière campagne de fouille de 1999. En décembre, le laboratoire a

été mis à contribution pour veiller à la conservation *in situ* d'enduits peints sur les murs dégagés de la cave du site gallo-romain d'Arconciel/Es Nés I. Une documentation graphique informatisée de ce complexe a par ailleurs été entreprise.

Les recherches de collages et le remontage du matériel céramique sont aujourd'hui achevés pour les sites autoroutiers de Châbles/Les Biolleyres 3 et de Cheyres/Roche Burnin 1-2 sur l'A1, de même que pour les amphores romaines de Marsens/En Barras sur l'A12; ce travail est toujours en cours pour l'abondant matériel d'Arconciel/Pré de L'Arche. Un lot exceptionnel de catelles de poêle du XVI^e siècle mis au jour dans une cave de Fribourg (Grand-Rue 10) nécessite un suivi sur le plan conservatoire.

Des moulages et autres fac-similés ont été réalisés (potins celtiques, creuset, urne) et de nombreux objets archéologiques de diverses époques ont requis un travail de marquage et de conditionnement.

Le dégagement et/ou la consolidation de matériel organique est achevé ou en voie d'achèvement, notamment pour les sites de Bussy/Pra Natey, Muntelier/Dorfmatte II (objets néolithiques), Vallon/Sur Dompièrre (plafond carbonisé), Arconciel/Pré de l'Arche (tabletterie) et Fribourg/Grand-Werkhof.

Pour ce qui est du traitement du métal, l'identification du matériel est achevé pour les sites autoroutiers de Châbles/Les Saux et de Morat/Combette tandis que le dégagement des objets provenant de Frasses/Champs Montants et de Sévaz/Fin des Coulayes est en cours.

Le dégagement du riche matériel métallique déposé dans les sépultures de la nécropole du Haut Moyen Age de Bösingén se poursuit, en alternance avec le traitement des objets issus de la nécropole de La Tour-de-Trême/la Ronclina et de celui provenant de fouilles de la ville.

Le dégagement des exceptionnels objets en bronze mis au jour à Arconciel/Es Nés I a débuté par des fibules et des appliques; le fût d'un candélabre est en cours de traitement.

A la fin du mois de décembre, quelques récipients protohistoriques ont été plâtrés lors d'une intervention de sauvetage menée à Bulle; ils feront l'objet d'une fouille fine en laboratoire.

Le laboratoire de conservation-restauration du Service a accueilli, pour une durée de trois mois, deux stagiaires préparant leur entrée à la Haute Ecole d'Arts appliqués de la Chaux-de-Fonds. Par ailleurs, quelques objets ont à nouveau été confiés à cette Haute Ecole comme «supports» pour les travaux pratiques des étudiants (céramiques du site gallo-romain de Haut-Vully/Le Rondet et plaque-boucle de ceinture de la nécropole du Haut Moyen Age de La Tour-de-Trême/La Ronclina). Des séances communes avec le Musée romain de Vallon ont lieu régulièrement pour veiller aux mesures à prendre au sujet de la conservation *in situ* des deux mosaïques du site.

Le nettoyage, la conservation et l'inventaire des monnaies se poursuivent sur les pièces issues de la collection du Musée d'art et d'histoire ainsi que sur les monnaies prove-

nant des fouilles, parmi lesquelles celles d'Arconciel/Es Nés I et II, de Morat/Rathausgasse 9 et 27, du Vully et de Fribourg/Notre-Dame, Grand-Werkhof et Saint-Jean.

L'inventaire du matériel archéologique s'est poursuivi avec, notamment, la reprise du matériel de Marsens/En Barras, suite aux remontages et autres travaux des restaurateurs en vue de la publication du site; des contrôles de la base de données ont été entrepris sur les collections exposées au Musée d'art et d'histoire. La saisie d'informations concernant des objets fribourgeois néolithiques analysés par Hanni Schwab dans le cadre de sa thèse a débuté; elle permettra la mise à disposition des chercheurs de ces observations, jusque-là manuscrites. Le programme FRINARC est en cours d'amélioration afin de mieux répondre aux besoins archéologiques; la base de données concernant les objets de Vallon est restée autonome et sera versée dans la base générale une fois l'étude du site terminée, courant 2003.

Le laboratoire a pris en charge, pour traitement de dessalaison, un lot d'objets du Musée d'art et d'histoire provenant de Romont et amenés à être exposés. Il a également procédé à des travaux mineurs sur deux objets des collections égyptiennes – une stèle en pierre et un sarcophage à faucon en bois – appartenant à l'Institut biblique de l'Université de Fribourg; ces objets ont par ailleurs été documentés par la photographie du Service.

Enfin, dans le but de faire connaître les bons gestes qui peuvent sauver un objet après son exhumation et afin d'éviter les dégradations dues notamment aux manipulations inappropriées, le laboratoire a entrepris l'élaboration de fiches «vade mecum» par matériau constitutif, en l'occurrence la céramique, à l'intention des personnes travaillant sur les chantiers.

7. Autres activités

Publications

Monographies

«Cahiers d'Archéologie Fribourgeoise» (CAF) 4, 2002

Schwab, H., Archéologie de la 2^e correction des eaux du Jura, Vol. 3: Les artisans de l'âge du Bronze sur la Broye et la Thielle, Archéologie fribourgeoise 16 (Fribourg 2002)

Collaboration au guide archéologique et historique intercantonal sur la Région des Trois Lacs: «Le livre à remonter le temps» (Bâle 2002)

Articles

Agustoni, C., Singulier? Le sanglier de Rue, CAF 4, 2002, 28-35; Agustoni, C., La villa gallo-romaine de Morat/Combette, SPM V: Epoque romaine, Bâle, 2002, 388; Bourgarel, G., Murten/Hauptgasse 24, Die Wechselfälle eines Stadthauses, FHA 4, 2002, 46-53; Bourgarel, G., Des intérieurs richement décorés, in Fribourg au temps de Fries, Pro Fribourg 137, 2002-IV, 53-57; Bourgarel, G., Rue de Samaritaine 9, Place du Petit-Saint-Jean, Grand-Werkhof, Fiches du patrimoine de la ville de Fribourg, Service des Biens Culturels, Fribourg, 2002; Bourgarel, G., Le reflet archi-

tectural des différences sociales dans le Bourg de fondation de Fribourg, XII^e – XIV^e siècles, in Actes du colloque MEBS, Bâle, 2002; Bourgarel, G. et Menoud, S., Les dessous d'Expo.02 ou l'application d'une archéologie préventive, CAF 4, 2002, 56; Corboud, P. et Pugin, C., Les sites littoraux du lac de Morat et de la rive sud du lac de Neuchâtel, CAF 4, 2002, 6-19; Duvauchelle, A. et Agustoni, C., Couper du fer: outils et gestes des forgerons d'hier et d'aujourd'hui, ASSPA 85, 2002, 261-266; Fuchs, M. et Saby, F., Vallon entre Empire gaulois et VII^e siècle, in Windler, R. et Fuchs, M. (éd.), De l'Antiquité tardive au Haut Moyen-Âge, (Antiqua 35), Bâle, 2002, 59-70; Graenert, G., Riaz/Tronche-Bélon, un cimetière du Haut Moyen Age en Gruyère, CAF 4, 2002, 36-45; Kaenel, G. et Buchiller, C., La fortification helvète du Mont Vully, AS 25, 2002-3, 32-36; Mauvilly, M. et al., Du Paléolithique final à la fin du Mésolithique dans le canton de Fribourg, ASSPA 85, 2002, 23-44; Mauvilly, M., Dafflon, L. et Grand, P., Renaissance d'un rempart sur le Vully, CAF 4, 2002, 54-55; Ruffieux, M. et al., Bussy/Pré de Fond, une longue histoire peu à peu dévoilée, CAF 4, 2002, 20-27; Wolf, C., Quatre décennies au service de l'archéologie, CAF 4, 2002, 4-5; Wolf, C., Die Siedlungsstrukturen des westschweizerischen Jung- und Endneolithikums und ihre sozialhistorische Interpretation, in Müller, J. (Ed.), Vom Endneolithikum zur Frühbronzezeit: Muster sozialen Wandels? (Tagung Bamberg 2001), Universitätsforschungen zur Archäologie, Band 90, Bonn, 2002, 61-70; Wolf, C. et Hurni, J.-P., L'environnement forestier au Néolithique final à travers l'étude dendrochronologique des sites littoraux du lac de Neuchâtel. 2700 av. J.-C.: point de rupture, in Equilibres et ruptures dans les écosystèmes depuis 20000 ans en Europe de l'Ouest, Actes du colloque international de Besançon 2000, Besançon, 2002, 387-402.

Constamment enrichi, le site internet du Service n'existe pour le moment qu'en version française

Visites guidées

- Grand Rue 10 à Fribourg pour le Service des biens culturels et la Commission culturelle de la commune de Corminbœuf
- fortifications du faubourg des Forgerons à Fribourg pour l'Union technique suisse
- fortification celtique de l'oppidum du Vully lors de son inauguration et pour la Société suisse de préhistoire et d'archéologie
- villa gallo-romaine d'Arconciel
- bâtiment et activités du Service archéologique à Fribourg pour divers groupes et classes d'écoles (332 personnes)
- visites de fouilles pour groupes et classes d'écoles
- passeport vacances

Cours et manifestations

- Cours à l'Université de Fribourg en Brisgau/donné par l'archéologue cantonal;

- Manifestation à l'Université de Fribourg/organisée par le chef de secteur Pré- et Protohistoire;
- Cours à l'Université de Genève et à Lausanne (en Architecture) donné par le chef du secteur Moyen Age
- Cours à la Haute Ecole d'Arts appliqués à La Chaux-de-Fonds donné par le responsable du laboratoire de restauration et conservation
- Orientation professionnelle (information) pour les futurs étudiants en archéologie
- Conférences de presse/interviews et présentations à divers colloques donnés par l'archéologue cantonal et les collaboratrices et collaborateurs du Service;

Expositions et autres

Les expositions «Histoire de sous. Balade numismatique dans la Broye et le Lac» et «Présences antiques au fil de l'eau. Vestiges romains sur la Broye et la Thielle révélés par les travaux de la 2^e Correction des Eaux du Jura» ont été réalisées en collaboration avec le Musée romain de Vallon.

- Journées européennes du patrimoine, 7-8 septembre, thème «Les métiers du patrimoine»: accueil en trois lieux, visite du laboratoire de conservation-restauration, visite des fouilles archéologiques à Arconciel/Es Nés (villa gallo-romaine et nécropole du Haut Moyen Age), visite de l'Abbaye d'Hauterive – en collaboration avec le SBC
- Montage d'une petite exposition en juillet sur l'arpeplage d'Expo.02 à Morat, à la demande de la commune de Muntelier
- Animation conjointe d'apéritifs archéologiques avec l'Association des amis de l'archéologie
- Collaboration à la création de panneaux d'information (par ex. Mont Vully) et de balisages (sites mentionnés dans le «Livre à remonter le temps» / «das Zeitreisebuch»).

VIII. Service des biens culturels

1. Recensement des biens culturels

1.1 Recensement des biens culturels immeubles

Le recensement constitue l'une des données de base dont les communes doivent tenir compte lors de l'élaboration et de la modification des plans d'aménagement local. A chaque révision ou modification de plans, le recensement pour les communes concernées doit être mis à jour.

Le recensement a été révisé pour 10 communes (Charmey, Hauteville, Lessoc, Liebistorf, Montbovon, Morens, Rossens, Schmitten, Vaulruz, Villeneuve).

Ces vingt dernières années, l'essentiel des ressources du recensement a été consacré à l'architecture rurale. Dans le domaine de l'architecture urbaine, les connaissances sont restées très limitées. A Fribourg, la couverture photographique des façades de la Vieille Ville a été poursuivie; suite au recensement établi pour le quartier de Beauregard, le

recensement des immeubles dignes de protection du quartier du Schœnberg a été réalisé.

Au total, sur près de 5700 objets considérés, 903 ont été recensés et évalués.

Le recensement de l'architecture contemporaine a été intégré dans la base de données du recensement des biens culturels immeubles.

Pour compléter les connaissances sur le patrimoine bâti, un concept de recensement thématique, par catégories d'objets, a été établi. Faute de temps et de moyens, la publication du recensement des gares et des bâtiments d'exploitation ferroviaire a été reportée et le recensement des écoles n'a pu être achevé. Par contre, en relation avec des demandes de permis pour des démolitions, un recensement des cabines de transformateurs électriques a été établi. De plus, à la demande de la commune de Fribourg, un recensement des enseignes historiques de la ville de Fribourg a également été réalisé.

La base de données des biens culturels immeubles, actuellement opérationnelle, permet désormais une meilleure gestion du recensement et de l'inventaire. L'édition des recensements sous la forme de CD est à l'étude.

Des recherches et des documentations étendues ont été réalisées pour 8 immeubles de la Ville de Fribourg (voir point 7). Des documentations sont en travail: site de St-Justin à Fribourg; site d'Illens à Rossens; manoir Sonnenberg (Gingenrain) à Rechthalten.

Le Service des biens culturels a été appelé à prendre en charge la gestion, au plan cantonal, de l'Inventaire des voies historiques de Suisse (IVS), jusqu'ici assumée par le Service archéologique. L'inventaire, considéré comme un recensement au sens de la loi sur la protection des biens culturels, a été révisé pour trois communes dans le cadre de la révision du plan d'aménagement local.

1.2 Recensement des biens culturels meubles

Le recensement des biens culturels meubles (ou du patrimoine religieux) bénéficie d'une subvention de 27 % de l'Office fédéral de la protection civile. A été effectué le recensement de la paroisse de Vaulruz; est en cours celui du couvent des Capucins de Bulle; a débuté le recensement des portraits fribourgeois (3 maisons ou châteaux ont été recensés). Quelques rapports ponctuels concernant des biens culturels meubles ont été rédigés (Grandvillard, Fille-Dieu). Une plaquette a été réalisée sur la chapelle de Posat.

Chargé du suivi de quelques dossiers de conservation et restauration (voir ci-dessous point 4), le responsable a participé au projet d'exposition du trésor de la basilique Notre-Dame à Fribourg (en cours) et à celui des objets du chanoine Schorderet, fondateur de l'Œuvre St-Paul à Fribourg (terminé).

1.3 Documentation sur le patrimoine

Faute de moyens et vu les projets de déménagement des Archives de l'Etat, le recensement des plans a dû être stoppé. Des moyens importants ont cependant été nécessaires pour

le classement de la documentation des Monuments d'Art et d'Histoire et surtout pour la réorganisation et le classement de la documentation de la section «Maison rurale», qui n'était pas jusqu'ici intégrée à l'ensemble de la documentation de la section recensement. Ce travail se poursuivra en 2003. La base de données «Auteurs» est un module associé à la base de données du recensement des biens culturels immeubles. La documentation conservée dans les dossiers «Artistes» est actuellement saisie sous formes de fiches. Une centaine est rédigée dans une version publiable. A terme, cette base de données pourra devenir une plate-forme pour une base de données des artistes fribourgeois.

La documentation sur le patrimoine culturel a été complétée: 160 ouvrages ont été acquis. La bibliothèque compte actuellement 9760 unités. La collection de négatifs s'est accrue de 350 pièces et atteint maintenant 10 800 pièces.

1.3.1 «Monuments d'art et d'histoire de suisse»

Le remplacement du rédacteur responsable a pris plus de temps que prévu. Le nouveau rédacteur n'est entré en fonction qu'au mois de novembre. Le prochain volume sera consacré à la ville d'Estavayer-le-Lac et sa région. Le rédacteur a consacré le début de son activité essentiellement au dépouillement des documents déposés aux archives de l'Etat.

1.3.2 «Une histoire du paysage fribourgeois»

L'ouvrage qui est une contribution à l'histoire de l'habitat dans le canton a été publié au mois de mai.

2. Mesures de protection

2.1 Biens culturels immeubles

Le Service collabore avec les communes dans l'exercice de leurs tâches en matière de protection des biens culturels lors de la révision de leur plan d'aménagement local. Au-delà de l'établissement du recensement (voir point 1.1), le Service, à la demande des communes, participe à des séances avec les conseils communaux, leur commission d'aménagement ou leur aménagiste. Il organise des séances d'information pour les propriétaires d'immeubles inscrits au recensement. Il collabore avec les communes pour le traitement des oppositions aux mesures de protection prises aux plans d'aménagement local. Le service a examiné 73 demandes relatives à des révisions totales ou partielles de plans d'aménagement local, en phase de consultation préalable ou finale, et préparé les préavis à l'attention de la Commission des biens culturels ou de son bureau.

2.2 Biens culturels meubles

290 biens culturels meubles appartenant à des paroisses ont été mis sous protection.

3. Inventaire

Des moyens importants doivent être engagés pour la mise à jour de l'inventaire des immeubles protégés, en fonction des approbations de plans d'aménagement local, des trans-

formations ou démolitions autorisées et des modifications de la numération des immeubles. Les données des districts alémaniques et de celui de la Sarine ont été mises à jour.

4. Conservation des biens culturels

4.1 Préavis pour demandes de permis

Pour tout projet relatif à un immeuble protégé, inscrit au recensement ou situé dans un site construit protégé ou digne de protection, le préavis de la commission des biens culturels est requis. Le Service a examiné, hormis les demandes relatives aux plans d'aménagement local, plus de 800 demandes appelant un préavis de la Commission ou de son bureau. Les demandes, quant à leur objet, se distribuent de la manière suivante: immeubles protégés ou inscrits au recensement 48 %, immeubles non recensés et nouvelles constructions situées en sites protégés ou dignes de protection 46 %, plans d'aménagement de détail 4 %, aménagements routiers 2 %.

4.2 Subventions

L'Etat participe aux frais de conservation et restauration des biens culturels protégés appartenant à des personnes privées. Il peut également contribuer à ces frais lorsque les biens appartiennent à d'autres personnes. La participation de l'Etat prend la forme de l'attribution de subventions. Le taux de la subvention est déterminé en fonction notamment de la valeur de l'objet comme bien culturel. Selon la réglementation en vigueur, il varie de 10 % à 24 %.

Le montant alloué au budget pour les subventions a été réduit pour des raisons d'économie. De 1996 à 2002, il est passé de 2 000 000 frs à 1 500 000 frs. Des subventions ont été versées pour la conservation et la restauration de 111 objets. Le montant total a été réparti pour 78 % à des privés et pour 22 % à des personnes morales de droit public (communes et paroisses).

Dans le cadre de la préparation des travaux de conservation et restauration, le Service des biens culturels a pris en charge des expertises, analyses et sondages pour un montant de près de 62 000 frs.

Les demandes d'octroi de subvention déposées en 2002 représentent un montant prévu de 2 643 000 frs. Les subventions sollicités par des privés représentent 84 % du montant total; celles sollicitées par des personnes morales de droit public (communes et paroisses) 16 %. Ces subventions permettront de soutenir les travaux de conservation et restauration de 78 objets.

Environ 60 % du montant total des subventions sollicitées concernent 4 objets. Le cas de la Chartreuse de la Valsainte représente 32 % du montant total. La présence d'eau souterraine a réduit la portance du terrain et entraîné des désordres statiques importants sur les bâtiments. Des mesures d'étayages ont dû être prises d'urgence pour réduire le risque d'effondrement des constructions dans certains secteurs. Une subvention fédérale d'un taux de 35 % a été sollicitée au titre d'objet d'importance nationale. Les travaux devraient être échelonnés sur 5 à 6 ans. La subvention prévue pour la restauration du cloître d'Hauteville représente 15 % du montant total des subventions

sollicitées. Une subvention fédérale à un taux de 35 % a été octroyée au titre d'objet d'importance nationale. Les travaux devraient être achevés en 2003. Les subventions prévues, d'une part, pour les travaux de restauration de l'église St-Pierre à Fribourg, pour la restauration du décor intérieur originel notamment, et, d'autre part, pour la restauration de la chapelle des Jésuites de Posat, du décor peint intérieur originel en particulier, représentent 11 % du montant total des subventions sollicitées. Dans les deux cas, une subvention fédérale a été octroyée au titre d'objet d'importance régionale. Pour ces quatre cas, 1 fr de subvention cantonale permet d'obtenir en moyenne plus de 1.50 fr de subvention fédérale.

5. Commissions

La Commission des biens culturels a tenu 9 séances.

Le Bureau de la commission des biens culturels a tenu 43 séances.

La sous-commission des biens culturels mobiliers a tenu 1 séance.

La sous-commission du recensement du patrimoine architectural contemporain, instituée par le Conseil d'Etat en octobre 1996, a tenu 1 séance.

6. Protection des biens culturels en cas de conflits et de crises

Plusieurs dossiers ont bénéficié de la subvention de 27 % accordée par l'Office fédéral de la protection civile: patrimoine religieux, microfilmage de journaux fribourgeois et digitalisation de photos anciennes.

Participation à deux cours cantonaux organisés par l'Office cantonal de la protection civile.

Organisation du rapport 2002 des CS PBC.

Préparation des propositions fribourgeoises pour la révision de l'Inventaire suisse des biens culturels d'importance nationale et régionale.

7. Publications

L'année 2002 a vu la sortie du numéro 14 de la revue Patrimoine fribourgeois, consacré aux orgues du canton.

Le deuxième lot de huit fiches de la série consacrée à l'architecture de la Ville de Fribourg a été publié. La publication de ces fiches a débuté en 2001.

Le service a lancé une nouvelle publication sous la forme de fiches présentant des cas de conservation et restauration d'immeubles protégés. Un premier lot de 4 fiches, avec textes en français et allemand, a été publié.

8. Activités diverses

Le Service a participé à des manifestations et actions visant à sensibiliser le public au patrimoine culturel du canton. Il a en particulier pris en charge l'organisation des journées européennes du patrimoine (4700 visiteurs dans le canton). Le service sera chargé en 2003 de la coordination des journées sur le plan romand.

Le Service a été sollicité pour des conférences et visites guidées, en particulier: intervention dans le cadre de la formation continue pour les aménagistes organisée par le Communauté d'étude pour l'aménagement du territoire (CEAT), Lausanne; colloque de la Commission fédérale des monuments historiques consacré au patrimoine architectural alpestre; Congrès international sur la protection des biens culturels; 10 ans du Tribunal administratif de Fribourg; visite guidée des chapelles de la Singine pour la Formation continue des enseignants; présentation de la salle du Grand Conseil au Conseil des Etats.

9. Nouvelle gestion publique

Le Service des biens culturels fait partie des unités pilotes choisies par le Conseil d'Etat pour le projet d'introduction de la nouvelle gestion publique au sein de l'administration. L'année 2002 a été marquée par une redéfinition du catalogue des produits dans l'objectif d'améliorer la présentation analytique des coûts.

IX. Château de Gruyères

1. Personnel

Anita Petrovski a été engagée comme collaboratrice scientifique à 40 % à partir du 1^{er} janvier 2002.

2. Expositions

- Noël au Château: Crèches de Lucette Pauchard (24 novembre 2001 – 13 janvier 2002)
- Emile Angéloz: Sculptures (23 mars – 25 août 2002)
- Lucienne Fontannaz: Légendes de la Gruyère (7 septembre – 10 novembre 2002)
- Noël au Château: Crèches tchèques de la collection Jeckelmann (23 novembre 2002 – 12 janvier 2003)

Parallèlement aux expositions, le Château a organisé différentes animations et des spectacles:

- Journée des ludothèques (25 mai 2002)
- Journée de danse médiévale avec la troupe des Pieds-Gauches (2 juin 2002)
- Fête médiévale de la Saint-Jean avec la Compagnie Saint-Georges (22 et 23 juin 2002)
- Danse-performance «au château» par Da Motus! (18 – 28 août 2002)
- Veillées de contes par les Clandestins (19, 26 septembre, 3, 10 octobre 2002)
- Marché médiéval de Noël (14 et 15 décembre 2002)

Le Château était l'invité d'honneur à la Brocante de Fribourg du 24 au 26 mai 2002.

255 visites commentées du Château ainsi que de la cité de Gruyères ont été organisées par le secrétariat du Château. Au total, le Château et ses expositions ont été visités par 159 031 (147 797) personnes, ce qui donne une moyenne journalière de 436 (405) visiteurs.

3. Collection

Le dépliant avec la description du Château et de sa collection a été revu et corrigé. Il existe dorénavant en dix langues: français, allemand, italien, anglais, espagnol, portugais, néerlandais, russe, japonais et chinois.

Deux chaises de la salle des chevaliers ainsi que les parements liturgiques de la chapelle ont été restaurés.

4. Bâtiments

La cour intérieure a bénéficié d'un nouvel aménagement qui a été pris en charge par l'Association des amis du Château. Le chauffage électrique de la salle des chevaliers et de la salle de chasse a été entièrement remplacé, celui de la salle des baillis réparé. Des travaux d'entretien et de conservation ont été effectués au balcon de la salle d'art fantastique ainsi qu'aux galeries de la cour intérieure. Des tuiles ont été remplacées sur différents toits du Château et sur le mur extérieur.

5. Informatique

Grâce au soutien financier de l'Association des Amis du Château, un nouveau site internet trilingue (f – all. – eng.) a été créé.

6. Achats

Un fusil de chasse à percussion, signé Tipping and Lawden, vers 1840, provenant d'une collection fribourgeoise et destiné à être exposé dans la salle de chasse aménagée au XIX^e siècle.

7. Service pédagogique

Etablissement du concept pour deux nouvelles chasses au trésor pour enfants de 5 à 10 ans, en français et en allemand. Du mois d'avril au mois de décembre, 92 chasses furent organisées pour des écoles de toute la Suisse et des privés. Michel Riedo, instituteur, a élaboré des cours d'histoire sur les sujets de «La construction du château», «La ville», «Le chevalier», «Le seigneur» et du «Repas au Moyen-Age». A partir du 27 août 2002, 30 classes des 5^{ème} et 6^{ème} années primaires du canton de Fribourg ont pu bénéficier de ses leçons.

8. Conseil de fondation

M^{me} la Conseillère d'Etat Isabelle Chassot a remplacé Monsieur Augustin Macheret à la présidence du Conseil de fondation. M. le Préfet Maurice Ropraz a repris la vice-présidence de M. Placide Meyer. Le Conseil de fondation du Château s'est réuni cinq fois. Un bureau du Conseil de fondation a été créé; il s'est réuni trois fois.

X. Centre suisse de recherche et d'information sur le vitrail à Romont

1. Généralités

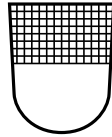
Le Centre a organisé un colloque sur la conservation des monuments historiques à l'Ecole polytechnique fédérale de Zürich, sur le thème du verre, en collaboration avec l'ICOMOS. Il a participé au XXI^e Colloque International du Corpus Vitrearum à Bruxelles où il a donné deux conférences. Sa fonction directrice au sein de l'organisation scientifique du Comité international pour la conservation des vitraux a été confirmée. Le Centre a élaboré et déposé une requête en vue d'une obtention de subventions fédérales pour la période 2004-2007. Il a assuré plusieurs mandats pour la Commission fédérale des monuments historiques (consultant pour les vitraux) ainsi que pour l'Office fédéral de la culture. Les synergies avec le Musée Suisse du Vitrail à Romont se sont poursuivies tant sur les plans administratif, culturel que scientifique.

2. Conservation et technologie

Le Centre a assumé de nombreux mandats dans le domaine de la conservation des vitraux et des peintures sous verre historiques. Pour le canton de Fribourg, il s'agit en particulier de la cathédrale St-Nicolas à Fribourg et de l'église de Font. Parmi les autres objets, il convient de citer la basilique de Valère à Sion, l'abbatiale de Königsfelden, les cloîtres de Muri et de Wettingen et la collection du Musée Ariano à Genève, ainsi qu'à l'étranger, les vitraux de Crevaladossola (I) et du Badisches Landesmuseum à Karlsruhe (D). Le Centre a élaboré un projet de recherche historique et scientifique sur les vitraux importants du Haut Moyen Age en Suisse, en collaboration avec l'Institut de minéralogie et de pétrographie de l'Université de Fribourg et l'Institut für Denkmalpflege de l'Ecole polytechnique fédérale de Zürich. Ce projet a été accepté par le Fonds national de la recherche scientifique.

3. Recherches historiques

L'étude des vitraux de l'ancienne abbatale de Königsfelden et le recensement des vitraux historiques du canton de Zoug ont été poursuivis. Le projet concernant les vitraux du canton d'Argovie s'est achevé avec la publication de cinq volumes, dont trois conformes aux directives du Corpus Vitrearum. Suite aux études consacrées à la peinture sous verre du XV^e et du XVII^e siècle, le Fonds national de la recherche scientifique a accordé son soutien à une prolongation des recherches sur le XVIII^e siècle. Différents mandats combinant les approches historiques et techniques ont concerné les vitraux et les peintures sous verre, notamment des collections de la Fondation du château de Spiez et du Musée historique de Lausanne. Dans le cadre de l'initiative consacrée aux vitraux après 1800 en Suisse, le projet d'inventaire pilote de La Chaux-de-Fonds a été mis en route et le Centre a approfondi le projet d'un inventaire systématique suisse, en collaboration avec l'Académie suisse des sciences humaines et sociales.



Canton de Fribourg

Compte rendu du Conseil d'Etat
pour l'année 2002

Direction
de la justice, de la police
et des affaires militaires

Imprimerie Saint-Paul, Fribourg 2003

Table des matières

Direction	3	Département des affaires militaires	23
1. Législation	3	I. Affaires militaires	23
2. Instruction d'affaires contentieuses	3	1. Personnel	23
		2. Activités particulières	23
		3. Marche du service	23
		4. Taxe d'exemption de l'obligation de service (TEO)	25
		5. Secteur de la défense générale	26
Département de la justice	4	II. Arsenal et casernes	26
I. Collège électoral	4	A. Arsenal	26
II. Ministère public	4	1. Personnel	26
III. Tribunaux d'arrondissement	6	2. Administration générale	26
IV. Office des juges d'instruction	6	3. Tâches concernant le matériel d'engagement, d'instruction et les munitions	26
V. Office des faillites – Offices des poursuites ..	6	4. Tâches concernant l'équipement des militaires	27
VI. Barreau	6	5. Activité spécifique des ateliers	27
VII. Notariat	6	6. Tâches concernant la confection du matériel d'armée / travaux à domicile ..	27
VIII. Assistance judiciaire en matière civile	6	7. Formation	27
IX. Entraide judiciaire	7	8. Bâtiments, installations et dépôts	28
X. Service de l'état civil	7	9. Remboursements par la Confédération ..	28
XI. Service du patronage	8	10. Régionalisation des arsenaux de Bulle, Fribourg et Payerne	28
XII. Office de législation	8	B. Casernes	28
Département de la police	11	1. Administration générale	28
I. Service de la police du commerce et des établissements publics	11	2. Journées d'occupation	28
II. Service de la police des étrangers et des passeports	12	3. Caserne de la Poya	28
III. Police cantonale	13	4. Camp du Lac-Noir	28
IV. Service pénitentiaire	19	5. Administration générale	28
V. Prison centrale	21		
VI. Etablissements de Bellechasse	22		
VII. Office de la circulation et de la navigation ...	22		
VIII. Etablissement cantonal d'assurance des bâtiments	22		

Direction

1. Législation

A. Lois

Loi du 20 mars 2002 modifiant le code de procédure pénale, la loi d'organisation judiciaire et la loi sur la juridiction pénale des mineurs

Loi du 11 juin 2002 modifiant la loi sur l'exercice du commerce

Loi du 19 septembre 2002 modifiant la loi sur les appareils de jeu et les salons de jeu

Loi du 19 septembre 2002 modifiant la loi sur les établissements publics et la danse

Loi du 14 novembre 2002 portant adaptation de la législation cantonale à la LOCEA

Loi du 12 décembre 2002 sur la profession d'avocat (LAv)

B. Ordonnances et règlements

Ordonnance du 22 janvier 2002 modifiant l'arrêté concernant l'extension du régime de la semi-détention aux peines d'emprisonnement d'une durée de trois à six mois

Ordonnance du 5 mars 2002 modifiant le règlement d'exécution de la loi sur le notariat

Ordonnance du 12 mars 2002 modifiant le règlement sur les normes d'octroi de subsides pour dépenses concernant les mesures de prévention et de défense contre l'incendie

Ordonnance du 22 mai 2002 sur les mesures visant au maintien de la sûreté intérieure

Ordonnance du 28 mai 2002 modifiant l'arrêté fixant les taxes et les émoluments en matière de police des étrangers

Ordonnance du 4 juin 2002 réglant provisoirement la libre circulation des avocats

Ordonnance du 11 novembre 2002 sur le casier judiciaire informatisé

Ordonnance du 19 novembre 2002 portant adaptation de la législation dépendant de la Direction de la police à l'accord passé entre la Communauté européenne et ses Etats membres d'une part, et la Confédération suisse, d'autre part, sur la libre circulation des personnes

Ordonnance du 26 novembre 2002 sur l'asile

Ordonnance du 3 décembre 2002 portant adaptation de la législation cantonale à la LOCEA

Ordonnance du 9 décembre 2002 sur les armes, les accessoires d'armes et les munitions

Ordonnance du 9 décembre 2002 modifiant l'arrêté d'application de la loi fédérale sur les substances explosibles

Ordonnance du 17 décembre 2002 sur les documents d'identité

Ordonnance du 17 décembre 2002 modifiant l'arrêté concernant les émoluments de la Police cantonale

Ordonnance du 17 décembre 2002 concernant l'attribution de la main-d'œuvre étrangère

2. Instruction d'affaires contentieuses

La Direction instruit les cas de responsabilité civile concernant les actes de ses agents (Loi du 16 septembre 1980 sur la responsabilité civile des collectivités publiques et de leurs agents/chefs de responsabilité découlant du droit fédéral).

Au 31 décembre 2002, l'instruction de dix cas est en cours à la Direction (l'instruction de huit cas est suspendue depuis 1997, essentiellement en raison du fait que des procédures pénales sont encore en cours). A cette même date, une procédure est pendante au Tribunal administratif et une autre est toujours pendante devant la Cour européenne des droits de l'homme. En 2002, six nouvelles requêtes en responsabilité ont été introduites, dont trois ont été liquidées par détermination du Conseil d'Etat.

Département de la justice

I. Collège électoral

Dans ses séances des 26 février, 2 juillet et 17 décembre 2002, le Collège électoral a procédé aux élections suivantes:

1. Tribunal pénal économique

M. Yves Sudan, vice-président
M. Bernard Loup, juge

2. Tribunaux d'arrondissement

Sarine:

M. Jean-Luc Baechler, vice-président
M^{me} Anne Tercier, juge
M^{me} Yolande Flury, juge suppléante
M^{me} Catherine Hayoz, juge suppléante
M. François Robert Jordan, juge suppléant
M. Benoît Rohrbasser, juge suppléant

Singine:

M. Aldo Fasel, juge suppléant

Lac:

M. Jean-Luc Baechler, vice-président
M. Roger Folly, juge
M. Reto Hauser, juge suppléant

Glâne:

M. Jean-Luc Baechler, vice-président
M^{me} Jeanine Pittet, juge
M^{me} Astrid Bichsel-Zeindl, juge suppléante

Broye:

M. Jean-Luc Baechler, président

Veveysse:

M^{me} Yvette Jolliet, juge
M^{me} Jeannick Cardinaux, juge suppléante

3. Chambres des prud'hommes

Sarine:

M. Dieter Zingg, assesseur de langue allemande (représentant les employeurs)

Singine:

M. Gilbert Mauron, suppléant du président

Lac:

M. Franz Notz, assesseur suppléant (représentant les employeurs)

Glâne:

M. Daniel Lüthi, assesseur (représentant les travailleurs)
M^{me} Isabelle Scheiwiller, assesseure suppléante (représentant les travailleurs)

Broye:

M. Jean-Luc Baechler, président

4. Tribunaux des baux à loyer

Sarine:

M. Jérôme Delabays, suppléant du président

Gruyère, Glâne, Broye et Veveysse:

M. Jean-Luc Baechler, suppléant du président

5. Justices de paix

Prez-vers-Noréaz:

M. Marcel Lauper, 1^{er} assesseur
M. Charly Guisolan, 2^e assesseur
M^{me} Martine Jordan, 1^{ère} suppléante
M. Guy Rossier, 2^e suppléant

Belfaux:

M. Christian Gummy, 2^e assesseur
M. Guy Sugnaux, 1^{er} suppléant
M^{me} Marie-Josèphe Delaloye Gremaud, 2^e suppléante

Rechthalten:

M^{me} Béatrice Zbinden-Boschung, 1^{ère} assesseure
M. Josef Bapst, 2^e assesseur
M. Nicolas Bürgisser, 2^e suppléant

Bulle:

M^{me} Christiane Bader Resch, 1^{ère} suppléante

Vuippens:

M. Pierre Broye, juge de paix
M. Thérèse Doutaz, 1^{ère} suppléante
M. Denis Romanens, 2^e suppléant

Vaulruz:

M^{me} Pascale Ding, 2^e suppléante

Nant:

M^{me} Antoinette Simonet, 1^{ère} suppléante
M. Jean-Marc Cressier, 2^e suppléant

6. Commission de privation de liberté à des fins d'assistance

M. Peter Rentsch, suppléant du président
M. Stefan Trummer, suppléant

II. Ministère public

1. Personnel

M^{me} Gabriele Berger est entrée en fonction le 1^{er} janvier 2002, en qualité de substitut de langue allemande.

Après avoir réussi son brevet d'avocat, M. Fabien Gasser a quitté le Ministère public le 31 décembre 2002.

Depuis le 1^{er} octobre 2002, M. Raphaël Bourquin occupe le poste de stagiaire à mi-temps, ceci durant la préparation de ses examens de brevet.

Le 1^{er} mai 2002 a vu l'arrivée de M^{me} Anne-Marie Meier, en qualité de secrétaire à mi-temps, en remplacement de M^{me} Dominique Broch.

Après 35 ans de service en qualité de chef de bureau, M. André Theurillat a fait valoir son droit à la retraite.

2. Affaires pénales

La statistique générale entraîne les commentaires suivants:

Les comparutions devant les tribunaux de 1^{ère} instance ont à nouveau été plus nombreuses en 2002. Depuis le 1^{er} janvier 2000, l'augmentation est de 30 %.

La participation aux enquêtes pénales est en très légère diminution (190 au lieu de 209). Toutefois, de plus en plus fréquemment, chaque affaire concerne plusieurs prévenus; dans une grosse affaire de trafic de stupéfiants, il y a actuellement 30 prévenus, dont 17 en détention préventive. Ce type d'affaires a pour conséquence de nombreuses heures d'auditions et de confrontations.

Les comparutions devant la Cour d'appel sont restées stables. Quant aux recours interjetés par le Ministère public, 3 ont été rejetés, 2 ont été admis, 2 l'ont été partiellement et 1 a été déclaré sans objet.

15 recours ont été interjetés auprès de la Chambre pénale; sur les 13 déjà jugés, il y a eu 3 admissions, 2 admissions partielles, 7 rejets et 1 recours déclaré sans objet, tout en admettant les conclusions du Ministère public.

Après avoir doublé en 2001, les réponses motivées aux recours en appel interjetés par la défense sont restées dans les normes de l'année précédente.

En 2002, les officiers du Ministère public ont examiné 183 dossiers avant de décider de leur participation aux enquêtes pénales, soit une augmentation de 110 dossiers.

Les affaires en langue allemande représentent près de 24 % du total des dossiers pendants au Ministère public.

3. Affaires civiles

Les causes civiles interjetées en 2000 par le Ministère public au nom de l'Etat de Fribourg ayant été admises, la défense a recouru contre les jugements de 1^{ère} instance auprès du Tribunal cantonal. Les recours ont été rejetés. Les recours de droit public ont été déclarés irrecevables par le Tribunal fédéral. L'Etat de Fribourg a ainsi obtenu gain de cause dans les 3 actions révocatoires.

L'action en dissolution contre l'Association «Vérité et Justice», association dont le secrétariat est assuré par René-Louis Berclaz, a été admise par le Tribunal civil de la Veveyse. Les biens de l'association (quelques centaines de francs) ont été dévolus à l'Etat.

Le Ministère public a émis un préavis, à l'intention du Conseil d'Etat dans le cadre d'une procédure préalable, au sens de l'art. 20 al. 1 de la Loi sur la responsabilité civile des collectivités civiles et de leurs agents.

Une action en nullité de mariage pour cause de bigamie a été intentée auprès du Tribunal civil de la Broye.

4. Affaires administratives

Le nombre de recours administratifs est stable. Les décisions attaquées concernent toujours, en 2002, des questions relatives au statut du personnel.

5. Remarques générales

Le Ministère public salue avec satisfaction les mesures prises par les juges d'instruction en matière de chanvre.

A plusieurs reprises, les officiers du Ministère public ont regretté de ne pouvoir recourir contre des décisions de mise en liberté, lorsque la détention était inférieure à 10 jours. Dans de telles situations, pour autant que la détention soit justifiée, il conviendrait d'appliquer plus systématiquement l'art. 116 al. 3 CPP.

De plus en plus fréquemment, des étrangers ayant épousé une Suisse, divorcent après avoir obtenu la nationalité suisse. Ils se remarient avec leur première épouse; cette dernière ainsi que les enfants issus de cette union peuvent bénéficier de la nationalité suisse. De tels comportements ne peuvent-ils pas être qualifiés d'abusifs? Au niveau pénal, la prescription de l'article 23 LSEE est trop brève pour obtenir une condamnation de ces comportements. Il est donc indispensable d'intervenir au niveau législatif pour empêcher de tels agissements. Il est à préciser qu'un tel constat n'est pas propre au canton de Fribourg.

Statistique générale

	2001	2002
Comparutions devant les tribunaux de 1 ^{ère} instance	160	181
Participations aux enquêtes pénales	228	219
– dont obligatoires:	209	
– dont urgentes:	10	
Comparutions devant la Cour d'appel	16	14
Visa de jugements, ordonnances pénales	26 380	27 117
Oppositions	5	6
Demandes de rédaction intégrale	11	7
Recours en appel	10	7
Admis:	2	
Rejetés:	3	
Recours à la Chambre pénale	20	15
Admis:	3	
Rejetés:	7	
Réponses motivées à la Chambre pénale	95	113
Demandes d'observations de la Chambre pénale	157	156
Réponses motivées aux recours en appel	40	40
Demandes d'observations de la Cour d'appel	59	52
Pourvoi en nullité	–	–
Réponses à des pourvois en nullité au TF	–	–
Réponses à des recours de droit public au TF	5	5
Examen de dossiers pour décider de la participation aux enquêtes pénales	73	183
Affaires dénoncées aux Juges d'instruction	1	2
Recours administratifs déposés	9	7
Recours administratifs liquidés	7	6
Instructions ouvertes	140	137
Instructions liquidées	18	26
Instructions pendantes	65	132
Dossiers en 1 ^{ère} instance	56	83
Recours pendants	33	45
(Chambre pénale + Cour d'appel)		

III. Tribunaux d'arrondissement

1. Personnel

La charge de travail des tribunaux civils est toujours aussi importante. Elle n'a toutefois pas entraîné d'engagement de personnel supplémentaire. Dans certains tribunaux, la décharge induite par le nouveau code de procédure pénale a permis de faire face à l'augmentation des affaires ou à la charge supplémentaire liée à la complexité de certaines causes.

Le Département de la justice a examiné la charge de travail des collaboratrices et collaborateurs de chaque registre du commerce en vue de la création du Registre cantonal du commerce. Six postes ont été transférés des tribunaux d'arrondissement à ce nouveau Registre.

Au Tribunal de la Broye, le Collège électoral a élu en janvier un nouveau président, M. Jean-Luc Baechler, en remplacement de M. Georges Chanez, élu juge cantonal.

2. Locaux

Le Tribunal de la Sarine a déménagé dans l'immeuble de «l'Industrielle» comme prévu en automne 2002.

Le Tribunal de la Broye a également pris possession de ses nouveaux locaux en automne 2002.

IV. Office des juges d'instruction

La charge de travail des juges d'instruction est toujours aussi importante, un poste supplémentaire de greffier a été accordé dans le cadre du budget 2003. Le Département de la justice examine toujours, au sein du pouvoir judiciaire, le transfert éventuel d'autres postes de travail.

A la fin décembre 2002, le Collège électoral a reçu la démission de M^{me} Françoise Morvant, juge d'instruction. Son successeur sera désigné par le collège électoral en mars 2003.

V. Office des faillites – Offices des poursuites

La réorganisation de l'Office des faillites est terminée. Le 1^{er} novembre 2002, M. Olivier Chollet, préposé, a quitté son poste pour reprendre la direction de l'Office des poursuites de Genève. Il a été remplacé par M. Alexandre Freundler qui entrera en fonction le 1^{er} février 2003.

VI. Barreau

La Commission d'examen des candidats au barreau a délivré un brevet de capacité à M. Jean-Christophe A Marca, M. Lachemi Belhocine, M. Christophe Deiss, M. Fabien Gasser, M. David Jodry, M. Laurent Kohli, M^{me} Eléonore Monney, M^{me} Elena Olivera, M^{me} Nathalie Kehrli, M^{me} Dominique Steiger, M^{me} Sandra Stulz, M. Marc Sugnaux.

Le Département de la justice a accordé une patente d'avocat à 6 personnes titulaires d'un brevet de capacité fribourgeois ainsi qu'à 23 avocats au bénéfice d'une patente d'un autre canton.

En outre, le Département a délivré 26 autorisations de stage.

Etaient en activité au 31 décembre 2002:

Avocats établis dans le canton	105
Avocats stagiaires	70

VII. Notariat

Au 31 décembre 2002, il y avait 40 notaires en exercice, dont trois notaires n'entrant plus dans le calcul du nombre maximal fixé par la loi sur le notariat. Le nombre maximal des notaires fixé à 42 par la loi n'était ainsi pas atteint.

VIII. Assistance judiciaire en matière civile

Du 1^{er} janvier au 31 décembre 2002, le Département de la justice a reçu 917 avis d'assistance judiciaire se répartissant ainsi:

	Assistance avec remb.*	Assistance sans remb.*	Retraits	Refus	Total
Tribunal cantonal	2	21	1	17	41
Tribunal administratif	1	44	1		46
Tribunal de la Sarine	23	246	8	53	330
Tribunal de la Singine	2	53	1	56	72
Tribunal de la Gruyère	12	124	3	15	154
Tribunal du Lac	3	50	–	13	66
Tribunal de la Glâne	1	31	1	1	34
Tribunal de la Broye	12	48	1	–	61
Tribunal de la Veveyse	14	24	1	4	43
Justices de paix	–	69	1	–	70
Totaux	70	710	18	119	917

* remb. = remboursement

623 listes de frais d'avocats et des greffes des justices de paix ont été payées en 2002 pour un montant de 1 314 505 fr. (1 299 015 fr. en 2001 pour 564 listes de frais), résultant des causes suivantes:

	Fr.
Actions en divorce	935 042
Actions en séparation de corps	133 265
Actions en paternité ou en désaveu	29 706
Affaires tutélaires	54 451
Affaires du droit des obligations	36 359
Recours administratifs	43 601
Divers	82 081
Total	1 314 505

IX. Entraide judiciaire

Le Département de la justice procède aux transmissions nécessaires à l'entraide judiciaire internationale. En 2002, il a traité 8 demandes provenant d'autorités judiciaires d'Etats étrangers et 30 demandes provenant d'autorités judiciaires du canton.

X. Service de l'état civil

Durant l'année 2002, le Service de l'état civil a traité les objets ci-après:

1. Documents d'état civil se rapportant à l'étranger

- transcription d'actes provenant de l'étranger (art. 137 de l'ordonnance fédérale sur l'état civil du 1^{er} juin 1953, ci-après OEC) 1 339
- transcriptions refusées 2
- transmission à l'étranger d'actes relatifs à des faits d'état civil survenus dans le canton et concernant des ressortissants étrangers (art. 122 OEC) 222
- transmission au Service de la police des étrangers d'actes relatifs à des faits d'état civil survenus dans le canton et concernant des ressortissants étrangers (art. 28 du Règlement d'exécution de la loi sur l'état civil) 1 511

2. Mariage

- certificats de capacité matrimoniale délivrés à des Fribourgeois à l'étranger (art. 165 OEC) 35
- examen de dossiers de procédure de mariage d'étrangers (art. 162 OEC) 595
- dossiers de procédure de mariage retirés 24
- autorisations de mariage pour étrangers domiciliés à l'étranger (art. 163 et 164 OEC) 2

3. Reconnaissances

- examen de dossiers de reconnaissances d'enfants (art. 103 OEC) 115
- communications aux autorités tutélaires de naissances survenues à l'étranger d'enfants dont les père et mère ne sont pas mariés ensemble (art. 125 OEC) 74

4. Changements d'état civil

- rectifications, radiations et compléments dans les registres spéciaux et des familles (art. 43 CC, 50, 51 et 55 OEC) 146
- rectifications refusées 3
- instructions diverses relatives au service de l'état civil 616
- adoptions (art. 264 ss CC)
 - a) prononcées par le Département de la justice 31

- b) demandes retirées 2
- c) prononcées par d'autres cantons 31
- changements de noms de famille et de prénoms (art. 30 CC)
 - a) accordés par le Département de la justice 95
 - b) demandes retirées 21
 - c) demandes refusées 2
 - d) reçus d'autres cantons 57
- déclarations de soumission du nom au droit national (art. 37 al. 2 de la loi sur le droit international privé) 212
- déclarations concernant le nom 151

5. Droit de cité

(loi fédérale du 29 septembre 1952 sur l'acquisition et la perte de la nationalité suisse, ci-après LN, et loi du 15 novembre 1996 sur le droit de cité fribourgeois, ci-après LDCF)

- confirmations du droit de cité délivrées à des Fribourgeois à l'étranger 471
- réintégrations dans le droit de cité suisse et fribourgeois
 - a) selon art. 21, 23 et 58 LN 30
 - b) selon art. 21 LDCF 5
- contrôle de dossiers de naturalisations et de réintégrations 738
- naturalisations ordinaires (art. 13 LN) 530
- naturalisations de Fribourgeois dans d'autres cantons 164
- naturalisations facilitées (art. 27, 28 et 29 LN) 525
- naturalisations facilitées (art. 31, 58a et 58b LN) 162
- naturalisations de Fribourgeois dans d'autres communes fribourgeoises (art. 36 LDCF) 6
- acquisitions d'une bourgeoisie d'honneur (art. 42 LDCF) 8
- conservations du droit de cité fribourgeois suite à la naturalisation dans un autre canton (art. 27 LDCF) 38
- pertes du droit de cité fribourgeois (art. 27 LDCF) 79
- pertes du droit de cité d'un autre canton 2
- pertes du droit de cité suisse (art. 9 et 10 LN) 12
- libérations du droit de cité fribourgeois (art. 29 LDCF) 7
- libérations du droit de cité de communes fribourgeoises (art. 39 LDCF) 5
- constatation du droit de cité (art. 49 LN) 1

6. Divers

- autorisations d'obtenir des renseignements d'état civil à but généalogique (art. 29 et 30 OEC) 58
- renseignements concernant l'établissement d'actes d'origine 19

- décisions d'annulation d'actes d'origine pour cause de perte 40

7. Offices de l'état civil

- Ont été nommés officiers de l'état civil: Urs Ackermann, à Neyruz et Pascal Barras, à Broc (pour l'arrondissement de Gruyères).
- Le Service de l'état civil a procédé à la remise de l'office de Neyruz.
Au 31 décembre 2002, le canton de Fribourg comptait 64 arrondissements de l'état civil.
- Le Service de l'état civil a procédé à l'inspection de 8 offices de l'état civil.
- Le Service de l'état civil a déposé les registres de 16 paroisses aux archives cantonales. Ces registres restent propriété des paroisses.

XI. Service du patronage

Institué en application des articles 47 et 379 du code pénal, le Service du patronage a pour tâche de faciliter la réinsertion sociale des personnes condamnées à des peines privatives de liberté.

En 2002, le Service du patronage s'est occupé de 443 personnes:

- Dans les prisons préventives (Prison Centrale et prisons de districts), ce qui correspond à 729 entretiens (126 nouvelles personnes) 153 personnes
- Dans les pénitenciers (Bellechasse, Pramont, Crêtelongue, Bochuz, Gorgier et Witzwil), ce qui correspond à 227 entretiens (65 nouvelles personnes) 93 personnes
- Diverses personnes en détention (mesures de contrainte, mineurs), ce qui correspond à 67 entretiens 29 personnes
- Patronage volontaire, y compris 4 personnes en semi-liberté 42 personnes
- Patronage officiel (33 nouveaux cas) 126 personnes

Personnes avec mandat officiel de patronage, statistique:

Libération conditionnelle (art 38 CPS)	63	50,0 %
Libération conditionnelle (art 42.4/2/43.3/2/44.4/2/45 CPS)	3	2,4 %
Libération conditionnelle jeunes 18-25	1	0,8 %
Condamnés avec sursis (art 41 CPS)	23	18,3 %
Condamnés avec sursis (art 43.2/44.1/6 CPS)	8	6,3 %
Libérations provisoires (art 113 CPP)	28	22,2 %
Hommes	120	95,2 %
Femmes	6	4,8 %
Agé(e)s de moins de 25 ans	31	24,6 %
Agé(e)s de plus de 25 ans	95	75,4 %

Primaires	105	83,3 %
Récidivistes	21	16,7 %

Nature des délits:

Infractions contre la vie et l'intégrité corporelle	18	14,3 %
Infractions contre le patrimoine	27	21,4 %
Infractions contre les mœurs	22	17,5 %
Crimes ou délits contre la famille	2	1,6 %
Crimes ou délits créant un danger collectif	7	5,5 %
Faux dans les titres	1	0,8 %
Infractions contre la loi fédérale sur les stupéfiants	39	31,0 %
Infractions en matière de circulation routière	9	7,1 %
Divers	1	0,8 %

Durant la même période, 1478 entretiens ont eu lieu dans les bureaux du Service du patronage, 23 dans les hôpitaux, asiles et foyers, 30 à domicile, 5 au lieu de travail, 55 avec des employeurs et des autorités, 146 dans des lieux publics, services sociaux et divers.

En outre, 10 personnes composant le groupe des visiteurs des détenus, instauré en application de l'arrêté du 18 novembre 1986, ont rencontré 47 prévenus/détenus (Bellechasse, Prison Centrale, prisons de districts, Hôpital de Marsens et divers) au cours de 202 visites.

Les secours versés représentent un montant de 95 101 fr. 45, dont 25 305 fr. 30 ont été remboursés. Le secours financier est accordé sous forme de montants en espèces, loyers divers, vêtements ou bons de transport.

XII. Office de législation

- L'Office s'est attelé à l'adaptation de la législation cantonale à la nouvelle loi sur l'organisation du Conseil d'Etat et de l'administration (LOCEA). Après avoir soumis au Conseil d'Etat des thèses relatives aux principes d'adaptation ainsi qu'une organisation de projet, il a assumé la direction générale des travaux et exécuté une large partie de ceux-ci. Sur la base d'un examen préliminaire de la législation cantonale, il a préparé, en collaboration avec les Directions, l'avant-projet de loi d'adaptation et le projet de message, puis accompagné ce projet devant le Conseil d'Etat et la commission parlementaire. Selon les mêmes modalités, il a préparé l'adaptation matérielle des arrêtés et ordonnances des parties 1 à 6 du RSF (ordonnances d'adaptation 1 et 2). Parallèlement, il a entrepris les travaux relatifs à l'adaptation terminologique de toute la législation, en vue de son insertion dans les publications systématiques (RSF, BDLF).
- L'Office a été étroitement associé aux autres aspects de la mise en œuvre de la LOCEA. Il a ainsi collaboré activement à l'élaboration de l'ordonnance fixant les attributions des Directions du Conseil d'Etat et de la Chancellerie d'Etat (OADir) et de l'ordonnance désignant les unités administratives des Directions et de la Chancellerie. Il a participé au groupe de travail qui doit traiter des règles générales sur l'organisation des

unités administratives subordonnées. Par ailleurs, il a rédigé un rapport détaillé concernant l'élaboration d'un projet de loi sur l'information du public. Enfin, il a examiné les conséquences de la LOCEA sur l'élaboration de la législation spéciale et a soumis au Conseil d'Etat des thèses relatives à ces conséquences.

3. L'Office a procédé aux mises à jour nos 28 et 29 du Recueil systématique de la législation fribourgeoise (RSF; seize volumes par langue). Ces mises à jour continuent à être envoyées aux abonnés dans les trois mois qui suivent la date de référence (1^{er} janvier et 1^{er} juillet), tout en tenant compte des textes publiés dans le Recueil officiel fribourgeois (ROF) jusqu'à un mois avant la sortie de la mise à jour.

L'Office a aussi procédé à la publication du Répertoire 2002 du RSF, directement à partir de ses fichiers. Cet instrument, publié en français et en allemand, est destiné à faciliter la recherche d'un acte dans le Recueil et contient à cet effet, entre autres rubriques, un index alphabétique établi en fonction des mots utilisés dans les titres des actes.

L'Office assure en outre la mise à jour hebdomadaire d'un complément actualisé des Tables des matières semestrielles du RSF, en français et en allemand. Disponible sur l'Internet, ce complément mentionne toutes les modifications législatives publiées dans le ROF depuis la dernière mise à jour du RSF.

L'Office s'est également occupé de la mise à jour de plusieurs livrets d'actes législatifs.

Enfin, l'Office a entrepris dès septembre un intense travail préparatoire en prévision de la mise à jour extraordinaire du RSF au 1^{er} janvier 2003 (réimpression intégrale de tous les textes), qui devra notamment tenir compte des très nombreuses modifications liées à l'adaptation à la LOCEA (cf. ci-dessus ch. 1) et de la nouvelle législation sur le personnel.

4. L'Office gère la Banque de données de la législation fribourgeoise (BDLF); il assume le traitement et l'insertion des modifications intervenues. Depuis l'instauration du ROF, ces travaux sont réalisés sur la base des fichiers remis par la Chancellerie aux imprimeries.
 - a) L'Office a procédé à 6 mises à jour de la BDLF, dans les deux langues officielles. A la fin 2002, la BDLF était à jour au 15 décembre 2002 et offrait en outre un historique à partir du 1^{er} juillet 1996.
 - b) La BDLF a reçu en 2002 plus de 100 000 visites, soit environ 270 visites par jour.
 - c) La version française de la BDLF a été publiée à 3 reprises sur un CD-ROM édité par la Chancellerie de l'Etat de Genève, aux côtés de la législation fédérale et de celle d'autres cantons.
 - d) Les textes de la BDLF ont été convertis pour présenter la même mise en page que les actes du ROF, ce qui a entraîné le remplacement des notes marginales par des titres médians. Pour des raisons tech-

niques, l'appareil critique sous la forme de notes de bas de page a été supprimé ou remplacé par des notes matérielles placées directement après l'article concerné.

5. L'Office gère deux sites électroniques, l'un sur l'Intranet et l'autre sur l'Internet, qui offrent de nombreuses informations sur la législation et la technique législative fribourgeoises. Accessoirement, l'Office a fourni des conseils et de l'assistance à d'autres services disposant d'un site, particulièrement pour leurs pages concernant les bases légales de leurs activités.
6. L'entrée en vigueur, le 1^{er} janvier 2002, de la législation sur la publication des actes législatifs s'est passée pratiquement sans problème. A signaler qu'en exécution de cette législation et de la LOCEA, l'Office a établi un premier avant-projet de règlement sur l'élaboration des actes législatifs, avant-projet qui devrait être soumis en consultation durant l'année 2003.
7. L'Office a poursuivi avec le Centre informatique et la Chancellerie d'Etat la réalisation d'un prototype pour une application de suivi des travaux dans le domaine législatif. Ces travaux ont été fortement ralentis par les mesures de réorganisation en cours au Centre informatique.
8. L'Office a entièrement revu les directives et autres instructions relatives à l'élaboration de la législation. Il en est résulté un classeur de Directives de technique législative (DTL), diffusé sous formes imprimée et électronique, comportant quelque 200 fiches brèves, ordonnées par matières. Cet outil fournit non seulement des instructions techniques relatives à la planification et à la rédaction dans le domaine législatif, mais également des informations générales en relation avec le processus législatif. L'Office a aussi fourni régulièrement aux Directions et services des renseignements sur la technique législative à suivre dans leurs projets.
9. L'Office a collaboré sous diverses formes avec les Directions et services à l'élaboration de la législation spéciale.
 - a) L'Office a continué de collaborer aux travaux d'élaboration d'une nouvelle loi sur la mensuration officielle et de révision de la loi sur le registre foncier.
 - b) L'Office a examiné plus de trente projets législatifs et fait ensuite part de ses observations à la Direction concernée. Parmi les objets relevant du Grand Conseil, on peut citer en particulier les avant-projets de loi sur les écoles libres publiques, sur l'approvisionnement en énergie électrique et d'adaptation à la législation sur le personnel de l'Etat. Parmi les projets relevant du Conseil d'Etat, on peut citer notamment les projets de règlement sur la promotion de la santé et sur le personnel de l'Etat.
 - c) L'Office a établi plusieurs rapports et avis de droit, à l'intention notamment du Conseil d'Etat et de l'administration cantonale.

- d) L'Office a été associé à la préparation de réponses qui devaient être données à des consultations sur des projets fédéraux ou à des interventions parlementaires, ou a préparé de telles réponses.
10. Dans le cadre du groupe FREUlex, dont il a continué à assumer la responsabilité, l'Office a examiné avec l'Institut de droit européen l'organisation de cours de formation continue destinés aux collaborateurs et collaboratrices de l'Etat.
11. L'Office est représenté au sein du comité de rédaction de la Revue fribourgeoise de jurisprudence. Outre les travaux habituels qu'il effectue pour cette Revue (table des matières annuelle; soutien à la publication des différents numéros), il a participé activement à l'édition du numéro spécial «Le droit en mouvement» marquant les 10 ans de la Revue. Ce numéro comprend aussi une contribution rédigée par un conseiller juridique de l'Office et consacrée à l'information du public en matière de votations.

12. De l'activité de l'Office en 2002, relevons encore ce qui suit.

L'Office a fourni régulièrement des renseignements sur la législation fribourgeoise.

Dans le cadre de la formation continue du personnel de l'Etat, il a animé un séminaire sur le droit administratif et, comme à l'accoutumée, il a dispensé un cours aux nouveaux collaborateurs et collaboratrices de l'Etat sur les trois Pouvoirs et les principes de l'activité administrative.

L'Office assume lui-même de nombreuses tâches en relation avec l'utilisation de l'informatique au sein de l'Office, comme l'installation de logiciels, la formation du personnel, ainsi que le développement de macro-commandes et de modèles pour le traitement de textes.

Plusieurs membres de l'Office ont participé à des colloques ou cours de formation.

Département de la police

I. Service de la police du commerce et des établissements publics

1. Etablissements publics

En 2002, le Département a octroyé:

nouvelles patentes B d'établissement avec alcool, dont 5 pour l'Expo. 02	15
nouvelle patente D de dancing ou de cabaret	1
nouvelles patentes G d'établissement dépendant d'un commerce d'alimentation	11
nouvelles patentes spéciales H	21
nouvelles patentes I d'établissement parahôtelier	4
patentes en vue de la reprise d'un établissement en activité	253

Il a en outre procédé au renouvellement de 210 patentes, autorisé 19 changements de dénomination d'établissement et accordé 15 extensions de patente, dont 2 pour l'Expo. 02.

Il a de plus ordonné la fermeture provisoire de 5 établissements.

Le nombre des établissements publics au 31 décembre 2002 est le suivant:

	Total
Etablissements hôteliers	196
Etablissements avec alcool	543
Etablissements sans alcool	14
Dancings, cabarets	32
Bars d'hôtel	18
Restaurants de nuit	3
Etablissements dépendant d'un commerce d'alimentation	64
Buvettes, cafétérias, colonies étrangères	481
Etablissements parahôteliers	82
	<u>1 433</u>

La Société des cafetiers, restaurateurs et hôteliers (Gastro Fribourg) a organisé, sous la surveillance du Département, quatre cours professionnels pour exploitants d'établissements publics, qui ont été suivis par 92 personnes, dont 78 de langue française et 14 de langue allemande.

Le Département a délivré 55 certificats de capacité professionnelle. En outre, 14 titulaires d'un certificat de capacité délivré par un autre canton ou d'un diplôme d'une école hôtelière reconnue se sont présentés à l'examen partiel prévu par la loi.

2. Commerce des boissons

Au 31 décembre 2002, 488 commerces bénéficiaient d'une patente de boissons alcooliques.

3. Loteries et collectes

En 2002, 180 autorisations de loterie ont été délivrées, contre 208 en 2001. Dans ce chiffre ne sont pas compris la

Loterie Romande, le Sport-Toto et la Loterie Suisse à numéros.

45 collectes prévues au calendrier du Bureau de renseignements et destinées à des œuvres de bienfaisance ont été autorisées.

4. Contrôles des spectacles

Les directeurs de salles de cinéma ont annoncé 245 films et obtenu l'autorisation d'en projeter 245.

La commission de surveillance des cinémas et des théâtres n'a pas siégé.

5. Entreprises de sécurité

En 2002 ont été délivrées:
138 autorisations d'engager du personnel,
44 autorisations d'exercer.

Le Service a en outre autorisé l'engagement de 28 personnes chargées du maintien de l'ordre dans un établissement public.

Par ailleurs, il a refusé l'octroi d'une autorisation pour un agent de sécurité.

La Commission d'examen pour les entreprises de sécurité a organisé une session d'examens.

On compte actuellement 10 entreprises de sécurité autorisées dans le canton.

6. Appareils de jeu et salons de jeu

En 2002, le Service a octroyé 1229 autorisations d'exploiter une machine à sous. Il a en outre octroyé 652 autorisations d'exploiter un appareil de distraction.

Il a par ailleurs octroyé 2 nouvelles patentes de salon de jeu.

On compte actuellement 17 salons de jeu dans le canton.

7. Patentes de commerce

En 2002, ont été délivrées:

490 patentes de commerce,

158 cartes de voyageurs de commerce, dont 79 pour les voyageurs au détail et 79 pour les voyageurs en gros.

8. Poids et mesures

Ont fait l'objet d'un contrôle, conformément aux prescriptions fédérales: 1084 balances pour la vente directe au public, 70 balances non destinées à la vente directe au public, 31 balances pour véhicules routiers, 6 balances ferroviaires, 20 balances spéciales, 40 instruments de pesage totalisateur continu à fonctionnement automatique, 6 instruments de pesage totalisateur discontinu à fonctionnement automatique, 69 instruments de pesage utilisés pour le préemballage, 307 ensembles de mesurage de volume pour produits pétroliers, 13 ensembles de mesurage de volume pour denrées alimentaires, 51 compteurs massiques et 409 appareils mesureurs des gaz d'échappement.

II. Service de la police des étrangers et des passeports

1. Personnel

L'effectif du personnel n'a subi aucune modification au cours de l'année 2002 malgré une augmentation constante du nombre des personnes de nationalité étrangère, principalement de l'UE, ainsi que des requérants d'asile.

2. Police des étrangers

Le 1^{er} juin 2002 a vu l'entrée en vigueur progressive de l'accord sur la libre circulation des personnes. L'application de cet accord n'a pas occasionné, pour l'instant, de problèmes particuliers dans le service. On relèvera néanmoins une augmentation du nombre de citoyens de l'UE séjournant dans le canton au bénéfice d'une autorisation de longue durée.

2.1 Saisonniers

Le nombre des autorisations de séjour saisonnières délivrées au cours de l'année 2002 s'est élevé à 1080 (1225). Ce statut a été abrogé au 1^{er} juin 2002.

2.2 Nouveaux permis annuels

3368 (2709) nouvelles autorisations annuelles de séjour ont été accordées.

86 (66) travailleurs saisonniers ressortissants d'Etats de l'AELE et de l'UE ont obtenu la transformation de leur permis saisonnier en autorisation annuelle.

2.3 Autorisations de séjour de courte durée

2532 (1841) autorisations de séjour de courte durée, avec ou sans activité lucrative (étudiants), ont été délivrées par le service.

2.4 Autorisations d'établissement

2309 (2221) ressortissants étrangers ont bénéficié d'une autorisation d'établissement.

2.5 Prolongation d'autorisations de séjour saisonnières, annuelles et d'établissement

Le service a procédé à la prolongation de 16 659 (15 145) autorisations de séjour saisonnières, annuelles et d'établissement.

2.6 Récapitulation des permis délivrés

	2001	2002
Permis de séjour saisonniers (permis A)	1 225	1 080
Permis de séjour annuels (permis B)	2 709	3 368
Permis d'établissement (permis C)	2 221	2 309
Permis de séjour de courte durée (permis L)	1 841	2 532
Prolongations de permis B-C	15 145	16 659
Totaux	23 141	25 948

2.7 Effectif de la population étrangère totale résidant dans le canton à la date du 31 décembre 2002, sans les requérants d'asile et les personnes admises provisoirement

	2001	2002
Permis courte durée	–	332
Permis B	10 133	10 730
Permis C	23 863	24 537
Totaux	34 070	35 599

2.8 Effectif des travailleurs étrangers résidant dans le canton à la date du 31 décembre 2002

Suite à l'entrée en vigueur de l'accord sur la libre circulation des personnes, le 1^{er} juin 2002, la statistique concernant les travailleurs étrangers n'est plus établie par l'Office fédéral des étrangers.

2.9 Mesures administratives

	2001	2002
Demandes nominatives d'assurances d'autorisations de séjour ou d'autorisations d'entrée rejetées par le service	24	26
Décisions de refoulement	88	141
Décisions de refus ou de révocation d'autorisation de séjour	70	55
Menaces d'expulsion	10	5
Décisions d'expulsion selon l'art. 10 de la LSEE	1	5
Décisions de détention en vue de refoulement rendues	118	183
Décisions de détention en vue de refoulement exécutées	46	79
Assignations à un territoire	2	18
Rejets de demandes de permis pour cas personnel d'extrême gravité (art. 13 f OLE)	46	43
Rejets de demandes de transformation du statut de saisonnier en permis annuel	–	–
Recours interjetés contre l'ensemble de ces mesures administratives	39	63
Recours admis par le Tribunal administratif	2	–
Affaires rayées du rôle par le Tribunal administratif suite à une nouvelle décision du service	4	16
Recours non encore tranchés par le Tribunal administratif	10	29
Interdictions d'entrée en Suisse prononcées par l'Office fédéral des étrangers, sur proposition du canton	145	210

2.10 Assentiments

392 (432) assentiments au travail en faveur de ressortissants étrangers résidant dans d'autres cantons ont été délivrés.

2.11 Visas de retour

258 (248) visas de retour en Suisse ont été accordés à des étrangers en 2002.

3. Section de l'asile

Le nombre de requérants d'asile nouvellement attribués au canton a connu en 2002 une augmentation significative. Celle-ci se monte à plus de 27 %. La Yougoslavie, la Turquie, la Bosnie ainsi que les pays d'Afrique de l'Ouest et de l'Afrique centrale ont constitué les principaux Etats d'origine des demandeurs d'asile. En matière de renvois, les difficultés liées à l'identification et à la réadmission des requérants d'asile déboutés dans leur pays de provenance se sont accrues. Néanmoins, le nombre des détentions administratives en vue d'assurer le renvoi a augmenté de plus de 70 %. 340 personnes se trouvaient encore au 31 décembre 2002 en procédure de départ.

3.1 Activités dans le secteur de l'asile:

	2001	2002
Personnes envoyées dans les centres d'enregistrement	40	45
Requérants d'asile attribués au canton de Fribourg selon la clé de répartition fédérale (y compris réadmission)	668	851
Demandes d'asile enregistrées directement par le service	3	–
Auditions effectuées par le service	234	384
Demandeurs d'asile ayant obtenu un permis pour cas personnel d'extrême gravité (art. 13f OLE)	342	194
Requérants d'asile mis au bénéfice d'une admission provisoire par l'Office fédéral des réfugiés (ODR)	363	148
Décisions positives rendues par l'ODR	48	74
Décisions négatives rendues par l'ODR	556	556
Demandes d'asile en suspens auprès de l'ODR	243	302
Dossiers en suspens auprès du canton en vue d'audition	72	178
Total des demandeurs d'asile séjournant dans le canton de Fribourg au 31.12.2002	1 193	1 365
Total des étrangers admis provisoirement séjournant dans le canton de Fribourg au 31.12.2002	646	617

3.2 Détail des autorisations provisoires d'exercer une activité lucrative délivrées aux requérants d'asile:

	2001	2002
Agences temporaires	394	353
Industrie	112	86
Hôtellerie	74	54
Commerce	21	12
Construction	19	16
Hôpitaux	11	5
Divers	45	46
Totaux	676	572

4. Passeports et cartes d'identité suisses

Les dispositions relatives à la délivrance des passeports et cartes d'identité n'ont pas été modifiées en 2002.

4.1 Le service a délivré les documents suivants en 2002

	2001	2002
Nouveaux passeports	7 526	6 888
Renouvellements de passeports	5 365	4 986
Cartes d'identité provisoires	128*	109*
Totaux	13 019	11 983

4.2 Les préfectures ont, pour leur part, délivré les documents suivants en 2002

	2001	2002
Renouvellements de passeports	5 669	4 877
Cartes d'identité provisoires	575*	505*
Totaux	6 244	5 382

* Les cartes d'identité ordinaires sont délivrées par les communes depuis le 1^{er} janvier 1995

III. Police cantonale

1. Ressources humaines

La Police cantonale dispose, depuis le 1^{er} juillet 2002, d'un nouveau service: celui des ressources humaines, composé des sections de l'administration, du centre de formation et de la cellule «relations humaines». Ces nouvelles structures s'inscrivent dans le cadre d'une gestion globale des ressources humaines. Celle-ci se développera progressivement dans les mois, voire les années à venir, de manière à intégrer toutes les prestations en matière de gestion du personnel, au sens le plus large du terme. Dans ce contexte, un centre de formation a été créé sur la base de l'ancien secteur de l'instruction. Un nouveau concept de formation a d'ores et déjà été élaboré, couvrant non seulement la formation de base, mais également la formation continue, ainsi que la formation au management.

1.1 Effectif au 31.12.2002

Organisation	Agents de police	EAP EHP	Agents auxiliaires	Employés civils	Apprentis	Total
Commandement et Services généraux	46	20	1	33	4	104
Gendarmerie	274	–	20	11	4	309
Police de sûreté	70	–	–	4	–	74
Total	390	20	21	48	8	487

Le nombre de postes de gendarmerie est de 36.

1.2 Mouvement de l'effectif

Engagements: 7 agents, 2 agents auxiliaires, 22 aspirant(e)s de l'EAP 2002 et 8 employé(e)s civil(e)s (dont un poste est nouveau: celui de chef des ressources humaines).

Départs à la retraite: 10 agents.

Démissions: 20 personnes au total, soit 14 agents, 2 aspirantes, 1 hôtesse et 3 employé(e)s civil(e)s.

Cessation des rapports de service: 2 agents.

1.3 Cellule «relations humaines»

Outre son activité spécifique, la cellule «relations humaines» a collaboré, dans le cadre de l'Expo.02, à la mise en place du groupe «accueil psychologique» de l'ORCAF. La cellule «relations humaines» a aussi été engagée, à plusieurs reprises, dans des interventions difficiles sollicitant un appui psychologique, une médiation ou une négociation.

1.4 Centre de formation

1.4.1 Ecole d'aspirants de police (EAP)

L'EAP dure 12 mois et a pour but de préparer les aspirant(e)s d'une manière optimale aux différentes tâches qu'elles ou ils seront amené(e)s à accomplir tout au long de leur activité policière.

L'EAP 2002, comprenant 22 aspirant(e)s (13 pour la gendarmerie et 9 pour la police de sûreté), s'est déroulée du 3 janvier au 20 décembre 2002.

25 nouveaux aspirants et aspirantes sont entrés à l'école de police 2003, le 6 janvier dernier. L'EAP 2003 est composée comme suit:

- 14 aspirant(e)s de langue française, dont 4 femmes, pour la gendarmerie
- 5 aspirant(e)s de langue allemande, dont 2 femmes, pour la gendarmerie
- 6 aspirant(e)s de langue française, dont 4 femmes, pour la police de sûreté.

De plus, pour compléter sa formation, 1 inspecteur technique de la police de sûreté suit également une partie de l'école.

202 personnes ont manifesté leur intérêt lors du recrutement pour l'EAP 2003: 116 candidats ont participé au 1^{er} examen; 83 candidats ont été retenus pour un entretien avec l'Etat-major de la Police cantonale. Une séance d'information professionnelle a été organisée pour les candidats retenus pour la 2^{ème} sélection.

1.4.2. Cours internes

Des cours touchant au domaine de l'informatique (cours Zéphyr) et de la technique de tir ont été dispensés tout au long de l'année 2002.

Tous les agents ont reçu une formation relative aux principes d'intervention et mesures à prendre lors d'accidents chimiques, ainsi qu'une information sur l'anthrax.

De plus, tous les cadres de la Police cantonale (55 personnes) ont suivi une formation d'un jour sur les thèmes suivants: engagement de l'officier et du sous-officier de service, code de procédure pénale (CPP), nouvelles compétences de l'officier de police judiciaire, engagement du groupe d'intervention (GRIF), conduite des opérations de police et réflexions sur les buts 2003.

1.4.3. Cours externes

Différents cours, organisés par l'Institut Suisse de Police (ISP), ont été suivis par 94 agents de la Police cantonale.

En outre, 88 collaborateurs ont suivi les cours organisés par l'Etat.

Enfin, différents cours ont été dispensés par la Police cantonale à des organes externes dont, notamment, les sapeurs-pompiers, les polices locales et certains organes travaillant dans le domaine de la sécurité et de la régulation du trafic.

2. Police générale

2.1 Rapports et arrestations

Régions (Districts)	Rapports	Arrestations		
		CH	Etr.	Total
Région Nord (Lac et Broye)	20 253	44	83	127
Région Centre (Sarine – Singine)	36 794	143	267	410
Région Sud (Glâne – Gruyère – Veveyse)	18 481	67	61	128
Police de sûreté	4 526	83	131	214
Total	80 054	337	542	879

2.2 Activité en matière de stupéfiants

Durant l'année 2002, 1384 (1048) personnes, dont 141 femmes, ont été dénoncées pour des infractions à la loi fédérale sur les stupéfiants. Sur ces 1384 personnes, 216 ont été dénoncées pour consommation de drogues dites dures. Ces dénonciations comprennent 57 trafiquants purs (27 étrangers, dont 2 requérants d'asile) et 73 trafiquants-consommateurs (22 étrangers). De plus, une mort par surdose de drogue a été constatée. 18 cambriolages de pharmacie ont été commis.

Opération «Chanvre»

Sur ordre des juges d'instruction, un groupe ad hoc a été constitué pour procéder à des enquêtes sur les cultures de chanvre, du début août à la fin décembre. Le travail effectué peut être résumé comme suit:

Effectif engagé:	13 agents de la gendarmerie et 4 inspecteurs de la police de sûreté
Métrage cultures:	109 champs recensés, soit 368 604 m ²
Prélèvements:	4 300 échantillons
Analyses:	314 analyses du taux THC
Contrôles, distillation et destruction:	60 jours d'engagement
Séquestres provisoires:	500 m ³
Visites domiciliaires:	244
Auditions:	160
Rapports établis:	148

Les 109 champs de chanvre recensés se répartissent comme suit: Sarine 5, Singine 63, Glâne 2, Gruyère 4, Lac 16, Broye 17, Veveyse 2. De plus, les 14 magasins de chanvre répertoriés ont été fermés.

Toutes les enquêtes effectuées en 2002 ont abouti aux séquestres suivants:

- environ 515 m³ de chanvre
- 2,5 kilos de haschisch + 1000 l d'huile
- 25 kilos d'héroïne
- 159 grammes de cocaïne
- 15 387 pièces de psychotropes, ecstasy, amphétamines, métamphétamines
- 2,5 kilos de psychotropes, amphétamines, métamphétamines, psylocybins

2.3 Activité en matière de circulation et de navigation

2.3.1 Accidents de la circulation

Districts	Nombre d'accidents		Nombre de blessés		Nombre de tués	
	2001	2002	2001	2002	2001	2002
Sarine	544	513	369	307	4	6
Singine	245	184	189	153	2	6
Gruyère	225	218	140	145	8	4
Lac	173	161	79	86	2	1
Glâne	61	68	37	51	3	3
Broye	107	100	64	60	3	3
Veveyse	63	67	55	49	2	1
Total	1 418	1 311	933	851	24	24

2.3.2 Circulation

- 35 039 (40 677) infractions à la Loi sur la circulation routière
- 822 (554) ivresses au volant
- 375 (423) conducteurs empêchés de prendre la route
- 2 426 (2 274) contrôles routiers, sans les contrôles de vitesse
- 2 100 (2 469) contrôles de vitesse
- 13 342 (16 683) contraventions pour dépassement de la vitesse autorisée
- 5 450 (6 854) rapports de dénonciation, sans les dénonciations suite à des amendes d'ordre (AO)
- 30 562 (34 086) dénonciations AO
- 2 650 644 fr. (3 040 178 fr.) encaissés par le bureau des amendes d'ordre
- 320 (357) fuites après accident
- 85 (69) découvertes d'auteur de fuite après accident
- 159 (123) accompagnements de transports spéciaux
- 114 (119) entreprises de transports contrôlées
- 251 (452) carnets de travail délivrés
- 92 (90) autorisations spéciales, dispenses de la tenue du registre patronal
- 554 (620) cycles et cyclomoteurs récupérés
- 211 (165) deux-roues soumis à une expertise (118 cyclomoteurs, 89 motocycles et 4 motos)

2.3.3 Navigation

La police du lac a constaté 1 (0) accident de la navigation et 1 accident de plongée. Elle a établi 132 (75) rapports de dénonciation, assuré 74 (52) services spéciaux (services de sécurité, recherches de personnes, récupérations de bateaux et matériaux divers), identifié 3 personnes pour vol d'usage d'une embarcation, découvert 3 bateaux signalés volés, établi 8 annonces d'accidents nautiques et est venue en aide à 14 (2) navigateurs ou nageurs en difficulté. Le groupe des plongeurs a été engagé à 15 (13) reprises, notamment pour 4 recherches de personnes; 5 (3) corps ont été retrouvés. De plus, une voiture et divers objets de provenance délictueuse ont été sortis de l'eau.

2.4 Sécurité publique

2.4.1 Maintien de l'ordre (MO)

En raison de l'activité intense de l'année 2002, avec notamment l'entrée en vigueur de «Gendarmerie 2002» et l'Expo.02, aucune formation dans le domaine du maintien de l'ordre n'a été dispensée. Les agents du MO ont néanmoins été engagés à 18 (24) reprises lors de manifestations dans le canton, dont 12 (11) fois pour des matchs de Fribourg-Gottéron, 1 fois pour l'accompagnement de transports de déchets nucléaires et 1 fois lors d'une rixe entre bandes rivales. Ils ont également été mobilisés à 4 (2) reprises dans le cadre d'Expo.02.

2.4.2 Gens du voyage

Le nombre de séjours des gens du voyage sur le territoire cantonal a baissé en 2002, comme partout en Suisse romande, puisque l'on compte 85 (147) jours de présence. Toutefois, la police a dû intervenir à 20 (32) reprises suite à la présence des gitans et de leurs caravanes et ce sous la conduite de l'officier de police judiciaire, souvent accompagné du Préfet et/ou d'un membre de l'autorité communale.

2.4.3 Protection des personnalités

Le groupe d'intervention de la police fribourgeoise (GRIF) a effectué, à 45 (24) reprises, une protection rapprochée et un service de sécurité pour les autorités fédérales et les personnalités étrangères en visite dans notre pays.

3. Opérations ponctuelles

3.1 Efforts principaux

- Du 1^{er} au 31 janvier: «Clic pour tous»
Par le biais des médias et des brochures «Clic pour tous», les automobilistes et passagers ont été informés et sensibilisés sur les nouvelles prescriptions concernant les dispositifs de retenue.
- Du 19 août au 13 septembre: «Rentrée scolaire». Surveillance des passages de sécurité pour piétons.
- Du 11 au 25 novembre: «Visibilité = sécurité». Voir et être vu par mauvaises conditions météorologiques.
- Du 1^{er} avril au 31 décembre: «La ceinture pour la vie». Par des contrôles précis, systématiques et généralisés

sur tout le réseau routier cantonal, la police a dénoncé tous les automobilistes et passagers non protégés par un système de retenue. Une attention toute particulière a été portée aux enfants de moins de 12 ans. Une carte «arguments chocs» a été distribuée.

3.2 Evénements particuliers

Gendarmerie 2002

Le 20.02.2002, l'organisation «Gendarmerie 2002» est entrée en vigueur.

Les effectifs policiers des 7 districts ont ainsi été regroupés en 3 unités de gendarmerie régionale, dotées chacune d'un Centre d'intervention de gendarmerie (CIG): la Région Nord (districts du Lac et de la Broye) avec CIG à Domdidier, la Région Centre (districts de la Sarine et de la Singine) avec CIG à Granges-Paccot et la Région Sud (districts de la Gruyère, de la Glâne et de la Veveyse) avec CIG à Vaulruz.

Ces trois régions disposent chacune d'une section de police mobile, composée de 6 groupes, qui assure les interventions sur le terrain 24 heures sur 24, et d'une section de police territoriale, regroupant les postes de chefs-lieux et de campagne, qui est chargée des tâches administratives, judiciaires et répond aux préoccupations quotidiennes des citoyens. La région Centre conserve sa section des hôtes, engagée principalement dans la capitale et le Grand Fribourg.

Le secteur circulation de la police de la circulation et de la navigation a été dissout et ses effectifs ont été répartis dans les trois régions. La police de la circulation et de la navigation rassemble l'ensemble des agents spécialisés dans ces deux domaines. Elle apporte sa contribution technique aux agents des régions en matière de sécurité routière.

Cette réorganisation n'a entraîné aucune fermeture de poste de police.

Expo.02

L'exposition nationale fut l'événement phare de l'année 2002. C'était la première fois que notre canton était confronté à une manifestation de cette envergure sur une aussi longue durée (159 jours). A événement exceptionnel, dispositif de sécurité exceptionnel.

L'artéplage de Morat, avec son Monolithe, qui avait pour thème «Instant et Eternité», était un lieu ouvert; ses nombreux pavillons étaient disséminés autour d'un axe de 2 kilomètres, ce qui compliquait les tâches de sécurité.

Un poste d'engagement de police (PEP) était installé au CIG de Domdidier, afin de conduire l'engagement des forces de police et de coordonner l'intervention de toutes les forces en présence sur l'artéplage de Morat.

Une Centrale d'Engagement et de Coordination (CEC) était opérationnelle à Colombier, pour assurer la coordination en matière de sécurité entre les quatre artéplages.

En raison de l'importance de cette manifestation, de sa durée et du nombre de visiteurs, la Police cantonale a pu compter sur le concours précieux de différents partenaires,

à savoir: les polices confédérées, l'armée, la protection civile, les sapeurs-pompiers, les services sanitaires et la sécurité privée.

Ce ne sont pas moins de 143 policiers confédérés provenant de 12 corps de police qui ont apporté leur concours pendant des périodes de 3 semaines à 6 mois.

En résumé, l'effectif moyen journalier consacré à cette manifestation a été de:

- 33 policiers fribourgeois
 - 18 policiers confédérés
 - 41 militaires
 - 4 hommes de la protection civile
 - 1 policier retraité
- soit, au total, 97 personnes.

La somme des heures effectuées, toutes catégories de collaborateurs confondues, s'élève à 129 262 heures.

Aucun incident majeur n'est venu ternir cette manifestation. L'organisation et les infrastructures mises en place ont permis de faire face à tous les problèmes qui se sont présentés et d'assurer la sécurité des 2 072 594 visiteurs de l'artéplage de Morat.

Fête fédérale des Yodleurs

La 25^{ème} Fête fédérale des Yodleurs s'est déroulée du 5 au 7 juillet 2002 à Fribourg. Plus de 10 000 participants actifs se sont retrouvés dans une ambiance joyeuse et colorée. Près de 100 000 spectateurs ont assisté aux différentes prestations durant tout le week-end: concours divers, actes officiels, feu d'artifice de minuit, grand cortège du dimanche, animation dans le Village des Yodleurs.

Grâce à une étroite collaboration entre les différents partenaires (organisateurs, police locale, pompiers, protection civile, militaires), la Police cantonale a pu garantir des conditions favorables à la manifestation. Des mesures exceptionnelles de déviation du trafic, ainsi que l'aménagement de grands parkings périphériques ont permis une répartition judicieuse de la charge de trafic.

Durant toute la durée de la fête, la Police cantonale a accompli 530 heures de travail en engageant près de 50 agents et auxiliaires de police.

Tour de Suisse

Le mercredi 26 juin 2002, la Police cantonale a assuré le passage de la colonne du TdS qui, pour sa 8^{ème} étape, emmenait les coureurs de Vevey à Lyss, en traversant l'artéplage de Morat. 18 agents ont été engagés, renforcés par des militaires et les agents de la police locale de Morat.

Tour de Romandie

La 2^{ème} étape du Tour de Romandie emmenait les coureurs le jeudi 2 mai 2002, de Bellelay à Charmey. Les mesures de sécurité nécessitèrent une déviation en ville de Fribourg et une courte fermeture de la route entre Broc et Charmey.

Le lendemain, le 3 mai 2002, les coureurs quittaient Pringy/Gruyère pour rejoindre Sierre. Pour garantir une sécurité optimale durant ces deux jours, 63 agents de la Police

cantonale, aidés par des pompiers et des agents des polices locales de Fribourg et Bulle, ont été engagés.

4. Activités particulières

4.1 Mesures préventives pour lutter contre l'insécurité

Région Nord

La présence policière a été accentuée dans les gares de Morat, Chiètres et Estavayer-le-Lac.

Dans ces lieux, les agents ont appréhendé des individus recherchés pour divers délits, dénoncé plusieurs personnes pour des infractions à la Loi fédérale sur les stupéfiants et à la Loi fédérale sur le séjour et l'établissement des étrangers. Enfin, des contrôles dans les trains, en collaboration avec la police ferroviaire, ont été effectués.

Région Centre

Un effort de lutte contre le trafic de drogues dures dans les rues de Fribourg a été mené durant six semaines. Cette action a permis l'arrestation de plusieurs dealers pour trafic grave.

En parallèle, un effort particulier de surveillance a été déployé au cœur de Fribourg (secteur Grand-Places / Gare) durant le deuxième semestre. Des patrouilles à pied quotidiennes ont assuré une présence visible, afin de réduire le sentiment d'insécurité dans ce secteur.

Région Sud

Des actions de police de proximité ont été entreprises pour lutter contre les déprédations, agressions, consommations de stupéfiants, commises notamment par des bandes de jeunes, à Châtel-St-Denis, Bulle et Romont. En outre, la présence d'agents en uniforme a également été augmentée sur le chemin de l'école et aux alentours des cycles d'orientation. Ces mesures ont permis d'identifier et dénoncer plusieurs auteurs d'infractions.

Groupe d'intervention (GRIF)

Durant l'année 2002, le groupe d'intervention de la gendarmerie fribourgeoise, composé d'agents spécialisés, a effectué 19 engagements liés à des arrestations de personnes armées, retranchées ou dangereuses, 17 interpellations à caractère particulier, 17 transports de détenus dangereux et 6 actions en terrain difficile. Ces différentes tâches ont été complétées par des missions de police générale et des tâches de formation au sein du corps de police.

4.2 Transports de police

Il incombe à la police de transporter les personnes expulsées du territoire suisse ainsi que celles signalées ou recherchées par les différentes polices cantonales de notre pays. A cet effet, 1153 (832) transports et 78 (57) refoulements ont été organisés. De plus, à 4 (1) reprises, des policiers ont escorté dans leur pays d'origine des ressortissants étrangers. Les policiers ont aussi transporté, à disposition des instances judiciaires et sociales fribourgeoises, les personnes détenues dans les prisons: 3483 (3529) conduites ont ainsi été effectuées durant l'année.

4.3 SIJ

Le service d'identification judiciaire est intervenu dans 1259 (1027) cas, dont 869 (717) cambriolages et tentatives, 30 (41) dommages à la propriété, 48 (58) vols par introduction clandestine, 54 (23) vols, 30 (4) découvertes de voitures volées, 52 (62) incendies, 45 (41) levées de corps, 1 (0) tentative de meurtre, 13 (15) cas de lésions corporelles, 15 (13) brigandages et 133 (53) affaires diverses.

Il a procédé à 63 (57) identifications par empreintes digitales, 61 (44) identifications individuelles de traces de semelles et 79 (45) identifications ADN. De plus, 35 (46) relations ADN internes et avec d'autres cantons ont pu être établies.

625 personnes ont été dactyloscopiées et photographiées, 267 applications de semelles et 402 profils ADN ont été établis.

4.4 Info-Centre

L'Info-Centre assure la coordination et l'unité de doctrine dans tout le processus de traitement de l'information.

Le nombre de dossiers établis s'élève à 1140 (1124) et celui des dossiers administratifs à 5308 (4947). 385 (186) avis de disparition, fugues et évasions ont été diffusés en Suisse et à l'étranger. A la demande des autorités judiciaires et de police, 876 (714) publications et 749 (602) révocations ont été effectuées dans le système «Recherche informatique police».

18 259 (17 561) réquisitions ont été traitées et 2043 (2208) copies de rapports d'accidents ont été délivrées.

22 257 (18 785) télex ont été traités, 11 728 (11 011) rapports de la gendarmerie ont été contrôlés.

4.5 Centre d'engagement et d'alarmes (CEA)

Le CEA est l'organe d'engagement (mobilisation et conduite), d'information et de coordination de la Police cantonale.

En 2002, le CEA a traité 2721 (2579) alarmes automatiques, a procédé à 3121 (3051) essais d'alarme, a reçu 23 456 (22 608) messages télex et en a transmis 3419 (2841). De plus, 135 288 (135 644) appels téléphoniques entrants ont été enregistrés, dont 65 116 (56 527) appels sur un numéro d'urgence.

Le système «Recherche informatique police» a été sollicité à 17 458 (16 325) occasions.

Sur le système AMWA-T, pour les alarmes ORCAF, 132 groupes sont utilisés et validés. Le système SMT 750, adopté par l'ECAB, est à même de mobiliser les quelque 6000 pompiers du canton. Il a été sollicité à 1674 (1596) reprises.

Les appels de détresse émanant des usagers des autoroutes A1 (tronçon de Kerzers à Estavayer-le-Lac) et A12 sont traités par le CEA. La gestion générale des ouvrages autoroutiers, tels que les galeries de Gumefens et d'Avrydevant-Pont sur l'A12, ainsi que le tunnel des Vignes et les tranchées couvertes de Combette, Sévaz et Frasses sur l'A1, est commandée à partir du CEA.

Gestion des alarmes

Le réseau INFRANET acheminant les alarmes dites de haute sécurité comprend, à ce jour, 533 (519) raccordements reliés directement au CEA. De plus, les opérateurs sont appelés à planifier des interventions pour 1385 (1285) établissements reliés à des centrales privées.

Etablissements reliés: 533 (517) par le système INFRANET
 – (2) par télétransmetteurs
 533 (519) au total

Interventions pour: 230 (247) alarmes incendie
 1 159 (1 193) effractions/agressions
 1 389 (1 440) au total, dont 70 (75) alarmes réelles

Le nombre total des alarmes enregistrées s'est élevé à 2877 (2579).

4.6 Cellule de renseignements

La cellule de renseignements a pour mission principale de recueillir des informations concernant les délits, puis de les comparer dans l'espace et le temps, ou encore selon la méthode utilisée par le délinquant. Elle diffuse ensuite les informations sur les tendances criminelles et les phénomènes sériels aux agents, mais surtout aux responsables opérationnels, qui prennent les mesures visant à arrêter les délinquants. Enfin, elle reste en contact permanent avec ses homologues des cantons confédérés, particulièrement ses voisins, échangeant ainsi les renseignements, de manière à suivre les déplacements des criminels, qui se limitent rarement aux frontières cantonales.

4.7 Chiens de police

La Police cantonale dispose de 19 (15) chiens qui sont répartis ainsi:

- chiens d'intervention, dont un est aussi formé pour la recherche d'explosifs et trois autres pour la recherche de stupéfiants 8 (8)
- chiens de drogue 2 (3)
- chiens en dressage 7 (4)
- chien d'avalanche 1 (1)
- chien pour la recherche de personnes 1 (1)

Ces chiens ont été engagés à 65 (94) reprises dont 3 (3) fois pour les explosifs et 13 (32) fois pour les stupéfiants. Dans ce dernier domaine, 5 (14) interventions positives ont permis de découvrir:

- héroïne 0,5 gr (3 003 gr)
- marijuana 8 850 gr (1 040 gr)
- haschisch 12 gr (35 gr)
- de cocaïne 0,2 gr (342 gr)

Les 8 chiens d'intervention ont contribué, dans 6 (12) cas, à l'arrestation d'auteurs de délits.

D'autre part, 83 (179) patrouilles à pied ont été effectuées en compagnie de ces chiens.

22 chiens d'agences de sécurité privées ont été testés par nos services.

4.8 Prisons de district

- 74 (123) détenus
- 1 559 (2 877) journées de détention

4.9 Bureau des armes et explosifs

Sur préavis du responsable du bureau des armes et des explosifs, le Département de la police a délivré:

- autorisations d'achat d'armes (1 permis autorise l'achat de 1 à 3 armes) 265 (248)
- permis d'importation et d'exportation d'armes 2 (8)
- autorisations exceptionnelles d'achat d'armes 8 (15)
- autorisations spéciales de chasse ou de tir à l'étranger, avec une arme personnelle 15 (5)
- attestations en vue d'utiliser les matières explosibles 6 (10)
- autorisations de vendre des engins pyrotechniques au simple divertissement 130 (50)
- permis d'acquisition pour les matières explosives 15 (11)
- permis de port d'armes (armes à feu et bâtons TONFAS) 35 (35)
- demandes ont été rejetées (acquisition et port) 2 (9)
- patente de commerce d'armes (nouvelle patente suite à l'entrée en vigueur de la nouvelle loi) 0 (1)

5. Information et prévention

5.1 Presse

Ont été diffusés au public par l'intermédiaire des médias:

- 526 bulletins quotidiens
- 15 messages d'alerte sur des événements en cours
- 41 communiqués de presse
- 13 communiqués de police
- 3 conférences ou points de presse

soit un total, pour les 5 modes, de 1391 informations.

5.2 Prévention de la criminalité

Ont été réalisés:

- l'opération «Bonjour/Guten Tag» (prévention des cambriolages dans les quartiers d'habitation lors de patrouilles de nuit de la gendarmerie, avec distribution d'un dépliant d'information et de sensibilisation mettant en valeur l'entraide de voisinage).
- 6 conférences auprès d'entreprises, de sociétés, d'associations, etc.
- 31 concepts de sécurité à domicile (visites et conseils d'un policier spécialisé)
- 6 messages préventifs par le canal Infopresse.

5.3 Education routière

Les agents de l'éducation routière ont dispensé 1545 (1765) leçons de circulation dans les différentes classes enfantines, primaires et instituts de l'enseignement spécia-

lisé du canton. Ils ont instruit 1793 (2133) patrouilleurs scolaires enfants et 248 (298) patrouilleurs scolaires adultes. Des séances d'examens pour l'obtention des permis de conduire, cyclomoteur et véhicule agricole, ont été organisées à l'intention de 1527 adolescents. 11 (10) cours d'éducation routière ont été mis sur pied à l'intention de 147 (128) mineurs dénoncés pour des infractions LCR. Les agents ont collaboré avec l'OCN, durant 14 (10) demi-journées, à une campagne pour la lutte contre l'alcool et la drogue au volant. Cette campagne s'est déroulée à l'école professionnelle commerciale de Fribourg. D'autre part, le secteur de l'éducation routière a été sollicité à 31 (24) reprises, par des autorités communales ou scolaires, pour la sécurité sur le chemin de l'école.

6. Logistique

6.1 Secteur informatique et télécommunications

6.1.1 Centre de compétences informatiques (CCI)

Le centre de compétence informatique maintient et exploite les systèmes informatiques. Il gère 485 places de travail, 485 utilisateurs ainsi que le centre d'engagement et d'alarmes. Le personnel du CCI a mis en place l'infrastructure Hardware dans les nouveaux centres d'intervention de la gendarmerie 2002 et celle de l'Expo.02. Le système d'exploitation Windows 2000 a été installé sur les serveurs et les places de travail. L'installation des produits bureautiques Microsoft Office XP a été déployée sur les postes clients.

6.1.2 Schéma directeur informatique (SDI)

Dans le cadre de la mise en œuvre du schéma directeur, les données existantes du système CADX ont été reprises dans le nouveau système Zéphyr. Le module d'interrogation Zéphyr a été adapté et amélioré. Au niveau de la collaboration intercantonale (Police cantonale Fribourg – Police cantonale Vaud – Police municipale Lausanne), l'analyse détaillée ainsi que l'adaptation du module infractions ont été réalisées. De plus, la préparation des scripts pour la reprise des données CADX pour les corps de police a été finalisée.

6.1.3 Transmission et électronique

Le secteur transmission et électronique assure la maintenance et l'exploitation du réseau radio. Il gère les équipements radios installés dans 154 véhicules de service, 375 radios portables, 34 stations fixes et 8 places opérateurs au CEA. L'infrastructure des radios pour «Gendarmerie 2002» et pour l'Expo.02 a été mise en place.

6.2 Habillement, équipement, armement (HEA)

Les conducteurs de chiens de police ont été équipés de nouveaux vêtements d'entraînement et d'intervention.

Du matériel supplémentaire a été acquis pour les interventions en cas de manifestation.

Les agents du GRIF ont été équipés de nouveaux pistolets SIG P 226 SO.

Tous les véhicules d'intervention ont été équipés de deux gilets pare-balle lourds et d'un spray au poivre (400 ml).

Une nouvelle combinaison a été remise aux instructeurs de la gendarmerie.

6.3 Garage

La Police cantonale dispose de 154 (148) voitures, 23 (25) motos et 5 (5) bateaux. 5 000 000 (3 500 000) km ont été parcourus par les véhicules à quatre roues et 15 000 (57 800) km par les motos.

6.4 Intendance

Pour l'entretien des immeubles, 134 interventions ont été demandées. Pour la nouvelle organisation «Gendarmerie 2002», trois centres de région ont été réalisés. Plusieurs postes de gendarmerie ont été rénovés à l'occasion des mutations. D'autres services de la Police cantonale ont également été touchés par des déménagements ou des modifications de structure, soit le service de presse et prévention, le centre de compétences informatiques (CCI), le groupe d'intervention (GRIF), les groupes techniques de la police de la circulation et le poste de la Route-Neuve. Conformément aux nouvelles dispositions LAVI, un nouveau local pour la brigade des mineurs (BMI) a été aménagé. La réception du bâtiment de police, à Fribourg, a été modifiée et adaptée. La structure pour l'Expo.02 a été mise en place. 513 commandes de matériel de bureau et de mobilier ont été traitées.

IV. Service pénitentiaire

1. Personnel

L'effectif du Service pénitentiaire comprend un chef de service, un chef de bureau, une collaboratrice administrative et une apprentie.

2. Dispositions légales

Les bases légales de l'activité du Service pénitentiaire se trouvent principalement dans le code de procédure pénale (art. 247 et 248), dans l'arrêté du Conseil d'Etat du 26 août 1975 sur l'organisation du Service pénitentiaire, dans le règlement du 11 juillet 1986 concernant l'exécution des peines par journées séparées et sous forme de semi-détention ainsi que dans le règlement du 7 juin 1993 sur l'exécution des peines sous forme de travail d'intérêt général.

3. Exécution des peines et mesures en 2002

3.1 Exécution de courtes peines d'emprisonnement dans les prisons du canton

68 personnes ont subi des peines de moins de six mois à la Prison centrale ou dans les prisons de district.

- a) 46 personnes ont obtenu l'autorisation d'exécuter leur peine sous le régime de la semi-détention; ce régime consiste à laisser au détenu la possibilité de conserver son activité lucrative et à ne passer en prison que la nuit et les week-ends.

Une personne a demandé à répartir les journées de condamnation sur les fins de semaine.

22 personnes qui ne remplissaient pas les conditions pour l'octroi d'un régime facilité ont purgé leur peine en détention normale à la Prison centrale, dans les prisons de district et parfois aux Etablissements de Bellechasse.

3.2 Exécution dans d'autres cantons

208 condamnations prononcées par les autorités judiciaires de notre canton (y compris amendes converties) ont été exécutées dans d'autres cantons, étant donné que les condamnés étaient domiciliés ou séjournaient hors canton.

3.3 Travail d'intérêt général

Depuis l'entrée en vigueur du règlement sur l'exécution des peines sous forme de travail d'intérêt général, le 1^{er} août 1993, des peines d'arrêts et d'emprisonnement jusqu'à 90 jours peuvent être exécutées sous forme de travail d'intérêt général. Ce travail doit être accompli au profit d'un organisme privé à but social ou d'utilité publique, d'une administration publique ou d'une personne ayant besoin d'aide. Pour exécuter l'équivalent d'une journée de privation de liberté, le condamné doit fournir 4 heures de travail d'intérêt général.

Au 1^{er} janvier 2002, 44 personnes avaient commencé à exécuter leur peine sous cette forme ou obtenu une autorisation pour racheter leur peine. S'y sont ajoutés 177 condamnés qui ont demandé à bénéficier de cette nouvelle forme d'exécution durant l'année 2002. Au 31 décembre 2002, 138 condamnés avaient exécuté leur peine sous cette forme, totalisant 16544 heures de travail d'intérêt général, équivalant à 4136 jours de privation de liberté. A cette même date, 34 personnes accomplissaient un travail dans une institution d'intérêt général. Dans 6 cas, des tractations avec de potentielles institutions d'utilité publique étaient en cours. Pour 13 autres condamnés ayant obtenu l'autorisation d'exécuter leur peine sous forme de travail d'intérêt général, des employeurs n'avaient pas encore pu être trouvés.

Dans 19 cas, l'exécution de la peine sous forme facilitée a été interrompue pour des raisons d'indiscipline ou d'absences injustifiées. Les 19 condamnés avaient déjà fourni 843 heures de travail d'intérêt général, représentant 210 jours de prison. Pour 11 personnes, l'autorisation a dû être retirée avant que celles-ci n'aient commencé à fournir un travail, pour diverses raisons (absence le premier jour de travail, changement de domicile, détention préventive etc.).

3.4 Exécution de longues peines et de mesures du Code pénal

a) 151 personnes ont exécuté des peines de plus de 90 jours dans des établissements concordataires ou non concordataires. En outre, 10 personnes ont été internées en vertu des articles 43, 44 et 100^{bis} du code pénal suisse, dans des maisons d'éducation au travail, des centres pour toxicomanes ou alcooliques ainsi que dans des cliniques et hôpitaux.

Ces personnes ont été placées comme suit:

	Journées de détention	Détenus
– Etablissements de Bellechasse	13 030	95
– Etablissements de la plaine de l'Orbe	2 656	11
– Colonie pénitentiaire de Crêtelongue/VS	360	6
– Etablissement de Bellevue à Gorgier/NE	1 911	13
– Prison de La Tuilière à Lonay/VD	396	3
– Maison d'éducation au travail Pramont/VS	94	1
– Prison de Champ Dollon/GE	129	10
– Pénitencier de Witzwil/BE	402	3
– Pénitencier de Realta, Cazis/GR	537	6
– Centre de mesures St-Jean/BE	698	3
Total	20 213	151

b) En section de fin de peine (semi-liberté), 16 personnes ont été placées comme suit:

– Prison centrale	184	4
– Maison Montfleury/GE	291	4
– Pension Neugut/ZH	200	2
– Maison Le Vallon/GE	412	5
– Foyer Lindenhof/Emmen/LU	67	1
– Total	1 154	16

Les personnes placées en régime de fin de peine ont respecté les conditions de la semi-liberté, à l'exception de deux personnes, dont la semi-liberté a dû être interrompue.

c) Libération conditionnelle

La Commission consultative de libération conditionnelle s'est réunie à cinq reprises pour examiner 37 cas. Cette commission donne son préavis chaque fois qu'une peine de plus d'une année d'emprisonnement ou une mesure prise en application du code pénal suisse permet une libération conditionnelle ou à l'essai. Ses préavis, qui furent toujours suivis par le Directeur de la police, ont abouti aux décisions suivantes:

– libération conditionnelle accordée après l'exécution du minimum légal	13
– libération conditionnelle accordée pour une date ultérieure	5
– refus de libération	4
– refus de libération à l'essai	4
– révocation d'une libération conditionnelle	6
– avertissement	5
Total	37

Libération accordée pour des peines de moins d'une année:

– libération conditionnelle accordée après l'exécution du minimum légal	17
– refus de libération	1
Total	18

3.5 Amendes converties

Les amendes impayées sont converties en jours d'arrêts (30 francs = 1 jour d'arrêts).

En 2002, les autorités judiciaires ont adressé au Service pénitentiaire 1949 ordonnances de conversion d'amendes totalisant un montant de 483 462.45 francs convertis en

16 115 jours d'arrêts. Grâce à la possibilité de payer les amendes même après conversion, 234 454.10 francs ont été encaissés par l'intermédiaire du Service pénitentiaire.

3.6 Divers

– Convocations pour l'exécution d'une peine dans un établissement de détention	95
– Envoi d'un questionnaire pour choix du mode d'exécution de courtes peines	228
– Reports d'exécution pour des motifs d'ordre médical, professionnel ou familial	12
– Interruption de l'exécution des peines	5
– Annonces au Moniteur suisse de police (MSP)	118
– Annonces au Journal cantonal des recherches (JCR)	352
– Révocations au MSP et au JCR	425
– Arrestations	59
– Transferts	73

4. Recours en grâce

Le Grand Conseil devait traiter 5 recours en grâce en 2002. Tous les recours ont été rejetés.

5. Casier judiciaire

Le Département de la police, quant à lui, a traité 2510 inscriptions concernant les condamnés avec sursis ayant subi le délai d'épreuve: dans 2241 cas (89 %), il a ordonné la radiation de l'inscription; dans 269 cas (11 %), les conditions d'une radiation n'étaient pas réunies.

V. Prison centrale

1. Personnel

L'effectif du personnel de surveillance n'a subi aucune modification en 2002: il se compose de 11 surveillants, 3 surveillantes (2.5 postes), 1 surveillant-réceptionniste, 1 cuisinière et 1 (50 %) surveillant d'atelier.

2. Détenus

L'établissement héberge, en principe, les catégories de personnes suivantes, des deux sexes, majeures ou mineures:

- les inculpés en détention préventive pour la durée de l'enquête;
- les inculpés en détention préventive au terme de l'enquête et jusqu'à leur jugement;
- les personnes condamnées, jusqu'à leur transfert dans un établissement d'exécution de peines;
- les détenus en transfert d'un établissement à l'autre;
- les détenus aux arrêts;
- les personnes condamnées qui purgent une peine de quinze jours au plus par journées séparées;
- les personnes condamnées qui exécutent une peine, en principe de six mois au maximum, sous le régime de la semi-détention;
- les personnes condamnées qui exécutent une peine, de plusieurs mois, sous le régime de la semi-liberté (fin de longues peines);
- les personnes condamnées qui exécutent une peine de trois mois au maximum sous le régime ordinaire;
- les personnes retenues en vertu de la juridiction pénale des mineurs;
- les personnes détenues en vertu des dispositions fédérales sur les mesures de contrainte en matière de droit des étrangers.

2.1 Entrées en 2002

	Suisses	Etrangers
– Hommes	198	517
– Femmes	21	17
Total	219	534

2.2 Journées de détention

	Suisses		Etrangers		Totaux
	Hommes	Femmes	Hommes	Femmes	
Détention préventive	653	99	6 588	265	7 605
Détention des mineurs	148	12	505	34	699
Exécution ordinaire de peines ou d'arrêts	959	405	1 150	14	2 528
Exécution par journées séparées	–	6	–	–	6
Exécution en semi-détention	886	25	622	–	1 533
Exécution en semi-liberté	184	–	177	–	361
Mesures de contrainte	–	–	1 954	–	1 954
Totaux	2 830	547	10 996	313	14 686

3. Locaux

L'établissement est divisé en huit secteurs, soit:

– le quartier de la détention préventive hommes	37 places
– le quartier des mineurs	3 places
– le quartier de la détention communautaire	5 places
– le quartier de la détention préventive femmes	5 places
– le quartier de l'exécution des peines pour femmes	6 places
– la section de la semi-liberté	8 places
– la section de la détention par journées séparées et de la semi-détention	7 places
– la section de l'exécution des mesures de contrainte	<u>12 places</u>
Total des places à disposition	83 places

4. Occupation des détenus

Les personnes placées en détention préventive n'ont pas l'obligation de travailler. Par contre, les dispositions du code pénal prévoient que les détenus condamnés aux arrêts ou à l'emprisonnement peuvent être astreints au travail.

Un certain nombre de détenus sont occupés aux travaux de cuisine, de jardinage, d'entretien et de nettoyage des locaux. Par ailleurs, l'introduction des régimes d'exécution de peines par journées séparées, sous forme de semi-détention ou de semi-liberté, a en grande partie résolu la question du travail des détenus. L'engagement d'un surveillant d'atelier (50 %) et la mise en service d'un atelier ont résolu en partie la question du travail en ce qui concerne les détenus en préventive, en exécution de peines et en vertu des dispositions fédérales sur les mesures de contrainte en matière de droit des étrangers qui doivent, dans certains cas, séjourner plusieurs mois à la prison.

5. Assistance des détenus

Durant l'année 2002, le directeur a eu 698 entretiens avec les détenus. L'assistance médicale est assurée par deux médecins, le Dr Roger Riedo et le Dr Marc-Antoine Gamba. Au cours de l'année 2002, les médecins de l'établissement ont consulté 536 détenus. Plusieurs détenus ont dû être conduits en milieu hospitalier pour des examens, des traitements ambulatoires, ou encore pour des interventions. Il est regrettable qu'aucun établissement de soins du canton ne soit à même de recevoir des détenus pour traitement tout en assurant un minimum de sécurité. Cette situation oblige les juges d'instruction à faire hospitaliser les prévenus dans les quartiers cellulaires des hôpitaux de Genève ou de Berne.

Le Centre psychosocial et certains spécialistes ont prêté leur concours aux médecins de la prison notamment pour le traitement d'alcooliques ou de toxicomanes. La présence de détenus de cette dernière catégorie dans un milieu carcéral tel que celui de la Prison centrale continue à poser des problèmes délicats qui devront trouver une solution dans le cadre d'un examen général avec les milieux médicaux concernés.

Les aumôniers catholiques et réformés assurent régulièrement l'assistance morale et spirituelle des détenus. Un culte est organisé selon la demande et en fonction des possibilités. En outre, les aumôniers des missions catholiques italiennes ou espagnoles, de même que d'autres prêtres ou laïcs, viennent rendre visite aux pensionnaires.

Les détenus qui en ont besoin peuvent également bénéficier d'une aide matérielle limitée.

Les collaborateurs du Service du patronage ont, entre autres missions, la charge du service social de la Prison centrale. Ils sont présents trois après-midi par semaine dans l'établissement et rencontrent tous les nouveaux arrivants, dans des locaux spécialement conçus à cet effet. Ces contacts atténuent le choc que peut provoquer l'incarcération et favorisent le retour des anciens détenus à la liberté. Ils facilitent aussi les relations entre les pensionnaires et leur famille, de même qu'avec les employeurs.

Un certain nombre de personnes bénévoles, dûment autorisées par le Département de la justice en application de l'arrêté du Conseil d'Etat du 18 novembre 1986 fixant le statut des visiteurs des détenus, se sont rendues à la Prison centrale pour y rencontrer des détenus, en particulier ceux qui n'ont pas de famille ou qui n'ont plus de contact avec elle.

Tous les samedis de 15 à 16 heures, les détenus en exécution de peines sous le régime ordinaire peuvent recevoir la visite de leurs proches. Il en est de même pour les inculpés en détention préventive avec l'autorisation du juge d'instruction.

VI. Etablissements de Bellechasse

L'activité des Etablissements de Bellechasse fait l'objet d'un rapport particulier.

VII. Office de la circulation et de la navigation

L'activité de l'Office de la circulation et de la navigation fait l'objet d'un rapport particulier.

VIII. Etablissement cantonal d'assurance des bâtiments

L'activité de l'Etablissement cantonal d'assurance des bâtiments fait l'objet d'un rapport particulier.

Département des affaires militaires

I. Affaires militaires

1. Personnel

Le lieutenant-colonel Félix Sturny, commandant d'arrondissement, a pris sa retraite le 31.12.2002. Il sera remplacé par M^{me} le major Claudine Mauron qui entrera en fonction le 1.1.2003.

Deux mutations ont été enregistrées chez les chefs de section. Pour raison d'âge, les chefs de section de Prez-vers-Noréaz et Wünnewil-Flamatt ont cessé leur activité. Le poste de chef de section de Prez-vers-Noréaz n'a pas été repourvu et la circonscription de Prez-vers-Noréaz a été rattachée à celle d'Autigny. Le poste de chef de section de Wünnewil-Flamatt a été repris par M. Walter Guggisberg.

2. Activités particulières

En vue du passage à l'Armée XXI, le Département des affaires militaires a participé aux démarches tendant au maintien des infrastructures militaires dans le canton. La régionalisation des arsenaux, importante pour la conservation des places de travail, s'est concrétisée. Un taux d'occupation des casernes de la Poya et de Drognens pour le moins comparable à celui d'aujourd'hui se confirme. La venue du commandement de la future brigade logistique à Bulle est désormais officielle. L'apport économique de ces décisions pour le canton est évident.

Dans le domaine de l'arrondissement militaire, les préparatifs ont été entrepris pour que les journées d'information aux conscrits, qui débiteront en janvier 2003, se déroulent dans les meilleures conditions. L'arrondissement militaire a par ailleurs pris une part active à l'élaboration du programme des séances de recrutement organisées, dès février 2003, dans les centres de recrutement de Lausanne pour les francophones et de Sumiswald pour les alémaniques.

Le Bureau de la taxe d'exemption a passé de la taxation bisannuelle à la taxation annuelle en maîtrisant le surcroît de travail sans avoir recours à du personnel supplémentaire.

La préposée au Bureau des contrôles a participé au groupe de travail fédéral chargé de réaliser le nouveau programme informatique de gestion du personnel militaire «PISA 2000». Les adaptations du parc informatique du Département des affaires militaires en vue de l'introduction de PISA 2000 ont été réalisées. Cette introduction programmée pour 2002 a dû être retardée. Elle devrait intervenir au plus tard en février 2003.

L'administration militaire a aidé à résoudre, les problèmes rencontrés par les sociétés de tir de Murten et de Schmitten qui ne disposaient pas de stands de tir à 300 m pour l'accomplissement du tir obligatoire. Les tireurs astreints de Murten ont pu avoir recours au stand des «Avanturies» de Payerne et ceux de Schmitten ont été répartis auprès de diverses sociétés de tir du district de la Singine. En ce qui

concerne l'application de l'ordonnance sur la protection contre le bruit, l'administration militaire a participé aux travaux de la commission cantonale des stands de tir qui a communiqué aux milieux concernés, en novembre dernier, ses décisions provisoires de fermeture ou d'assainissement pour 34 installations de tir à 300 m du canton.

3. Marche du service

3.1 Promotions d'officiers

13 officiers des troupes cantonales ont été promus par le Conseil d'Etat, soit:

1 major
6 capitaines
6 lieutenants.

80 autres officiers fribourgeois ou domiciliés dans le canton, incorporés dans des troupes fédérales, ont été promus par le Conseil fédéral ou par le Département de la défense, de la protection de la population et des sports, soit:

14 colonels
20 lieutenants-colonels
18 majors
18 capitaines
10 lieutenants.

3.2 Service d'instruction des formations cantonales

Corps de troupe	Période	Région
bat fus mont 14/15/16 (CR)	02.04.-19.04.02	Lavey, La Lécherette, Simplon
Rttg Kp III/11 (CR)	03.06.-21.06.02	Vers-chez-Perrin
Geb Füs Bat 17 (CR)	09.09.-27.09.02	Saanen, La Lécherette, Neirivue, Zweisimmen, Pierre-du-Moëlle
rgt ter 17 (CTT)	03.06.-06.06.02	

Pour les formations cantonales, les demandes de déplacement de service suivantes ont été traitées:

Corps de troupe	Demandes présentées	Demandes accordées	%	Demandes refusées
Bat fus mont 14/15/16	599	564	94	34
Rttg Kp III/11	50	50	100	0
Geb Füs Bat 17	197	185	94	12

3.3 Tirs hors service

3.3.1 Mutations au sein de la commission cantonale de tir

Sous-commissions	Démissions au 31.12.2002	Nominations au 1.1.2003
1 FR Sarine	cap Alain Sauter (pdt)	lt col Philippe Nicolet (pdt)
6 FR Broye	plt Daniel Chanez plt Eric Rey	plt Didier Banderet adj EM Christian Wagner

3.3.2 Participation aux exercices fédéraux

	Tir au fusil à 300 m		Tir au pistolet	
	Tir obligatoire Tireurs	Tir en campagne Tireurs	Programme fédéral Tireurs	Tir en campagne Tireurs
2002	15 346	6 876	876	1 442
2001	15 876	7 199	924	1 515
2000	16 303	7 372	869	1 374

Nombre des jeunes tireurs

2002	912
2001	929
2000	953

3.3.3 Dispenses des tirs obligatoires

2002	210
2001	184

3.4 Affaires disciplinaires et pénales

1395 (1070 en l'an 2001) enquêtes pour défaut au tir obligatoire ont abouti à 630 (653) décisions disciplinaires.

9 (14) recours contre ces décisions ont été traités par le Secrétariat général du DDPS. Ils ont tous été rejetés.

45 (18) affaires disciplinaires ou pénales ont été déférées à la justice militaire et 44 (34) personnes ont été signalées au moniteur suisse de police (MSP) pour la recherche du lieu de domicile.

3.5 Recrutement

Ont été recrutés en 2002 les conscrits nés en 1983 et ceux des années antérieures qui n'avaient pu l'être précédemment ainsi que les ajournés des années 2000 et 2001. Le recrutement ordinaire s'est effectué en quatre périodes:

du 11 février au 15 février 2002 pour le district du Lac

du 25 mars au 5 avril 2002 pour le district de la Singine

du 22 avril au 15 mai 2002 pour la ville de Fribourg, Sarine-campagne et les conscrits qui désiraient accomplir l'ER par anticipation

du 24 juin au 11 juillet 2002 pour les districts de la Gruyère, de la Glâne, de la Veveyse et de la Broye.

Le recrutement complémentaire pour les retardataires et ajournés a eu lieu à Fribourg, les 28, 29, 30 et 31 octobre 2002.

Six jours ont été nécessaires pour le réexamen des recrues non instruites et pour traiter les recours interjetés contre les décisions médicales lors du recrutement ordinaire.

3.5.1 Résultats de la visite sanitaire

Districts	Conscrits	Ont été ajournés	Décisions définitives	Aptes	Inaptes	% aptes
Fribourg-Ville	146	6	140	113	27	80.7
Sarine-campagne	284	25	259	220	39	85.0
Singine	229	9	220	196	24	89.1

Districts	Conscrits	Ont été ajournés	Décisions définitives	Aptes	Inaptes	% aptes
Gruyère	183	11	172	138	34	80.2
Lac	135	9	126	110	16	87.3
Glâne	105	6	99	83	16	83.8
Broye	95	6	89	66	23	74.2
Veveyse	67	4	63	52	11	82.5
Total recr ord	1244	76	1168	978	190	83.7
Total recr compl	106	1	105	54	51	51.4
Total 2002	1350	77	1278	1032	241	81.0
Total 2001	1357	100	1257	1041	216	82.8
Total 2000	1312	89	1223	1087	136	88.8

3.5.2 Répartition des recrues attribuées au canton pour la convocation à l'ER

Arme/service	Langue française	Langue allemande	Total	%
Infanterie	192	128	320	31.0
TML	62	27	89	8.4
Artillerie	58	15	73	7.0
Trp d'aviation	23	10	33	3.2
Trp DCA	32	19	51	4.9
Trp du génie	65	18	83	8.0
Trp de transmission	64	27	91	8.7
Trp sanitaires	42	20	62	6.0
Trp vétérinaires	8	—	8	0.8
Trp du soutien	51	15	66	6.4
Trp de sauvetage	35	7	42	4.3
Trp du matériel	35	18	53	5.1
Trp de transport	39	22	61	6.8
Total 2002	706	326	1 032	100.0
Total 2001	721	320	1 041	100.0
Total 2000	752	335	1 087	100.0

3.5.3 Examen de gymnastique au recrutement

1070 (1068) conscrits furent examinés, alors que 299 ont été dispensés pour des raisons médicales, ce qui représente le 21.8 % des astreints. Les résultats de ces épreuves de gymnastique sont les suivants:

très bon:	329 ou 30.7 % (33.2 %)
bon:	460 ou 42.9 % (39.3 %)
suffisant:	247 ou 25.0 % (29.2 %)
insuffisant:	34 ou 3.1 % (2.5 %)

Moyenne des points par arrondissement:

ar 7a FR français	280.7 pts (285)
ar 7b FR deutsch	287.1 pts (277)
Moyenne du canton	283 pts (281)

3.5.4 Recrues non instruites

En 2002, 109 (194) recrues licenciées en cours d'ER ont été convoquées une nouvelle fois devant une commission de visite sanitaire. 24 (23) recrues ont été déclarées aptes et 74 (151) inaptes au service; 11 (20) recrues ont été ajournées d'une ou de deux années.

3.5.5 Service sans arme

Dix demandes pour un service sans arme ont été présentées. Elles provenaient toutes de militaires incorporés. Trois demandes ont été acceptées et six refusées. Un cas a été renvoyé devant une CVS pour une nouvelle appréciation médico-militaire.

3.5.6 Service civil de remplacement

Lors du recrutement, 25 conscrits ont manifesté le désir d'accomplir un service civil de remplacement. En 2002, l'office fédéral du développement économique et de l'emploi a traité 35 demandes pour un service civil provenant de conscrits, de recrues et de militaires administrés ou domiciliés dans notre canton. Trente-trois demandes ont été acceptées et deux refusées.

3.6 Ecoles de recrues

3.6.1 Nombre de recrues

1407 (1480) recrues des années 1982 ou antérieures ont été convoquées aux écoles de recrues. 89 (132) jeunes gens ont souhaité accomplir ce service par anticipation.

3.6.2 Pertes d'effectifs pendant l'ER

Sur les 1407 recrues convoquées aux différentes écoles de recrues, 152 (135), soit le 10.8 %, ont été licenciées avant d'avoir terminé leur instruction. Trois recrues convoquées ont été signalées comme défaillantes.

3.7 Libérations de service

916 militaires de la classe d'âge 1960 ont été libérés au 31 décembre 2002. Ces libérations ont été marquées par des cérémonies organisées dans les chefs-lieux des districts. Le canton a remis une solde d'honneur à chaque militaire libéré et les communes ont financé le repas.

Les officiers supérieurs nés en 1950 et les capitaines et officiers subalternes nés en 1960 soit au total 60 officiers ont été libérés lors d'un rapport présidé par le Directeur militaire.

4. Taxe d'exemption de l'obligation de service (TEO)

Suite à l'introduction de la taxation fiscale annuelle (post-numerando) par le canton de Fribourg, 11 215 décisions de taxation ont été notifiées dans un premier temps provisoirement sur la base du revenu imposable de la précédente période fiscale. Par la suite, sur la base des éléments fiscaux de l'IFD de l'année 2001, 9531 décisions de taxation ont été notifiées définitivement.

Compte tenu de ce nouveau système de perception et du changement de période fiscale (notification de taxes provisoires et de taxes définitives), il faut relever une augmentation du montant des taxes perçues et de la taxe moyenne par assujetti de 11 %. Par contre, la procédure d'encaissement est différée dans le temps, ce qui provoque, d'une part, une augmentation substantielle du montant des arriérés au 31.12.2002 et, d'autre part, un manque de perception dans le domaine des émoluments de derniers avertissements. En effet, ceux-ci ne sont notifiés qu'après une 1^{ère} sommation pour non-paiement de la taxe définitive.

Ces innovations ont engendré un surcroît de travail bien maîtrisé par le personnel grâce à sa très bonne formation et grâce à une planification des échéances adéquate et des outils informatiques performants.

4.1 Perception

	2002	2001
Taxes payées par des assujettis en Suisse	6 008 073.85	5 337 371.25
Taxes payées par des assujettis à l'étranger	1 871.20	350.35
Perception brute	6 009 945.05	5 337 721.60
Remboursements (remplacement de service)	132 411.80	110 376.10
Produit net de la perception	5 877 533.25	5 227 345.50
Part de la Confédération (80 %)	4 702 026.60	4 181 876.40
Part du canton (20 %)	1 175 506.65	1 045 469.10

4.2 Statistiques

	2002	2001
Décisions de taxation provisoires (toutes années confondues)	11 215	–
Décisions de taxation définitives (toutes années confondues)	9 531	–
Taxe moyenne par assujetti Fr.	543	480
Assujettis sans facture (années d'assujettissement 2001)		
Exonérés art. 4 LTEO	1 790	1 791
Signalés au RIPOL	66	33
Catégories d'assujettissement (année 2001)		
Assujettis incorporés dans l'armée ayant manqué le service	681	823
Assujettis pas incorporés dans l'armée	1 724	1 354
Assujettis incorporés dans la protection civile	11 142	11 095
Assujettis incorporés dans un corps de sapeurs-pompiers	737	747
Assujettis incorporés dans le service civil	21	3
Arriérés	1 171 458.70	748 316.80
Taxes abandonnées	3 191.40	3 440.10
Taxes remises	12 276.05	70 366.20
Taxes prescrites	715.00	2518.60
Montant des actes de défaut de biens	134 203	114 920
Décisions de remboursement (services remplacés)	275	253
Décisions de restitutions (révisions)	500	308
Congé étranger – examen de l'assujettissement	106	91
Décisions de facilités de paiement (toutes années)	740	722
Décisions de facilités de paiement non respectées et annulées	188	197
Décisions de remise de la taxe	50	229
Réclamations	547	412
Recours au tribunal administratif	4	2

	2002	2001
Sommations	2 693	2 435
Derniers avertissements	188	1 208
Mises en demeure de paiement avant poursuite	192	968
Réquisitions de poursuites (toutes années)	188	619
Plaintes pénales pour distractions de biens saisis	15	17
Demandes de mainlevée d'opposition	27	46
Réquisitions de continuer la poursuite	531	575
Réquisitions de ventes	5	5
Productions à l'office des faillites	6	10
Avances de frais de poursuites payées	61 665.60	64 006.25

5. Secteur de la défense générale

5.1 Tâches administratives particulières

Le secteur de la défense générale a procédé aux mutations annoncées en 2002 par les responsables des groupes de conduite et d'intervention mobilisables au moyen du système AMWA-T. Des tests d'alarme ou de mise sur pied ont été réalisés pour quelque 50 groupes sur les 150 groupes que compte le système. Le secteur a également mené à bien le recensement des utilisateurs importants du téléphone en cas de catastrophe sur la base des listes d'annonces transmises par les communes fribourgeoises.

Le secteur de la défense générale a assuré la gestion des ouvrages dont le canton dispose pour la conduite en situations extraordinaires. L'ensemble du dispositif de communication du PC du Gouvernement a été contrôlé en janvier 2002.

Enfin le secteur de la défense générale a fonctionné au sein de commissions ou groupes d'étude:

- Réseau radio de sécurité POLYCOM
- Concept sanitaire ORCAF
- Groupe d'accueil psychologique ORCAF
- Hébergement pour les requérants d'asile en cas de situation extraordinaire.

5.2 Préparatifs ORCAF

Le concept ORCAF restreint réglant les principes de conduite et d'engagement des formations d'interventions lors de situations ne nécessitant pas le déclenchement général du plan ORCAF a été approuvé par le Conseil d'Etat.

Le dossier d'intervention ORCAF pour l'Expo. 02 a été préparé et présenté à l'EM sécurité de l'artepilage de Murten. Le responsable ORCAF a par ailleurs été intégré au Poste d'engagement police de Domdidier chargé de planifier et de conduire les tâches de sécurité publique lors de l'EXPO. 02.

5.3 Exercices ORCAF

En raison de l'important engagement du secteur de la défense générale occasionné par l'Expo 02, les exercices ORCAF projetés en 2002 ont été reportés en 2003.

Seul l'exercice «Capito» destiné à tester les liaisons entre la Confédération et le canton lors d'une situation extraordinaire s'est déroulé, à satisfaction, en novembre dernier.

5.4 Engagements réels

Le canton n'a pas eu à faire face, en 2002, à des événements nécessitant le déclenchement du plan ORCAF ou du plan ORCAF restreint.

Certaines formations d'intervention (colonnes de secours, équipes de sauvetage) ont cependant été alarmées au moyen du système AMWA-T lors d'événements limités survenus en montagne ou sur les lacs.

II. Arsenal et casernes

A. Arsenal

1. Personnel

Au 31 décembre 2002, l'effectif du personnel s'élève à 39.7 personnes, soit 7.2 dans l'administration (dont 4 personnes à temps partiel et une apprentie) et 32.5 dans l'exploitation (dont trois postes à temps partiel).

2. Administration générale

- L'Arsenal administre les dépôts d'arsenaux et de carburants de son secteur ainsi que d'importants dépôts de munitions de réserve.
- Il gère et entretient les immeubles et le mobilier propriété du canton et de la Confédération.
- Il administre, emmagasine et entretient le matériel d'engagement de 9 unités, le matériel d'instruction de l'école de recrues de la place d'armes, ainsi qu'un pool de matériel pour 3 bataillons.
- Il gère un important matériel désactivé.
- Il assure la confection de l'équipement pour une part correspondant au pourcentage de conscrits que le canton fournit.

3. Tâches concernant le matériel d'engagement, d'instruction et les munitions

En 2002, l'Arsenal a exécuté la préparation, la remise, le rétablissement de la disponibilité et la maintenance pour le compte de la Confédération:

- a) du matériel d'engagement de 18 EM et unités pour leurs CR;
- b) du matériel d'instruction de 2 écoles de sous-officiers et de 9 cp ER;
- c) du matériel d'instruction pour 9 cours spéciaux;
- d) du matériel d'armée pour les activités hors service et les cours spéciaux de 5 groupements militaires et sportifs;
- e) de 1 212 fusils d'assaut pour les jeunes tireurs de 92 sociétés.

4. Tâches concernant l'équipement des militaires

- L'Arsenal a équipé les recrues et les sous-officiers des écoles rens/trm 13/213 (9 cp) de Fribourg, inf ter 2 (1 cp) ach 16/216 (3 cp) et hôp 48/248 (2 cp) de Drogens.
- Il a rétabli l'équipement personnel des formations en service dans le canton.
- Il a exécuté des travaux liés aux libérations dans les chefs-lieux des districts, soit 916 militaires.
- L'Arsenal a effectué des échanges de F ass 90.

5. Activité spécifique des ateliers

	ateliers	2002
	Pièces/poids	
<i>5.1 Maintenance, réparation, transformation</i>		
Armes lourdes et collectives	Armurerie	182
Armes personnelles et accessoires	Armurerie	10 459
Matériel divers (brûleurs à benzine, Pétromax, etc.)	Forge	163
Engins spéciaux (élévateurs, etc.)	Service auto	185
Véhicules à moteur (Haflinger, bus, etc.)	Service auto	9
Appareils de transmission, optiques, etc.	Transmission	2 669
Bicyclettes	Bicyclettes	287
Articles de sellerie, bâts, tentes	Sellerie	52 853
<i>5.2 Lavage / réparation d'effets divers</i>		
Pour le matériel d'engagement et d'instruction	Buanderie/EP	1 703
Pour casernes et établissements divers	Buanderie/EP	18 783
Lavage total	Buanderie	11,251 t
<i>5.3 Magasinage, manutention et mouvements divers</i>		
Equipement des recrues et sof		1 830
Carburants (à la troupe et l'administration)	2 stations	373 573 l
Munitions (dépôts souterrains)	Munitions	682 t
CFF: total des expéditions et réceptions	Arrivage	1 423 t
CFF: moyenne du trafic par jour ouvrable	Arrivage	5.9 t
PTT: total des expéditions et réceptions	Arrivage	1 382
Cargo domicile: arrivages et expéditions	Palettes	3 240

6. Tâches concernant la confection du matériel d'armée / travaux à domicile

L'Arsenal a fait confectionner et a livré à la Confédération sa quote-part d'effets neufs, soit

- 8930 pièces de sellerie (paquetages de combat, etc.).

Afin de diminuer les importantes réserves d'habillement, la confection est supprimée pour les prochaines années.

Les montants suivants ont été payés pour le travail de confection à domicile:

Nature du travail	Personnes / entreprises	Fr. 2001	Fr. 2002
Confection de l'habillement	0	0.00	0.00
Confection d'articles de sellerie	6 selliers	358 865.10	74 231.75
Nettoyage chimique	2 entreprises	10 334.90	11 766.90
Travaux divers par des institutions pour handicapés	2 ateliers	1 028.20	5 941.65
Total des travaux à domicile		370 228.20	91 940.30

7. Formation

- Le personnel administratif a poursuivi sa formation sur les différents modules SAP.
- Les cadres ont participé à différents séminaires en relation avec l'introduction des processus.

- Le personnel des ateliers a suivi divers cours d'instruction, notamment pour les nouveaux appareils trm, le transport de marchandises dangereuses et la conduite d'engins de manutention.
- Au total, près de 1000 heures ont été consacrées à la formation du personnel.

8. Bâtiments, installations et dépôts

- La réfection du mur et de la clôture longeant la route des Arsenaux a été effectuée.
- L'atelier textiles a été supprimé et des bureaux ont été aménagés en vue de la régionalisation.
- Le nouveau système de gestion du temps de travail «ADASOFT», introduit en décembre 2001, est opérationnel et son application n'a pas rencontré de problèmes majeurs.
- Le dépôt arsenal de Belfaux, propriété du canton, a été remis au Département des bâtiments.

9. Remboursements par la Confédération

Les remboursements de la Confédération se font par rapport aux prestations effectuées. La Confédération a pris en charge le 92.67 % des charges salariales y compris les charges sociales.

10. Régionalisation des arsenaux de Bulle, Fribourg et Payerne

- Les tâches de planification entreprises en 2001 se sont poursuivies au printemps 2002 et le concept sommaire pour la régionalisation a été présenté au mois de mai 2003 aux Conseillers d'Etat en charge des affaires militaires des cantons de Fribourg et Vaud.
- Dès l'été 2002, les postes de cadres ont été mis au concours et les nominations sont intervenues en octobre/novembre 2002.
- La nouvelle exploitation, en fonction dès le 01.01.03 et avec un statut fédéral, se dénomme «Arsenaux et places d'armes Région Fribourg/Broye (Fribourg)». La direction est basée à Fribourg et les arsenaux de Bulle et Payerne sont devenus des filiales.
- A l'exception de deux postes de travail, le personnel cantonal conserve son statut, sa rémunération et sa prévoyance professionnelle. Toutefois, les dispositions de la législation fédérale du personnel de l'Office fédéral des exploitations des Forces terrestres sont applicables dans les domaines suivants: la durée du travail, l'horaire de travail, les jours chômés, le travail de nuit, les heures supplémentaires, le service de piquet, les services extraordinaires, le droit aux vacances, les congés payés de courte durée, les congés non payés et les charges publiques, ainsi que les indemnités qui s'y rattachent.
- La convention entre la Confédération et le canton de Fribourg sur la régionalisation sera signée en 2003.

B. Casernes

1. Administration générale

L'Arsenal administre, pour le compte du canton, la caserne de la Poya à Fribourg, le camp du Lac Noir et un ouvrage fédéral souterrain (CIN), ainsi que l'exploitation des installations appartenant à la Confédération qui font partie de la place d'armes (places de tir de Chésopelloz, la Cua, Schiffenen, place d'exercice de Moncor).

Il exploite un ouvrage souterrain cantonal (ACC) qui est administré par le Département des affaires militaires.

2. Journées d'occupation

	2001	2002
Caserne de la Poya	87 224	97 830
Camp du Lac Noir	56 107	40 390*
CIN (cantonnement de troupes)	2 708	1 990
Total	146 039	140 210

* dont 29 301 journées civiles par les colonies belges et 5397 journées par 6 écoles et 12 sociétés sportives, les diverses réunions familiales et culturelles comptabilisent 1967 journées. Les occupations militaires s'élèvent seulement à 3725 journées d'occupation en 2002, ce qui est très faible.

3. Caserne de la Poya

3.1 Effectif

L'effectif s'élève à 6 permanents et 4 auxiliaires auxquels s'ajoute 1 employé de la Confédération subordonné à l'Arsenal.

3.2 Administration générale

Un nouveau portail automatique a été installé. Il est prévu qu'il fonctionne avec les cartes magnétiques permettant d'utiliser la station de carburant.

Les colonnes à essence ont été remplacées.

La commune de Fribourg a entrepris la réfection du sentier des casernes.

Les pluies diluviennes du 31 août ont causé des dégâts pour environ 50 000 francs dans les sous-sols de la caserne.

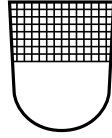
4. Camp du Lac Noir

4.1 Effectifs

L'effectif s'élève à un permanent et 3 auxiliaires.

4.2 Administration générale

- Deux fours «steamers» ont été installés dans les cuisines.
- Des travaux d'isolation et de remise en état des façades des réfectoires au bâtiment A ont été entrepris.



Canton de Fribourg

Compte rendu du Conseil d'Etat
pour l'année 2002

Direction
de l'intérieur et de l'agriculture

Imprimerie Saint-Paul, Fribourg 2003

Table des matières

Direction	3	Département de l'agriculture	15
I. Législation	3	I. Encouragement à l'agriculture	15
II. Généralités	4	II. Vignes	19
III. Personnel	4	III. Office vétérinaire	20
IV. Affaires contentieuses	4	IV. Institut agricole de l'Etat de Fribourg	21
V. Autorité foncière cantonale	4	V. Service des améliorations foncières	23
VI. Commission d'acquisition d'immeubles	5		
VII. Commission et Bureau de l'égalité hommes-femmes et de la famille	5	Service des forêts et de la faune	26
		Forêts	26
		Faune, chasse et pêche	31
Département de l'intérieur	6		
I. Exercice des droits politiques	6		
II. Naturalisations	6		
III. Préfectures	7		
Département des communes	13		
1. Généralités	13		
2. Personnel	13		
3. Surveillance et décisions y relatives	13		
4. Comptabilité	13		
5. Associations de communes	13		
6. Activités de gestion-conseil	13		
7. Rapport entre l'Etat et les Eglises	14		
8. Autres activités	14		
9. Statistiques	14		

Direction

Les chiffres () sont ceux du compte rendu 2001

I. Législation

La liste par ordre chronologique des lois et décrets d'une part et des ordonnances et règlements publiés dans le Recueil officiel fribourgeois (ROF) d'autre part, dans les domaines relevant de la Direction de l'intérieur et de l'agriculture, est la suivante:

1. Lois et décrets

- Décret du 20 mars 2002 relatif aux naturalisations
- Décret du 12 juin 2002 relatif aux naturalisations
- Décret du 17 septembre 2002 relatif à la fusion des communes de Bonnefontaine, Essert, Montévraz, Oberried, Praroman et Zénauva
- Décret du 17 septembre 2002 relatif à la fusion des communes d'Avry-devant-Pont, Le Bry et Gumefens
- Décret du 17 septembre 2002 relatif à la fusion des communes de Gurmels, Guschelmuth, Liebistorf et Wallenbuch
- Décret du 17 septembre 2002 relatif à la fusion des communes des Ecasseys, Estévenens, La Joux, Liefrens, La Magne, Sommentier, Villariaz et Vuisternens-devant-Romont
- Loi du 17 septembre 2002 modifiant la loi déterminant le nombre et la circonscription des districts administratifs
- Décret du 17 septembre 2002 relatif aux naturalisations
- Décret du 17 septembre 2002 portant adhésion du canton de Fribourg à la révision du concordat concernant l'Ecole suisse d'ingénieurs en agriculture
- Loi du 19 septembre 2002 modifiant la loi d'application de la législation fédérale sur la protection des végétaux
- Décret du 14 novembre 2002 relatif à la fusion des communes d'Estavayer-le-Gibloux, Rueyres-Saint-Laurent, Villarod et Villarsel-le-Gibloux
- Décret du 14 novembre 2002 relatif à la fusion des communes de Courtaman et Courtepin
- Loi du 14 novembre 2002 modifiant la loi déterminant le nombre et la circonscription des districts administratifs
- Décret du 12 décembre 2002 relatif aux naturalisations
- Décret du 12 décembre 2002 relatif à l'octroi d'une aide financière en faveur de l'économie laitière fribourgeoise

2. Ordonnances et règlements

- Ordonnance du 7 janvier 2002 concernant la réserve forestière de La Souche, sur le territoire de la commune d'Arconciel
- Ordonnance du 29 janvier 2002 modifiant l'arrêté relatif à la classification des communes pour les années 2001 et 2002
- Ordonnance du 4 février 2002 modifiant l'arrêté sur les conditions d'alpage
- Ordonnance du 9 avril 2002 concernant la lutte contre le bostryche en 2002
- Ordonnance du 14 mai 2002 concernant la réserve forestière En Biffé, sur le territoire des communes de Botterens, Châtel-sur-Montsalvens et Villarbeney
- Ordonnance du 10 juin 2002 prorogeant l'arrêté fixant les participations financières et les taxes pour l'élimination des déchets animaux
- Ordonnance du 10 juin 2002 prorogeant l'arrêté fixant les primes dues à l'Etablissement cantonal d'assurance contre la mortalité du bétail et l'estimation maximale des espèces assurées
- Ordonnance du 10 juin 2002 modifiant le règlement sur la chasse et la protection des mammifères, des oiseaux sauvages et de leurs biotopes
- Ordonnance du 10 juin 2002 modifiant le règlement sur l'exercice de la chasse
- Ordonnance du 10 juin 2002 sur l'exercice de la chasse durant la saison 2002/03
- Ordonnance du 2 juillet 2002 fixant les écolages, les taxes et autres frais de l'Institut agricole de l'Etat de Fribourg, à Grangeneuve (OEIAG)
- Règlement du 2 juillet 2002 de la Commission consultative pour la formation en économie familiale agricole (RCoFEFA)
- Règlement du 2 juillet 2002 de la Commission consultative pour la formation laitière et agro-alimentaire (RCoFLAA)
- Ordonnance du 20 août 2002 sur la protection des sols
- Ordonnance du 16 septembre 2002 relative à la classification des communes pour les années 2003 et 2004
- Ordonnance du 14 octobre 2002 modifiant le règlement concernant l'exercice de la pêche concédé par permis en 2001, 2002 et 2003
- Ordonnance du 29 octobre 2002 concernant la régulation de la population de sangliers dans une zone protégée pour les animaux sauvages
- Ordonnance du 5 novembre 2002 fixant le montant de la contribution cantonale à l'estivage pour l'exercice 2002

- Ordonnance du 3 décembre 2002 modifiant l'arrêté concernant le subventionnement des mesures de prévention ou de réparation des dégâts aux forêts et de sylviculture A
- Ordonnance du 3 décembre 2002 concernant la lutte contre le bostryche
- Ordonnance du 9 décembre 2002 concernant la réserve forestière En Allières, sur le territoire de la commune de Hauteville.

II. Généralités

Outre les activités figurant en tête des rapports de chaque secteur, la Direction de l'intérieur et de l'agriculture (ci-après: la Direction) s'est occupée des principaux dossiers ou a accompli les tâches particulières suivantes:

- 1) Dans le cadre du projet de révision totale de la Constitution cantonale, le comité de suivi, rattaché administrativement à la Direction et présidé par le Conseiller d'Etat-directeur, a donné suite à plusieurs demandes de renseignements des commissions thématiques de la Constituante, en particulier dans le domaine linguistique. Tout en portant un regard attentif à l'évolution des travaux, le comité de suivi s'est particulièrement soucié de la mise en place d'un dispositif et de la préparation des modalités qui permettront au Conseil d'Etat de se déterminer de manière approfondie sur l'avant-projet de Constitution qui fera l'objet d'une vaste procédure de consultation dont l'ouverture est prévue au printemps 2003.
- 2) Concernant les activités se rapportant au domaine des communes, les fusions des communes ont à nouveau été la préoccupation principale. Autre point fort, en prolongement du projet sur la répartition des tâches entre l'Etat et la Commune, à signaler la collaboration à l'étude relative à la réforme des structures sanitaires fribourgeoises (établissements hospitaliers, établissements médico-sociaux, aide et soins à domicile) et aux coûts engendrés par une telle opération par le groupe de travail chargé d'en évaluer l'impact. Un comité de pilotage et un groupe de travail ont été mis en place sous la présidence de la Directrice de la santé et des affaires sociales. Le rapport, en phase finale d'élaboration, devra notamment présenter une évaluation du système actuel et étudier les conséquences structurelles, organisationnelles et financières de diverses variantes de la réforme envisagée, à savoir une nouvelle répartition des tâches, des charges et des décisions entre le canton et les communes. Enfin, à la lumière des difficultés qu'ont connues nombre de communes, singulièrement quant au fonctionnement des conseils communaux, il a été décidé d'entreprendre une révision de la loi sur les communes au chapitre de la surveillance des communes.
- 3) Sur le plan agricole, la révision totale de la loi sur l'assurance du bétail a abouti à un projet de loi sur l'assurance des animaux de rente qui a été adopté par le Conseil d'Etat. Le projet qui sera traité par le Grand

Conseil au cours de la première session de l'année 2003 a déjà été examiné par la commission parlementaire ad hoc. A noter en particulier, l'intervention importante du canton en faveur de l'économie laitière fribourgeoise face à la situation inattendue et très préoccupante de ce secteur engendrée par la faillite de la société d'industrie laitière de Swiss Dairy Food. Ainsi, de concert avec les cantons de Berne, Vaud et Neuchâtel, l'Etat de Fribourg a accordé à la Fédération laitière «Prolait», regroupant les fédérations laitières des cantons précités, un prêt sans intérêt à hauteur de 4 millions de francs et une aide à fonds perdu de 1,5 million de francs. Le Conseil d'Etat a également été habilité par le Grand Conseil à conclure un cautionnement jusqu'à concurrence de 8 millions de francs en application de la législation fédérale en faveur des zones économiques en redéploiement. L'intervention étatique est destinée au projet «Prolait-Cremo» qui vise principalement à la restructuration du marché laitier en Suisse occidentale, notamment en vue de la libéralisation du contingentement laitier prévue par les autorités fédérales.

- 4) Dans le domaine forestier, les activités du Service compétent ont été orientées principalement vers la lutte contre les bostryches, dont l'invasion a été favorisée par les dégâts causés par l'ouragan Lothar de décembre 1999. Le processus de mise en place de corporations de triage, autre activité prioritaire, a été poursuivi. Enfin, un avant-projet d'ordonnance sur la surveillance de la faune et de la flore a été élaboré. Il vise à une meilleure organisation de cette tâche.

III. Personnel

Aucun changement.

IV. Affaires contentieuses

La Direction connaît en principe des recours contre les décisions des services qui lui sont subordonnés (art. 116 al. 1 CPJA), ainsi que d'autres recours que la loi place dans sa compétence.

Recours liquidés: 26

Recours pendants au 31.12.2002: 17

La Direction a en outre instruit deux cas de prétentions en responsabilité civile en vue de la préparation de la détermination du Conseil d'Etat.

En sa qualité d'autorité de surveillance d'application de la loi fédérale sur le droit foncier rural (LDFR), le Directeur de l'intérieur et de l'agriculture a examiné toutes les décisions prises en première instance par l'Autorité foncière cantonale (cf. ci-après point V).

V. Autorité foncière cantonale

1. Droit foncier rural

L'Autorité foncière cantonale (AFC), dont le secrétariat est assuré par le personnel rattaché au secrétariat général de la

Direction de l'intérieur et de l'agriculture, est chargée d'appliquer, en qualité d'autorité administrative de première instance, la loi fédérale sur le droit foncier rural du 4 octobre 1991.

Elle a ainsi traité 483 (488) requêtes dont:

- 320 décisions se rapportant respectivement aux autorisations de partage matériel (art. 58 al. 1 LDFR), de morcellement (art. 58 al. 2 LDFR), d'acquisitions d'entreprises ou d'immeubles agricoles (art. 60 LDFR)
- 120 décisions portant sur l'assujettissement au droit foncier rural d'immeubles situés en zone agricole
- 37 décisions de fixation du prix licite (art. 66 LDFR)
- 6 décisions se rapportant à une autorisation de dépassement de la charge maximale (art. 76 ch. 2 LDFR).

Cinq décisions ont fait l'objet d'un recours au Tribunal administratif.

2. Bail à ferme agricole

Conformément aux compétences qui lui sont assignées par la loi du 24 février 1987 d'application de la loi fédérale sur le bail à ferme agricole, l'Autorité foncière a été saisie de 91 (98) requêtes, soit:

- 24 portant sur la réduction de la durée de bail
- 2 portant sur la détermination du fermage licite
- 12 affermages par parcelles d'entreprises agricoles
- 48 approbations de fermage d'entreprises agricoles.

Elle a, en outre, admis 5 oppositions au fermage de baux à ferme formulées par le Département de l'agriculture et procédé à 5 réductions du fermage.

Ces dossiers ont été traités lors de 14 séances plénières et de séances hebdomadaires avec effectif restreint (décisions par voie présidentielle).

VI. Commission d'acquisition d'immeubles

Vu le transfert du secrétariat de cette commission au Service des améliorations foncières, le rapport de cette commission figure désormais au chapitre des activités de ce Service (cf. Département de l'agriculture, point V).

VII. Commission et Bureau de l'égalité hommes-femmes et de la famille

Le Bureau de l'égalité hommes-femmes et de la famille est un organe de conseil, de consultation, d'information, de promotion, d'exécution et de contrôle pour toutes les questions relevant de l'égalité des droits entre femmes et hommes et de la politique familiale.

Parmi les principales tâches accomplies par le Bureau, il y a lieu de relever:

- La poursuite du projet «Stages pour jeunes filles dans des métiers atypiques», projet mené en partenariat avec les Offices de la formation professionnelle et d'orienta-

tion scolaire et professionnelle du Canton de Fribourg; la collaboration avec l'Ecole d'ingénieurs et d'architectes de Fribourg pour des stages atypiques; l'organisation de la journée de l'égalité dans la vie professionnelle et la tenue d'un stand d'information dans le cadre du village des métiers de la Foire de Fribourg, suivie par un podium de discussion sur le thème «*Femmes et hommes dans tous les métiers: encore quelles barrières?*»; l'organisation et la participation, pour la 2^e année consécutive, à la campagne nationale de 16plus «Journée des filles»;

- La publication en deux langues des actes du colloque 2000 «Violence conjugale dans le Canton de Fribourg»;
- La coordination du groupe de travail interdisciplinaire (police, justice, social, santé, aide aux victimes, préfectures) sur la violence conjugale (4 séances); la participation au groupe de travail «Violence» de la Conférence suisse des déléguées à l'égalité;
- La publication en deux langues de l'enquête quantitative et qualitative sur «Les accueils extrascolaires dans le Canton de Fribourg: besoins, offres et perspectives», en collaboration avec l'Institut de recherche et de conseils dans le domaine de la famille de l'Université de Fribourg et Pro Familia Fribourg; l'organisation et l'invitation des milieux intéressés à une séance d'information sur le programme fédéral d'impulsion financière pour les nouvelles structures d'accueil pour enfants;
- La diffusion auprès d'un large public de l'étude mandatée par la Conférence latine des déléguées à l'égalité «Les crèches sont rentables, c'est leur absence qui coûte»;
- La mise en place, l'organisation des séances plénières (6 séances) et des 4 groupes de travail (18 séances), ainsi que la présidence et la co-présidence de la Commission cantonale pour une politique familiale globale; l'organisation de l'intervention de deux expert-e-s en la matière;
- L'organisation d'un cours sur le mobbing à l'intention des personnes de confiance chargées, au sein de l'administration cantonale, de conseiller et soutenir les personnes victimes de harcèlement sexuel;
- Le lancement d'un concours auprès des élèves de l'Ecole de multimédia et d'art de Fribourg pour la création d'un logo; l'attribution des prix aux six projets sélectionnés;
- La tenue du secrétariat du Club des questions familiales.

Le Bureau assure par ailleurs le secrétariat de la Commission de conciliation en matière d'égalité entre les sexes dans les rapports de travail (LEg: loi fédérale sur l'égalité). Cette dernière a été réunie à cinq reprises pour traiter deux cas qui lui ont été soumis.

Enfin, le Bureau assure le secrétariat de la Commission cantonale de l'égalité hommes-femmes et de la famille. Celle-ci est en particulier appelée à conseiller le Bureau et soutenir son activité. Elle assure également la liaison avec les associations intéressées. Elle a tenu 4 séances plénières et la délégation s'est réunie 4 fois pour régler les affaires courantes.

Département de l'intérieur

I. Exercice des droits politiques

1. Elections

Durant l'année 2002, il n'y a pas eu d'élection fédérale, cantonale ou communale. Les dernières élections cantonales ont eu lieu à la fin de l'année 2001.

2. Votations

2.1 Votations fédérales

Sur proposition de la Direction de l'intérieur et de l'agriculture, le Conseil d'Etat a pris les arrêtés suivants:

Arrêté du 7 janvier 2002 convoquant le corps électoral du canton de Fribourg en vue de la votation populaire fédérale du dimanche 3 mars 2002 portant sur les objets suivants:

- Initiative populaire du 6 mars 2000 «pour l'adhésion de la Suisse à l'Organisation des Nations Unies (ONU)»;
- Initiative populaire du 5 novembre 1999 «pour une durée du travail réduite».

Arrêté du 9 avril 2002 convoquant le corps électoral du canton de Fribourg en vue de la votation populaire fédérale du dimanche 2 juin 2002 portant sur les objets suivants:

- Modification du 23 mars 2001 du code pénal suisse (interruption de grossesse);
- Initiative populaire du 19 novembre 1999 «pour la mère et l'enfant – pour la protection de l'enfant à naître et pour l'aide à sa mère dans la détresse».

Arrêté du 9 juillet 2002 convoquant le corps électoral du canton de Fribourg en vue de la votation populaire fédérale du dimanche 22 septembre 2002 portant sur les objets suivants:

- Arrêté fédéral du 22 mars 2002 concernant l'initiative populaire «pour le versement au fonds AVS des réserves d'or excédentaires de la Banque nationale suisse (initiative sur l'or)» et le contre-projet «L'or à l'AVS, aux cantons et à la fondation»;
- Loi du 15 décembre 2000 sur le marché de l'électricité (LME).

Arrêté du 1^{er} octobre 2002 convoquant le corps électoral du canton de Fribourg en vue de la votation populaire fédérale du dimanche 24 novembre 2002 portant sur les objets suivants:

- Initiative populaire du 13 novembre 1999 «contre les abus dans le droit d'asile»;
- Modification du 22 mars 2002 de la loi fédérale sur l'assurance-chômage obligatoire et l'indemnité en cas d'insolvabilité (Loi sur l'assurance-chômage, LACI).

Les résultats de ces scrutins figurent sous le chapitre de la Chancellerie d'Etat.

2.2 Votations cantonales

Durant l'année 2002, il n'y a pas eu de votation cantonale.

II. Naturalisations

1. Généralités

Durant l'année 2002, le Département de l'intérieur a enregistré 1159 nouveaux dossiers (1434), toutes procédures confondues. Cela constitue une baisse par rapport à l'année précédente. Le nombre de demandes est comparable à celui enregistré lors de l'année 2000.

2. Naturalisation ordinaire

Le Grand Conseil s'est prononcé sur 311 demandes de naturalisation ordinaire qui se répartissent comme suit:

Personnes de nationalité étrangère:

3 Afghans	1 Egyptien
1 Polonais	4 Albanais
2 Erythréens	18 Portugais
4 Allemand	3 Espagnols
4 ressortissants de la Rép. du Congo	2 Angolais
16 Français	3 ressortissants de la Féd. de Russie
6 Belges	1 Haïtien
1 Roumain	18 Bosniaques
1 Hongrois	1 Slovène
1 Brésilien	4 Iraniens
1 Somalien	1 Bulgare
1 Israélien	1 Srilankais
1 Cambodgien	41 Italiens
1 Thaïlandais	2 Camerounais
1 Jordanien	4 Tunisiens
1 Canadien	26 Macédoniens
51 Turcs	2 Cap Verdiens
3 Marocains	9 Vietnamiens
3 Chiliens	1 Mauricien
61 Yougoslaves	1 Chinois
3 Péruviens	

Personnes confédérées:

1 Vaudois	1 Bernois
-----------	-----------

Enfin, 2253 dossiers, toutes procédures confondues, étaient ouverts à la fin de l'année.

Parmi ces 311 dossiers de naturalisation ordinaire, 176 concernent des étrangers de la deuxième génération.

Ainsi, avec les membres de leur famille compris dans la naturalisation, 528 personnes ont été naturalisées fribourgeoises, soit 309 ressortissant(e)s étranger(ères) avec 62 conjoints étrangers et 155 enfants étrangers, ainsi que 2 Confédérés.

3. Droit de cité cantonal

Outre l'octroi par le Grand Conseil du droit de cité fribourgeois à 2 Confédérés, le Conseil d'Etat a prononcé 7 réintégrations de Confédérés dans le droit de cité fribourgeois et 7 libérations du droit de cité fribourgeois.

4. Naturalisation facilitée

En application de la loi fédérale sur la nationalité (LN), l'Office fédéral des étrangers, après préavis du Département de l'intérieur, a traité 724 demandes de naturalisation

facilitée. Ces procédures de naturalisations facilitées se répartissent comme suit:

587 demandes de naturalisation du conjoint étranger d'une Suisse ou de l'épouse étrangère d'un Suisse (art. 27 et 28 LN);

21 demandes de naturalisation facilitée d'enfants étrangers nés d'un père Suisse non marié avec la mère (art. 31 LN);

112 demandes de naturalisation facilitée d'enfants étrangers nés avant 1985 de l'union d'une Suisse par filiation mariée à un étranger (art. 58a LN);

4 demandes de naturalisation facilitée d'enfants étrangers d'une Suisse par mariage antérieur avec un Suisse et remariée à un étranger (art. 58b LN).

5. Réintégration (art. 21, 23 et 58 LN)

22 anciens ressortissants suisses et fribourgeois ont été réintégrés dans la nationalité suisse et dans le droit de cité fribourgeois par décision de l'Office fédéral des étrangers.

III. Préfectures

1. Généralités

Outre les tâches qui leur sont dévolues par la législation spéciale (art. 14 de la loi du 20 novembre 1975 sur les préfets) et qui ressortent du tableau sous point 3 ci-après, les préfets, comme les années passées, ont dû faire face à de nombreuses activités et interventions dans le cadre de leur mission générale.

A ce titre, ils se sont particulièrement engagés en faveur de la collaboration régionale et intercantonale (cf. activités détaillées par préfecture sous points 4 et 5 ci-après). Le soutien des préfets, en particulier aux différents projets de fusion de communes, comme leurs activités de conseil auprès des autorités communales, dont les tâches deviennent de plus en plus ardues, doivent être relevés. Signe de cette évolution, un nombre important de démissions des membres des exécutifs communaux a été constaté.

Enfin, faits marquants constatés au cours de l'année sous revue, l'augmentation importante des demandes de renseignements des habitants adressées aux préfets et des diffi-

cultés survenues au sein des conseils communaux. Leur rôle de médiateur a été ainsi déterminant à plus d'un titre. A signaler en particulier, dans le district de la Gruyère, l'engagement du préfet face à l'augmentation des problèmes liés à la violence en général et à l'augmentation de la consommation et du trafic de drogues douces.

2. Personnel et administration

2.1 Préfecture de la Sarine

Aucun changement.

2.2 Préfecture de la Singine

Le lieutenant de préfet Robert Sturny, après 39 ans de loyaux services auprès de la préfecture de la Singine, a fait valoir son droit à la retraite. Il a été remplacé par Erwin Sauterel, adjoint administratif auprès de cette même préfecture. Ce dernier a été remplacé à cette fonction par Urs Stampfli.

2.3 Préfecture de la Gruyère

M. Maurice Ropraz, de Sorens, élu préfet le 2 décembre 2001, a été installé dans la fonction de préfet, dans les premiers jours de janvier.

2.4 Préfecture du Lac

Aucun changement.

2.5 Préfecture de la Glâne

Aucun changement.

2.6 Préfecture de la Broye

M. Christophe Chardonens, préfet nouvellement élu, est entré en fonction dès le 1^{er} janvier 2002.

2.7 Préfecture de la Veveyse

Aucun changement.

3. Activités judiciaires

Le tableau ci-après présente les statistiques de ces activités, selon leur nature:

	Sarine	Singine	Gruyère	Lac	Glâne	Broye	Veveyse
Plaintes et dénonciations	8 494 (7 874)	888 (1 050)	1 387 (1 079)	1 096 (1 102)	359 (426)	969 (898)	368 (557)
Tentatives de conciliation	499 (603)	61 (75)	168 (135)	96 (103)	64 (56)	61 (58)	65 (62)
– ayant abouti	287 (455)	41 (46)	135 (90)	34 (29)	26 (27)	38 (32)	15 (25)
– ayant échoué, transmises au juge compétent	191 (148)	20 (29)	33 (45)	55 (70)	20 (21)	23 (26)	28 (30)
Ordonnances pénales	7 809 / 7 076	774 (943)	1 219 (944)	939 (865)	280 (350)	740 (793)	303 (420)
– définitives	7 666 (6 974)	757 (939)	1 187 (932)	883 (825)	252 (307)	726 (773)	255 (413)
– frappées d'opposition	143 (102)	17 (4)	32 (12)	56 (40)	14 (12)	14 (20)	6 (7)
Recours	262 (311)	16 (16)	67 (64)	19 (24)	20 (14)	128 (16)	7 (5)
Permis de construire	796 (763)	533 (508)	569 (569)	622 (548)	273 (223)	370 (356)	234 (190)
Nouveaux passeports	– (–)	867 (921)	363 (432)	363 (472)	228 (251)	285 (309)	181 (184)
Renouvellement de passeports	– (–)	1 436 (1 665)	1 142 (1 357)	850 (1 003)	492 (499)	598 (735)	379 (420)

	Sarine		Singine		Gruyère		Lac		Glâne		Broye		Veveyse	
Cartes d'identité	-	(-)	171	(215)	59	(35)	90	(126)	77	(83)	94	(96)	15	(26)
Permis d'étrangers	-	(-)	-	(-)	-	(-)	-	(-)	-	(-)	-	(-)	-	(-)
Privations de liberté	23	(19)	-	(-)	-	(-)	-	(1)	2	(1)	-	(-)	1	(1)
Permis de chasse	391	(350)	344	(320)	595	(533)	128	(121)	163	(136)	101	(118)	191	(180)
Permis de pêche	1 552	(1689)	1 284	(1 243)	1 593	(1 527)	1 328	(1 407)	284	(235)	636	(642)	212	(212)
Plaques de cycles et cyclomoteurs	-	(-)	-	(-)	208	(182)	-	(-)	-	(-)	-	(-)	-	(-)
Patentes	634	(613)	-	(-)	-	(-)	-	(-)	-	(-)	-	(-)	-	(-)
Assistance	-	(-)	-	(-)	-	(-)	-	(-)	-	(-)	-	(-)	-	(-)
Mises en bière	13	(20)	-	(1)	4	(4)	-	(-)	1	(-)	-	(-)	-	(-)
Autorisations diverses	3 602	(3 538)	1 261	(574)	1 264	(1 173)	354	(507)	550	(617)	942	(893)	319	(434)

4. Activités au niveau communal

En plus des fréquents contacts avec les communes qui ont eu lieu directement avec les conseillers communaux ou par l'intermédiaire des associations de communes de districts et les nombreux autres organes, les préfets ont été appelés à conseiller et aider les communes lors de leur prise de décisions importantes ou lors de l'inspection de l'administration communale. Il convient en outre de relever le rôle significatif que les préfets jouent en qualité de magistrat conciliateur aux fins de solutionner les différends de toute nature qui surgissent au niveau communal. Enfin, diverses séances d'information dans les domaines les plus variés ont été organisées par chaque préfecture, souvent en collaboration avec les services de l'Etat concernés.

A noter en particulier:

4.1 Préfecture de la Sarine

Après la fusion des communes du Plateau du Mouret au 31.12.2002 ainsi que de quatre communes du Gubloux, le district de la Sarine compte 38 communes. Par ailleurs, il y a lieu de relever que plusieurs autres communes se trouvent actuellement en discussion en vue de la conclusion d'une éventuelle convention de fusion.

L'on ne saurait passer sous silence le fait que plusieurs communes, en particulier leurs conseils communaux, se sont vues confrontées à des difficultés. Il en est ainsi des communes de Vuisternens-en-Ogoz, de Corserey et d'Avry. Dans la première commune, une enquête administrative a été ouverte par le Conseil d'Etat.

4.2 Préfecture de la Singine

Deux projets de fusion ont fait l'objet d'étude et de discussions: il s'agit d'une part des communes de Plaffeien, Oberschrot, Zumholz, Brünisried et Plasselb et les communes de Giffers, Tentlingen et St. Silvester d'autre part.

4.3 Préfecture de la Gruyère

La préfecture a coopéré aux travaux qui ont abouti à la fusion des communes de Gumefens, Le Bry et Avry-devant-Pont, lesquelles ont constitué la nouvelle commune de Pont-en-Ogoz. Elle a poursuivi les contacts préparatoires à d'autres fusions actuellement en cours d'étude dans le district (Bulle-La Tour-de-Trême/Bas-Intyamon/Vallée de la Jogne/Rive droite/Rive gauche).

Enfin, la préfecture a mis en service un nouveau site Internet à l'usage des communes et des administrés.

4.4 Préfecture du Lac

La préfecture a collaboré aux travaux en vue de la fusion des communes de Gurmels, Guschelmuth, Liebistorf et Wallenbuch (nouvelle commune de Gurmels) et de la fusion des communes de Courtaman et Courtepin (nouvelle commune de Courtepin). Elle a poursuivi également son soutien aux travaux préparatoires de fusion des communes de Bas-Vully et Haut-Vully.

A signaler enfin, le soutien du préfet à la recherche d'une solution pour les stands de tir. Pour les communes de Morat, Merlach et Greng, une solution provisoire a pu être trouvée par la mise à disposition du stand de Payerne. Toutefois, une solution définitive semble s'esquisser pour les communes précitées avec la commune de Courgevaux.

4.5 Préfecture de la Glâne

La préfecture a continué à participer de sa propre initiative ou selon les demandes à des discussions pour la mise en route d'études de fusion. Le district compte 28 communes au 1^{er} janvier 2003 contre 43 en 2000 et 35 en 2001/2002. Cinq projets sont encore en cours.

La commission administrative d'Estévenens, composée de MM. Willy Schorderet, lieutenant de préfet, Gaston Blanc, syndic de Villorsonens, René Joye, réviseur auprès du Service des communes, a continué la gestion de la commune. Elle a accepté la fusion avec les communes de La Joux, La Magne, Les Ecasseys, Lieffrens, Sommentier, Villariaz et Vuisternens-devant-Romont et approuvé la convention de fusion.

4.6 Préfecture de la Broye

Deux projets sont en phase de réalisation. Celui de fusion des communes de Montagny et Mannens-Grandsivaz. Les pourparlers vont bon train et le vote des assemblées communales respectives est prévu le 11 avril 2003. Le second projet en phase de concrétisation réunit les communes de Cugy, Aumont, Frasses, Granges-de-Vesin, Montet et Vesin. Les travaux avancent de manière satisfaisante et les assemblées communales respectives se prononceront le 29 avril 2003.

4.7 Préfecture de la Veveyse

Un soutien accru a été fourni à l'Association des communes de la Veveyse en particulier par sa participation aux travaux de son comité.

5. Collaboration intercommunale

5.1 Préfecture de la Sarine

- Association du Cycle d'orientation de la Sarine-Campagne et du Haut Lac français

Malgré les difficultés rencontrées, les travaux en vue de la réalisation de la nouvelle école du CO, à Avry, pour les communes faisant partie de la région de Sarine-Ouest se poursuivent. Ainsi, le concours pour la construction d'un nouveau CO a abouti au choix d'un projet lauréat qui sera réalisé si les délégués de l'Association accordent les crédits nécessaires. Etant donné que pour l'année scolaire 2003-2004 près de 150 élèves doivent être hébergés par le nouveau CO, une solution transitoire sera mise en place.

- Communauté urbaine des transports de l'agglomération fribourgeoise (CUTAF)

L'année a été marquée en particulier par l'adoption des statuts modifiés, notamment en ce qui concerne la clé de répartition des charges. Plusieurs prestations complémentaires, notamment en ce qui concerne l'ouverture de nouvelles lignes, ont été réalisées dès le mois de juin.

- Association des communes pour la promotion culturelle (ACPC)

L'Association des communes pour la promotion culturelle a été créée au cours du mois de janvier. Cette Association a pris le relais de la Commission culturelle intercommunale. Les statuts de l'Association instaurent la Commission culturelle qui préavisera à l'intention de l'Assemblée des délégués, l'attribution de subventions et les options à prendre en matière d'activités culturelles de la région et du district.

- Autres collaborations intercommunales

Dans le cadre du dossier des infrastructures culturelles dans l'agglomération fribourgeoise, il y a lieu de signaler que le projet pour le futur espace de créations culturelles contemporaines, à Villars-sur-Glâne (complément du projet pour la future salle de concert/théâtre en Ville de Fribourg), a été choisi. Enfin, la mise en place des organes constitutifs de l'agglomération de Fribourg a permis aux différentes communes concernées d'entreprendre véritablement leurs travaux.

5.2 Préfecture de la Singine

- Association communale du district pour le cycle d'orientation

Le comportement de certains élèves a été l'occasion pour le comité de mettre en évidence la nécessité d'un renforcement du soutien social. En outre, la mise en réseau informatique a trouvé son épilogue et les travaux de transformation de l'école de Wünnewil ont été poursuivis.

- Association communale pour l'hôpital, les homes et les soins médicaux

Du point de vue statistique, les organes ont pu prendre position sur le rapport concernant la planification hospitalière dans le district de la Singine, en particulier de l'offre de prestations en matière de gynécologie. Du point de vue financier, ils ont pris acte de la consolidation de la participation du canton. Enfin, une commission a pu être nommée avec pour tâche principale la coordination et la mise en réseau des activités de l'ensemble des institutions en soins médicaux

- Region Sense

Au titre de la promotion économique, les projets suivants ont été poursuivis, soit:

- l'élaboration avec la commune de Düringen du plan directeur «Birch» des zones d'activité d'importance cantonale
- l'établissement d'un rapport sur le développement touristique du Lac-Noir et la fixation des modalités de la participation financière des communes aux investissements
- la nomination de la commission économique régionale
- Au niveau de l'Association des communes de district, la préfecture a collaboré:
 - à la réalisation d'un centre informatique pour les communes fribourgeoises alémaniques
 - à la planification des mesures, en application de la loi cantonale sur l'énergie
 - à l'établissement d'un réseau des surfaces écologiques.
- En ce qui concerne la collaboration avec les communes du district de la Sarine, à noter:
 - la participation aux travaux de la CUTAF
 - la constitution de l'Assemblée constitutive de l'agglomération
 - la participation de communes singinoises au projet «Coriolis», dans le cadre de l'Association communale pour la promotion de la culture.

5.3 Préfecture de la Gruyère

L'engagement de la préfecture s'est manifesté dans de nombreux domaines, notamment:

- Au niveau du Cycle d'orientation, dont le préfet assume la présidence de l'Assemblée des délégués et celle du Comité d'école, la gestion, en étroite collaboration avec la Direction de l'instruction publique, de la culture et du sport, de la situation et des problèmes causés par la mise à pied d'un enseignant pour actes d'ordre sexuel sur des enfants ainsi que par la démission de son directeur en raison de consultations avérées de sites à caractère pédophile sur Internet. A citer aussi la poursuite des travaux de construction du nouvel établissement de La Tour-de-Trême dans le respect du budget voté par les communes.

- En matière d'enseignement spécialisé, dont le Préfet préside le Conseil de fondation de l'école, l'ouverture de nouvelles classes en ville de Bulle et l'engagement de pourparlers, afin de définir la mission exacte qui doit être conférée aux classes terminales.
- En matière de politique de santé, la présidence de l'Assemblée des délégués de l'hôpital de la Gruyère, la participation aux travaux de finalisation du projet de centralisation du service des ambulances à Vaulruz pour les trois districts du Sud, la création d'un groupe de travail en vue de la réorganisation des soins à domicile et de l'aide familiale (présidence de la Commission de district), la mise en place, à la suite de l'entrée en vigueur de la nouvelle loi sur les EMS, de la CODEMS (présidence) en lieu et place de la CODEPA.
- Sur le plan de la politique sociale, la participation et la co-présidence à la Commission tripartite pour les ORP du Sud, la présidence des Fondations Rieter, Odette Saudan et Rose Lorétan.
- En matière de politique culturelle, la recherche de solutions avec les Fondations Pro Gruyères (présidence) et du Château de Gruyères (vice-présidence), afin de parfaire l'offre touristique et la mise en valeur du site historique de la cité comtale, participation aux travaux liés à l'élaboration d'un nouveau concept touristique global demandé par l'Association Régionale La Gruyère (ARG).
- La vice-présidence de la Commission cantonale des dangers naturels avec la participation aux travaux de cartographie des dangers.
- En matière de sécurité, la création de l'Association «Stop violence» liée à la prévention et à la promotion de l'épanouissement et de l'intégration de la jeunesse au sein de la société.
- En matière de politique économique, la participation à la mise en place d'un groupe d'étude «économie», d'une commission de réalisation et d'une commission mixte de coordination liées à la nouvelle organisation de l'Association Régionale La Gruyère (ARG).
- Association des communes pour le home médicalisé de la région de Morat.
La présidence de l'Assemblée des délégués.
- Association intercommunale pour le cycle d'orientation de la région de Morat.
La présidence de l'Association des délégués et la participation à de nombreuses séances de comité.
- Association du cycle d'orientation de la Sarine-Campagne et du Haut-Lac français.
Le soutien aux travaux des communes du Haut-Lac français en vue de la restructuration de l'Association.
- Autres activités
 - La conduite d'une conférence régionale sur le thème Jeunesse et violence et soutien des travaux sur ce même objet dans plusieurs écoles du Cycle d'orientation.
 - La participation en tant que membre de la délégation du district du Lac à la commission cantonale chargée d'élaborer les propositions en matière de couverture des soins hospitaliers dans le district du Lac.
 - La participation au groupe de travail des districts du Lac et de la Singine ayant pour mission de définir un concept en vue de la création d'un home pour handicapés mentaux. A ce propos, une fondation a été créée et les travaux de planification sont terminés.
 - La conduite de la commission de district pour les soins à domicile à l'aide familiale.
 - La présidence de la commission de district pour les homes pour personnes âgées.
 - La présidence de la commission pour l'orientation professionnelle, chargée notamment de pourvoir à l'engagement d'une conseillère en orientation professionnelle.
 - La présidence de la commission régionale tripartite de conciliation en matière de travail pour les districts du Lac et de la Singine.
 - La présidence de l'Association régionale pour l'économie, le tourisme et la culture.

5.4 Préfecture du Lac

A noter en particulier les activités suivantes, notamment dans le cadre des associations des communes:

- Association des communes du district du Lac.
La préparation de la révision du plan directeur régional.
La présidence de l'Assemblée des délégués et la participation à plusieurs séances de comité.
- Association communale de l'hôpital de district.
La coordination des travaux de mise au point de l'avenir de l'hôpital de district.
La présidence de l'Assemblée des délégués.
- Association des communes du home médicalisé St-François à Courtepin.
Le soutien à l'examen des questions financières.
La participation à l'assemblée des délégués et à plusieurs séances du comité de direction.

5.5 La préfecture de la Glâne

Relativement à la collaboration intercommunale et régionale, les points suivants méritent d'être cités plus particulièrement:

- Dans le cadre de l'Association pour le développement de la Glâne – Veveysse:
 - La modification des statuts a été approuvée à l'unanimité par les délégués. Actuellement, les communes soumettent ces modifications à leur assemblée, respectivement leur conseil général, étant donné qu'il y avait des modifications essentielles. A ce jour, plus des $\frac{3}{4}$ des communes, représentant les $\frac{3}{4}$ des citoyens, ont approuvé ces changements. De nouveaux secteurs de communes ont été définis afin de tenir compte de la

- réalité géopolitique et donner un rôle plus dynamique aux représentants des communes.
- Un groupe de travail pour la réorganisation des transports publics Glâne/Veveyse a été mis sur pied.
 - Le concept du projet «CréaCentre» est établi. Les décisions définitives du Canton et de la Confédération seront prises dans les semaines à venir. Le projet devrait aboutir d'ici l'été 2003.
- Dans le cadre de l'Association de communes à buts multiples pour l'hôpital et les services médico-sociaux du district (Réseau Santé de la Glâne):
- Le soutien pour la mise en place d'une nouvelle mission cantonale dans le cadre de l'Hôpital Sud Fribourgeois d'une unité de neuroréhabilitation.
 - La mise en place d'une commission de bâtisse pour la transformation du site de Billens. Cette commission est composée de représentants du Réseau Santé de la Glâne et de l'Hôpital Sud Fribourgeois. Elle est présidée par M. Gaston Blanc, 2^e vice-président de l'Hôpital Sud Fribourgeois et syndic de la commune de Villorsonnens.
 - Les délégués des communes ont décidé de centraliser avec les districts de la Gruyère et de la Veveyse le service d'ambulance, en principe à Vaulruz. Un groupe de travail élabore le concept. Une séance d'information à l'attention de la population a été organisée par la préfecture.
 - La mise en place d'une collaboration intense et suivie avec le Foyer Sainte Marguerite à Vuisternens-devant-Romont. Cette collaboration permet de créer des synergies, d'améliorer l'accueil, de diminuer les charges des établissements. Des démarches pour sa reconnaissance en home médicalisé ont également été entreprises.
- Dans le cadre de l'Association de communes pour le cycle d'orientation de la Glâne:
- L'approbation par les délégués des communes de la réalisation conjointe avec la commune de Romont et d'autres communes environnantes d'une salle de sports triple, d'une salle de spectacle et d'une centrale de chauffage au bois.
 - L'organisation de la votation suite au référendum financier relatif à l'octroi d'un crédit d'investissement pour la réalisation du centre culturel et sportif de la Glâne. La mise sur pied à cet effet d'un groupe de travail responsable de la préparation de la votation, des éléments et messages à l'attention des citoyens. Différentes manifestations ont été organisées à cet effet, comme une journée «portes ouvertes» avec comme thèmes, le sport, la culture et la présentation du projet, ainsi que trois soirées d'information à l'attention de la population.
- Autres activités
- La mise en place d'une étude devant permettre d'avoir une vision claire des clefs de répartition des charges des communes des différentes associations du district.
 - La décision du service des publications officielles de la bibliothèque nationale Suisse de publier «L'instruction sur la manière de dépouiller une votation selon le système majoritaire ou proportionnel» réalisé par la préfecture à l'occasion des élections cantonales 2001.
 - L'amélioration de l'offre informatique à l'attention des communes par le site de la préfecture de la Glâne.

5.6 La préfecture de la Broye

L'activité du préfet s'est exercée essentiellement dans les domaines suivants:

- Cycle d'orientation: Le préfet a été élu à la tête du comité d'école par l'Assemblée des délégués de l'Association du CO des communes de la Broye et de la commune de Villarepos du 22 mai 2002. Suite à l'étude du Centre de recherches en économie de l'espace (CRESUF), les délégués de l'Association se sont prononcés en faveur d'une extension des bâtiments actuels, le site de Cousset ayant été retenu pour accueillir l'extension. Dans le même temps, il s'agira de se pencher sur de nouvelles clés de répartition des frais d'investissement et de fonctionnement, dans la mesure où la part à la charge des communes siège n'est plus adaptée.
- Hôpital: Le préfet a été élu à la tête du comité de l'Association des communes de la Broye pour l'exploitation de l'hôpital de district par l'Assemblée des délégués du 22 mai 2002. Il accède ainsi également à la présidence du conseil d'administration de l'Hôpital intercantonal de la Broye (HIB), ce conformément au contrat de société simple.
- Affaires sociales: Le préfet a été élu à la tête du comité de l'Association des communes de la Broye pour les services médico-sociaux dans le district par l'Assemblée des délégués du 22 mai 2002.
 - Les deux homes médicalisés du district (Estavayer-le-Lac et Domdidier) continuent d'afficher un taux d'occupation proche des cent pour cent. A signaler aussi la décision du Conseil d'Etat d'intégrer dans la liste des EMS l'établissement «Les Fauvettes» à Montagny à raison de quinze lits.
 - Le préfet a assumé la présidence de la commission de district pour l'aide familiale et les soins à domicile (COSAF), chargée, entre autres tâches, de l'application du règlement sur l'octroi des indemnités forfaitaires.
 - Le dossier de la mixité des services de soins et d'aide familiale à domicile a été confié à la commission de district pour l'aide familiale et les soins à domicile (COSAF), commission renforcée pour l'occasion de quelques membres. D'éventuelles synergies avec la Broye vaudoise ont également été intégrées à la réflexion.
 - Le préfet s'est intéressé au rôle essentiel du service social du district de la Broye. Sous l'angle de l'évolution des activités du service social et des coûts y relatifs.

- Centre éducatif et pédagogique (CEP): Le préfet a présidé le conseil de surveillance du centre éducatif et pédagogique (CEP) relatif aux soins spéciaux dans la Broye. Là aussi, la constante augmentation du nombre d'élèves concernés par une scolarisation spécialisée nécessitent des moyens toujours plus importants.
- Violence des jeunes ou faite aux jeunes: Suite à la conférence de presse donnée par la Conférence des préfets le 20 février 2002, le préfet s'est inquiété de la situation en terre broyarde. Un certain nombre de réflexions ont ainsi été conduites et des réalisations concrètes devraient voir le jour en 2003.
- ASCOBROYE: Le préfet a pris pied dans l'Association des communes de la Broye (ASCOBROYE). Il a participé aux séances de comité ainsi qu'aux assemblées en apportant son concours à la conduite des différents dossiers.
- Office régional de placement (ORP): Le préfet a présidé la commission de surveillance tripartite de l'ORP de la Broye.

Sous la présidence de M^{me} Denise Pignard, préfet du district d'Avenches, la Communauté régionale de la Broye (COREB) a poursuivi ses réflexions en vue d'améliorer l'efficacité de ses structures. A signaler en particulier:

- Hôpital intercantonal de la Broye (HIB): Les activités du conseil d'administration, outre la gestion des affaires courantes, se sont focalisées sur la consolidation et la pérennité de l'hôpital. L'Hôpital intercantonal de la Broye a été inauguré officiellement le 20 septembre 2002 en présence de M^{me} la Conseillère d'Etat fribourgeoise Ruth Lüthi, de M. le Conseiller d'Etat vaudois Charles-Louis Rochat, des autorités régionales et de nombreux invités.
- Gymnase intercantonal de la Broye (GIB): Les dernières étapes de ce dossier, avant sa présentation aux Grands Conseils des deux cantons, ont été suivies avec beaucoup d'attention, ce afin de préparer le vote populaire du 18 mai prochain.
- Office régional de placement (ORP): La commission tripartite s'est prononcée en faveur d'une étude de faisabilité d'un ORP intercantonal (Estavayer-le-Lac/Payerne) et une demande a été adressée dans ce sens à la Direction de l'économie et de l'emploi du canton de Fribourg. Ce projet a également reçu le soutien des autorités compétentes vaudoises.
- Aérodrome mixte / aéropôle: Les premiers coups de pioche ont été donnés et les aménagements se poursuivent. Les premières entreprises devraient déposer les demandes de mise à l'enquête courant 2003.
- Commission intercantonale pour l'entretien de la Petite-Glâne et du Fossé Neuf: Le préfet de la Broye a présidé cette commission chargée de la gestion et de l'entretien de ces deux cours d'eau. Les travaux de l'année se sont concentrés sur la présentation aux communes du projet de conception globale de protection.
- Tourisme / culture: Les mesures en vue de renforcer la cohésion du tourisme dans la Broye fribourgeoise et

vaudoise ont été poursuivies. Les réflexions se poursuivent et le développement de projets tels que l'implantation d'une «Maison de la Broye» au sein du restoroute «Rose de la Broye» pourrait être de nature à favoriser la redéfinition des structures régionales. Un groupe de travail, sous la présidence du préfet, planche ainsi sur le projet «Maison de la Broye». Il réunit les principaux acteurs du tourisme régional et les premiers échos sont plutôt favorables.

- Réseau Santé Broye: Le préfet est devenu membre du comité du Réseau Santé Broye, réseau qui doit être mis en place dans la Broye vaudoise. Il s'agit d'étudier les synergies possibles avec ce réseau afin de définir les contours d'une éventuelle collaboration.

5.7 Préfecture de la Veveyse

En matière de la collaboration régionale, la Veveyse a étroitement coopéré avec la Glâne dans plusieurs domaines, et plus particulièrement dans tout ce qui touche au développement régional (RGV – LIM). Le préfet, promu désormais co-président de la «région Glâne-Veveyse (RGV)», a présidé l'important groupe de travail «Redynamisation de l'offre des Préalpes veveysannes». Dans les objectifs ambitieux délimités par le programme de développement régional, il n'est pas toujours aisé de dépasser le simple vœu pieux et de concrétiser les projets. Relevons, par exemple, que si l'offre en lits, c'était l'un des objectifs, s'est nettement améliorée, c'est à l'initiative de privés qui ont bien voulu répondre favorablement à notre demande et investir sans trop attendre de retour sur investissement. Sans leur contribution, majeure, les banques, ne seraient même pas entrées en matière.

A l'instigation de la Veveyse, les trois districts du Sud ont étudié la réunion de leurs services d'ambulances. Ce rapprochement, imminent, tend à davantage d'efficience.

Au niveau de la collaboration intercantonale, chacun se réjouit de la coopération étroite qui existe entre les syndics du district de Vevey, ceux du district de la Veveyse et la préfecture. Cette collaboration est axée surtout sur la dynamisation de l'offre touristique. A titre d'exemples, les syndics du district de Vevey se sont déclarés officiellement intéressés par le projet d'agrandissement et de réfection de la patinoire qu'a décidé le chef-lieu. Ou encore, l'office du tourisme de Châtel-St-Denis / Les Paccots bénéficie de l'artillerie lourde du MVT (Montreux Vevey Tourisme) pour tout ce qui concerne le marketing.

Le préfet entretient aussi des relations cordiales avec la préfète et les communes du district voisin d'Oron. Peu de choses concrètes jusqu'à aujourd'hui dans cette collaboration, visible surtout dans la complémentarité des centres de renfort de sapeurs-pompiers ou des services d'ambulances.

Le préfet a été présent auprès des 10 communes du district qui ont continué à réfléchir à un avenir qui passerait par la fusion: à savoir les communes de Besencens, Fiaugères et St-Martin d'une part; Pont, Porsel et Bouloz d'autre part. Le projet de fusion Le Crêt et Grattavache semblent pouvoir aboutir, malgré les hésitations de Progens et de Sem-sales.

Département des communes

1. Généralités

L'année 2002 a connu une augmentation importante du nombre de demandes provenant de communes projetant de fusionner. Une attention particulière a également été consacrée à l'entrée en vigueur au 1^{er} janvier 2003 de la nouvelle loi sur le personnel de l'Etat, à laquelle sont soumises la plupart des communes du canton.

La liquidation des relations entre l'Etat et les Eglises a été un autre point fort, le Département étant engagé également sur cette question auprès des communes, auxquelles il a fourni nombre d'avis.

Enfin, le Département a contribué de manière décisive aux travaux de mise en place des organes constitutifs de l'agglomération de Fribourg.

2. Personnel

Aucun changement.

3. Surveillance et décisions y relatives

Au cours de l'année 2002, le Département s'est occupé de 444 requêtes de communes et d'associations de communes.

- a) 22 requêtes ont fait l'objet d'arrêtés du Conseil d'Etat, à savoir:
- 11 autorisations d'impôts dépassant 100 % de l'impôt cantonal de base sur le revenu et la fortune
 - 2 dissolutions d'associations
 - 6 décisions préalables de fusion
 - 1 approbation d'armoirie de commune
 - 2 divers
- b) 183 requêtes ont fait l'objet de décisions du Département, soit:
- 128 autorisations de financer des dépenses d'investissement
 - 3 autorisations d'achats immobiliers et autres transactions immobilières
 - 27 autorisations à caractère financier (cautionnements, comptes de trésorerie)
 - 16 approbations de règlements communaux
 - 9 modifications de statuts d'associations de communes
- c) En outre, le Département a
- enregistré 35 communications relatives à des changements de coefficients d'impôts communaux
 - préavisé 165 règlements communaux, à l'intention des Directions dont ils relèvent.

Le solde des requêtes concernait des avis de droit, des renseignements juridiques, des évaluations de la situation finan-

cière des communes et des calculs de marge nette d'autofinancement, des contrôles de la dette ou d'autres dossiers qui ne font pas l'objet d'une décision ou d'un arrêté.

4. Comptabilité

80 communes ou associations de communes ont fait appel au Département pour obtenir conseils et appui à l'occasion du bouclage des comptes annuels. Le contrôle de la dette de toutes les communes ainsi que des associations de communes a été mis à jour sur la base des bilans établis au 31 décembre 2001.

5. Associations de communes

Aucune association de communes n'a été créée en 2002. Cependant, deux dissolutions sont intervenues, soit celle de l'Association intercommunale pour l'épuration des eaux Ecuwillens-Posieux (AEPE) ainsi que l'Association des communes de Sommentier, Villariaz et Vuisternens-devant-Romont pour une salle de sport à Vuisternens-devant-Romont. Par tâche, la répartition des associations se présente ainsi:

écoles, écoles du cycle d'orientation	8
salles de sport	5 (une dissolution)
hôpitaux de district	4
homes pour personnes âgées	9
eau potable	16
épuration des eaux	24 (une dissolution)
déchets carnés	1
régions LIM ou autres	7
associations à buts multiples	6
aide sociale	2
protection civile	1
transports	<u>1</u>
total	84

6. Activités de gestion-conseil

Par activités de gestion-conseil, il faut entendre les conseils et mandats de nature économique et financière (tels la mise en oeuvre d'une planification financière, les calculs de marge nette d'autofinancement, les capacités d'emprunt ou d'investissement, le calcul de tarifs et charges de préférence pour des tâches particulières) et les conseils juridiques (notamment en ce qui concerne la préparation des statuts d'associations de communes). Dans ce cadre, l'analyse de la situation financière de toutes les communes a été établie sur la base des comptes arrêtés au 31 décembre 2001. A cet égard, plusieurs séances d'information destinées aux commissions financières et aux responsables communaux des finances ont été organisées. Il s'agissait de les informer sur les nouvelles exigences en matière de vérification des comptes.

7. Rapport entre l'Etat et les Eglises

L'année 2002 a été consacrée aux négociations avec les différents partenaires des Eglises. Ces négociations ont permis d'aboutir à la conclusion de différentes conventions. Citons pour exemple la convention passée avec l'Evêché le 23 décembre 2002. Celle-ci met définitivement fin par le remboursement du capital à une convention de 1615 portant sur la redevance versée annuellement à l'Evêché suite à la cession de territoires et de droits qui y sont liés (un intérêt de 32 800 francs a été versé en 2002 encore). Elle réglait également la question des messes dites pour les bienfaiteurs des couvents par le versement d'un montant correspondant à une messe fondée dite pendant 25 ans. Enfin, cette convention permet de mettre fin au versement d'un montant annuel à la Paroisse de St-Maurice au titre de desservance et fondé sur la convention du 26 novembre 1867 sur l'application des biens des couvents d'Hauterive et des Augustins.

L'Etat a procédé en septembre 2002 à la cession de deux bâtiments dont il était propriétaire aux Pères Chartreux de la Valsainte et à l'abandon en contrepartie du versement pour des messes fondées.

L'Etat a pu mettre fin unilatéralement à la redevance versée à la Paroisse St-Jean et au versement d'un montant annuel au Bénéfice curial d'Ecuvillens.

Il a décidé d'accorder une subvention à l'Eglise évangélique réformée pour le Centre de Charmey, en remplacement d'un montant versé en faveur de l'Eglise elle-même.

Le Département des communes, en collaboration avec le Département des bâtiments, a discuté avec les Paroisses de St-Maurice, St-Jean, St-Pierre, Cressier-sur-Morat et Wünnewil-Flamatt l'utilisation, voire la cession (Chapelle de St-Urban à Cressier) de différentes églises et chapelles susceptibles d'intéresser les paroisses.

Le Département des communes a également apporté son concours aux communes dans la liquidation de leurs relations financières avec les paroisses.

Il a travaillé, en collaboration avec le président de la Commission d'expropriation (autorité compétente au sens de l'article 38 LEE), à la mise sur pied d'une procédure ordinaire, d'une procédure extraordinaire et d'une procédure commune pour permettre aux parties qui n'arriveraient pas à trouver une solution d'ici au 31 décembre 2002 de soumettre leurs différends à la Commission d'expropriation. Moins d'une dizaine de communes se trouvaient encore à fin 2002 avec des dossiers en suspens.

Dans le cadre du mandat que le Conseil d'Etat lui a confié, le Département des communes, en collaboration étroite avec les Directions concernées, a dressé un état des lieux permettant de chiffrer les montants consacrés par l'Etat à l'exercice de l'aumônerie catholique et protestante.

Durant la deuxième partie de l'année, un groupe de travail, au sein duquel le Département des communes est représenté, a été mis sur pied afin d'établir des critères objectifs permettant d'établir une distinction entre les fondations classiques (surveillance de l'Etat) et les fondations ecclésiastiques (surveillance de l'Eglise).

8. Autres activités

⇒ Le Département a collaboré à maintes reprises avec les Préfectures et les communes, dans le but de préparer les projets de fusions de communes.

⇒ Il s'est également chargé de préparer à l'intention du Conseil d'Etat, le rapport et le message relatifs aux fusions de communes suivantes: Les Ecasseys, Estévenens, La Joux, Lieffrens, La Magne, Sommentier, Villariaz et Vuisternens-devant-Romont (nouvelle commune de Vuisternens-devant-Romont); Avry-devant-Pont, Le Bry et Gume-fens (nouvelle commune de Pont-en-Ogoz); Bonnefontaine, Essert, Montévraz, Oberried, Praroman et Zénauva (nouvelle commune de Le Mouret); Gurmels, Guschelmuth, Liebistorf et Wallenbuch (nouvelle commune de Gurmels); Courtaman et Courtepin (nouvelle commune de Courtepin); Estavayer-le-Gibloux, Rueyres-Saint-Laurent, Villarlod et Villarsel-le-Gibloux (nouvelle commune de Le Glèbe).

⇒ Il était en outre actif dans les relations intercantionales. Ainsi, il a contribué au projet «Conférence tripartite des agglomérations» mené par la Conférence des gouvernements cantonaux (CdC) en partenariat avec la Confédération et les Associations des villes et communes suisses. Egalement au service de la CdC, une collaboratrice du Département des communes a siégé au Comité directeur sur la démocratie locale et régionale (CDLR) du Conseil de l'Europe.

⇒ Il a collaboré à la mise sur pied des premières journées d'études communales au sein du comité intercantonal (journée du 5 novembre 2002 à Berne dédiée aux réformes communales).

⇒ Il est en outre présent dans plusieurs groupes de travail et plusieurs commissions. On citera à cet égard:

- Développement durable dans le canton de Fribourg;
- FREUlex, adaptation du droit cantonal aux Accords sectoriels entre la Suisse et la Communauté européenne;
- Comité chargé du suivi des travaux de révision de la Constitution;
- Révision du plan directeur cantonal;
- Comité de la Conférence des autorités cantonales de surveillance des finances communales;
- Groupe d'accompagnement de l'unité «politiques locales» de l'Institut de Hautes Etudes en administration publique;
- Commission de coordination des examens périodiques de subventions;
- Commission de révision de la loi sur l'état civil;
- Groupe de travail intercantonal «réformes communales».

⇒ Le concours du Département a été sollicité pour diverses conférences ou séances d'information sur des sujets relevant des institutions communales.

9. Statistiques

Tous les tableaux statistiques sont publiés dans l'Annuaire statistique du canton de Fribourg.

Département de l'agriculture

I. Encouragement à l'agriculture

1. Généralités

Outre les tâches qui lui sont propres, le Département de l'agriculture a œuvré, avec les services concernés, à la mise en place d'une «Coordination sol» visant à améliorer la collaboration interservice en matière de protection du sol. Il a également collaboré avec le Service du cadastre, à la préparation du projet de délimitation entre la surface agricole utile et la forêt (SAU/forêt), exigée par la Confédération.

2. Personnel

Aucun changement.

3. Préposés locaux

En vertu de la loi du 7 février 1996 instituant des préposés locaux de l'agriculture, les fonctions d'inspecteurs du bétail et de gérants des cultures sont confiées à un préposé local à l'agriculture. Le délai transitoire de 5 ans est arrivé à échéance le 31 décembre 2001 si bien que dès le 1^{er} janvier 2002, il n'y a plus que des préposés locaux à l'agriculture. Suite à cette réorganisation, le 1^{er} février 2002 la Direction de l'intérieur et de l'agriculture a pris congé de 225 anciens inspecteurs du bétail ou gérants des cultures qui ont quitté leur fonction.

Ainsi, le premier janvier 2002, on dénombre, pour l'ensemble du canton, 208 personnes nommées comme préposé local à l'agriculture.

4. Bail à ferme agricole pour parcelles

Autorité habilitée, selon la loi du 24 février 1987 d'application de la loi fédérale sur le bail à ferme agricole, à former opposition contre l'affermage complémentaire et le fermage d'immeubles agricoles, le Département de l'agriculture a traité 122 contrats de bail à ferme agricole dont 77 contrats de bail portant sur des immeubles communaux. Il a formé opposition contre 13 fermages.

5. Surface agricole utile (SAU)

Dans le cadre des paiements directs versés pour l'agriculture, les cantons ont l'obligation de déterminer, avec précision, la surface agricole utile (SAU) effective des biens-fonds situés en zone des collines et dans les zones de montagne I à IV.

Sur proposition de la Direction des finances et de la Direction de l'intérieur et de l'agriculture, un programme de contrôle des SAU a été adopté par le Conseil d'Etat le 5 mars 2002.

Les montants seront prévus aux budgets ordinaires du Service du cadastre et de la géomatique pour les travaux de détermination exécutés dans le cadre d'une mensuration officielle et au Département de l'agriculture pour ce qui concerne directement le projet SAU. Durant l'année écoulée, la commune de Vuisternens-devant-Romont a fait l'objet d'un test. Un bureau de géométrie y a effectué le contrôle de la SAU sur la base d'orthophotos établies en 1998. Dans les endroits où des modifications de limite sont intervenues entre la SAU et les autres natures telles que la forêt

par exemple, les surfaces ont été recalculées. D'autre part, une vingtaine de communes mesurées ces dix dernières années ont fait l'objet d'un tri par code de nature. Elles seront transférées dans le programme pour le calcul des paiements directs dans le but d'actualiser la SAU.

6. Contributions agricoles

Les contributions suivantes ont été versées:

6.1 Contributions fédérales

Genre de contributions	Nombre d'exploitations		Contributions versées en milliers de Fr.	
– Contributions à la surface	3 301	(3 379)	97 478	(98 463)
– Contributions pour la garde d'animaux consommant des fourrages grossiers	2 186	(2 169)	15 550	(14 688)
– Contributions pour la garde d'animaux dans des conditions difficiles et consommant des fourrages grossiers	1 900	(1 930)	12 964	(10 547)
– Contributions générales pour des terrains en pente	1 589	(1 625)	2 894	(2 936)
– Contributions pour les surfaces viticoles en pente	17	(19)	20	(21)
Total paiements directs généraux			128 906	(126 655)
– Contributions pour la compensation écologique	3 241	(3 307)	7 079	(6 928)
– Contributions pour la culture extensive de céréales et de colza	1 360	(1 451)	2 520	(2 674)
– Contributions pour la culture biologique	100	(74)	666	(508)
– Contributions pour les systèmes de stabulation particulièrement respectueux des animaux	1 396	(1 292)	3 271	(2 905)
– Contributions pour les sorties régulières en plein air des animaux de rente	2 330	(2 211)	11 558	(10 533)
– Contributions pour les exploitations d'estivage et de pâturage	643	(630)	7 192	(7035)
– Contribution pour la protection des eaux	11	(11)	51	(38)
– Contribution pour la qualité écologique (nouvelles mesures)	288	(–)	160	(–)
Total des contributions écologiques			32 497	(30 621)
Contributions à la culture des champs	504	(428)	2 117	(1 571)
Total des paiements directs			163 520	(158 847)

6.2 Contributions cantonales

– Contributions à l'estivage	47	(51)	174	(176)
– Contributions pour la protection des eaux	11	(11)	13	(13)
– Contributions pour la qualité écologique (nouvelles mesures)	–	(–)	18	(–)

Les chiffres énoncés ci-dessus appellent les remarques suivantes:

- 3313 exploitations ont reçu des paiements directs, soit 78 exploitations, respectivement 2,3 pour-cent de moins qu'en 2001.
- Le montant total des paiements directs versés en 2002, soit 164 millions de francs, est supérieur de 3 pour-cent au montant versé en 2001.
- Les contributions pour la garde d'animaux dans des conditions difficiles et consommant des fourrages grossiers ont augmenté à raison de 2,4 millions. Ceci est expliqué par le fait que, pour la première année, maximum 20 unités de gros bétail (UGB) donnent droit aux contributions par rapport à 15 UGB auparavant.
- La totalité des contributions écologiques a augmenté de 1,9 million, en raison notamment du nombre croissant d'agriculteurs pratiquant les programmes de sortie des animaux en plein air et une augmentation de la contribution par animal.
- Les contributions à la culture des champs ont augmenté par rapport à l'année 2001 à raison de 0,5 million parce que le nombre d'exploitations pratiquant ce type de culture a augmenté de 18 pour-cent.

7. Elevage bovin

7.1 Contributions fédérales et cantonales en faveur de l'élevage bovin

En application de la loi cantonale du 16 mai 1961 sur l'amélioration des espèces bovine, chevaline et du menu bétail, il a été alloué en faveur de l'élevage bovin une aide financière de 1 226 000 francs, 880 000 francs ont servi au co-financement des mesures prévues par la Confédération et le solde, soit 356 000 francs, ce en faveur de mesures cantonales spécifiques pour l'encouragement de l'élevage bovin.

7.2 Marché-concours de taureaux

Organisé par le Département de l'agriculture, la Station cantonale de production animale à Grangeneuve et les Fédérations cantonales d'élevage bovin, le Marché-concours de Bulle est un concours cantonal obligatoire pour les reproducteurs mâles affectés à la monte naturelle ou artificielle. Le Marché-concours 2002 s'est déroulé à Bulle à Espace Gruyère, les 24 et 25 septembre 2002.

Tous les taureaux ont été classés au ring par un seul juge. Les résultats se présentent comme suit:

	Race Tachetée rouge	Race Holstein	Total
Taureaux inscrits	281	80	364
Taureaux présentés	243	69	312
Taureaux admis au herd-book			
- nombre	239	69	308
- en % des taureaux présentés	98	100	99
Taureaux approuvés	-	-	-
Taureaux refusés	3	0	3
Commercialisation:			
- Taureaux de 7-18 mois vendus pour l'élevage	64	36	100

	Race Tachetée rouge	Race Holstein	Total
- Prix moyen en francs	2 707	2 552	2651
- Taureaux pris en charge par la coopérative de bétail de boucherie	40	11	51
- Prix moyen par kg poids vif: de 2 fr. 60 à 3 fr. 95 (de 2 fr. 25 à 3 fr. 45)			

7.3 Expertises de taureaux en janvier

Les expertises de taureaux du mois de janvier ont eu lieu du 9 au 17 janvier 2002 sur les 8 places officielles réparties dans le canton.

	Race Tachetée rouge	Race Holstein	Total
Taureaux inscrits	108	6	113
Taureaux admis au herd-book	98	4	102

7.4 Exposition de vaches laitières

Sous les auspices du Département de l'agriculture, les Fédérations cantonales des races tachetée rouge et holstein ont organisé la 32^{ème} Exposition de vaches laitières à Bulle (Espace-Gruyère) du 9 au 11 avril 2002, ouverte aux races:

- holstein de toute la Suisse
- tachetée rouge de toute la Suisse
- brune de toute la Suisse

L'effectif des animaux se présentait comme suit:

Race	Bêtes inscrites au catalogue	Total bêtes présentées	dont provenant de FR
Holstein	302	181	105
Tachetée rouge	278	195	105
Brune	24	24	-
Totaux	604	400	210

A signaler enfin que du 5 au 7 décembre 2002, les jeunes éleveurs fribourgeois ont exposé plus de 600 génisses et vaches des races tachetée rouge et holstein en provenance de tous les cantons.

7.5 Concours de bétail

En vertu de l'ordonnance fédérale sur l'élevage bovin et du menu bétail du 7 décembre 1998 et de la convention passée avec la Fédération suisse d'élevage de la race tachetée rouge (FSERTR), le Département de l'agriculture a organisé les concours bovins de la race tachetée rouge. Les concours de printemps se sont déroulés du 28 mars au 27 avril 2002 et les concours d'automne du 27 septembre au 19 octobre 2002. La participation à ces concours a été la suivante:

	Race Tachetée rouge	Race Holstein	Race Brune
Nombre de syndicats d'élevage	110	37	3
Effectif total admis au herd-book en 2002	34 879	21 210	542
Présentation printemps 2002	11 281	(11 294)	
Présentation automne 2002	5 500	(6 522)	
Total des présentations 2002	16 781 (17 816)	7 466 (6 156)	230 (141)

Plusieurs syndicats d'élevage ont marqué l'anniversaire de leur fondation lors des concours de printemps ou d'automne:

Syndicats d'élevage	Année de fondation	Effectif de bétail	Nombre de têtes présentées
Race tachetée rouge:			
Courtepin	1912	133	52
Gurmels	1892	426	189
Le Châtelard	1912	873	355
Race holstein:			
Epagny	1902	1014	419
Estavannens	1902	596	374

7.6 Jury cantonal des experts

a) Composition

Le jury est composé de 18 experts et 15 secrétaires de commission pour la race tachetée rouge. A noter en particulier:

Pour la race holstein et la race brune

L'introduction de la description linéaire et la classification (DLC) ainsi que le classement des taureaux au ring par un seul juge lors du Marché-concours ne nécessite plus l'intervention des experts cantonaux.

Pour la race tachetée rouge

Les 5 membres du jury supérieur de la race Tachetée rouge ont été réunis afin de discuter de l'avenir des concours, des expositions régionales, du choix des vaches pour l'Expo-Bulle, de l'encadrement des experts et du Marché-concours des taureaux.

b) Perfectionnement

Un cours de perfectionnement pour les experts de la race tachetée rouge a été organisé au printemps 2002 par le Département de l'agriculture, en collaboration avec la Fédération fribourgeoise. L'accent a été mis sur l'uniformisation de l'appréciation et du classement au ring.

Un cours spécialisé animé par des spécialistes canadiens a été organisé à l'intention des experts appelés à fonctionner comme juges; il était spécialement destiné à améliorer les connaissances sur la morphologie du bétail laitier.

Des visites d'exploitations d'élevage bovin dans le canton de Vaud ainsi que deux soirées d'information ont renforcé les connaissances des experts.

8. Elevage chevalin

8.1 Contributions fédérales et cantonales en faveur de l'élevage du cheval

En application de l'ordonnance fédérale sur l'élevage du 7 décembre 1998 et de la loi cantonale du 16 mai 1961 sur l'amélioration des espèces bovine, chevaline et du menu bétail, il a été alloué en faveur de l'élevage chevalin les prestations suivantes:

	Confédération		Canton	
	en milliers de Fr.			
Primes d'élevage	–	(–)	20	(14)
Contribution aux organisations reconnues	73	(69)	–	(–)
Contribution pour la préservation de la race FM	40	(42)		
Autres allocations (organisations, épreuves)	–	(–)	5	(5)
Totaux	113	(111)	25	(19)

Le soutien cantonal 2002, autre que la contribution aux organisations d'élevage chevalin reconnues, est composé des primes d'élevage (syndicats et étalonniers) et d'une contribution au test en terrain de Grangeneuve (2500 francs) ainsi qu'à la Fédération cantonale (1800 francs).

8.2 Syndicats d'élevage chevalin

Au 31 décembre, le canton de Fribourg comptait neuf syndicats chevalins, dont sept de la race Franches-Montagnes, un de la race Demi-sang et un de la race Hafling. La répartition des chevaux détenus dans le canton selon les races et pour lesquels une prime cantonale a été versée est la suivante:

	2001	2002
Franches-Montagnes	582	526
Demi-sang	96	96
Hafling	59	65
Totaux	737	687

9. Elevage porcin, ovin et caprin

9.1 Contributions fédérales et cantonales en faveur de l'élevage du menu bétail

En application de l'ordonnance fédérale sur l'élevage du 7 décembre 1998 et de la loi cantonale du 16 mai 1961 sur l'amélioration des espèces bovine, chevaline et du menu bétail, il a été alloué en faveur de l'élevage du menu bétail les prestations suivantes:

	Confédération		Canton	
	en milliers de Fr.			
Primes d'élevage	–	(–)	20	(20)
Contribution aux organisations reconnues	141	(211)	–	(–)
Autres allocations (organisations, épreuves)	–	(–)	13	(8)
Totaux	141	(211)	33	(28)

Avec l'introduction de la nouvelle ordonnance sur l'élevage, le soutien cantonal à l'élevage est composé essentiellement de la contribution aux organisations d'élevage reconnues par l'Office fédéral de l'agriculture.

Sur les 141 000 francs destinés aux organisations d'élevage reconnues, 84 000 francs sont en faveur de l'élevage porcin et 57 000 francs pour l'élevage ovin et caprin.

9.2 Effectif ovin inscrit au herd-book

	Nombre de syndicats au herd-book	Nombre de sujets inscrits au herd-book
Blanc des Alpes	7 (6)	876 (830)
Oxford	4 (4)	456 (522)
Brun noir du pays	14 (14)	1 748 (1 685)
Nez-noir	1 (1)	78 (72)
Charollais	1 (1)	261 (230)
Totaux	27 (26)	3 419 (3 339)

9.3 Effectif caprin inscrit au herd-book

Pour l'espèce caprine, le canton de Fribourg compte huit syndicats et une station. Deux syndicats et la station de Botterens n'élèvent que des chèvres Chamoisées. Cinq syndicats comptent des éleveurs des deux races, Chamoisée et Gessenay, comme membres. Un seul éleveur détient des chèvres de la race Toggenbourg.

	Nombre de sujets inscrits au herd-book
Race Chamoisée	898
Race Gessenay	288
Race Toggenbourg	16
Totaux	1 202

Les effectifs 2002 n'étant pas encore disponibles, les effectifs ci-dessus sont ceux de l'année 2001.

9.4 Appréciation

L'appréciation des moutons et des chèvres a été effectuée sous la responsabilité du Département de l'agriculture sur mandat des Fédérations d'élevages respectives reconnues par l'Office fédéral de l'agriculture.

10. Viticulture

10.1 Reconstitution du vignoble

Ont été traitées 30 demandes d'attribution de subventions pour la reconstitution de vignes, portant sur une superficie totale de 38 160.90 m², soit par région:

Vully, 21 demandes portant sur une surface de 30 323.70 m²,

Cheyres, 9 demandes portant sur une surface de 7 837.20 m².

10.2 Vendanges

L'appellation d'origine contrôlée a été introduite pour l'ensemble des vignobles fribourgeois par le règlement du 15 septembre 1997 (AOC).

Pour la vendange 2002, les normes de qualité (teneur minimale en sucre) et la limitation de production ont été arrêtées par décision de la Direction de l'intérieur et de l'agriculture du 12 juillet 2002, comme suit:

Limitation de production Teneur minimale en sucre (degré Oechsle)

Vully	Limitation de production	Teneur minimale en sucre (degré Oechsle)
Cépage blanc:	1,1 kg/m ²	60°
Cépage rouge:	1,05 kg/m ²	65°
Cheyres		
Cépage blanc:	1,25 kg/m ²	60°
Cépage rouge (*):	1,1 kg/m ²	65°

(* La teneur minimale en pourcent de sucre (degré Oechsle) a été fixée pour le Pinot noir à 68°Oe.

Ces limitations de production retenues pour le vignoble fribourgeois sont plus sévères que les limites fédérales. Seuls les apports de vendange qui répondent à ces critères permettent l'élaboration de vins avec appellation d'origine contrôlée (AOC) et l'appellation d'origine (AO).

La vendange 2002 montre des rendements nettement inférieurs à l'année précédente. Au niveau qualitatif, les résultats des sondages sont supérieurs à ceux de l'année précédente et se situent à un bon niveau.

Après un début de végétation favorable et un mois de juin 2002 chaud, les vignes étaient bien chargées au début de l'été. Afin de réguler la production, un important travail de dégrappage a été effectué. Un été très humide et plutôt couvert a fait craindre le pire. Finalement, un mois de septembre plus ensoleillé a permis à la vigne d'atteindre une bonne maturité. Cependant, une période de froid a freiné l'évolution de la teneur en sucre. En fin de compte, les vendanges ont pu se dérouler dans de bonnes conditions malgré quelques périodes pluvieuses qui ont ralenti le travail. La récolte 2002 a fourni un raisin d'excellente qualité qui permet à l'ensemble de la vendange d'atteindre les exigences de l'appellation d'origine contrôlée pour les vignobles du Vully et de Cheyres. La teneur en sucre est supérieure en moyenne à l'année précédente, ce qui laisse présager d'un bon millésime.

Les quantités suivantes ont été enregistrées:

Vully	en kg	degré moyen
Chasselas	687 142	68.26
Pinot Noir	178 108	85.48
Gamay	7 124	79.84
Spécialités blanches	71 753	83.97
Spécialités rouges	27 530	79.20
Cheyres		
Chasselas	45 107	70.13
Pinot Noir	65 891	85.30
Gamay	1 563	85.00
Spécialités blanches	6 865	87.66
Spécialités rouges	2 814	80.62

11. Patentes de commerce de bétail

En vertu du Concordat intercantonal sur le commerce de bétail du 13 septembre 1943, il a été délivré 69 patentes principales et 12 patentes de courtier. 34 patentes ont été délivrées à des propriétaires de chenils (art. 6 de l'arrêté du 21 décembre 1982 relatif à l'impôt sur les chiens).

1 candidat a participé au cours d'introduction pour nouveaux marchands de langue alémanique, à Berne.

La Commission consultative de taxation, composée d'un représentant par district et de deux représentants de l'Établissement cantonal d'assurance contre la mortalité du bétail (ECAMB), a siégé durant une journée. Elle a procédé à la fixation des taxes proportionnelles sur la base de l'arrêté du 12 mars 1996 fixant les primes dues à l'ECAMB.

12. Aménagement du territoire

Conformément à l'article 11 du règlement du 18 décembre 1984 d'exécution de la loi du 9 mai 1983 sur l'aménagement du territoire et des constructions, ont été préavisés durant l'année 2002:

- 92 (80) demandes d'autorisation de construire relatives à de nouvelles constructions ou transformations d'habitations, dont 3 à des fins de tourisme rural, et 13 (16) demandes émanant directement d'agriculteurs, relatives au calcul des unités de logement;
- 288 (276) demandes d'autorisation de construire relatives à de nouvelles constructions ou modifications de ruraux, hangars, porcheries, poulaillers, local de boucherie, chalets d'alpage, route alpestre, exploitation de gravières et remblayages, parcs pour cervidés;
- 69 (64) dossiers de révision ou de modification de plans d'aménagement locaux à l'examen préalable ou à l'examen final, dont 3 dossiers concernant la mise en zone de gravières, 1 dossier concernant la création d'un zoo et 1 dossier concernant l'implantation dans le canton de Fribourg du Papilliorama/Nocturama.

Conformément à l'article 10 de la loi du 28 septembre 1993 d'application de la loi fédérale sur le droit foncier rural, le Département de l'agriculture a requis auprès des registres fonciers concernés, la mention prévue, soit «immeuble non agricole situé en zone agricole», pour 173 (153) immeubles, conformément aux décisions prises par l'Autorité foncière cantonale.

13. Protection de l'environnement

13.1 Protection du sol

Suite à l'entrée en vigueur de l'ordonnance du 20 août 2002 sur la protection des sols, le Département de l'agriculture est chargé de préavisier les demandes de permis de construire en zone agricole, relatives à des travaux ayant un impact qualitatif ou quantitatif sur le sol. Dans ce cadre, 13 dossiers ont été préavisés, dont 2 concernant la pose de canons à neige à La Berra et au Lac-Noir et 1 concernant la construction de la route de contournement de Bulle A189.

13.2 Protection de l'eau

En application de l'arrêté du 28 novembre 2000 sur la réduction des charges en nitrates provenant de l'exploitation agricole du sol, le Département de l'agriculture a versé des indemnités à 3 agriculteurs d'Avry et à 8 agriculteurs de Middel. La part cantonale des indemnités versées s'élève à 13 494 francs qui sont répartis à parts égales entre le canton et les 2 communes concernées.

14. Protection de la nature

En application de l'ordonnance fédérale sur la qualité écologique, 270 agriculteurs ont bénéficié du bonus de qualité écologique d'un montant total de 154 905 francs, dont 30 981 francs proviennent du canton. 27 agriculteurs ont bénéficié d'un montant total de 22 690 francs pour leurs surfaces de compensation écologique qui sont intégrées dans un projet de réseau écologique.

II. Vignes

Les résultats des deux domaines se présentent comme suit:

Lavaux

Volume de la vendange:

- Faverges blanc 94 810 lt de vin clair (104 400)
- Ogoz (uniquement du raisin blanc) 21 243 lt de vin clair (20 968)
- Faverges rouge 25 371 lt de vin clair (24 302)

Ventes de la récolte précédente:

- Faverges blanc 2001 77 274 lt de vin (68 934)
- Ogoz 2001 19 908 lt de vin (21 542)
- Faverges rouge 2000 25 095 lt de vin (27 449)

Stock au 31.12.2002:

- Faverges blanc 2001 14 063 bouteilles (35 997)
- Ogoz 2001 612 bouteilles (285)
- Faverges rouge 2000 2 640 bouteilles (2 081)

La totalité du vin rouge du Domaine des Faverges 2001 sera mise en bouteilles en avril 2003 et sera par conséquent vendue au cours de l'année 2003.

Vully

Volume de la vendange:

- Etat de Fribourg blanc 13 000 lt de vin clair (12 900)
- Château de Mur blanc 15 000 lt de vin clair (20 200)
- Etat de Fribourg rouge 1 500 lt de vin clair (1 600)
- Château de Mur rouge 7 500 lt de vin clair (7 450)

Ventes de la récolte précédente:

- Etat de Fribourg blanc 2001 11 930 lt de vin (8 435)
- Château de Mur blanc 2001 12 474 lt de vin (13 346)
- Etat de Fribourg rouge 2001 979 lt de vin (1 457)
- Château de Mur rouge 2001 5 409 lt de vin (6 035)

Stock au 31.12.2001:

- Etat de Fribourg blanc 2001 1 375 bouteilles (4 307)
- Château de Mur blanc 2001 1 702 bouteilles (4 434)
- Etat de Fribourg rouge 2001 887 bouteilles (547)
- Château de Mur rouge 2001 2 916 bouteilles (1 021)

III. Office vétérinaire

1. Généralités

L'entrée en vigueur des conventions bilatérales entre l'Union européenne (UE) et la Suisse ont provoqué nombre de tâches supplémentaires auxquelles l'Office vétérinaire a dû faire face. Elles concernent notamment l'hygiène des viandes, la santé animale, la protection des animaux et la réglementation des agents thérapeutiques. L'ensemble des mesures prises dans ces domaines a pour objectif de renforcer d'une manière générale la santé publique.

L'Office vétérinaire a saisi l'occasion de l'Expo.02 à Morat pour présenter ses différentes activités, en particulier dans les domaines de l'hygiène des viandes et du contrôle des exploitations de production de denrées alimentaires.

Enfin, sur le plan de la lutte contre les épizooties, l'assainissement de surfaces en vue d'enrayer les pneumonies enzootiques chez le porc est arrivé à son terme.

2. Personnel

M^{me} Jasmine Gribi, collaboratrice administrative (100 %) a donné sa démission pour le 31 décembre 2001, son contrat a été prolongé à raison de 50 % jusqu'à fin février 2002. Elle a été remplacée par M^{me} Marlène Sciboz le 1^{er} mars 2002. M^{me} Hélène Roggo, secrétaire (100 %) a quitté le service le 31 décembre 2002 après 25 ans d'activité au sein de l'administration cantonale. Elle a été remplacée par M^{me} Sibylle Bettler le 1^{er} décembre 2002.

Par ailleurs, 57 (55) vétérinaires dont 15 (16) femmes exercent leur art dans le canton en tant que vétérinaires praticiens, 2 comme inspecteurs des viandes, 2 (1) comme contrôleur des viandes et 14 (15) au service de l'industrie et de la recherche.

3. Activités

3.1 Lutte contre les épizooties

Epizooties hautement contagieuses

Aucun cas.

Epizooties à éradiquer

1 (3) cas d'encéphalite spongiforme bovine (ESB).

La surveillance de la rhinotrachéite infectieuse des bovins et vulvovaginite pustuleuse infectieuse (IBR/IPV), de la leucose bovine enzootique (LBE), de la brucellose ovine et caprine s'est effectuée, à l'instar de l'ensemble de la Suisse, au moyen d'une enquête exécutée par sondage dans des exploitations choisies au hasard par l'Office vétérinaire fédéral. Dans le canton, 149 (89) exploitations ont ainsi fait l'objet d'un contrôle, dont 108 (40) concernant l'IBR/IPV et la LBE et 41 l'IBR/IPV seul.

La brucellose bovine (maladie dite aussi avortement épizootique) a nécessité le contrôle de 624 (756) analyses de sang et de 579 (977) arrière-faix de bovins. 610 (1058) analyses de sang ont été effectuées à l'égard de la brucellose ovine et caprine.

La leucose a également nécessité 838 (792) analyses de sang dans 66 exploitations.

La brucellose ovine a nécessité des contrôles dans 36 (29) exploitations et la brucellose caprine dans 25 (20) exploitations. Le nombre de sangs examinés s'est élevé à 478, respectivement 122.

En matière d'arthrite/encéphalite caprine (AEC) enfin, les chèvres de 410 (520) exploitations ont été contrôlées. A cet effet 1929 (2402) analyses ont été effectuées, toutes négatives. Le séquestre de 15 (5) exploitations a été levé après l'élimination des chèvres positives, il reste encore 8 exploitations sous séquestre.

Epizooties à combattre

La situation se présente comme suit:

105 (168) analyses ont été effectuées pour la leptospirose. Aucun cas positif.

5 (9) exploitations dont 5 (9) animaux touchés par la coxiellose. 4 (1) sangs et 579 (997) arrière-faix ont été analysés.

3 (7) cas de salmonellose. 54 (531) analyses ont été effectuées.

23 (8) exploitations de porcs à l'engrais ont été réinfectées par les pneumonies porcines en zone assainie. 18 (25) exploitations ont été contrôlées à l'APP en zone à assainir et 1 (3) exploitation s'est révélée positive.

143 (375) analyses APP ont été effectuées par l'unité vétérinaire du Laboratoire agroalimentaire fribourgeois dans le cadre de l'assainissement 2002.

7 (7) cas de loque américaine des abeilles ont nécessité la destruction de 50 (13) colonies.

14 (16) cas de loque européenne des abeilles ont nécessité la destruction de 25 (54) colonies.

2 (0) cas de laryngotrachéite infectieuse aviaire des poules (LTI).

Mesures prophylactiques

Sur les alpages situés dans certaines communes des districts de la Gruyère, de la Singine et de la Veveyse, la vaccination contre le charbon était obligatoire. 1483 animaux de 142 exploitations ont été vaccinés.

92 (151) exploitations ont été contrôlées par les inspecteurs du bétail au printemps 2002 après le traitement contre l'hypodermose de l'automne 2001, une seule bête s'est relevée positive.

De plus, 3569 (3425) moutons estivés ont été traités contre la gale des moutons.

Epizooties à surveiller

La situation se présente comme suit:

1 (1) cas de paratuberculose sur une vache a été décelé.

1 (0) cas de *Listeria monocytogenes*.

Pas de cas (2) d'artérite infectieuse des équidés.

1 (2) cas de maladie hémorragique du lapin.

0 (1) cas de maladie proliférative des reins (PKD) sur les poissons.

3.2 Hygiène des viandes

Abattages ordinaires:

308 273 (302 158) animaux ont été abattus. La viande de 307 695 (301 657) animaux a été déclarée propre à la consommation et celle de 578 (501) animaux a été déclarée impropre à la consommation (0.18 % des abattages).

Abattages d'animaux malades ou accidentés:

1016 (1035) animaux ont été abattus (0.33 % des abattages). La viande de 691 (675) animaux a été déclarée propre à la consommation et celle de 325 (360) animaux a été déclarée impropre à la consommation, ce qui représente 32 % des abattages d'animaux malades.

Abattages d'animaux provenant de l'étranger:

1899 (1495) animaux ont été abattus. La viande de tous les 1899 animaux a été déclarée propre à la consommation.

12 cas de sarcosporidiose ont été décelés, ce qui a entraîné la déclaration de 12 carcasses impropres.

528 cas de cysticercose; 3 carcasses ont été déclarés impropres à la consommation, 525 ont pu être libérées à la consommation après congélation.

3.3 Protection des animaux

1071 (1430) exploitations ont été contrôlées sur le plan de la protection des animaux par l'Association fribourgeoise des agriculteurs pratiquant la production intégrée (AFAPI). 75 % (83 %) de ces exploitations étaient conformes à la LPA. 25 % (17 %) des exploitations contrôlées présentaient des manquements dont 49 % concernaient la sortie du bétail. En parallèle avec les contrôles des prestations écologiques requises (PER), 75 (93) visions locales ont été effectuées dans le cadre de la protection des animaux (agriculture et autres).

12 (23) dossiers de plaintes ont été transmis au Juge d'instruction. 23 (28) autorisations de détention d'animaux sauvages ont été délivrées. 170 (177) dossiers de demandes de permis de constructions ont été traités.

La Commission de surveillance des expériences sur les animaux s'est réunie cinq fois durant l'année 2001. Les tâches exécutées ont été les suivantes:

- 73 (48) demandes d'autorisation pour expériences sur animaux ont été examinées.
- 65 (46) autorisations ont été accordées.
- 3 (5) visites d'établissements pratiquant l'expérimentation animale ont eu lieu.

3.4 Importations et exportations

Les préavis concernant l'importation et l'exportation définitive ou temporaire d'animaux vivants ont été adressés à l'Office vétérinaire fédéral pour autorisation. La surveillance des animaux importés placés en quarantaine a été effectuée par les vétérinaires.

3821 certificats d'exportation de produits laitiers ont été délivrés.

3.5 Transhumance des moutons

4 (4) troupeaux, au bénéfice d'autorisations du service vétérinaire, transhumant dans le canton.

4. Effectif du bétail assuré auprès de l'Etablissement cantonal d'assurance contre la mortalité du bétail

Espèce	Nombre d'animaux resp. colonies d'abeilles	Nombre de détenteurs
Bovine	137 985 (139 384)	3 125 (3 211)
Chevaline	4 181 (3 692)	1 010 (972)
Porcine	90 094 (81 700)	726 (736)
Ovine	18 380 (17 495)	902 (889)
Caprine	3 008 (2 852)	426 (416)
Abeilles (colonies)	9 305 (7 569)	755 (641)

Il s'agit de résultats provisoires. Les détails sur l'assurance du bétail seront publiés dans le rapport d'activité 2002 de l'Etablissement d'assurance des animaux de rente.

IV. Institut agricole de l'Etat de Fribourg

1. Généralités

L'Institut agricole de l'Etat de Fribourg à Grangeneuve (IAG) a réalisé ses mandats de formation et de prestations de services, conformément aux exigences légales fédérales et cantonales. Au niveau de ses écoles professionnelles et spécialisées, l'IAG a assuré la formation dans les filières agricoles, agro-commerciales, forestières, laitières, agro-alimentaires et en économie familiale. Les prestations de service réalisées sont pour la plupart des mandats publics dans les domaines de la formation continue, des mandats de conseils et de contrôle ainsi que des mises à disposition de ressources.

Les activités de l'IAG sont assurées dans la majorité des cas dans les langues française et allemande.

Outre les missions ordinaires et permanentes assignées à l'IAG, il importe de relever les activités et éléments particuliers suivants:

- la participation de l'IAG dans le cadre de l'Expoagricole (Expo.02 sur l'Arteplage de Morat) au niveau des activités du Forum, de la semaine fribourgeoise, de la mise en place et du suivi du jardin des cultures ou encore de la direction de projet
- l'audit de renouvellement réussi du système de management de la qualité ISO 9001
- la mise en place d'un logiciel de gestion au Laboratoire agro-alimentaire fribourgeois, unité station laitière

- l'approbation par le Conseil d'Etat de deux nouveaux règlements pour les commissions des centres de formation
- la poursuite des travaux de recensement et d'élimination dans le cadre de la lutte contre le feu bactérien
- l'obtention d'un premier rang au Marché-concours des taureaux à Bulle et d'une médaille d'or pour le «Gruyère» ainsi que de deux diplômes pour les fromages «Le Cabriol» et «Fleur d'Hauterive» dans le cadre du Swiss Cheese Award Expo.02.

2. Formation professionnelle

Les trois centres de formation professionnelle (agriculture et forêt, industrie laitière et agro-alimentaire, économie familiale), soutenus par le Conseil de surveillance et les commissions consultatives, ont fonctionné régulièrement au service de 703 (641) élèves bénéficiant de l'enseignement dans les deux langues.

L'évaluation de l'enseignement est appliquée dans toutes les écoles de l'IAG. La synthèse de ces évaluations, les conclusions et les propositions sont discutées lors de la Revue de direction.

2.1 Centre de formation agricole et forestière

	Nombre d'élèves/candidats	
Ecole professionnelle agricole	125	(134)
Ecole professionnelle des forestiers-bûcherons	56	(54)
Ecole d'agriculture	103	(97)
Cours préparatoire au brevet agricole	66	(84)
Cours préparatoire pour les examens fédéraux de maîtrise agricole	46	(55)
Cours d'agro-commerçant	24	(9)

Afin de mieux connaître la situation de l'agriculture hors de nos frontières, les élèves ont réalisé des voyages d'étude en France et en Allemagne. Les informations récoltées ont été mises en valeur dans le cadre des branches générales.

Le programme de formation accélérée destiné à des élèves déjà en possession d'un CFC d'une autre profession répond à un réel besoin et continuera à être offert dans les années à venir.

La commission cantonale de la formation agricole a procédé à une modification des contrats d'apprentissage pour les mettre en conformité avec ceux des autres cantons. L'horaire de travail passe ainsi de 60 à 55 heures hebdomadaire et le congé hebdomadaire passe de 1 à 1,5 jour.

La campagne de promotion de la formation d'agro-commerçant dans les écoles de suisse romande a porté ses fruits avec une forte augmentation du nombre d'étudiants.

Pour préparer au mieux les candidats de la maîtrise agricole aux nouvelles exigences de ce diplôme, en particulier la réalisation d'un business plan, les cours se dérouleront à l'avenir sur deux hivers. La participation des candidats valaisans est réjouissante.

Un groupe de travail composé de représentants de l'Union des paysans fribourgeois, l'Association des anciens élèves et de l'IAG a établi un catalogue de mesures pour promouvoir la formation de la relève agricole.

2.2 Centre de formation laitière et agro-alimentaire

	Nombre d'élèves/candidats	
Apprentissage technologues en industrie laitière	68	(68)
Apprentissage technologues en denrées alimentaires	20	(7)
Ecole d'industrie laitière	8	(7)
Ecole technique agro-alimentaire	16	(16)
Cours préparatoires à l'examen de maîtrise fédérale	8	(0)

Au niveau des écoles professionnelles, on enregistre l'arrivée de la deuxième volée de technologues en denrées alimentaires (15 élèves en provenance de toute la Suisse romande). Le nombre de nouveaux technologues en industrie laitière est aussi réjouissant en cette période plutôt morose pour l'économie laitière. En effet, ce sont 28 apprentis qui ont commencé leur apprentissage.

Le Centre de formation laitière et agro-alimentaire a également ouvert un cours pour chefs d'entreprises. 8 candidats se présenteront aux examens de maîtrise.

2.3 Centre de formation en économie familiale

	Nombre d'élèves/candidats	
Tronc commun: aide familial-e, assistant-e en soins et santé communautaire	57	(0)
Formation en emploi pour paysannes et responsables de ménage	0	(21)
Gestionnaire en économie familiale, art. 41	39	(12)
Ecole pour cheffes d'entreprise	0	(0)
Cours préparatoire aux examens de brevet et de diplôme	1	(5)
Apprentissage de gestionnaire en économie familiale	42	(54)
Apprentissage d'aide familiale	24	(19)

Le centre de formation en économie familiale de Grangeneuve, en collaboration avec l'Office cantonal de la formation professionnelle, l'Office cantonal d'orientation scolaire et professionnelle, a offert dès l'automne 2002, la possibilité aux adultes d'obtenir un CFC de gestionnaire en économie familiale par une formation accompagnant une activité professionnelle ou ménagère. Dès l'automne 2002, cette même formation est offerte aux adultes alémaniques. Plusieurs personnes suivent également des modules de base qui donnent la possibilité d'acquérir les compétences nécessaires pour avoir accès aux modules préparant au brevet fédéral de paysanne.

Dès l'automne 2002, un tronc commun réunissant les apprentis se destinant à la profession d'aide familial-e, d'assistant-e en soins et santé communautaire et de gestionnaire en économie familiale a débuté au Centre de formation en économie familiale (CEFA). Les élèves suivent cet apprentissage – école et stages – en partie à l'Ecole du personnel soignant, et en partie au CEFA. Cette filière a été mise sur pied grâce à une collaboration intense entre les deux institutions citées.

3. Stations agricoles et laitière et services de l'IAG

3.1 Le service d'inspection et de consultation en matière d'économie laitière (SICL)

La collaboration du SICL avec les offices vétérinaires de Fribourg et Neuchâtel est devenue effective. Le chef de

l'inspection SICL fonctionne également comme vétérinaire officiel. Ce système est une importante contribution à la diminution des doublons dans le domaine de l'inspection des exploitations agricoles.

Les inspections se sont déroulées conformément aux exigences légales.

Le SICL consultation est surtout confronté à des problèmes de santé des mamelles. La production fromagère du canton de Fribourg peut être qualifiée de très bonne.

Une étude est en cours sur le plan suisse visant à reconsidérer les structures du SICL.

3.2 La station laitière et le laboratoire agro-alimentaire fribourgeois, unité laitière

Le laboratoire enregistre une légère baisse des échantillons analysés. L'arrivée de nouveaux clients n'a pas permis de compenser la diminution des exploitations agricoles et laitières rattachées habituellement au laboratoire.

Un nouveau programme informatique très performant de gestion du laboratoire a été mis en fonction. Il donne entière satisfaction.

La station laitière a poursuivi ses activités, notamment dans le cadre des désignations de provenance en collaboration avec l'Office intercantonal de certification.

3.3 Les stations agricoles et le service de vulgarisation en économie familiale

Le nombre de membres affiliés est de 2200 pour la vulgarisation agricole et de 790 pour la vulgarisation en économie familiale.

De manière à renforcer l'efficacité du travail, en 2002, les activités ont été regroupées sous deux stations: la Station de productions animales et végétales et la Station de vulgarisation, d'économie agraire et familiale.

En 2002, les stations ont été actives dans les domaines particuliers suivants:

- la poursuite des travaux pour les dossiers «protection des eaux dans les zones de captage» et du «réseau fribourgeois d'analyse des sols agricoles (FRIBO)»
- la collaboration à la mise en application de l'ordonnance sur la qualité écologique
- la rédaction des bulletins des prix des légumes pour les maraîchers de BE et FR
- le calcul des bilans de fumure pour la plupart des exploitations du canton
- la poursuite des essais en collaboration avec la Haute Ecole Suisse d'Agronomie, les Stations fédérales de recherches agronomiques et les Interprofessions
- les prestations pour les Fédérations d'élevage du canton et les expositions de vaches et de taureaux à Bulle
- l'application des mesures pour prévenir et/ou éliminer le feu bactérien dans 68 communes

- dans le cadre des conseils individuels, la réalisation de nombreuses interventions dans les domaines de la collaboration inter-entreprise et des stratégies de développement d'entreprises en fonction des mesures du programme de politique agricole intitulé «PA 2007»
- l'organisation d'un nombre croissant de séances dans le domaine de la vulgarisation en économie familiale.

V. Service des améliorations foncières

1. Généralités

L'introduction au 1.1.1999 des nouvelles dispositions légales fédérales liées à la «Politique agricole 2000» n'a pas provoqué de grands changements pour les améliorations foncières. Le subventionnement à forfait des constructions rurales permet de traiter plus de cas qu'avec l'ancien droit, ce qui a occasionné une nette augmentation de cette rubrique budgétaire et de celle du Fonds des améliorations foncières durant les années 1999 à 2001. La situation s'est stabilisée en 2002.

2. Activités

2.1 Personnel

A la fin juillet, M. Heinz Hungerbühler, architecte, a pris sa retraite à l'âge de 65 ans.

2.2 Travaux subventionnés par le canton

Le tableau suivant donne la récapitulation des ouvrages ayant fait l'objet d'une décision d'octroi d'une subvention cantonale en 2002, ainsi que leur répartition par genre d'entreprise, sans les engagements à charge du Fonds des améliorations foncières.

	Nombre de projets	Devis subventionnable Fr.	Subventions cantonales Fr.
Remaniements parcellaires	17	9 906 197	3 155 239
Chemins alpestres et chemins d'accès aux fermes	9	1 459 806	518 315
Adductions d'eau	2	2 463 000	467 970
Autres améliorations foncières (assainissements de terrain, amenées d'électricité, remises à ciel ouvert de ruisseaux, remises en état de terrains, ...)	3	1 080 000	266 400
Constructions rurales et laiteries	69	34 513 250	4 355 600
Ouvrages servant au stockage des engrais de ferme	20	2 207 935	421 600
Total 2002	120	51 630 188	9 185 124
Total 2001	110	34 288 827	6 297 006
Total 2000	136	34 104 882	6 497 736
Total 1999	141	30 009 172	7 247 147
Total 1998	185	33 849 788	9 326 125

Les variations annuelles dans l'octroi des subventions cantonales s'expliquent par les différences des crédits fédéraux à disposition et par le fait que certains projets ne sont pas subventionnés la même année par le canton et la Confédération. L'augmentation par rapport aux années

précédentes provient principalement de l'accroissement des crédits fédéraux mis à la disposition du canton et du subventionnement par le canton des constructions rurales sises en zone de plaine, conformément à la motion Godel/Page. La subvention cantonale allouée pour les constructions rurales en zone de plaine s'élève à 1 551 000 fr. pour 32 cas.

Le total des subventions allouées en 2002 sous la rubrique du Fonds des améliorations foncières s'élève à 1 147 096 fr. pour un devis subventionnable de 4 675 543 fr. correspondant à 55 projets ou étapes.

2.3 Travaux subventionnés par la Confédération

Récapitulation des ouvrages ayant fait l'objet d'une décision d'octroi d'une subvention fédérale en 2002:

	Fr.
Remaniements parcellaires	3 857 748
Chemins alpestres et chemins d'accès aux fermes	639 380
Adductions d'eau	454 000
Autres améliorations foncières	159 600
Constructions rurales et laiteries	2 911 600
Ouvrages servant au stockage des engrais de ferme	–
Total des subventions fédérales allouées au canton:	
en 2002	8 022 328
en 2001	6 481 082
en 2000	6 121 364
en 1999	5 719 489
en 1998	5 639 413

L'augmentation des engagements fédéraux totaux par rapport aux années précédentes s'explique par l'augmentation des crédits mis à disposition de la Division des améliorations structurelles de l'Office fédéral de l'agriculture et par le report de montants non utilisés par certains cantons.

2.4 Travaux terminés en 2002

Il s'agit des entreprises ou étapes dont le décompte a été établi en 2002.

	Nombre de projets	Coût effectif Fr.
Remaniements parcellaires	10	9 425 940
Chemins alpestres et chemins d'accès aux fermes	6	2 065 316
Adductions d'eau	–	–
Autres améliorations foncières	–	–
Constructions rurales et laiteries	47	23 451 042
Ouvrages servant au stockage des engrais de fermes	37	3 852 195
Total 2002	100	38 794 493
Total 2001	103	45 102 029
Total 2000	130	32 387 041
Total 1999	160	39 393 820
Total 1998	151	43 831 551

2.5 Subventions versées en 2002 (sans celles du Fonds des AF)

	Subventions cantonales Fr.	Subventions fédérales Fr.
Remaniements parcellaires	2 064 732	4 032 092
Chemins alpestres et chemins d'accès aux fermes	461 089	908 818
Adductions d'eau	411 970	600 940
Autres améliorations foncières	139 000	90 000
Constructions rurales et laiteries	3 646 960	3 652 560
Ouvrages servant au stockage des engrais de fermes	720 500	–
Total versé en 2002	7 444 251	9 284 410
Total versé en 2001	6 321 191	6 943 053
Total versé en 1990	8 011 387	6 360 799
Total versé en 1999	8 293 182	5 623 860
Total versé en 1998	8 368 721	5 721 783

Au 31 décembre 2002, 2 décomptes se trouvaient à la Division des améliorations structurelles de l'Office fédéral de l'agriculture pour approbation et paiement.

au 31.12.2001: 16 décomptes
 au 31.12.2000: 15 décomptes
 au 31.12.1999: 18 décomptes
 au 31.12.1998: 18 décomptes

L'augmentation du total des versements fédéraux par rapport aux années précédentes s'explique par la mise à disposition de crédits supérieurs aux années précédentes accordés à la Division fédérale des améliorations structurelles et par le report de montants non utilisés par certains cantons. Cette augmentation a permis un rattrapage du retard dans les paiements constaté ces dernières années.

Les versements cantonaux et fédéraux par rubrique ne sont pas toujours proportionnels aux taux respectifs de ces rubriques car certains versements peuvent être différés d'une année à l'autre en fonction des crédits à disposition.

2.6 Subventions versées en 2002 par le Fonds AF

	Fr.
Total pour 2002	1 045 844
Total pour 2001	1 278 914
Total pour 2000	1 237 209
Total pour 1999	626 893
Total pour 1998	531 538

La diminution par rapport aux deux années précédentes provient de l'abandon du subventionnement des ruraux communautaires en zone de plaine par le biais du Fonds des améliorations foncières. A partir de 2002, ces ruraux communautaires sont subventionnés avec les autres constructions rurales sises en zone de plaine, conformément à la motion Godel/Page.

2.7 Etat des engagements par genre d'entreprises

Le solde des subventions cantonales, octroyées mais non versées, représente au 31 décembre 2002 les sommes suivantes:

	Fr.
Remaniements parcellaires	3 727 965
Chemins alpestres et chemins d'accès aux fermes	323 800
Adductions d'eau	389 775
Autres améliorations foncières	168 400
Constructions rurales et laiteries	2 579 600
Ouvrages servant au stockage des engrais de ferme	1 188 900
Total des engagements au 31 décembre 2002	8 378 440
Idem au 31 décembre 2001	6 837 234
Idem au 31 décembre 2000	6 897 559
Idem au 31 décembre 1999	9 185 353
Idem au 31 décembre 1998	10 073 715

Les engagements du Fonds des AF au 31 décembre 2002 s'élèvent à 947 194 fr.

2.8 Remarques générales concernant certaines entreprises

a) Remaniements parcellaires

Les travaux des nouveaux syndicats constitués ces dernières années avancent normalement. La quasi totalité des syndicats disposent de leur nouvel état de propriété.

Afin de s'adapter aux conditions financières de l'agriculture, sept remaniements parcellaires simplifiés ont été constitués volontairement depuis 1998, dont un dans le cadre du projet de construction de la route A189 de contournement de Bulle – La Tour-de-Trême. Le Conseil d'Etat a aussi ordonné la constitution d'un syndicat de remembrement parcellaire, à Bulle, en vue de la réalisation de ladite route A189.

b) Chemins alpestres et chemins d'accès aux fermes

Les montants mis à disposition pour la construction ou la remise en état de ces chemins, situés en zone de montagne ou en zone préalpine des collines, ont fortement diminué depuis 1999.

c) Adductions d'eau

Les demandes concernant cette rubrique sont importantes, surtout depuis l'introduction par la Confédération, à partir de 1999, de la possibilité d'un subventionnement en zone des collines et non seulement en zone de montagne comme jusqu'alors.

d) Autres améliorations foncières

Sous ce titre peuvent être regroupés les assainissements de terrain, les amenées d'électricité, les remises à ciel ouvert de ruisseaux, les remises en état de terrain, etc.

e) Constructions rurales et laiteries

L'introduction, dès le 1.1.1999, des nouvelles dispositions légales fédérales permet de subventionner des éléments de construction (par ex. étables, remises). Un plus grand nombre de cas a ainsi été traité à partir de cette date avec la Confédération et avec le Fonds des améliorations fon-

cières. Le montant alloué par cas est par contre en général inférieur à celui des années précédentes.

A la suite de la mise en vigueur au 1.1.2002 de la motion Godel/Page, 32 constructions rurales ont été subventionnées en zone de plaine.

f) Ouvrages servant au stockage des engrais de ferme

Depuis la mise sur pied en 1988 du programme cantonal d'assainissement de ces installations, 1596 cas ont été subventionnés à titre individuel, représentant un volume de 618 747 m³. Les subventions cantonales allouées à ce titre depuis 1988 ascendent au total à 38 976 000 fr. A ces chiffres s'ajoutent 280 ouvrages réalisés dans le cadre du subventionnement d'une rationalisation de bâtiment ou d'un assainissement d'étable, représentant 120 600 m³. C'est un effort très important effectué en faveur de la protection des eaux.

Le nombre de cas subventionnés à titre individuel est en nette régression (20 en 2002), d'une part parce que le programme d'assainissement touche à sa fin et d'autre part parce que la réalisation d'une fosse à purin est souvent combinée à une restructuration plus complète des bâtiments.

2.9 Activité des commissions

a) Commission consultative en matière d'améliorations foncières

Elle a tenu quatre séances plénières. En plus des préavis de subventionnement pour les entreprises importantes, elle s'est également exprimée sur les demandes de subventions pour le Fonds des améliorations foncières. Elle a aussi participé à des visions locales.

b) Commission de coordination en matière de bâtiments ruraux

Elle a tenu onze séances. Elle a examiné le dossier des constructions ayant été subventionnées, après avoir visité les cas les plus importants.

c) Commission de recours en matière d'améliorations foncières

Affaires pendantes	au 31 décembre 2000	5
Affaires pendantes	au 31 décembre 2001	2
Affaires enregistrées	en 2002	12
Affaires liquidées	en 2002	11
Affaires suspendues	au 31 décembre 2002	–
Affaires pendantes	au 31 décembre 2002	3

d) Commission d'acquisition d'immeubles

A partir du 1.1.2002, la commission d'acquisition d'immeubles a été rattachée administrativement au Service des améliorations foncières.

La commission d'acquisition d'immeubles s'est réunie à 27 reprises au cours de l'année 2002, 11 fois en séance plénière et 16 fois en séance avec effectif restreint.

Elle a traité plusieurs dossiers, dont:

- 2 intéressent le service des autoroutes
- 17 intéressent le service des ponts et chaussées
- 7 intéressent d'autres services de l'Etat de Fribourg
- 11 intéressent les communes, paroisses et autres institutions d'intérêt public.

2.10 Mandats confiés au service

La rémunération de ces mandats s'élève à 4800 fr. et représente les honoraires encaissés lorsqu'un représentant du service assure les prestations d'un ingénieur ou d'un architecte.

2.11 Fonds suisse de secours pour les dommages non assurables causés par les forces de la nature

Le Fonds suisse a versé à divers sinistrés du canton 119 490 fr., (en 2001: 293 613 fr., en 2000: 113 518 fr., en 1999: 40 944 fr. et en 1998: 189 234 fr.). De ce total, 27 600 fr. concernent la remise en état d'ouvrages appartenant à des syndicats d'améliorations foncières. Un certain nombre de sinistres est en cours d'examen par les responsables du Fonds suisse à Berne. Le montant varie d'année en année selon le nombre et l'ampleur des sinistres.

2.12 Fonds des améliorations foncières

a) Mouvement du Fonds

Les recettes comprennent:

	Fr.
– versement au Fonds des AF sur pos. 3435/380.002	1 445 844.–
– les intérêts annuels 2 %	89 692.70
– les versements des Registres fonciers	<u>3 187 755.45</u>
Total des recettes	4 723 292.15

Les dépenses englobent:

versement au budget sur pos. 3435/402.001	3 187 755.45
versement au budget sur pos. 3435/480.002	1 045 844.–
augmentation de la fortune	<u>489 692.70</u>
Total des dépenses	4 723 292.15

b) Etat du Fonds au 31 décembre 2002

Fortune au 31 décembre 2001	4 495 745.60
Augmentation de la fortune	489 692.70
Fortune au 31 décembre 2002	4 985 438.30

c) Remarques générales

Les recettes du Fonds varient en fonction du volume des ventes portant sur des terrains agricoles affectés à d'autres buts que l'agriculture. Les versements des Registres fonciers ont été nettement supérieurs en 2002 par rapport à ceux de 2001. Les variations sont assez prononcées d'une année à l'autre comme le démontre le relevé des cinq dernières années:

1998	2 886 777 fr.
1999	2 694 231 fr.
2000	2 115 451 fr.
2001	2 758 282 fr.
2002	3 187 755 fr.

Service des forêts et de la faune

Forêts

1. Généralités

Les conséquences de l'ouragan Lothar de décembre 1999 continuent à influencer le programme de travail du service. La poursuite de la lutte contre les bostryches, qui attaquent les épicéas affaiblis par l'ouragan, et la reconstitution des surfaces sinistrées ont constitué deux activités importantes du service.

En ce qui concerne l'organisation forestière, la mise en place des corporations de triage forestier prend forme. Une collaboration très constructive avec les propriétaires forestiers publics permet de mettre en place les nouvelles corporations de triage dans tous les arrondissements forestiers.

2. Personnel

2.1 Etat des effectifs (quota en équivalent plein temps)

– Administration (y c. apprentie)	8.9
– Ingénieurs forestiers, chefs de secteur	14.0
– Forestiers	22.0
– Forestiers-bûcherons, ouvriers, apprentis	73.25

Deux postes de forestiers-bûcherons (équipe «restauration sylvicole») ont été supprimés.

2.2 Personnel technique et scientifique

M. Vincent Grandgirard a été remplacé dès le 1^{er} août 2002 par M. Michel Spicher, géographe, au poste de collaborateur scientifique auprès de l'administration forestière centrale.

3. Projets d'innovation

3.1 Site internet et site intranet

Le site intranet à contrôle d'accès du Service des forêts et de la faune pour l'échange d'informations entre les collaborateurs du service (formulaires, directives, procès-verbaux, suivi de travaux, etc.) est en cours d'élaboration. Les principales données de base ont été saisies et les premiers tests effectués.

3.2 Inventaire «forêt-faune»

Cet inventaire forêt-faune cantonal visant principalement à suivre l'évolution du rajeunissement de la forêt et l'influence du gibier, notamment l'abrutissement, a été préparé en collaboration avec les collaborateurs de la station de recherche forestière de Birmensdorf (ZH) et un spécialiste ayant depuis plusieurs années organisé des relevés similaires dans divers cantons germanophones. Les premiers relevés seront effectués dès le printemps 2003.

4. Formation

4.1 Formation continue

Plusieurs cours de bûcheronnage pour débutants et pour professionnels ont été organisés.

Des cours de secourisme pour le personnel forestier ont eu lieu en septembre 2001 et mai 2002.

Un cours d'affûtage à la lime plate a eu lieu à Planfayon en janvier 2002.

Des cours pour la prolongation du permis de minage ont eu lieu, en français, le 7 décembre 2001 à Grangeneuve et, en allemand, le 18 janvier 2002 à Planfayon.

4.2 Formation professionnelle (apprentissage de forestier-bûcheron)

a) Examens de fin d'apprentissage

19 candidats se sont présentés aux examens de fin d'apprentissage, dont 14 romands et 5 alémaniques.

14 candidats arrivaient à la fin de l'apprentissage et 5 candidats étaient répétants.

12 candidats ont réussi l'examen et il faut déplorer 7 échecs.

Le nombre des forestiers-bûcherons ayant obtenu leur CFC dans le canton depuis l'introduction de l'apprentissage en 1963 est de 487.

b) Examens intermédiaires

14 apprentis de 1^{re} année (12 francophones et 2 alémaniques) ont passé les examens intermédiaires des connaissances professionnelles et des branches de culture générale.

13 ont réussi ces examens et sont promus pour la deuxième année. Un apprenti répète la 1^{re} année.

23 apprentis de 2^e année (19 francophones et 4 alémaniques) ont passé les examens pratiques dans la forêt de la Bourgeoisie de Fribourg. 20 ont réussi ces examens. Des séances ont eu lieu avec les 3 apprentis ayant une note insuffisante.

Il n'y a pas d'examen des branches générales et des connaissances professionnelles en 2^e année d'apprentissage.

c) Recrutement de nouveaux apprentis

Au début de l'automne 2002, 18 nouveaux apprentis ont commencé un apprentissage, dont 14 francophones et 4 alémaniques.

d) Effectifs des apprentis par année d'apprentissage au 1^{er} octobre 2002

– 1 ^{re} année:	18 (14 F et 4 A)
– 2 ^e année:	15 (13 F et 2 A)
– 3 ^e année:	22 (18 F et 4 A)
Total:	55 (45 F et 10 A)

e) Cours d'introduction pour les apprentis

Les apprentis ont suivi des cours d'introduction de bûcheronnage et de débardage, de sylviculture et de génie forestier, de secourisme ainsi que des cours de maçonnerie et de menuiserie.

f) Cours de bûcheronnage à Grangeneuve

Les élèves francophones et alémaniques de l'école d'agriculture ont suivi des cours de bûcheronnage et de sylviculture.

4.3 Stagiaires

2 étudiants ingénieurs forestiers de l'EPFZ et 4 étudiants de l'école de gardes forestiers ont effectué un stage auprès du Service des forêts et de la faune.

M^{me} Ariane Schulz, ingénieure forestière, a effectué un stage post-diplôme auprès de l'administration forestière centrale, de juin à septembre 2002.

5. Dangers naturels

Les principales activités du service dans le domaine des dangers naturels, par ailleurs souvent exécutées en étroite collaboration avec d'autres services, ont été poursuivies:

- **Cartographie des dangers naturels:** deux des cinq grands périmètres situés dans la zone des préalpes sont terminés. Les résultats définitifs, sous forme de cartes imprimées mais aussi sous forme de fichiers ArcView, sont disponibles depuis fin 2002. Les travaux pour les trois périmètres restants sont en cours.
- **Cadastre des événements (StorMe):** comme l'année précédente, l'année 2002 a été relativement calme au niveau des événements naturels dans le canton de Fribourg (avalanches, crues et inondations, glissements de terrain, mouvements de roches, etc.). Au total, 7 nouveaux événements ont été répertoriés dans le cadastre, dont 6 concernent des phénomènes de glissement. Deux événements, pour lesquels un lien avec d'anciennes activités menées dans le contexte de gravières (remblai, remise en état, perte de forêts) est fort probable (Le Bry, Châtillon), créent certains soucis. L'amélioration des données de base StorMe (digitalisation des surfaces touchées par les différents phénomènes) est en cours.
- Dans la région du «**Hohberg**», les travaux d'assainissement du glissement, gérés par le maître d'ouvrage MZG Schwyberg-Aettenberg, ont été poursuivis. Comme pour l'année précédente, les effets positifs des mesures réalisées sont à relever.
- La deuxième étape du projet «**Traversée du village de Bellegarde, Protection contre les dangers naturels**», avec comme maîtres d'œuvre la commune de Bellegarde et le Service des ponts et chaussées, a été terminée. Une nette amélioration de la sécurité de la route cantonale et des habitations concernées en est la conséquence. Le projet d'assainissement du secteur «**Muelers**» (glissement de rotation) dans la commune de St. Silvester a pu être terminé avec succès.

- La planification de mesures en vue de diminuer les dangers et les risques dans le bassin versant de la **Mortivue**, au-dessus de Semsales, s'est poursuivie. Ce secteur a été identifié comme un des endroits les plus critiques du canton. Aussi, la Direction fédérale des forêts est entrée en matière en ce qui concerne une étude préliminaire pour un projet intégral «**AMIZOM Flanc du Cousimbert**».

Le point fort du service consiste en la réalisation de mesures de protection, souvent en lien avec la présence de la forêt.

Quelques aspects financiers d'autres projets concernant des ouvrages de protection sont mentionnés dans le chapitre 8 «Projets techniques».

6. Promotion du bois

En collaboration avec Lignum Fribourg, différentes actions ont été réalisées en 2002. Une journée sur les constructions de maisons en bois a été organisée à Espace Gruyère.

Durant une semaine, une exposition sur la forêt et le bois a été présentée dans le centre commercial Gruyère-Centre. Le thème de l'utilisation du bois dans le génie civil a fait l'objet d'une conférence ainsi que d'une visite du pont de l'Hongrin. Dans le domaine de l'énergie du bois, plusieurs projets ou réalisations importants ont été suivis en collaboration avec le Service de l'énergie.

7. Protection de la nature en forêt

7.1 Réserves forestières

En 2002, les conventions concernant la création des réserves forestières d'«En Biffé» (communes de Botterens, Châtel-sur-Montsalvens et Villabeny) et d'«En Allières» (communes de Corbières et Hauteville) ont été signées. La surface de ces réserves est de 121 ha. La surface totale des réserves forestières du canton de Fribourg comprend 139 ha.

Pour 3 autres périmètres, les tractations avec les propriétaires et les communes sont en cours.

7.2 Cartographie des stations

En 2002, 7 lots représentant une surface totale de 2727.4 ha de forêt répartis sur 7 arrondissements ont été cartographiés. A la fin 2002, le service forestier dispose de 19 005 ha de forêt cartographiés. Cela représente 47.5 % de l'aire forestière du canton (surface totale 40 000 ha).

8. Projets techniques

8.1 Projets approuvés en 2002 par le canton et la Confédération

Communes, syndicats et particuliers

Les priorités de l'Etat et du service ainsi que celles de nombreux propriétaires étant axées sur la lutte contre les dégâts causés par le bostryche et les questions d'organisation, les engagements pour de nouveaux projets techniques

ont fortement diminué. Un certain nombre d'études préliminaires a été traité, mais les efforts importants exigés au niveau de la planification, de l'administration, des finances et des procédures contribuent à ce ralentissement et, éventuellement, à une certaine démotivation. Il faut noter que le programme de remise en état des chemins forestiers, suite aux travaux Lothar, ne figure pas dans cette table. De plus, il n'est mentionné que les projets pour lesquels les deux instances (cantonale et fédérale) ont rendu leur décision d'approbation.

	Nbre	Devis Fr.	Subv. cant. Fr.	Subv. féd. Fr.
Infrastructures dessertes	1	100 000	20 000	50 000
Remaniements parcellaires*, entrepôts forestiers	–	–	–	–
Assainissements, reboisements et ouvrages de protection	1	1 025 000	125 000	686 750
Projets de sylviculture B/C**	1	3 765 000	289 905	1 568 490
Total	3	4 890 000	434 905	2 305 240

* remaniement volontaire, gestion en commun

** la durée des projets sylvicoles est en général de 10 ans

Etat

	Nbre	Devis Fr.	Subv. cant. Fr.	Subv. féd. Fr.
Infrastructures dessertes	1	132 000	–	66 000

8.2 Décomptes présentés et subventions versées en 2002

Pour différentes raisons, les indications financières ne correspondent pas exactement aux chiffres de la comptabilité et l'introduction de projets globaux au niveau de la Confédération peut changer le mode de fonctionnement dans la gestion des projets.

a) Communes et tiers

A la fin de l'année en cours, 57 projets étaient ouverts. Pendant la période écoulée, 20 projets ont été bouclés par des décomptes finaux.

Le tableau ci-dessous résume les décomptes approuvés par la Confédération et le canton.

	Nbre	Montant décompté* Fr.	Subv. cant. Fr.	Subv. féd. Fr.
Infrastructures dessertes	25	2 897 000	473 129	1 339 823
Remaniements parcellaires, entrepôts forestiers	14	1 516 000	322 374	616 968
Assainissements, reboisements et ouvrages de protection	12	1 197 000	184 269	814 119
Sylviculture B/C**	26	4 135 000	659 120	2 855 376
Total	77	9 745 000	1 638 892	5 626 286

* chiffres arrondis

** y compris les projets de restauration sylvicole selon l'ancienne législation

b) Décomptes des projets de l'Etat

A la fin de l'année en cours, 9 projets subventionnés par la Confédération étaient encore ouverts. Pendant la période écoulée, 5 projets ont été bouclés par des décomptes finaux.

Le tableau ci-dessous résume les décomptes approuvés par la Confédération.

	Nbre	Montant décompté* Fr.	Subv. cant. Fr.	Subv. féd. Fr.
Infrastructures dessertes	4	329 000	–	164 429
Entrepôts forestiers	–	–	–	–
Assainissements, reboisements et ouvrages de protection	5	439 000	–	288 861
Sylviculture B/C	1	64 000	–	42 602
Total	10	832 000	–	495 892

* chiffres arrondis

8.3 Crédits d'investissement

Au total, 81 contrats sont en cours de traitement en 2002. Des contrats pour 10 crédits d'un montant total de 1 033 000 fr. ont été conclus. 29 contrats ont pu être clôturés, dont la plupart des crédits Lothar, grâce aux remboursements des dernières annuités. Durant la période, 88 remboursements d'un montant total de 4 086 301 fr. ont eu lieu. Sur la base de contrats, 15 versements d'un montant total de 1 788 000 fr. ont été effectués.

Ces moyens financiers sont mis à disposition du canton par la Confédération. Aucun versement au fonds n'a été demandé à la Confédération en 2002 étant donné que les remboursements des crédits en cours sont suffisants pour assurer les transactions nécessaires. Au contraire, grâce aux liquidités du fonds FIF, deux remboursements anticipés d'un montant de 2 086 000 fr. ont pu être effectués (dont 1 000 000 fr. ont été restitués au Fonds suisse pour les dommages non assurables, prêt exceptionnel suite à Lothar). Par rapport à l'an passé, le niveau d'endettement de ce programme a diminué; il atteint environ 7 483 000 fr. à fin 2002.

9. Planification forestière

Conformément aux prescriptions légales, les révisions des plans d'aménagement forestiers suivants ont été effectuées au cours de l'année écoulée:

Arrondissements 1 et 3: les plans de gestion de la région «Berra-Sarine» ont été approuvés par la Direction des institutions, de l'agriculture et des forêts.

Arrondissement 2: les derniers plans de gestion ont été effectués.

Arrondissement 3: le plan forestier régional de la vallée de la Jogne a débuté par l'interprétation des prises de vues aériennes.

Arrondissements 5 et 6: le plan forestier régional de la Broye vaudoise et fribourgeoise a débuté (travail intercantonal).

Arrondissement 7: le plan forestier régional «Veveysse-Sud» a été approuvé par le Conseil d'Etat; les plans de gestion sont en cours de finition.

10. Statistique forestière

10.1 Forêts domaniales

a) Superficie

Surface forestière productive	4 500 ha
Surface d'arbustes et de buissons	100 ha
Surface utilisée à d'autres fins ou improductive	<u>400 ha</u>
Total	5 000 ha

(soit quelque 12 % de la surface forestière totale du canton)

b) Exploitations et résultats financiers

L'évolution des exploitations et des ventes de bois se présente comme suit pour les années 1997 à 2001:

Année	Exploitations m ³	Prix moyen Fr./m ³	B. service %	B. industrie %	B. feu %
1997	32 830	75	70	18	12
1998	33 853	85	76	13	11
1999	35 126	84	76	12	12
2000	60 341	52	88	4	8
2001	62 300	45	86	7	8
2002	Les chiffres seront disponibles au mois de juin 2003.				

10.2 Forêts communales et paroissiales

a) Superficie

Surface forestière productive	18 000 ha
Surface d'arbustes et de buissons	1 000 ha
Surface utilisée à d'autres fins ou improductive	<u>1 000 ha</u>
Total	20 000 ha

(soit quelque 48 % de la surface forestière totale du canton)

b) Exploitations

L'évolution des exploitations se présente comme suit pour les années 1997 à 2001.

Année	Exploitations m ³	B. service %	B. industrie %	B. feu %
1997	128 871	71	12	17
1998	143 986	74	11	15
1999	145 844	75	10	14
2000	412 260	82	7	10
2001	304 500	85	7	8
2002	Les chiffres seront disponibles au mois de juin 2003.			

10.3 Forêts privées

Le tableau ci-après indique, pour chaque arrondissement, les surfaces des forêts privées et des exploitations y relatives durant l'année 2001:

Arrondissement	Surface ha	Exploitation 2000 m ³
1 ^{er} Sarine	1 500	12 000
2 ^e Singine/Gruyère	4 300	51 500
3 ^e Gruyère	3 000	9 700
4 ^e Gruyère	3 000	27 800
5 ^e Lac/Broye	1 600	23 000
6 ^e Glâne/Broye	1 700	17 700
7 ^e Veveyse/Glâne	1 400	10 800
Total	16 500	152 500

(soit quelque 40 % de la surface forestière totale du canton)

Les chiffres pour l'année 2002 seront disponibles au mois d'avril 2003.

11. Dégâts aux forêts

L'année 2002 est caractérisée par la prolifération du bostryche typographe, qui a fait périr environ 200 000 m³ d'épicéas, soit un volume en baisse par rapport à 2001 (231 000 m³), mais qui équivaut à une coupe annuelle normale. C'est en grande majorité en montagne que se sont développées les populations de bostryche. Les conditions topographiques et le manque de desserte des forêts de montagne ont rendu difficiles les mesures de lutte contre les bostryches. La surveillance des peuplements a été intensifiée en 2002 afin de détecter les attaques de bostryches au stade précoce. En été, dans les préalpes gruériennes, en particulier dans les vallées de la Jogne, du Gros-Mont et du Petit-Mont, une forte extension des dégâts a été découverte. La stratégie de lutte définie dans ces compartiments géographiques a consisté d'une part à abattre et évacuer les arbres colonisés par les bostryches en concentrant les efforts dans les forêts encore largement intactes, où il restait un peuplement d'épicéas à sauver, et, d'autre part, à ne pas intervenir dans les surfaces où les bois renversés par Lothar avaient été laissés sur place, ainsi que dans les zones inaccessibles et trop dangereuses (arrêtes rocheuses). En septembre, dans les préalpes singinoises, compte tenu du grand volume des dégâts, l'exploitation des bois bostrychés a été déclarée prioritaire dans les forêts protectrices de la zone de flysch, en dessous de 1400 mètres d'altitude, ainsi que dans les forêts encore majoritairement intactes.

– Montant des travaux décomptés:	21 517 000 fr.
– Subventions fédérales:	8 848 000 fr.
– Subventions cantonales:	3 271 000 fr.

12. Mesures de sylviculture

12.1 Sylviculture A

Dans les forêts non touchées par Lothar, des soins aux jeunes peuplements et des mesures en faveur de la régénération des forêts ont été réalisés en 2002. Le volume de ces travaux reste modeste car la lutte contre le bostryche et la reconstitution des forêts ont été prioritaires.

– Montant des travaux décomptés:	1 407 000 fr.
– Subventions fédérales:	703 500 fr.
– Subventions cantonales:	206 000 fr.

12.2 Sylviculture B/C

Divers travaux dans les forêts protectrices ont été poursuivis mais, comme partout dans le canton, ils ont été déterminés par les problèmes liés aux dégâts consécutifs à l'ouragan Lothar. Malheureusement, des attaques massives du bostryche typographe ont été constatées, en particulier dans les massifs forestiers préalpins. Les interventions nécessaires dans les périmètres de projets approuvés sont décomptées dans la sylviculture B/C.

Le chapitre 8 «Projets techniques» fournit quelques aperçus quant au volume financier décompté pour ces travaux. Actuellement, on peut compter 26 différents projets concernant la sylviculture B/C. Tous les projets de restauration sylvicole (projets «Lauber»), par ailleurs comme tous les projets basés sur l'ancienne législation fédérale, ont été terminés en 2002. Au niveau administratif, la plupart des décomptes finaux seront traités au début 2003 seulement.

A la suite des pertes de surfaces forestières importantes dans les Préalpes, une dégradation des fonctions de protection contre les dangers naturels a été constatée localement. Dans ce contexte, on peut s'attendre à une culmination de nouveaux dangers d'avalanches entre 2010 et 2020, période où les arbres morts seront pourris sans qu'un rajeunissement conséquent ne soit déjà installé. Les changements climatiques pourraient encore davantage diminuer les périodes neigeuses mais augmenter les périodes de dégel et de pluie en hiver. Les effets négatifs des pertes de surfaces boisées sur les glissements superficiels et spontanés, associés au processus général d'érosion, semblent évidents mais ils ne sont, scientifiquement, que peu connus.

Dans la commune de Charmey, la construction d'ouvrages de protection contre les chutes de pierres s'avérera nécessaire pour protéger des habitations. Ce nouveau danger est causé par le renversement de vieux arbres sur des sols rocheux, raides et peu profonds.

Dans le courant de cette année, 1 nouveau projet sylvicole a été approuvé.

Les chapitres 5 et 8 renseignent également sur les activités dans ce domaine.

12.3 Reconstitution des forêts

Dans les forêts détruites par Lothar et les bostryches, les travaux de reconstitution ont progressé. Le projet cantonal a été approuvé par la Confédération. En 2002, les premières mesures décomptées concernent majoritairement les forêts de plaine.

– Montant des travaux décomptés:	2 093 000 fr.
– Subventions fédérales:	1 046 500 fr.
– Subventions cantonales:	306 000 fr.

13. Police forestière

13.1 Défrichements

La Direction des institutions, de l'agriculture et des forêts a délivré 4 autorisations de défrichement.

Les motifs de ces autorisations de défrichement sont:

• constructions	36 m ²
• routes	3 592 m ²
Total	3 628 m ²

13.2 Exploitations préjudiciables

Le Service des forêts et de la faune a rendu 3 autorisations d'exploitations préjudiciables pour des conduites souterraines ainsi que des autorisations pour une piste VTT, un parcours aérien, un bûcher et un projet de filets de protection contre les chutes de pierres.

13.3 Constatations de la nature forestière

Le Service des forêts et de la faune a rendu 11 décisions de constatation de la nature forestière.

13.4 Constructions à proximité des forêts

Le Service des forêts et de la faune a donné 192 préavis pour des demandes de permis de construire à proximité des forêts, ainsi que des préavis pour des plans d'aménagement locaux et des plans de quartiers situés à proximité de forêts.

Faune, chasse et pêche

1. Administration

Etat des effectifs (quota en équivalent plein temps)

– Administration (conseillers scientifiques, secrétaire)	3
– Surveillants	15

Aucun changement n'est intervenu dans le personnel.

L'effectif des surveillants de la faune et gardes-pêche est de quinze personnes à plein temps.

Un cours de perfectionnement pour gardes-pêche, organisé par l'Office fédéral de l'environnement, des forêts et du paysage, consacré à la revitalisation des lacs et cours d'eau, a eu lieu à Altdorf; 4 gardes-pêche fribourgeois y ont pris part.

Un cours de perfectionnement pour surveillants de la faune, organisé par la Direction fédérale des forêts, consacré aux chiens, a eu lieu dans le canton de Zurich; 8 surveillants de la faune fribourgeois y ont pris part.

En 2002, les surveillants de la faune et gardes-pêche permanents et auxiliaires ont déposé les rapports de dénonciation suivants:

16 rapports en matière de chasse et de protection de la faune
18 rapports en matière de pêche
29 rapports en matière de protection des eaux
46 rapports en matière de protection de la nature et cueillette de champignons.

En outre, 23 avertissements écrits ont été remis à des personnes qui ne respectaient pas les prescriptions concernant les chiens.

Le secteur pêche a traité 261 dossiers concernant des interventions techniques dans les cours d'eau et les lacs (endiguements, corrections, extractions de matériaux, curages, prélèvements et déversements d'eau, etc.); 119 décisions en matière de pêche ont été rendues par la Direction des institutions, de l'agriculture et des forêts pour ces interventions.

2. Chasse

2.1 Chasse d'automne 2002

En montagne (permis A), le tir d'un chamois, des marmottes et des carnivores était autorisé du 16 au 28 septembre. Pour la quatrième année consécutive, la chasse du chevreuil n'était pas autorisée en montagne parce que sa population est très basse. Les titulaires du permis B ont pu chasser en plaine du 16 septembre au 31 octobre; du 16 septembre au 12 octobre, le tir d'un, deux ou trois chevreuils était autorisé aux titulaires du permis B. Au moins un des trois chevreuils devait être abattu dans un secteur de faune pour lequel un plan de tir avait été établi; dans ces secteurs de faune, la chasse du chevreuil a duré jusqu'au 26 octobre. Jusqu'au 31 octobre, les sangliers, les carnivores et le gibier à plume pouvaient être tirés. La chasse du lièvre n'était pas autorisée.

Les titulaires du permis pour la chasse du cerf pouvaient abattre un cerf en montagne ou en plaine du 16 septembre au 5 octobre. Une chasse spéciale du chamois était autorisée du 30 septembre au 5 octobre, destinée à abattre des chamois dans les deux districts francs fédéraux, dans une réserve cantonale en montagne, dans une réserve cantonale en plaine et dans un secteur de faune en plaine. Il n'y a pas eu de chasse de régulation du cheptel des bouquetins.

Le permis C pour la chasse en plaine avec chien d'arrêt donnait le droit de tirer au maximum cinq faisans jusqu'au 31 octobre; il permettait aussi de tirer les bécasses des bois jusqu'au 14 décembre.

Pour la chasse d'automne, 385 permis A, 689 permis B, 77 permis C et 156 permis pour le cerf ont été délivrés. Le nombre de chasseurs a été de 730. Durant cette chasse, 1292 chevreuils (dont 212 jeunes), 369 chamois (dont 94 jeunes) et 5 cerfs (dont aucun jeune) ont été abattus.

2.2 Statistique des permis de chasse délivrés et du gibier abattu durant l'automne 2001 et l'hiver 2001/2002

352 permis A (chasse en montagne)
645 permis B (chasse générale en plaine)
67 permis C (chasse de la plume avec chien d'arrêt en automne)
121 permis pour la chasse du cerf
299 permis D1 (chasse des carnivores en hiver)
172 permis D2 (chasse des carnivores et du sanglier en hiver)
19 permis E (chasse du gibier d'eau en hiver)
3 permis E cormoran (chasse du cormoran seulement)
0 permis F (chasse du gibier d'eau sur le lac de Neuchâtel)
2 permis G (chasse du gibier d'eau sur le lac de Morat)
13 permis H (chasse du gibier d'eau sur les lacs de la Gruyère, de Montsalvens et de Schiffenen)

Sur l'ensemble du territoire cantonal, les chasseurs ont abattu le gibier suivant durant la saison 2001-2002:

Chamois	316	Blaireaux	18
Chevreaux	1 254	Fouines	27
Bouquetins	0	Martres	4
Cerfs	9	Chats haret	22
Lièvres bruns	0	Faisans	0
Lièvres variables	0	Bécasses	42
Sangliers	8	Colombidés	68
Marmottes	16	Corvidés	307
Renards	2 132	Oiseaux d'eau	573

2.3 Animaux périss

Du mois d'avril 2001 au mois de mars 2002 ont été retrouvés morts:

48	chamois (33 % à la suite de chutes ou d'avalanches)
506	chevreaux (63 % tués par le trafic routier)
11	bouquetins
1	cerf
58	lièvres bruns (78 % tués par le trafic routier)
6	sangliers (66 % tués par le trafic routier)
990	renards (73 % tués par le trafic routier)
248	blaireaux (79 % tués par le trafic routier)

3. Pêche

3.1 Statistique des permis de pêche délivrés pour les cours d'eau et lacs cantonaux

En 2002, les permis suivants ont été délivrés:

- Rivières et lacs cantonaux:
 - 1167 permis annuels
 - 145 permis de 6 mois
 - 57 permis de 7 jours
 - 842 permis d'un jour
- Rivières seulement:
 - 205 permis annuels
 - 37 permis de 6 mois
- Lacs cantonaux seulement:
 - 451 permis annuels
 - 125 permis de 6 mois
- Permis additionnels pour la pêche en bateau sur les lacs cantonaux:
 - 789 permis annuels
 - 185 permis d'un jour
- Permis pour le canal de la Broye et la Bibera inférieure:
 - 221 permis annuels
 - 405 permis d'un jour
- 22 permis collectifs dans divers cours d'eau et lacs

3.2 Pêche affermée

En 1998, a débuté une nouvelle période d'affermage (1998 – 2003);

74 lots de pêche sont affermés.

3.3 Pêche dans le lac de Neuchâtel

En 2002, les permis suivants ont été délivrés:

9 permis de 1^{re} classe (professionnels), 80 permis de 2^e classe (amateurs avec traîne), 169 permis de 3^e classe (amateurs sans traîne) et 167 permis additionnels (gambe).

Résultats de la pêche professionnelle de l'ensemble du lac (en tonnes):

	2002	2001	2000	1999	1998	1997	1996	1995
Palées	82.1	81.1	76.7	49.0	52.1	31.4	33.5	32.1
Bondelles	123.4	152.0	161.7	135.8	105.1	87.9	72.2	69.9
Truites	3.4	3.1	2.8	2.2	2.3	1.9	0.9	1.0
Ombles-chev.	1.3	1.0	1.2	0.8	1.5	0.7	0.8	0.8
Perches	38.1	43.5	50.5	55.2	39.2	40.4	46.3	21.5
Brochets	6.1	7.8	7.8	5.0	6.1	5.4	8.5	8.0
Vengerons	29.4	19.2	17.8	19.8	29.9	29.9	36.3	36.4
Brêmes	1.7	0.3	0.4	1.3	2.8	0.9	3.1	2.1
Autres	3.4	1.0	1.6	2.7	1.1	1.0	2.3	1.8

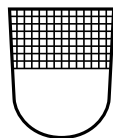
3.4 Pêche dans le lac de Morat

En 2002, les permis suivants ont été délivrés:

1 permis de 1^{re} classe (professionnel), 245 permis de 2^e classe (amateurs avec traîne), 459 permis de 3^e classe (amateurs sans traîne) et 226 permis additionnels (gambe).

Résultats de la pêche professionnelle (en tonnes), y compris les 4 pêcheurs professionnels vaudois:

	2002	2001	2000	1999	1998	1997	1996	1995
Corégones	0.5	0.3	0.4	0.1	0.4	0.2	0.7	0.5
Truites	0.1	0.2	0.4	0.3	0.2	0.4	0.4	0.4
Brochets	0.9	1.4	1.3	1.4	1.9	1.2	2.4	1.4
Perches	8.1	9.3	10.3	9.2	6.6	5.2	8.5	4.6
Brêmes	0.2	1.4	1.5	1.1	2.0	2.7	2.1	0.9
Vengerons	4.6	3.0	6.3	5.1	8.0	7.0	11.0	12.7
Silures	0.4	0.3	0.3	0.3	0.4	0.5	0.8	0.5
Autres	3.1	1.7	1.9	1.0	0.5	1.1	1.9	0.5



Canton de Fribourg

Compte rendu du Conseil d'Etat
pour l'année 2002

Direction de l'économie,
des transports et de l'énergie

Imprimerie Saint-Paul, Fribourg 2003

Table des matières

Direction	5	Département de l'industrie, du commerce et de l'artisanat	10
I. Législation	5	I. Industrie et commerce	10
1. Lois et décrets	5	1. Relations du travail	10
2. Ordonnances et règlements	5	2. Office cantonal de l'approvisionnement économique du pays	10
II. Généralités	5	3. Lutte contre le travail au noir dans la construction	10
III. Acquisition d'immeubles par des personnes à l'étranger	5	II. Inspection du travail	10
IV. Caisse publique de chômage	6	1. Généralités	10
1. Organisation	6	2. Protection des travailleurs	10
2. Décisions	6	3. Dérogation à la durée normale de la semaine de travail	10
3. Statistiques	6	4. Approbation de plans – autorisation d'exploiter	10
V. Tourisme	6	5. Récipients sous pression	10
Service des transports et de l'énergie ...	7	III. Main-d'œuvre étrangère	10
I. Service	7	Office public de l'emploi	11
II. Transports	8	I. Généralités	11
1. Procédures de consultation	8	II. Assurance-chômage	11
2. Planification des transports	8	III. Les offices régionaux de placement (ORP) ...	12
3. Horaires	8	IV. Sections	12
4. Rail 2000, 2 ^e étape	8	1. Section Droit et Ressources humaines ...	12
5. Améliorations techniques des entreprises de transports publics	8	2. Mesures actives	13
6. Concessions et autorisations pour le transport de voyageurs	8	3. Section Finances	13
7. Installations de remontées mécaniques ...	9	4. Section Organisation et Support	13
8. Obstacles à la navigation aérienne	9	5. Sécurité au travail	14
III. Energie	9	6. Médiation de l'assurance-chômage	14
1. Procédures de consultation	9	Office du logement	14
2. Activités concernant l'énergie	9	I. Encouragement à la construction de logements	14
3. Installations de réfrigération et/ou d'humidification	9	II. Réalisations précédentes	14
4. Installations de chauffages électriques fixes à résistances	9	III. Amélioration du logement dans les régions de montagne	15
5. Installations de chauffage au bois	9	IV. Lutte contre les abus dans le secteur locatif ...	15
6. Installations solaires thermiques	9	V. Réserves de terrains	15
7. Installations solaires photovoltaïques	9	VI. Vente d'immeubles aux étrangers	15
8. Bâtiment remplissant les critères du standard Minergie	9	VII. Commission cantonale du logement	15
9. Lignes électriques à haute tension	9		
10. Gaz naturel	9		

Direction

I. Législation

1. Lois et décrets

Loi du 19 septembre 2002 modifiant la loi d'application de la loi fédérale sur l'acquisition d'immeubles par des personnes à l'étranger.

Décret du 19 septembre 2002 concernant la participation financière de l'Etat de Fribourg en faveur du Centre CIM de Suisse occidentale (CCSO) et de son antenne cantonale pour les années 2002 à 2006.

2. Ordonnances et règlements

Ordonnance du 29 janvier 2002 relative au plan sectoriel de l'énergie.

Ordonnance du 26 février 2002 modifiant l'arrêté établissant un contrat-type de travail pour les collaborateurs du service de maison.

Ordonnance du 26 février 2002 modifiant l'arrêté fixant les taxes locales de séjour.

Ordonnance du 5 mars 2002 modifiant le règlement d'exécution de la loi sur les transports.

Ordonnance du 5 mars 2002 modifiant l'arrêté fixant les émoluments administratifs pour les autorisations et approbations données en application de la législation sur le travail dans l'industrie, l'artisanat et le commerce.

Ordonnance du 14 mai 2002 désignant pour la durée de l'Expo.02 les régions touristiques selon la législation fédérale sur le travail.

Ordonnance du 25 juin 2002 fixant les taxes pour l'octroi d'autorisations de travail à des étrangers.

Ordonnance du 2 juillet 2002 approuvant la Convention intercantonale sur les contributions des cantons aux frais de scolarité et de formation dans le domaine de la formation professionnelle (Convention sur les taxes scolaires dans la formation professionnelle).

Ordonnance du 10 septembre 2002 indiquant les effectifs au 31 décembre 2001 de la population dite «légale» et de la population résidante des communes du canton de Fribourg.

Ordonnance du 26 novembre 2002 concernant l'usage de la formule officielle pour la conclusion d'un nouveau bail à loyer.

Ordonnance du 9 décembre 2002 fixant les limites de revenu et de fortune des locataires donnant droit à un abaissement supplémentaire selon la loi encourageant la construction de logements à caractère social.

II. Généralités

La Direction a préparé la réponse du Conseil d'Etat à des consultations organisées par la Confédération sur les sujets suivants:

- Lignes directrices pour une formation professionnelle modulaire;
- Nouvelle délimitation des zones économiques en redéploiement;
- Encouragement du tourisme par la Confédération: amélioration de la structure et de la qualité de l'offre;
- Prix préférentiels applicables au transport de journaux et de périodiques. Projet de révision partielle de l'ordonnance du 29 octobre 1997 sur la Poste;
- Modification de l'ordonnance sur la construction et l'exploitation des chemins de fer;
- Initiative parlementaire. Tunnel du Gothard/A2. Construction d'un second tube;
- Modification de la loi fédérale sur l'acquisition d'immeubles par des personnes à l'étranger;
- Modification de la loi sur les télécommunications et de ses ordonnances d'exécution;
- Ordonnance 5 relative à la loi fédérale sur le travail: dispositions spéciales de protection des jeunes travailleurs.

III. Acquisition d'immeubles par des personnes à l'étranger

La Commission a rendu, en 2002, 25 décisions, soit:

- 21 décisions accordant l'autorisation;
- 3 complètement de décisions;
- 1 décision constatant le non-assujettissement.

Les 21 décisions (dont l'une comporte l'octroi de 3 unités) accordant l'autorisation se répartissent comme suit:

- 3 autorisations de revente HLM;
- 4 radiations de charges;
- 16 logements de vacances:
 - Secteur Intyamon: 3
 - Secteur Vallée de la Jogne et Berra: 10
 - Secteur Veveyse: 3

IV. Caisse publique de chômage

1. Organisation

La Caisse publique de chômage est rattachée administrativement à la Direction de l'économie, des transports et de l'énergie. Elle est ouverte à tous les assurés domiciliés dans le canton; en outre, elle est à la disposition des entreprises sises dans le canton pour verser à l'intention de tous les travailleurs touchés, quel que soit leur lieu de domicile, les indemnités en cas de réduction de l'horaire de travail et les indemnités en cas d'intempéries. Elle est enfin seule compétente pour verser des indemnités en cas d'insolvabilité.

2. Décisions

La Caisse publique de chômage a notifié 2838 décisions de caisse. Elle a soumis à l'Office public de l'emploi 196 cas pour examen.

3. Statistiques

	2001	2002
<i>Demandes d'indemnités en cas de chômage total ou partiel</i>		
Nombre d'assurés	3832	3992
dont nouveaux assurés	2888	3701
<i>Demandes d'indemnités en cas d'intempéries</i>		
Nombre d'entreprises annoncées	36	52
<i>Demandes d'indemnités en cas de réduction de l'horaire de travail</i>		
Nombre d'entreprises annoncées	10	35
<i>Demandes d'indemnités en cas d'insolvabilité</i>		
Nombre d'assurés	168	174
Indemnités versées		
	2001	2002
	Fr.	Fr.
Chômage complet (IC)	34 170 708.20	41 429 107.85
Mesures relatives au marché		
du travail (MMT)	4 820 987.60	5 216 095.95
Coût afférent au projet (organisateur)	12 221 430.45	14 746 799.35
Intempéries et réduction		
de l'horaire de travail	585 954.35	3 343 876.05
Insolvabilité	593 626.25	767 480.15
Total	52 392 706.85	65 505 359.35

V. Tourisme

Après quatre années consécutives de notable embellie, suivies d'une année de consolidation, le tourisme suisse a connu un exercice 2002 en net repli. Selon les dernières évaluations de l'Office fédéral de la statistique (OFS), le bilan de l'année considérée traduit une notable diminution de la demande hôtelière, consécutive notamment à une piètre saison hivernale, à une péjoration sensible et générale de la conjoncture, au cours élevé du franc suisse et, bien évidemment, aux événements politiques et économiques majeurs de l'automne 2001. Difficiles à évaluer globalement en raison d'une statistique encore incomplète, les

résultats de la parahôtellerie paraissent suivre la même tendance: ils devraient donc confirmer le bilan général en recul marqué de l'exercice sous revue.

Dans les faits – et s'agissant de la seule hôtellerie –, l'OFS escompte, sur la base des données actuellement disponibles, un résultat annuel inférieur à 32 millions de nuitées, en baisse de près de 5 % (1,54 million d'unités) par rapport à l'année 2001. Ce résultat, à considérer comme préoccupant, exprime un repli important de la demande qui retrouve ainsi pratiquement le niveau qu'elle avait atteint en 1997.

La revue des divers marchés permet d'observer que – Expo.02 aidant – la demande est demeurée un peu près stable en ce qui concerne les touristes suisses. S'agissant en revanche des marchés étrangers, elle est en diminution globale de quelque 8 %: ce sont notamment les visiteurs belges (–35 000 nuitées), français (–80 000), néerlandais (–85 000), britanniques (–115 000), japonais (–140 000, ou –16,8 %), américains (–290 000, ou –15,5 %) et surtout allemands (–730 000, ou –11,7 %) qui renoncèrent en nombre à séjourner en Suisse.

Dans le contexte réellement «extra ordinaire» d'Expo.02, l'hôtellerie fribourgeoise – à l'inverse – enregistre des résultats exceptionnels. Selon les premiers chiffres établis par l'OFS, le bilan 2002 se traduira – en comparaison avec un exercice 2001 encore très bon – par une spectaculaire progression de l'ordre de 13 % (ou 40 000 nuitées). La diminution sensible de la demande étrangère (–15 000 nuitées, ou environ –12 %) a en effet été plus qu'entièrement compensée par la clientèle suisse (+5000 nuitées, ou +31 %). A cela s'ajoute – également à l'actif exclusif des touristes suisses – que le nombre des arrivées progresse globalement de 14 % aussi.

Il apparaît ainsi que, pour l'hôtellerie au moins, le bilan 2002 du tourisme fribourgeois devra évidemment être classé à part. On demeurera cependant conscient du fait que, suivant en général les tendances affectant le tourisme suisse, le Pays de Fribourg sans l'effet d'Expo.02 n'aurait sans doute pas manqué d'être lui aussi concerné par l'évolution générale.

S'agissant de la parahôtellerie – dans le canton, essentiellement résidentielle et, par conséquent, globalement moins sensible à la conjoncture –, elle n'aura donc que peu profité d'Expo.02. Les premières évaluations permettent de prévoir une confirmation des résultats antérieurs.

Quant aux activités touristiques «à la journée» (excursionnisme), elles ont fortement souffert en début d'année d'un hiver 2001/2002 à nouveau très pauvre en neige, avant d'évoluer de manière très contrastée par la suite: très favorablement bien sûr, dans la région du Lac de Morat, mais à l'inverse, très inégalement voire médiocrement, dans les autres parties du canton.

Au chapitre des faits ayant marqué de manière particulière – et positive – l'année touristique fribourgeoise 2002, il sied de mentionner:

- l'organisation et la tenue d'Expo.02 dans le pays des Trois Lacs et plus particulièrement à Morat, avec

- notamment, en matière de services touristiques, l'exploitation – 159 jours durant – d'une antenne d'information et de réservation ad hoc, assurée conjointement par l'UFT et Morat Tourisme;
- le lancement ou l'achèvement – en divers autres lieux du Pays de Fribourg: Charmey, Fribourg, Kerzers, Les Paccots, Schwarzsee – de plusieurs importants projets de construction, d'aménagement ou de rénovation d'équipements de caractère touristique;
 - l'édition par l'UFT de plusieurs imprimés et matériels destinés à la promotion du tourisme fribourgeois, notamment: la brochure *Pays de Fribourg – Emotion* (document de base et sa partie *Info*, traitant de l'offre touristique «toutes saisons» du canton), le *Guide des Hôtels* ou encore le *Manuel de vente* destiné aux intermédiaires professionnels, ainsi que plusieurs rééditions: cyclotourisme en Pays de Fribourg, itinéraire pédestre des Préalpes fribourgeoises;
 - l'accueil en cours d'année – notamment en collaboration avec Suisse Tourisme – de plus de 45 médias touristiques et intermédiaires commerciaux étrangers, en provenance notamment de Suisse, d'Allemagne, de Belgique, de France, de Grande-Bretagne, d'Italie et des Etats-Unis;
 - l'exécution par l'UFT – en application de sa stratégie promotionnelle privilégiant l'action de promotion des ventes en direction des intermédiaires professionnels – d'un important programme d'activités publicitaires et promotionnelles en Suisse, Allemagne, France, Grande-Bretagne et Etats-Unis, notamment dans le cadre d'importants partenariats avec Suisse Tourisme;
 - l'accession du Pays de Fribourg au rang des grandes Régions touristiques de Suisse, suite à sa reconnaissance comme telle par Suisse Tourisme (conséquence de la scission en deux nouvelles entités de l'ancienne région Fribourg-Neuchâtel-Jura-Jura bernois);
 - l'exploitation et la poursuite du développement du système télématique cantonal d'information et de réservation touristique directe du Pays de Fribourg, parallèlement à la gestion et au perfectionnement continu de l'important site Internet consacré au Pays de Fribourg touristique (www.pays-de-fribourg.ch ou www.freiburgerland.ch);
 - la publication de l'organe de presse de l'UFT «Tourisme-Info»;
 - la poursuite des travaux préparatoires en vue de la réforme des structures du tourisme fribourgeois et de la révision de la loi sur le tourisme;
 - l'extension – à deux nouveaux mandants – des prestations de service fournies par la Centrale d'encaissement de la taxe de séjour, exploitée par l'UFT au profit, en 2002, de quinze sociétés de développement;
 - la mise en place d'une nouvelle organisation de gestion du réseau «Tourisme pédestre fribourgeois», confiée à M. Placide Meyer et appelée à demeurer en vigueur jusqu'à l'adoption de la future loi sur le tourisme et des normes que le Conseil d'Etat aura proposé d'y inscrire en réponse aux deux motions «réseau pédestre» acceptées en 2002;
 - l'obtention du label de qualité pour le tourisme suisse par onze nouveaux prestataires touristiques fribourgeois.
- La contribution ordinaire de l'Etat – à laquelle se sont ajoutés quelque 1 320 000 francs de taxe cantonale de séjour, légalement affectés au financement de prestations directes en faveur des hôtes – a servi pour l'essentiel à continuer à faire connaître les attraits touristiques du canton et à y promouvoir toujours davantage la qualité de l'information et de l'accueil.
- Quant au Fonds cantonal d'équipement touristique – qui présentait, au 31 décembre 2002, un actif de 1 400 000 francs – il a poursuivi durant l'année son action d'appui et d'encouragement à l'amélioration de l'offre structurelle fribourgeoise.
- Dans ce contexte, le Comité de gestion a décidé – outre la confirmation, à hauteur de quelque 1 160 000 francs, d'engagements pluriannuels antérieurs – l'octroi d'aides financières ordinaires (prise en charge partielle d'intérêts) en faveur des bénéficiaires suivants:
- *Hôtel Ermitage Les Paccots SA*, aux Paccots: rénovation de l'hôtel;
 - *Fondation Papiliorama-Nocturama*, à Marin: création d'un centre touristique et culturel d'envergure européenne consacré à la sensibilisation aux problèmes de la disparition des forêts tropicales et à la nature tropicale, à Kerzers;
 - *Hôtel de la Rose SA*, à Fribourg: rénovation de l'hôtel.

Service des transports et de l'énergie

I. Service

Durant l'année 2002, le Service a assuré la présidence du comité de pilotage «Développement durable dans le canton de Fribourg». Ce comité a poursuivi ses travaux en vue de la création d'une commission cantonale du développement durable.

Dans le cadre de consultations communes aux sections «transports» et «énergie», le Service s'est prononcé sur différents projets, dont notamment:

- la modification de l'arrêté d'exécution de l'ordonnance fédérale relative à l'étude de l'impact sur l'environnement;
- le document d'aide à l'élaboration du plan directeur régional;
- la révision de plus de 50 plans d'aménagement communaux.

II. Transports

1. Procédures de consultation

Le Service a répondu à deux procédures de consultation ouvertes par l'Office fédéral des transports, l'une relative au raccordement de la Suisse orientale et occidentale au réseau ferroviaire TGV, l'autre au guide concernant l'appel d'offres de prestations des transports publics.

Au niveau des consultations cantonales, le Service s'est notamment prononcé sur la modification partielle des statuts de la Communauté urbaine des transports de l'agglomération fribourgeoise et sur la valorisation des sites naturels du Niremont.

2. Planification des transports

La Commission consultative des transports a tenu une séance. Le Groupe de coordination des transports a tenu cinq séances. L'état des travaux du plan cantonal des transports et les réflexions sur la planification horaire 2005-2008 ont été présentés et discutés lors de ces rencontres.

Le Service a développé une application informatique servant au calcul de la répartition des coûts à la charge des communes au sens de l'article 41a de la loi du 20 septembre 1994 sur les transports.

Sur le plan régional, il a suivi les travaux menés par la Communauté urbaine des transports de l'agglomération fribourgeoise, notamment les études de détail liées au projet général.

Le Service a mis sur pied plusieurs groupes d'accompagnement, composés notamment de représentants des districts concernés, pour planifier les horaires régionaux des transports publics dès la mise en place de la 1^{ère} étape de Rail 2000.

Il a contribué à plusieurs études régionales, dont notamment:

- le concept d'offre 2005-2008 dans les districts de la Glâne et de la Veveyse;
- l'étude de l'axe de transports publics sur les lignes ferroviaires Spiez – Zweisimmen – Montreux/Bulle et Zweisimmen – Lenk;
- le Bäre Abi;
- le RER bernois;
- le Groupe «Broye/Seeland».

3. Horaires

Suite à la procédure de consultation relative au projet d'horaire 2003, le Service a réuni le Groupe horaire pour traiter les requêtes formulées. Les unes visaient des modifications prioritaires pour l'horaire 2003, les autres des modifications à moyen terme, pour lesquelles le Service a demandé aux entreprises de transport de fournir un rapport sur la fréquentation, la faisabilité technique, les coûts financiers et les conséquences éventuelles sur les courants de trafic.

Se fondant sur la législation en vigueur et sur les offres des entreprises de transport, le Service a affecté, en accord

avec l'Office fédéral des transports, les ressources financières disponibles pour l'offre en transports publics pour les périodes horaires 2002 et 2003.

4. Rail 2000, 2^{ème} étape

Le Service a suivi la planification de la deuxième étape de Rail 2000, à savoir la réalisation 2010-2020.

5. Améliorations techniques des entreprises de transports publics

Conformément aux procédures d'approbation de plans selon le droit ferroviaire, l'Office fédéral des transports a demandé au Service de se prononcer sur les objets suivants:

- le renouvellement de la caténaire en gare de Düdingen;
- le renouvellement des appareils de voie 1/2/3 en gare de Vauderens;
- le renouvellement et l'extension des installations de sécurité sur la ligne Romont – Fribourg;
- le renouvellement des appareils de voie 1/2/3 en gare de Schmitten;
- la protection contre les chutes de pierre sur les tronçons les Avants – Jor et les Cases – les Sciernes;
- la modernisation des installations de sécurité sur la ligne Kerzers – Lyss;
- le renouvellement et la suppression des appareils de voie en gare de Kerzers;
- la transformation de la gare de Kerzers;
- le renouvellement de la ligne d'alimentation entre Palézieux Est et Châtillens.

Par ailleurs, se fondant sur l'article 56 de la loi sur les chemins de fer, le Service a préavisé favorablement les 9^{ème} et 10^{ème} conventions d'investissement en faveur du chemin de fer BLS Lötschbergbahn et les 16^{ème}, 17^{ème}, 18^{ème} et 19^{ème} conventions d'investissement en faveur du chemin de fer Montreux – Oberland bernois.

6. Concessions et autorisations pour le transport de voyageurs

L'Office fédéral des transports a requis l'avis du Service pour:

- une extension de concession ferroviaire;
- un renouvellement de concession ferroviaire;
- un transfert de concession ferroviaire;
- une suppression partielle de concession ferroviaire;
- quatre extensions de concession automobile;
- deux renouvellements de concession automobile;
- un transfert de concession automobile;
- deux autorisations fédérales pour des courses internationales.

Conformément au règlement du 3 novembre 1999 concernant l'octroi d'autorisations cantonales pour le transport des voyageurs, le Service a délivré quatorze autorisations pour le transport de voyageurs.

7. Installations de remontées mécaniques

Le Service a renouvelé:

- six autorisations d'exploiter un télési;
- quinze autorisations d'exploiter un mini-télési.

Il a transmis plus de quinze rapports d'inspection émanant de l'Organe de contrôle du concordat intercantonal sur les téléphériques et les téléskis.

8. Obstacles à la navigation aérienne

Le Service a transmis à l'Office fédéral de l'aviation civile:

- dix-huit annonces relatives à une installation constituant un obstacle à la navigation aérienne;
- trois annonces de démontage.

III. Energie

1. Procédures de consultation

L'Office fédéral de l'énergie a requis l'avis du Service sur la modification de l'ordonnance sur l'énergie portant sur les données de la consommation du carburant et les émissions CO² des véhicules neufs.

2. Activités concernant l'énergie

La Commission cantonale de l'énergie a tenu une séance consacrée notamment au projet de loi sur l'ouverture du marché de l'électricité et au programme Energho destiné aux collectivités publiques.

Le Service a poursuivi, par le biais de la presse locale, son programme d'information sur les températures moyennes et les degrés-jours, qui permet la réalisation de la signature énergétique des bâtiments.

Il a organisé, en collaboration avec l'Ecole d'ingénieurs de Fribourg et les associations techniques, trois séminaires se rapportant aux éléments pratiques du standard Minergie ainsi qu'une exposition.

Conformément aux grandes lignes de la politique énergétique, il a poursuivi son action d'information dans les communes par l'intermédiaire du programme «SuisseEnergie pour les communes».

Il a par ailleurs poursuivi ses activités d'information dans les classes francophones du canton ainsi qu'au niveau du Passeport Vacances 2002.

3. Installations de réfrigération et/ou d'humidification

Conformément à la loi du 9 juin 2000 sur l'énergie, le Service a accordé cinq autorisations.

4. Installations de chauffages électriques fixes à résistances

Conformément au règlement du 5 mars 2001 sur l'énergie, le Service a accordé trois autorisations.

5. Installations de chauffage au bois

Conformément au règlement du 5 mars 2001 sur l'énergie, le Service a délivré 95 promesses de subvention représentant un montant de 505 062 francs pour une puissance de 5057 kW.

6. Installations solaires thermiques

Conformément au règlement du 5 mars 2001 sur l'énergie, le Service a délivré 55 promesses de subvention représentant un montant de 151 144 francs pour une surface totale installée de 553,74 m².

7. Installations solaires photovoltaïques

Conformément au règlement du 5 mars 2001 sur l'énergie, le Service a délivré 2 promesses de subvention représentant un montant de 24 000 francs pour une surface totale installée de 67,75 m².

8. Bâtiment remplissant les critères du standard Minergie

Conformément au règlement du 5 mars 2001 sur l'énergie, le Service a délivré 16 promesses de subvention représentant un montant de 119 884 francs pour une surface de référence énergétique de 3840 m².

9. Lignes électriques à haute tension

Le Service a donné l'avis du canton à l'Inspection fédérale des installations à courant fort pour le projet III/210, système d'antenne sur le pylône no 297, ligne 220 kV Chamoson – Mühleberg.

L'Office fédéral de l'énergie a également requis l'avis du Service sur le rapport de la consultation de la ligne EOS 380 kV Yverdon-Galmiz, tronçon Yverdon-Villarepos.

10. Gaz naturel

Le Service a autorisé la construction des extensions suivantes du réseau Frigaz:

- secteur Hauptstrasse – quartier Dorfmatte, sur la commune de Muntelier;
- route des Ecoles – chemin des Epinettes, sur la commune de Marly;
- route du Vieux Canal, sur la commune de Givisiez;
- route des Mueses – les Etsalons – route de Neyruz, sur la commune de Matran.

Département de l'industrie, du commerce et de l'artisanat

I. Industrie et commerce

1. Relations du travail

Durant l'année 2002, le catalogue des conventions collectives de travail a été mis à jour. Le site Internet du Département permet l'accès aux conventions collectives déclarées de force obligatoire.

Le nombre de demandes de renseignements concernant le contrat individuel de travail ou les salaires usuels et conventionnels s'est élevé à environ 1000 appels durant l'exercice, soit une augmentation de 25 % par rapport à l'année 2001.

2. Office cantonal de l'approvisionnement économique du pays

Les directives concernant le rationnement alimentaire ont été mises à jour. Des séances d'information pour les communes du canton sont programmées pour l'année 2003.

3. Lutte contre le travail au noir dans la construction

La commission tripartite de surveillance du travail au noir s'est réunie trois fois au cours de l'année; son bureau a tenu une dizaine de séances.

Les structures mises en place en 2001 ont pu être mises à l'épreuve au cours de l'année écoulée.

Le bureau a transmis les rapports des inspecteurs aux commissions paritaires. Les contrevenants ont été sanctionnés par des amendes. Plusieurs cas ont été transmis à différents services de l'Etat (AVS, impôts, autres assurances) et des dénonciations ont été adressées aux juges d'instruction du canton.

II. Inspection du travail

1. Généralités

La Commission cantonale pour la promotion de la santé et de l'hygiène dans les entreprises s'est réunie une fois.

L'Inspection a pris part à plusieurs commissions et groupes de travail à l'échelle cantonale et nationale.

Le canton a réitéré son expérience avec les cantons romands concernant la formation intercantonale de santé au travail. Les cours suivants ont été donnés:

- Appel aux MSST – Avez-vous pensé à tout? 34 participants
- Travail sur appel et travail à temps partiel 30 participants
- Harcèlement psychologique 60 participants

2. Protection des travailleurs

Durant l'année, les inspecteurs ont effectué 435 (2001: 266) visites d'entreprises, en partie en collaboration avec l'Inspection fédérale du travail et/ou la Caisse nationale suisse en cas d'accidents.

3. Dérogation à la durée normale de la semaine de travail

Permis délivrés		2001	2002
a) par le département			
Travail de nuit		81	43
Travail du dimanche		54	80
Total		135	123
b) par le seco			
Travail de nuit		36	50
Travail du dimanche		30	42
Travail continu		2	6
Total		68	98

4. Approbation de plans – autorisation d'exploiter

Agrandissements (transformations) industriels	18	22
Autorisations d'exploiter	9	17
Entreprises non industrielles	563	476
Total	590	515

5. Récipients sous pression

Récipients à air ou à gaz	16	70
Chaudières à vapeur ou à eau surchauffée	2	5
Total	18	75

III. Main-d'œuvre étrangère

Depuis l'entrée en vigueur, le 1^{er} juin 2002, de l'accord sur la libre circulation des personnes (ALCP), les contingents réservés à la main-d'œuvre en provenance de l'espace UE/AELE et ceux qui sont destinés aux ressortissants des Etats tiers sont distincts.

Avant la date précitée, 211 demandes d'autorisations de séjour à l'année et 190 autorisations de séjour de courte durée (jusqu'à six mois) ont été admises en faveur de ressortissants de l'UE/AELE et des Etats tiers.

A partir du 1^{er} juin 2002, 36 décisions ont été prononcées concernant des autorisations de séjour à l'année en faveur de ressortissants d'Etats tiers, alors que 142 l'ont été en faveur de ressortissants de l'UE/AELE. Un contingent supplémentaire de 30 unités d'autorisations de séjour annuel UE/AELE a dû être demandé à l'Office fédéral des étrangers pour pouvoir satisfaire entièrement la demande de l'économie fribourgeoise. 538 autorisations de séjour de courte durée (pour un séjour inférieur à 365 jours) ont été délivrées en faveur des ressortissants UE/AELE. Pour les ressortissants des Etats tiers, il a été fait droit à 13 demandes d'autorisation de séjour de courte durée (12 mois).

En ce qui concerne l'octroi d'autorisations de courte durée de quatre mois (ou 120 jours par année civile), 543 autorisations ont été octroyées pendant les cinq premiers mois de l'année 2002, réparties principalement entre les secteurs de l'agriculture, l'hôtellerie, certaines équipes de montage et les administrateurs de sociétés internationales domiciliées dans le canton. Dès l'entrée en vigueur de l'ALCP, 59 permis de séjour de courte durée de quatre mois (ou 120 jours par année civile), destinés aux ressortissants non européens, ont été délivrés, surtout aux professions de la santé et à l'industrie. Pour les ressortissants de l'UE/AELE, 251 autorisations de séjour du même type ont été octroyées.

S'agissant des travailleurs saisonniers, il y a lieu de remarquer que, suite à l'entrée en vigueur de l'ALCP, leur statut a été abandonné. Toutefois, un dernier contingent était disponible jusqu'au 1^{er} juin 2002. Celui-ci n'a pas été entièrement utilisé. Sur les 2206 unités à disposition, la répartition a été la suivante:

Industrie de la construction	461
Hôtellerie	643
Agriculture, horticulture	586
Autres branches	159
Total	1 849

Les demandes de transformation de l'autorisation saisonnière en permis à l'année après 36 mois de travail, en vertu du droit concédé par l'ordonnance fédérale limitant le nombre des étrangers (OLE), sont restées élevées (72).

Pour la période de contingentement 2002/2003, à savoir du 1^{er} novembre 2002 au 31 octobre 2003, les contingents à disposition pour les ressortissants d'Etats tiers sont les suivants:

63 unités pour des autorisations de séjour à l'année
69 unités pour des autorisations de séjour de courte durée (12 mois).

Pour la période du 1^{er} novembre 2002 au 31 mai 2003, les contingents à disposition pour les ressortissants des Etats de l'UE et de l'AELE sont de:

161 unités pour des autorisations de séjour à l'année
1293 unités pour des autorisations de séjour de courte durée.

La Commission cantonale pour l'attribution de la main-d'œuvre étrangère (CAMO) a tenu dix séances durant l'année. L'office cantonal a rendu 4334 décisions (2001: 3536) et émis 9637 avis préalables (2001: 9951).

Office public de l'emploi

I. Généralités

L'activité de l'Office public de l'emploi (OPEM) a été marquée durant l'année 2002 par un premier semestre durant lequel le taux de chômage était relativement stable et un second semestre caractérisé par une hausse importante du chômage.

Même si le canton a réussi à maintenir un taux toujours plus bas que la moyenne suisse, cette augmentation n'a pas été sans conséquence sur le travail de l'Office et en particulier sur le nombre de personnes prises en charge par les offices régionaux de placement (ORP).

Le site Internet de l'OPEM (www.opem.ch) a constitué un excellent outil d'information non seulement pour les demandeurs d'emploi, mais également pour toutes les personnes qui se posent des questions liées à l'emploi; il contribue ainsi à prévenir le chômage. Chaque mois, quelque 15 000 visites sont enregistrées. Environ 500 réponses ont été rédigées en 2002 à l'attention de celles et ceux qui avaient besoin de renseignements.

II. Assurance-chômage

Le taux de chômage dans le canton a passé de 2,2 % en janvier à 2,8 % en décembre. En 2002, le taux de chômage moyen a été de 2,1 %. Il était de 1,6 % l'année précédente.

En moyenne, 41 personnes ont épuisé chaque mois leur droit aux indemnités de l'assurance-chômage. Le nombre de personnes se trouvant dans cette situation était de 45 en 2001 et de 52 en 2000.

Le tableau ci-après permet de suivre l'évolution du chômage dans le canton, en le comparant avec la moyenne suisse.

	Chômeurs					
	Canton de Fribourg			Suisse		
	2001	2002	%	2002	%	
Janvier	1 848	2332	2.2	93 714	2.6	
Février	1 805	2318	2.2	94 472	2.6	
Mars	1 684	2114	2.0	92 371	2.6	
Avril	1 634	1954	1.8	92 025	2.5	
Mai	1 522	1865	1.7	90 930	2.5	
Juin	1 401	1846	1.7	90 705	2.5	
Juillet	1 478	1938	1.8	92 948	2.6	
Août	1 562	2179	2.0	96 362	2.7	
Septembre	1 594	2260	2.1	101 889	2.8	
Octobre	1 747	2485	2.3	110 197	3.0	
Novembre	1 925	2719	2.5	120 627	3.3	
Décembre	2 159	3056	2.8	129 809	3.6	

Le tableau ci-après permet de suivre l'évolution des inscriptions et des annulations des demandeurs d'emploi. Quant au nombre de places vacantes enregistrées auprès des ORP, il est passé de 124 en janvier à 116 en décembre, avec une moyenne annuelle de 173; ce nombre est trop bas pour espérer une baisse du chômage. En effet, pour que le taux de chômage diminue, il est nécessaire que l'économie mette à disposition du marché du travail quelque 400 places par mois.

Evolution du chômage en 2002

Canton de Fribourg	Nouveaux	Annulations	Emplois vacants
Janvier	719	493	124
Février	517	512	175
Mars	500	558	247
Avril	512	617	239

Canton de Fribourg	Nouveaux	Annulations	Emplois vacants
Mai	475	573	186
Juin	446	468	201
Juillet	527	510	177
Août	575	394	144
Septembre	688	501	162
Octobre	847	587	158
Novembre	744	457	146
Décembre	687	405	116
Moyenne	603	506	173

III. Les offices régionaux de placement (ORP)

Les entretiens de conseil et de suivi ont été au nombre de 4942 en moyenne mensuelle auprès des conseillers en personnel des sept ORP. Cela signifie que chaque demandeur d'emploi est passé au minimum une fois par mois à l'ORP. Les conseillers ont proposé plus de 1900 postes de travail, chaque mois, à des demandeurs d'emploi; ces propositions se sont concrétisées par plus de 370 placements mensuels. Toujours en moyenne mensuelle, plus de 1000 demandeurs d'emploi travaillaient en gain intermédiaire, c'est-à-dire pour une durée limitée dans le temps.

Les ORP ont poursuivi leur travail consistant à mieux faire connaître leurs prestations aux employeurs du canton, afin d'améliorer encore le taux de placement. Chaque ORP dispose au moins d'un conseiller en personnel spécialisé dans les contacts avec les entreprises, qui informe les employeurs sur les mesures de réinsertion, les stages et les mesures cantonales, telles que les programmes de qualification en entreprises.

IV. Sections

1. Section Droit et Ressources humaines

En qualité d'autorité cantonale, la section a rendu 3617 décisions et avis de droit en matière d'assurance-chômage et de droit du travail

• suspensions dans l'exercice du droit à l'indemnité	2 791
• aptitude au placement et autres décisions	375
• remises de l'obligation de restituer	70
• avis de droit en matière d'assurance-chômage et de droit du travail	381

Durant l'année, 202 recours ont été interjetés au Tribunal administratif contre les décisions de l'OPEM. La section a déposé des observations dans 207 affaires.

60 % des recours traités en 2002 par le Tribunal administratif ont été rejetés ou déclarés irrecevables, 22.5 % rayés du rôle suite à un retrait du recours ou à une nouvelle décision rendue en cours de procédure, 8.1 % partiellement admis et 9.4 % admis.

Réductions d'horaire de travail

	Travailleurs touchés			Heures chômées		
	2001	2002	Suisse	2001	2002	Suisse
Janvier	2	551	12 586	347	22 974	689 870
Février	2	439	13 689	330	17 263	743 127
Mars	–	210	14 562	–	6 821	820 959
Avril	–	255	12 949	–	11 216	745 061
Mai	–	106	11 132	–	5 478	622 660
Juin	–	193	10 836	–	8 925	608 009
Juillet	–	120	3 523	–	6 663	196 073
Août	–	84	3 581	–	3 362	195 966
Septembre	–	233	6 170	–	9 764	330 174
Octobre	–	420	6 441	–	17 256	408 978
Novembre	474	270	8 409	17 432*	12 932	503 953
Décembre	453	294	5 658	14 379	12 967	320 970

* La tragédie du 11 septembre 2001 n'est pas étrangère à cette augmentation brutale.

Ressources humaines

L'effectif de l'OPEM a passé de 107 collaborateurs au 1^{er} janvier à 111 au 31 décembre 2002. 12 personnes ont quitté le service durant l'année et 16 nouveaux collaborateurs ont été engagés.

Une collaboratrice scientifique a en outre été engagée en qualité de cheffe de projet pour les travaux de la Commission cantonale pour la collaboration interinstitutionnelle.

Placement privé

- Nouvelles autorisations de pratiquer le placement privé et la location de services:
 - placement privé et location de services: 1
 - placement privé: 3
 - location de services: 1
 - placement de et à l'étranger: 3
 - location de services de la CH à l'étranger: 1
- Refus d'autorisation 3
- Suppressions d'autorisation: 2
- Nouvelles autorisations suite au changement du responsable: 4
- Nouvelles autorisations suite au changement d'adresse: 2
- Faillites: règlement final d'une faillite.
- Visites de contrôle d'entreprise: 5

Bilan:

Durant l'année, les visites de contrôle se sont poursuivies. L'examen des modèles de contrats a représenté un travail considérable. Il s'est avéré que les contrats de travail (contrats de mission) et de location de services, ainsi que des contrats-cadres utilisés par les agences contiennent des lacunes par rapport aux exigences de la loi sur le service de l'emploi et la location de services (LSE) et doivent être modifiés par les agences.

Les pratiques illicites au détriment du travailleur concernent notamment l'octroi des vacances, la loi sur la prévoyance professionnelle, le salaire minimum conventionnel et le non-respect de la forme et du contenu des contrats ainsi que des clauses illicites dans les contrats-cadres pré-imprimés telles que des clauses d'exclusivité de placement ou de location de services.

- Placements fixes, locations de services et heures totales de mission en 2001:
Placement privé
(Suisse/Suisse, étrangers/étrangères): 1648

Location de services

(Suisse/Suisse, étrangers/étrangères): 4897, soit 2 012 394 heures de mission

- Investigations / nouvelles demandes:
 - 17 nouvelles demandes spontanées
 - 22 investigations menées par l'OPEM.

2. Mesures actives

La Logistique des mesures actives sur le marché du travail (LMMT) doit mettre à la disposition des ORP des outils leur permettant de conseiller utilement le demandeur d'emploi dans le cadre de mesures actives pouvant lui permettre d'augmenter son aptitude au placement.

En 2002, près de 3130 assurés ont suivi un cours de perfectionnement professionnel.

Un employeur peut faire appel aux prestations de l'assurance-chômage lors de l'engagement d'un assuré qui présente des lacunes au niveau de sa formation professionnelle.

Afin de permettre aux demandeurs d'emploi de suivre la formation la plus adaptée à leur situation, la LMMT met à disposition des conseillers en personnel des ORP des plates-formes gérées par des spécialistes dans les domaines suivants: informatique, langues, industrie, technique et vente.

Quant à la section MAMT, elle gère administrativement les mesures actives du canton, que ce soit les programmes d'emploi temporaire (PET), les cours ou les mesures destinées aux chômeurs en fin de droit.

Plus de 2327 personnes ont participé à un PET, ce qui représente 6657 mois de travail au total. La durée moyenne d'un PET est de 2,9 mois par personne.

240 jeunes sont sortis de l'école obligatoire et n'ont pas trouvé de places d'apprentissage ou ont abandonné leur formation.

Afin d'optimiser la coordination et la collaboration entre toutes les structures existantes, un projet plate-forme jeunes a été mis en place en 2002. Son objectif consiste à orienter les jeunes touchés par le chômage vers la structure la plus adéquate par rapport à leurs besoins. Parmi l'éventail des structures à disposition figurent quatre organisations de semestres de motivation (semo): Déclit, Intervalle, le centre de Préformation de Grolley et le Semo intercantonale de la Broye. Chacun de ces semo possède ses caracté-

ristiques propres, d'où l'importance d'une orientation correcte, en harmonie avec les situations rencontrées par les jeunes qui se présentent à la plate-forme.

Les chômeurs en fin de droit qui remplissaient les conditions légales ont été placés dans des programmes d'emploi de qualification (PEQ); 164 d'entre eux ont bénéficié d'un contrat de durée déterminée auprès d'associations sans but lucratif et 53 de contrats auprès d'entreprises privées.

En 2002, en plus des audits de formation et de sécurité, 18 contrôles de qualité ont été effectués auprès d'organismes de mesures actives.

3. Section Finances

La section gère toutes les comptabilités fédérales (ORP, LMMT, MAMT, «Autorité cantonale (ACT)») et la comptabilité cantonale du Fonds de l'emploi. La section s'occupe encore notamment des salaires à verser mensuellement aux demandeurs d'emploi en PEQ, de l'établissement des attestations d'employeurs, des certificats de salaires et des décomptes AVS, SUVA ou impôts à la source.

En 2002, le seco a révisé les comptabilités LMMT, ACT et ORP. Au terme des révisions, toutes les comptabilités ont été approuvées. Le coût de fonctionnement des sept ORP est de 8 800 000 francs, celui de la LMMT de 950 000 francs et celui de l'Autorité cantonale de 670 000 francs.

En outre, 3,9 millions de francs ont été prélevés sur le Fonds cantonal de l'emploi pour financer des mesures destinées aux chômeurs qui avaient épuisé leurs droits aux indemnités fédérales. Au 31 décembre, le capital du Fonds se montait à 13 millions de francs.

4. Section Organisation et Support

Formation des collaborateurs

Les collaborateurs de l'OPEM ont suivi, au total, 450 jours de formation, soit, en moyenne, près de quatre jours par personne. L'OPEM a notamment organisé des cours consacrés au placement des demandeurs d'emploi difficiles à placer et aux incidences de l'accord sur la libre circulation des personnes sur l'assurance-chômage.

Informatique

La poursuite de la mise à jour du parc informatique a permis de migrer vers Windows 2000 et Office XP. L'ensemble de la structure est maintenant dotée d'outils performants et adaptés. Quant à la Hotline informatique, elle a géré plus de 700 interventions.

Organisation

La création d'un processus de contrôle et ses premières applications permettent d'évaluer le degré d'implantation du système de management de l'OPEM. Le relevé de défauts dans l'application des processus fournit des données importantes pour apporter des améliorations.

5. Sécurité au travail

L'OPEM accorde une importance particulière à la sécurité des demandeurs d'emploi qui participent à des PET ou à des PEQ. Douze responsables de programmes d'emploi ont suivi un cours de la SUVA pour la prévention d'accidents, financé et organisé par l'OPEM. En outre, des audits sont régulièrement organisés dans des PET à risque et des plans de mesures de sécurité sont établis. Pour l'année 2002, 65 visites de sécurité ont été effectuées. De nombreuses améliorations ont été apportées, aussi bien au niveau de la santé que de la sécurité (lunettes de protection, chaussures, tampons auriculaires, etc.).

6. Médiation de l'assurance-chômage

Le médiateur de l'assurance-chômage a été saisi de 98 interventions en 2002, un chiffre en baisse par rapport à l'année précédente, durant laquelle 135 personnes avaient fait appel à ses services. Ces interventions concernent les assurés qui ont des problèmes avec les caisses de chômage et les ORP notamment. Après six ans d'activité, le service de la médiation confirme son utilité, puisque la quasi totalité des assurés qui ont consulté le médiateur se déclarent satisfaits de son intervention.

Office du logement

I. Encouragement à la construction de logements

En 2002, le taux de logements vacants a régressé, passant, entre juin 2001 et juin 2002, de 1,78 % à 1,28 % du parc immobilier fribourgeois estimé à fin 2001, alors qu'il atteignait encore 2,20 % en 1999. De forts contrastes existent toutefois d'une région à l'autre:

Ville de Fribourg	3,10 %
Sarine	1,97 %
Glâne	1,48 %
Gruyère	1,30 %
Broye	0,92 %
Veveyse	0,74 %
Singine	0,70 %
Lac	0,37 %

A l'exception de la Ville de Fribourg et de la Sarine, toutes les régions se trouvent en état de pénurie selon les critères officiels.

La répartition des logements vacants est la suivante:

1 et 2 pièces	33 %
3 pièces	34 %
4 pièces	22 %
5 pièces et plus	11 %

Sur l'ensemble des logements vacants, 83 % sont à louer et 17 % sont à vendre.

Une nouvelle loi fédérale encourageant le logement à loyer ou à prix modérés (loi sur le logement, LOG) pourrait entrer en vigueur dans le courant de l'année 2003 déjà. Elle entend promouvoir une offre de logements à loyer modéré destinée aux personnes et aux ménages économiquement défavorisés, encourager l'accession à la propriété de logements à prix modéré, renforcer la position des maîtres d'ouvrage et des organisations d'utilité publique et améliorer les bases de connaissance et de décision en matière de logement.

Comparés à ceux de l'encouragement actuel, les objectifs de la future intervention de l'Etat sur le marché du logement sont moins nombreux et les aides plus ciblées. La caractéristique principale du changement de système prévu réside dans le choix du dispositif d'encouragement. L'instrument de l'abaissement de base, au demeurant très controversé, est remplacé par un système de prêts. Des prêts accordés directement par la Confédération comme aides au financement doivent permettre aux maîtres d'ouvrage de rénover, de construire ou d'acquérir des logements bon marché. La réduction des coûts du logement pour les bénéficiaires est obtenue grâce à la réduction d'intérêts consentie sur ces prêts. Cette mesure s'applique aux logements en location et en propriété. Quant aux arrièrecautiements accordés actuellement par la Confédération aux établissements de cautionnement hypothécaire, ils sont maintenus pour les «ménages à revenu seuil», qui veulent accéder à la propriété mais ne disposent pas de capitaux propres suffisants pour le faire. Enfin, les aides aux maîtres d'ouvrage et aux organisations d'utilité publique ainsi que les mesures en faveur de la recherche, qui ont fait leurs preuves jusqu'à présent, sont également reprises dans la LOG.

Durant l'année, l'Office s'est occupé des trois tâches principales suivantes:

- mutations de locataires (environ 1000 par années) et paiement des subventions cantonales et communales aux bénéficiaires. Les contributions cantonales dues au titre de l'abaissement des loyers se sont élevées à 5 587 055 francs; quant aux contributions communales, elle ont atteint 2 531 020 francs;
- établissement des décomptes de construction de quelques HLM et d'une centaine de maisons familiales; ces décomptes ont été adressés à l'Office fédéral du logement pour approbation et paiement des abaissements supplémentaires;
- contrôle de la situation personnelle et financière de tous les bénéficiaires de l'aide fédérale (environ 9500 logements). A la suite de ces contrôles, un certain nombre de subventions ont été réduites ou supprimées.

II. Réalisations précédentes

Les propriétaires d'immeubles construits en vertu de l'arrêté du Conseil fédéral du 30 juin 1942 concernant les mesures destinées à atténuer la pénurie de logements et à faciliter la construction d'immeubles, de l'arrêté fédéral du

8 octobre 1947 concernant les mesures destinées à encourager la construction de maisons d'habitation, ainsi que des diverses lois concernant l'amélioration du logement dans les régions de montagne, ont l'obligation de rembourser les subventions à l'Etat en cas de vente de leur immeuble avec bénéfice. En 2002, quatre ventes d'immeubles ont fait l'objet d'un remboursement de subventions. Le montant total de ces remboursements s'est élevé à 22 200 francs. Les parts revenant à la Confédération et aux communes ont été restituées. En outre, plusieurs ventes ont été autorisées sans remboursement de subventions, les propriétaires ayant revendu ou cédé leur immeuble au prix de revient.

III. Amélioration du logement dans les régions de montagne

La loi fédérale du 20 mars 1970 concernant l'amélioration du logement dans les régions de montagne permet à l'Office d'allouer des subventions à fonds perdus aux propriétaires désireux de rénover leur logement. Cette aide leur est accordée à condition que le logement à rénover soit situé dans une zone de montagne ainsi définie par le cadastre fédéral de la production animale, qu'il soit habité par une famille de condition modeste et qu'il s'agisse de travaux à plus-values. En 2002, des subventions ont été promises pour l'amélioration de deux logements dans le district de la Glâne.

Les subventions promises se sont élevées à 80 000 francs pour un investissement total de 700 000 francs. Elles se répartissent comme suit:

	Fr.
– subventions communales	1 000
– subventions cantonales	25 666
– subventions fédérales	<u>53 334</u>
Total:	80 000

Trois décomptes de construction, représentant une subvention totale de 120 000 francs, ont été approuvés pour des assainissements promis antérieurement.

IV. Lutte contre les abus dans le secteur locatif

Les trois autorités de conciliation ont traité 945 contestations de locataires en 2002. Ces contestations, dont la plupart concernent le loyer lui-même, les frais accessoires ainsi que la protection contre les congés, ont été réglées comme suit:

– conciliations	661	(70 %)
– pas d'entente	142	(15 %)
– décisions prises concernant la protection contre les congés et la consignation du loyer	36	(4 %)
– pas d'entrée en matière, retrait	98	(10 %)
– au tribunal arbitral	<u>8</u>	<u>(1 %)</u>
	945	(100 %)
– demandes pendantes à fin 2002	<u>230</u>	
Total des demandes en 2002	1 175	

V. Réserves de terrains

En 2002, aucune requête n'a été déposée par les sociétés immobilières en vue d'obtenir de l'Etat, en application du décret du 11 mai 1977 relatif aux réserves de terrains à bâtir, une garantie d'emprunt pour une réservation de terrain.

VI. Vente d'immeubles aux étrangers

Selon l'article 25 de la loi du 26 septembre 1985 encourageant la construction de logements à caractère social, les loyers des immeubles ayant fait l'objet d'acquisition par des personnes à l'étranger sont fixés par l'Office du logement. En 2002, l'Office a été saisi d'une seule demande dans ce domaine pour un immeuble à Bulle. Cette réalisation se concrétisera vraisemblablement en 2003.

VII. Commission cantonale du logement

La commission cantonale du logement a été instituée par arrêté du Conseil d'Etat du 20 avril 1993. Elle a essentiellement pour but d'analyser l'offre et la demande de logements, le prix des loyers, et de susciter des initiatives tendant à promouvoir la mise à disposition de logements à louer et en propriété à bon marché. Elle a tenu une réunion en 2002.

Office de développement économique

1. L'économie fribourgeoise dans son contexte conjoncturel

1.1 Conjoncture 2002

1.1.1 Dans l'attente du revirement de la conjoncture mondiale

Bien que l'économie mondiale ait montré jusqu'au printemps 2002 des signes de reprise, le revirement de la conjoncture que la quasi-totalité des instituts d'études conjoncturelles prédisaient pour le second semestre 2002 n'a pas eu lieu. Plutôt mauvaises, les nouvelles relatives à la consommation, à l'emploi, aux bourses et aux événements géopolitiques (conflit Etats-Unis-Irak) n'ont guère incité à la confiance, ce qui a marqué le comportement des consommateurs et des investisseurs.

Parmi les pays industrialisés, ce sont surtout les Etats-Unis qui ont enregistré l'an passé une certaine reprise: après un an de stagnation, l'économie américaine a affiché une croissance légèrement supérieure à 2 %. Il ne s'agit toutefois pas d'une véritable reprise entraînant un recul du chômage.

1.1.2 Stagnation de l'économie suisse

La situation économique ne s'est pas non plus améliorée en Suisse. Sur l'ensemble de l'année, l'économie suisse a stagné en 2002, le produit intérieur brut restant égal à celui de l'année précédente. Ce marasme a aussi marqué le marché de l'emploi et de nombreux salariés ont été licenciés. En décembre 2002, le taux de chômage a atteint 3,6 % en Suisse – soit une hausse de 51 % par rapport à l'année précédente – ce qui représente environ 130 000 chômeurs inscrits. Dans l'attente d'une reprise économique, il est permis de penser que les entreprises continueront à licencier et que l'insécurité qui en résulte continuera à éroder la confiance des consommateurs.

Toutefois, les entreprises d'exportation témoignent d'un peu plus d'optimisme. En effet, les exportations reprennent lentement une courbe ascendante, ceci en dépit de l'appréciation du franc suisse due au grand volume de capitaux internationaux ayant trouvé refuge dans notre monnaie. Ainsi, le dollar américain est à plusieurs reprises passé sous la barre de 1,40 franc. Certes, cette appréciation tempère les éventuelles hausses du prix du pétrole ainsi que des autres produits d'importation, mais elle constitue, à court terme, également un handicap pour les entreprises suisses d'exportation et pour le tourisme.

1.1.3 Pas de croissance pour l'économie fribourgeoise

L'économie fribourgeoise a également stagné. La marche des affaires de l'industrie affichait une légère amélioration en début d'été qui augurait d'un avenir meilleur, mais les résultats du second semestre ont eu raison de ces espoirs. Déterminée sur la base d'une enquête réalisée auprès des entreprises du canton, la marche des affaires a reculé au troisième trimestre et a atteint son niveau le plus bas depuis cinq ans. Les carnets de commande, la production et les réserves de travail ont aussi enregistré une détérioration.

La situation économique n'est pas restée sans conséquence sur le marché de l'emploi fribourgeois. En 2002, il y avait dans le canton 3056 chômeurs inscrits, soit 41 % de plus que l'année précédente. Malgré tout, le taux de chômage fribourgeois est, en décembre 2002, nettement inférieur à la moyenne nationale (2,8 contre 3,6 %).

1.2 Tendances pour 2003

Si les instituts d'études conjoncturelles ne s'attendent pas pour 2003 à une poursuite du recul conjoncturel, ils n'envisagent toutefois qu'une croissance modeste. Ils prévoient pour les Etats-Unis une croissance de 2 %, tout en précisant que les indicateurs économiques américains restent actuellement plutôt instables et trahissent la vulnérabilité persistante de l'économie américaine. L'endettement considérable des finances publiques est une autre raison qui rend improbable une reprise durable dans ce pays. La plupart des pronostics estiment que le marasme conjoncturel durera un peu plus longtemps en Europe qu'aux Etats-Unis.

Pour 2003, la Suisse prévoit une progression du produit intérieur brut inférieure à 1 %. Différents instituts estiment que l'industrie suisse d'exportation se redressera peu à peu

en 2003 et que le secteur des techniques de pointe sortira lui aussi définitivement du creux de la vague.

Toutefois, les élans donnés à la conjoncture restent fragiles. En raison du faible taux d'utilisation des capacités actuelles, les investissements ne devraient progresser que lentement en Suisse. Quant à la consommation privée, jusqu'ici principal soutien de la conjoncture, elle risque de marquer le pas en raison de l'insécurité ambiante et de l'évolution du marché de l'emploi.

Ainsi, la reprise annoncée il y a déjà plus d'un an est une nouvelle fois reportée. La Banque nationale suisse estime que l'économie suisse retrouvera le chemin de la croissance à partir du milieu de l'année 2003. Les auteurs du bulletin «Conjoncture fribourgeoise» ne s'attendent pas non plus à une reprise économique dans le canton avant cette période.

2. Evolution positive de la structure économique

Les dernières statistiques, tant fédérales que cantonales, montrent une évolution positive de l'économie fribourgeoise.

D'une part, la structure de l'industrie fribourgeoise poursuit son amélioration puisque les principales branches à valeur ajoutée progressent beaucoup plus vite dans le canton que pour le reste de l'économie suisse.

D'autre part, les recettes fiscales dégagées par les entreprises continuent leur progression.

2.1 Evolution du marché de l'emploi 1998 – 2001

En 2002, l'Office fédéral de la statistique a publié le dernier recensement fédéral des entreprises. Selon cette étude, 4478 nouveaux postes ont été créés dans le canton de Fribourg entre 1998 et 2001. Avec une hausse de 4,9 %, le canton de Fribourg vient en dixième place sur le plan suisse. Cette hausse est inférieure à la moyenne nationale qui est de 5,7 %.

Durant la période en question, des emplois ont été créés tant dans le secteur secondaire (+ 1209 emplois) que dans le secteur tertiaire (+ 3269). De la sorte, la tertiarisation de l'économie fribourgeoise se poursuit (+5,2 %), à un rythme néanmoins inférieur à celui de la Suisse (+7,5 %). En revanche, le secteur secondaire a progressé nettement plus rapidement dans le canton de Fribourg (+4,2 %) que dans l'ensemble de la Suisse (+1,2 %).

Comme le montre le tableau ci-dessous, les branches du secteur secondaire qui ont particulièrement progressé entre 1998 et 2001 sont celles privilégiées par l'Office de développement économique dans le cadre de sa politique de prospection. La croissance de ces branches reste nettement supérieure à la moyenne suisse. A ces domaines s'ajoute également le secteur alimentaire, lequel est de première importance pour l'économie cantonale.

Variation 1998–2001	Canton de Fribourg	Suisse
Equipements électriques ou électro., instr. de précision, horlogerie	+ 19,15 %	+ 9,02 %
Métallurgie, travail des métaux	+ 8,12 %	+ 4,93 %
Machines, équipements	+ 2,86 %	– 0,64 %
Chimie, caoutchouc, matières plastiques, prod. minéraux	+ 16,45 %	+ 3,34 %
Sous-total	+ 11,86 %	+ 4,38 %
Alimentation, boissons	+ 6,99 %	– 1,87 %
Total du secteur secondaire	+ 4,21 %	+ 1,21 %
Total du secteur tertiaire	+ 5,22 %	+ 7,55 %

Source: *Annuaire statistique fédéral*

2.2 Evolution des recettes fiscales versées par les personnes morales

en millions de francs	Capital	Bénéfice	Total
1990	10	36	46
1991	11	44	55
1992	11	46	57
1993	12	38	50
1994	12	40	52
1995	12	39	51
1996	10	36	46
1997	11	45	56
1998	11	53	64
1999	11	60	71
2000	11	64	75

Source: *Annuaire statistique du canton de Fribourg*

La croissance des recettes fiscales versées par des personnes morales est également positive. Les chiffres pour 2001 et 2002 ne sont pas encore disponibles. A ce stade, il est difficile de mesurer quelles seront les conséquences de la réduction des impôts pour les entreprises et de l'adaptation de l'imposition des sociétés de domicile qui sont entrées en vigueur le 1^{er} janvier 2001.

3. Activités de l'Office de développement économique

3.1 Développement exogène

Malgré la faiblesse de la conjoncture mondiale, l'Office a obtenu des implantations d'importance en 2002.

3.1.1 Nouvelles implantations hors Europe en 2002

La réduction du nombre de projets potentiels observée en 2001 sur le marché nord-américain s'est confirmée durant l'année écoulée, en particulier auprès des entreprises technologiques et de la Nouvelle Economie. Cependant, le démarchage direct accompli en 2002, avec notamment quatre séries de visites principales et la participation à plusieurs séminaires et présentations, a permis de rencontrer bilatéralement une trentaine d'entreprises ainsi que des multiplicateurs.

Une différence significative par rapport aux expériences des années précédentes a été constatée: les entreprises rencontrées sur place en 2002, de même que celles qui ont visité le canton de Fribourg et celles qui ont choisi de s'y implanter, provenaient pour la plupart d'industries dites traditionnelles.

La première implantation de l'année a été l'œuvre de la multinationale mexicaine Vitro, quatrième producteur mondial de verre, qui a choisi le canton de Fribourg pour y établir son centre international pour la technologie et l'innovation. Le groupe est coté au New York Stock Exchange et affiche plus de trois milliards de dollars de chiffre d'affaires.

Le troisième trimestre a été marqué par l'implantation du siège européen de Bulova, entreprise horlogère américaine réputée, qui va faire de Fribourg le centre stratégique pour le développement des activités du groupe, d'abord en Europe puis sur le continent asiatique.

Ces deux implantations majeures confirment les choix stratégiques et la capacité concurrentielle de l'Office de développement, dans un marché où le gain d'un projet est de plus en plus disputé. Le canton de Fribourg, qui bénéficiera grâce à ces projets de la création de plusieurs dizaines d'emplois dans les prochaines années, a pu en outre accueillir un certain nombre de cadres étrangers, venus s'y installer pendant quelques années pour veiller au bon démarrage et au développement des activités.

3.1.2 Nouvelles implantations provenant d'Europe

Malgré le contexte défavorable, il est réjouissant de relever que plusieurs nouvelles implantations proviennent des pays scandinaves. Ainsi, par exemple, la société suédoise Oriflame, active dans le domaine des cosmétiques et de leur vente directe, a décidé d'établir à Fribourg un centre de gestion qui occupera une dizaine de collaboratrices et collaborateurs. Afin de continuer à développer son réseau et, par la même occasion, d'étudier la pertinence de nouvelles actions sur ces nouveaux marchés, l'Office a également participé à une mission organisée en Finlande par le Secrétariat à l'Economie (seco).

Concernant le marché allemand, l'Office a poursuivi sa prospection basée principalement sur deux types d'actions: la participation aux séminaires pour investisseurs organisés par le seco (participation à 4 séminaires), ainsi que la réalisation de ses propres actions de marketing. Parmi les cinq implantations de sociétés allemandes, il convient particulièrement de relever l'arrivée de Lufthansa Systems Business Solutions GmbH, société du groupe Lufthansa active dans le développement de logiciels de logistique. L'implantation à Fribourg de cette société réputée vient compléter la liste des entreprises de renommée mondiale établies dans le canton.

Pour sa part, le marché français a connu une année difficile. La collaboration avec la Chambre France-Suisse pour le Commerce et l'Industrie et la participation aux séminaires pour investisseurs français organisés par le seco ont été poursuivies. Les divers contacts ont abouti à la visite de plusieurs investisseurs français. Deux entreprises françaises se sont implantées.

3.2 Développement endogène

L'accompagnement et le suivi des entreprises existantes est l'une des tâches fondamentales de l'office de développement économique. Ce travail se limite parfois à un conseil ou à une mise en relation avec un partenaire privé ou public. Mais il peut aussi faire intervenir les instruments financiers et les mesures fiscales prévues pour les entreprises qui remplissent les critères de promotion économique (investissement, création d'emplois, activité innovante, non-concurrence dans le canton). En 2002, une dizaine d'entreprises locales ont pu bénéficier de ce type de mesures. Dans certains cas, l'office a collaboré étroitement avec le Relais Technologique Fribourg (RTF) et Genilem Fribourg.

3.2.1 Plateau de Pérolles

Dans le cadre de la réflexion sur la mise en place de nouvelles structures pour la création d'un pôle «Plateau de Pérolles», l'office a présidé le groupe de travail chargé de rédiger un rapport en réponse au postulat déposé par les députés Dominique Rhême et Jean-Pierre Dorand. Le Grand Conseil a pris acte du rapport proposant la mise sur pied d'une pépinière avec incubateur. Cette proposition devra encore faire l'objet d'un décret avant d'être concrétisée.

3.2.2 CréA Centre Romont – Centre de créateur et d'accompagnement d'entreprises

Le secrétariat régional de la Glâne-Veveyse a déménagé de Châtel-St-Denis à Romont dans le courant de l'année dans le but de mettre sur pied et de gérer, en plus de ses tâches de politique régionale, un centre de création et d'accompagnements d'entreprises. Ce centre, déjà en partie opérationnel, ouvre ses portes à l'ensemble du canton et peut compter, afin de susciter l'éclosion de nouvelles entreprises, sur la collaboration de différentes institutions telles que, notamment, l'Union Patronale du canton de Fribourg, Genilem et le RTF.

3.2.3 Publications

En 2002, un nouveau guide à l'attention des employés étrangers des entreprises internationales a été rédigé en anglais par l'office. Ce document, l'«Expatriates Guide to Fribourg», offre, sur plus de 200 pages, des informations de base sur les différents aspects de la vie en Suisse et plus particulièrement dans le canton de Fribourg. Le 4 octobre, environ 200 personnes ont participé à la présentation de ce guide.

L'office a également créé une présentation multimédia sous la forme d'un CD-ROM au format d'une carte de crédit. Cette présentation donne un aperçu de divers aspects (technologie, nature, industrie, lifestyle, Université) du canton de Fribourg.

3.2.4 Implantations et extensions d'entreprises

Incontestablement, le ralentissement de la conjoncture économique, déjà perceptible au deuxième semestre 2001, a été ressenti tout au long de l'année 2002. Ce changement

a particulièrement affecté le volume des investissements industriels ainsi que le nombre d'emplois nouveaux annoncés par les entreprises. Cependant, le nombre de projets réalisés (créations ou extensions d'entreprises) est le même qu'en 2001, puisqu'il y a eu 36 créations ou extensions d'entreprises au cours de l'année écoulée. Parmi ces dernières, 18 sont suisses et 18 étrangères.

Une baisse sensible des projets industriels marque l'année 2002, de sorte que le nombre total d'emplois nouveaux annoncés se limite à quelque 530 contre un peu plus de 900 l'année précédente.

	Places de travail					
	1997	1998	1999	2000	2001	2002
Nouveaux projets réalisés ou en cours de réalisation						
Projets d'implantation ou d'extension industrielle	336	280	154	471	653	209
Projets d'implantation ou d'extension d'activités tertiaires, internationales ou à marché large	146	322	480	472	266	328
Total	482	602	634	943	919	537

3.2.5 Aide aux investissements dans les régions de montagne (LIM)

La fin de l'année 2002 correspond à la fin de la première période quadriennale (1999 – 2002) de la loi fédérale sur l'aide aux investissements dans les régions de montagne (LIM) révisée en 1997. La totalité du quota fédéral attribué au canton de Fribourg pour cette période a été utilisée par les quatre régions LIM; par contre, le montant des investissements annoncés pour cette période n'a pas été atteint. Le quota pour la nouvelle période 2003 – 2006 n'est pas encore connu et dépendra de plusieurs facteurs, notamment de l'analyse des projets soutenus par le canton pour la période 1999 – 2002. Au niveau fédéral, un groupe d'experts a déposé un premier rapport sur l'avenir de la politique régionale et l'association suisse pour le service aux régions et aux communes a également présenté une analyse de la situation.

En vertu de la LIM, 57 projets ont obtenu un crédit de la Confédération et du canton. Cela représente un montant total d'investissements de l'ordre de 110 millions de francs, des prêts cantonaux de l'ordre de 8 millions de francs et des prêts de la Confédération se montant à 25 millions de francs.

3.2.6 Arrêté fédéral en faveur des zones économiques en redéploiement

Une modification de l'arrêté fédéral du 6 octobre 1995 sur les zones économiques en redéploiement est entrée en vigueur le 1^{er} juillet 2002. Plus de 80 % du territoire fribourgeois (68 % auparavant) est désormais couvert par cet arrêté fédéral. La principale conséquence de cette modification concerne les districts du Lac et de la Singine dont, respectivement, six et huit communes sont concernées par l'application de l'arrêté.

4. Développement régional

a) Exécution de la loi fédérale sur l'aide aux investissements dans les régions de montagne (LIM) du 21 mars 1997

Prêts de la Confédération

Les prêts de la Confédération accordés selon les décisions prises par le canton jusqu'à fin 2002 se montent à 48 820 000 francs correspondant à 162 décisions. Ces crédits se répartissent de la manière suivante:

Secteur concerné	Nombre de projets	Investissement total à fin 2002 Fr.	Prêts octroyés par la Confédération Fr.
Projets appartenant à plusieurs domaines	30	96 871 310	21 447 000
Culture	10	16 959 784	3 053 000
Formation	17	23 327 666	2 885 000
Santé publique	6	7 178 594	1 568 000
Approvisionnement en énergie, en eau, épuration des eaux	46	43 271 730	7 440 000
Loisirs et sports	8	24 852 600	3 122 000
Administration publique	19	28 498 215	5 783 000
Transports	25	18 288 860	3 476 000
Approvisionnement en bien de consommation	0	0	0
Protection contre les dommages causés par les forces naturelles	1	1 150 000	46 000
TOTAL	162	260 398 758	48 820 000

Prêts du canton

En vertu de l'article 11 de la loi cantonale du 27 novembre 1998 d'application de la LIM, les prêts suivants ont été alloués:

Requérant	Projet	Prêts octroyés par le canton Fr.	Durée (ans)
Prêts alloués jusqu'à fin 2001:		35 550 422	
Prêts alloués en 2002:			
Commune de Brünisried	Halle multiple avec administration communale	500 000	24
Commune de St. Antoni	Renouvellement de la conduite d'approvisionnement en eau	25 000	15
Commune de Heitenried	Aménagement d'une zone artisanale	150 000	15
Commune de Plaffeien	Aménagement du quartier Biffing / Bruchbühl	252 000	15
Commune de Ueberstorf	Aménagement d'une zone artisanale	210 000	15
Commune de Plaffeien	Achat d'un bâtiment pour l'administration communale	80 000	18
Commune de Rechthalten	Assainissement des eaux usées Kapelle – Entenmoos	63 000	24
Commune de St. Antoni	Rénovation de la salle de gymnastique	120 000	24
Commune de Heitenried	Nouvelle infrastructure d'approvisionnement de la route communale	102 000	15

Requérant	Projet	Prêts octroyés par le canton Fr.	Durée (ans)
Centre de calcul des communes Deutsch-freiburg	Solution informatique pour les administrations communales	1 350 000	15
Commune de Düdingen	Aménagement du nouveau quartier Haselrain	1 181 000	18
Commune de Düdingen	Rénovation de Riedlistrasse quartier Haselrain	158 000	18
Commune de Plaffeien	Achat d'un véhicule communal Unimog	69 000	7
Kaisereggbahnen AG	Achat du terrain Gypsera-Areals	1 300 000	15
Commune de Vaulruz	Aménagement du lotissement des Ouches	98 000	15
Commune de Grandvillard	Collecteurs EU, secteur Fin du Moulin, étape 2	56 000	24
Commune de La Roche	Collecteurs EU, La Serbache – Vers-Les-Roulins	62 000	15
Commune de Marsens	Route de désenclavement «La Croix»	113 000	24
Commune de Jaun	Collecteur partie Schuwey Siegfried – Schuwey Martin	46 000	24
Commune de La Tour-de-Trême	Route de la Ronclina	886 000	24
Commune de Grandvillard	Collecteur EU, Fin du Moulin, étape 3	61 000	24
Centre touristique Gruyères Moléson-Vudalla SA, Moléson-s/Gruyères	Adaptation du téléphérique aux nouvelles ordonnances fédérales	300 000	25
Commune de La Roche	Collecteur EU, La Croix-Blanche – Vers Les Bays	80 000	15
Commune de Vaulruz	Assainissement de la cour intérieure du Château	35 000	20
Commune de Le Bry	Aménagement du chemin Villars d'Avry – Avry-dvt-Pont	25 000	20
Commune de Progens	Équipement du lotissement «Clos Bertherin»	30 000	12
Commune de Siviriez	Aménagement de la chapelle funéraire	26 000	10
Commune de La Joux	Aménagement des places de parc pour la salle de spectacle	69 000	15
Commune d'Attalens	Aménagement de la route en zone artisanale	96 000	15
Commune de Le Crêt	Achat du local de la poste pour le bureau communal	38 000	15
Commune de Semsales	Achat et aménagement du lotissement «La Villette»	110 000	12
Comité de carnaval de Châtel-St-Denis	Construction d'une halle pour les chars à Progens	23 000	10
Commune de Vuisternens-en-Ogoz	Assainissement du réseau d'eau potable – station de pompage	81 000	15
Commune de Farvagny	Aménagement d'un trottoir	48 000	18
Commune d'Épandes	Aménagement d'un parking	135 000	18
Commune de Villarlod	Réalisation d'un trottoir et éclairage public	55 000	24
TOTAL		43 583 422	

Les amortissements réalisés jusqu'à fin 2002 s'élèvent à 18 315 402 francs. Selon la loi cantonale du 27 novembre 1998 d'application de la LIM, la limite des prêts est fixée à 50 millions de francs.

b) *Exécution de la loi du 3 octobre 1996 sur la promotion économique*

1. Décisions prises durant l'année 2002
(aide aux communes, collectivités publiques)

Au cours de l'année 2002, la Commission cantonale des mesures d'aide en matière de promotion économique a examiné trois demandes qui ont été acceptées.

2. Contributions au service de l'intérêt versées en 2002

En 2002, les contributions au service de l'intérêt ont été allouées de la manière suivante:

Requérant	Projet	Montant Fr.
Domdidier	Equipement de la zone industrielle 2 ^{ème} étape	17 442
Châtel-St-Denis	Achat du CAB	33 391
Châtel-St-Denis	Acquisition de terrain dans la zone industrielle de Pra de Plan	27 052
Centre sportif du Château de Vuissens SA		
Vuissens	Création d'un golf 18 trous	21 027
TOTAL		98 912

Aide aux associations de développement régional pour l'année 2002.

Une aide financière pour le fonctionnement du secrétariat régional et s'élevant à 27 000 fr. a été octroyée à l'Association des communes broyardes (Ascobroye) et à l'Association régionale du Lac.

3. Décisions prises durant l'année 2002
(aide aux entreprises)

Au cours de l'année 2002, la Commission cantonale des mesures d'aide en matière de promotion économique a accepté cinq demandes.

De plus, deux demandes ont été soumises au Conseil d'Etat et acceptées par ce dernier; une de ces demandes a en outre bénéficié de l'arrêté fédéral en faveur des zones économiques en redéploiement.

Cautionnements en vertu de l'arrêté Bonny	Nombre Fr.	Montant
Etat au 31.12.2002	7	3 174 750

4. Contributions au service de l'intérêt versées par le canton

	Montant des contributions au service de l'intérêt Fr.
Contributions au service de l'intérêt versées jusqu'à fin 2001:	7 370 266
Contributions au service de l'intérêt versées en 2002:	1 313 704
Total	8 683 970

Service de statistique

I. Généralités

Pour les enquêtes par sondage, l'Office fédéral de la statistique (OFS) garantit des résultats au niveau du pays et des grandes régions. Les cantons qui le désirent peuvent obtenir des chiffres fiables à leur échelle, à condition de financer l'augmentation du nombre de personnes ou d'entreprises à interroger. Cette extension de l'échantillon a été décidée, dans le canton de Fribourg, pour la statistique de l'emploi et pour la statistique des salaires.

La statistique de l'emploi (STATEM) a été ainsi réintroduite dans le canton, depuis le premier trimestre 2002. Cette statistique est le résultat d'une enquête nationale trimestrielle réalisée par sondage auprès des entreprises. Son but est de fournir plusieurs indicateurs conjoncturels, principalement sur les emplois des secteurs secondaire et tertiaire. Son organisation est assurée par l'Office Fédéral de la Statistique (OFS). De cette manière, dès 2002, en remplacement de l'indice cantonal de l'emploi, abandonné en 2000, quatre indicateurs sont publiés trimestriellement: estimation du nombre d'emplois, pénurie et excédent de main-d'œuvre, indice appréciatif des perspectives d'occupation.

La deuxième extension d'un échantillon national concerne la statistique des salaires. Le premier relevé a eu lieu en octobre 2002. Cette statistique entend répondre au besoin croissant d'informations statistiques sur le niveau des salaires. Cette demande provient essentiellement de sociétés qui désirent s'implanter dans le canton, d'entreprises qui souhaitent comparer leur politique salariale à celle de la branche, d'offices de placement ou, encore, de personnes désirant changer d'orientation professionnelle. Par ailleurs, l'entrée en vigueur des accords bilatéraux, conclus avec l'Union européenne, offre une ouverture graduelle de notre marché du travail à ses ressortissants. La Confédération a chargé les cantons d'en observer les conséquences, notamment sur l'évolution des salaires.

II. Activités

1. Recensement fédéral de la population

Sur la base des résultats provisoires du Recensement fédéral de la population du 5 décembre 2000, l'OFS a esquissé, à fin janvier 2002, un premier bilan de l'évolution spatiale et structurelle de la population au cours de la dernière décennie. Extraites de cette analyse, les principales données et constatations concernant le canton de Fribourg ont été publiées dans le premier numéro de *Actualité statistique fribourgeoise*, paru le 22 janvier 2002.

Nécessaires pour calculer la nouvelle répartition des sièges au Conseil national, les premiers chiffres définitifs ont été connus le 3 juillet 2002. Il s'agit des effectifs de la population par canton, district et commune selon le domicile principal et selon le domicile légal. Ainsi au 5 décembre 2000, dans le canton de Fribourg, la population résidante comptait

241 706 habitants alors que la population légale, définition OFS, s'élevait à 240 065 habitants. Les effectifs de population résidante figurent dans l'édition 2002 de l'annuaire statistique.

Il est à noter que la forte croissance démographique observée dans le canton durant ces dix dernières années permet à Fribourg d'obtenir un siège supplémentaire au Conseil national.

A mi-décembre 2002, l'OFS a publié les résultats définitifs concernant la répartition de la population résidante par langue.

Les chiffres définitifs des autres variables, prévus initialement pour fin 2002, sont attendus pour le printemps 2003.

2. Recensement fédéral des entreprises

Le Service de statistique a collaboré au Recensement fédéral des entreprises de 2001, en collectant les données de l'administration cantonale, en contrôlant les résultats provisoires et en complétant les données manquantes. L'OFS en a publié les résultats définitifs en novembre 2002. Au 28 septembre 2001, jour de référence, le canton de Fribourg comptait 10 978 établissements, totalisant 95 889 emplois dans les secteurs secondaire et tertiaire, l'agriculture et l'horticulture étant recensées à une autre date. Ces emplois se répartissent entre 66 961 postes de travail à plein temps et 28 928 à temps partiel; ensemble, ils représentent 81 126 équivalents plein temps. Le deuxième numéro de *Actualité statistique fribourgeoise*, paru le 21 novembre 2002, résume les principaux résultats pour le canton.

3. Statistique progressive de la population (ESPOP)

Le Service de statistique est chargé d'organiser, d'effectuer la saisie et de contrôler le relevé annuel des arrivées et des départs, selon les décomptes communiqués par les communes. Cette enquête ne concerne que la population de nationalité suisse. Le registre fédéral des étrangers et les registres de l'état civil fournissent les autres données nécessaires à la statistique progressive de la population. C'est à partir de ces informations que l'OFS calcule la population résidante permanente des communes, qui sert ensuite au Service de statistique de l'Etat de Fribourg pour calculer les effectifs communaux de la population dite «légale» et de la population résidante.

L'arrêté du Conseil d'Etat du 10 septembre 2002 a officialisé les effectifs communaux au 31 décembre 2001.

4. Projections démographiques

En 2001 et 2002, le Service de statistique n'a pas effectué de nouvelles projections démographiques, les données de base étant trop anciennes. Elles reposent toujours sur la structure de la population de décembre 1990. Les prochaines projections démographiques sont prévues pour fin 2003.

5. Statistique scolaire

Le Service de statistique a publié les premiers chiffres du recensement scolaire 2001/2002 dans *Informations statis-*

tiques, édition du 28 février 2002. Les résultats détaillés figurent dans l'annuaire statistique 2002. Comme les années précédentes, le Service de statistique a transmis, sur support magnétique, les données nécessaires à l'OFS et à l'assurance scolaire cantonale contre les accidents.

Le relevé pour l'année scolaire 2002/2003 a eu lieu le 8 octobre 2002 auprès de toutes les écoles du canton, à l'exception de la Haute Ecole Spécialisée et de l'Université.

6. Statistique des enseignants

Les données de l'enquête pour 2001/2002 ont été transmises au 21 février 2002, comme d'habitude sans questionner directement les enseignants concernés (écoles publiques des degrés préscolaire, primaire, secondaire I et secondaire II, y compris l'enseignement professionnel). Cette statistique est réalisée en collaboration avec l'Office du personnel (OPE) et le Centre informatique de l'Etat de Fribourg (CIEF). Elle fait actuellement l'objet d'une refonte.

7. Statistique de la construction et statistique des aliénations immobilières

La statistique cantonale de la construction (autorisations de construire, constructions mises en chantier et constructions terminées) comme celle des aliénations immobilières font l'objet de publications régulières dans *Informations statistiques* et dans *Conjoncture fribourgeoise*.

Pour le compte de l'OFS, le Service de statistique procède au relevé trimestriel de la production de logements. Cette enquête est réalisée, par sondage, auprès de 31 communes.

Pour l'OFS également, il a exécuté l'enquête annuelle sur la construction. Depuis de nombreuses années, elle s'effectue par un relevé auprès des architectes et ingénieurs ainsi que des communes et des services de l'Etat.

En 2002, le Service de statistique a effectué un relevé complémentaire auprès des communes pour permettre à l'OFS de disposer des données nécessaires à la mise en service du Registre fédéral des bâtiments et des logements (RegBL). Les données relevées sont contrôlées, complétées et saisies par le Service de statistique. Elles seront transmises sous forme de fichiers en février 2003. Le CIEF a adapté les programmes informatiques aux normes de l'OFS. Au printemps 2003, le Service de statistique devrait être en mesure, techniquement, de gérer la partie fribourgeoise du RegBL. L'importation dans le système fribourgeois des données de l'OFS, recueillies lors du dernier recensement des bâtiments et des logements, effectué conjointement à celui de la population, devrait se faire en 2003.

8. Test conjoncturel

Depuis 1988, l'exécution du test conjoncturel dans l'industrie du canton de Fribourg se poursuit, en étroite collaboration avec le Centre de recherches conjoncturelles de l'Ecole polytechnique fédérale de Zurich (KOF) et la Chambre fribourgeoise du commerce, de l'industrie et des services.

Les principaux résultats sont publiés dans le bulletin trimestriel *Conjoncture fribourgeoise*, sous forme de commentaires, de graphiques et de tableaux.

9. Publications

Le bulletin *Informations statistiques* a paru régulièrement en 2002. Il a été distribué à 304 destinataires, dont 39 s'acquittent d'un abonnement payant. Une édition annuelle supplémentaire, présentant une vue d'ensemble des résultats mensuels de 2001, a été publiée à fin février 2002.

En février, mai, août et novembre, ont été publiées les quatre éditions de *Conjoncture fribourgeoise*. A fin 2001, cette publication s'adresse à 426 abonnés, dont 41 payants.

La publication semestrielle *Perspectives – Economie fribourgeoise* est réalisée avec le soutien de la Banque Cantonale de Fribourg. L'édition de printemps a paru au début juin 2002, celle d'automne à mi-décembre 2002.

Deux éditions de *Actualité statistique fribourgeoise* ont paru en 2002, comme déjà indiqué, l'une sur le Recensement fédéral de la population et l'autre sur le Recensement fédéral des entreprises.

L'édition 2002 de l'*Annuaire statistique du canton de Fribourg* (32^e édition, 474 pages, 373 tableaux) a été distribuée au début décembre 2002 en même temps que la dix-huitième édition du mémento *Le canton de Fribourg en chiffres*. Cette dernière publication, éditée par la Banque Cantonale de Fribourg et l'Etablissement cantonal d'assurance des bâtiments (ECAB), est réalisée par le Service de statistique. Elle permet une large diffusion d'informations statistiques élémentaires sur le canton et ses districts. Diffusée hors des frontières cantonales et remise à de nombreux visiteurs, elle constitue une information bienvenue sur le canton de Fribourg.

10. Sites Internet

Inauguré en novembre 2000, le site Internet des offices de statistique de l'Espace Mittelland diffuse les principales informations statistiques disponibles. A ce jour, il propose 200 variables, ce qui représente plus de 59 000 valeurs. Les statistiques sont toujours offertes au niveau du canton (Berne, Fribourg, Soleure, Vaud, Valais, Neuchâtel, Jura) et, lorsqu'elles existent, au niveau de la ville (Berne, Bienne, Fribourg, Soleure, Lausanne, Sion, Neuchâtel, La Chaux-de-Fonds, Delémont). La base de données, mise à jour en permanence, permet à l'utilisateur d'obtenir à la carte les informations statistiques dont il a besoin.

La construction et l'alimentation du futur site Internet du Service de statistique a mobilisé beaucoup de ressources en 2002. Son ouverture est prévue pour le printemps 2003, avec comme point fort une base de données structurelles en ligne. En été 2003, il est prévu de le compléter par la mise à disposition de données conjoncturelles.

11. Autres activités

En 2002, le Service de statistique a prêté son concours à la Direction de l'instruction publique et des affaires cultu-

relles (Test d'aptitude des connaissances dans le cadre de la procédure de passage au CO; enquête de l'OCDE-PISA – Consortium romand sur l'évaluation des jeunes de quinze ans).

Formation professionnelle

I. Office cantonal de la formation professionnelle

1. Généralités

Activité en rapport avec les constructions et rénovations d'immeubles:

- transformation du bâtiment «Métar» pour les cours d'introduction des professions suivantes: maçon, carreleur, peintre en bâtiments, tôlier en carrosserie, peintre en automobiles;
- transformation du bâtiment «Remparts 1» qui accueillera, dès l'été 2003, huit nouvelles salles de classe ainsi que l'administration du Service de la formation professionnelle.

Réforme de la formation commerciale de base: enquête auprès des maîtres d'apprentissage, organisation des cours de formation pour maîtres d'apprentissage.

Prise en charge de la responsabilité administrative de la formation des assistant(e)s en soins et santé communautaire et des technologues en industrie laitière.

Fréquentation des cours par 268 maîtres d'apprentissage du canton de Fribourg.

2. Commission cantonale de la formation professionnelle (CCFP)

En 2002, la CCFP a tenu trois séances consacrées principalement aux objets suivants:

- présentation des projets de constructions de l'Association du Centre professionnel cantonal;
- présentation de la «plate-forme jeunes»;
- présentation de la formation d'assistant/e en soins et santé communautaire, de gestionnaire en économie familiale et d'aide familiale;
- opérateurs de machines automatisées: une expérience pilote dans le canton de Fribourg;
- réforme de la formation commerciale de base;
- admission et démission de membres au sein des commissions d'apprentissage;
- statistique de l'année scolaire 2002-2003.

3. Maturité professionnelle

Type de maturité	2001		2002	
	Réussites	Echecs	Réussites	Echecs
Maturité professionnelle technique	119	18	112	8
Maturité professionnelle artisanale	30	4	28	3
Maturité professionnelle artistique	–	–	3	0
Maturité professionnelle commerciale	85	7	85	3

4. Apprentissage et formation élémentaire

	Année	Nouveaux contrats	Total des contrats	Total des certificats fédéraux de capacité / attestations délivrées
Contrats d'apprentissage	2001	2 124	5 271	1 467
	2002	2 135	5 497	1 381
Contrats de formation élémentaire	2001	95	152	92
	2002	93	166	72

5. Cours d'introduction

Fréquentation des cours d'introduction – année scolaire 2001/2002:

4571 apprenti(e)s ont suivi les cours d'introduction.

6. Cours de perfectionnement

Fréquentation des cours de perfectionnement – année scolaire 2001/2002

Nombre de participants:

– Centre de perfectionnement et d'informatique (CPI)	1 398
– Société suisse des employés de commerce de Fribourg	309
– Couturières	25
– S.O.F.T Ecole d'informatique et technique	89
– Brevet et maîtrise fédérale pour mécanicien d'automobiles	13
– Maîtrise fédérale de menuisier/ébéniste	102
– Formation de grutier/machiniste	190
– Formation de chef d'équipe	18
– Maîtrise fédérale de magasinier	14
– Installateurs-électriciens	110
– Association Lire et Ecrire	149
Total	2 417

7. Enseignement professionnel

a) Personnes en formation

	Classes	Personnes en formation		Total
		Français	Allemand	
EPAI Fribourg	227	1 820	766	2 586
EPC Fribourg	64	644	462	1 106
EMF Fribourg	17	252	59	311
EPAC Bulle	55	841	–	841
Cours hors canton + divers	–	926	325	1 251
Total	363	4 483	1 612	6 095

b) Enseignant(e)s

Ecole professionnelle artisanale et industrielle	Fribourg	204
Ecole professionnelle commerciale	Fribourg	63
Ecole des métiers	Fribourg	51
Ecole professionnelle artisanale et commerciale	Bulle	54
Total		372

8. Bibliothèque des arts et métiers

En 2002, la Bibliothèque des arts et métiers a poursuivi son développement dans un souci de rester un outil pédagogique performant.

Elle a donc acquis 699 nouveaux ouvrages et prêté 6224 ouvrages. La statistique de fréquentation de la bibliothèque annonce 8905 visiteurs et 335 classes des écoles professionnelles. Le nombre de lecteurs inscrits se chiffre à 699 de plus qu'en 2001.

II. Haute Ecole fribourgeoise de technique et de gestion (HEF-TG)

1. Ecole d'ingénieurs et d'architectes de Fribourg (EIA-FR)

1.1 Résultats de la «Peer Review 2001»

L'évaluation des filières de formation et celle du concept stratégique global des sept Hautes Ecoles Spécialisées (HES) de Suisse, qui s'est déroulée durant l'année 2001 (voir compte rendu annuel pour 2001), s'est soldée, pour les écoles fribourgeoises, par un excellent résultat. En effet, des huit filières de l'EIA-FR évaluées au cours de cette opération, sept remplissent d'ores et déjà les conditions de qualité posées (label vert) pour obtenir la reconnaissance des diplômes par l'Office fédéral de la formation professionnelle et de la technologie (OFFT). Seule la filière de chimie doit encore réaliser certaines conditions (label jaune) pour l'obtenir et fera à cet effet l'objet d'une seconde «Peer Review» simplifiée d'une journée, entre la mi-avril et la mi-juin 2003. Aucune filière n'est sérieusement compromise (label rouge) sur le site de Fribourg.

1.2 Formation

Les effectifs d'étudiants en formation de base augmentent régulièrement et atteignent 489 à l'aube de l'année scolaire 2002-2003, ce qui représente une augmentation de 14 % par rapport aux effectifs de l'année précédente. Cette augmentation s'explique, d'une part, par l'intérêt marqué des étudiants pour certains domaines (les technologies de l'information, en particulier) et, d'autre part, par une conjoncture morose allée à une intensification des actions de promotion auprès des jeunes potentiellement intéressés à acquérir une formation d'ingénieur HES après leur maturité professionnelle.

Pour pallier la non-reconnaissance par l'Union européenne (UE) du diplôme HES en architecture, un groupe d'experts mandatés par la Conférence des directeurs de l'instruction publique (CDIP) a planché sur l'organisation d'un master en architecture reconnu par l'UE et compatible avec l'introduction prévue des programmes de bachelor et de master dans les HES. Le rapport du groupe de travail, paru le 27 août 2002, a été accepté par la Commission HES dans sa séance du 18 décembre. Il doit encore être agréé par le Conseil HES de la CDIP et par l'OFFT. Il propose, en particulier, que l'organisation du master soit confiée à deux voire trois sites au plus. Le site de l'EIA-FR est sur les rangs pour l'organisation des modules francophones.

1.3 Recherche appliquée et Développement et prestations de service

La Recherche appliquée et Développement (Ra&D) et les prestations de service font partie des quatre missions confiées aux HES.

Le chiffre d'affaires 2002 est pratiquement identique à celui de 2001 et représente un montant de 5 millions de francs, soit environ 20 % de l'activité de l'EIA-FR.

20 % de ce montant sont financés directement par l'économie locale, régionale et nationale, 25 % par la Commission pour la Technologie et l'Innovation (CTI), 50 % par la réserve stratégique redistribuée par la Haute Ecole Spécialisée de Suisse occidentale (HES-SO) et 5 % par des fonds internationaux.

Trente-deux jeunes collaborateurs scientifiques, dont quatre collaboratrices, ont travaillé à plein temps pour les activités de Ra&D et les prestations de service. Huit professeurs sur dix dirigent au moins un projet de recherche.

La HEF-TG a travaillé sur 170 projets dont une vingtaine en collaboration avec des partenaires étrangers (Canada, Allemagne, France, Belgique, Angleterre, Italie, USA, Suède et Grèce). Un projet sur trois est réalisé en collaboration avec une autre haute école en Suisse ou à l'étranger et permet de bénéficier de compétences pointues dans tous les domaines. Trois projets sur cinq sont réalisés au moins avec un partenaire industriel.

De plus en plus de projets de semestre et de diplômes sont proposés par les entreprises. Une dizaine d'étudiants, en cours de scolarité, ont même créé des micro-entreprises offrant des prestations aussi variées que la formation, le développement de programmes spécifiques et même la

construction d'une machine à déchiqueter le polystyrène expansé. Le risque de création d'une concurrence déloyale a été pris en compte.

Plusieurs projets ont également pris une envergure internationale dans le domaine du génie civil (confinement de colonnes au moyen de tissus en Kevlar), de l'électronique (préservation du patrimoine sonore des phonothèques) et des télécommunications.

Un effort particulier a été porté, en 2002, sur le transfert de technologies et plusieurs manifestations ont été organisées dans ce sens. Elles ont permis à la HEF-TG de mieux réfléchir sur la valorisation de son savoir-faire, en déposant plusieurs demandes de brevets, et en intensifiant ses contacts avec l'industrie. Ainsi, l'effort fait par les professeurs pour accroître le transfert de connaissances vers les PME a été important. Plusieurs cours post-grades ont été créés en chimie et en télécommunications. De nombreux séminaires ont été organisés par les départements de l'école.

L'EIA-FR héberge le réseau national de compétences en télécommunications (ICTnet), le Centre de compétences HES-SO en Ressources alimentaires/Technologies environnementales et chimiques et le Centre de compétences HES-SO en Matériaux et Conception.

1.4 Contacts extérieurs et échanges internationaux

L'EIA-FR consolide sa politique de promotion de ses activités en renforçant les liens existants et en intensifiant son réseau et ses contacts avec les organismes de promotion économique.

Plusieurs manifestations d'envergure nationale et internationale ont eu lieu. On peut retenir notamment Le Forum 2002 des entreprises, le First Tuesday réalisé en duplex avec le Swiss Center House de Boston, le Symposium de l'Union internationale des Télécommunications (UIT) et les Journées des technologies de l'information et de la communication.

Les échanges internationaux font partie intégrante des missions de la HES-SO et sont dotés de moyens qui permettent de promouvoir la mobilité des étudiants, des enseignants et des autres personnes. La réunion des ministres chargés de l'enseignement supérieur de 32 pays européens ayant eu lieu à Prague, le 19 mai 2001, a confirmé les points essentiels du processus de Bologne, soit:

- procéder à une simplification face à la multitude de diplômes existant dans l'enseignement supérieur;
- améliorer la mobilité en Europe et attirer des étudiants du monde entier.

L'EIA-FR bénéficie pleinement de ce processus et participe à de nombreux projets et conférences à caractère international. Treize diplômés sur cent vingt ont eu la possibilité de réaliser leur travail de diplôme à l'étranger. Ils en ont ramené une expérience inoubliable et aussi l'envie de repartir, ce que feront d'ailleurs deux d'entre eux, en poursuivant leurs études pour l'obtention d'un master. Six étudiants étrangers, dont deux doctorants, sont venus passer quelques mois dans l'école.

2. Haute école de gestion (HEG)

Depuis 1994, la HEG de Fribourg a suivi deux stratégies distinctes. La première, allant jusqu'en 1997, avait pour but la croissance de l'école et sa reconnaissance en tant qu'École supérieure de cadres pour l'économie et l'administration (ESCEA). La seconde qui se termine en 2002 était destinée au développement des missions HES et à l'insertion de l'école dans le réseau HES-SO. Cette année marque également la première phase de la reconnaissance de l'école par la Confédération. Celle-ci a confirmé, durant l'été 2002, que la HEG de Fribourg était reconnue sans restriction sur la base du rapport de la Peer-Review organisée en 2001.

Afin de souligner cette étape importante et le lancement d'une nouvelle stratégie, la HEG de Fribourg a publié une nouvelle série de brochures permettant de mieux informer le public et ses partenaires. Le slogan figurant sur les brochures «Le moyen de réaliser vos ambitions» a été choisi par une classe terminale de l'école. Il met en évidence le fait que toutes les activités de la HEG de Fribourg répondent à divers besoins de beaucoup de partenaires. Par ailleurs, il souligne une stratégie visant à former de véritables leaders pour les entreprises et les administrations. L'année 2001-2002 a été riche en nouveaux événements et réalisations dont la plupart sont décrits, succinctement, ci-après.

2.1 Formation d'économiste d'entreprise HES

La brochure de la formation d'économiste d'entreprise HES veut réaffirmer l'importance de cette formation qui répond à un réel besoin de l'économie. Preuve en est la forte croissance de l'école ces dernières années avec un nombre d'étudiants/es ayant passé de 11 en 1994 à plus de 270 à la fin 2002. La HEG de Fribourg veut maintenir, à l'avenir, un enseignement généraliste axé sur la pratique, des classes de taille limitée permettant une bonne interactivité avec les professeurs et une bonne reconnaissance des diplômés dans les entreprises.

Du fait de l'ouverture alternée des formations à plein temps et en cours d'emploi, l'école n'a pas délivré de diplômes en 2001-2002, alors qu'en 2003 plus de 90 diplômes seront remis. La rentrée 2002-2003 a connu une très forte affluence avec une centaine de nouveaux étudiants/es répartis en trois classes à plein temps et, exceptionnellement ouverte cette année, une classe en emploi.

2.2 Formations postgrades

a) Etudes postgrades HES, Integrated Management, Executive MBA (Master of Business Administration)

Le 22 novembre, 49 étudiantes et étudiants ont reçu un diplôme particulièrement convoité, le Master of Business Administration (Executive MBA). La Haute école de gestion (HEG) de Fribourg offre en effet, depuis 1999, un programme postgrade en emploi qui permet aux candidat(e)s d'obtenir, en deux ans, le titre MBA. Ce programme exclusif de diplôme postgrade HES, Integrated Management, Executive MBA, se déroule en trois langues (français, allemand et anglais) et est particulièrement bien adapté aux

besoins des entreprises de Suisse romande et de l'Espace Mittelland. Il est organisé par la HEG de Fribourg, en collaboration avec la Berner Fachhochschule. Les diplômé(e)s peuvent ensuite parfaire leur formation par un Doctorat en administration des affaires (DBA) dans une université canadienne.

b) Cours postgrades de gestion d'entreprises

Un cours de formation destiné plus particulièrement aux cadres ou aux spécialistes assumant des responsabilités au sein de leurs entreprises a été conçu. Il convient aux personnes désirant acquérir des connaissances solides et étendues dans le domaine de la gestion d'entreprise et qui souhaitent les mettre à profit dans leurs activités professionnelles. Le cours est divisé en dix blocs d'enseignement de trois jours chacun, comprenant des matières conceptuelles et surtout pratiques. Le dernier bloc est organisé à l'École supérieure de Grenoble/Graduate school of business, école spécialisée dans le E-Business. Ce cours rencontre un succès considérable puisque deux volées de certificats ont été remis en 2002. Un cours en langue allemande a également été organisé. Il s'est terminé durant l'année académique 2002-2003.

2.3 Recherche appliquée et développement et mandats

a) Centre de compétences en Leadership et Ressources Humaines

Rattaché à la Haute école de gestion de Fribourg (HEG), le Centre de compétences en Leadership et Ressources Humaines est l'un des seize centres de compétences de la HES-SO. Ces centres de compétences ont pour but de développer une coopération avec les milieux économiques et de réaliser le transfert de connaissances. La direction de la HEG de Fribourg a décidé de donner une forte impulsion pour développer le centre de compétences dont il a la gestion.

Ce Centre intervient dans le domaine du développement de l'organisation ainsi que dans des projets visant à introduire et à mettre en place des systèmes de gestion. Il a reçu plusieurs mandats d'entreprises du canton et de la Suisse Romande. Le Canton de Fribourg lui a délégué la direction de projets, qui ont pour but la mise en œuvre de la loi du 16 octobre 2001 sur l'organisation du Conseil d'Etat et de l'administration.

En 2002, le Centre de compétences a travaillé en réseau avec ses partenaires des Hautes écoles de gestion de Suisse Occidentale et plusieurs projets ont été déposés auprès des organes de la HES-SO pour obtenir l'appui et le financement nécessaires.

b) Mandat en matière de gestion publique

Depuis le mois d'août 2001, une équipe de la HEG de Fribourg conduit, en partenariat avec l'Etat de Fribourg, le projet n°4 des réformes institutionnelles et administratives à l'Etat de Fribourg intitulé «Introduction dans l'administration cantonale, à titre expérimental, de la gestion par mandats de prestations». En 2002, les unités-pilotes ont pu renforcer leur maîtrise des nouveaux instruments de

gestion tels que la comptabilité analytique, la saisie des temps, l'établissement des budgets par groupe de produits et produits, ainsi que la comptabilisation au réel des charges et des recettes par prestation.

c) Institut PME

En dépit d'une situation économique difficile, l'année 2002 a été l'occasion pour l'Institut PME de poursuivre son développement dans le domaine du conseil en entreprise et du transfert du savoir avec, notamment, le renouvellement de programmes «BizArena» (cluster-coaching) et le développement d'une nouvelle version du diagnostic d'entreprise Soft-Facts Rating. L'institut a, par ailleurs, mené des actions directes auprès des PME et dans les domaines du marketing et du management stratégique.

d) Symposium

Pour sa 6^{ème} édition, le Symposium a accueilli plus de 200 participants. Le thème du management dans un environnement bouleversé par les nouvelles technologies a été abordé par plusieurs intervenants de renom.

3. Effectifs de la Haute école spécialisée de technique et de gestion au 31.12.2002

3.1 Ecole d'ingénieurs et d'architectes

Corps enseignant	102 (Equivalents plein-temps: 68.4) dont
– directeur et directeur adjoint	2 (EPT: 2)
– professeur-e -s	54 (EPT: 52.1)
– chargé-e-s de cours	46 (EPT: 14.3)
Personnel administratif	9 (EPT: 7.5) et 3 apprenti-e-s de commerce
Personnel technique	39 (EPT: 36.4), 2 apprentis informaticiens et 1 apprentie électronicienne
Personnel collaboration industrielle	28 (EPT: 23.9)
Concierges + personnel de nettoyage	20 (EPT: 8.42)

3.2 Haute école de gestion

Corps enseignant	36 (Equivalents plein-temps: 14.2) dont
– directeur	1 (EPT: 1)
– chargé-e-s de cours	35 (EPT: 13.2)
Personnel administratif	5 (EPT: 3.3)
Personnel technique	5 (EPT: 4.37)

3.3 Ecoles techniques (non HES)

Ecole technique de la construction (ETC)	
Corps enseignant	20 (Equivalents plein-temps: 2.93) dont
– professeur-e -s	3 (EPT: 0.41)
– chargé-e-s de cours	17 (EPT: 2.52)

Formation apprenti-e-s laborantin-e-s en chimie et cours d'introduction

Personnel technique	2 (EPT: 2) et 13 apprenti-e-s laborantin-e-s en chimie
---------------------	--

4. Statistique générale – année scolaire 2001-2002

1. Effectifs	1 ^{re} année	2 ^e année	3 ^e année	4 ^e année	Total	Diplômes délivrés en 2002
<i>a) Haute Ecole Spécialisée (HES) (admis et inscrits au 15.11.2001)</i>						
Mécanique	31	29	20		80	17
Informatique	29	18	14		61	14
Electronique	24	12	12		48	11
Energie électrique	22	18	13		53	12
Télécommunications	29	20	20		69	19
Architecture	25	21	21		67	21
Génie civil	14	13	10		37	12
Chimie	17	12	19		48	15
Total HES	191	143	129		463	121
<i>b) Haute Ecole de Gestion (HEG) (admis et inscrits au 15.11.2001)</i>						
– en emploi	61	–	47	–	108	44
– à plein-temps	26	57	–	–	83	40
<i>c) Ecole technique de la construction (avril 2001 – avril 2002)</i>						
	18	15	14		47	13
Total général	296	215	190	–	701	218

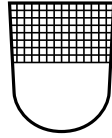
2. Admissions	Candidats soumis à l'examen	Admis sur examen	Admis sur diplôme (sans les répétants)
<i>a) Haute Ecole Spécialisée</i>			
Mécanique	2	–	20
Informatique	3	2	31
Electronique	1	1	19
Energie électrique	6	3	16
Télécommunications	2	–	23
Architecture	6	6	17
Génie civil	3	1	18
Chimie	3	2	12
Total HES	26	15	156
<i>b) Haute Ecole de Gestion</i>			
	Examens d'admissions décembre 2001	Admis sur examen	
	29	19	58
<i>c) Ecole technique de la construction</i>			
	18	15	3
Total général	73	49	217

5. Statistique par canton – année scolaire 2001-2002

	HES	HEG
Fribourg	311	153
Berne	12	27
Genève	2	–
Jura	16	1
Neuchâtel	16	1
Tessin	55	–
Vaud	40	5
Valais	30	4
Etranger – Autres	28	–
Total des élèves	510	191

6. Etat des fondations au 31 décembre 2002

	Fr.
Fondation Habricht del Soto	33 592.65
Fonds James Daler	68 205.55
Fonds Frédéric Broillet, peintre	49 493.90
Fonds Ampelio Regazzoni, sculpteur	18 213.15
Fonds Placide Perroset	7 690.55
Fonds J.-B. Zbinden	4 075.30
Fondation Caisse-maladie de l'Ecole d'ingénieurs	81 392.21



Canton de Fribourg

Compte rendu du Conseil d'Etat
pour l'année 2002

Direction de la santé publique
et des affaires sociales

Imprimerie Saint-Paul, Fribourg 2003

Table des matières

Direction	3	VIII. Ecole du personnel soignant	30
1. Législation	3	1. Organe	30
2. Personnel	4	2. Personnel	30
3. Activités	4	3. Programmes de formation offerts par l'école	31
Santé publique	6	4. Bilinguisme	32
I. Service de la santé publique	6	5. Candidatures	32
1. Personnel	6	6. Etudiants et étudiantes	33
2. Activités en général	6	7. Diplômes et certificats décernés	34
3. Professions de la santé	6	8. Manifestations et expositions organisées à l'EPS	34
4. Hôpitaux	8	9. Offres en formation permanente	34
5. Hospitalisations hors canton	10	10. Prestations de services	34
6. Planification hospitalière	10	11. Activités de recherche, développement (Ra&D) et prestations de service	35
7. Soins et aide familiale à domicile	11	12. Activités d'information	35
8. Promotion de la santé et prévention	11	13. Formation du personnel et développement du projet d'établissement	35
9. Activités du pharmacien cantonal	12	Affaires sociales	36
10. Assurance-maladie	12	I. Service de la surveillance des fondations et des institutions de prévoyance professionnelle ...	36
11. Assurance scolaire contre les accidents (ASA)	12	1. Personnel	36
II. Service du médecin cantonal	13	2. Activités	36
1. Personnel	13	3. Données statistiques	36
2. Activités générales	13	II. Service de la prévoyance sociale	36
3. Activités spécifiques	14	1. Personnel	36
III. Service dentaire scolaire	15	2. Activités	36
1. Personnel	15	III. Service social	41
2. Activités	15	1. Personnel	41
IV. Centre de planning familial et d'information sexuelle	16	2. Aide aux personnes relevant de la loi sur l'aide sociale (LASoc)	41
1. Personnel	16	3. Aide aux personnes relevant de la loi sur l'aide aux victimes d'infractions (LAVI)	42
2. Activités	16	4. Aide aux personnes relevant de la loi sur l'asile (LAsi)	43
3. Données statistiques	18	5. Données statistiques	45
V. Centre psychosocial	18	IV. Office cantonal des mineurs	47
1. Personnel	18	1. Personnel et organisation	47
2. Activités principales	19	2. Activités générales	47
3. Autres activités	24	3. Interventions de l'Office cantonal des mineurs	47
VI. Service de pédopsychiatrie (SPP)	25	V. Etablissement cantonal des assurances sociales	49
1. Personnel	25		
2. Activités principales	25		
3. Autres activités	26		
4. Publications	27		
5. Données statistiques	27		
VII. Laboratoire cantonal	28		
1. Personnel	28		
2. Missions du Laboratoire cantonal	28		
3. Activités	28		
4. Dénonciations	30		

Direction

1. Législation

La liste, par ordre chronologique des lois et décrets, d'une part, et des règlements et ordonnances, d'autre part, pris en 2002 dans les domaines relevant de la Direction de la santé publique et des affaires sociales, est la suivante:

a) Lois et décrets

Loi du 19 septembre 2002 modifiant la loi organique de l'hôpital psychiatrique de Marsens.

Loi du 13 novembre 2002 modifiant la loi sur les hôpitaux.

Décret du 13 novembre 2002 constatant la validité de l'initiative législative «Pour une assurance-maternité fribourgeoise».

b) Règlements et ordonnances

Ordonnance du 15 janvier 2002 approuvant la convention intercantonale d'hospitalisation hors canton 2002 par les cantons de Fribourg, Genève, Jura, Neuchâtel, Tessin, Valais et Vaud.

Ordonnance du 23 avril 2002 sur la répartition dans le canton des requérants d'asile, des personnes admises à titre provisoire et des personnes à protéger sans autorisation de séjour.

Ordonnance du 14 mai 2002 modifiant le règlement concernant les fournisseurs de soins et la Commission de surveillance.

Ordonnance du 10 juin 2002 concernant les mesures sanitaires d'urgence en cas de catastrophe restreinte (ORCAF restreinte) à appliquer dans le cadre des hôpitaux du canton de Fribourg.

Ordonnance du 18 juin 2002 approuvant l'annexe I (forfaits hospitaliers 2002) à la convention concernant le traitement hospitalier en division commune passée entre santé-suisse Fribourg et l'Hôpital cantonal de Fribourg.

Ordonnance du 18 juin 2002 approuvant l'annexe I (forfaits hospitaliers 2002) à la convention concernant le traitement hospitalier en division commune passée entre santé-suisse Fribourg et l'Hôpital psychiatrique cantonal de Marsens.

Ordonnance du 18 juin 2002 approuvant l'annexe I (forfaits hospitaliers 2002) à la convention concernant le traitement hospitalier en division commune passée entre santé-suisse Fribourg et l'Hôpital du district de la Singine, à Tafers.

Ordonnance du 18 juin 2002 approuvant l'annexe I (forfaits hospitaliers 2002) à la convention concernant le traitement hospitalier en division commune passée entre santé-

suisse Fribourg et l'Hôpital du Sud fribourgeois, site de Riaz.

Ordonnance du 18 juin 2002 approuvant l'annexe I (forfaits hospitaliers 2002) à la convention concernant le traitement hospitalier en division commune passée entre santé-suisse Fribourg et l'Hôpital du district du Lac, à Meyriez.

Ordonnance du 18 juin 2002 approuvant l'annexe I (forfaits hospitaliers 2002) à la convention concernant le traitement hospitalier en division commune passée entre santé-suisse Fribourg et l'Hôpital du Sud fribourgeois, site de Billens.

Ordonnance du 18 juin 2002 approuvant l'annexe I (forfaits hospitaliers 2002) à la convention concernant le traitement hospitalier en division commune passée entre santé-suisse Fribourg et l'Hôpital intercantonal de la Broye, à Payerne et à Estavayer-le-Lac.

Ordonnance du 18 juin 2002 approuvant l'annexe I (forfaits hospitaliers 2002) à la convention concernant le traitement hospitalier en division commune passée entre santé-suisse Fribourg et l'Hôpital du Sud fribourgeois, site de Châtel-Saint-Denis.

Ordonnance du 24 septembre 2002 concernant la procédure à suivre en matière d'interruption non punissable de grossesse.

Ordonnance du 29 octobre 2002 approuvant l'accord passé entre l'Association fribourgeoise du diabète et santé-suisse concernant la valeur du point des prestations de conseils nutritionnels et de conseils aux diabétiques.

Ordonnance du 3 décembre 2002 fixant les montants déterminants pour le droit aux prestations complémentaires à l'assurance-vieillesse, survivants et invalidité.

Ordonnance du 3 décembre 2002 modifiant l'arrêté d'exécution de la loi sur les prestations complémentaires à l'assurance-vieillesse, survivants et invalidité.

Ordonnance du 3 décembre 2002 modifiant l'arrêté fixant la liste des établissements médico-sociaux du canton de Fribourg.

Ordonnance du 17 décembre 2002 approuvant l'avenant I modifiant l'annexe I (tarifs des traitements ambulatoires) à la convention concernant les traitements ambulatoires passée entre santé-suisse et l'Hôpital cantonal de Fribourg.

Ordonnance du 17 décembre 2002 approuvant l'avenant I modifiant l'annexe I (tarifs des traitements ambulatoires) à la convention concernant les traitements ambulatoires passée entre santé-suisse et l'Hôpital du district de la Singine.

Ordonnance du 17 décembre 2002 approuvant l'avenant I modifiant l'annexe I (tarifs des traitements ambulatoires) à la convention concernant les traitements ambulatoires passée entre santé-suisse et l'Hôpital du district du Lac.

Ordonnance du 17 décembre 2002 approuvant l'avenant I modifiant l'annexe I (tarifs des traitements ambulatoires) à

la convention concernant les traitements ambulatoires passée entre santésuisse et l'Hôpital intercantonal de la Broye, site d'Estavayer-le-Lac.

Ordonnance du 17 décembre 2002 approuvant l'avenant I modifiant l'annexe I (tarifs des traitements ambulatoires) à la convention concernant les traitements ambulatoires passée entre santésuisse et l'Hôpital du Sud fribourgeois, site de Riaz.

Ordonnance du 17 décembre 2002 approuvant l'avenant I modifiant l'annexe I (tarifs des traitements ambulatoires) à la convention concernant les traitements ambulatoires passée entre santésuisse et l'Hôpital du Sud fribourgeois, site de Billens.

Ordonnance du 17 décembre 2002 approuvant l'avenant I modifiant l'annexe I (tarifs des traitements ambulatoires) à la convention concernant les traitements ambulatoires passée entre santésuisse et l'Hôpital du Sud fribourgeois, site de Châtel-Saint-Denis.

Ordonnance du 17 décembre 2002 approuvant l'avenant I modifiant l'annexe I (tarifs des traitements ambulatoires) à la convention concernant les traitements ambulatoires passée entre santésuisse et l'Hôpital psychiatrique cantonal de Marsens.

Ordonnance du 17 décembre 2002 approuvant la convention passée entre santésuisse et l'organisation de soins à domicile Les Fauvettes, concernant les soins dispensés dans cet établissement à charge de l'assurance obligatoire des soins, ainsi que son annexe I fixant le tarif applicable.

Ordonnance du 17 décembre 2002 approuvant la convention passée entre santésuisse et l'Association fribourgeoise des institutions pour personnes âgées ainsi que ses annexes I et II concernant les soins dispensés dans les établissements médico-sociaux du canton de Fribourg à charge de l'assurance obligatoire des soins.

Ordonnance du 17 décembre 2002 d'application de l'article 55a de la loi fédérale sur l'assurance-maladie.

Ordonnance du 17 décembre 2002 fixant le cercle des ayants droit à la réduction des primes d'assurance-maladie.

2. Personnel

Le personnel rattaché au secrétariat général de la Direction comprend deux secrétaires généraux à mi-temps, une assistante de direction à plein temps, une traductrice à 80 %, un conseiller juridique à plein temps, une conseillère scientifique à 60 % et une secrétaire à mi-temps. En outre, un conseiller scientifique, chargé des questions de formation au sein de la Direction, est entré en fonction le 1^{er} août, tout d'abord à 50 %, puis à 100 % depuis le 1^{er} octobre.

3. Activités

Planification hospitalière

La concrétisation des principes de planification hospitalière élaborés par le Conseil d'Etat en 1997 demeure l'une des tâches prioritaires de la Direction.

Ainsi, dans le sud du canton, les restructurations au sein de l'Hôpital du Sud fribourgeois (HSF) se sont poursuivies. La Direction a accepté la mise en place de deux nouvelles unités à mission cantonale sur le site de Billens, à savoir une unité d'alcoologie et une unité de réadaptation cardiovasculaire ambulatoire.

Pour le nord-est du canton, la Commission chargée de faire des propositions relatives à la prise en charge hospitalière des patients et patientes du district du Lac a transmis son rapport au Conseil d'Etat. La Commission propose d'intégrer l'Hôpital de Meyriez dans un réseau hospitalier et de laisser à la direction de cette nouvelle «Entité hospitalière» le soin de fixer les missions de chaque site, sous réserve des exigences particulières fixées dans le mandat de prestations du canton. Deux variantes de réseaux ont été envisagées: l'une intracantonale, avec l'Hôpital Daler, l'autre intercantonale, avec les hôpitaux du réseau hospitalier bernois Neue Horizonte qui comprend, entre autres, les hôpitaux d'Aarberg et le Lindenhof. Ce rapport a fait l'objet d'un préavis de la Commission de planification sanitaire et d'une prise de position du Comité de direction de l'hôpital de la Singine qui se sont prononcés en faveur d'une collaboration intracantonale. En outre, la Commission de planification sanitaire s'est opposée au concept d'Entité hospitalière et souhaite que les missions de l'Hôpital de Meyriez soient définies par les organes de planification, comme cela a été fait dans le sud du canton. Le Conseil d'Etat décidera au début de l'année 2003 de la suite à donner à ce rapport.

Financement des hôpitaux

Depuis 2002, conformément à la décision du 30 novembre 2001 du Tribunal fédéral des assurances, les cantons sont tenus de participer au financement des hospitalisations en divisions privée et semi-privée, comme ils le font pour les patients hospitalisés en division commune. Pour régler la participation des pouvoirs publics au financement des divisions privée et semi-privée pour la période précédant l'année 2002, un accord extrajudiciaire a été négocié entre les cantons, représentés par la Conférence des directeurs cantonaux des affaires sanitaires, et les assureurs. Pour les années 2004 à 2006, les parties sont parvenues à une nouvelle entente. La teneur de cet accord a été reprise par la loi fédérale urgente adoptée par le parlement fédéral le 21 juin 2002 qui sera soumise au peuple au début 2003 suite à une demande de référendum.

Pour 2002, la facture supplémentaire à charge des pouvoirs publics fribourgeois s'élève à 6 663 760 francs, ce qui correspond à 60 % des forfaits payés pour l'assurance de base. Il est prévu que la participation financière des cantons augmentera à 80 % en 2003 pour atteindre les 100 % dès 2004.

Réforme des structures sanitaires

Le projet de réforme des structures sanitaires fribourgeoises s'inscrit dans le projet de nouvelle répartition des tâches entre canton et communes. Avec la collaboration du Département des communes et l'appui d'un expert externe mandaté par l'Etat, un groupe de travail s'est réuni à plusieurs reprises et a rédigé un projet de rapport à l'attention

du Conseil d'Etat. Ce projet de rapport comprend notamment un inventaire de l'ensemble des structures sanitaires fribourgeoises, l'évaluation du système actuel, ainsi que l'examen de variantes de solutions possibles. Il est actuellement en discussion devant le Comité de pilotage nommé par le Conseil d'Etat en août 2001.

Moratoire en matière d'autorisations de pratique

Suite à l'entrée en vigueur de l'Ordonnance du Conseil fédéral du 3 juillet 2002 sur la limitation de l'admission des fournisseurs de prestations à pratiquer à la charge de l'assurance-maladie obligatoire, le canton de Fribourg a participé aux travaux de réflexion des cantons membres de la Conférence romande des affaires sanitaires et sociales (CRASS) visant une application harmonisée de cette ordonnance par les cantons romands et le Tessin.

HES «santé-social»

A la rentrée scolaire 2002/03, les deux sites fribourgeois de la nouvelle HES santé-sociale (HES-S2), l'Ecole du personnel soignant et l'Ecole supérieure de travail social, ont accueilli leurs premiers étudiants et étudiantes. La mise en place des structures financières et de gestion, conformes aux exigences HES, ainsi que les travaux de coordination avec les organes centraux de la HES-S2 et entre les deux sites fribourgeois, ont exigé un travail considérable, en particulier dans les écoles concernées, mais aussi au sein de la Direction. Le système comptable a été mis en place grâce à la collaboration de l'Ecole d'ingénieurs et d'architectes de Fribourg.

Conseil de santé

Organe consultatif du Conseil d'Etat, le Conseil de santé est chargé de donner son préavis sur toutes les options importantes en matière de politique de santé, y compris dans le domaine de la santé mentale. Il en est de même pour toutes les questions éthiques qui touchent le domaine de la santé. Composé de 13 membres, le Conseil de santé comprend des personnes reconnues pour leurs connaissances et leur expérience dans les domaines éthique, juridique, économique, social ou en matière de santé publique, ainsi que des personnes représentant des associations ou institutions du domaine de la santé.

Sous la présidence de M. le Professeur Jean-Luc Lambert, professeur de pédagogie curative à l'Université de Fribourg, le Conseil de santé s'est notamment penché sur la problématique de l'assistance au suicide en milieu d'accueil pour les personnes âgées et en milieu hospitalier.

Commission de planification sanitaire

La Commission de planification sanitaire est chargée d'élaborer à l'intention du Conseil d'Etat le plan médico-hospitalier. Les autres volets de la planification concernant les soins ambulatoires, les organisations de soins et d'aide à domicile, les établissements médico-sociaux et autres établissements pour personnes âgées ainsi que l'organisation des soins en santé mentale sont également de son ressort. Composée de 13 membres, cette commission réunit des personnes représentant les assureurs-maladie, les insti-

tutions de la santé, les autorités politiques ainsi que l'administration cantonale.

Présidée par la Conseillère d'Etat, Directrice de la santé publique et des affaires sociales, la commission a siégé à 2 reprises durant l'année. Elle s'est notamment prononcée sur la liste des EMS adoptée par le Conseil d'Etat le 14 décembre 2001 et sur le rapport de la Commission chargée d'élaborer des propositions relatives aux traitements en milieu hospitalier de la population du district du Lac. Elle s'est également penchée sur le projet d'unité de neuroréhabilitation fondé sur la collaboration entre Hôpital cantonal et l'Hôpital Daler, ainsi que sur le projet de neuroréhabilitation à l'Hôpital de Billens.

Approbation de règlements communaux relatifs à la distribution d'eau potable

La Direction a approuvé au total 26 actes législatifs communaux. 12 concernaient des révisions partielles et 14 des révisions totales.

Traitement des recours

En sa qualité d'autorité de recours, la Direction de la santé publique et des affaires sociales a été saisie de 26 recours en 2002 (25 en 2001 et 31 en 2000). La majeure partie de ces recours (18) concernait le secteur des pensions alimentaires. Les autres recours se rapportaient à des décisions du Laboratoire cantonal (6), du Service de la santé publique (1) et du Service social cantonal (1).

Adaptation LOCEA

L'ordonnance du 9 juillet 2002 désignant les unités administratives des Directions du Conseil d'Etat et de la Chancellerie d'Etat prévoit divers changements au sein de la Direction dès 2003.

Ainsi, la Direction s'appellera Direction de la santé et des affaires sociales (DSAS). Elle accueillera un nouveau service, le Service du patronage qui quittera le giron de la Direction de la justice et des affaires militaires. Le service de la surveillance des fondations et de la prévoyance professionnelle ne sera quant à lui plus rattaché à la Direction, mais sera englobé dans la nouvelle Direction de la sécurité et de la justice.

Un autre changement de taille est à signaler au sein de la Direction, à savoir le transfert de la responsabilité des formations en matière de santé et dans le domaine du social à la Direction de l'instruction publique, de la culture et du sport (DICS). Ainsi, l'Ecole du personnel soignant sera rattachée à la DICS qui sera notamment chargée de la coordination entre les deux sites fribourgeois de la toute nouvelle HES santé-social, d'une part, et entre les sites et les organes centraux de la HES, d'autre part.

Santé publique

I. Service de la santé publique

1. Personnel

Le personnel comprend un chef de service, une économiste à 50 % adjointe du chef de service, un économiste à temps complet et une économiste à 50 %, un juriste à plein temps, un pharmacien cantonal à 50 %, un collaborateur administratif à temps complet, deux secrétaires à plein temps, une secrétaire à 80 %, une secrétaire à 50 %, une secrétaire à 20 % et un apprenti. Par ailleurs, dans le cadre du projet de nouvelle répartition des tâches entre canton et communes, un projet d'étude de la cantonalisation des structures sanitaires du canton permet au Service de bénéficier, pour une période en principe limitée à trois ans, de l'appui d'une juriste à 50 %.

2. Activités en général

Le Service de la santé publique est principalement chargé des tâches suivantes:

- gestion des autorisations de pratique pour les professionnels-le-s de la santé
- gestion des autorisations de pratiquer à charge de l'assurance-maladie obligatoire (depuis le 4 juillet 2002)
- contrôle des conditions d'exploitation des institutions de santé
- contrôle des conditions administratives liées aux demandes d'hospitalisations hors canton
- suivi du dossier de la planification hospitalière
- subventionnement des hôpitaux de district
- subventionnement des services d'aide et de soins à domicile
- subventionnement des institutions de promotion de la santé et de prévention et des projets spécifiques en la matière
- contrôle des agents thérapeutiques et de leur mise dans le commerce, surveillance des pharmacies et des drogues du canton et contrôle des stupéfiants.
- subventionnement des primes de l'assurance-maladie et de l'assurance scolaire contre les accidents

Les collaboratrices et collaborateurs du Service se sont fortement impliqués dans le groupe de travail chargé de répondre au postulat déposé par les députées Françoise Morel et Antoinette Romanens sur la question de la cantonalisation des structures sanitaires. Avec la collaboration du Département des communes et l'appui d'un l'expert externe mandaté par l'Etat, ce groupe de travail s'est réuni à plusieurs reprises et a entrepris, dans un premier temps, de rédiger un rapport intermédiaire qui a été examiné par le Comité de pilotage nommé par arrêté du 28 août 2001. Ce rapport intermédiaire comprend notamment un inventaire

de l'ensemble des structures sanitaires fribourgeoises, l'évaluation du système actuel, ainsi que l'examen de variantes de solutions possibles.

Le Service a transmis à la Direction de la santé publique et des affaires sociales pour approbation 18 règlements communaux de cimetièrre et de sept règlements communaux en matière de participation communale aux frais de traitements dentaires scolaires.

Les collaborateurs et collaboratrices du Service se sont occupés des questions relatives à l'entrée en vigueur de l'Accord sur la libre circulation des personnes avec la Communauté européenne (CE) et la Convention relative à l'Association européenne de libre échange (AELE), en particulier de leurs conséquences en matière d'assurance-maladie. Dans le courant de juin 2002, le Service a ainsi adressé aux communes du canton de Fribourg un courrier leur précisant les tâches à accomplir dans le cadre du contrôle de l'affiliation à l'assurance-maladie obligatoire. Le Service a également organisé trois journées d'information sur le même thème destiné au personnel des administrations communales. Les informations transmises ont été préalablement élaborées dans le cadre des discussions qui ont eu lieu au sein du Groupement latin des assurances sociales (GLAS) réunissant les cantons romands, Berne et Tessin.

Le Service a en outre poursuivi l'examen des demandes d'autorisation d'exploiter que doivent obtenir les institutions de santé dans un délai de trois ans dès l'entrée en vigueur de la loi sur la santé, en préparant des directives de la Direction de la santé publique et des affaires sociales à ce sujet, par catégorie d'institutions de santé.

Le Service dispose d'un site internet pour l'information au public (adresse: <http://www.fr.ch/ssp>).

3. Professions de la santé

a) Autorisations de pratique

Conformément aux dispositions de la législation sur la santé, la Direction a délivré:

- 1 autorisation de pratiquer la profession de diététicien et diététicienne
- 1 autorisation de pratiquer la profession de droguiste
- 1 autorisation de pratiquer la profession d'ergothérapeute
- 18 autorisations de pratiquer la profession d'infirmier et infirmière
- 19 autorisations de pratiquer la profession de logopédiste orthophoniste
- 1 autorisation de pratiquer la profession de masseur et masseuse médical-e
- 27 autorisations de pratiquer la profession de médecin
- 26 autorisations de pratiquer la profession de médecin dépendant et médecin dépendante
- 60 autorisations de pratiquer la profession de médecin assistant et médecin assistante

- 7 autorisations de pratiquer la profession de médecin dentiste
- 4 autorisations de pratiquer la profession de médecin dentiste dépendant
- 1 autorisation de pratiquer la profession d'opticien et opticienne
- 22 autorisations de pratiquer la profession d'ostéopathe
- 16 autorisations de pratiquer la profession de pharmacien et pharmacienne
- 6 autorisations de pratiquer la profession de pharmacien assistant et pharmacienne assistante
- 11 autorisations de pratiquer la profession de physiothérapeute
- 1 autorisation de pratiquer la profession de podologue
- 26 autorisations de pratiquer la profession de psychologue-psychothérapeute
- 7 autorisations de pratiquer la profession de sage-femme.

336 dossiers de demandes de permis de travail pour du personnel étranger ont été traités durant la période concernée par le contingent 2001/2002, soit un nombre quasiment équivalent à celui de la période précédente.

Le Service a collaboré avec les cantons membres de la Conférence Romande des Affaires Sanitaires et Sociales (CRASS) à la préparation d'une formule de demande d'autorisation de pratiquer une profession de santé qui sera applicable dans tous les cantons romands, plus Berne et Tessin.

Pour ce qui concerne les autorisations de pratiquer une profession de santé et la reconnaissance des diplômes étrangers, l'année 2002 a été marquée, il faut le souligner, par l'entrée en vigueur au 1^{er} juin de:

- l'accord bilatéral sur la libre circulation des personnes,
- la révision de la loi fédérale concernant l'exercice des professions de médecins, de pharmacien et de vétérinaire dans la Confédération suisse, et
- l'ordonnance fédérale sur la formation postgrade et la reconnaissance des diplômes et des professions médicales.

L'accord sur la libre circulation des personnes n'a pas uniquement touché la reconnaissance des diplômes pour les professionnels de santé. Il a également eu des répercussions sur les permis de travail et de séjour des ressortissants de l'UE comme sur ceux des Etats tiers. En collaboration avec l'Office cantonal du travail et le Service de la police des étrangers et des passeports, le Service a mis au point des directives communes concernant les demandes d'autorisation de séjour présentées par les institutions de santé et les professionnels-les relevant du domaine de la santé, que ces derniers soient ressortissants de l'UE ou non et qu'ils disposent d'un diplôme de l'UE ou non.

Le Service a également participé aux travaux de réflexion des cantons membres de la CRASS pour une application harmonisée de l'Ordonnance du Conseil fédéral du 3 juillet 2002 sur la limitation de l'admission des fournisseurs de prestations à pratiquer à la charge de l'assurance-maladie obligatoire et préparé l'ordonnance cantonale d'exécution qui a été arrêtée par le Conseil d'Etat le 17 décembre 2002 (ordonnance du 17 décembre 2002 d'application de l'article 55a de la loi fédérale sur l'assurance-maladie).

b) Surveillance des professions de la santé

Pour sa deuxième année d'activité, la Commission de surveillance des professions de la santé et des droits des patients et des patientes a été saisie de 22 nouveaux dossiers, qui se sont ajoutés aux 15 encore ouverts au 31 décembre 2001. Elle a pu en liquider 25, d'où un solde de 12 affaires pendantes à fin 2002.

En 2002, la Commission de surveillance s'est réunie à 12 reprises en séances ordinaires. Ses membres ont en outre pris part, hors séances, aux tâches rendues nécessaires aussi bien par l'instruction des dossiers (notamment des auditions et des inspections) que par la préparation de directives ou circulaires.

Le secrétariat administratif de la Commission est assuré par le Service. Pour le secrétariat juridique, la Commission a mandaté un juriste francophone et un juriste germanophone.

c) Formation

L'organe intercantonal de coordination s'est réuni deux fois pour discuter les questions liées à l'application de la convention du 4 mars 1996 concernant la formation aux professions de la santé (professions médicales exceptées) et son financement.

En 2001, les 261 élèves fribourgeois étudiant dans les cantons liés par la convention ont réalisé 2166 mois de formation (2122.5 mois de formation en 2000). Les frais de formation liés à la convention se montent à 2 010 069 francs (2 082 505 francs en 2000), déduction faite de la somme de 338 542 francs (218 833 francs en 2000) due par les autres cantons pour les élèves fréquentant les écoles fribourgeoises. Les programmes offerts par le canton de Fribourg ont connu en règle générale une hausse de fréquentation par les ressortissantes et ressortissants des autres cantons signataires de la convention. La hausse de fréquentation pour les programmes de formation d'infirmier/ère niveau II (surtout celui en langue française), d'aide soignant-e et de technicien/ne en salle d'opération a largement compensé la diminution recensée pour le programme de formation d'infirmier/ère niveau I.

Le Service préside l'organe intercantonal et, dans le cadre de la convention, vérifie les données fournies par les établissements scolaires au sujet du domicile des élèves ou, pour les formations en alternance avec l'emploi, le domicile de l'employeur; il procède également à un contrôle de la facturation.

4. Hôpitaux

a) Activités générales

Le Service de la santé publique est chargé de la mise à jour de la liste des hôpitaux du canton et de la gestion des recours liée à son adaptation. Par son inscription sur cette liste, l'hôpital est réputé admis à fournir des prestations à la charge de l'assurance-maladie obligatoire, conformément à l'article 39 de la loi fédérale du 18 mars 1994 sur l'assurance-maladie (LAMal). Pour chaque hôpital, la liste indique sa catégorie, son mandat et le nombre maximal de lits admis.

En application de la loi du 23 février 1984 sur les hôpitaux et de la loi du 16 novembre 1999 sur la santé, le Service surveille la gestion et l'administration des hôpitaux publics, contrôle l'activité médico-hospitalière et verse les subventions cantonales aux hôpitaux de district. Pour ce faire, il adresse les directives pour l'établissement des budgets et des comptes, puis procède ensuite à l'analyse des documents transmis par les établissements. Le Service assure le suivi des Commissions médicale et de gestion, qui préavisent les demandes budgétaires et les comptes présentés par les hôpitaux. Il élabore pour le compte de la Direction de la santé publique et des affaires sociales les projets d'arrêtés concernant les budgets et les comptes des hôpitaux de district, en formulant des propositions d'enveloppe budgétaire et de correction des comptes.

Aux termes de l'article 49 al. 6 et 7 LAMal, les hôpitaux calculent leurs coûts et classent leurs prestations selon une méthode uniforme. Les directions des hôpitaux de district ont confié au Service un mandat d'harmonisation et de validation de leur comptabilité analytique. A cet effet, plusieurs séances et des contacts étroits ont eu lieu avec les hôpitaux de district qui ont débouché sur un rapport. Un travail important a ainsi été réalisé. Dans ce cadre, les hôpitaux de district ont pu présenter leur comptabilité analytique selon le modèle des forfaits mixtes à l'instar de ce qui est fait par l'Hôpital cantonal. Sur la base des premiers résultats de la statistique médicale des hôpitaux, une première analyse de la lourdeur des cas pris en charge dans les hôpitaux a pu être effectuée. Ces premières analyses ne permettent cependant pas encore d'introduire un financement des hôpitaux qui tienne compte de ce facteur. Un travail important reste encore à accomplir en termes de relevés de données afin d'aboutir au mode de financement par prestations (par ex. par pathologie), vers lequel tend la révision partielle de la LAMal en cours.

Un arrêt du 30 novembre 2001 du Tribunal fédéral des assurances oblige les pouvoirs publics à participer également au financement des séjours hospitaliers intracantonaux de patients privés et semi-privés dans les hôpitaux publics ou subventionnés par les pouvoirs publics et ce dans la même mesure qu'ils s'acquittent déjà du montant des traitements de patients dans le cadre de l'assurance obligatoire des soins. Le Service a procédé à de nombreuses estimations en relation avec les négociations sur le plan national pour évaluer les montants supplémentaires à charge des pouvoirs publics. Une information a également été donnée aux communes pour situer leur participation supplémentaire au financement des hôpitaux publics en soins généraux.

Le pot commun, introduit par la modification du 16 septembre 1998 de la loi du 23 février 1984 sur les hôpitaux pour la période 1999 à 2002, a pour but de corriger les inégalités de traitement entre districts relatives à la prise en charge des coûts des structures hospitalières. Il prévoit la prise en charge par l'ensemble des communes de la moitié de l'excédent des dépenses des hôpitaux à charge des communes. En tenant compte de la disparition du pot commun pour le financement des hôpitaux de district à la fin 2002 et pour donner suite à sa réponse à la motion Michel Buchmann et Philippe Menoud visant à une modification de la loi sur les hôpitaux, le Conseil d'Etat a proposé au Grand Conseil une modification de la loi du 23 février 1984 sur les hôpitaux maintenant le pot commun pour une période transitoire échéant au plus tard à fin 2007. Le Grand Conseil a accepté cette proposition pour une période limitée toutefois à 2006.

Le Service répond également aux diverses questions relatives au domaine hospitalier, participe aux commissions intercantionales et fédérales et est chargé de tous les travaux relatifs à la planification hospitalière et à sa concrétisation.

b) Subventionnement

Le Service a analysé les comptes 2001 des hôpitaux de district et les budgets 2003 des hôpitaux publics en soins généraux.

L'excédent d'exploitation des hôpitaux cantonaux se monte à 69 767 422. francs, soit 16 736 367 francs pour l'Hôpital psychiatrique de Marsens et 53 031 055 francs pour l'Hôpital cantonal de Bertigny. Ces chiffres comprennent un montant de 17 164 494 francs représentant la participation sarinoise aux frais d'exploitation de l'Hôpital cantonal en tant qu'hôpital du district de la Sarine.

Les hôpitaux de district ont reçu une subvention cantonale de 20 857 247 francs. Ce montant comprend les acomptes prévisionnels de 20 332 626 francs, ainsi qu'un montant de 524 621 francs représentant la correction des comptes. Les montants payés se répartissent entre les hôpitaux de district de la manière suivante:

Tafers	Fr. 3 892 184.80 dont + Fr. 362 118.00 pour la correction des comptes 2001
HSF	Fr. 11 467 357.20 dont – Fr. 12 657.20 pour la correction des comptes 2001
Meyriez	Fr. 2 651 883.20 dont Fr. –.– pour la correction des comptes 2001
HIB	Fr. 2 741 821.40 dont + Fr. 71 160.00 pour la correction des comptes 2000/2001

Un montant de 104 000 francs a été payé au Réseau santé de la Glâne, en tant que subvention cantonale, au titre de complément d'enveloppe 2000 accordé par le Conseil d'Etat à l'Hôpital de Billens concernant le changement de l'équipement de radiologie.

Pour l'exercice 2002, le montant transitant par le pot commun s'est élevé à 15 338 788 francs et comprend 11 318.70 francs représentant la correction des comptes 2000 de Hôpital intercantonal de la Broye et 78 000 francs

correspondant au complément d'enveloppe 2000 accordé à l'Hôpital de Billens pour l'installation de radiologie.

Un accord extrajudiciaire a été passé entre les cantons (représentés par la Conférence des directeurs cantonaux des affaires sanitaires – CDS) et les assureurs-maladie pour régler la participation des pouvoirs publics au financement des divisions privée et mi-privée pour la période précédant 2002. Un montant global pour tous les cantons a été négocié et la charge qui revient aux pouvoirs publics fribourgeois se monte à 6 663 760 francs. En répartissant ce montant entre les hôpitaux publics en soins généraux (y compris l'Hôpital cantonal) sur la base des journées privées et mi-privées réalisées en 2001 et en tenant compte des règles de financement actuelles, le montant à charge de l'Etat de Fribourg s'est élevée à 4 122 637 francs et le montant à charge des communes à 2 541 123 francs, dont 715 988.40 facturés directement aux communes par les six hôpitaux de district.

Par ailleurs, le Service élabore les projets de message et de décret relatifs aux travaux de construction et de rénovation des hôpitaux. Il est amené à participer aux commissions de bâtisse lors de l'exécution de certaines constructions. Enfin, il veille au respect du projet adopté par le Grand Conseil et procède au subventionnement des travaux.

Pour le subventionnement des travaux de rénovation, d'agrandissement et de transformation des hôpitaux des district de la Singine, de la Gruyère, de la Glâne, de la Broye et de la Veveyse, un montant total de 9 929 090 francs a été versé, réparti de la manière suivante:

	Subvention 2002 (en fr.)	% déjà versé sur le total à verser
Hôpital du district de la Singine	709 090.–	75 %
Hôpital du district de la Gruyère	7 415 450.–	73 %
Hôpital du district de la Broye	1 804 550.–	73 %
Hôpital du district de la Veveyse	–.–	71 %

c) Statistiques

Le Service de la santé publique est aussi chargé de l'établissement de la statistique fédérale et des statistiques cantonales en relation avec les hôpitaux et les homes pour personnes âgées.

La modification sensible des missions des hôpitaux et la difficulté de transcrire dans les résultats statistiques ces changements ont retardé la publication du document intitulé «Données statistiques générales des hôpitaux en soins généraux et psychiatriques et des homes pour personnes âgées». Un canevas a été établi en 2002, qui a permis en fin d'année d'établir la statistique 2000. Cette nouvelle structure va servir de base pour la publication des chiffres des années suivantes.

En collaboration avec le Service de la prévoyance sociale, le Service a également participé au 4^{ème} relevé de la statistique fédérale des établissements de santé, dont les résultats sont publiés par l'Office fédéral de la statistique. Les données récoltées concernent des informations administratives sur l'ensemble des établissements de santé (hôpitaux, homes, institutions pour personnes handicapées, toxicodépendantes) pour l'année 2001. S'agissant des données de la statistique médicale fédérale, c'est le Service du médecin cantonal qui en a assuré la récolte. Quant au traitement de ces données, ce Service a fait développer une application informatique permettant une première exploitation.

Statistiques générales d'exploitation en 2002 des hôpitaux en soins généraux et psychiatriques du canton

ÉTABLISSEMENTS	Nombre de lits	Nombre de sorties	Nombre de journées de malades	Taux moyen d'occupation	Durée moyenne de séjour	Nombre moyen de patients présents
Hôpitaux cantonaux						
Hôpital cantonal de Bertigny	390	11 052	110 325	78 %	10	302
Hôpital psychiatrique de Marsens	190	1 442	66 932	97 %	46	183
Hôpitaux de district						
Hôpital de la Singine, Tafers	57	2 412	20 905	100 %	9	57
Hôpital du Sud fribourgeois, Site de Riaz	101	4 905	32 412	88 %	7	89
Hôpital du Sud fribourgeois, Site de Billens	35	559	11 991	94 %	21	33
Hôpital du Sud fribourgeois, Site de Châtel-St-Denis	45	633	14 378	88 %	23	39
Hôpital du Lac, Meyriez	53	2 025	15 125	78 %	7	41
HIB de la Broye, Site d'Estavayer-le-Lac (Centre de traitement et de réadaptation)	46	869	17 208	102 %	20	47
HIB de la Broye, Site de Payerne	99	4 691	30 700	85 %	7	84
Cliniques privées de Fribourg	176	6 743	42 540	66 %	6	117
Total cantonal soins généraux et psychiatriques	1 192	35 331	362 516	83 %	10	993

5. Hospitalisations hors canton

Conformément à l'article 41 al. 2 et 3 de la loi fédérale du 18 mars 1994 sur l'assurance-maladie (LAMal) et des dispositions cantonales d'exécution, l'Etat participe financièrement aux frais d'hospitalisations hors canton en cas de nécessité médicale, c'est-à-dire en cas d'urgence ou si les traitements médicaux nécessaires ne peuvent pas être fournis par un hôpital situé dans le canton de Fribourg. A cet effet, le Service de la santé publique est chargé de la mise à jour et de la publication de la liste des prestations médicales non disponibles dans le canton ainsi que de la liste des hôpitaux situés hors du canton de Fribourg nécessaires à la couverture des besoins de la population fribourgeoise non couverts par l'offre hospitalière interne.

Afin que le canton puisse se déterminer sur sa participation financière concernant les hospitalisations extracantonales, les médecins traitant-e-s, à défaut les hôpitaux de destination, adressent au canton de résidence des patient-e-s des demandes de garantie de paiement sur des formulaires comprenant des données médicales confidentielles. L'examen de cette partie des formulaires est réalisé par l'autorité médicale du canton de Fribourg en la matière, soit par un des membres du Collège des médecins-expert-e-s désigné-e-s par le médecin cantonal. Le Service de la santé publique examine ensuite si les autres conditions légales sont remplies, à savoir les conditions de domicile des patient-e-s-, de statut public ou subventionné par les pouvoirs publics des hôpitaux de destination et d'application de la LAMal. Environ 3600 demandes ont ainsi été examinées en 2002. Les décisions émises par la Direction de la santé publique et des affaires sociales sont communiquées aux hôpitaux de destination, aux médecins traitant-e-s, aux assureurs-maladie et aux patient-e-s. La voie du recours au Tribunal administratif du canton de Fribourg est ouverte contre de telles décisions; celles-ci peuvent par ailleurs faire l'objet d'une demande de reconsidération auprès de la Direction de la santé publique des affaires sociales (cf. art. 104 ss du code du 23 mai 1991 de procédure et de juridiction administrative; CPJA) et le requérant-e doit faire valoir des éléments nouveaux non encore portés à connaissance de l'autorité médicale.

En 2002, les comptes de l'Etat de Fribourg pour les hospitalisations hors canton ont affiché un montant de 15 401 895 francs (15 345 000 francs en 2001 et 16 346 347 francs en 2000). Cette évolution de la charge inscrite dans les comptes ne retranscrit pas la progression réelle des hospitalisations extérieures. En effet, l'imputation de séjours sur l'exercice comptable de l'année suivante, en raison d'un budget épuisé avant la fin de la période ou d'une facturation tardive par les hôpitaux, influence les résultats de manière significative. Il en résulte un décalage entre les comptes et la réalité puisque environ 70 % seulement des séjours sont comptabilisés sur l'année en cours. Cependant, en regroupant pour chaque période les différentes factures en fonction de l'année effective d'hospitalisation (et non l'année de comptabilisation de la facture), l'évolution des hospitalisations extérieures peut être analysée de manière plus cohérente. Toutes les données relatives à l'année 2002 n'étant pas encore disponibles, ces résultats restent provisoires. Ils permettent néanmoins de dégager

une tendance à la hausse des hospitalisations hors canton sur la période de 2000 à 2002.

Estimation au 31.12.2002 des séjours annuels à charge de l'Etat

Année	Comptes de l'Etat		Valeur estimée par année de séjour	
	Séjours imputés	Montant	Séjours annuels	Montant
2000	2 402	16 346 347.-	2 163	14 773 638.-
2001	2 312	15 435 000.-	2 184	15 070 219.-
2002	2 157	15 401 895.-	2 230	16 000 000.-

Concernant la provenance des patient-e-s, les tendances suivantes peuvent être retenues pour les années 2000 et 2001 sur la base des données relevées au 31.12.2002:

District	Séjours 2000 pour 1000 habitants	Séjours 2001 pour 1000 habitants	Coût 2000 par habitant	Coût 2001 par habitant
Sarine	9.52	9.01	64.65	62.21
Singine	9.23	10.42	60.14	69.66
Gruyère	7.60	7.32	57.12	59.44
Lac	10.55	10.78	70.58	73.15
Glâne	8.10	9.25	69.34	75.21
Broye	8.73	10.57	57.77	75.21
Veveyse	10.62	11.46	55.17	61.91

Il faut rappeler que les patient-e-s au bénéfice d'une assurance complémentaire peuvent recourir à un établissement public ou subventionné ou figurant sur la liste des établissements du canton de domicile de l'établissement sis hors canton, cela même sans nécessité médicale ou urgence, donc par pure convenance personnelle et sans la contribution du canton. Sur la base du recensement 2000 effectué par l'Office fédéral de la statistique, l'Etat de Fribourg participe vraisemblablement au financement d'environ 25 % à 30 % des hospitalisations de patients fribourgeois hors canton.

L'évolution des séjours par catégorie d'établissement montre la prééminence des prestations universitaires et le partage du bassin de population fribourgeoise entre l'Inselspital et le Centre hospitalier universitaire vaudois (CHUV):

Catégories d'hôpitaux	Séjours 2000		Séjours 2001		Montant 2000		Montant 2001	
	Séjours	%	Séjours	%	2000	%	2001	%
• Universitaires	1557	73	1688	75	124 292 62	84	13 429 718	85
dont CHUV	668	31	725	32	6 429 987	42	6 498 395	41
dont INSELSPITAL	803	37	873	39	5 253 744	36	6 176 565	39
dont autres	106	5	90	4	980 531	7	754 758	5
• Généraux	299	14	276	12	1 059 168	7	1 021 794	6
• Réhabilitation	160	7	141	6	654 149	4	586 021	4
• Spécialisés	127	6	156	7	631 049	4	833 984	5
Total	2163	100	2261	100	14 773 628	100	15 874 939	100

6. Planification hospitalière

L'Hôpital du Sud Fribourgeois a continué sa phase de restructuration et la Direction de la santé publique et des

affaires sociales a accepté la mise en place de deux nouvelles unités à mission cantonale sur le site de Billens, soit une unité d'alcoologie et une unité de réadaptation cardiovasculaire ambulatoire.

Pour le Nord-Est du canton, une Commission de concrétisation de la planification hospitalière a élaboré des propositions concernant l'avenir du traitement en milieu hospitalier de la population du district du Lac, propositions dont le but est de permettre la concrétisation de la planification hospitalière pour cette partie du canton. Le mandat de cette Commission portait non seulement sur les activités futures de l'Hôpital du district du Lac, mais surtout sur les possibilités de collaboration avec les autres établissements hospitaliers cantonaux et extracantonaux. Les solutions retenues devant aboutir à garantir à l'ensemble de la population du Nord-Est et du centre du canton une prise en charge optimale, dans le respect des options définies dans le rapport de 1997 sur la planification hospitalière et des possibilités financières des collectivités publiques, des assurés et des assureurs-maladie, le rapport de la Commission a été transmis en fin d'année au Conseil d'Etat pour décider de la suite à lui donner.

7. Soins et aide familiale à domicile

Le Service de la santé publique est chargé du subventionnement des services d'aide et de soins à domicile. Pour l'accomplissement de cette tâche, il adresse des directives aux services pour l'établissement des budgets et des comptes et analyse en détail les données nominatives salariales du personnel qu'il subventionne. Le Service assure également le secrétariat et le suivi des dossiers de la Commission cantonale pour les soins et l'aide familiale à domicile. Pour la Direction de la santé publique et des affaires sociales, le Service a analysé les demandes de modification de la dotation des services, ainsi que leurs demandes d'autorisation d'exploiter. Il a répondu aux diverses questions relatives aux soins et à l'aide familiale à domicile et participé, dans la mesure de ses disponibilités, aux travaux intercantonaux et fédéraux.

Les services de soins et d'aide familiale à domicile bénéficiant d'une subvention cantonale ont vu leur nombre passer de 21 à 19 en raison de fusions. Ainsi, dès août 2001, il n'y a plus que six services de soins à domicile, cinq services d'aide familiale, alors que le nombre de services mixtes est passé à huit. Toute la population fribourgeoise est couverte par l'ensemble de ces services. Les subventions sont allouées sur la base des frais du personnel soignant et des aides familiales et ménagères, déduction faite des subventions fédérales reçues par les services et des produits de la facturation des prestations aux assureurs-maladie. Le taux de subventionnement est de 48,5 % pour le personnel soignant et de 28,5 % pour le personnel d'aide. Pour 2002, les subventions ont atteint 1 982 144.20 francs et ont été réparties comme il suit:

Subventions cantonales versées en 2002

	Soins à domicile	Aide à domicile
Sarine	242 357.70	469 503.50
Singine	72 600.20	114 132.05
Gruyère	35 018.75	249 410.75
Lac	83 180.30	65 201.65
Glâne	76 864.55	164 595.90
Broye	86 671.—	156 600.70
Veveyse	45 426.—	121 581.15
Total	641 118.50	1 341 025.70

8. Promotion de la santé et prévention (voir II. Service du médecin cantonal, ch. 3)

La promotion de la santé et la prévention sont confiés soit à des services de l'Etat, soit à des institutions subventionnées. Le Service du médecin cantonal, principalement par la déléguée à la prévention des toxicomanies et à l'éducation à la santé, assure la coordination entre les différents projets de promotion de la santé et de prévention.

Au budget du Service de la santé publique figurent de manière distincte le subventionnement du fonctionnement de base des institutions de promotion de la santé et de prévention en lien avec l'Etat, d'une part, et le subventionnement des projets spécifiques, d'autre part.

Le fonctionnement de base des institutions comprend les activités constantes dans le domaine de la promotion de la santé et de la prévention, soit en principe:

- l'analyse des besoins,
- la mise en œuvre et le suivi des projets courants,
- l'élaboration de concepts généraux et spécifiques,
- la collaboration avec les autres institutions,
- la diffusion de l'information.

Les projets spécifiques désignent des actions de promotion de la santé et de prévention ciblées en fonction d'une thématique particulière. Ils sont limités dans le temps et doivent faire l'objet d'une évaluation systématique de l'adéquation entre les objectifs visés et les moyens déployés (procédures, méthodes). Ces projets spécifiques de prévention s'inscrivent dans le cadre des «Domaines prioritaires de santé» approuvés par le Conseil d'Etat; ils correspondent en outre aux directives du Service du médecin cantonal concernant les critères et les éléments du contenu relatifs aux demandes de subventionnement.

En 2002, se sont déroulées dans le canton de Fribourg trois enquêtes financées par le canton:

l'enquête suisse sur la santé menée par l'Office fédéral des statistiques, avec un volet fribourgeois (population concernée: 15-70 ans),

l'enquête suisse sur la santé des adolescents (15-20 ans), conduite par l'Institut universitaire de médecine sociale et préventive (IUMSP), et

l'enquête de l'Institut suisse de prévention de l'alcoolisme et autres toxicomanies (ISPA) auprès des écoliers (12-15 ans).

L'identification des problèmes prépondérants de santé permettra de déterminer les domaines prioritaires de promotion de la santé et de prévention en fonction de leur importance pour la santé et le bien-être de la population. Une telle démarche, déjà effectuée une fois en 1996-1997, avait servi de base au Conseil d'Etat pour la détermination des domaines prioritaires valables jusqu'à fin 2002. Dès que les résultats de ces enquêtes seront connus, cette démarche permettra de fixer de nouvelles priorités en matière de promotion de la santé et de prévention; dans cette attente, les priorités définies jusqu'à fin 2002 restent valables.

Les divers projets spécifiques de promotion de la santé et de prévention soutenus en 2002 portent sur des thématiques variées, par exemple: promotion de la santé, suicide, alimentation saine, troubles de l'alimentation, tabac, alcool, toxicodépendances, cancer du sein et du col de l'utérus, problèmes psychosociaux des adolescent(e)s.

En 2002, un montant total de 1 117 000 francs a été versé pour les budgets de fonctionnement du Release, du Verein für Gesundheitsförderung und Suchtprävention et de la Ligue fribourgeoise pour la prévention de l'alcoolisme et des autres toxicomanies (LIFAT).

Le montant total versé pour divers projets spécifiques a été de 718 734 francs; par rapport à l'année 2001, ce montant est légèrement inférieur en raison notamment du transfert de la subvention allouée au service social du Tremplin du budget du Service de la santé publique à celui du Service social cantonal.

Les montants susmentionnés comprennent aussi la part prélevée sur la Dîme de l'alcool versée au canton par la Régie fédérale des alcools.

Le Service a poursuivi, avec la collaboration de la déléguée à la prévention des toxicomanies et à l'éducation à la santé, la préparation de mandats de prestations attribués à des institutions de promotion de la santé et de prévention, mandats qui doivent contribuer à une meilleure transparence des différentes activités de chacune des institutions concernées.

Un groupe de travail composé de représentants de la Direction de l'instruction publique et des affaires culturelles, du Service du médecin cantonal et du Service de la santé publique a modifié le projet de règlement d'exécution de la loi sur la santé concernant la promotion de la santé et la prévention, en fonction des remarques faites lors de la procédure de consultation. Le nouveau projet, qui a fait l'objet d'une seconde consultation restreinte, va prochainement être transmis au Conseil d'Etat pour adoption.

9. Activités du pharmacien cantonal

2002 a vu l'entrée en vigueur de la nouvelle législation fédérale sur le contrôle des médicaments et des dispositifs médicaux (LPTh), respectivement de l'entrée en fonction de Swissmedic, Institut suisse des produits thérapeutiques.

Dans huit cas, le pharmacien cantonal a accompagné, comme précédemment, l'inspecteur responsable en Romandie du contrôle de la fabrication et de la distribution/répartition des agents thérapeutiques (IRFAT). Les inspections ont été

menées par les cantons, mais à la demande de Swissmedic. Par contre, les nouvelles autorisations ont été renouvelées ou délivrées dans deux cas par Swissmedic, et non plus par la Direction de la santé publique et des affaires sociales comme jusqu'alors.

Dans les compétences relevant encore du canton, pour tout ce qui touche notamment à la remise des médicaments, aucun changement du nombre des officines publiques et des drogueries n'est à relever. Toutefois, les autorisations d'exploiter des pharmacies privées d'établissements médico-sociales ont été plus nombreuses. L'assistance pharmaceutique de ces établissements a été renouvelée sur la base d'un nouveau cahier des charges permettant la prise en charge partielle par les assureurs-maladie des coûts logistiques et de surveillance de la pharmacothérapie dans les homes médicalisés.

Enfin, dans la surveillance du contexte général de la délivrance des médicaments, les activités du pharmacien cantonal se sont accrues. Pour les drogueries et pharmacies publiques, il s'est agi de procéder au contrôle, voire à l'inspection préalable en vue de leur requalification, au contrôle de l'adéquation de leurs locaux, installations et procédures opérationnelles.

10. Assurance-maladie

Le montant total des réductions de primes accordées en 2002 aux assurés de condition modeste s'élève à 108 817 541 francs.

Pour le surplus, il y a lieu de consulter le rapport de l'Etablissement cantonal des assurances sociales (ECAS) présenté au Grand Conseil.

11. Assurance scolaire contre les accidents (ASA)

Le personnel de l'ASA comprend deux collaborateurs à plein temps dont l'un, responsable de l'institution, est spécialisé dans la liquidation des sinistres et l'autre, collaborateur administratif, spécialisé dans la facturation informatisée et la gestion des grands fichiers cantonaux. Conformément aux dispositions de la convention entre le Conseil d'Etat du canton de Fribourg et la fondation Mutualité Assurances, cette dernière assume la responsabilité de la gestion comptable (en particulier, bouclage annuel des comptes et contentieux).

L'ASA a pour but d'intervenir financièrement lors d'une lésion corporelle subie par un ou une élève et doit garantir:

- le paiement de tous les frais de traitement (immédiats et futurs) à charge des parents, à titre complémentaire et subsidiaire;
- une indemnité en cas de décès;
- le versement d'un capital en cas d'invalidité.

Pour chaque cas de sinistre, l'ASA prend en charge les frais non couverts par l'assurance-maladie, à savoir: le solde des frais qui touche les soins dentaires, la quote-part de 10 % (traitement ambulatoire et séjour hospitalier), la franchise annuelle à option, la franchise annuelle ordinaire, les transports, les frais de recherches et de sauvetage, les

lunettes cassées, les moyens orthopédiques, les prothèses et les béquilles.

Les cas de décès (indemnité de 5000 francs) et d'invalidité (capital de 150 000 francs progressif à 350 %) sont annoncés à la Nationale Suisse Assurances qui réassure ces deux risques.

Pour remplir ces tâches, l'ASA encaisse des primes et les subventions cantonales et communales. Ainsi, durant le deuxième trimestre de chaque année scolaire, l'ASA expédie des décomptes de prime (30 francs par élève) à plus de 20 000 familles du canton. Une prime intégrale de 50 francs (sans subventionnement) est encaissée auprès des élèves «hors-canton». Une prime facultative est encore encaissée pour près de 600 enfants en âge préscolaire. Quant aux subventions, un décompte est adressé à toutes les communes pour le paiement de la subvention communale annuelle (selon effectif des élèves et classification de la commune). Le canton s'acquitte d'une subvention égale au montant de la subvention communale, moins la réduction linéaire de 10 % décidée par arrêté du 9 décembre 1999.

Enfin, l'ASA remplit le rôle d'organe de contrôle pour l'obligation d'assurance du risque accident (gestion des élèves assurés auprès d'une assurance privée).

Données statistiques

Prestations payées	280 474.65
Nombre d'accidents survenus en 2002	1353
Nombre d'accidents annoncés en 2002, mais survenus au cours des années antérieures	8
Total	1361

Il y a chaque année une différence entre le nombre de cas d'accidents annoncés et celui des prestations servies. L'Assurance scolaire contre les accidents étant complémentaire et subsidiaire aux autres assureurs-maladie, elle n'intervient donc pas nécessairement dans chaque cas ou alors elle n'intervient qu'ultérieurement pour des prestations non reconnues par ces dernières. Dans bien des cas, le traitement doit être différé en raison de l'âge de la victime.

Année d'accident	Nombre de prestations servies en 2002	Montant
1982	1	1 375.45
1985	3	3 872.65
1986	2	2 093.20
1987	13	23 451.20
1988	11	9 751.60
1989	7	7 330.40
1990	14	20 237.20
1991	12	10 026.05
1992	17	24 284.10
1993	15	7 726.90
1994	11	10 853.25
1995	22	17 824.80
1996	8	2 760.20
1997	20	4 459.00
1998	17	3 656.35

Année d'accident	Nombre de prestations servies en 2002	Montant
1999	19	3 288.25
2000	59	8 213.65
2001	335	42 143.55
2002	543	77 126.85
	1129	280 474.65

La répartition des frais selon leur nature est la suivante:

Frais médicaux et hospitaliers	30,90 %
Soins dentaires	55,30 %
Frais de transports	4,50 %
Appareils, prothèses, lunettes	9,10 %
Frais de sauvetage	0,20 %

En 2002, deux cas de décès ont été annoncés à la Nationale Suisse Assurances; par contre, aucun cas d'invalidité ne lui a été déclaré. Cette dernière a réglé trois cas de décès représentant une somme de 15 000 francs. Cependant, au 31 décembre 2002, douze cas d'invalidité restaient en suspens pour une réserve totale de 1 922 100 francs. La prime de réassurance pour décès et invalidité s'élève à 31 fr. 40 par assuré, soit une somme totale d'environ 850 000 francs.

Cotisations

Un montant de 973 560 francs a été facturé pour les assurés «obligatoires» à 30 francs (32 452), un montant de 18 360 francs pour les assurés «préscolaires» à 30 francs (612) et un montant de 13 800 francs pour les assurés «hors-canton» à 50 francs (276).

Lors de cette facturation, 4939 assurés privés ont été dispensés de l'obligation d'assurance auprès de l'ASA.

Subventions

Les subventions des 226 communes représentent la somme totale de 321 240 francs. La subvention cantonale a été réduite à 289 116 francs, compte tenu des mesures d'économie prises par les autorités cantonales en matière de subventionnement.

II. Service du médecin cantonal

1. Personnel

Le personnel comprend un médecin cantonal, un médecin cantonal adjoint, une collaboratrice administrative, 0.95 EPT de secrétaires, une apprentie employée de commerce, deux unités plein temps d'infirmières et une déléguée à la prévention des dépendances et à l'éducation pour la santé engagée à mi-temps.

2. Activités générales

De nombreux préavis ont été donnés sur des projets fédéraux et cantonaux. Le service a participé régulièrement à diverses commissions et groupes de travail, concernant notamment la planification hospitalière, les urgences. C'est ainsi qu'un plan d'organisation en cas d'afflux massif de patients dans les hôpitaux publics (Plan AMAVI) a été éla-

boré. Le service a supervisé la procédure des préavis médicaux concernant les hospitalisations hors canton et a donné son avis dans le cadre d'un certain nombre de recours.

Dans le cadre de l'application de l'ordonnance fédérale du 3 juillet 2002 sur la limitation de l'admission des fournisseurs de prestations à pratiquer à la charge de l'assurance-maladie obligatoire, le Service a dû procéder au recensement complet et détaillé de tous les médecins. Les résultats principaux de ce recensement sont les suivants: parmi les 401 médecins pratiquant à la charge de l'assurance-maladie dans le canton, on compte notamment, 21 chirurgiens, 24 gynécologues, 82 internistes, 36 psychiatres pour adultes, 2 pédopsychiatres, 11 ophtalmologues, 19 orthopédistes, 8 ORL, 18 pédiatres et 12 rhumatologues. 26 médecins ne pratiquent pas directement à la charge des caisses-maladies (médecins d'hôpitaux et d'administration).

Deux services d'ambulances ont passé l'expertise, en collaboration avec l'Interassociation de sauvetage (IAS), en vue d'une reconnaissance officielle.

Trois institutions ont été visitées en vue de l'obtention de l'autorisation d'exploiter au sens de la loi sur la santé (une institution de soins à domicile stationnaire, un établissement de réinsertion sociale et un centre de traitement des dépendances en alcoologie).

Deux contrôles de salubrité ont eu lieu. Un contrôle dans une institution de soins pour handicapés et un autre dans l'appartement d'un privé, à chaque fois sur mandat de la commune du lieu.

Le service dispose du site internet (adresse: www.fr.ch/smc) pour l'information du public.

3. Activités spécifiques

a) Lutte contre les maladies transmissibles

Parmi les maladies transmissibles annoncées conformément à la loi fédérale sur les épidémies et ayant nécessité des enquêtes épidémiologiques, il faut signaler en particulier douze cas de tuberculose, dont cinq cas de TBC contagieuse, et cinq cas d'infections invasives par méningocoques (un cas en Veveyse, deux en Sarine, deux en Gruyère). Le canton de Fribourg, après la campagne de vaccinations anti-méningococciques en 2001 en Gruyère, a rejoint le niveau épidémiologique moyen de la Suisse. 43 cas d'hépatite B (dont trois chroniques), 64 cas d'hépatite C (dont onze chroniques) et dix cas d'hépatite cumulée (B + C, dont six chroniques) ont été annoncés. 68 cas de salmonelloses et sept cas de shigelloses ont aussi entraîné des enquêtes. Parmi les (autres) maladies rares, deux légionelloses, cinq paludismes, deux maladies à haemophilus influenzae, 26 pneumocoques et quatre hépatites A sont à mentionner. Il y a eu douze tests HIV positifs et un nouveau malade du sida a été annoncé.

668 vaccinations ont été administrées à des voyageurs, dont 132 ont profité d'une consultation médicale spécialisée. 195 vaccinations contre l'hépatite B ont été faites aux élèves de l'Ecole du personnel soignant et au personnel de la police. A la demande d'entreprises privées, 162 personnes ont été vaccinées contre la grippe.

b) Médecine scolaire

Les médecins scolaires ont procédé aux contrôles préventifs dans l'ensemble du canton en 1^{ère} et 5^{ème} année primaire ainsi que dans un certain nombre de cycles d'orientation. Les médecins scolaires ont en outre administré les doses suivantes: 3640 vaccins contre la rougeole, les oreillons et la rubéole, 4027 vaccins contre la diphtérie, le tétanos et la poliomyélite. La vaccination des adolescents contre l'hépatite B a remporté un succès important, puisque 2210 jeunes ont été vaccinés. En prévision de la promulgation prochaine du règlement concernant la promotion de la santé et la prévention, en application de la loi du 16 novembre 1999 sur la santé, le service a entrepris, avec l'aide de groupes de travail, la préparation de la réforme de la médecine scolaire.

c) Toxicomanies

La formation permanente des médecins praticiens s'occupant de toxicomanes a été soutenue, en collaboration avec la Société de médecine et l'Office fédéral de la santé publique, dans le cadre du programme de formation MedRoTox. Ce programme s'est terminé en automne 2002.

403 personnes sont en traitement autorisé de substitution par des stupéfiants (méthadone orale: 360, méthadone IV: 24, buprénorphine: 17). Ces patients sont pris en charge par 50 médecins praticiens et six médecins de l'Unité spécialisée en toxicomanies à Fribourg et au Centre psychosocial de Bulle. Durant l'année, 83 traitements ont pris fin et 98 nouveaux patients ont été admis. La fourchette d'âge des patients se situe entre 18 et 59 ans (70 patients ont plus de 41 ans). Une personne est décédée d'une overdose. Selon l'actualisation du concept politique global de lutte contre les toxicodépendances fait avec les spécialistes, le canton de Fribourg bénéficie actuellement d'une offre assez large et variée en matière de traitements de toxicodépendance. Les prises en charge sont maintenant plus centrées sur la personne, respectent la continuité des soins et s'appuient sur l'interdisciplinarité. Par ailleurs, il s'avère que, pour l'instant, un programme de substitution à l'héroïne n'est pas d'actualité dans le dispositif de prise en charge des toxicomanes à Fribourg.

d) Prévention et promotion de la santé

Durant 2002, trois enquêtes sur la santé ont eu lieu avec le soutien financier du canton: une enquête sur la santé des écoliers menée par l'Institut suisse de prévention des toxicodépendances, une enquête sur la santé des 15-20 ans menée par l'Institut de médecine sociale et préventive de l'université de Lausanne en collaboration avec le Service du médecin cantonal et une enquête sur la santé de la population fribourgeoise menée par l'Office fédéral de la statistique. Les résultats de ces enquêtes ne sont pas encore connus. Les projets de prévention développés par diverses institutions ont continué selon les 4 axes prioritaires reconnus par le Conseil d'Etat en mars 1999 (suicides, comportements néfastes à la santé, accidents, utilisation inadéquate des services de santé). Ainsi, neuf projets spécifiques ont été menés, parmi lesquels le projet Fourchette verte (pro-

motion des habitudes alimentaires saines), qui s'est étendu de façon réjouissante, et le concept Education générale, élaboré par le Service en collaboration avec la Direction de l'instruction publique et des affaires culturelles dans le cadre de la réorganisation de la médecine scolaire. Une partie de ces projets vont continuer en 2003. La Ligue fribourgeoise contre le cancer, en collaboration avec le Service, a commencé à préparer un projet de dépistage systématique du cancer du sein par mammographie pour fin 2003, début 2004.

Il faut mentionner enfin le départ, dans la première partie de l'année, de la déléguée à la prévention des toxicomanies et à l'éducation à la santé qui n'a pu être remplacée qu'en fin d'année.

e) Personnes âgées

Deux homes simples ont fait l'objet d'une analyse approfondie en vue de leur reconnaissance en 2002 en tant qu'établissement partiellement médicalisé. 18 EMS ont été visités et inspectés en particulier selon les critères de qualité suivants: dotation en personnel et respect des cahiers des charges, prévention et lutte contre les maltraitances, développement d'un processus de soins infirmiers axé sur les besoins des résidents, audition de résidents et de membres du personnel. Le Service a pu constater qu'en règle générale, les responsables et le personnel de la majorité des EMS avaient accompli des efforts importants pour atteindre un bon niveau de qualité, voire excellent.

Un home simple a été visité et a reçu des informations concernant les critères qualités demandés dans le cadre de sa médicalisation en 2003. Deux homes médicalisés ont fait l'objet d'une enquête dans le cadre de contestations de degrés de dépendance, deux autres ont été soumis à des vérifications de leur organisation interne.

Un texte concernant la maltraitance envers la personne âgée et comportant divers liens internet a été élaboré. Il sera prochainement traduit en allemand et introduit dans le site internet du Service de médecine cantonal.

III. Service dentaire scolaire

1. Personnel

Le personnel comprend un chef de service, un médecin dentiste conseil à temps partiel, deux médecins dentistes spécialistes en orthodontie, neuf médecins dentistes, dont deux à temps partiel, 15 assistantes en médecine dentaire, dont sept à temps partiel, une apprentie, deux éducatrices en hygiène dentaire à temps partiel et quatre secrétaires à mi-temps.

2. Activités

L'activité du service dentaire scolaire est essentiellement axée sur la prévention, la promotion de l'hygiène bucco-dentaire, la lutte contre la carie, les affections parodontales et la correction des malformations bucco-dentaires. Pour mener à bien ses différentes tâches, le service est divisé en trois secteurs:

a) Prophylaxie

Les éducatrices en hygiène dentaire dispensent aux élèves du canton, en âge de scolarité obligatoire, un enseignement tant pratique que théorique sur la manière adéquate d'observer une saine hygiène dentaire. De l'école enfantine à la sixième primaire, chaque classe est visitée en principe une fois par année. Actuellement, vu l'augmentation constante du nombre d'élèves, il faut environ 18 mois aux deux éducatrices pour visiter l'ensemble des enfants du canton. Afin de permettre aux élèves de mettre en pratique la théorie enseignée et, également dans un but préventif, le service de prophylaxie distribue gratuitement à chaque enfant une brosse à dent, de la gelée fluorée, ainsi que du matériel didactique. En 2002, les éducatrices en hygiène dentaire ont visité 905 classes et ont dispensé leur enseignement à 16 458 élèves.

Grâce au travail de fond effectué par le Service et aussi grâce au suivi régulier du médecin dentiste, la carie régresse de manière satisfaisante chez les enfants en âge de scolarité. Par contre, année après année, on constate encore et toujours une progression inquiétante de la carie chez les enfants en bas âge.

Cette année, le Service a participé à la journée romande de prophylaxie qui a eu lieu à Yverdon-les-Bains. Une quarantaine de spécialistes venus de toute la Romandie s'y sont donnés rendez-vous. Cette manifestation fut d'une part, l'occasion de rappeler les valeurs essentielles d'une prophylaxie dentaire efficace et, d'autre part, d'établir le bilan de la santé bucco-dentaire en Suisse romande.

b) Soins dentaires

Le Service met à disposition des enfants en âge de scolarité obligatoire une infrastructure permettant de contrôler et, si nécessaire, de soigner leurs dents et leurs gencives. Il dispose de quatre cliniques dentaires itinérantes et de six cliniques fixes qui fonctionnent selon l'horaire scolaire. Les cliniques itinérantes sont mandatées de desservir toutes les communes du canton qui n'ont pas de médecin dentiste scolaire.

Durant l'année 2002, le Service a poursuivi ses efforts de restructuration, dans le but d'améliorer les prestations de soins et de garantir une meilleure rentabilité de son fonctionnement. Le concept prévoit qu'à moyen terme, le service dentaire scolaire ne desservira plus les communes du canton au moyen de cliniques itinérantes, mais proposera aux communes qui ne disposent pas de leur propre service dentaire et qui ne souhaitent pas collaborer avec des dentistes privés, de faire contrôler et soigner leurs enfants dans des cabinets fixes, installés dans plusieurs localités du canton. Dans le cadre de la réorganisation progressive du Service dentaire scolaire, un premier pas a déjà été franchi en 1999, avec le regroupement des communes du plateau du Mouret sur la clinique de Marly. Un second l'a été en 2000, avec la diminution du nombre de déplacements de la clinique No 2 et, en 2001, la suppression de la clinique itinérante No 1 desservant les districts de la Singine et du Lac. Les enfants de ces districts sont désormais contrôlés et soignés, soit par les cliniques fixes de Düringen, Marly et Fribourg, soit par une clinique itinérante qui stationne en

alternance à Tafers, à Wünnewil ou encore à Schmitten. En 2002, les restructurations se sont poursuivies, notamment par le regroupement des enfants de la Tour-de-Trême sur la clinique de Bulle et ceux de Granges-Paccot sur la clinique de Villars-sur-Glâne.

Enfin, suite à la résiliation soudaine du contrat liant les communes du Vully à un dentiste privé en 2002, le Service s'est vu dans l'obligation de desservir ces différentes communes au pied levé.

Il faut encore relever que le nombre de déplacements des cliniques itinérantes No 2, 3, 4 et 5 a été sensiblement réduit. En effet ce nombre est passé de 111 en 2000 à 69 en 2001, puis à 64 en 2002.

La nouvelle clinique desservant la Ville de Fribourg, située au Boulevard de Pérolles 23, a été, comme prévu, le complément idéal de la clinique orthodontique. Ce regroupement a permis de développer de nombreuses synergies. En outre, en tenant compte du fait que la clinique dentaire de la Ville pratique l'horaire normal, contrairement aux autres cliniques dentaires qui pratiquent l'horaire scolaire, le taux

d'occupation ainsi que le chiffre d'affaires ont dépassé les prévisions les plus optimistes durant cette première année.

En 2002, le service dentaire scolaire a contrôlé 8069 enfants dont 6817 ont bénéficié de soins appropriés. Fait réjouissant, les recettes réalisées ont largement dépassé les prévisions budgétaires.

c) Soins orthodontiques

Situé au boulevard de Pérolles 23 à Fribourg, la clinique orthodontique est spécialisée dans le traitement des malformations dento-faciales. Cette année, son fonctionnement a été très satisfaisant. En effet, l'engagement d'un nouvel orthodontiste, en avril dernier, a permis d'améliorer l'offre des prestations, avec pour conséquence, là aussi, une progression non négligeable du chiffre d'affaires.

En 2002, grâce à une conjoncture relativement stable, le nombre de patients souhaitant entreprendre un traitement orthodontique est en légère progression. Le chiffre d'affaires de la clinique orthodontique se monte à 1 337 153 fr. 50. 1980 enfants ont été traités lors de 7300 rendez-vous.

CLINIQUES	1. Total des enfants ayant eu la possibilité de bénéficier de la visite de la clinique dentaire 2 + 5	2. Nbre d'enfants contrôlés à la clinique 3 + 4	3. Nbre d'enfants soignés à la clinique	4. Nbre d'enfants contrôlés à la clinique et soignés en privé	5. Nbre d'enfants contrôlés et soignés en privé (avec attestation)	Total des factures	% des enfants contrôlés et soignés à la clinique
Clinique Fribourg	1 782	1 307	1 108	160	475	324 563,80	73,34 %
N° 2 Glâne	1 388	802	676	46	586	142 910,95	57,78 %
N° 3 Sarine	2 436	1 063	884	179	1 373	200 453,55	43,64 %
N° 4 Gruyère, Veveyse	1 073	524	420	71	549	180 116,70	48,84 %
N° 5 Broye	2 264	1 040	923	117	1 224	127 394,85	45,94 %
N° 8 Marly, jeudi/vendredi	886	519	409	110	367	72 712,35	58,58 %
N° 9 Villars-s-Glâne, lu + ma	1 045	712	573	139	333	103 277,70	68,13 %
N° 10 Bulle	2 691	1 302	1 252	45	1 389	223 840,00	48,38 %
N° 11 Düdingen, me, je + ve	2 981	800	572	228	2 181	99 595,70	26,84 %
Total	16 546	8 069	6 817	1 095	8 477	1 474 865,60	48,77 %

IV. Centre de planning familial et d'information sexuelle

1. Personnel

a) Planning familial

Le personnel comprend quatre conseillères à temps partiel dont une de langue allemande, soit l'équivalent de 2,7 postes. Un médecin-assistant du service de gynécologie de l'Hôpital cantonal assure les consultations médicales deux jours par semaine, au total 12 heures hebdomadaires. La facturation et l'assistance au cabinet médical sont assumées par une secrétaire-médicale engagée à 50 %. Une conseillère du Centre travaille dans les locaux du centre médico-social de la Gruyère à Bulle 6 heures et demie par semaine. Depuis le 1^{er} septembre, une deuxième antenne-conseils a été ouverte à l'hôpital de Meyriez qui fonctionne 3 heures par semaine.

b) Information sexuelle

Cette information est assurée par une animatrice responsable de l'information sexuelle, engagée à 50 %, ainsi que par un groupe composé de 7 animatrices et animateurs (2 postes) et de 3 animateurs et animatrices fonctionnant au mandat, payés par les communes ou institutions qui bénéficient de leurs interventions.

2. Activités

a) Planning familial et consultations en matière de grossesse

Le planning familial et l'information sexuelle sont étroitement liés et le personnel de ces deux secteurs se complète pour informer toute personne, couple ou groupe sur les questions relatives à la planification d'un grossesse, aux moyens de contraceptions, à la santé sexuelle et à la vie affective, l'objectif étant de prévenir les maladies sexuelle-

ment transmissibles, le Sida, les interruptions de grossesse et les abus sexuels. Le médecin complète ce travail lorsque cela est nécessaire par des contrôles gynécologiques en vue d'une prescription contraceptive.

Les statistiques 2002 se caractérisent par une augmentation importante des différentes activités du Centre de planning familial. Le nombre d'entretiens individuels, de couples ou de groupes menés par les conseillères se chiffrent à 2450 (+208). Le total des consultations médicales est de 1567 (+209). Ce qui frappe encore davantage, c'est l'augmentation des entretiens téléphoniques (+1563). La réception de ces appels, souvent sur deux lignes, exige de comprendre la demande, d'orienter les personnes vers les services adéquats, de donner des réponses à des questions liées à l'utilisation au quotidien d'un moyen de contraception, à des prises de risques en lien avec les maladies sexuellement transmissibles, le Sida, la grossesse.

Les entretiens se répartissent de la manière suivante: 52 % concernent des demandes au sujet de la contraception, 24 % des demandes touchant à la grossesse, dont 14 % portent sur des situations de grossesses non-désirées, 12 % concernent les maladies sexuellement transmissibles et le Sida, 12 % d'autres questions (difficultés sexuelles, personnelles, ménopause, etc.).

Le Centre est toujours attentif à la prévention auprès du public cible qui le fréquente, notamment les jeunes et les immigrés récemment arrivés dans le canton. Concernant l'âge, 46 % des demandes proviennent de jeunes de moins de 20 ans. Le travail auprès de cette population va au-delà de l'information. Un travail de prévention plus global s'impose, ce qui suppose un suivi par des entretiens complémentaires et des contacts avec d'autres partenaires sociaux et médicaux. Le nombre de requérantes d'asile ayant fréquenté le Centre est en augmentation. Ceci est dû à l'ouverture des dispensaires de santé de la Croix-Rouge et à une collaboration bien instituée avec eux.

Depuis le mois de novembre 2002, la pilule d'urgence est délivrée sans ordonnance dans les pharmacies pour les personnes âgées de plus de 16 ans. Une information a été donnée par une conseillère lors d'un séminaire destiné aux pharmaciens du canton portant sur le travail du Centre lors d'une demande de contraception d'urgence. Ces demandes donnent l'occasion d'aborder avec les jeunes les questions de contraception, de parler des risques des maladies sexuellement transmissibles, de l'opportunité du test VIH, des valeurs liées à la sexualité et à la grossesse.

En application de la loi fédérale du 9 octobre 1981 sur les Centres en matière de grossesse, le Centre a donné 386 entretiens. Il a suivi 235 demandes d'interruption de grossesse. Depuis le 1^{er} octobre 2002 est entrée en vigueur la nouvelle loi sur le régime du délai. Cette loi concerne directement le Centre. L'entretien précédent l'intervention n'est plus obligatoire comme dans la précédente procédure fribourgeoise. Cependant il reste conseillé pour aider la femme ou le couple à faire un choix et prévenir d'autres situations à risques. Cette nouvelle loi a nécessité une information aux médecins et la création d'un document sur les prestations du Centre.

En matière de tests des anticorps VIH, le Centre a effectué 199 tests anonymes, accompagnés d'entretiens.

Le Centre a reçu plusieurs classes de langue française et allemande, une manière d'en faciliter l'accès aux jeunes. Il a poursuivi un travail de collaboration avec différents partenaires: le GES (Groupe Education à la Santé), le Groupe du Centre médico-social de la Gruyère pour une soirée publique sur le dépistage du cancer du sein, donnée par les Ligues du Cancer, l'association Ressources (pour une approche interculturelle), la sage-femme conseil de l'hôpital cantonal, le service de médiation familiale. Il a reçu dans ses locaux les travailleurs sociaux de langue allemande. Il a participé à une soirée Insieme, se rapportant à la sexualité des jeunes handicapés mentaux. Les conseillères ont donné plusieurs cours sur des thèmes touchant au planning familial à l'Ecole du personnel soignant.

En collaboration avec l'Office cantonal des mineurs, une conseillère travaille à définir le rôle des différents services en lien avec l'adoption. Une conseillère a suivi la formation de praticienne-formatrice pour les futures conseillères en planning familial: 2 stagiaires se forment dans le Centre de Fribourg.

b) Information sexuelle

Le travail auprès des parents, du corps enseignant, des élèves des écoles primaires, des CO et d'institutions du canton s'est déroulé dans la continuité des activités mises en place et développées depuis l'ouverture du Centre. Les interventions privilégient l'information, ainsi qu'un soutien auprès des enfants, des enseignants et des éducateurs.

En lien avec le travail de prévention des abus sexuels, un accueil téléphonique, des conseils d'orientation ou un accompagnement individuel ont été assurés. En plus du fonctionnement habituel, une quinzaine d'interventions supplémentaires se sont déroulées dans plusieurs écoles du canton, pour des problèmes spécifiques en matière d'abus sexuels commis par des mineurs sur d'autres enfants.

Plusieurs soirées sur le thème de l'adolescence ont été organisées en collaboration avec un cycle d'orientation et le Centre a participé au déroulement dans les écoles de journées consacrées à la santé. Le Centre participe au groupe de travail animé par le médecin cantonal adjoint concernant la promotion de la santé dans les écoles fribourgeoises.

Une animatrice a suivi la formation de praticienne-formatrice pour accompagner dans les stages pratiques les personnes qui suivent actuellement la formation de base pour devenir animatrice en information sexuelle.

L'animatrice responsable représente le Centre auprès de la Coordination Sida du canton. Elle a collaboré aux manifestations organisées à l'occasion du 1^{er} décembre, journée mondiale du Sida, en participant à un stand d'informations lors d'une manifestation sportive au stade St-Léonard à Fribourg. Sous l'égide de l'Office fédéral de la santé publique, elle participe à un travail d'évaluation du programme de prévention VIH-Sida pour 1999-2003, ainsi qu'à une prospective 2004-2006.

Les animatrices et animateurs ont été soumis à la procédure d'agrément afin de pouvoir intervenir dans les écoles et

CO du canton pour la prévention des abus sexuels, l'éducation sexuelle et la prévention du Sida. Toutes les personnes engagées par le Centre ont obtenu l'agrément.

3. Données statistiques

a) *Planning familial*

Consultations des conseillères en planning

Entretiens individuels, de couples	2393
Entretiens de groupes	57
Total	2450 (+208)
(français: 87 %)	
(allemand: 10 %)	
(anglais: 2 %)	
(autres: 1 %)	
Entretiens téléphoniques	5344 (+1563)
Total	7794

Consultations médicales

Consultations gynécologiques	1567 (+209)
Injections Depo-Provera	27
Total	1594

Nationalité

Suisse	56 %
Etrangère	44 %

Domicile

Ville de Fribourg	35 %
District de la Sarine	25 %
Districts de la Gruyère et de la Veveyse	13 %
Autres districts	25 %
Autres cantons	2 %

Personnes venues seules ou accompagnées

Seules	66 %
Avec parent, ami, autre	13 %
Avec partenaire	21 %

b) *Information sexuelle*

Type d'intervention

Interventions en classe	2142 heures
Soirées de parents	242 heures
Appels téléphoniques	517 appels

Lieu d'intervention

Fribourg	24 %
Autres communes du canton	76 %

Scolarité des participants

Adolescents et apprentis	17 %
Enfants écoles enfantines et primaires	74 %
Enfants de classes spéciales	9 %

Nombre de classes

Ecoles enfantines, 1ères et 2èmes primaires (prévention des abus sexuels)	234 classes
français	185
allemand	49
Ecoles primaires (information sexuelle)	209 classes
français	160
allemand	49
Cycles d'orientation (information sexuelle)	69 classes
français	65
allemand	4
Ecoles professionnelles (prévention Sida)	15 classes
français	15
allemand	0
Autres institutions	41
français	37
allemand	4

V. Centre psycho-social

Le Centre psycho-social (CPS) est le service public de psychiatrie ambulatoire du canton. Il prend en charge tout le spectre des affections psychiatriques, mais avec un accent particulier sur les situations urgentes, les cas nécessitant des interventions sociales et les toxicodépendances. Il assure par ailleurs les consultations psychiatriques dans des hôpitaux et des institutions publiques.

Le CPS déploie son activité sur plusieurs sites: le Centre de Fribourg-ville, auquel sont rattachées l'Unité spécialisée en toxicomanie (UST) et l'antenne d'Estavayer-le-Lac; le Centre de Bulle; l'Hôpital cantonal et d'autres hôpitaux et institutions.

1. Personnel

Au Centre psycho-social de Fribourg travaillent un médecin-directeur, un médecin-sous-directeur, un médecin adjoint, un médecin-chef de clinique à temps partiel, quatre médecins-assistants à plein temps, trois médecins-assistants à temps partiel ainsi que deux psychologues à 50 %. Les 2,1 postes attribués au travail social sont assumés par trois assistants sociaux à temps partiel. Deux infirmiers responsables ainsi que sept infirmiers (ères) se partagent les 7 postes de travail à plein temps.

L'adjoint du chef de service est responsable de la gestion administrative de l'ensemble des unités du Centre et de la gestion du personnel. Quatre secrétaires et une réceptionniste, toutes à temps partiel, se répartissent le travail administratif. Une employée d'administration à mi-temps s'occupe de la saisie et de la facturation des prestations ainsi que du suivi des débiteurs.

L'Unité spécialisée en toxicomanie (UST) est placée sous la responsabilité du médecin sous-directeur. Trois médecins-assistants à temps partiel, un psychologue, plusieurs infirmiers et infirmières (4 équivalents plein temps), dont un responsable infirmier ainsi qu'une secrétaire à mi-temps y sont rattachés. Pour ce qui est de la prise en charge sociale, l'UST travaille en collaboration avec le service social de la Fondation «Le Tremplin».

Le médecin adjoint est responsable de la psychiatrie de consultation-liaison à l'Hôpital cantonal. Il y consacre le 60 % de son temps de travail. Il est secondé par un médecin assistant à 20 %.

La consultation médicale à l'antenne d'Estavayer-le-Lac est assurée par un médecin assistant à raison de 2 jours par semaine.

Le Centre psycho-social de Bulle comprend un médecin-sous-directeur, un médecin-chef de clinique et un médecin-assistant à plein temps ainsi qu'une psychologue, une assistante sociale et deux infirmières à temps partiel. Les tâches administratives, la saisie des prestations sont effectuées par deux secrétaires à temps partiel.

Durant l'année, 2 élèves de l'Ecole du personnel soignant ont effectué un stage infirmier auprès du Centre de Fribourg. Plusieurs élèves ont participé à une demi-journée d'information.

Le CPS de Bulle a accueilli une stagiaire-infirmière. Quant à l'UST, 11 élèves infirmiers et 5 étudiants/es de l'Institut de psychologie de l'Université ont également accompli un stage.

Pour parer au manque d'effectif du personnel, le secteur administratif a pu bénéficier de l'apport de quatre secrétaires qui ont effectué un stage d'occupation tout au long de l'année. Ces stages se sont déroulés dans le cadre d'un programme de qualification cantonal au sens de la Loi sur l'Emploi et l'Aide aux Chômeurs (LEAC).

Dans ce même cadre, le CPS de Fribourg et de Bulle ont accueilli deux stagiaires-psychologues durant plusieurs mois.

2. Activités principales

a) Vue d'ensemble

Comme tous les pays développés, le canton de Fribourg est confronté depuis plusieurs années à un fort accroissement de la demande en soins psychiatriques. L'origine de cet accroissement résulte de facteurs multiples: fréquence plus élevée de certaines pathologies (dépressions, abus de substances, troubles de la personnalité), vieillissement de la population, exigence d'adaptation accrue à une société en mutation rapide, affaiblissement du soutien par les structures familiales et sociales. Par ailleurs, la psychiatrie jouit d'une meilleure image auprès du public, ce qui fait qu'elle est davantage sollicitée.

Au Centre psycho-social cantonal, après un bond extraordinaire de 49 % de nouveaux cas entre 2000 et 2001, l'augmentation s'est poursuivie, mais de manière plus modérée (+2,8 %), ceci malgré la diminution enregistrée dans les consultations concernant les interruptions volontaires de grossesse (IVG). En effet, depuis l'entrée en vigueur de la nouvelle loi sur le régime des délais, en octobre 2001, ce type de demande est proche de zéro.

Le nombre de prestations médicales s'est accru de 6 %. Celui des prestations infirmières a légèrement diminué (-4,2 %). Cette diminution est due essentiellement en raison de la réduction de distribution de méthadone à l'UST (-1886) et au CPS Bulle (-360).

La stabilisation de ces chiffres s'explique en bonne partie par les mesures de réorganisation du service qui ont été prises en début d'année. En effet, l'augmentation extraordinaire enregistrée l'année précédente avait créé une surcharge difficilement supportable. Après concertation avec l'ensemble du personnel, des solutions ont pu être mises en place: évaluation plus précise des demandes de consultation et de leur degré de priorité, concentration sur les prestations essentielles, et surtout collaboration plus intensive avec les partenaires: familles, médecins traitants ou psychiatres, psychologues, institutions et services sociaux. Par exemple, les médecins du service ont fonctionné comme consultants pour des médecins de premier recours traitant des cas psychiatriques. Une lettre exposant ces nouvelles lignes directrices a été envoyée aux médecins et aux autres partenaires. Grâce à leur coopération, il a été possible de maintenir la disponibilité du service pour les situations urgentes. Pour les cas moins pressants, le service s'est efforcé de trouver des possibilités de prise en charge dans des délais raisonnables, en interne ou à l'extérieur. Ainsi, plus de la moitié des demandes ont finalement été adressées à des professionnels extérieurs. La qualité des soins a ainsi pu être maintenue.

Ces nouvelles dispositions renforcent le rôle spécifique du Centre psycho-social dans les interventions psychiatriques urgentes. La proportion de nouveaux cas admis en urgence et semi-urgence (dans un délai de 48 heures) se situe, comme l'an passé, à un niveau très élevé (38 %). Et le rapport entre nombre de consultations et d'admissions est resté très bas, correspondant à 4,7 consultations par cas.

La tendance à la violence qui se manifeste dans la société en général se répercute au niveau des interventions du service, qui est de plus en plus sollicité en cas de comportements agressifs. Ces comportements apparaissent le plus souvent dans le cadre de conflits conjugaux ou familiaux, mais également dans les contacts de particuliers avec certaines instances ou services publics. La police est souvent appelée à intervenir et recourt au Centre psycho-social pour évaluer la situation. Certains drames à forts retentissements médiatiques, dont les auteurs souffraient de problèmes psychiatriques (tueries de Zoug et de Nanterre, par exemple), ont sensibilisé la population à ces dangers, accroissant la demande de consultation lors de menaces ou de réactions agressives. C'est une lourde responsabilité pour les médecins du service d'estimer à chaque fois (et souvent en urgence) le risque inhérent à l'état du patient, et de prendre les mesures appropriées, tout en évitant les contraintes inutiles.

Cette tendance aux comportements violents (hétéro ou auto-agressifs) est peut-être aussi en cause dans l'augmentation des mesures de privation de liberté à fins d'assistance (PLA), dont le nombre a passé à 197 (+22), contre 162 en 2001 et 97 en 2000. Davantage d'hospitalisations ont aussi été effectuées (469 contre 427 en 2001, +10 %), dont 434 à Marsens, 16 à l'Hôpital cantonal de Fribourg et 19 dans d'autres hôpitaux.

L'engagement à la fin 2001 d'une psychologue à 50 % a permis de mettre en route un nouveau groupe thérapeutique, destiné aux patients présentant une personnalité de

type «borderline». Ces patients, très instables dans leurs réactions, sont d'approche difficile et demandent des prises en charge à long terme que la psychiatrie privée a du mal à assumer, en raison de leur irrégularité et de leurs demandes fréquentes de consultations urgentes. La psychologue qui anime ce groupe bénéficie d'une formation spécifique dans cette forme de thérapie, dont elle contribue par ailleurs à l'enseignement à un niveau post-universitaire. Elle participe également à la formation interne des collaborateurs du service dans ce domaine.

Sur le plan de la toxicomanie, on assiste à une stagnation de la demande des admissions à l'UST (80 nouveaux cas contre 97 en 2001), contrairement à la tendance constatée dans les autres sites. Ceci reflète peut-être l'évolution des toxicodépendances vers l'abus de substances multiples (polytoxico-manie), moins accessibles au traitement. Quoiqu'il en soit, il en est résulté une disponibilité plus grande pour les patients suivis à l'UST, ce que traduit aussi l'augmentation des consultations effectuées (1156 contre 885 en 2001).

Le nouveau poste de médecin-assistant attribué en 2002 permettra de pourvoir l'antenne prévue à l'Hôpital de Meyriez, dont l'ouverture répond à l'attente de la population locale. Suite à l'entrée en vigueur des accords bilatéraux sur la libre circulation, le Centre psycho-social a tenté de recruter davantage de médecins dans l'Union européenne, mais sans succès pour le moment, la pénurie de psychiatres en formation affectant la plupart des pays européens.

Afin d'améliorer la qualité et d'étendre la gamme des prestations, la formation continue a été poursuivie sous forme d'enseignement interne, de supervisions externes, de participation à des formations spécifiques. Toutes les catégories de personnel en ont profité.

La formule des lunch-meetings, introduite l'année dernière, a confirmé son succès et s'est soldée par l'organisation de 9 rencontres. Elle a permis de faire bénéficier le personnel et les psychiatres du canton d'exposés donnés par des spécialistes de valeur, parfois de renommée internationale. Ainsi, dans ce cadre, le Prof. Ladouceur, de l'Université Laval (Québec), a présenté les méthodes de traitement du jeu pathologique, rendu actuel par l'ouverture récente de casinos.

Sur le plan administratif, le CPS a renforcé sa collaboration avec l'Hôpital de Marsens par une convention dans le domaine informatique, visant à uniformiser les pratiques comptables et statistiques.

b) Données chiffrées

Les tableaux statistiques donnent un reflet plus précis de l'activité du Centre. A l'exception des tableaux concernant les nouveaux cas et les diagnostics, ils ne comprennent pas l'activité à l'Hôpital cantonal, car certaines informations statistiques ne sont pas enregistrées pour les patients examinés sur ce site.

Nouveaux cas	Fribourg	Estavayer	Hôpital cant.	UST	Bulle	Total
Troubles psychiques	1 134	85	653	82	414	2 368
Interruptions volontaires de grossesse (IVG)	148	–	–	–	37	185
Total	1 282	85	653	82	451	2 553
Rappel 2001	1 265	88	565	97	418	2 433

Les totaux font apparaître une augmentation modérée de l'ensemble des nouveaux cas (+2,8 %), contrastant avec celle de l'an passé (4,9 %). Un nouvel accroissement important a pu être évité grâce à l'adoption de certaines mesures (voir sous «Vue d'ensemble») sur le site de Fribourg, le plus touché. A Bulle, l'augmentation reste sensible (+7,9 %), contrairement à l'UST, qui enregistre une baisse (–15,4 %).

Le nombre des consultations pour IVG a régressé (de 201 à 185), en raison de l'entrée en vigueur en octobre de la nouvelle loi sur le régime des délais. Pour les troubles psychiques seuls, l'augmentation est de 6 %.

Prestations médicales	Fribourg	Estavayer	Hôpital cant.	UST	Bulle	Total
Dans l'unité concernée	6 533	326	742	1 135	3 463	12 199
A l'extérieur	143	120	–	21	65	349
Total	6 676	446	742	1 156	3 528	12 548
Rappel 2001	6 303	607	728	885	3 308	11 831

En raison des mesures adoptées (voir ci-dessus), leur augmentation a pu être contenue (+ 5,6 %).

Expertises:

	Fribourg	Bulle
Expertises AI	23	6
Expertises judiciaires	14	7
Expertises extra-judiciaires	1	–

<i>Prestations sociales</i>	<i>Fribourg</i>	<i>Estavayer</i>	<i>Hôpital cant.</i>	<i>UST</i>	<i>Bulle</i>	<i>Total</i>
Consultations sociales	401	–	–	–	221	622
Consultations groupe	53	–	–	–	–	53
Consultations LAVI	285	–	–	–	–	285
Total	739	–	–	–	221	960
Rappel 2001	613	–	–	–	226	839

Les prestations sociales ont augmenté globalement de 14,4 %. L'accroissement est dû au site de Fribourg (+20,5 %), alors qu'on constate une stagnation à Bulle. Il concerne tous les types de prestations.

<i>Prestations psychologiques</i>	<i>Fribourg</i>	<i>Estavayer</i>	<i>Hôpital cant.</i>	<i>UST</i>	<i>Bulle</i>	<i>Total</i>
Consultations psychologiques	524	–	–	281	501	1 306
Groupes thérapeutiques	516	–	–	–	–	516
Total	1 040	–	–	281	501	1 822
Rappel 2001	62	–	–	198	383	643

L'engagement d'une psychologue à 50 % par le site de Fribourg explique l'augmentation importante (de 643 à 1822, +283 %).

<i>Prestations infirmières</i>	<i>Fribourg</i>	<i>Estavayer</i>	<i>Hôpital cant.</i>	<i>UST</i>	<i>Bulle</i>	<i>Total</i>
Méthadone, buprénorphine	11	–	–	26 303	1 921	28 235
Antabus	673	–	–	–	697	1 370
Autres médicaments	2 791	–	–	24	1 348	4 163
Injections, prises de sang	615	–	–	52	542	1 209
Perfusions	102	–	–	–	76	178
Contrôles d'urine	92	–	–	242	125	459
Approches corporelles	323	–	–	1	118	442
Entretiens	876	–	–	866	119	1 861
Autres	75	1	–	91	362	529
Prestations infirmières non-facturées	396	3	–	111	1	511
Total	5 954	4	–	27 690	5 309	38 957
Rappel 2001	5 363	7	–	29 659	5 665	40 694

La légère diminution globale des prestations (–4,2 %) s'explique par la réduction dans la distribution de méthadone à l'UST et à Bulle (–2246).

<i>Répartition des diagnostics des nouveaux cas selon CIM-10</i>		<i>F 8-9 Troubles débutant dans l'enfance</i>		<i>0,97 %</i>
		<i>Autres et sans diagnostics</i>		<i>6,57 %</i>
F 0	Troubles mentaux organiques	3,64 %	Proportions des diagnostics ayant motivé le traitement ou l'examen pour les nouveaux cas de l'ensemble des services du CPS.	
F 1	Troubles liés à l'utilisation de substances psycho-actives	17,31 %	Comme l'année précédente, les troubles névrotiques se trouvent en tête (30,9 %), suivis des troubles de l'humeur (28,8 %) et des troubles dus à l'abus de substances (17,3 %). Les troubles mentaux organiques sont en légère augmentation (de 2,8 à 3,6 %).	
	dont F 10: alcool	10,9 %		
	dont F 11: opiacés	3,3 %		
F 2	Psychoses non organiques	8,21 %		
	dont F 20: schizophrénies	3,3 %		
F 3	Troubles de l'humeur	28,86 %	<i>Lieu de domicile des patients par district</i>	
	dont F 32: épisodes dépressifs	18,4 %		
F 4	Troubles névrotiques et réactionnels	30,95 %	Sarine: 49,07 %	
	dont F 43: troubles réactionnels	18,9 %	Gruyère: 19,03 %	
			Singine: 4,94 %	
F 5	Troubles alimentaires, sexuels et autres syndromes comportementaux	1,02 %	Broye: 9,30 %	
			Glâne: 5,05 %	
F 6	Troubles de la personnalité	4,30 %	Lac: 4,78 %	
			Veveyse: 4,31 %	
F 7	Retard mental	0,13 %	Hors canton: 3,52 %	

Les patients provenant des districts alémaniques (Lac, Singine), ainsi que ceux domiciliés dans les districts dépourvus de services du CPS (Glâne, Veveyse) sont nettement sous-représentés.

Langue: globalement, les germanophones ne constituent que 8,4 % de la clientèle (11,6 % au site de Fribourg).

Nationalité: la proportion d'étrangers est globalement de 32,5 % (2001: 30 %), dont 35,6 % à Fribourg et 26,1 % à Bulle. 72 nationalités sont représentées, avec tous les problèmes de langue que cela implique.

Parmi les patientes consultant en vue d'une IVG, la proportion des étrangères est encore plus élevée (51,3 %).

Mode d'admission: 32 % des nouveaux cas ont été admis en urgence et 7 % en semi-urgence. Ces chiffres mettent en évidence le rôle spécifique du CPS dans les interventions à bref délai.

Origine des demandes: la majorité des patients consultent à leur propre initiative, 17 % sont envoyés par leur médecin traitant et 7 % par leur famille. Mais beaucoup sont adressés par d'autres instances.

Situation sociale: avec 6,9 %, les personnes au chômage sont en proportion plus élevée que dans la population fribourgeoise, de même que les bénéficiaires de prestations AI (7,6 %) et les requérants d'asile (4,9 %).

Age: la moyenne d'âge des patients est basse: 23 % ont moins de 25 ans, 39 % moins de 30 ans, 54 % moins de 35 ans. Seuls 4,2 % ont plus de 65 ans.

c) Centre de consultation de Fribourg-Ville

Grâce aux mesures de réorganisation adoptées en début d'année (voir sous «Vue d'ensemble»), l'augmentation des nouveaux cas a pu être contenue (+1,3 %, contre 63 % l'année précédente), de même que celle des prestations médicales (+5,9 %). La chute des consultations pour IVG suite à l'entrée en vigueur du régime des délais en octobre a aussi joué un rôle.

L'engagement d'une psychologue à 50 % à la fin 2001 a permis d'offrir de nouvelles possibilités de psychothérapie et de mettre sur pied un nouveau groupe thérapeutique destiné aux patients présentant une personnalité borderline. Les évaluations psychologiques (tests), auparavant déléguées à l'extérieur, sont désormais possibles dans le service. Mais la nouvelle collaboratrice a été rapidement saturée par ses nombreuses tâches.

Groupes thérapeutiques

Les groupes thérapeutiques sont une prestation spécifique du CPS. Ils permettent de répondre de manière économique à la demande de soins et constituent des méthodes de traitement particulièrement bien adaptées à certaines pathologies. Ils sont également très utiles dans la prévention tertiaire.

Les groupes de réhabilitation

Ces groupes sont destinés à des patients souffrant de troubles psychiques de longue durée. Ils reposent sur des

modules bien structurés de type cognitivo-comportemental. Ils sont animés par des médecins, des psychologues, des assistants sociaux et/ou par des infirmières, sous supervision médicale. Les coûts sont pris en charge par les assurances-maladies.

En 2002, les groupes «Relaxation», «Résolution de problèmes», «Affirmation de soi», et le groupe de soutien et de paroles pour patients germanophones ont confirmé leur utilité.

Dans l'année, un nouveau groupe intitulé «Gestion des émotions» a été mis sur pied. Il est destiné à des patients présentant une personnalité borderline. Se basant sur la méthode de la psychologue américaine M. Linehan, de type cognitivo-comportemental, il vise principalement à permettre à ces personnes de mieux réguler leurs émotions trop intenses et d'éviter ainsi des passages à l'acte dangereux (comportements auto-agressifs, abus de substances, réaction violente ou excessive).

Nombre de groupes	5
Nombre de séances	99
Nombre moyen de participants par séance	5,48
Nombre total de présences	538
Patients inscrits	60

Groupes «Abus d'alcool»

Le programme d'aide au maintien de l'abstinence à l'alcool a pu être maintenu grâce à la collaboration du Torry.

Nombre de groupes	3
Nombre de séances	96
Nombre moyen de patients par séance	6,33
Nombre total de présences	610
Patients inscrits	45

Groupe pour proches de patients dépressifs

Ce groupe de soutien aux proches, offert à Bulle, a animé 5 séances.

Accompagnement social

L'activité des assistants sociaux se répartit entre l'accompagnement social (53,1 %), les interventions LAVI (31,2 %) et les groupes thérapeutiques (15,7 %). Durant l'année, les consultations d'accompagnement social se sont élevées à 401 (+ 8,4 %).

d) Unité spécialisée en toxicomanie (UST)

En 2002, l'activité de l'UST s'est soldée par une légère diminution du nombre de nouveaux cas. Huit personnes ont été admises dans le programme de méthadone injectable et douze personnes profitent d'un traitement de substitution opiacée à la Buprénorphine. Le nombre de consultations médicales a quant à lui nettement augmenté.

Concernant l'évolution de la scène fribourgeoise en matière de toxicomanie, on peut préciser que la tendance à la

consommation massive et compulsive de cocaïne s'est confirmée, ce phénomène avait déjà été noté en 2001. Par ailleurs, la consommation de cocaïne a entraîné un accroissement de la prise compulsive de substances par voie intraveineuse qui, à son tour, a eu un impact sur l'augmentation des cas décelés de contamination au HIV. Ces comportements, avec d'autres types d'habitudes à risque chez les toxicomanes, favorisent également la transmission du virus de l'hépatite C. On observe également une péjoration des situations sociales et juridiques de nos patients avec un accroissement des délits tels que la violence, le trafic de drogues ou les vols. Ceux-ci ne sont certainement pas étrangers à la consommation de cocaïne. La cocaïne en tant que telle est plus que les autres drogues une cause de décompensation psychiatrique. Comme d'autres centres en Suisse romande l'ont noté, il faut signaler la baisse de la qualité de l'héroïne qui incite certainement plus facilement les toxicomanes à se rabattre sur d'autres substances psychoactives comme la cocaïne ou certains médicaments entre autres les benzodiazépines. Enfin, la diminution de l'offre de l'héroïne durant certaines périodes est un phénomène que l'on constate aussi à Fribourg, ce qui favorise l'éclosion d'autres marchés noirs.

Durant l'année, les prises en charge thérapeutiques de l'équipe multidisciplinaire de l'UST se sont affinées en fonction des phénomènes décrits plus haut. Cela s'est traduit par une interaction plus intense entre les patients et l'équipe, la recherche de prescriptions médicamenteuses plus adaptées et spécifiques au profil psychopathologique des personnes en traitement.

Cette année, l'UST a eu la chance de pouvoir bénéficier d'une équipe médicale aux compétences élargies en raison de l'engagement, en plus d'un médecin-assistant psychiatre, d'un second médecin-assistant psychiatre aux larges compétences somatiques. De ce fait, les soins de santé primaire ont pu être renforcés, ce qui a permis d'offrir aux patients des prestations plus pointues notamment dans le domaine des pathologies infectieuses telles que l'HIV ou l'hépatite C.

Les rapports entre l'unité spécialisée en toxicomanie et le quartier d'Alt ont également évolué favorablement. Plusieurs rencontres du Groupe de contact constitué de membres de l'Association du quartier d'Alt, de représentants de la police, du Release, des écoles du quartier et de l'équipe de l'UST ont permis l'approfondissement de certains thèmes en rapport avec la présence de toxicomanes dans le quartier.

L'accueil des patients a été amélioré encore par une mesure pratique qui n'est pas sans importance: depuis le 1^{er} janvier 2002, l'unité est un espace totalement non fumeur. Les patients et les membres de l'équipe ont accepté assez facilement cette nouvelle contrainte. La qualité de vie de l'unité s'est donc nettement améliorée depuis.

L'UST reste également un lieu de recherches scientifiques. Deux études étaient en cours en 2002, l'une concernant un neuroleptique et l'autre la Buprénorphine.

L'UST est aussi un lieu fort prisé pour les stages d'étudiants en soins infirmiers et en psychologie. Par ailleurs,

plusieurs membres de son équipe ont pu participer à des rencontres avec d'autres institutions cantonales ou extra cantonales.

e) Consultation à l'Hôpital cantonal de Fribourg (HCF)

Les consultations psychiatriques de liaison à l'Hôpital cantonal ont été réalisées par un médecin adjoint du CPS, en collaboration avec un médecin-assistant entre avril et décembre 2002, ainsi que la cheffe de clinique, remplaçante durant les vacances.

Le nombre global de consultations a augmenté de 1,9 % à 742 consultations de liaison effectuées en 2002. Le nombre de nouveaux cas a progressé en passant de 565 en 2001 à 653 en 2002 (+15,6 %). Le nombre de consultations de suivi s'élève à 89 alors que le nombre de consultations aux urgences de l'Hôpital cantonal est passé de 39 à 68 consultations, ce qui inclut également les interventions de garde psychiatrique.

L'analyse détaillée confirme la répartition des diagnostics avec 191 troubles de l'humeur, 99 troubles de l'adaptation et 99 troubles anxieux. On relève également un diagnostic principal de dépendance à l'alcool dans 98 situations ainsi qu'un diagnostic principal de démence lors de 54 consultations. La comorbidité entre dépendance à l'alcool et troubles de l'humeur se retrouve dans 44 cas. Les tentatives de suicide sont stables, en passant de 76 en 2001 à 72 en 2002, dont 10 tentatives de suicide violentes. 78 hospitalisations ont été nécessaires en milieu psychiatrique contre 30 en 2001. On relève 61 interventions psychiatriques de garde comptabilisées à partir du mois de mai 2002. 68 consultations ont été effectuées au Service des urgences de l'Hôpital cantonal, comprenant également un certain nombre d'interventions de garde.

f) Antenne d'Estavayer-le-Lac

Depuis juillet, la consultation est installée dans de nouveaux locaux réaménagés dans l'hôpital d'Estavayer, et disposant d'une salle d'attente. En effet, les anciens locaux, situés dans les combles et partagés avec diverses institutions, ne correspondaient plus aux exigences. Les consultations, assurées par un médecin-assistant expérimenté, présent deux jours par semaine, se sont montées à 446, les nouveaux cas à 85. Les prestations de l'antenne comprennent également la psychiatrie de liaison à l'hôpital et dans les homes et foyers de la région.

g) Centre psychosocial de Bulle

Les nouveaux cas (451) ont augmenté en 2002 de 7,9 % ce qui amène l'augmentation des deux dernières années à 25 %. Les demandes d'urgences et de semi-urgences sont toujours aussi fortes (30 % de notre population). Les consultations médicales (+6,6 %) et psychologiques ont fortement augmenté. La diminution des prestations infirmières (-6,2 %) est essentiellement due à la régression de la distribution de méthadone (-360).

Les interruptions non punissables de la grossesse (37) ne sont plus examinées par le Service depuis octobre 2002 en conformité avec la nouvelle loi fédérale.

La moitié des patients consultant le Centre psychosocial de Bulle vient de sa propre initiative ou sur le conseil d'un proche. Un quart est adressé par un médecin traitant. Les autres pourvoyeurs de patients sont dans l'ordre le Planning familial (8,3 %), les hôpitaux (7,5 %), l'assurance-invalidité (2,4 %) et la Croix-Rouge (2 %).

Le Centre psychosocial de Bulle paraît bien connu dans le district qui l'héberge. Sa population a augmenté de 50 % depuis son ouverture. Le nombre de nouvelles personnes traitées en 2002 correspond à 1 % de la population du district. Les nouveaux cas du Centre psychosocial de Bulle viennent pour les deux tiers de la Gruyère, pour 16 % de la Veveyse, pour 11 % de la Glâne, le reste étant réparti sur la population des autres districts.

Les nouveaux cas sont à 7,5 % à l'AI, dans 4 % des cas au chômage et 4,5 % à la retraite.

3. Autres activités

a) Centre de consultation de Fribourg-Ville

Le médecin-directeur a présenté divers exposés à l'intention de confrères et de diverses associations. Il a animé un atelier de formation à la médecine psychosomatique. Il a participé à diverses journées concernant la politique nationale de la santé. Il a poursuivi son enseignement de la psychopharmacologie à l'Institut de psychologie et à celui de pédagogie curative de l'Université de Fribourg. Il a assuré la supervision du service de Consultation conjugale. Il a siégé comme suppléant à la Commission consultative de libération conditionnelle. Il est membre du Comité de la Société fribourgeoise d'hygiène mentale.

Le médecin-sous-directeur du Centre psychosocial de Fribourg, responsable de l'UST, participe au programme d'éducation des automobilistes dénoncés pour excès d'alcool au volant. On y discute les effets de l'alcool sur les performances cognitives et comportementales lors de la conduite automobile. Il est également membre du Collège romand des médecins de l'addiction (Coroma), groupe avec lequel il a participé aux travaux afin d'améliorer la qualité de la prise en charge des toxicomanes par les médecins du canton de Fribourg entre autres. Il a donné des cours sur la toxicomanie à l'Institut de psychologie de l'Université de Fribourg et dans le cadre de la formation post-graduée délivrée aux futurs psychiatres. Il a pris part à deux congrès consacrés à la psychiatrie et aux dépendances.

Le médecin adjoint responsable de la liaison a animé plusieurs séminaires de formation continue pour les médecins-assistants de l'Hôpital cantonal et des séminaires d'introduction à la réflexion psychosociale et systémique pour le personnel infirmier. Il est devenu membre ordinaire de la Société suisse de psychiatrie de liaison et participe régulièrement aux colloques pluridisciplinaires de médecine du sommeil à l'Hôpital cantonal.

Une assistance sociale a participé au groupe de travail interinstitutionnel visant à la création d'un centre de jour à Fribourg, qui a abouti à l'ouverture de «Banc public» en octobre.

Une collaboratrice sociale a participé à une journée de colloque interdisciplinaire à Sion sur le thème «Réadaptation et insertion: l'adhésion de la personne au processus», ainsi qu'à la journée fribourgeoise LaSoc sur «La collaboration interdisciplinaire: enjeux pour le dispositif social et ses partenaires».

Comme chaque année, le service social a participé à l'organisation de la journée nationale de solidarité avec les personnes touchées par l'alcool en novembre. Cette année, l'information et la sensibilisation étaient réalisées sur le thème «L'alcool au féminin».

b) Centre psychosocial de Bulle

Le médecin-sous-directeur responsable du Centre psychosocial de Bulle a organisé en qualité de président de la Société fribourgeoise d'hygiène mentale une conférence sur la prévention du stress dans le couple. Il a œuvré au sein du comité de l'Association romande de la Société suisse psychiatrique sociale et a été actif à l'Association romande de psychothérapie psychanalytique (ARPP), à l'Association de thérapie familiale et d'interventions systémiques (AFRITHEF). Il a mis en place une supervision d'équipe en collaboration avec le Centre psychosocial de La Chaux-de-Fonds et enfin il a assuré un colloque hebdomadaire de liaison entre l'Antenne de Bulle et l'Hôpital psychiatrique de Marsens.

Une infirmière a effectué des supervisions sur l'aspect psychiatrique des soins aux infirmières de soins à domicile du district de la Gruyère et elle a donné également des supervisions au Service d'aides familiales, dans ce même district.

La psychologue et une infirmière ont animé un groupe d'information et de soutien aux proches de patients dépressifs.

L'équipe entière a travaillé à améliorer la communication dans le service par l'introduction d'un fichier de communications interdisciplinaires.

L'assistante sociale a participé au groupe de coordination médico-sociale de la Glâne et de la Gruyère. Elle a organisé 4 expositions de dessins et peintures de patients, au Centre psychosocial, dans le sens d'une réhabilitation sociale. Elle a assuré des échanges avec ses collègues du Centre psychosocial de Fribourg et de l'Hôpital psychiatrique de Marsens. Elle a participé avec les infirmières à l'élaboration du projet de nouveaux groupes de prévention pour les patients.

c) Aide aux victimes d'infractions (LAVI)

Après l'année record de 2001, le Centre LAVI du CPS a vu encore augmenter ses demandes. Avec 91 nouveaux dossiers, une nouvelle augmentation de 21,1 % est enregistrée. En tenant compte des dossiers restés ouverts depuis l'année précédente, 151 dossiers (dont 29 en allemand) ont en effet été traités contre 100 en 2001.

Pour 2002, 188 personnes ont donc été accompagnées (y compris les victimes indirectes). Ce chiffre a ainsi encore augmenté par rapport à l'année précédente (+45,7 %), ce

qui implique que pendant les deux dernières années, le nombre de nouvelles personnes accompagnées a doublé (+108,8 %).

Il est encore à relever que pour l'année écoulée, 28,2 % des accompagnements réalisés ont concerné des victimes de la circulation.

Une collaboratrice a terminé cette année sa formation de base LAVI, qu'elle avait commencé en 2001. Au niveau de la formation continue, un collaborateur a suivi une formation sur la thématique de la résilience. La journée organisée à l'occasion des 10 ans du SPP «De la chance dans la maltraitance – comment les enfants surmontent les effets de trauma et violence» ainsi que la journée cantonale LAVI ont également été suivies. A l'occasion de la journée cantonale LAVI, l'un des praticiens du centre y a participé en tant qu'intervenant.

Les praticiens du Centre LAVI ont poursuivi leur participation à la Coordination cantonale LAVI présidée par le Service social cantonal ainsi que leur collaboration avec les deux autres centres LAVI du canton. Ils ont aussi participé au Groupe de coordination cantonale sur la violence conjugale dont le rapport sera présenté prochainement. Le groupe de travail portant sur l'accompagnement des personnes violentes poursuit son objectif de création de la structure de traitement «Ex-expression».

Au niveau romand, la participation à la Coordination romande des praticiens LAVI (COROLA) s'est poursuivie et l'un des collaborateurs du CPS en assure toujours la présidence. Pour la partie alémanique, la collaboratrice LAVI a participé aux rencontres de l'Arbeitsgemeinschaft Opferhilfe-Beratungsstellen der Region 2.

VI. Service de pédopsychiatrie (SPP)

Le Service de pédopsychiatrie est le service public qui s'occupe de la prise en charge psychiatrique et psychothérapeutique ambulatoire de la population mineure du canton de Fribourg. En 2002, le SPP a continué d'offrir ses consultations à la polyclinique de Fribourg, dans les consultations régionales à l'Hôpital du district du Lac à Meyriez et à l'Hôpital intercantonal de la Broye (HIB) à Estavayer-le-Lac. Il a ouvert une troisième consultation régionale au centre de Bulle – offre devenue impérative après le départ du seul pédopsychiatre installé en privé à Bulle. Le SPP a également continué à fonctionner comme service de psychiatrie consultant et de liaison pour des enfants et des adolescents hospitalisés à la Clinique de pédiatrie de l'Hôpital cantonal et, rarement et sur demande, dans les autres hôpitaux publics du canton.

1. Personnel

Au début 2002, l'équipe pluridisciplinaire du SPP (8,8 EPT) était composée d'un médecin-chef et d'un médecin-chef de clinique à plein-temps, d'une médecin-chef de clinique et de quatre médecins-assistants à temps partiel, de trois psychologues-psychothérapeutes, d'un assistant social, d'un psychologue stagiaire, ainsi que de trois secrétaires et d'un adjoint administratif, tous à temps partiel. Au

cours de l'année, grâce à l'attribution d'un nouveau poste à 100 %, le poste du médecin-chef de clinique a pu être transformé en poste de médecin-chef adjoint et le secteur psychologique a pu être renforcé par une troisième collègue (9,8 EPT).

2. Activités principales

a) Consultations à la Polyclinique centrale

Malgré l'ouverture des consultations régionales, la demande à la polyclinique est toujours aussi importante. Cela a obligé le Service à évaluer systématiquement les inscriptions pour éventuellement orienter les patients vers d'autres professionnels de la santé et des services psychosociaux. Nonobstant cette politique, la liste d'attente comptait toujours 55 situations en fin d'année. Le Service essaie, par différentes interventions, de diminuer cette liste, notamment en contactant systématiquement les familles se trouvant sur la liste dans le but d'identifier les situations urgentes.

b) Consultations régionales

Avec l'ouverture de la troisième consultation régionale, en ville de Bulle, le SPP a continué à réaliser cette approche typique pour la psychiatrie sociale qui consiste à offrir des prestations de proximité. Au vu des demandes croissantes dans les consultations régionales, il est prévu d'augmenter le personnel dans les années à venir.

c) Consultations et colloques à la Clinique de pédiatrie à l'Hôpital cantonal

La collaboration en tant que consultant et psychiatre de liaison pour la Clinique de pédiatrie de l'Hôpital cantonal fut maintenue et renforcée. Les prestations du Service comprennent des colloques bi-hebdomadaires pour les discussions de cas avec l'équipe médicale, des interventions rapides en tant que consultant, l'accompagnement et la supervision des équipes soignantes afin de garantir une bonne qualité de la prise en charge des enfants et des jeunes présentant des troubles psychosomatiques (psychiatrie de liaison).

De plus, grâce à la collaboration du médecin-adjoint de la pédiatrie, spécialiste en gastro-entérologie pédiatrique, la consultation pour les enfants souffrant de troubles dans ce domaine a été maintenue. Cette offre «en tandem» facilite la prise en charge bio-psycho-sociale des enfants concernés, offre également appréciée par les parents.

d) Collaboration avec d'autres services et institutions

Le SPP est un service médical spécialisé qui œuvre dans le domaine de l'enfance et de l'adolescence. Il est ainsi intégré dans un dispositif de services, de spécialistes et d'instances s'occupant également de ces tranches d'âge. En 2002, le Service a collaboré avec un grand nombre d'autres intervenants, tels que la Clinique de pédiatrie à l'Hôpital cantonal, les unités pour adolescents de l'Hôpital psychiatrique cantonal de Marsens, l'Office cantonal des mineurs (OCM), les Services auxiliaires du domaine scolaire, le Service éducatif itinérant (SEI), les Services tutélaires, le

Planning familial, le Centre thérapeutique de jour (CTJ), l'Office familial et son service de puériculture, les Juges des mineurs et les Juges de paix, les Tribunaux et les Institutions spécialisées pour enfants et adolescents. Le Service est donc le maillon spécialisé dans le dispositif de la prise en charge des enfants, des jeunes et de leur famille présentant des problèmes dans les domaines psychologiques, psychosociaux et psychosomatiques.

La collaboration avec les puéricultrices de l'Office familial s'avère très utile et très appréciée par les parents, surtout les mamans des tout petits. Ce projet «en tandem» est un projet de prévention et de promotion de la santé, reconnu et soutenu par le Service de la santé publique. Il mériterait d'être appliqué dans d'autres cantons et régions. Une médecin-assistante pédopsychiatrique est régulièrement présente lors des consultations des puéricultrices et le médecin-chef continue à superviser l'équipe dans son travail.

Le SPP est également intégré dans le projet interdisciplinaire et interinstitutionnel d'un groupe thérapeutique pour des enfants obèses. Vu l'augmentation dramatique du nombre d'enfants et de jeunes souffrant de surcharge pondérale, cette offre, préparée dans le cadre du «Netzwerk Essstörungen», devient de plus en plus nécessaire. En effet, il faut penser que cette problématique va devenir, au cours des prochaines années, un souci majeur de la santé publique.

3. Autres activités

En 2002, le SPP a fêté les 10 ans de son existence. Cet événement important a coïncidé avec la Journée internationale de la santé mentale (*World Mental Health Day*) qui, chaque année, a lieu le 10 octobre et qui, en 2002, était voué à un thème concernant l'enfance et l'adolescence, à savoir «les effets de trauma et violence sur enfants et adolescents». La journée scientifique organisée sous le titre «De la chance dans la malchance – comment les enfants surmontent les effets de trauma et violence» avec des conférencières et des conférenciers de renommée a attiré environ une centaine de professionnels de toute la Suisse. Une publication des conférences est prévue.

Pour illustrer les interventions du Service dans un cas de polytraumatisme, voici un exemple (le nom et les circonstances ont été modifiés): Judy est née dans un pays lointain. Pendant plusieurs années, dont personne ne sait rien, elle vivait en mendiant dans la rue. Elle a aussi passé une courte période dans une famille qui la battait, puis s'est enfuie pour se réfugier dans des gares, dormant dans un fourgon. Plus tard, vivant chez les prostituées, elle a vu des scènes de violence, a probablement été violée et a travaillé comme enfant prostituée. Elle ne sait pas dire aujourd'hui d'où viennent les cicatrices sur son corps. Avant d'être adoptée, elle vivait dans un home de sa ville natale. En arrivant en Suisse, Judy était dans un état physique et émotionnel misérable. Elle paraissait avoir 6 ans, mais était sûrement plus âgée de trois à cinq ans. Au jardin d'enfants, elle apprend vite la langue de son pays d'accueil et n'a pas de problèmes sur le plan des prestations scolaires. Elle présente cependant d'importantes sautes d'humeur, menace

souvent de s'enfuir et ne cesse de faire des reproches à ses parents adoptifs. La mère adoptive s'adresse alors au service de conseils en éducation et aux autorités tutélaires. Judy est placée dans un home, où elle menace de se suicider. La situation se détériore au point que ses parents adoptifs se voient obligés de couper les contacts. Aujourd'hui, Judy est placée dans une famille d'accueil pour enfants en difficultés et accomplit une scolarité qui lui permettra de choisir une profession. Elle demeure une enfant à risque en raison du manque de distance qu'elle manifeste à l'égard de son entourage. Elle s'adresse à des inconnus et motive cette attitude en disant chercher un ami. Judy continue à souffrir de troubles du sommeil importants et de cauchemars qui la font se réveiller en hurlant et la rendent difficile à calmer. Elle se sent profondément triste, même si elle se montre joyeuse à l'extérieur. Après une évaluation de sa situation et de son fonctionnement psychique, elle accepte une psychothérapie individuelle, un traitement antidépresseur et la collaboration avec ses parents d'accueil et les enseignants.

Toujours avec l'intention d'informer le grand public («Oeffentlichkeitsarbeit»), le médecin-chef et le médecin-chef adjoint ont donné plusieurs conférences et exposés sur des thèmes et sujets de la psychiatrie infanto-juvénile tels que les troubles psychiatriques de l'enfance et de l'adolescence, la prévention du suicide chez les jeunes, la consommation de cannabis et sa prévention, les difficultés des troubles du développement, les enfants difficiles, etc.

Le médecin-chef et son adjoint ont également poursuivi leur enseignement à l'Ecole du personnel soignant, devenue l'un des sites de la Haute Ecole santé-social (HES-S2). Ils ont aussi participé à des soirées d'information de l'association «Parents, jeunes et cannabis». La responsable du secteur psychologique continue sa collaboration au sein du groupe pour la prévention de la maltraitance et des abus sexuels (GRIMABU) et le médecin-chef ou le médecin-chef adjoint étaient régulièrement présents lors des séances du CAN-Team, ce groupe de réflexion autour des situations soupçonnées de négligence, de maltraitance ou d'abus sexuels.

Durant l'année, le médecin-chef a été plusieurs fois invité à contribuer à différents congrès et colloques scientifiques. C'est ainsi qu'en mars 2002, au Symposium «Le bien de l'enfant en perspective», il a donné une conférence intitulée «Le bien de l'enfant – un bien fragile face à la situation écologique et politique».

En mai 2002, lors du premier congrès national interdisciplinaire sur la prévention du suicide («Suicide – La société face à un tabou»), le médecin-chef a participé à un atelier sur les aspects économiques de la prévention du suicide («Prévention du suicide – une mission avantageuse de la santé publique»). Il est prévu que les actes du congrès soient publiés.

Lors du congrès organisé par la Société suisse de psychiatrie sociale, (SSPS), sur la «Psychiatrie suisse – en comparaison internationale», le médecin-chef du SPP, membre du comité depuis de longues années, a fait part de sa vision sur la planification des soins psychiatriques pour enfants et adolescents.

Le médecin-chef, en tant que membre de la Commission fédérale pour des questions de la famille (COFF), a co-animé un atelier lors de la Journée scientifique annuelle de la COFF sur les prestations familiales («familiale Leistungen») qui a eu lieu en septembre 2002 à Soleure.

Le 5 septembre 2002, le médecin-chef du SPP a été élu Président de la Société suisse de psychiatrie et psychothérapie d'enfants et d'adolescents (SSPPEA). Cette fonction est liée à certaines activités au niveau fédéral, notamment au projet Politique nationale suisse de la santé (PNS, «Nationale Gesundheitspolitik Schweiz, NGP-CH»), dont le volet «Santé mentale» concerne très spécifiquement le domaine de la psychiatrie infanto-juvénile. Le mandat confié au médecin-chef du SPP devrait contribuer à maintenir la qualité de l'offre pédopsychiatrique dans le canton en comparaison des autres services pédopsychiatriques du pays.

Le SPP a continué à s'engager dans la formation des futurs pédopsychiatres et psychologues-psychothérapeutes pour enfants et adolescents. Cette formation post-graduée doit respecter les lignes directrices du programme de formation accepté par la FMH et contrôlé par l'Office fédéral de la santé publique. Plusieurs membres de l'équipe sont en formation psychothérapeutique, soit dans l'approche psychodynamique, soit dans l'approche cognitivo-comportementale. Le médecin-chef adjoint a terminé sa formation en management et gestion pour les cadres supérieurs du canton et le médecin-chef continue sa formation post-diplôme en santé publique. Finalement le Service continue à inviter des professionnels externes à divers séminaires et conférences données par des spécialistes invités, comme, par exemple, en décembre, sur les interventions de crise en psychiatrie infanto-juvénile.

4. Publications

Haemmerle Patrick (2002): Umweltzerstörung, Krieg und Elend. Kinder haben ein Recht darauf, ohne strukturelle Gewalt aufzuwachsen. In: Zeigen Sie Stärke: Keine Gewalt an Kindern. Broschüre Nr. 5 der Reihe „Gewaltfreie Erziehung“. Kinderschutz Schweiz, Bern.

Haemmerle Patrick (2003): Kindeswohl – ein fragiles Gut angesichts der ökologischen und politischen Weltsituation. In: Kaufmann Claudia und F. Ziegler, Hrsg.: Kindeswohl – eine interdisziplinäre Sicht. Verlag Rüegger, Zürich.

5. Données statistiques

Nombre

- nouveaux cas: 436
- anciens cas: 182

Prestations et interventions particulières

- Urgences (interventions dans les 24 h qui suivent le signalement) 15
- Expertises (droit civil, pénal, militaire, AI, LAVI) 17
- Consiliums 28
- Retraits 50
- Liste d'attente le 31.12.02 55

Les données suivantes ne concernent que les nouveaux cas:

Age

- 0 – 5 ans 87
 - 6 – 12 ans 190
 - 13 – 16 ans 128
 - 17 – 18 ans 26
 - plus de 18 ans 5
- 436

Sexe

- féminin 174
 - masculin 262
- 436

Langue

- français 363
 - allemand 72
 - autres 1
- 436

Annoncé par

- mère 298
 - père 30
 - patient(e) 10
 - tierce personne 98
- 436

Répartition par district

- Sarine 202
 - Singine 30
 - Gruyère 68
 - Lac 29
 - Glâne 29
 - Broye 53
 - Veveyse 12
 - Hors canton 12
- 436

Diagnostics

Comme au cours des années précédentes, ce sont surtout les «troubles du comportement et les troubles émotionnels» qui ont été en tête de la liste des diagnostics (groupe qui comprend également les troubles du déficit d'attention avec hyperactivité, TDAH), suivis par les «troubles de l'adaptation et névrotiques». Troubles typiques de l'enfance et l'adolescence, suivent «les troubles somatiques, somatoformes et psychosomatiques ou associés à des atteintes somatiques», qui englobent aussi les troubles alimentaires comme l'anorexie et la boulimie, troubles fortement à la hausse. Viennent ensuite les «troubles du développement» comprenant également les rares cas de «vrais» autistes, et les «troubles dépressifs». Les enfants présentant des «retards mentaux» étant intégrés normalement dans les institutions de l'enseignement spécialisé, ils forment un petit groupe parmi la population prise en charge par le Service. Par contre, les «troubles psychosociaux ou

circonstances psychosociales anormales» sont très nombreux, 2 à 3 facteurs psychosociaux étant souvent identifiés auprès de la majorité des enfants examinés – des troubles qualifiés de pathogènes, c'est-à-dire étant responsables, au moins en partie, des atteintes à la santé mentale.

VII. Laboratoire cantonal

1. Personnel

Le personnel comprend le chimiste cantonal, deux chimistes, un collaborateur scientifique à mi-temps, quatre inspecteurs des denrées alimentaires (dont un jusqu'à fin juin), un candidat inspecteur des denrées alimentaires, un inspecteur des eaux potables et des toxiques, deux secrétaires, une employée de bureau à mi-temps, quatre laborantines (dont deux à mi-temps), trois laborantins, une préparatrice.

2. Missions du Laboratoire cantonal

Le Laboratoire cantonal a pour mission de protéger la santé des consommatrices et consommateurs contre les denrées alimentaires et les objets usuels pouvant mettre leur santé en danger. Il doit également veiller à ce que la manutention des denrées soit faite dans de bonnes conditions d'hygiène et protéger les consommatrices et consommateurs contre les tromperies relatives aux denrées. A ces tâches s'ajoutent la surveillance de la qualité des eaux de baignade (piscines, plages), la surveillance du commerce des toxiques et l'application de l'ordonnance sur la déclaration agricole.

Les interventions du Laboratoire cantonal se font par sondages et de manière ciblée, là où les dangers pour la santé des consommatrices et consommateurs et les risques de tromperie sont les plus importants. Une grande importance est attribuée à l'autocontrôle des entreprises.

La participation active du Laboratoire cantonal aux actions concertées organisées au niveau national ou régional soit dans le domaine analytique soit dans le domaine de l'inspection permet de comparer la sécurité alimentaire du canton avec celle des autres cantons.

3. Activités

a) Analyses et contestations

Désignation	Echantillons analysés	Nombre d'échantillons contestés
Eaux	3 125	345
Autres denrées alimentaires	881	194
Cosmétiques et objets usuels autres	35	24
Objets divers	99	–
Totaux	4 140	563

b) Quelques activités en résumé

Sécurité alimentaire pour les visiteurs d'Expo.02

Dans le cadre de la préparation d'Expo.02, les quatre chimistes cantonaux concernés (BE, FR, NE, VD) ont exigé de la direction la mise en place d'un autocontrôle efficace pour les commerces de denrées alimentaires.

Entre janvier et mai 2002, les inspecteurs du canton de Fribourg ont effectué cent cinquante inspections dans des commerces situés à proximité des sites de l'exposition. De plus, l'eau de nonante fontaines publiques a été analysée; une plaquette «Eau non potable» a dû être apposée sur six fontaines. Pendant Expo.02, des inspections ont été effectuées par sondage.

Aucune intoxication alimentaire n'a été enregistrée dans la région fribourgeoise durant l'exposition. Les contrôles ont certainement contribué à ce résultat positif.

Produits à base de viandes tranchés et préemballés

Les années passées, ces produits ont fréquemment fait l'objet de contestations pour des motifs microbiologiques. Afin d'améliorer la situation, les inspecteurs des denrées alimentaires ont contrôlé onze entreprises artisanales dont les produits avaient été contestés. Il s'agissait avant tout de mettre en évidence les causes de la qualité microbiologique insuffisante. L'accent a été mis sur les points suivants: la maîtrise des températures, la durée de conservation des produits et les contaminations.

Les inspections ont démontré que:

- la contamination des produits par les surfaces (trancheuses, plans de travail, récipients) et par les mains est le point le moins bien maîtrisé;
- la durée de conservation des produits, comprise entre six et douze jours, n'est pas définie sur la base de critères rigoureux;
- les températures de conservation sont bien respectées.

Les activités de contrôle seront poursuivies en 2003. Elles porteront sur les points critiques insuffisamment maîtrisés.

Gruyère AOC – répression des fraudes

L'Interprofession du Gruyère a informé le Laboratoire cantonal de Fribourg de l'existence, sur le marché, d'un produit vendu sous l'appellation «type Gruyère». Cette appellation est interdite selon l'art. 20 de l'ordonnance fédérale sur les denrées alimentaires (ODAI: RS 817.02). De plus, elle est contraire aux dispositions de l'ordonnance sur les AOC et au cahier des charges du Gruyère AOC.

Le Laboratoire cantonal de Fribourg a transmis le cas au chimiste cantonal concerné par l'entreprise responsable du produit. Celui-ci a interdit la dénomination «type Gruyère». Quinze jours après l'intervention du chimiste cantonal, la dénomination avait été corrigée.

Déclaration de viande importée

Selon l'ordonnance agricole sur la déclaration (OAGR), la viande importée produite selon des modes de production

interdits en Suisse doit porter les mentions «peut avoir été produite avec des hormones comme stimulateurs de performance» et/ou «peut avoir été produite avec des antibiotiques et/ou d'autres substances antimicrobiennes comme stimulateurs de performance».

Dans le cadre d'une campagne suisse, le Laboratoire cantonal a vérifié le respect de ces dispositions. Pour les grandes surfaces et les principaux distributeurs, deux campagnes avaient déjà eu lieu en 2000 et 2001; la situation actuelle peut être considérée comme relativement bonne dans ces entreprises. Chez les petits revendeurs et dans la restauration, par contre, l'obligation de déclaration n'est pas encore bien respectée: environ deux tiers des commerces inspectés ont été contestés. Les contrôles seront poursuivis en 2003.

Produits laitiers et eau potable dans les entreprises laitières

Suite aux lacunes constatées en Suisse par les inspecteurs européens dans le domaine du contrôle de la fabrication des produits laitiers, il a été convenu que les laboratoires cantonaux effectueraient l'analyse des produits laitiers et de l'eau alimentant les entreprises en tenant compte des vœux de l'office vétérinaire fédéral (OVF) et qu'ils fourniraient à cet office les résultats de leurs analyses selon un modèle simple. Cette action nationale durera du 30 juillet 2002 au 1^{er} août 2003.

En tenant compte de l'importance de sa production laitière, le canton de Fribourg doit contrôler environ 10 % du nombre total des échantillons du territoire suisse.

En plus des paramètres microbiologiques imposés, le Laboratoire cantonal profite de cette campagne pour examiner divers critères de composition ainsi que la conformité des indications sur les emballages des produits préemballés. Le taux de contestation des échantillons prélevés en 2002 s'élève à 19 % pour les critères microbiologiques, 11 % pour les critères chimiques et 16 % pour les critères de déclaration; 29 % des échantillons d'eaux prélevés ont été contestés.

Recherche de lait de vache dans les fromages de chèvre

Les fromages désignés «fromages de chèvre» ne doivent être produits qu'avec du lait de chèvre. La technique PCR, dérivée de la biologie moléculaire, peut notamment être utilisée pour mettre en évidence la présence de lait de vache dans les fromages de chèvre. Dans le cadre d'une campagne organisée au niveau de la Suisse romande, le Laboratoire cantonal de Neuchâtel a analysé neuf échantillons de fromages de chèvre produits dans le canton de Fribourg. Aucun de ces fromages ne contenait du lait de vache en quantité décelable. Ces résultats confirment ceux obtenus par l'analyse du β -carotène pratiquée depuis plusieurs années au Laboratoire cantonal de Fribourg. Ce bilan positif est certainement le résultat des contrôles faits depuis plusieurs années par le Laboratoire cantonal.

Particules dans l'eau potable

Dans l'eau potable, il existe une multitude de particules, visibles à l'œil ou au microscope, dont l'aspect, les dimen-

sions, la densité, la composition, l'origine et les effets peuvent être très différents. Elles ont en commun leur caractère insoluble dans l'eau. Une bonne eau de source ou de nappe est pratiquement dépourvue de particules, car celles-ci sont retenues dans les 50 premiers centimètres du sol qui agissent en tant que filtre. Lors de la préparation de l'eau de surface en vue de sa consommation, l'élimination des particules est l'une des exigences les plus importantes.

La présence de particules révèle, dans la plupart des cas, un problème de qualité. Si la nature de ces particules peut être déterminée, un pas important est déjà fait pour résoudre le problème. Pour l'identification, il faut avoir recours à des connaissances pluridisciplinaires: chimie, physique, botanique, zoologie et technologie. Ci-après, nous énumérons une série de particules qui ont été trouvées dans des eaux par le Laboratoire cantonal: algues, amibes, sulfate de baryum, tissus biologiques, oxyde de manganèse, œufs de mouches, caoutchouc provenant de joints, gypse, filasse de chanvre, invertébrés, résine échangeuse d'ions, calcaire, particules de charbon, oxyde de cuivre, hyphes de champignons, protozoaires, quartz, mercure, rouille (oxyde de fer), sable, moisissures, silicate, *Sphaerotilus natans*, spores, parties de racines, «semoule» de zinc.

Etiquetage

L'étiquetage des denrées alimentaires est assez souvent lacunaire. Il faut reconnaître que, selon les produits, la réalisation d'un étiquetage correct peut être difficile. Il doit, cependant, contribuer à une information correcte des consommateurs, notamment sur la nature de la denrée, les matières premières utilisées pour sa fabrication, sa provenance et sa durabilité. Il peut être déterminant pour les personnes allergiques à certains composants de denrées ou pour assurer la traçabilité des produits.

Pour aider les personnes à réaliser ou à contrôler l'étiquetage des denrées, le Laboratoire cantonal a établi deux documents disponibles sur son site internet: «Etiquetage des denrées préemballées» et «Demande d'appréciation de l'étiquetage d'une denrée préemballée».

Autres activités en bref

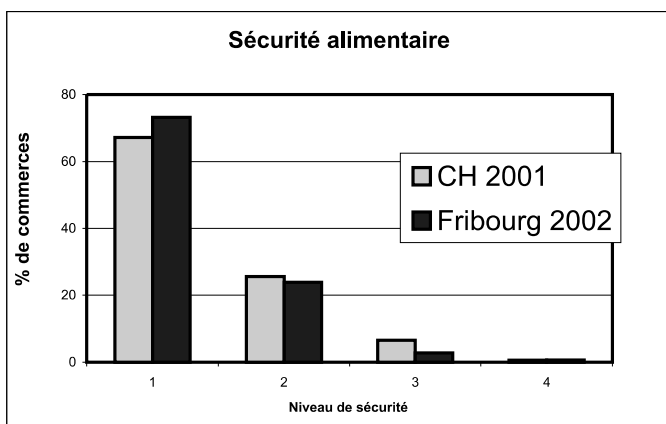
- Lors des inspections, il a été constaté que l'estampillage des œufs est bien respecté.
- Les produits BIO analysés ne contenaient pas de résidus de pesticides.
- Les poissons analysés en 2002 qui provenaient de piscicultures du canton étaient exempts de résidus médicamenteux. Des mesures ont manifestement été prises suite aux contestations des années passées.
- Sur 32 miels – indigènes et importés – analysés, 2 miels importés ont été contestés en raison de la présence de résidus d'antibiotiques en concentrations supérieures aux normes en vigueur.
- La qualité microbiologique de quelques glaces et soft-ices analysés était conforme.
- La teneur en métaux lourds des céréales analysées était très faible et inférieure aux normes.

- Les salades analysées présentaient des teneurs faibles en résidus de substances étrangères et en nitrate. Une exception toutefois: une salade présentait une teneur en nitrate de 5600 mg/kg, résultat nettement supérieur à la nouvelle valeur de tolérance qui est de 4500 mg/kg. Il s'agit de la valeur la plus élevée mesurée au Laboratoire cantonal depuis des années.

Sécurité alimentaire des entreprises du canton

Selon le concept élaboré par les chimistes cantonaux en 2000, chaque entreprise inspectée se voit attribuer l'un des quatre niveaux de sécurité suivants:

- Niveau 1: sécurité assurée: pas de lacunes;
- Niveau 2: sécurité amoindrie: lacunes sans effet direct sur la qualité des denrées;
- Niveau 3: sécurité compromise: lacunes et erreurs importantes;
- Niveau 4: sécurité non assurée: graves lacunes; risques pour la santé des consommateurs.



La comparaison des résultats obtenus lors de 985 inspections effectuées en 2002 dans le canton de Fribourg avec ceux obtenus pour l'ensemble des commerces suisses en 2001 démontre que la sécurité alimentaire des commerces fribourgeois correspond à la moyenne suisse. Les résultats des contrôles effectués en 2002 servent en outre à définir les priorités pour 2003.

Radon

Les mesures effectuées ont démontré qu'il n'y a pas de région à radon dans le canton de Fribourg. Voir à ce sujet le communiqué de presse de la Direction de la santé publique et des affaires sociales du 17 juillet 2002 et la rubrique radon du site internet du Laboratoire cantonal.

4. Dénonciations

Huit cas ont été dénoncés aux autorités de poursuite pénale:

- une pizzeria pour inobservation des règles d'hygiène;
- une boulangerie et deux restaurants pour inobservations répétées des règles d'hygiène;
- un particulier pour vente de feuilles toxiques d'Arum maculatum au lieu d'ail des ours;

- une entreprise pour inobservation répétée de l'obligation de déclaration pour de la viande importée;
- une entreprise pour tromperie du consommateur concernant l'indication de la provenance d'une crème;
- une entreprise pour manque répété de matière grasse dans du beurre.

VIII. Ecole du personnel soignant

Introduction

L'année 2002 est à marquer d'une pierre blanche puisque deux nouvelles formations ont débuté à l'Ecole du personnel soignant. La première mène au diplôme d'infirmière et d'infirmier HES et la seconde au CFC d'assistante et d'assistant en soins et santé communautaire. Ces deux formations sont issues du nouveau système de formation aux professions de la santé qui passe du giron de la Croix-Rouge et de la Conférence des directeurs sanitaires dans celui de la Confédération (OFFT).

1. Organe

Présidé par la Conseillère d'Etat, Directrice de la santé publique et des affaires sociales, le Conseil de direction a siégé à 6 reprises. Il a notamment:

- examiné les comptes, le bilan et le rapport 2001 qu'il a transmis au Conseil d'Etat;
- examiné le budget 2003;
- procédé à l'engagement de personnel enseignant;
- donné son préavis sur la révision de la LEPS;
- approuvé la mise en place d'une structure transitoire au sein de l'Ecole et adopté un plan de développement;
- adopté diverses directives internes;
- désigné un responsable de la filière CFC d'assistante en soins et santé communautaire;
- procédé au remplacement de plusieurs membres de la commission des admissions;
- révisé divers règlements internes et adopté un règlement de la commission d'admission provisoire pour la HES;
- pris acte de l'ordonnance du Conseil d'Etat du 12 mars 2002 dans lequel la responsabilité de l'Etat fera partie des attributions de la Direction de l'instruction publique, de la culture et du sport (DICS) dès le 1^{er} janvier 2003.

Outre toutes ses tâches statutaires, il s'est tenu au courant de tous les projets tant nationaux que romands se rapportant aux nouvelles filières HES et secondaire II (assistante en soins et santé communautaire).

2. Personnel

Il comprend 1 directrice, 1 adjoint de la directrice, 3 doyennes et 1 doyen pour les sections francophones, 1

doiyenne pour la section alémanique, 1 responsable pour la filière HES, 1 responsable pour la filière CFC, 2 bibliothécaires à temps partiel, 1 médiathécaire, 60.10 équivalents plein temps d'enseignants internes, de nombreux (321) intervenants externes rétribués à l'heure, 7 personnes dont 4 à temps partiel pour l'administration et la comptabilité, 3 personnes à temps partiel pour l'entretien et 1 concierge à plein temps, salarié par le département des bâtiments.

3. Programmes de formation offerts par l'école

Filière HES

L'année 2002 a vu l'ouverture de la Haute Ecole Spécialisée de la Suisse romande, domaine santé-social (HES-S2). En janvier, le secrétariat romand est entré en fonction à Delémont et les responsables des filières (10) et secteurs (3) ont été désignés. A noter que le responsable local de la filière infirmière de l'Ecole du personnel soignant a été désigné responsable de la Conférence des responsables de filières, fonction qu'il occupe à 50 % pour un mandat de 4 ans.

En octobre, tous les sites romands ont marqué l'arrivée des étudiants par des manifestations durant la semaine 43. Des conférences, un café littéraire et une exposition des productions des étudiants ont été organisés à l'Ecole du personnel soignant en l'honneur des 56 premiers étudiants HES (47 francophones et 9 germanophones).

Outre le responsable de filière, son adjointe pour les germanophones, 7 responsables de cycles (4 francophones et 3 germanophones) ont partagé la lourde mission de construire un programme identique en deux langues et de mobiliser toutes les compétences des enseignants de l'école et de quelques praticiens du terrain pour préparer l'accueil des étudiants du 1^{er} cycle (2 ans). La formation est structurée par alternance de formation théorique et de stages pratiques. Elle est construite selon une organisation modulaire et un système de crédits (ECTS) favorisant la souplesse et la mobilité dans le cursus. Elle dispense un enseignement axé sur la pratique d'une profession caractérisée par la complexité et l'imprévisibilité des situations dans une perspective interdisciplinaire et polysectorielle.

La formation HES se déroule à plein temps sur 4 ans. La formation en cours d'emploi ou à temps partiel sera possible dès 2004.

Filière CFC / Assistante et assistant en soins et santé communautaire

Sous l'égide de la Commission romande de la formation professionnelle (CRFP) et sur la base de la réglementation préparée par l'Office fédéral de la formation et de la technique (OFFT), de la Croix-Rouge suisse et de la Conférence des directeurs des affaires sanitaires (CDS), une nouvelle formation a été mise en place. Ce programme en 3 ans prépare l'apprentie et l'apprenti à gérer, de manière autonome et responsable, les situations professionnelles consistant à suppléer et accompagner, en collaboration avec le personnel qualifié de l'équipe pluridisciplinaire, les personnes dans les activités de la vie quotidienne, en assurant des soins ainsi que des prestations de service et de

logistique. La durée de formation est de 3 ans. La formation est réglementée par un contrat d'apprentissage dans lequel l'Ecole assume le rôle d'employeur. La 1^{ère} année est organisée en tronc commun avec les formations d'aide familiale et de gestionnaire en économie familiale. L'organisation de cette 1^{ère} année tronc commun permet à l'apprenti ou l'apprentie de choisir ou de consolider son choix de filière pour la 2^{ème} année et la 3^{ème} année. Le titre obtenu est un certificat fédéral de capacité réglementé par l'OFFT (Office fédéral de la formation professionnelle et de la technologie).

La cheffe de projet pour la mise en place de ce projet novateur a travaillé avec une petite équipe d'enseignantes à la mise en place de ce nouveau CFC, conjointement avec le Centre d'économie familiale (CEFA) de l'Institut agricole de Grangeneuve (IAG). Le 25 août, ce sont plus de 60 apprentis qui ont commencé leur formation: deux classes à Grangeneuve et deux classes à l'Ecole du personnel soignant. Une convention de collaboration entre les deux institutions a été élaborée ainsi que les règlements usuels.

Programme de technicienne diplômée et technicien diplômé en salle d'opération en 4 ans (TSO)

Avec l'avènement de la formation d'infirmière et d'infirmier en HES, le programme de formation des TSO a été séparé du programme infirmier, il est désormais autonome et situé au niveau tertiaire non HES.

Le 1^{er} septembre 2002, 12 personnes ont commencé leur formation avec un statut soit d'étudiant, soit de personne en formation en emploi. Avec les étudiants des années précédentes, une trentaine de personnes composent la section TSO.

Formation d'infirmière et d'infirmier, programme étudiantin

Niveau I francophone en 3 ans

Situé au niveau secondaire supérieur, ce programme, dont le Conseil de direction a décidé l'arrêt en 2000, verra ses derniers diplômés en 2003. A noter qu'un grand nombre de personnes diplômées de niveau I poursuivent leur formation pour l'obtention d'un diplôme de Niveau II.

Niveau II francophone et germanophone en 4 ans

Six promotions (3 francophones et 3 germanophones) poursuivent la formation d'infirmière et d'infirmier de Niveau II dans les programmes reconnues par la CRS qui se termineront en 2005.

Formation d'infirmière et d'infirmier en emploi

Programme d'infirmière et d'infirmier de Niveau I francophone en cours d'emploi pour infirmière-assistante et infirmier-assistant en 2 ans

Ce programme a permis de décerner plus de 60 diplômes. La formation, offerte sous la forme d'un recyclage, a rempli son rôle et a donc été supprimée en 2001.

Programme d'infirmière et d'infirmier de Niveau II francophone en cours d'emploi pour infirmière et infirmier de Niveau I en 1 année

Cette formation remporte un grand succès auprès des infirmières et infirmiers de Niveau I et de leurs employeurs. Il s'agit d'une formation modulaire qui s'adresse à des professionnels/les adultes, souvent responsables de famille. Le programme est dispensé en cours d'emploi et permet ainsi aux personnes en formation de conserver leur place de travail et leur salaire. Privilégiant une pédagogie d'adulte, il part des compétences et des représentations professionnelles déjà acquises et vise leur extension et leur transformation pour une professionnalisation de haut niveau. Durant la formation, un portfolio, centré sur l'intégration des acquis et la dynamique identitaire, est réalisé.

Programme d'aide soignante et aide soignant francophone en 1 année

Ce programme se donne en cours d'emploi. Il est fréquenté par une majorité de personnes exerçant déjà cette fonction sans formation, tant dans les homes pour personnes âgées que dans les hôpitaux. Avide de connaissances, de compétences et de compréhension de leur pratique, cette population fait preuve d'une motivation importante pour la formation. Un tiers est composé de jeunes ayant un statut «d'apprenti» dans ces mêmes institutions. Cette dernière population a souvent subi les aléas de la promotion scolaire. En leur permettant une formation professionnelle, l'École du personnel soignant joue ainsi un rôle dans le maintien du lien social. Pour les deux tiers restant, les personnes en formation bénéficient d'une longue expérience sur le terrain. Il s'agit d'une population plus âgée souvent stimulée à entreprendre la formation par leurs employeurs désirant bénéficier d'un personnel qualifié.

Les stages

Un réseau d'institutions de soins et du domaine médico-social permet l'organisation de centaines de stages nécessaires à la formation. Un poste d'enseignement est réservé à leur organisation et permet de maintenir ce lien fondamental entre l'école et les praticiens des lieux de stages. La section germanophone rencontre quelques difficultés à trouver des stages proches d'où l'obligation d'effectuer des stages francophones sans qu'ils souhaitent nécessairement adhérer à un programme bilingue et la nécessité de lointains déplacements.

4. Bilinguisme

Depuis 6 ans, les infirmières et infirmiers de Niveau II germanophones et francophones peuvent suivre un programme bilingue. Il est sanctionné par la mention «option bilingue»

sur le diplôme. Ce programme comprend 3 séminaires bilingues et un stage dans l'autre langue d'au moins 5 semaines.

Cette année, les séminaires bilingues ont été, dans l'ensemble, évalués positivement, les étudiants ont fait preuve d'une grande motivation. Les compétences acquises ont été sanctionnées dans un travail écrit noté.

Les séminaires bilingues offrent la possibilité d'approfondir des thèmes professionnels dans l'autre langue avec des professeurs d'une autre section. Ils constituent une occasion supplémentaire d'échanges fructueux avec des étudiants de l'autre communauté linguistique. A noter que le nouveau programme HES comprendra également une formation bilingue.

5. Candidatures

Les sous-commissions ont examiné 312 candidatures aux divers programmes, soit:

Filière HES en 4 ans francophone et germanophone:

65 candidatures examinées; 56 personnes admises; 55 personnes ont commencé leur formation le 23 octobre 2002.

Filière CFC en 3 ans:

75 candidatures examinées; 63 personnes ont débuté la formation en août 2002 dans 4 classes.

Programme d'aide soignante et d'aide soignant francophone en 1 année:

116 candidatures examinées; 76 personnes acceptées dont 17 désistements, ces dernières candidates et ces derniers candidats n'ayant notamment pas trouvé d'employeur.

Programme de technicienne et de technicien en salle d'opération francophone en 4 ans:

6 candidatures examinées; 6 personnes acceptées.

Programme de technicienne et de technicien en salle d'opération francophone en cours d'emploi en 3 ans:

8 candidatures examinées; 5 personnes acceptées dont 3 désistements, ces derniers candidats n'ayant pas trouvé d'employeur.

Programme d'infirmière et d'infirmier de Niveau II francophone en cours d'emploi pour infirmière et infirmier de Niveau I francophone:

42 candidatures examinées; 38 personnes acceptées dont 7 désistements.

6. Etudiants/es

Effectif des étudiants au 31 décembre 2002

Programme	Etudiantes	%	Etudiants	%	Total	Effectif en % par section
Filière HES Francophone						
Promotion 2002-2006	42	91,30 %	4	8,70 %	46	11,00 %
Filière HES Germanophone						
Promotion 2002-2006	9	100 %	0	0 %	9	2,15 %
Filière CFC						
Promotion 2002-2005	54	90,00 %	6	10 %	60	14,35 %
Niveau II Francophone						
Promotions 1999-2003	37		2		39	
2000-2004	33		5		38	
2001-2005	40		5		45	
Total section	110	90,16 %	12	9,84 %	122	29,19 %
Niveau II Germanophone						
Promotions 1999-2003	10		2		12	
2000-2004	14		1		15	
2001-2005	14		0		14	
Total section	38	92,68 %	3	7,32 %	41	9,81 %
Niveau I						
Promotion 2000-2003	13	100,00 %	0	0 %	13	3,11 %
Techniciennes et techniciens en salle d'opération (TSO)						
Promotions 1999-2003	9		0		9	
2000-2004	4		0		4	
2001-2005	2		2		4	
2002-2006	9		3		12	
Total section	24	82,76 %	5	17,24 %	29	6,94 %
Aides soignantes et aides soignants						
Promotion 2002-2003	60	90,91 %	6	9,09 %	66	15,79 %
Niveau II pour infirmières et infirmiers Niveau I						
Promotion 2002	20	83,33 %	4	18,75 %	24	7,66 %
Total général au 31.12.2002	376	89,95 %	42	10,05 %	418	100,00 %

7. Diplômes et certificats décernés

En juillet 2002 et en décembre 2002, l'École a décerné 180 nouveaux titres professionnels. Toutes ces personnes diplômées ou certifiées ont trouvé un emploi.

Diplômes et certificats décernés en 2002

Programme	Diplômes		Certificats		Total
	Femmes	Hommes	Femmes	Hommes	
Niveau II Francophone	39	3	–	–	42
Niveau II Alémanique	15	–	–	–	15
Niveau I francophone /alémanique	19	4	–	–	23
Technicienne en salle d'opération (programme en cours d'emploi)	1	1	–	–	2
Technicienne en salle d'opération (programme étudiantin)	3	–	–	–	3
Niveau II pour infirmières et infirmiers de Niveau I (programme en cours d'emploi)	19	4	–	–	23
Niveau I pour infirmières et infirmiers assistants (programme en cours d'emploi)	9	–	–	–	9
Aide soignantes et aide soignants (programme en cours d'emploi)	–	–	60	3	63
Total	105	12	60	3	180

8. Manifestation et expositions organisées à l'EPS

Soucieuse de poursuivre ses activités dans le domaine des relations publiques, l'EPS a été le lieu de diverses expositions, en lien non seulement avec l'enseignement ou les soins, mais aussi avec la culture au sens large. Ainsi elle a abrité:

- du 15.02 au 22.02.02: une exposition devenue traditionnelle à l'EPS et destinée avant tout aux étudiants de l'EPS, intitulée «Le marché des formations»;
- du 26.09 au 06.10.02: un stand à la Foire de Fribourg, dans son «village des métiers», par lequel l'EPS et les formations qu'elle dispense ont pu se faire connaître à un large public et essentiellement à la population jeune, en phase d'orientation professionnelle; le stand de l'EPS a obtenu la 2^{ème} place au concours des meilleurs stands;
- du 25.10 au 15.11.02: une exposition des œuvres effectuées par les nouvelles étudiantes et nouveaux étudiants de la filière HES, au travers desquelles apparaissaient leurs représentations de la formation entreprise;
- du 14.11 au 15.11.02: l'école a participé activement à l'accueil des membres de la Conférences des directrices et directeurs d'écoles (ESEI) et des directrices et directeurs des services infirmiers (ADSI) qui tenaient leur Congrès annuel (200 participants) à Fribourg;
- du 04.12 au 20.12.02: une exposition de photos et textes, organisée par les étudiantes ayant effectué un stage à l'étranger (Sénégal, Bénin et Canada), exposition complétée par 3 soirées-conférences.

9. Offres en formation permanente

Depuis quelques années, l'EPS offre la possibilité aux praticiens de tous niveaux de suivre des cours de formation permanente en relation avec leur pratique infirmière. Ces cours répondent à une demande sans cesse croissante, ci-après deux exemples:

Séminaires d'accompagnant en stage:

Session réservée aux infirmières et infirmiers qui accompagnent les professionnels suivant une formation passerelle de niveau I ou II. Cette session permet d'acquérir les outils nécessaires à cet accompagnement. Elle compte 11 heures sur trois demi-journées avec 20 participants.

Vérité-Espoir-Autonomie:

Session réservée aux aides soignantes et aides soignants ainsi qu'aux aides hospitalières et aides hospitaliers certifiés. Deux journées à choix de 6 heures avec 18 participants permettent de clarifier les thèmes auxquels ce personnel est confronté dans un espace d'échanges et de réflexion.

10. Prestations de services

Actuellement, divers partenariats avec mandats de prestations s'instaurent avec l'EPS. On fait notamment appel à l'EPS pour des mandats d'enseignement, d'organisation du travail ou d'organisation de formations à l'usage des praticiens ou dans le domaine privé. Les mandats obtenus en 2002 ont concerné diverses sessions de formation permanente dispensée par l'Association fribourgeoise des ins-

tutions pour personnes âgées (AFIPA) et diverses formations permanentes demandées par les praticiens.

11. Activités de recherche, développement (Ra&D) et prestations de service

Dans le prolongement des activités menées par le passé, les activités Ra&D se sont particulièrement développées en 2002 et ont fait l'objet de plusieurs articles de presse.

Les chercheurs qui ont bénéficié du soutien de la Confédération pour les travaux menés en médiologie de la santé poursuivent leurs activités de développement et de valorisation. Plusieurs résultats de recherche ont été bien accueillis à l'étranger (Belgique, France et Québec) et font partie de l'enseignement dans certains programmes canadiens.

Dans d'autres domaines, les différentes activités de recherche menées en 2002 (la prévention de la maltraitance dans les homes et l'application de directives cantonales, la prévention des chutes, la prévention de la douleur aiguë chez le nouveau-né sain, les partenariats à développer dans les institutions de soins autour de la nouvelle mission Ra&D (HES), etc.) touchent à leur fin et vont entrer également dans la phase de valorisation. Le transfert des résultats de recherche dans le programme d'enseignement a commencé, y compris en formation HES.

Deux projets de recherche ont été déposés au Fonds national suisse de la recherche scientifique (FNS) en 2002 dont un, mené en collaboration avec la HES-TS de Givisiez. L'Unité de recherche et de développement constituée en 2002 sera opérationnelle dès février 2003 et une collaboratrice scientifique pour le programme de langue allemande a pu être engagée.

Avec le peu de moyens dont elle dispose, l'Ecole du personnel soignant de Fribourg continue d'occuper une place tout à fait honorable au sein de la discipline des pratiques de soins. Plusieurs chercheurs ont assuré une présentation de leurs résultats à différents partenaires de terrain ainsi qu'une contribution à la première journée de la recherche scientifique de la HES-S2 organisée à Lausanne le 26 novembre 2002. Leur présence est également retenue pour le Congrès mondial de la francophonie infirmière qui se tiendra à Montpellier du 25 au 28 mai 2003.

12. Activités d'informations

L'information au public, aux candidats, aux partenaires de l'école et à l'interne s'est développée en 2002 dans plusieurs directions grâce à un renforcement des moyens à disposition:

- Le site Internet de l'EPS ouvert en 2002 a répondu à nos attentes;
- L'usage de l'Intranet facilite grandement les communications internes et simplifie les procédures.
- Le lancement en octobre du premier numéro du journal de l'EPS intitulé *Ouvertüre*, tiré à plus de 1000 exemplaires, constitue un pas important pour le rayonnement de l'école et son «apprentissage» de la communication journalistique.
- De très nombreuses séances d'information dans les écoles et les lieux de stages ont été organisées pour présenter les formations. La collaboration avec l'Office d'orientation professionnelle et l'Ecole cantonale de degré diplôme (ECDD) sont à relever. La dernière citée a reçu la mission de préparer les candidats (stages et compléments de formation) pour répondre aux nouvelles exigences de la HES. Bien que les directives romandes aient tardé, la mission a été remplie avec efficacité.

L'école est représentée dans de nombreux organismes et tisse tout un réseau de contact et de collaboration. Ce point fera l'objet d'une étude prévue en 2003.

13. Formation du personnel et développement du projet d'établissement

A la fin 2001 et au début 2002, un projet d'établissement, réalisé par les enseignants a permis d'identifier et d'arrêter huit pôles de développement de l'école au niveau pédagogique et organisationnel. Les concepts et valeurs ainsi adoptés ont constitué une des bases de la construction des nouveaux programmes. La formation individuelle des enseignants, aussi bien pédagogique que dans les domaines professionnels, se poursuit et leur permet de satisfaire aux nouvelles exigences liées au passage de nos formations à la Confédération.

Le présent rapport en témoigne, les activités multiples et complexes de l'EPS exigent une structure de gestion mieux adaptée à son développement. Un projet élaboré cette année sera mis en place en 2003 et permettra d'intégrer la gestion du personnel et la mise en place des nouvelles missions de la HES-S2.

Affaires sociales

I. Service de la surveillance des fondations et des institutions de prévoyance professionnelle

1. Personnel

Le personnel comprend un chef de service et un adjoint du chef de service.

Vu ses fonctions de vice-président de la Conférence des autorités cantonales de surveillance LPP et des fondations, le chef de service est membre du «Groupe de travail Confédération / cantons sur la surveillance de la prévoyance professionnelle».

2. Activités

Le service examine les documents (comptes, rapport d'activité) que les fondations et les institutions de prévoyance sont tenues de lui remettre chaque année, avec le rapport de leur organe de contrôle et, périodiquement, celui de l'expert en prévoyance professionnelle pour les institutions de prévoyance uniquement. Le service doit recevoir les communications des institutions de prévoyance enregistrées lorsque les cotisations réglementaires n'ont pas été versées par l'employeur dans les trois mois suivant leur échéance et il prend les mesures nécessaires. Le service examine les projets de statuts, de règlements ou de modifications de ceux-ci, et il vérifie les documents remis dans le cadre de liquidations ou de fusions en vue des décisions de l'autorité de surveillance. Le service tient le registre cantonal de la prévoyance professionnelle, nécessaire pour les institutions de prévoyance qui appliquent au minimum le régime LPP. Il dénonce aussi à l'institution supplétive les employeurs qui ne remplissent pas leurs obligations à l'égard de la LPP; il s'agit de 70 dossiers en 2002. Le service est également sollicité par des tiers pour donner des renseignements relatifs à la loi fédérale sur la prévoyance professionnelle (LPP).

En 2002, au vu des mauvais résultats économiques, les déficits comptables et les déficits techniques ou «actuariels» des institutions de prévoyance ont encore augmenté. Le Conseil fédéral a donc exigé deux enquêtes auprès des dites institutions. Le Service de la surveillance, après avoir pris des mesures préventives (cf. circulaires des 15 avril et 3 juillet 2002) a pu répondre que les cas pour le canton étaient encore peu nombreux. L'examen des comptes annuels, dès réception, permet en effet d'intervenir au meilleur moment.

Le 26 juin 2002, le Tribunal administratif du canton de Fribourg a décidé quelle devait être la définition exacte d'une «fondation ecclésiastique»; cette décision n'a pas fait l'objet d'un recours.

3. Données statistiques

Le registre des fondations compte, au 31 décembre 2002, 523 dossiers. 96 se rapportent à des institutions de pré-

voyance inscrites dans le registre de la prévoyance professionnelle et 173 concernent des fondations ayant adopté le régime de la prévoyance sur-obligatoire; presque 150 institutions continuent à faire l'objet d'une procédure de mise en liquidation totale et de radiation qui devrait pouvoir se terminer en 2003. 254 dossiers ont trait à des fondations classiques.

II. Service de la prévoyance sociale

1. Personnel

Le personnel comprend un chef de service, un adjoint du chef de service, un chef de secteur, une cheffe de secteur à mi-temps, une juriste à mi-temps, une inspectrice des institutions spécialisées à mi-temps, une réviseuse des comptes des institutions spécialisées, une secrétaire-comptable, deux collaborateurs administratifs à plein temps, deux collaboratrices administratives à temps partiel, trois secrétaires à mi-temps et deux apprenties.

2. Activités

Le Service est formé de trois secteurs:

- le secteur des institutions spécialisées pour les personnes handicapées ou inadaptées;
- le secteur des établissements médico-sociaux pour les personnes âgées;
- le secteur des pensions alimentaires.

Dans le cadre de l'examen périodique des subventions cantonales, le Service de la prévoyance sociale a déposé un rapport relatif à la subvention annuelle que l'Etat alloue au Service de consultation conjugale. Dans ses conclusions, ce rapport relève que la subvention répond aux critères prévus par la Loi du 17 novembre 1999 sur les subventions. A titre de mesures transitoires, proposition est faite qu'entre 2004 et 2006, la subvention soit plafonnée et que l'octroi de celle-ci repose sur de nouvelles modalités.

a) Les institutions spécialisées pour les personnes handicapées ou inadaptées

Le réseau des institutions spécialisées reconnues par le canton comprend 58 établissements qui se répartissent comme suit:

Institutions pour mineurs

- 12 écoles spéciales
- 9 maisons d'éducation
- 1 unité familiale à caractère socio-thérapeutique
- 2 centres de formation professionnelle spécialisée.

Institutions pour adultes

- 16 homes/appartements avec ateliers
- 8 homes sans ateliers
- 6 ateliers
- 3 centres de réinsertion socio-professionnelle
- 1 centre de formation continue.

La Fondation Hannah, aux Sciernes d'Albeuve, a été reconnue dès le 1^{er} janvier 2002, en qualité d'institution spécialisée pour la prise en charge de personnes handicapées psychiques adultes. Les personnes handicapées adultes hébergées par l'institution Le Bosquet, à Givisiez, ont été transférées dans le nouveau home/atelier que la Fondation fribourgeoise en faveur des handicapés mentaux et IMC adultes a construit à Misery. Ainsi, l'institution Le Bosquet ne reçoit que des enfants en bas âge, handicapés ou nécessitant des mesures éducatives particulières.

A partir d'octobre 2002, une personne a été engagée en qualité de chef du secteur des institutions spécialisées.

Les activités courantes liées aux institutions spécialisées sont:

- l'analyse des budgets et la détermination du montant de la subvention cantonale allouée à chaque institution;
- l'établissement du décompte final fixant le montant définitif de la subvention après examen des comptes de l'institution;
- la répartition à d'autres cantons de la part de l'excédent de charges lorsque l'institution accueille des personnes domiciliées dans d'autres cantons;
- le paiement des factures pour les séjours, dans des institutions d'autres cantons, de personnes domiciliées dans le canton de Fribourg et le contrôle des décomptes finals présentés par ces institutions;
- l'échange des garanties financières pour les placements, dans d'autres cantons, de personnes domiciliées dans le canton de Fribourg et les séjours, dans des institutions fribourgeoises, de ressortissants d'autres cantons;
- l'octroi des garanties financières pour les placements, dans les écoles spéciales, de mineurs de nationalité étrangère qui, ne remplissant les conditions de la législation sur l'Assurance-invalidité, sont à la charge du canton;
- la transmission, à l'Office fédéral de la statistique, des données relatives aux institutions spécialisées considérées comme établissements de santé non hospitaliers.

Le Service a transmis à l'Office fédéral de la justice, avec un préavis favorable, les dossiers relatifs à la reconnaissance de la Fondation Transit et du Kinderheim Heimelig, pour l'obtention de la subvention à l'exploitation prévue par la législation sur l'exécution des peines et mesures. L'Office fédéral n'a pas encore statué sur ces demandes de reconnaissance.

Avec un préavis favorable, la Direction de la santé publique et des affaires sociales a transmis, à l'Office fédéral des assurances sociales, les dossiers relatifs à l'acquisition, à Romont, d'une halle pour y installer les ateliers protégés de la Glâne et à la transformation du foyer St-Joseph de Gumefens.

En tant que canton pilote participant à l'étude d'un nouveau modèle de financement propre aux institutions s'occupant de la réinsertion socio-professionnelle de personnes

toxicomanes ou alcooliques, le Service a participé aux séances d'informations organisées par l'Office fédéral de la santé publique.

Le modèle propose de confier aux cantons la charge d'assurer le financement des institutions par l'octroi d'avances de fonds, la récupération des subventions auprès de l'Assurance-Invalidité pour les personnes considérées comme invalides, l'encaissement des participations des personnes séjournant dans ces institutions et l'octroi des garanties de financement des thérapies au vu du préavis émis par un centre à créer et chargé de poser l'indication du séjour thérapeutique. Ce nouveau modèle de financement ne fait pas l'unanimité des cantons; un groupe de travail créé par l'Office fédéral de la santé publique et comprenant des représentants de tous les cantons est chargé de réexaminer ce projet et d'éliminer les divergences. Dans le courant du printemps 2003, le Conseil d'Etat se déterminera sur l'introduction de ce nouveau modèle qui nécessitera une modification de la loi d'aide aux institutions spécialisées.

L'étude confiée à un expert externe a abouti au dépôt d'un nouveau modèle de subventionnement des ateliers protégés et d'occupation basé sur des forfaits journaliers. Ce modèle a été mis en consultation auprès de l'Association fribourgeoise des institutions s'occupant de personnes handicapées ou inadaptées (AFIH) et des institutions concernées. La consultation a révélé quelques problèmes qui doivent encore être résolus. Le modèle de subventionnement sera testé lors de l'examen de budgets 2004 et mis en application après une modification de la loi d'aide aux institutions spécialisées. Un modèle semblable est en cours d'étude pour le subventionnement des maisons d'éducation.

La Commission d'évaluation des besoins en institutions spécialisées a déposé un rapport sur les institutions pour les personnes handicapées. Ce rapport constate que, dans la partie francophone du canton, le réseau est en mesure de répondre aux demandes de prise en charge en milieu institutionnel des personnes handicapées; de nouvelles institutions devront être créées dans la partie alémanique pour les personnes handicapées psychiques. La mission des institutions doit aussi évoluer vers des formes de prise en charge différenciées telles que la poursuite de l'intégration à l'école ordinaire de certains élèves déficients mentaux, la recherche de forme de scolarisation adaptée pour certains élèves présentant de graves troubles psychiques, la mise en place de moyens favorisant le maintien et l'accompagnement à domicile, l'ouverture de foyers de jour, l'hébergement de personnes handicapées vieillissantes qui ne peuvent être transférées dans des établissements médico-sociaux.

La Commission a déposé un autre rapport sur les institutions pour les mineurs qui nécessitent des mesures éducatives particulières. Parmi les propositions qui concluent ce rapport figurent notamment le développement d'un concept de familles d'accueil, le recours à l'action éducative en milieu ouvert, la création de classes pour des enfants capables de suivre l'enseignement dans l'école ordinaire, mais dont les troubles du comportement nécessitent un encadrement éducatif et pédagogique soutenu et l'ouverture d'une structure pour des adolescents qui n'entrent dans aucun projet éducatif, pédagogique et professionnel.

b) *Les établissements médico-sociaux pour personnes âgées*

Les activités courantes liées aux établissements médico-sociaux sont:

- l'analyse des budgets et la détermination du prix de l'accompagnement de chaque établissement;
- l'analyse des correctifs de comptes et la détermination du montant du correctif accepté pour chaque établissement;
- le paiement d'acomptes de subventions aux établissements en relation avec les participations des pouvoirs publics aux frais d'accompagnement;
- le décompte final des participations des pouvoirs publics aux frais d'accompagnement pour chaque établissement;
- la répartition trimestrielle entre les communes des participations aux frais d'accompagnement sur la base des acomptes versés et présentation d'un décompte final sur la base des décomptes définitifs de chaque établissement;
- la participation régulière aux séances du bureau exécutif de l'AFIPA;
- la participation à des séances relatives à des échanges d'informations entre cantons en relation avec le financement des établissements médico-sociaux;
- la tenue de statistiques liées aux établissements médico-sociaux.

Dans ce secteur, l'activité a porté essentiellement sur la mise en application, le 1^{er} janvier 2002, de la loi du 23 mars 2000 sur les établissements médico-sociaux et de son règlement du 4 décembre 2001.

En accord avec l'Association fribourgeoise des institutions pour personnes âgées (AFIPA), la Direction de la santé publique et des affaires sociales a arrêté le plan comptable et le modèle de comptabilité analytique à l'usage des EMS.

Le Conseil d'Etat a nommé la Commission consultative chargée d'émettre un préavis sur la planification des EMS et des recommandations au Conseil d'Etat et à la Direction de la santé publique et des affaires sociales sur toutes les questions liées aux activités et au financement des institutions et à la prise en charge des personnes âgées. Cette Commission a siégé une première fois en décembre.

Par ordonnance du 4 décembre 2001, le Conseil d'Etat a modifié l'arrêté fixant la liste des établissements médico-sociaux et y a ajouté deux nouveaux établissements partiellement reconnus en qualité d'EMS. Ce sont:

- l'Alters- und Wohnheim Kerzers, 3210 Kerzers 20 lits
- le Foyer St-Germain, 1663 Gruyères 15 lits

Quatre établissements partiellement reconnus se sont vu accorder des lits supplémentaires. Ce sont:

- la Villa Beausite, 1700 Fribourg 20 lits
- le Pflegeheim des Sensebezirks, 1712 Tafers 18 lits

- le Foyer St-Vincent, 1628 Vuadens 5 lits
- le Medizinisches Pflegeheim des Seebezirks, 3280 Meyriez 5 lits

A fin 2002, le réseau des établissements médico-sociaux reconnus compte 1933 lits.

Le prix de pension pris en considération dans le calcul des prestations complémentaires et de la participation des pouvoirs publics aux frais de l'accompagnement a été augmenté de deux francs pour chaque niveau de soins. En 2002, ce prix est de

- 87 francs par jour pour les personnes indépendantes et celles qui requièrent un niveau de soins A
- 88 francs par jour pour le niveau de soins B
- 89 francs par jour pour le niveau de soins C
- 90 francs par jour pour le niveau de soins D.

Dans les homes ou partie de homes non reconnus comme EMS, le prix de pension est de 98 francs par jour.

Un consultant extérieur au canton a été chargé d'analyser et de comparer les prix de pension de 12 établissements. Un groupe de travail examine les conclusions et propositions du rapport déposé par ce consultant.

La participation des assureurs-maladie aux frais de soins, fixée par le Conseil fédéral en 1997 au moyen d'un tarif-cadre, est restée inchangée. Cela signifie que l'augmentation du coût des soins et de l'accompagnement est supportée par les résidents des EMS et par les pouvoirs publics. L'introduction d'une comptabilité analytique devrait amener les assureurs-maladie à prendre en charge les frais réels des soins tels que prévus par la LAMal.

Le contrat de prestation conclu pour 2001 et 2002 entre l'AFIPA et la Direction de la santé publique et des affaires sociales a été reconduit pour une nouvelle période de deux ans.

c) *Les pensions alimentaires*

Les activités courantes liées aux avances et à l'encaissement des pensions alimentaires sont:

- la réception des demandes et constitution du dossier
- la détermination du droit à l'aide à l'encaissement et/ou à des avances de pensions
- la communication au bénéficiaire de la décision d'octroi ou de refus de la prestation
- l'avis au débiteur de l'octroi du mandat d'agir au nom du créancier et de son obligation de verser la pension au Bureau
- la facturation mensuelle des contributions d'entretien
- le versement des avances de pensions ou le reversement des paiements des débiteurs
- la vérification périodique du droit du bénéficiaire aux prestations du Bureau
- l'envoi des rappels aux débiteurs et des propositions de paiements

- l'introduction de la procédure d'encaissement par la voie de la poursuite, de la cession de salaire ou de la plainte pénale
- la représentation du Bureau devant les instances judiciaires
- la balance mensuelle des flux financiers
- la répartition aux communes de la part des avances versées.

Le Bureau des pensions alimentaires a utilisé l'application «Follow me» développée par le Centre informatique de l'Etat de Fribourg pour la saisie des nouveaux dossiers et une partie des anciens dossiers.

Le Bureau a ouvert 146 dossiers dont 115 dossiers d'avances ou d'aides à l'encaissement de contributions en faveur d'enfants et 31 dossiers en faveur de conjoints ou d'ex-conjoints. A fin 2002, 48 dossiers de demandes

n'étaient pas traités. Cette situation est à double titre préoccupante: pour les bénéficiaires qui doivent patienter plusieurs mois avant de connaître la suite donnée à leur requête et recevoir l'aide attendue et pour le personnel du Bureau dont la surcharge de travail est croissante.

Le taux de récupération des créances a été de 52,75 % pour l'année 2002, alors qu'il était de 57,09 % en 2001 et de 48,51 % en 2000.

En 2002, le Bureau a déposé 135 plaintes pénales, 15 demandes de cessions de salaires et 186 réquisitions de poursuites. 51 procédures ont abouti à des décisions judiciaires de non lieu, d'acquittements et d'ordonnances de classement de dossiers, forçant le Bureau à abandonner les démarches faites pour obtenir l'exécution de la prestation d'entretien.

Statistique, à fin décembre 2002, des personnes handicapées ou inadaptées placées dans des institutions spécialisées

Types d'institutions	Personnes placées dans des institutions du canton de Fribourg				Personnes domiciliées dans le canton de Fribourg, placées dans des institutions d'autres cantons	
	Domiciliées dans le canton de Fribourg		Domiciliées dans d'autres cantons		AI	non AI
	AI	non AI	AI	non AI		
Ecoles spéciales avec internat	69	7	23	4	27	–
Ecoles spéciales sans internat	754	54	25	1	23	–
Centres de formation professionnelle spécialisés	51	–	65	–	–	–
Homes pour personnes handicapées adultes, avec atelier	446	20	23	6	47	–
Homes pour personnes handicapées adultes, sans atelier	111	20	7	13	10	13
Ateliers pour personnes handicapées adultes	670	28	7	–	4	–
Total des personnes handicapées	2 092	129	150	24	111	13
Maisons d'éducation	–	155	–	12	–	30
Total des personnes placées	2 092	284	150	36	111	43

Statistiques des prestations des établissements médico-sociaux en 2002

ETABLISSEMENTS	NIVEAU DE SOINS 2002				TOTAL	SUBVENTIONS 2002 Fr.
	A	B	C	D		
HOME MEDICALISE DE LA SARINE, VILLARS-SUR-GLANE	582	5 624	8 801	15 207	30 214	1 698 160.20
MAISON DE LA PROVIDENCE, FRIBOURG		2 317	8 791	9 352	20 460	834 460.85
LA RESIDENCE DES CHENES, FRIBOURG		4 119	4 044	7 435	15 598	519 148.25
HOME BOURGEOISIAL DES BONNESFONTAINES, FRIBOURG	365	3 260	6 204	5 438	15 267	371 328.00
FOYER JEAN-PAUL II, VILLARS-SUR-GLANE	577	1 564	1 862	3 323	7 326	287 992.80
RESIDENCE LES MARTINETS, VILLARS-SUR-GLANE		3 580	4 276	7 436	15 292	555 882.10
RESIDENCE LES EPINETTES, MARLY	365	2 262	3 016	4 991	10 634	440 148.05

ETABLISSEMENTS	NIVEAU DE SOINS 2002				TOTAL	SUBVENTIONS 2002 Fr.
	A	B	C	D		
RESIDENCE ST-MARTIN, COTTENS	1 388	7 155	5 245	7 753	21 541	597 286.05
HOME DU GIBLOUX, FARVAGNY-LE-GRAND	690	4 629	2 900	5 944	14 163	477 676.45
RESIDENCE LE MANOIR, GIVISIEZ	749	1 603	959	8 259	11 570	614 867.45
VILLA BEAUSITE, FRIBOURG			2 808	5 421	8 229	379 768.05
PFLEGEHEIM DES SENSEBEZIRKS, TAFERS	158	3 406	6 487	15 048	25 099	1 190 894.40
ALTERS- UND PFLEGEHEIM SONNMATT, SCHMITTEN	365	3 477	4 435	4 264	12 541	436 829.90
PFLEGEHEIM WOLFACKER, DUEDINGEN	1 460	2 788	2 776	3 030	10 054	238 817.80
ALTERS- UND PFLEGEHEIM AERGERA, GIFFERS	352	1 993	4 358	3 792	10 495	336 176.10
ALTERSHEIM BACHMATTE, PLAFFEIEN		2 889	1 787	3 185	7 861	304 456.15
HOME MEDICALISE D'HUMILIMONT, MARSENS	365	1 788	1 811	7 311	11 275	804 204.90
FOYER DE BOULEYRES, BULLE	1 240	5 003	5 821	9 798	21 862	911 180.25
HOME DE LA VALLEE DE LA JOGNE, CHARMEY	365	1 822	1 605	8 388	12 180	682 581.90
FOYER LA ROSE DES VENTS, BROC		1 160	5 569	6 571	13 300	521 567.35
FOYER ST-JOSEPH, LA ROCHE	638	3 316	4 787	5 119	13 860	659 678.15
MAISON BOURGEOISIALE, BULLE		3 661	4 498	5 966	14 125	737 095.05
HOME DE LA VALLEE DE L'INTYAMON, VILLARS-SOUS-MONT	364	5 102	3 083	3 966	12 515	480 095.45
FOYER ST-VINCENT, VUADENS				4 514	4 514	291 162.35
FOYER ST-GERMAIN, GRUYERES			1 438	1 642	3 080	150 000.00
MEDIZINISCHES PFLEGEHEIM, MEYRIEZ		998	5 330	9 403	15 731	496 133.15
ALTERS- UND PFLEGEHEIM JEUSS, JEUSS	907	1 988	4 976	3 680	11 551	315 175.20
HOME MEDICALISE ST-FRANCOIS, COURTEPIN		3 473	4 677	5 070	13 220	678 651.50
HOME POUR PERSONNES AGEES DU VULLY, SUGIEZ		181	2 295	3 355	5 831	268 111.05
ALTERSHEIM KERZERS, KERZERS		306	405	2 570	3 281	200 000.00
HOME MEDICALISE DU DISTRICT DE LA GLANE, BILLENS	365	4 312	6 811	13 230	24 718	892 724.30
FOYER NOTRE-DAME AUXILIATRICE, SIVIRIEZ	357	2 771	5 533	9 723	18 384	479 005.95
RESIDENCE LES MOUETTES, ESTAVAYER-LE-LAC	365	2 132	8 861	11 540	22 898	1 007 085.00
RESIDENCE LES LILAS, DOMDIDIER	363	3 132	5 420	5 915	14 830	514 012.60
LES GREVES DU LAC, GLETTERENS			99	1 907	2 006	64 456.70
MAISON ST-JOSEPH, CHATEL-ST-DENIS	498	4 160	7 205	10 352	22 215	1 149 696.45
LE CHATELET, ATTALENS	546	5 078	3 317	6 320	15 261	414 067.30
Total pour l'année 2002	13 424	101 049	152 290	246 218	512 981	21 000 577.20

Avances et recouvrement des pensions alimentaires

Années	Nouveaux dossiers	Total dossiers	Avances versées	Recouvrement sur avances	
				Fr.	%
1997	156	1 934	3 762 862.85	1 605 785.07	42.67
1998	163	2 097	4 188 129.45	1 795 558.51	42.87
1999	206	2 303	4 654 297.30	2 002 913.42	43.03
2000	177	2 480	4 934 410.90	2 393 843.38	48.51
2001	138	2 618	5 005 781.55	2 857 710.62	57.09
2002	146	2 764	5 058 113.60	2 697 167.91	53.32

Années	Aide à l'encaissement	Frais
1997	1 185 732.15	28 391.40
1998	1 067 788.40	30 291.70
1999	1 159 740.19	40 325.05
2000	1 333 931.51	58 233.—
2001	1 743 482.95	68 696.90
2002	1 898 747.70	55 259.95

Répartition des dossiers en 2002	Domicile	Origine
Canton de Fribourg	81	35
Autres cantons	42	44
Europe	0	47
Amérique	0	5
Afrique	0	8
Asie	0	6
Domicile ou origine inconnu	23	1
Total	146	146

Fr.

Part des communes aux avances non remboursées 2002	1 143 650.—
Part de l'Etat aux avances non remboursées 2002	1 143 650.—
Avances en cours de récupération 1978-2002	29 096 378.54
Aide à l'encaissement en cours de récupération 1978-2002	17 359 821.34
Total avances et aide à l'encaissement en cours de récupération 1978-2002	46 456 199.88

Total des décisions prises en 2002: 666

Recours contre décisions en 2002: 14

Fr.

Augmentation du montant versé à titre d'avances de 1 % par rapport à l'année 2001 soit	52 332.05
Augmentation de l'aide à l'encaissement de 8,8 % par rapport à l'année 2001, soit	155 264.75

III. Service social

1. Personnel

Le personnel comprend à plein temps un chef de service, un adjoint administratif et une secrétaire et, à temps partiel, une adjointe au chef de service (coordinatrice pour les questions d'asile et des réfugiés), un collaborateur scientifique (coordinateur pour les mesures d'insertion sociale), un juriste (coordinateur pour l'aide aux victimes d'infractions), une collaboratrice administrative, deux secrétaires comptables et une secrétaire. Relevons encore la présence d'un apprenti de commerce.

2. Aide aux personnes relevant de la loi sur l'aide sociale (LASoc)

Le rôle du Service social est de proposer des mesures de politique sociale, d'évaluer et d'améliorer le dispositif can-

tonal d'aide sociale, de veiller à son bon fonctionnement et de susciter une harmonisation des pratiques en vue de garantir une égalité de traitement des bénéficiaires. Entre outre, le Service veille à favoriser le dialogue et la collaboration entre les acteurs publics, privés, bénévoles et les Eglises.

Les tâches d'information, de coordination et d'harmonisation prescrites par la Loi sur l'aide sociale (LASoc) occupent donc une place prépondérante parmi les activités du Service. Ainsi, le Service veille à ce que les services sociaux institués par la LASoc (ci-après: SSR) et les commissions sociales assument de manière correcte leurs tâches en matière d'aide sociale.

Pour ce faire, en 2002, le Service a rendu visite à vingt et une commissions sociales sur les 26 instituées et en activité dans le canton au 31 décembre 2002. Le Service a pu ainsi vérifier leur mode de fonctionnement, leur faire des propositions d'amélioration, leur donner des avis ou des recommandations concernant l'application des normes d'aide sociale en vigueur dans le canton. Il a par ailleurs procédé à des révisions comptables dans trois SSR et rendu des rapports détaillés pour chacune d'elles. Il a aussi veillé à l'application de la disposition légale obligeant un SSR à englober au moins trois mille habitants et à avoir du personnel qualifié avec un taux d'activité d'au moins 50 %. Il a organisé, le 16 mai 2002, une séance d'information relative à l'application de la LASoc pour les nouveaux assistants sociaux travaillant dans les SSR. Il a maintenu des liens étroits avec les SSR en participant à quatre reprises aux séances des groupements francophone et germanophone des SSR du canton. Il a transmis régulièrement aux commissions sociales et aux SSR des avis de droit, des informations sur la jurisprudence ad hoc ainsi que les synthèses des réponses aux questions posées par les SSR sur l'application des normes d'aide sociale. Il a présenté dix exposés sur les thèmes de l'aide sociale, de l'insertion, de la collaboration interinstitutionnelle, du bénévolat, de la responsabilité et de la solidarité, de la violence dans les services sociaux, en réponse à des invitations d'organismes fribourgeois, cantonaux et fédéraux. Enfin, il a organisé le 14 novembre 2002 à Grangeneuve la traditionnelle journée thématique LASoc qui a réuni près de 200 personnes et qui avait pour thème principal la question de la collaboration interinstitutionnelle.

Sur le plan de la coordination en particulier, tâche essentielle à la bonne marche d'un dispositif d'aide sociale, le Service a favorisé la mise en oeuvre d'une synergie entre les différents acteurs dudit dispositif et les partenaires publics ou privés. Ses efforts se sont concentrés sur les travaux menés au sein de la Commission de coordination de la collaboration interinstitutionnelle (CCII) instituée par le Conseil d'Etat conformément aux recommandations de la Conférence des Chefs des départements cantonaux de l'économie publique (CDEP) et de la Conférence des Directeurs des affaires sociales (CDAS). Il a également réuni des représentants des SSR et du Service cantonal des contributions afin d'évaluer leurs procédures d'échanges d'informations et d'adopter des dispositions permettant d'en renforcer l'efficacité. Il a aussi rencontré le dentiste conseil des SSR pour faciliter la diffusion de ses critères de

décisions ainsi que le Service des ambulances de la Sarine pour préciser les conditions de prise en charge de ses frais de transport. Il a poursuivi avec l'Office fédéral de la statistique le processus d'intégration des données fribourgeoises dans la statistique suisse de l'aide sociale (SOSTAT). Sur le plan de la collaboration avec les services sociaux spécialisés, le Service a entretenu des liens étroits avec Le Tremplin, chargé de l'aide aux personnes toxicodépendantes, La Tuile, assurant l'aide aux personnes sans abris et/ou en situation de détresse, et Pro Infirmis, veillant à l'aide aux personnes handicapées mentales et/ou physiques.

En outre, le Service a poursuivi ses efforts de coordination dans le champ de l'insertion en tenant à jour et en élargissant régulièrement le catalogue des mesures d'insertion sociale. Ce catalogue comprend, au terme de l'année 2002, plus de quatre-vingts activités réparties dans six différentes catégories (formation, développement personnel, développement du bien-être personnel, activités communautaires, de participation sociale et d'utilité sociale). Le Service a veillé à ce que ces activités soient immédiatement disponibles pour la réalisation des contrats d'insertion sociale dont le nombre ne cesse de croître. La variété de ces mesures, organisées en français et en allemand avec l'appui de 47 organismes, permet d'apporter des réponses personnalisées à la diversité des besoins d'insertion.

Le Service s'est également investi dans le domaine de la prévention afin de repérer l'émergence de phénomènes sociaux et d'en anticiper leurs effets. Il a présidé ainsi le groupe de travail formé des SSR et d'autres services sociaux du canton qui, en collaboration avec la Police cantonale et l'Office des juges d'instruction, a élaboré un concept de prévention et de sécurité en matière de violence, concept qui a été distribué dans les services sociaux. Fort de cette expérience, il a également été appelé à participer au groupe de travail «Sécurité des autorités et du personnel de l'Etat» institué par le Conseil d'Etat. Le Service a contribué aussi en tant que membre aux travaux de la Commission cantonale pour une politique familiale globale. Afin de s'informer et suivre l'évolution des phénomènes sociaux, il a participé à des séminaires consacrés aux thèmes des Working Poor, des jeunes adultes en difficultés, de la famille, du chômage et de l'insertion, de la collaboration interinstitutionnelle.

En matière de consultation, le Service a pris position sur plusieurs enquêtes notamment au sujet de la collaboration horizontale et verticale dans les agglomérations, des prestations des assurances sociales dans le cadre d'une comparaison intercantonale, des prestations sociales individuelles liées au besoin dans le canton, de questions sanitaires concernant les enfants en âge scolaire, de la mise œuvre des recommandations de la CDAS concernant le développement de l'aide sociale en Suisse suite au rapport de l'OCDE publié en 1999 sur «L'aide sociale en Suisse et au Canada».

En vertu des tâches qui lui sont confiées par la LASoc, le Service était en outre représenté dans la commission cantonale de l'emploi, dans la commission de l'égalité hommes-femmes et de la famille, dans la commission préparatoire «Accord sectoriel UE et Confédération», dans la commis-

sion sur l'intégration des personnes migrantes et contre le racisme, dans la commission «Développement durable dans le canton de Fribourg», dans la commission chargée d'élaborer des propositions en matière de traitement du contentieux de l'assurance maladie, dans la plate-forme «Exploitations agricoles en difficultés». Au niveau intercantonal, le Service a contribué au développement du «Guide social romand» (guidesocial.ch) en collaboration avec le Groupement fribourgeois des institutions sociales (GFIS) et l'Association romande et tessinoise des institutions sociales (ARTIAS). Il était enfin représenté au comité de la Conférence suisse des institutions d'action sociale (CSIAS) et du Groupement romand des chefs de services des affaires sociales (GRAS). Par ailleurs, le Service a participé avec le Service de l'action sociale du canton de Neuchâtel à l'élaboration du «Rapport concernant la comparaison des dépenses d'aide matérielle dans les cantons de Fribourg et de Neuchâtel», rapport demandé par le Gouvernement cantonal neuchâtelois.

Dans le domaine de la recherche le Service a contribué à l'étude du Fonds national suisse menée par les Universités de Fribourg et de Bâle sur les «Working Poor en Suisse: pistes pour quitter l'aide sociale», à l'enquête réalisée par la Haute école en travail social de Givisiez sur «Les types d'emplois et compétences des intervenants sociaux», à la recherche «Impact» sur le logement dans l'Etat social en Europe effectuée par l'Université de Fribourg. Enfin, le Service s'est engagé, en collaboration avec la Chaire de travail social francophone de l'Université de Fribourg, dans la réalisation de la deuxième édition des Assises du social qui ont eu lieu le 12 avril 2002 à Grangeneuve sur le thème: «Responsabilité et Solidarité». Près de deux cents personnes ont participé à ces Assises.

De plus, le Service a élaboré comme chaque année le recueil des statistiques de l'aide matérielle. Ce recueil comporte un état de la prise en charge des frais d'aide matérielle, un bilan de l'application des mesures d'insertion sociale, la charge financière des communes compte tenu de la répartition par district, le tableau des subventions versées aux services sociaux spécialisés du canton ainsi que les chiffres relevant des rapports d'activités émis par les SSR.

Les dépenses d'aide matérielle accordée en 2002 aux personnes dans le besoin, domiciliées ou en séjour dans le canton se sont élevées (avant la répartition Etat/communes et en tenant compte des remboursements personnels) à 15 850 198 francs (en diminution de 8.9 % par rapport à 2001) pour 3652 dossiers représentant 7489 personnes. Le canton a en outre assumé les aides matérielles des Fribourgeois domiciliés dans d'autres cantons pour un montant de 1 576 237 francs et pour les Fribourgeois domiciliés à l'étranger pour un montant de 209 891 francs.

3. Aide aux personnes relevant de la loi sur l'aide aux victimes d'infractions (LAVI)

La loi fédérale sur l'aide aux victimes d'infractions (LAVI) du 4 octobre 1991 et sa loi d'application du 8 octobre 1992 visent à mettre en place les procédures nécessaires pour garantir aux victimes d'infractions une aide efficace et de renforcer leurs droits.

La procédure de révision totale de la loi fédérale sur l'aide aux victimes d'infractions du 4 octobre 1991 (ci-après LAVI) se poursuit et un avant-projet a été mis en consultation auprès des cantons le 20 décembre 2002. Au cours de cette année d'ailleurs, certaines dispositions de la LAVI ont déjà été modifiées. Ces nouvelles dispositions, entrées en vigueur le 1^{er} octobre 2002, visent à améliorer la protection des enfants victimes dans la procédure pénale. La journée cantonale LAVI du 26 septembre 2002, qui a été organisée par le Service et les centres de consultation LAVI, avait pour objet l'entrée en vigueur de ces nouvelles dispositions ainsi que le traumatisme psychique des victimes. Près de deux cents personnes ont participé à cette journée et les échos encourageants qui l'ont suivie incitent à reconduire ce genre de journée. Par ailleurs, le Service s'est investi dans deux procédures de consultation, l'une fédérale concernant l'indemnisation des victimes stérilisées de force et l'autre cantonale concernant la modification de la LAVI énoncée précédemment et entrée en vigueur le 1^{er} octobre 2002. D'autre part, les normes cantonales LAVI en matière d'aide immédiate et à plus long terme qui prévoient notamment, dès le 1^{er} janvier 2002, la délégation aux centres de consultation LAVI de certaines compétences ont amené le Service à assurer durant l'année écoulée la formation du personnel desdits centres. Par ailleurs, afin de préciser leur champ d'activités dans le cadre de la LAVI, le Service a rencontré les Associations HORIZONT (pour la partie germanophone) et ASADE (pour la partie francophone), deux associations qui accueillent et écoutent les personnes abusées durant leur enfance. En outre, une journée de travail spécifiquement réservée au présent et au futur des centres de consultation LAVI a été mise sur pied par le Service à l'intention des collaborateurs et collaboratrices concerné(e)s de l'Office cantonal des mineurs (centre LAVI pour les mineurs), du Centre psychosocial (Centre LAVI pour les hommes et les personnes accidentées) et Solidarité Femmes (Centre LAVI pour les femmes). Afin de faciliter la tâche des centres de consultation, une liste des psychologues et psychothérapeutes fribourgeois habilités et intéressés à pratiquer dans le domaine de la LAVI est en cours de préparation au sein du Service, à l'instar de ce qui a déjà été fait pour les avocats. Dans un souci d'informer au mieux les différents milieux en lien avec les victimes LAVI, le Service a mis sur pied une séance d'informations destinée aux médecins dentistes du canton. Le Service a encore collaboré avec les centres de consultation LAVI et la Police cantonale en vue de la modification de la feuille d'information qui est donnée aux victimes par la police.

Dans le cadre du groupe de la coordination cantonale LAVI qui compte aujourd'hui dix-huit membres dont, depuis cette année, un représentant du service de pédopsychiatrie, une représentante de l'ordre des avocats ainsi qu'un représentant de l'association fribourgeoise des psychologues et psychothérapeutes, le Service a organisé et présidé deux séances d'échanges d'informations et d'expériences relatives au dispositif cantonal LAVI. S'agissant de la conférence régionale LAVI regroupant les cantons romands ainsi que les cantons de Berne et du Tessin, le Service a participé à deux journées de travail les 26 juin et 30 octobre

2002. Dans ce domaine de coordination et d'échanges intercantonaux, le Service a été représenté à une reprise aux séances de la Conférence suisse des offices de liaison LAVI (CSOL/LAVI). En outre, le Service a participé au niveau cantonal au groupe de travail interinstitutionnel sur la violence conjugale, lequel s'est réuni à trois reprises. Ce groupe de travail devrait rendre son rapport final durant le premier semestre de l'année prochaine.

Sur un plan plus technique, le Service a continué de participer au recensement fédéral des données statistiques concernant les différentes prestations LAVI accordées aux victimes. La dernière publication y relative de l'Office fédéral de la statistique remonte à septembre 2002 et porte sur l'année 2001. Le Service a contrôlé précisément la prise en charge des différentes prestations LAVI dans le canton, ce qui a permis de constater une nouvelle fois une différence non négligeable entre les prestations demandées et celles pouvant être accordées.

Au cours de l'année 2002, le Service a traité 225 dossiers, toutes prestations confondues, contre 200 en 2001, 142 en 2000, 121 en 1999 et 105 en 1998. La grande majorité des prestations accordées aux victimes relève de l'aide immédiate et à plus long terme. Le Service a rendu 61 décisions formelles: 27 en matière de frais d'avocat, dont 2 décisions négatives, 1 en matière d'aide immédiate et à plus long terme (aide psychologique) et 32 en matière d'indemnisation et/ou de réparation morale, dont 3 décisions négatives sur le fond et deux décisions négatives en matière de provision. Comme auparavant, la grande majorité des décisions rendues n'a pas fait l'objet de recours. Actuellement, seules huit procédures de recours sont pendantes auprès de la Direction de la santé publique et des affaires sociales en matière d'aide immédiate et à plus long terme (frais d'avocat). En matière d'indemnisation et de réparation morale, deux procédures sont pendantes devant le Tribunal administratif (montant de la réparation morale) et une procédure est pendante devant le Tribunal fédéral (octroi d'une provision).

Les dépenses LAVI dans le cadre du budget 2002, subventions au centre de consultation Solidarité Femmes et à l'Association La Main Tendue comprises, se sont élevées à 1 066 317.05 francs, contre 927 186.65 en 2001, 998 755.85 francs en 2000, 1 160 400.05 francs en 1999 et 960 533 francs en 1998.

4. Aide aux personnes relevant de la loi sur l'asile (LAsi)

Dans le cadre de l'accueil des requérants d'asile, le Service a organisé des séances d'informations à l'attention des médecins ayant accepté de prendre part au réseau de santé pour les requérants d'asile. Ce réseau, mis sur pied par le Service et la Croix-Rouge fribourgeoise, division requérants d'asile (ci-après la CRF), à la demande de la Direction de la santé publique et des affaires sociales (ci-après la Direction), est en activité depuis le mois de septembre 2001. Ce ne sont pas moins de quatre-vingts médecins qui ont accepté de collaborer avec les centres de santé de la CRF en qualité de médecin de premier recours. Les hôpitaux, ainsi que les autres partenaires du réseau (les caisses

maladie, le centre psychosocial, Caritas, le service d'aide familiale, notamment) ont également été invités à ces séances d'informations. En cours d'année, le Service, en collaboration avec la CRF, a pu tirer un premier bilan très positif du réseau de santé tant du point de vue de l'efficacité des centres de santé CRF et de la fréquentation des requérants d'asile que de la collaboration avec les partenaires du réseau.

Pour compléter ce dispositif et sous l'impulsion de la Société fribourgeoise des pharmaciens, le Service a mené à bien les négociations pour la signature d'un contrat entre la Direction et l'OFAC (Société coopérative professionnelle de pharmaciens). Ce contrat définit les conditions de fabrication, de personnalisation et d'exploitation d'une carte individuelle d'assuré remise par la CRF aux requérants d'asile domiciliés dans le canton. Ainsi, depuis le 2 décembre 2002, chaque requérant d'asile reçoit dans la mesure du besoin une carte à piste magnétique (système Covercard) qui peut être lue par la majorité des pharmaciens du canton et une partie des médecins, ainsi que par les hôpitaux. Cette carte nominative indique clairement que la personne qui la détient est requérante d'asile dans le canton de Fribourg. Elle remplace la feuille de pharmacie. Aucun médicament n'est délivré sans la présentation de la carte. Grâce à la bande magnétique, le pharmacien et le médecin peuvent lire différentes informations, le nom de la caisse maladie et la couverture d'assurance, notamment. Cette carte s'inscrit dans un souci de maîtrise des coûts de la santé grâce à un meilleur contrôle de l'accès aux prestations. Dans cette optique également, des statistiques pourront être élaborées selon les besoins. Le canton pourra ainsi répondre aux exigences des directives d'exécution de l'ordonnance 2 sur l'asile (Asile 80.1.2 du 10 septembre 1999, modification du 18 décembre 2000) qui demandent aux cantons de collecter un certain nombre d'informations dans le but de les évaluer et de tirer un bilan sur l'évolution des coûts ainsi que sur l'effet des différents systèmes de santé choisis par les cantons.

Un autre fait marquant de l'année a été l'élaboration par le Service de l'ordonnance du 23 avril 2002 (ROF 2002_037) sur la répartition dans le canton des requérants d'asile, des personnes admises à titre provisoire et des personnes à protéger sans autorisation de séjour (ci-après les requérants d'asile), par laquelle le Conseil d'Etat confirme la répartition des requérants d'asile dans les districts en fonction du pourcentage de leur population dite «légale» (cf. l'arrêté du 13 avril 1999 sur la répartition dans le canton des demandeurs d'asile et des personnes admises à titre provisoire abrogé le 23 avril 2002). Le Service et la CRF ont un délai de cinq ans pour réaliser ce principe de répartition dans les districts.

A partir du mois de juin 2002 et après une période stable de quelques mois, l'augmentation du nombre d'arrivées de requérants d'asile conjuguée à une diminution des renvois – en raison notamment de la difficulté pour la police des étrangers à renvoyer certains demandeurs d'asile originaires d'Afrique de l'ouest souvent faute de documents d'identité internationalement reconnus – a eu des conséquences sur la gestion par le Service et la CRF de la situation de l'hébergement des requérants d'asile dans le can-

ton. Dès la fin du mois de juin, les centres de premier accueil étant pleins, le Service et la CRF ont cherché des solutions qui respectent le principe de répartition énoncé par l'ordonnance précitée. Cette répartition n'étant pas conforme dans les districts de la Veveyse et de la Singine, la Direction a informé les Préfets et les autorités communales que le Service et la CRF, en accord avec la commission paritaire de gestion en matière d'asile et avec le soutien de l'office de la protection civile, envisageaient d'héberger des requérants d'asile dans les abris de protection civile dont les structures correspondent aux besoins d'un tel hébergement. Les communes de Semsales, Châtel-St-Denis, Attalens et Bossonnens ont été contactées pour le district de la Veveyse. Les communes de Plasselb, Guin, Tavel, Ueberstorf, Wünnewil-Flamatt et Bösingens, pour la Singine. Le Service et la CRF ont rencontré les autorités concernées du district de la Veveyse en date du 2 septembre 2002 à Semsales. Finalement seul l'abri de protection civile de Guin a été ouvert.

Parallèlement, s'agissant du district de la Veveyse, le Service a entrepris, aux côtés de la Direction, des négociations dans le but d'acheter l'immeuble propriété de la Fondation Les Buissonnets, le Foyer La Verrerie, sis sur le territoire de la commune de Progens. Après négociations avec les autorités communales, la Direction, sensible aux arguments invoqués, a accepté de renoncer à l'achat de cet immeuble par l'Etat. Cependant, vu le manque de places d'hébergement et avec l'accord du Conseil d'Etat, la solution de la location du foyer a été choisie. Le Service a contribué à l'élaboration du contrat de bail qui a été signé pour une durée de trois ans. Le 5 novembre 2002, sous l'égide de la Direction, le Service a organisé en collaboration avec la CRF une soirée d'informations à l'attention de la population des communes de Progens et Grattavache qui a réuni plus de cent personnes. Le Foyer La Verrerie a accueilli les premiers requérants d'asile le 18 novembre 2002.

Le Service a élaboré un arrêté du Conseil d'Etat instituant, sur proposition de la Direction, une commission d'hébergement pour les requérants d'asile en cas de situation extraordinaire, dont le but est de soutenir le Service et la CRF lors de négociations avec les communes et les milieux concernés. Il appartiendra à la Direction de convoquer selon nécessité les membres de la commission. En font partie, un représentant du Service et de la CRF, un représentant des préfets, des communes, de la police des étrangers, de la police cantonale, du département des affaires militaires et de l'office de la protection civile.

Relevons en outre que le Service a participé au groupe de travail qui a élaboré l'ordonnance sur l'asile (OAs) du 26 novembre 2002 entrant en vigueur le 1^{er} janvier 2003. Il s'est aussi déterminé sur le rapport de l'Office fédéral des réfugiés (ODR) du 18 mars 2002 sur la répartition des requérants d'asile entre les cantons en 2001. Il a constaté à cet égard que la représentation de différentes nationalités ou groupes de nationalités ne correspondait pas à la clé de répartition reconstruite par la LAsi, plus particulièrement dans les cantons romands, où les écarts relatifs aux personnes provenant des pays d'Afrique ont été bien supérieurs à la moyenne.

En novembre, le Service a déposé auprès de l'ODR, pour approbation, le plan d'action du canton pour les programmes d'occupation qui seront réalisés en 2003 par la CRF. L'accent a été mis sur la formation, avec des projets réalisés dans des domaines diversifiés: connaissances générales, informatique, couture, cuisine. Relevons en outre un projet de jardinier paysagiste spécialement mis sur pied pour le nouveau foyer de premier accueil de La Verrerie, avec en alternance durant les mois d'hiver, un atelier de réparation de vélos. Un projet d'utilité publique est également au programme et sera soumis aux autorités communales de Progens et Grattavache. Par ailleurs, l'ODR a également accepté de continuer de financer un programme de formation en vue du retour. Ainsi, en 2002, ce sont vingt-quatre jeunes requérants qui ont suivi une formation de base en menuiserie d'une durée de six mois.

Dans le cadre de ses activités en lien avec la loi sur l'asile (LAsi), le Service a par ailleurs participé au groupe d'accompagnement mis sur pied par l'ODR pour l'évaluation par des évaluateurs externes des programmes d'occupation financés par la Confédération. Il a siégé également à la commission paritaire de gestion en matière d'asile et à la commission cantonale pour la scolarisation et l'intégration des enfants de migrants. Enfin, il a participé aux séances de travail des coordinateurs romands et, à l'échelon national, a pris part aux séminaires des coordinateurs suisses mis sur pied par l'ODR. Parmi les nombreux thèmes d'actualité

qui y ont été débattus figurent notamment l'étude du forfait global pour le financement de l'assistance prévu dans le projet de révision de la LAsi, les questions de santé dans le domaine de l'asile, les questions relatives aux rapatriements, à la procédure, au financement des hébergements spéciaux et à la surveillance des finances (Contrôle système). Sur le plan national, le Service est également représenté à la commission fédérale des réfugiés.

L'aide matérielle accordée aux demandeurs d'asile et aux personnes admises à titre provisoire, les frais du personnel d'encadrement et d'administration ainsi que les frais de fonctionnement des centres d'hébergement se sont élevés en 2002 à 18 920 000 francs. Ces dépenses ont été entièrement remboursées par la Confédération.

Concernant l'aide sociale accordée aux réfugiés statutaires et aux personnes à protéger au bénéfice d'une autorisation de séjour, le Service a rencontré à plusieurs reprises Caritas Suisse à Fribourg à qui le Conseil d'Etat a confié par convention ce mandat, pour régler des questions relatives à la mise en application des procédures de suivi social, à la présentation des décomptes trimestriels, à la facturation à l'Office fédéral de réfugiés et enfin au contrôle de l'application des normes d'aide sociale pour lesdits réfugiés. Il a également pris part aux plates-formes organisées par l'ODR sur le controlling des résultats dans l'aide sociale aux réfugiés.

5. Données statistiques

Aide matérielle nette 2002 (période du 1.10.2001 – 30.09.2002)

Les remboursements personnels sont pris en compte

Art. 7 et 8 LASoc: personnes domiciliées, en séjour ou de passage dans le canton

Répartition commune/Etat art. 32/33 LaSoc							
Catégorie de personnes	A charge de l'Etat en Fr.	% Total	A charge des autres cantons en Fr.	% Total	A charge des communes en Fr.	% Total	Total en Fr.
Suisses	3 971 535.10	52.54	896 770.23	80.26	3 794 356.60	52.89	8 662 661.93
Etrangers	3 587 816.45	47.46	220 471.80	19.74	3 379 248.25	47.11	7 187 536.50
Total	7 559 351.55	100	1 117 242.03	100	7 173 604.85	100	15 850 198.43

Aide matérielle nette 2002 (période du 1.10.2001 – 30.09.2002)

Les remboursements personnels sont pris en compte / avant la répartition Etat/communes/autres cantons

Art. 7 et 8 LASoc: personnes domiciliées, en séjour ou de passage dans le canton

Répartition par service social régional et par catégorie							
Services sociaux régionaux	Fribourgeois		Confédérés		Etrangers		Total
	Montant de l'aide en Fr.	Nombre de dossiers	Montant de l'aide en Fr.	Nombre de dossiers	Montant de l'aide en Fr.	Nombre de dossiers	Montant de l'aide en Fr.
Fribourg-ville	2 236 301.20	398	1 287 066.65	203	4 755 492.25	605	8 278 860.10
Villars-sur-Glâne	140 749.60	72	116 953.40	36	383 071.15	155	640 774.15
Sonnaz	221 905.70	53	32 293.75	40	130 153.30	38	384 352.75
Marly	128 975.25	56	43 613.60	22	502 576.40	77	675 165.25
Haute-Sarine	159 156.75	32	27 367.85	18	70 515.85	15	257 040.45
Gibloux	300 484.80	57	280 760.10	30	84 809.60	12	666 054.50
Cottens	95 490.00	39	83 691.45	18	97 043.55	13	276 225.00
Sense-Mittelland	112 549.45	25	42 771.90	18	-9 609.20	8	145 712.15
Schmiten	63 561.70	16	112 211.00	15	55 084.60	12	230 857.30
Bösingen	13 796.65	1	56 591.60	12	83 044.75	10	153 433.00
Ueberstorf	-1 560.20	1	-5 808.05	3	-	-	-7 368.25
Düdingen	273 367.95	36	58 934.45	22	100 974.95	18	433 277.35
Sense-Oberland	311 603.65	42	208 334.25	24	54 168.55	5	574 106.45
Wünnewil-Flamatt	-13 502.70	20	231 246.65	31	131 342.40	40	349 086.35
Gruyère	253 380.20	232	145 253.08	92	61 683.40	183	460 316.68
Jogne	-634.25	7	4 537.05	1	-	-	3 902.80
Morat	118 867.00	19	134 600.35	45	84 828.50	38	338 295.85
Lac	166 663.25	42	62 119.55	50	98 302.60	37	327 085.40
Kerzers	13 748.25	12	72 660.70	35	40 838.95	17	127 247.90
Glâne-sud	17 375.35	16	15 855.15	16	-20 340.50	4	12 890.00
Romont	38 315.35	32	38 458.05	21	93 881.30	47	170 654.70
Glâne	28 202.75	26	13 002.50	11	26 809.20	15	68 014.45
Broye	306 965.10	68	207 448.30	66	148 298.25	67	662 711.65
Basse-Veveyse	63 687.55	27	104 841.50	28	3 282.70	8	171 811.75
Haute-Veveyse	34 290.15	12	50 557.15	9	39 836.90	9	124 684.20
Châtel-St-Denis	56 546.90	25	77 172.35	28	-2 935.70	22	130 783.55
Serv. social cantonal	14 128.30	9	5 711.90	6	174 382.75	83	194 222.95
Total	5 154 415.70	1 375	3 508 246.23	900	7 187 536.50	1 538	15 850 198.43

Aide matérielle 2002
personnes domiciliées, en séjour ou de passage

Répartition des dossiers par cause d'aide sociale		
Causes d'aide sociale	Nombre de dossiers	%
		Total
Chômage/avances s/chômage	523	13.26
Famille monopar./couple divisé	458	11.62
Maladie/accident/hospitalisation	237	6.01
Aide à l'enfance	70	1.78
Patronage	51	1.29
AVS/AI/PC: avances/insuf.	665	16.87
Revenus insuffisants	1 214	30.79
Placement HM/Home pr pers. âgées	40	1.01
Drogue/alcool	213	5.40
Hospit./accident/maladie/: de passage	41	1.04
Rapatriement: de passage	29	0.73
Cotisation assurance-maladie	80	2.03
Chômage: fins de droit	322	8.17
Total dossiers	3 943	100

LAVI
Activités et dépenses de l'exercice 2002

Subventions de l'Etat aux centres de consultation	Fr. 611 787.85
Frais d'aide immédiate	¹ Fr. 144 067.95
Frais d'aide à long terme	¹ Fr. 39 676.45
Frais d'avocat	¹ Fr. 22 680.40
¹ Total à répartir entre l'Etat et les communes (45 %/55 %): 206 424 fr.80	
Indemnisation (dommage matériel)	² Fr. 37 831.40
Réparation morale	² Fr. 210 273.00
² Dépenses 100 % à charge de l'Etat:	
Total	Fr. 1 066 317.05

Les dépenses pour l'aide matérielle et les frais d'encadrement se sont élevés en 2002 à 1 100 000 francs. Elles ont été entièrement remboursées par la Confédération.

IV. Office cantonal des mineurs

1. Personnel et organisation

En 2002, la dotation en personnel de l'Office cantonal des mineurs (OCM) se répartit de la manière suivante:

• Direction:	2,0 postes	2 personnes
• Secteur administratif: (+1 personne en apprentissage)	5,0 postes	7 personnes
• Secteur de l'action sociale directe: intervention	2,0 postes	2 personnes
assistantes et assistants sociaux	15,3 postes	19 personnes
• Centre de consultation LAVI pour enfants et adolescents:	1,3 poste	2 personnes
• Secteur des milieux d'accueil: intervention	1,0 poste	1 personne
assistantes et assistants sociaux	3,0 postes	5 personnes
Total:	29,6 postes	38 personnes

Issu du pool des postes vacants à l'Etat de Fribourg, un poste supplémentaire d'assistant social a été attribué au Service dans le courant de cette année.

Trois personnes ont effectué un stage dans le cadre de leur formation auprès des écoles supérieures de travail social ou de l'Université de Fribourg. L'une d'elle a été engagée à l'issue de son stage.

De plus, l'ouverture de six programmes d'emploi temporaire a permis, d'une part, à deux juristes de se familiariser avec le cadre légal dans lequel se développent les activités de l'OCM et, d'autre part, à quatre secrétaires de trouver une opportunité d'acquérir une expérience supplémentaire. Ces mesures ont été très positives que ce soit pour les personnes engagées ou pour l'OCM. Cinq de ces personnes ont trouvé un emploi avant la fin de la mesure, une sixième personne pouvait poursuivre la mesure en 2003.

2. Activités générales

En 2002, les constats établis à la fin de l'année 2001 se sont vérifiés. Ainsi, le nombre d'enfants suivis par l'Office, en forte hausse de 1995 à 2000, s'est stabilisé et n'a varié que de quelques unités entre 2001 et 2002.

Les constats effectués en 2001 concernant les enfants et adolescents en rupture avec leur famille, avec la scolarité ou la formation, avec les normes sociales et avec eux-mêmes se sont confirmés.

La tendance à un abaissement très fort de l'âge auquel surviennent les problématiques s'est également confirmée, ainsi que la démission de plus en plus importante des parents dans leurs responsabilités éducatives.

Il faut mentionner particulièrement l'augmentation et le durcissement de certaines situations relatives à la séparation ou au divorce des parents dans lesquelles le ou les enfants sont utilisés comme des moyens de rétorsion dans le conflit qui règne entre les ex-conjoints. Certains parents au bénéfice du droit de garde feront tout pour empêcher l'enfant de voir son autre parent, alors que certains parents n'ayant pas la garde ne rempliront aucun de leurs devoirs de contribution à l'entretien de l'enfant. Celui-ci devient, dès lors, la victime systématique et innocente de deux adultes

qui cherchent à régler leurs comptes. Ces situations révèlent une forme de maltraitance psychologique de l'adulte envers l'enfant.

Ce tableau général, très sombre, doit être tempéré par le constat des liens et du travail de très grande qualité qui se sont développés sur le terrain d'intervention entre les autorités et les services partenaires. Et bien que tous les intervenants publics et privés qui agissent dans le domaine de l'enfance et de l'adolescence – justice des mineurs, écoles, service pédopsychiatrique, institutions spécialisées, etc... – ont tiré la sonnette d'alarme depuis deux ans, l'esprit de collaboration sur le terrain est excellent.

L'OCM a poursuivi sa participation au sein du groupe de pilotage du programme CHOICE, mis en œuvre par l'Association Release, qui propose à des jeunes âgés de 14 à 18 ans risquant de tomber dans des comportements délinquants un programme de motivation.

Dans cette même optique, et pour poursuivre des travaux menés antérieurement à l'OCM, un groupe de pilotage a été constitué pour suivre le développement d'un programme d'éducation familiale qui a été mis en place par l'association pour l'éducation familiale. Ce programme est destiné à aider les familles à mettre en évidence leurs ressources et leurs compétences éducatives.

L'OCM participe également à un troisième groupe qui accompagne la création de la «Plateforme Jeunes» mise sur pied conjointement par l'Office cantonal de la formation professionnelle, l'Office public de l'emploi et l'Office de l'orientation professionnelle. Cette «Plateforme Jeunes» offre désormais un guichet unique permettant aux jeunes d'entrer en préapprentissage, en préformation ou encore en semestre de motivation.

3. Interventions de l'Office cantonal des mineurs

Les données suivantes présentent une description des activités de protection générale et individuelle accomplies par les différents secteurs de l'OCM.

a) Secteur de l'action sociale directe (SASD)

Ce secteur effectue des actions de suivi social se déroulant soit dans le cadre de mandats institués par les justices de paix, la Chambre pénale des mineurs et les tribunaux civils de districts, soit sans mandat officiel, à la demande de la population. Les assistantes et assistants sociaux sont mandatés pour réaliser des enquêtes ou des évaluations. Ils sont également désignés pour exercer des mandats de protection en faveur d'enfants.

En 2002, 19 assistant(e)s, collaboratrices et collaborateurs sociaux (15,3 postes) ont assumé la prise en charge de 2336 mineurs (2355, en 2001) au cours de 1997 interventions (2005, en 2001). En 2002, un ou une assistant(e) social(e) à plein temps a donc suivi, en moyenne, 169 jeunes (165 en 2001) et conduit 130 interventions (135 en 2001).

Le tableau suivant montre la répartition des différents types d'interventions pour la période allant de 1997 à 2002 et tend à confirmer les constats émis plus haut:

Interventions par secteur	1997	1998	1999	2000	2001	2002
CPM – Chambre pénale des mineurs	138	135	117	106	105	107
JDP – Justices de paix	555	722	744	786	971	1244
TC/D – Tribunaux civils de district	144	167	170	174	140	98
OFJ – Office féd. justice	0	0	0	0	2	2
SMO – Interventions sans mandat officiel	549	728	644	675	600	512
SSI – Service social international	0	1	1	1	2	2
SMA – Secteurs des milieux d'accueil	4	0	1	1	15	4
PE – Police des étrangers	78	62	66	67	24	4
ECC – Etat civil cantonal	30	34	28	19	9	1
Par défaut	2	9	22	52	70	18

Ce tableau montre l'augmentation impressionnante des interventions ordonnées par les justices de paix, autorités principales de protection de l'enfance, ainsi que le net recul des mandats confiés par d'autres autorités. Il est également frappant de constater que les mandats de mesures éducatives ordonnées par la Chambre pénale des mineurs ont notablement baissé. La nature des infractions et délits commis par les enfants, les adolescents et les jeunes adultes ont nécessité d'autres réponses de la part de cette autorité. L'évolution des chiffres présentés traduit bien les difficultés de plus en plus importantes rencontrées par beaucoup d'enfants et d'adolescents du canton de Fribourg.

Le problème de la pénurie de places dans les maisons d'éducation du canton ou hors canton est devenu une entrave très grave pour assumer un suivi social de qualité puisque le nombre d'adolescents en rupture est très important. 317 enfants et adolescents ont séjourné en institution en 2002. Les maisons d'éducation fribourgeoises ne comptent que 150 places permettant d'accueillir des mineurs placés par mesures éducatives.

En 2002, 260 enquêtes ont été ordonnées par les différentes instances de protection de l'enfant (274 en 2001). Les mandats administratifs d'enquêtes en matière de regroupement familial provenant de la Police des étrangers ont quasiment disparu puisque ces enquêtes ne sont pas nécessaires légalement. Les mandats d'enquêtes pour l'adoption conjointe et l'adoption de l'enfant du conjoint ont été définitivement transférés au Secteur des milieux d'accueil de l'OCM.

En tant qu'organe cantonal de coordination désigné, l'OCM, par son Secteur de l'action sociale, s'est occupé de 2 cas d'enlèvement international d'enfants en 2002.

Enfin, le Secteur de l'action sociale directe a procédé tout au long de l'année 2002 à une analyse de ses activités afin de mettre en place une nouvelle organisation de travail qui devrait aboutir au début 2003. Ce travail a été conduit en collaboration avec un expert extérieur, mandaté par la Direction de la santé publique et des affaires sociales. La réorganisation prévoit une meilleure évaluation des situations au moment de leur prise en compte par le secteur ainsi qu'une répartition des assistants sociaux sur 3 régions et non plus par district.

b) Centre de consultation LAVI pour enfants et adolescents

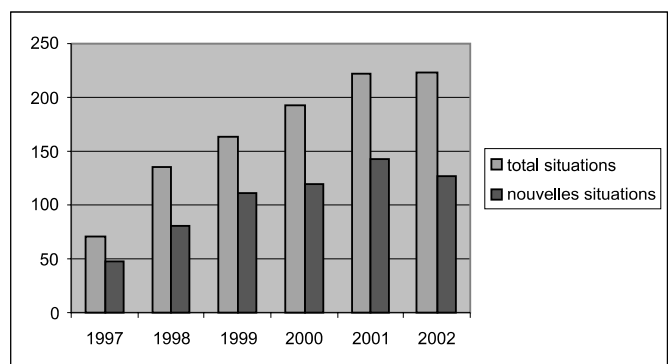
Le centre de consultation LAVI offre une prise en charge globale aux enfants et adolescents victimes d'infractions et

à leurs proches (écoute, conseils, accompagnement dans les démarches à entreprendre, orientation vers d'autres services spécialisés, etc).

Pour les enfants victimes, ce sont dans la plupart des cas les parents qui font appel au Centre. Cela est différent pour les adolescents qui se confient plus facilement à des personnes de confiance de leur entourage. Le premier pas vers une demande d'aide auprès du Centre passe ainsi souvent par l'intermédiaire d'autres professionnels en lien avec la jeunesse. C'est pourquoi, une carte présentant la LAVI spécialement aux adolescent(e)s a été distribuée auprès des différents professionnels en contact avec les jeunes dans le canton.

Un changement important pour les enfants suivis par le Centre a sans doute été l'entrée en vigueur, le 1^{er} octobre 2002, des modifications de la Loi sur l'aide aux victimes d'infractions qui visent à améliorer la protection des enfants victimes. La manière d'auditionner les enfants lors de la procédure pénale a été modifiée en conséquence. Leurs déclarations sont enregistrées sur vidéo, ce qui permet de réduire le nombre d'auditions; l'enquêteur est assisté d'un(e) spécialiste afin d'assurer au mieux les besoins spécifiques des jeunes victimes. Les premières expériences ont démontré que ce type d'audition convient très bien aux enfants.

En ce qui concerne l'activité du Centre, le nombre de demandes s'est stabilisé en 2002 et a été quasiment identique à l'année 2001 (222 situations suivies, dont 127 nouvelles situations).



Comme les années précédentes, ce sont principalement les victimes d'actes d'ordre sexuel qui ont demandé de l'aide (63 %), mais une augmentation des situations de maltraitance physique a été constatée. Il s'agit là, d'une part, d'enfants victimes de mauvais traitements dans le milieu familial et, d'autre part, d'adolescent(e)s agressé(e)s et raqueté(e)s dans des lieux publics. Deux tiers des demandes concernent des filles, un tiers des garçons; 16 % des demandes proviennent de la partie alémanique du canton.

L'aide de la LAVI est indépendante de toute procédure pénale, cependant 57 % des victimes ont dénoncé les infractions subies aux autorités pénales.

Les responsables du Centre sont régulièrement sollicités pour donner des informations sur l'aide aux victimes, dans le cadre de la formation des professionnels en relation avec la jeunesse (enseignants, médiateurs scolaires, personnel soignant, mamans de jour etc).

Onze présentations ont ainsi été dispensées en 2001. Souvent, celles-ci se font dans le cadre du GRIMABU (Groupe interprofessionnel contre la maltraitance et les abus sexuels sur l'enfant) qui met l'accent sur l'importance d'un travail pluridisciplinaire dans la prise en charge des enfants maltraités.

Le centre de consultation LAVI pour enfants et adolescents a participé à l'organisation de la Journée cantonale LAVI en septembre 2002. Les assistantes sociales du Centre participent également à différents groupes de travail concernant l'enfance maltraitée et l'aide aux victimes, ceci au niveau cantonal et national.

c) Secteur des milieux d'accueil (SMA)

Conformément à l'Ordonnance fédérale du 19 octobre 1977 réglant le placement d'enfants, les assistantes et assistants sociaux de ce secteur effectuent les enquêtes qui permettront d'autoriser les milieux d'accueil extrafamiliaux: parents nourriciers, parents nourriciers en vue de l'adoption, structures d'accueil de la petite enfance. Une fois autorisés, ces milieux d'accueil auxquels s'ajoutent les milieux d'accueil à la journée, font ensuite l'objet d'une surveillance.

En 2002, le SMA a été doté de son propre programme informatique de suivi des dossiers (Follow Me). Le nombre de dossiers ouverts pour des autorisations ou des surveillances a été de 447 (608 en 2001, soit -26,5 %). Elles se répartissent comme suit:

Enquêtes en vue de l'autorisation et surveillances

	2001	2002
- de milieux d'accueil familiaux (familles d'accueil)	87	64
- de structures d'accueil de la petite enfance	183	168
- d'accueils à la journée non surveillés par des associations de mamans de jours	30	29
- de milieux familiaux en vue de l'adoption	308	173

Trois règlements communaux portant sur la législation sur les structures d'accueil de la petite enfance ont été examinés durant l'année.

Pour le SMA, l'année 2002 a été marquée par les travaux intercantonaux préparant la révision de l'Ordonnance fédérale réglant le placement d'enfants, l'Ordonnance fédérale réglant l'activité d'intermédiaire agréé en adoption ainsi que la préparation de l'entrée en vigueur de la Convention de la Haye en matière d'adoption internationale. Ces travaux ont permis d'atteindre une certaine harmonisation des documents et des pratiques des différentes autorités cantonales romandes. Pour ce faire, une collaboration très intense a eu lieu avec le Service de protection internationale des enfants de l'Office fédéral de la justice.

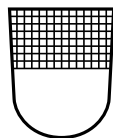
Dans le domaine des accueils en vue de l'adoption, trois séances destinées aux couples qui ont déposé une demande d'adoption ont eu lieu.

Si une formation à l'intention des familles d'accueil de la partie alémanique du canton avait déjà eu lieu en 2001, une seconde formation du même type a été mise sur pied en 2002. Dans le même temps, une première formation a permis à un premier groupe de 8 familles d'accueil de la partie francophone du canton d'entrer également dans un processus de formation.

V. Etablissement cantonal des assurances sociales

Nous renvoyons au rapport spécial que cet établissement doit établir à l'intention du Grand Conseil et qui concerne;

- la Caisse cantonale de compensation AVS/AI/APG
- la Caisse cantonale d'allocations familiales
- les prestations complémentaires à l'assurance-vieillesse, survivants et invalidité.



Canton de Fribourg

Compte rendu du Conseil d'Etat
pour l'année 2002

Direction
des finances

Table des matières

I. Direction	3	4. Encaissement des impôts communaux et ecclésiastiques par le SCC	17
1. Législation	3	5. Rendement des impôts cantonaux	17
2. Généralités	3	6. Principales recettes fiscales comptabilisées en 2002	18
3. Activités	4	7. Procédures en soustraction fiscale	18
		8. Remises d'impôts	19
II. Trésorerie d'Etat	4		
1. Personnel	4	VII. Service de l'enregistrement	19
2. Activités	4	1. Organisation / Personnel	19
		2. Activités de taxation des droits d'enregistrement	19
III. Inspection des finances	8	3. Autres activités	19
1. Personnel	8	4. Législation	20
2. Activités	8		
		VIII. Mensuration officielle	20
IV. Centre informatique de l'Etat ...	8	1. Points fixes planimétriques et altimétriques	20
1. La Commission informatique cantonale	8	2. Plans d'ensemble	20
2. La Commission cantonale de l'informatique dans l'enseignement	9	3. Mensurations parcellaires	20
3. La Commission des finances et de gestion (CFG)	9	4. Géomatique	21
4. Postulat	9	5. Coordination en matière d'information du territoire (SIT)	21
5. Centre informatique du Canton de Fribourg	9		
		IX. Registre foncier	22
V. Office du personnel de l'Etat de Fribourg	11	1. Les Bureaux du registre foncier	22
1. Personnel	11	2. Activité fiscale	23
2. Activités	11	3. L'Autorité de surveillance du Registre foncier	24
VI. Service cantonal des contributions	15		
1. Organisation	15		
2. La loi sur les impôts cantonaux directs (LICD) – Modification	16		
3. L'informatique au SCC	16		

I. Direction

1. Législation

La liste par ordre chronologique des lois et décrets d'une part et des ordonnances, arrêtés et règlements d'autre part, pris en 2002 dans les domaines relevant de la Direction des finances, est la suivante:

1.1 Lois et décrets

Décret du 19 mars 2002 relatif aux crédits supplémentaires du budget de l'Etat de Fribourg pour l'année 2001;

Décret du 1^{er} mai 2002 relatif au compte de l'Etat du canton de Fribourg pour l'année 2001;

Loi du 12 juin 2002 modifiant la loi sur les impôts cantonaux directs;

Décret du 13 novembre 2002 fixant le coefficient annuel des impôts cantonaux directs de la période fiscale 2003;

Décret du 13 novembre 2002 relatif au budget de l'Etat de Fribourg pour l'année 2003;

Décret du 15 novembre 2002 relatif à l'augmentation de la participation financière de l'Etat de Fribourg au capital-actions de la société immobilière Agy Expo SA;

Loi du 11 décembre 2002 portant adaptation de la législation cantonale à la LPers (statut du personnel).

1.2 Ordonnances, arrêtés et règlements

Ordonnance du 4 février 2002 modifiant l'arrêté concernant la classification des fonctions du personnel de l'Etat;

Ordonnance du 19 février 2002 relative à la réduction linéaire des subventions cantonales durant les années 2002 à 2004;

Ordonnance du 26 février 2002 modifiant l'arrêté concernant la gestion de l'informatique dans l'administration cantonale, l'enseignement et les établissements de l'Etat de Fribourg;

Arrêté du 26 mars 2002 concernant la répartition des bénéfices de la Loterie romande pour le 1^{er} trimestre 2002 (132^e affectation);

Ordonnance du 29 avril 2002 fixant les émoluments du registre foncier;

Ordonnance du 18 juin 2002 concernant la consultation des registres de l'impôt;

Ordonnance du 18 juin 2002 relative à l'encouragement à la prise de la retraite du personnel de l'Etat pour l'année 2003;

Ordonnance du 25 juin 2002 relative à l'entrée en vigueur de la loi sur le personnel;

Arrêté du 25 juin 2002 concernant la répartition des bénéfices de la Loterie romande pour le 2^e trimestre 2002 (133^e affectation);

Ordonnance du 20 août 2002 relative à la surveillance de l'utilisation d'Internet par le personnel de l'Etat;

Arrêté du 16 septembre 2002 concernant la répartition des bénéfices de la Loterie romande pour le 3^e trimestre 2002 (134^e affectation);

Ordonnance du 14 octobre 2002 concernant les primes d'assurance-maladie et accidents déductibles pour la période fiscale 2003;

Ordonnance du 19 novembre 2002 relative à la perception de l'impôt à la source;

Ordonnance du 9 décembre 2002 relatif au renchérissement sur les traitements du personnel de l'Etat en 2003;

Ordonnance de la Direction des finances du 5 décembre 2002 relative à la perception des créances fiscales pour l'année 2003;

Ordonnance du 17 décembre 2002 relative à la modification de la classification des fonctions rattachées à la Police cantonale;

Arrêté du 17 décembre 2002 concernant la répartition des bénéfices de la Loterie romande pour le 4^e trimestre 2002 (135^e affectation);

Règlement du 17 décembre 2002 du personnel de l'Etat (RPers).

2. Généralités

Pour la Direction des finances, la préparation du budget de l'Etat pour l'année suivante est l'une des tâches les plus importantes. Nous reprenons ici quelques conclusions émises dans la présentation du budget 2003.

Le budget 2003 est atypique. Les résultats généraux qu'il présente se démarquent indiscutablement de ce que l'on a connu dans un passé récent. L'amélioration est notoire. Sur tous les plans, qu'il s'agisse notamment de l'importance des déficits ou de l'éloignement par rapport à la cote d'alerte, cela constitue une avancée dans la bonne direction, et, dans ce sens, c'est un réel sujet de satisfaction.

On ne peut cependant pas passer sous silence le fait que les conditions qui ont présidé à l'élaboration de ce budget 2003 ont été spécialement favorables. Des circonstances particulières, soit un effet d'évolution de trois ans de la base de calcul des impôts sur le revenu et la fortune des personnes physiques et une augmentation de la distribution du bénéfice de la BNS, ont notamment généré un surplus de recettes de quelque 60 millions de francs. Le caractère non répétitif de l'augmentation des recettes supplémentaires doit cependant conduire à relativiser «l'embellie». Il doit

également inciter à une certaine prudence et à maintenir une politique responsable dans la conduite des affaires financières du canton. C'est en référence à cette attitude que le Conseil d'Etat a provisionné, à charge de l'exercice 2003, un montant de 12 millions de francs destiné à alléger les prochains budgets.

On ne saurait en effet ignorer ce que la planification financière à moyen terme démontre pour les échéances 2005-2006, à savoir la grande difficulté à situer les résultats au-dessous de la limite légale du déficit. Si donc les relatifs bons résultats du budget 2003 doivent permettre de faire face dans de meilleures conditions à ces perspectives peu favorables, on ne peut se contenter d'espérer que les conditions exceptionnelles de 2003 se reproduisent pour infléchir ces tendances de fond. L'attentisme serait d'autant plus imprudent en l'espèce que de nombreuses incertitudes pèsent encore sur d'importants dossiers, en particulier sur le projet de péréquation financière et de répartition des tâches Confédération-cantons. Tout donc incite à ne pas céder à un excès d'optimisme et à conserver le cap d'une gestion rigoureuse.

3. Activités

3.1 Activités législatives

Il convient de se référer au point 1 ci-dessus concernant la législation prise en 2002.

3.2 Autres domaines d'activité

Le montant des deux fonds des bénéficiaires de la Loterie romande auprès de la Trésorerie d'Etat s'élève à fin 2002 à 10 629 891 francs (12 003 776 francs à fin 2001) pour les affectations futures et pour les cas urgents, compte tenu des intérêts 2002 imputés à ces fonds. Un engagement substantiel de ces réserves est prévu pour soutenir le financement d'infrastructures culturelles régionales importantes dans le canton. Un engagement financier est également prévu dans le domaine social.

S'agissant de l'activité juridique, une part importante a porté sur le traitement de réclamations, de demandes d'exonération et de remises, ainsi que de demandes internes ou externes d'avis en matière de droits d'enregistrement (impôt sur les successions et les donations) et de droits de mutation. Force est de constater que le volume des dossiers reste important. L'activité juridique s'est par ailleurs déployée dans divers autres domaines. En raison de sollicitations particulières, cette part d'activité a pris plus d'importance; il en est allé ainsi en particulier pour le domaine des contrats informatiques et de la participation à des travaux législatifs.

II. Trésorerie d'Etat

1. Personnel

Durant l'exercice 2002, la Trésorerie d'Etat (y compris la centrale téléphonique) a occupé en moyenne 29,2 unités équivalent plein temps.

2. Activités

En 2002, la Trésorerie d'Etat s'est consacrée à la réalisation des principales tâches suivantes: l'élaboration du plan financier de la législature 2002-2006, le projet de budget 2003, la poursuite de la mise en place des nouveaux instruments de gestion financière et administrative, le contrôle périodique des subventions, la tenue des comptes de l'Etat, le service financier et la gestion de la trésorerie. La Trésorerie d'Etat a également été active notamment dans les domaines suivants: l'organisation des services financiers de district, la réforme de la péréquation financière et de la répartition des tâches entre la Confédération et les cantons, les travaux liés à l'introduction, à titre expérimental, de la gestion par mandats de prestations plus spécialement dans le controlling.

1. Le plan financier de législature 2002-2006

En complément de l'élaboration de son programme gouvernemental, le Conseil d'Etat a procédé à l'établissement du plan financier de la législature, avec l'appui technique de la Trésorerie d'Etat. Les prévisions de base, fondées sur les estimations des Directions, débouchaient sur une impasse financière préoccupante caractérisée notamment par un découvert global du compte de fonctionnement proche de 850 millions de francs et une augmentation de l'endettement de 1,1 milliard de francs durant la période de planification de quatre ans (2003-2006). Pour se rapprocher de l'objectif financier visé, savoir le respect de la cote d'alerte, le Conseil d'Etat a pris une série d'options limitatives consistant notamment en: un plafonnement du volume des investissements nets et une sélection stricte des projets retenus, la limitation – par domaine d'activité – du nombre de nouveaux postes de travail, l'attribution d'enveloppes réduites d'excédent par Direction. Au terme de ces différents examens, le Conseil d'Etat a finalement arrêté un plan financier très en retrait des projections initiales et surtout plus proche des possibilités financières effectives du canton. Ce plan financier présente les principaux résultats totaux suivants pour les trois années de planification (pour 2003, le budget s'est substitué au plan financier): un déficit cumulé d'environ 260 millions de francs du compte de fonctionnement, un programme d'investissements à charge exclusive de l'Etat d'un volume de quelque 330 millions de francs, un degré d'autofinancement moyen des investissements inférieur à 8 %, un endettement supplémentaire voisin de 320 millions de francs et un dépassement de la cote d'alerte de 53 millions de francs. Pour améliorer encore ces résultats et pouvoir respecter les dispositions légales dans le cadre de chaque budget annuel, le Conseil d'Etat a

décidé l'engagement d'une politique de réformes et de restructurations orientée sur cinq axes: un resserrement des priorités, une meilleure exploitation du potentiel de recettes du canton, une croissance contenue de la masse salariale, un inventaire et une intensification des collaborations intercantionales, un examen accéléré des subventions cantonales. Le Grand Conseil en a pris acte lors de la session de décembre 2002. Il a encouragé le Conseil d'Etat à mettre en œuvre rapidement les réformes annoncées.

2. Le projet de budget 2003

L'élaboration du projet de budget 2003 s'est faite en étroite liaison avec l'établissement du plan financier de législation. Des circonstances exceptionnelles, favorables et uniques en matière de recettes (effet du rattrapage de trois ans de la base de calcul de l'impôt, consécutivement au passage à la taxation annuelle; augmentation substantielle de la part du canton au bénéfice de la BNS) ont notamment permis d'établir un projet de budget 2003 qui se démarque des prévisions budgétaires des années antérieures, marquées par les difficultés rencontrées pour respecter les dispositions relatives à la limite légale du déficit. En date du 10 septembre 2002, le Conseil d'Etat a ainsi adopté un projet de budget 2003 meilleur que les précédents, projet qui, au demeurant, n'a subi que de modestes ajustements lors du débat parlementaire.

Le budget 2003 finalement arrêté par le Grand Conseil le 13 novembre 2002 présente les résultats prévisionnels suivants: un excédent de charges de 35,2 millions de francs au compte de fonctionnement, un excédent de dépenses de 107,1 millions de francs au compte des investissements, un excédent total de dépenses de 142,3 millions de francs au compte administratif, une insuffisance de financement de 55,4 millions de francs. Le résultat de compte de fonctionnement se situe 30,8 millions de francs au-dessous de la cote d'alerte.

3. Nouveaux instruments de gestion financière et administrative

La mise en place des nouveaux instruments de gestion financière et administrative s'est poursuivie durant l'année 2002, même si le départ de collaborateurs a entraîné un ralentissement du rythme souhaité des travaux.

Durant l'année 2002, les activités suivantes ont été menées:

- mise en production du «plan financier», y compris la formation d'une cinquantaine de collaborateurs de l'administration cantonale;
- développement et mise en production des accès simplifiés aux informations financières destinées aux décideurs;
- dans le domaine SD (facturation): mis en production du service de la Police du commerce et des établissements publics, de la facturation de l'impôt sur les chiens, de l'outil de facturation pour le Conservatoire;
- étude du déploiement de l'outil SD dans les préfectures;

- dans les domaines FI-CO (comptabilité financière et analytique), décentralisation de la saisie en comptabilité fournisseurs auprès du Conservatoire, de l'Economat cantonal et de la Bibliothèque cantonale et universitaire;
- décentralisation de la saisie en comptabilité générale: police des étrangers et des passeports, Collège St-Michel, Economat cantonal et Bibliothèque cantonale;
- décentralisation partielle de la comptabilité débiteurs auprès de l'Economat cantonal, de la Bibliothèque cantonale et universitaire et du Conservatoire;
- travaux de conception générale et détaillée dans le cadre de la mise en œuvre de la comptabilité financière et analytique auprès de la Haute école pédagogique de Fribourg;
- déploiement de l'interface MECA au bénéfice du département des Transports et de l'énergie ainsi que de la Chancellerie;
- formation: 88 personnes ont suivi une formation SAP. La formation a été répartie sur trente journées. La formation relative aux accès simplifiés pour environ septante personnes a été dispensée sur une journée à Grangeneuve;
- enfin, la consolidation, le support aux utilisateurs et la maintenance des modules a nécessité également un engagement régulier et soutenu de l'équipe engagé dans ce projet.

4. Le contrôle périodique des subventions

Les bases pour la réalisation complète de la loi sur les subventions (LSub) ont été posées en 2001. L'année 2002 représente ainsi le premier exercice entier d'application de la LSub.

Examens 2001: décisions

Sur la base des propositions que lui a faites la Commission, le Conseil d'Etat a pris en septembre un certain nombre de décisions concernant les examens de subventions effectués en 2001. Les modifications retenues sont avant tout d'ordre organisationnel et financier. La Trésorerie d'Etat a été chargée d'assurer le suivi de leur concrétisation, en collaboration avec les directions concernées.

Examens des subventions 2002

Conformément à la planification, onze examens ont été réalisés durant l'année; ce qui représente le nombre minimal pour que la totalité des subventions répertoriées soit soumis à examen au moins une fois tous les six ans, comme le prescrit la LSub. Après une formation de base dispensée par la Trésorerie d'Etat, les personnes chargées de réaliser ces examens ont accompli leur mandat d'avril à octobre. Les résultats de ces travaux ont été transmis à la Commission de coordination des examens périodiques (ci-après: la Commission); laquelle les a en partie traité durant sa troisième séance, à mi-décembre. La Commission fera part de ses propositions au Conseil d'Etat au début de l'année 2003 concernant cette seconde série d'examens.

L'année écoulée a permis de mettre en application à l'échelle réelle à la fois le concept et les outils d'analyse élaborés pour les examens de subventions. Les premiers résultats ont mis en lumière les qualités de ces éléments. Les points sur lesquels des améliorations sont possibles ont pu être identifiés et font l'objet de corrections.

Planification pour l'année 2003

La Commission a arrêté en décembre la planification des examens de subventions pour 2003. Pour ce faire, elle s'est basée sur la planification générale 2003-2007 établie en 2001, et a intégré dans sa proposition la volonté du Conseil d'Etat exprimée dans le Programme gouvernemental, à savoir l'accélération du rythme de réexamen des subventions. Ainsi, la planification 2003 retient 18 subventions qui seront examinées d'ici à l'automne 2003.

Brochure explicative

Une brochure a été éditée en mai concernant les examens de subventions. Elle est destinée autant à l'administration qu'à tout public extérieur à l'Etat. Ce support a été conçu comme un instrument didactique et de communication, dans le but de décrire ce qui se fait aujourd'hui au sein de l'Etat dans le cadre de la gestion des subventions.

En outre la Trésorerie d'Etat a réalisé, comme le prévoit la LSub, l'examen détaillé de deux projets de texte concernant la législation spéciale relative à des subventions. Ces examens ont porté sur la conformité des textes proposés aux prescriptions découlant de la LSub.

5. Les comptes 2002

La comptabilité générale enregistre les opérations nécessaires à l'établissement de la comptabilité de l'Etat. Toutes les opérations comptables sont réalisées à l'aide de l'outil informatique intégré SAP R/3. Les données relatives aux fournisseurs sont traitées par le biais du trafic automatisé des paiements bancaires (DTA). Les relations financières avec les communes fribourgeoises sont réglées par le biais du compte courant Etat-communes tenu par la comptabilité. Celle-ci tient également le compte des relations financières avec la Confédération. La comptabilité est associée aux travaux de mise en place des nouveaux instruments de gestion financière et administrative. Elle apporte aussi son appui aux travaux de réorganisation comptable des unités administratives.

Le compte d'Etat de l'année 2002 fait l'objet d'un fascicule séparé qui comprend un message explicatif et le détail des comptes et du bilan. Le présent compte rendu se limite, dès lors, à ne reproduire que les principaux résultats de bilan de 1992 à 2002 et des comptes généraux de 1998 à 2002.

Bilan

Année	Actif	Passif	Excédent passif (-) Excédent actif (+)
1992	1 127 132 127.64	844 861 409.33	+ 282 270 718.31
1993	1 287 949 149.38	1 052 081 575.25	+ 235 867 574.13
1994	1 462 942 882.39	1 214 516 892.52	+ 248 425 989.87

Année	Actif	Passif	Excédent passif (-) Excédent actif (+)
1995	1 318 987 254.13	1 226 134 760.52	+ 92 852 493.61
1996	1 349 281 615.42	1 248 477 532.84	+ 100 804 082.58
1997	1 354 753 014.34	1 281 161 321.96	+ 73 591 692.38
1998	1 291 656 616.61	1 218 180 176.58	+ 73 476 440.03
1999	1 265 488 680.33	1 209 536 997.63	+ 55 951 682.70
2000	1 366 008 196.88	1 316 114 087.06	+ 49 894 109.82
2001	1 465 029 537.96	1 420 005 433.54	+ 45 024 104.42
2002	1 394 452 926.11	1 346 014 049.99	+ 48 438 876.12

Comptes généraux de l'Etat en millions de francs

Année	Compte de fonctionnement			Compte des investissements			Compte administr.	Insuffisance de financement
	Charges	Revenus	Excédent	Dépenses	Recettes	Excédent	Excédent	
1998	1 795,6	1 795,5	- 0,1	299,7	167,6	- 132,1	- 132,2	44,6
1999	1 999,3	1 891,8	- 17,5	257,8	142,5	- 115,3	- 132,8	32,3
2000	1 968,5	1 962,4	- 6,1	245,6	139,2	- 106,4	- 112,5	21,9
2001	2 048,8	2 043,9	- 4,9	262,2	135,5	- 126,7	- 131,6	42,1
2002	2 122,9	2 126,3	+ 3,4	173,6	81,6	- 92,0	- 88,6	4,2

6. Le service financier et la gestion de la trésorerie

Les principales tâches exécutées dans ce domaine peuvent être résumées comme il suit:

- exécution des paiements de l'ensemble des dépenses du budget de l'Etat, à l'exception de celles de quelques établissements,
- enregistrement de la perception de l'ensemble des recettes budgétaires cantonales,
- gestion et tenue des comptes bancaires généraux de l'Etat et suivi du budget de trésorerie.

Le volume de ces affaires traitées par le service financier de la Trésorerie a évolué ainsi entre 2001 et 2002:

	2001	2002
Trafic bancaire DTA (en millions de francs)	787,9	834,2
Comptes bancaires:		
- encaissements (en millions de francs)	3 769,3	4 202,5
- paiements (en millions de francs)	3 779,2	4 195,9
- écritures enregistrées	6 798	6 943

Les autres activités de ce secteur sont les suivantes:

- gestion des liquidités et des fonds et fondations:

En 2002, le volume des prêts à court terme a atteint 2 milliards de francs. Le nombre de prêts a diminué. Il atteint 116 prêts contre 140 en 2001. La Trésorerie gère et tient la comptabilité de 46 fonds et fondations;

- gestion de la dette publique de l'Etat:

En 2002, l'Etat a contracté un emprunt de 200 millions de francs auprès de la Caisse de prévoyance du personnel de l'Etat pour une durée de 11 ans (taux: 3,5 %). Ce prêt remplace une partie de la dette auprès de ladite caisse sur laquelle l'Etat devait payer un taux «légal» de 4.5 %. Il a également renouvelé trois prêts pour un

montant de 60 millions de francs et contracté un nouvel emprunt de 20 millions de francs pour une durée de 10 ans, au taux de 3,04 %;

– gestion des prêts:

La Trésorerie d'Etat tient les comptes et assure la gestion des prêts accordés pour les investissements dans les régions de montagne (16,6 millions, 212 prêts), les réserves de terrains (3,7 millions, 16 prêts) et pour l'aide en matière de promotion économique régionale (0,1 million, 2 prêts);

– autres tâches:

Parmi les autres tâches, on peut citer la gestion du portefeuille-titres de l'Etat, la tenue des comptes de prêts et des avances de trésorerie accordés aux institutions publiques, la tenue des comptes et le versement des aides financières accordées par le Fonds d'équipement touristique.

7. La Recette générale et les Services financiers de districts

La mise en place d'un nouvel outil informatique a entraîné d'importantes modifications dans l'organisation du travail. L'outil de suivi et de relance automatique des débiteurs apporte des améliorations importantes.

La Recette générale exécute les paiements des dépenses budgétaires particulières qui ne sont pas effectuées par le service financier de la Trésorerie. Elle procède principalement à la perception de diverses recettes, à l'exception des impôts. Les encaissements totaux ont atteint 34,6 millions de francs en 2002 (12 925 écritures) contre 32,4 millions de francs en 2001.

Les services financiers des districts gèrent, selon les cas, les services de caisse et de comptabilité du Service financier, du Bureau du registre foncier et de la Préfecture. Une réorganisation des services financiers et de la recette générale est à l'étude.

8. Contrôle budgétaire

Ce contrôle s'exerce sur deux plans. Il est opéré tout d'abord par la Comptabilité générale à qui revient le rôle de veiller, avant comptabilisation, à ce que les factures présentées au paiement correspondent aux crédits prévus de manière détaillée dans les justificatifs du budget. Le contrôle budgétaire porte également sur la question des dépassements de crédits. La Section planification financière et contrôle budgétaire traite l'ensemble des demandes de crédits supplémentaires. Elle préavise ces requêtes avant de les soumettre au Conseil d'Etat. Durant l'année 2002, celui-ci a admis 27 demandes (même nombre qu'en 2001) portant sur un montant total de 15,2 millions de francs (7,6 millions en 2001), représentant le 0,69 % (0,35 % en 2001) des dépenses totales effectives budgétisées pour l'exercice 2002. Ce volume des crédits supplémentaires se situe un peu au-dessous de la moyenne qui s'élève à 0,84 % pour la période 1990-2002. Un message détaillé est soumis au Grand Conseil à la session de février 2003.

9. La Centrale téléphonique de l'administration cantonale

La Trésorerie d'Etat est responsable de l'exploitation du central téléphonique de l'administration et de la réception au bâtiment administratif des finances. En 2002, les tâches suivantes ont été notamment réalisées:

- adaptation du logiciel et du hardware du central de Grangeneuve;
- règlement, en collaboration avec Swisscom et un bureau d'ingénieurs-conseils, de tous les problèmes liés au central de l'administration cantonale;
- gestion des centraux téléphoniques de la Rue Joseph-Piller 13, de la Route des Cliniques 17, du Tribunal de la Sarine, de l'Impasse de la Colline à Givisiez, de Grangeneuve, de Granges-Paccot, de Domdidier (RN 1), de Vulruz RN 12, du Centre d'engagement et d'alarmes (CEA) de l'ACC, de la Grenette, de la Grand-Rue 26 et de l'Ecole de degré diplôme;
- élaboration du budget 2003 pour les équipements et le matériel téléphonique de l'ensemble des services de l'Etat;
- répartition mensuelle des taxes téléphoniques et frais d'abonnement pour les services reliés au central de l'Etat;
- facturation mensuelle des taxes de conversations privées.

Les récupérations de taxes téléphoniques privées ont atteint 89 800 fr. en 2002. Ce chiffre est très proche de celui de l'exercice précédent.

La Centrale téléphonique de l'administration a l'élaboration d'un nouveau logiciel pour la gestion des centraux téléphoniques, avec le concours du Centre informatique de l'Etat de Fribourg et d'une entreprise informatique.

Elle a aussi œuvré à la mise sur pied d'un annuaire téléphonique interne, accessible sous Intranet, Internet et permettant la réédition régulière d'un annuaire papier.

10. Autres activités

- Réponses à des consultations;
- Préavis d'objets à incidences financières (message, loi, décret, arrêté, ordonnance) soumis au Conseil d'Etat;
- Etablissement de la statistique des postes de travail pour les comptes 2001 et le budget 2003;
- Préparation des dossiers de conférences de presse se rapportant aux comptes, au budget et au plan financier;
- Relations avec la Confédération et les autres cantons dans le domaine des finances;
- Réforme de la péréquation financière et de la répartition des tâches entre la Confédération et les cantons: la Trésorerie d'Etat a notamment apporté son concours à la mise sur pied des cinq séances d'informations destinées aux Députés(es) et aux autorités communales;

- Appui aux différents travaux en liaison avec la nouvelle gestion publique;
- Participation aux travaux de commissions ou de groupes de travail, notamment dans le cadre du projet NIGEFI;
- Edition du dépliant 2001 relatif aux indicateurs statistiques des finances de l'Etat;
- Facturation mensuelle aux services des dépenses liées aux taxes postales;
- Entretien du site Intranet de la Trésorerie.

Les contrôles effectués se sont répartis de la manière suivante:

• Pouvoir judiciaire	6
• Pouvoir exécutif – Administration	40
• Fonds et fondations	17
• Mandats divers	9
• Contrôles spéciaux	3

Les 75 rapports de vérification concernent les directions suivantes:

Instruction publique et affaires culturelles	21
Justice, police et affaires militaires	11
Intérieur et agriculture	13
Economie, transports et énergie	8
Santé publique et affaires sociales	9
Finances	8
Travaux publics	5

En application de la loi du 25 novembre 1994 sur les finances de l'Etat et de son règlement d'exécution du 12 mars 1996, 71 rapports ont été transmis au Conseil d'Etat, à la Commission des finances et de gestion du Grand Conseil et à la Trésorerie d'Etat, quatre ayant été adressés uniquement à des conseils de fondation. En outre, six rapports ont été soumis au Tribunal cantonal, autorité de haute surveillance des secteurs judiciaires. Enfin, cinq rapports, dont les secteurs de l'Etat bénéficient d'une participation financière de la Confédération, ont été transmis à diverses instances fédérales.

III. Inspection des finances

1. Personnel

Le service comprend le chef de service, un adjoint du chef de service, trois inspecteurs financiers et une secrétaire à 30 %. Notons que le collaborateur technique supérieur qui s'occupait principalement du contrôle des dépenses des routes nationales a quitté son emploi le 31 juillet 2002. Etant donné la fin des travaux de construction de la RN1, il a été remplacé par un inspecteur financier dès le 1^{er} septembre 2002.

2. Activités

En 2002, les principales activités du service ont été les suivantes: vérifications ordinaires des secteurs de l'administration cantonale, d'organismes para-étatiques et contrôle des dépenses de construction.

2.1 Vérifications ordinaires de comptes

Le service a effectué en 2002:

72 révisions couvrant autant d'exercices comptables,
3 contrôles spéciaux,
7 contrôles inopinés de comptes de liquidités.

Sur les 72 contrôles susmentionnés, 43 ont donné lieu à 115 remarques, observations ou constatations et à 27 recommandations. Selon l'article 54 de la loi du 25 novembre 1994 sur les finances de l'Etat, sept organes contrôlés ont dû prendre position par écrit. Les réponses y relatives ont été jointes aux rapports.

Les travaux de révision ont touché 49 secteurs de l'administration cantonale proprement dite et 26 organismes, institutions ou fonds divers. Cinq contrôles ont été effectués en collaboration avec d'autres organes de révision. La liste détaillée des vérifications effectuées a été adressée au Conseil d'Etat ainsi qu'à la Commission des finances et de gestion du Grand Conseil.

2.2 Travaux divers

- Participation aux séances de trois groupes de travail et de deux conseils d'administration.
- Contrôle permanent des décomptes du secteur Jeunesse et Sports.
- Problèmes particuliers liés à la TVA pour certains secteurs de l'Etat.
- Participation au procès et jugement à l'encontre d'un responsable de secteur d'un établissement d'Etat.

IV. Centre informatique de l'Etat

1. La Commission informatique cantonale

La Commission informatique cantonale, sous la présidence de M. le Conseiller d'Etat Urs Schwaller, Directeur des finances, a tenu cinq séances pendant l'année 2002. Conformément aux dispositions prévues dans son cahier des charges, la commission a donné son préavis ou a été informée sur les projets suivants:

- Réorganisation interne du CIEF et projet Autonomie de gestion CIEF;
- Plan financier 2003-2006 et budget 2003;

- Sécurité – cahier des charges du responsable de la sécurité et politique de sécurité;
- Informatique des Ecoles (pour une gestion globale de l'informatique dans les écoles);
- Schéma directeur informatique du Service cantonal des contributions;
- Nouvelle application du Conservatoire;
- Output Management (fournir une plateforme d'intégration globale des impressions, de leur archivage et mise sous pli automatique);
- Nouvelle application des Offices de poursuites;
- Rechenzentrum Gemeinden Deutschfreiburgs (hébergement de la solution au CIEF).

2. La Commission cantonale de l'informatique dans l'enseignement

Sous la direction de son président, M. Beat Vonlanthen, député, la Commission cantonale de l'informatique dans l'enseignement s'est réunie à deux reprises en 2002.

La commission a consacré l'essentiel de ses activités à la préparation et à l'examen du budget 2003 de l'informatique dans les établissements d'enseignement du degré secondaire supérieur II, de l'Ecole des métiers, des écoles professionnelles, de l'Ecole du personnel soignant et des centres de formation de l'institut agricole de Grangeneuve en vue d'y apporter des réductions. Dans ce contexte, elle a procédé à l'audition des responsables informatiques concernés et préavisé les différents projets, à l'exception de ceux de l'Université et de la HES qui disposent de statuts particuliers.

3. La Commission des finances et de gestion (CFG)

Sur mandat de la CFG, le CIEF a établi un détail comparatif du budget pour les années 2003 et 2002 des rubriques suivantes: 315.405 (Entretien matériel et logiciels informatiques), 316.400 (Redevances d'utilisation des équipements informatiques) et 318.000 (prestations tiers).

Pour le budget 2003, afin de faciliter la gestion et le contrôle et de limiter le travail administratif, le CIEF a proposé un transfert de charges d'une grande partie des services au CIEF. Ce transfert de charges concerne le remplacement des PC's, des écrans et des imprimantes ainsi que la gestion globale des licences Microsoft qui ne figure plus dans le budget des services, mais au CIEF. Les années passées, les moyens financiers et le personnel à disposition n'ont permis d'adapter que le strict nécessaire des infrastructures informatiques.

En conséquence, un retard dans les applications métiers a été accumulé. Les besoins des processus métiers deviennent toujours plus importants, sur le plan des fonctionnalités et en qualité.

4. Postulat

Le CIEF a donné son avis concernant le postulat no 214.02 François Weissbaum/Charly Haenni pour une informatique cantonale ouverte au service des citoyens.

5. Centre informatique du Canton de Fribourg

L'élaboration du point de situation, la vision du CIEF ainsi qu'une analyse approfondie des forces et faiblesses du Centre ont été finalisées. Des mesures et projets stratégiques ont été définis et sont en train d'être réalisés (la nouvelle structure est en place et les compétences et prestations sont regroupés). Un grand effort a été investi pour une culture d'entreprise au CIEF et pour un service de qualité envers la clientèle.

Les mesures d'organisation internes ont permis de maintenir voire d'augmenter la qualité de nos prestations. Nos efforts se sont portés sur l'orientation client (meilleure communication, traitement systématique des demandes avec contrôle des délais de réponse) et le renforcement des tests avant livraison. Parallèlement, la visibilité financière sur les projets a été renforcée. Ces efforts seront poursuivis dans ces domaines en 2003.

Le domaine le plus problématique reste la maintenance des applications; certaines applications ne bénéficient que d'une maintenance minimale, voire aucune. A terme, la maintenance et l'évolution de ces applications devront être assurées par des partenaires externes. Bien que ces applications soient parfois considérées comme secondaires, elles représentent un élément de support important pour les activités des services en question et doivent donc, elles aussi, bénéficier d'un investissement adapté. Les premières mesures dans ce sens sont prévues pour 2003.

La section Computing & Networking Services, créée en début d'année 2002, est issue d'une volonté de vouloir servir ses clients (principalement le personnel de l'administration cantonale) toujours mieux et de façon plus efficace. C'est ainsi qu'ont été regroupés sous cette section tous les secteurs d'activités qui contribuent directement à la création et à la production du service informatique de base, ainsi que les secteurs qui forment le fondement même de ce service, soit l'exploitation des infrastructures informatiques et de télécommunication.

Tout au long de l'année 2002 déjà, cette nouvelle section a permis de développer et de tirer profit de synergies nouvelles aussi bien sur le plan technique, que procédural ou décisionnel.

Elle a principalement réalisé des ajustements organisationnels qui étaient nécessaires, afin d'harmoniser les processus entre les activités de production de service et celles d'exploitation. A ce titre, les principaux jalons sont posés en vue de l'année 2003, année de «consolidation» pour le CIEF.

L'année 2002 a été marquée par plusieurs projets importants qui touchent directement ou indirectement l'utilisateur final:

- migration du réseau;
- installation de Windows 2000 pour les serveurs, d'OfficeXP pour les stations de travail afin d'harmoniser la gestion de ces environnements;
- mise en place d'un réseau pour les centres d'engagement de la police à Vulruz, Domdidier et Granges-Paccot basé sur la fibre optique avec le protocole ATM;
- projet de bouclage FRINET dans les districts en Giga-bit;
- mise en production des liaisons fibres optiques entre notamment les chefs lieux du canton, à savoir Fribourg (BAD) – Tafers, Vulruz – Châtel-St-Denis, Granges-Paccot – Vulruz, Granges-Paccot – Domdidier, Domdidier – Estavayer-le-Lac, Estavayer-le-Lac – Romont, Romont – Bulle;
- migration des lignes louées Swisscom vers des liaisons fibres;
- projet Voix sur IP (CIEF, Préfecture de Tavel, Bibliothèque de Beauregard);
- migration, sécurisation et administration de l'infrastructure et du contenu Web Intranet et Internet sous Windows 2000 Server.

La section *Ressource Planning & Integration*, créée en début d'année 2002, est issue d'une volonté de renforcer les domaines des systèmes ERP (Enterprise Resource Planning), c'est-à-dire des plateformes SAP R/3 et Sigagip/HRAccess. La principale activité de cette section en 2002 a été de couvrir les besoins fonctionnels dans le domaine de la finance (comptabilité financière et analytique pour les différentes directions/services de l'Etat). Actuellement, il y a lieu d'établir un schéma directeur pour la plateforme SAP. Parmi les sept collaborateurs/collaboratrices de cette section, quatre font partie de la Trésorerie d'Etat.

La section *Solution Engineering* a mené à bien une trentaine de projet en 2002. Les plus importants seront décrits ci-après.

Projets globaux

Certains changements extérieurs ou intérieurs à l'Etat tel que la LOCEA (loi sur l'organisation du Conseil d'Etat et de l'administration) ont eu un impact sur une grande partie, voire l'ensemble des applications. Les projets les plus importants ont été:

Migration Office XP

La nouvelle version des outils bureautiques a imposé une refonte des interfaces automatiques avec les applications métiers. Ceci a généré une charge non négligeable qui n'a pu être assumé qu'en partie par les équipes internes. Les travaux de migration se poursuivront durant le premier semestre 2003.

Migration SQL Server 2000

Ce projet est représentatif d'un changement induit par la politique d'un fournisseur. Le CIEF a été contraint de migrer les applications vers un nouveau produit parce que le fournisseur ne garantit plus de support à la version actuelle. En occurrence, il s'agit de la base de données Microsoft.

Dans l'ensemble, la migration a porté sur sept serveurs totalisant 176 bases de données. Les applications y relatives (en moyenne une application par base de données) ont toutes dû être testées et en partie modifiées. Ces migrations se sont effectuées dans de bonnes conditions et sans perturber le travail des clients.

Service cantonal des contributions (SCC)

La plus grande partie des efforts de la section restent focalisés sur le SCC. Outre les prestations de maintenance, d'assistance et de support, les projets suivants ont été menés:

- Projet Inter-Contrib;
- Amélioration des échanges électroniques entre le Département des affaires militaires et le SCC (taxe d'exemption);
- Homogénéisation de la gestion de tiers dans les différentes applications et plateformes du SCC afin d'améliorer les données;
- Taxation personnes morales;
- Intégration de la nouvelle application développée par la société SOPRA;
- Reprise des données;
- Taxation de l'impôt à la source;
- Amélioration des échanges électroniques avec la Police des étrangers;
- Diverses fonctionnalités d'investigation et de contrôle;
- Taxation des personnes physiques et gestion des débiteurs;
- Deuxième partie de l'adaptation pour la taxation annuelle;
- Amélioration de la gestion des données relatives aux mariages et divorces;
- Capi-Fisc. Le but de ce projet est de développer un outil interactif (interface intégrée) permettant aux utilisateurs du SCC et des Registres Fonciers (RF) d'accéder simplement et directement (de façon automatique et en ligne) depuis leurs postes de travail aux informations du service partenaire (SCC-RF) pour accomplir leurs tâches quotidiennes.
- *Schéma directeur informatique SCC*

L'objectif du projet de schéma directeur informatique SCC est d'établir un plan des développements et des achats

d'applications fiscales sur un horizon de quatre à cinq ans et d'estimer les moyens et ressources humaines à mettre en œuvre à cet effet.

Les travaux suivants ont été réalisés au cours de l'année 2002:

- Etablissement du bilan des applications actuelles, du point de vue fonctionnel (métier) et technique, avec la définition des orientations futures;
- Elaboration des options techniques (analyse de l'état actuel et des tendances futures en matière de technologie informatique) et des orientations techniques (solutions techniques envisageables pour la couverture des besoins du SCC);
- Définition des axes d'étude principaux et début des études portant sur la refonte de l'application de la taxation des personnes physiques, la migration de la gestion des débiteurs sur la plateforme SAP, l'opportunité des outils de workflow et de GED, les échanges électroniques avec d'autres autorités fiscales et d'autres partenaires, et enfin le développement d'un site Internet permettant le dépôt de la déclaration d'impôt sous forme électronique.

Offices des poursuites

L'application actuelle des Offices des poursuites présentant des limitations techniques importantes et compte tenu de son ancienneté, il a été décidé de la remplacer. Les adaptations ont donc été limitées au strict minimum (suite aux changements de la loi sur les poursuites).

Parallèlement, un cahier des charges a été établi, visant l'acquisition et la mise en place d'un produit existant. Une seule entreprise a répondu à la mise au concours publique. L'évaluation de cette unique soumission a révélé que la mise en place de cette solution aurait assuré une couverture fonctionnelle d'à peine 50 %, ce qui est nettement inférieur à la situation actuelle. Ce résultat correspond à celui des démarches menées par les cantons Vaud, Genève et Tessin dans les années précédentes.

Le Comité de pilotage a alors décidé de procéder à un développement spécifique et ceci dans un cadre intercantonal. Une étude préalable est actuellement en cours avec le canton de Vaud. Les cantons du Tessin et de Genève ont signalé leurs intérêts respectifs.

Office de la circulation et de la navigation (OCN)

Parmi les nombreuses extensions et adaptations effectuées sur les applications de l'OCN, nous relevons les projets suivants:

- *FABER (Gestion centralisée des conducteurs au niveau suisse)*

Le développement de la nouvelle gestion des conducteurs étant pris en charge par une entreprise externe, le CIEF a participé à son intégration avec le système existant. Parallèlement, la normalisation et le transfert des données avec la Confédération et vers la nouvelle application ont été assumés par le CIEF.

- *Domdidier*

Dans le cadre de l'ouverture de la succursale de l'OCN à Domdidier, l'application actuelle a été étendue afin de supporter les inspections techniques sur des sites différents.

- *Services Web*

Les services 'Contrôles techniques pour garagistes' et 'Examens conducteurs pour moniteurs et privés' ont été adaptés aux nouvelles exigences en collaboration avec des sociétés externes.

- *Conservatoire de Fribourg (COF)*

Après la réponse favorable du Conservatoire à l'offre du CIEF, celui-ci a procédé à la conception et à la réalisation de la nouvelle application de gestion du Conservatoire. Cette nouvelle application s'intègre notamment avec SAP pour la gestion financière et prend en compte la notion de filière en prévision des HEM (Haute Ecole de Musique). Les modules nécessaires à la gestion des cours, des inscriptions et de la facturation ont pu être livrés juste à temps et l'ancien système a pu être abandonné. La fin du projet est prévue pour juin 2003.

- *Trésorerie de l'Etat*

- *Annuaire téléphonique interne*

Le but de ce projet est de mettre l'annuaire téléphonique interne à disposition de l'ensemble de l'administration sous une forme actualisée, électronique et conviviale. Le moyen choisi est l'Intranet pour la consultation en interne et l'Internet pour une consultation publique (avec sélection des données publiées). L'édition de l'annuaire sous forme papier sera maintenue. Une impression partielle sera en outre toujours possible.

V. Office du personnel de l'Etat de Fribourg

1. Personnel

L'effectif du personnel de l'office est resté inchangé en 2002 à 20.1 équivalent plein temps (EPT).

2. Activités

2.1 Généralités et projets en cours

Après 2001 qui a vu l'acceptation par le Grand Conseil de la loi sur le personnel (LPers), 2002 a été celle de la préparation du règlement sur le personnel (RPers). L'année a été occupée en grande partie par la mise sur pied des procédures permettant l'entrée en vigueur partielle de la LPers au 1^{er} janvier 2003. L'OPE a également mené à bien l'étude et la mise en place de nouveaux modules de gestion pour les domaines de la formation et du recrutement.

Durant l'année 2002, l'OPE a élaboré 397 contrats. Voici un tableau récapitulatif selon les directions:

Directions	Contrats		Nominations		Promotions	
	2001	2002	2001	2002	2001	2002
Instruction publique et affaires culturelles	58	57	17	17	9	7
Justice, police et affaires militaires	129	102	32	34	15	14
Intérieur et agriculture	23	18	4	7	6	7
Economie, transport et énergie	40	63	15	12	13	9
Santé publique et affaires sociales	52	54	8	16	8	10
Finances	88	61	14	16	27	23
Travaux publics	44	42	8	13	26	13
Totaux	434	397	98	115	104	83

Les contrats, les nominations et les promotions établis par les établissements de l'Etat et par le secteur de l'enseignement ne sont pas compris dans ce tableau.

L'Office du personnel a également apporté une assistance juridique au groupe de travail nommé par le Conseil d'Etat et chargé de l'élaboration d'un avant-projet de loi sur les traitements et la prévoyance professionnelle des magistrats. Un avant-projet a été mis en consultation, notamment auprès de la Commission de gestion et des finances et des partis politiques du 1^{er} juillet 2002 au 30 septembre 2002. Sur la base des résultats de la consultation, les travaux se sont poursuivis dans le sens de l'élaboration d'un nouvel avant-projet de loi et d'un projet de message.

a) *Mise en œuvre de la nouvelle législation sur le personnel de l'Etat*

L'année 2002 a été marquée par des travaux législatifs de grande envergure. Le Conseil d'Etat a décidé au printemps qu'en raison des ressources humaines insuffisantes au sein de l'Office du personnel, la loi du 17 octobre 2001 sur le personnel de l'Etat (LPers) entrerait en vigueur par étapes. Les dispositions sur le nouveau statut entreraient en vigueur le 1^{er} janvier 2003 et les dispositions relatives au nouveau système de rémunération le 1^{er} janvier 2004. Dans le cadre des travaux de mise en œuvre de la LPers, l'Office du personnel a ainsi rédigé un avant-projet de loi portant sur l'adaptation de la législation cantonale à la LPers (statut du personnel) et un projet de règlement du personnel de l'Etat (RPers). Ces projets ont été mis en consultation de juin à fin août 2002. Le 8 octobre, le Conseil d'Etat a transmis au Grand Conseil un projet de loi portant sur l'adaptation de la législation cantonale à la LPers (statut du personnel). La commission parlementaire ad hoc a examiné ce projet en novembre et l'a légèrement remanié. Le 11 décembre, le Grand Conseil a adopté la loi d'adaptation qui entrera en vigueur le 1^{er} janvier 2003. Le projet de RPers a quant à lui été modifié pour tenir compte des résultats de la procédure de consultation. Des séances ont eu lieu, en octobre et en novembre, entre la Délégation du Conseil d'Etat pour les questions de personnel (DCE) et la FEDE; le Conseil d'Etat a adopté le RPers le 17 décembre; ce règlement contient toutes les dispositions d'exécution de la LPers nécessaires à son application, sauf celles ayant trait au nouveau système salarial qui lui entrera en vigueur le 1^{er} janvier 2004. L'Office du personnel a participé activement à toutes les phases précédant l'adoption de la loi d'adaptation et du

RPers (commission parlementaire, séances entre la DCE et la FEDE, séances du Conseil d'Etat).

b) *Santé et sécurité à la place de travail*

L'objectif de l'année 2002, c'est-à-dire la mise en place de la structure et de l'organisation de la solution de branche dans plusieurs services de l'Etat de Fribourg a pu être atteint. L'Institut agricole de Grangeneuve, le Service d'entretien des routes nationales et cantonales ainsi que l'Ecole d'ingénieurs et d'architectes ont créé des comités d'hygiène et sécurité, ont formé les cadres ainsi que des correspondants de santé et sécurité et ont évalué les dangers dans leurs secteurs respectifs. A l'Université de Fribourg, une évaluation des dangers des bâtiments de la physiologie et de la physique a pu être réalisée. Des conseils concrets ont été donnés à plusieurs établissements, services et sections afin d'améliorer les conditions de travail. En outre, un plan des lieux de travail des collaboratrices et collaborateurs de l'Etat est en voie d'élaboration. Plusieurs actions à l'intention du personnel ont pu être menées à bien (casque cycliste, «maîtrisez le danger», «stress sur la place de travail»).

Une base de données (Microsoft Access) pour la statistique des accidents et des maladies a été élaborée. Les déclarations d'accident des années 2000, 2001 et 2002 ont été analysées. Plusieurs rencontres ont été organisées afin d'aplanir les difficultés de gestion et améliorer les échanges des données entre les deux assureurs accidents soit entre la Nationale Assurances et la Suva. Une évaluation d'un système de gestion est prévue pour l'année prochaine.

c) *Evaluation des fonctions*

A la suite des décisions prises en 2001 (ACE du 24.04.2001), 14 fonctions ont vu leur rémunération s'améliorer durant l'exercice 2002 et cette démarche a marqué la fin de la première étape d'évaluation faisant suite à l'introduction du nouveau système d'évaluation des fonctions dénommé EVALFRI.

Le 3 juillet 2001, le Conseil d'Etat a donné mandat à la Commission d'évaluation et de classification des fonctions (CEF) de procéder à l'évaluation d'un deuxième groupe d'une soixantaine de fonctions. Dans le cadre de ce nouveau mandat, la Commission s'est surtout axée à analyser et classer tout le secteur de l'enseignement du degré secondaire supérieur, de l'enseignement professionnel et de l'enseignement du degré tertiaire des Hautes Ecoles Spécialisées ainsi que du secteur de la police cantonale en vue de sa réorganisation (gendarmerie 2002). Elle a rendu son rapport en septembre 2002 respectivement novembre 2002.

Suite à une évaluation antérieure, les gardien/iennes de la Prison centrale ont bénéficié par l'ordonnance du 4 février 2002, d'une augmentation de classe (12-13 au lieu de 10-12).

Une délégation de la Commission s'est réunie 35 fois avec les titulaires des fonctions analysées et 18 fois en séance plénière au courant de l'année 2002. L'évaluation des fonctions de ce deuxième mandat devrait se terminer dans le courant 2003. Ces travaux ont permis de constater la nécessité d'adapter la classification de certaines fonctions pour

rétablir l'égalité de traitement en tenant compte exclusivement et d'une manière uniforme, pour toutes les fonctions concernées, des seules exigences intellectuelles, psychosociales, physiques et au niveau de la responsabilité.

2.2 Informatique et planification

Les Services informatiques et planification (SIP) de l'Office du personnel sont responsables du développement, de l'exploitation et de la maintenance des systèmes informatiques destinés à la gestion des ressources humaines. Dans ce cadre, ils assurent la planification de toutes les opérations liées à la gestion technique du personnel, à la paie et à la distribution des informations y relatives. Ils gèrent l'ensemble des postes de travail de l'Etat et produisent le budget, les comptes et le contrôle des effectifs.

Réalisations particulières durant l'année 2002

Outre ces tâches régulières, les réalisations, travaux ou évolutions particuliers en 2002 ont été:

- Préparation de Sigagip (programme informatique de gestion des salaires) à l'entrée en vigueur partielle de la LPers au 1.1.03 (nouveau statut), modification automatique des dossiers du personnel, réalisation d'informations à l'intention des gestionnaires de personnel de l'Etat.
- HR-Access – module «gestion de la formation»: fin du projet pilote et mise en production.
- HR-Access – module «recrutement»: début du projet pilote (fin prévue: février 2003).
- Collaboration à la réalisation d'une statistique intercantonale de comparaison des salaires dans les administrations cantonales.
- Evaluations sectorielles du coût d'EVALFRI pour certaines fonctions.
- Restructurations de services: gendarmerie 2002 (suite), HEP, services touchés par la LOCEA, etc. Les restructurations et les modifications de postes acceptées par le Conseil d'Etat ont nécessité la modification de 1058 postes de travail (18 % du total).

2.3 Gestion et assurances sociales

a) Assurance accidents obligatoire (LAA)

L'ensemble du personnel de l'Etat et de ses établissements est assuré conformément à la LAA (le personnel à temps complet, à temps partiel et temporaire). Le montant du salaire assuré par employé couvert s'élève à 80 % de 106 800 francs au maximum, pour une masse salariale de près de 800 mio. La totalité des primes afférentes au risque d'accidents non professionnels sont à la charge du personnel.

Un cinquième des primes versées vont à la SUVA et quatre cinquièmes à un pool d'assureurs privés représentés par la Nationale Suisse Assurances. Pour l'assurance accidents non professionnels, le taux de prime du Pool fut de 8,66 % pour hommes et femmes alors que celui de la SUVA fut de 12,50 %. Pour l'assurance accidents professionnels, le

taux de prime du Pool fut de 1,59 % et ceux de la SUVA furent de 6,281 %, respectivement de 31,758 %, pour les secteurs à risque accru (forêts, chasse et pêche).

Comme organe de liaison, de coordination et d'information pour les assurés SUVA et Nationale Suisse, le bureau LAA est sollicité tout au long de l'année. Plus de 1800 déclarations d'accident de collaborateurs/trices de l'Etat furent enregistrées, contrôlées et complétées pour la SUVA (18 %) et la Nationale (82 %). Le 1/6^e relève d'accidents professionnels et les 5/6^e d'accidents non professionnels. Environ 50 % des accidents sont dus à des chutes ou à la pratique d'un sport et environ le 30 % des accidents ont entraîné une incapacité de travail:

	2000	2001	2002
Nombre de cas d'assurance LAA	1 814	1 669	1 836
– accidents professionnels	352	274	294
– accidents non professionnels	1 462	1 395	1 542
Montant des récupérations d'indemnités (mio Fr.)	2.24	1.83	2.09
Nombre de jours indemnisés (30 jours par mois)	16 377	14 154	14 495

Récupérations auprès de tiers:

• l'assurance invalidité	Fr.	113 312.20	
• l'assurance militaire	Fr.	17 015.80	
• des assurances RC de tiers responsables	Fr.	—	

b) Autres assurances sociales

L'Office du personnel est chargé de la gestion et du suivi de l'engagement de personnes invalides. En 2002, six collaborateurs/collaboratrices ont été engagés sur la base des rubriques budgétaires prévues à cet effet. En outre, 80 cas de requêtes de rentes AI ont nécessité l'intervention de l'Office du personnel. 30 personnes sont actuellement engagées conformément à l'ACE relatif aux invalides.

Dans le cadre de la loi fédérale sur l'assurance maladie (LAMal), près de 400 attestations d'assurance accidents ont dû être délivrées par le bureau LAA en 2002.

En 2002, 88 personnes ont pu bénéficier de la mesure d'«Encouragement à la retraite».

c) Fonds d'entraide

L'OPE assume la gestion des dossiers et le secrétariat du Fonds d'entraide en faveur du personnel de l'Etat. En 2002, sept prêts ont été octroyés par ce Fonds d'entraide (23 en 2001) et deux prêts ont été refusés (5 en 2001). Cette grande différence de demandes entre 2001 et 2002 peut être attribuée au fait qu'une circulaire, rappelant l'existence ainsi que les modalités de prêt du Fonds d'entraide sociale en faveur du personnel de l'Etat, a été envoyée aux collaborateurs et collaboratrices en novembre 2000. Les cinq prêts octroyés concernent des familles avec enfants à charge. Les motifs de la demande sont majoritairement liés soit à une situation de précarité due à des dépenses imprévues, soit à l'endettement. Le remboursement se fait par le biais de retenues mensuelles sur le salaire des bénéficiaires du prêt. Les demandes de prêt au sens d'un crédit de consommation «petits crédits» sont systématiquement refusées. A noter que les montants des prêts sont payés directement aux créanciers.

2.4 Organisation

a) Création et suppression de postes pour le budget 2003

Malgré les directives restrictives émises par le Conseil d'Etat en ce qui concerne les demandes de personnel supplémentaire en vue de la préparation du projet de budget 2003, ce sont une fois de plus près de 200 postes de travail qui ont été demandés par l'ensemble des services et établissements de l'Administration cantonale.

Après fixation des priorités par les directions, le Conseil d'Etat n'a finalement retenu que le strict nécessaire, soit au total 97,5 postes, notamment 67 pour les différents secteurs de l'enseignement, Université comprise, et 12 postes pour les hôpitaux cantonal et de Marsens.

Une dizaine de postes indispensables à la bonne marche de l'administration ont été prélevés sur les effectifs libérés dans différents services en cours d'année et regroupés dans un «pool». L'attribution des postes a été décidée de cas en cas par le Conseil d'Etat en 2002.

b) Projet de réorganisation de l'Administration cantonale (LOCEA) et activités diverses

Dans le cadre de la première étape des réformes institutionnelles et administratives contenues dans le programme de législature gouvernemental, l'Office du personnel de l'Etat a été impliqué dans le réexamen de la répartition des tâches des directions du Conseil d'Etat. Ce projet a notamment pour but de s'adapter aux besoins de l'évolution de la société, de regrouper des activités pour créer et exploiter des synergies, et enfin, de déceler des possibilités de collaboration intercantonale.

La nouvelle loi sur l'organisation du Conseil d'Etat et de l'Administration (LOCEA) fait l'objet de travaux préparatoires en vue d'instituer des organes et structures chargés de la mise en œuvre de règles d'organisation et de gestion.

L'Office du personnel a également participé à différentes études et analyses durant l'année 2002, en particulier celles relatives à l'élaboration de l'ordonnance relative à la chasse, à la faune et à la pêche ainsi que celles concernant l'utilisation des subventions et aides versées par l'Etat à des fondations et associations diverses.

2.5 Formation et développement du personnel

La formation continue et de perfectionnement au sein de l'Etat de Fribourg a pour but d'offrir un programme de formation afin de maintenir et d'accroître les compétences du personnel de l'administration, des cadres et des apprenti-e-s.

L'élaboration du programme de formation pour l'an 2002 a permis de poursuivre les efforts vers la mise en œuvre d'une culture de formation au sein de l'Etat de Fribourg tout en répondant aux attentes et aux besoins de l'employeur et du personnel.

La mise en place d'un processus de formation a mis en évidence les besoins de perfectionnement et a favorisé le transfert sur la place de travail des connaissances acquises en formation.

a) Formation professionnelle des apprenti-e-s

La formation durant l'apprentissage permet aux apprenti-e-s de s'intégrer rapidement dans la vie professionnelle et de se familiariser avec l'administration fribourgeoise tout en développant l'autonomie et l'aptitude à communiquer. Plus de 250 apprenti-e-s ont participé aux divers cours dont les thèmes traitaient les sujets suivants: bienvenue à l'administration cantonale, réussir son apprentissage, communiquer efficacement, visite du Grand Conseil, savoir s'exprimer dans les deux langues, préparation des examens de fin d'apprentissage et comment offrir ses services. Par ailleurs, les maîtres d'apprentissages de l'Etat ont également pu se perfectionner en suivant des cours spécifiques à cette fonction.

b) Formation continue du personnel

L'offre de formation continue du personnel contient neuf thèmes principaux: Les connaissances générales, les méthodes de travail, la santé à la place de travail, la communication et les compétences sociales, le management, l'accompagnement de projet, la formation sur mesure/coaching, la formation linguistique et la formation informatique.

La récapitulation par thèmes donne un aperçu de la participation aux cours et séminaires offerts.

Nombre de participants/tes aux cours et séminaires:

Les connaissances générales	150 personnes
Les méthodes de travail	157 personnes
La santé à la place de travail	49 personnes
La communication et les compétences sociales	55 personnes
Le management	55 personnes
L'accompagnement de projet	9 personnes
La formation sur mesure/coaching	56 personnes
La formation linguistique	240 personnes
La formation informatique	450 personnes

c) Formation et perfectionnement des cadres

Pour les nouveaux cadres, le cycle de formation intitulé FOCAFRI – formation des cadres de l'Etat de Fribourg – s'est terminé en 2002 avec la participation de 18 personnes.

Par ailleurs, l'entente intercantonale a permis d'organiser des séminaires destinés aux cadres selon le programme de formation pour les administrations publiques latines.

Le perfectionnement des cadres est un objectif prioritaire dans le programme de formation. Les cours doivent permettre de développer des compétences personnelles, interpersonnelles et organisationnelles en vue d'accroître l'efficacité des cadres dans leurs tâches de gestion et de direction.

Au total, en 2002, 1727 personnes ont bénéficié du programme de formation continue de l'Etat de Fribourg.

d) Recrutement des apprenti-e-s

En 2002, plus de 270 jeunes ont fait acte de candidature pour une place d'apprentissage au sein de l'administration et ont passé un examen d'admission. Après évaluation, leurs dossiers ont été transmis aux services et établissements qui ont procédé au choix définitif de leurs apprentis.

Dans le domaine commercial et de bureau, 54 jeunes ont été engagés définitivement. La création de nouvelles places d'apprentissage a été encouragée.

2.6 Traitements / paies

L'année 2002 a vu la concrétisation du paiement des indemnités et frais dus aux membres des commissions nommées par le Conseil d'Etat. Les travaux de mise en place pour la réalisation de ces paiements ont nécessité l'ouverture de près de 500 dossiers pour les membres qui ne faisaient pas partie du personnel de l'Etat. Le nombre de commissions recensées s'élève quant à lui à près de 110, soit environ 1500 membres indemnisés (personnel interne ou externe). Cette reprise a permis d'adopter des règles de gestion uniforme pour l'ensemble des commissions et un contrôle avec mise à jour des données concernant notamment les cartes AVS (no d'affiliés et enregistrement du code de la Caisse de compensation).

La gestion de la paie représente chaque mois une moyenne d'environ 7850 personnes bénéficiant d'un versement de salaire ce qui correspond à la gestion de 8300 à 8700 dossiers. Ce dernier chiffre tient compte du nombre d'activités des collaboratrices et collaborateurs notamment de celles et ceux qui exercent des «multifonctions» et pour lesquelles une attention toute particulière doit être apportée en raison de la ventilation technique des différents droits liés à la paie tels que l'affiliation à la caisse de pension, rattachement de déductions légales liées au poste de travail, droit aux allocations, etc.

A cela s'ajoutent les travaux quotidiens et tous les contrôles obligatoires en vue du paiement des salaires: gestion des allocations d'employeur pour enfants, gestions des allocations familiales cantonales, gestion des attestations d'études pour tous les enfants qui ont atteint l'âge révolus fixé à 15 ans, attestations pour l'assurance de chômage, attestations de salaires diverses exigées par les crèches, par les autorités fiscales ou par les Caisses de compensation ainsi que la vérification de la date d'ancienneté pour tout le personnel nouvellement engagé ou au bénéfice d'un congé non payé.

Durant l'année, l'office a également mis en place une formation continue plus importante en vue de l'entrée en vigueur de la nouvelle LPers et de son règlement.

VI. Service cantonal des contributions

1. Organisation

1.1 Taxation des personnes physiques

La loi du 6 juin 2000 sur les impôts cantonaux directs (LICD) est entrée en vigueur le 1^{er} janvier 2001. Dès cette date, les impôts sur le revenu et la fortune perçus par le canton, les communes et la Confédération ne sont plus

déterminés selon le système de l'imposition bisannuelle *praenumerando*, mais selon le système d'imposition annuelle *postnumerando*.

Grâce à son engagement, le personnel du Service cantonal des contributions (SCC) a bien maîtrisé le nouveau système de taxation et les travaux se sont déroulés d'une manière réjouissante. Jusqu'à la fin décembre 2002, plus de 90 % des contribuables ont reçu leur avis de taxation et le décompte final. Les dossiers non taxés sont principalement ceux des indépendants en raison de la rentrée plus tardive des déclarations d'impôt. Le SCC, en parallèle à la poursuite des travaux de taxation, a procédé à l'examen des réclamations et recours.

Afin de faciliter la tâche des contribuables lorsqu'ils remplissent leur déclaration d'impôt, le SCC a organisé, en collaboration avec les préfetures, 21 séances d'information. Ces séances sont organisées le soir et l'après-midi et le public y a témoigné d'un intérêt soutenu avec la présence de quelque 1300 personnes.

1.2 Taxation des personnes morales

Les personnes morales sont soumises à une taxation annuelle *postnumerando*. La première partie de l'année a été consacrée à terminer les taxations de l'année fiscale 2000. L'essentiel du travail de l'année 2002 a consisté à examiner les déclarations de l'année fiscale 2001. Il est à relever qu'avec la taxation annuelle, les expertises sont effectuées en parallèle aux travaux de taxation.

1.3 Travaux préparatoires et divers

En plus des travaux de taxation et de perception des divers impôts qui occupent la plus grande partie du personnel, le SCC effectue d'autres tâches, en particulier dans le domaine du droit, de la statistique, de l'établissement des comptes et des budgets. De nombreux préavis, notes, calculs d'incidences financières et réponses à des consultations ont été fournis à diverses instances cantonales et fédérales. Le service a aussi collaboré à la préparation des réponses aux interventions parlementaires concernant la fiscalité. Le SCC s'est également chargé de nombreux travaux en vue de la déclaration 2002, en révisant le contenu des nombreuses formules fiscales et des instructions sur la manière de remplir la déclaration d'impôt ou en établissant les nouveaux barèmes de l'impôt à la source. Un nouveau système de délai pour le retour des déclarations d'impôt des indépendants a été mis au point pour l'année 2003.

1.4 Formation du personnel

Les nouveaux collaborateurs ont bénéficié d'une formation centralisée assurée sur le plan interne. Par l'approfondissement de certains sujets et l'examen de cas concrets, les participants ont eu l'occasion d'acquérir les connaissances de base et de se familiariser avec le système annuel *postnumerando* des personnes physiques.

1.5 Collaboration

Par le fait que le SCC détient quantité d'informations chiffrées précieuses pour certaines analyses, il lui est demandé,

dans le respect de la protection des données, de fournir des statistiques à d'autres services de l'Etat, tels l'Office cantonal des assurances sociales, le Département des communes ou le Service de statistique. Dans le domaine de l'intendance, il procède également, pour ses propres besoins et pour ceux d'autres services de l'Etat (Office du personnel, Caisse publique de chômage, etc.), à l'impression et à la mise sous pli d'environ 2 800 000 documents représentant plus de 1 300 000 envois durant l'année 2002. De multiples réponses ont dû être données aux questions émanant des autorités communales et ecclésiastiques en relation avec l'établissement de leurs budgets.

2. La loi sur les impôts cantonaux directs (LICD) – Modification

Suite à la motion André Ackermann, le Grand Conseil, en date du 12 juin 2002, a modifié l'article 37 al. 2 LICD dans le sens que la réduction supplémentaire d'impôt pour les personnes physiques n'interviendra pas dès la période fiscale 2003 mais seulement à partir de 2005.

3. L'informatique au SCC

3.1 Schéma directeur informatique

Une large part des activités du SCC est couverte par des applications informatiques qui ont été développées ces dix dernières années. Cependant, en raison de la forte évolution des technologies de l'information et des communications, du nombre croissant de projets qu'il y a lieu de réaliser ainsi que des exigences et contraintes nouvelles, il est apparu indispensable de disposer d'un plan des futurs outils informatiques nécessaires au SCC pour remplir sa mission. C'est pourquoi le projet «schéma directeur du SCC» a été lancé en début d'année 2002. L'objectif est d'établir un plan des développements et des achats d'applications fiscales sur un horizon de 3 à 4 ans et d'estimer les moyens et ressources humaines à mettre en œuvre à cet effet. Un premier document de lancement, élaboré par le Comité de direction a fixé les objectifs du futur système d'information, l'organisation générale du projet, le périmètre de l'étude, la planification et la démarche à suivre.

Sous la responsabilité d'un comité de pilotage, les travaux réalisés en 2002 ont été segmentés en plusieurs phases et plusieurs groupes ont travaillé en parallèle.

En se basant notamment sur les conclusions des travaux réalisés pour l'étude du workflow, un groupe composé des divers représentants des utilisateurs a analysé la couverture fonctionnelle des applications existantes, les performances, l'organisation et les procédures de travail ainsi que les relations avec les partenaires internes et externes. Il en est ressorti les orientations «métier» qui ont été réparties et priorisées dans quelques lignes de force. Pour l'aspect purement technique, l'analyse a été confiée à un expert externe avec lequel le Centre informatique de l'Etat (CIEF) a été très intensément impliqué. Un bilan technique des outils existants au SCC a traité de l'architecture technique,

des outils de développement, des tendances technologiques futures et s'est particulièrement penché sur l'application XPL introduite récemment. Cette première phase s'est terminée vers la fin juin 2002.

La phase suivante, menée durant le reste de l'année, a eu pour objectif de proposer des scénarios et des solutions sur les plans fonctionnel, organisationnel et technique à partir des orientations validées précédemment par le Comité de direction.

L'élaboration des besoins des utilisateurs a été décomposée par thèmes et confiée à des groupes qui ont analysé la taxation des personnes physiques, l'encaissement des impôts et la gestion du contentieux, l'aspect Internet, les échanges électroniques avec les partenaires, l'implémentation d'un workflow et d'une gestion électronique des documents, l'aspect intégratif des applications et le pilotage du service. Finalement, un inventaire complémentaire a consigné les besoins épars. A cet effet, un travail supplémentaire très important a été demandé aux membres du comité de pilotage et des sollicitations très nombreuses ont été requises auprès des collaborateurs du SCC pour faire préciser leurs besoins et leurs attentes.

La sélection des options purement techniques ainsi que la stratégie générale sont des domaines qui relèvent du CIEF et qui ont une incidence évidente sur les propositions que doit élaborer le comité de pilotage. Les décisions devraient intervenir à partir de la fin du 1^{er} trimestre 2003.

3.2 Autres développements et travaux de maintenance

Le secteur informatique et logistique du SCC assure la planification, le lancement et le contrôle de toutes les opérations liées notamment aux travaux de taxation, au maintien des données, à l'édition des acomptes et des décomptes, à la gestion des débiteurs ainsi qu'à l'impression et à la mise sous pli des documents. Il gère également l'ensemble des postes de travail, des autorisations d'accès et du parc des machines.

Outre ces tâches régulières, les réalisations, travaux et projets suivants ont fait l'objet de déploiements particuliers en 2002:

- CET: ce logiciel, réalisé par l'ensemble des cantons pour les communications des états de titres a été mis en production en automne 2002 et, pour l'instant, le 80 % des modules transactionnels sont en fonction. Le chef du secteur de l'impôt anticipé puis le personnel dudit secteur ont été fortement impliqués dans la réalisation de ce projet.
- Capifisc: création d'une interface intégrée entre les Registres fonciers et le SCC pour établir un lien automatique entre les contribuables et les immeubles. Ce nouvel outil sera opérationnel au début de l'année 2003.
- Output Management: fortement concerné par ce projet cantonal mené par le CIEF, le SCC en attend l'intégration de trois domaines importants, à savoir l'impression des documents, la mise sous pli et la gestion électronique des documents. En 2002, des solutions ont été

notamment mises en application pour les documents de la section des personnes morales et du secteur de l'impôt à la source. L'introduction du standard Postscript a exigé la correction des programmes d'impression et le changement des imprimantes. Le regroupement des envois à un même destinataire devrait trouver une solution en 2003.

- Bureautique: la migration vers une nouvelle base de données et des corrections apportées après un audit ont sensiblement amélioré les performances attendues de cet outil.
- Intercontrib: la première phase de ce projet, mise en production le 1^{er} novembre 2002, traite des interfaces entre «Connaître contribuables», les outils de la taxation et de la gestion des débiteurs ainsi que les liens avec le Bureau de la taxe d'exemption et l'AVS.
- Site Internet: répondant à l'adresse <http://www.fr.ch/scc/>, le site Internet du Service cantonal des contributions a été ouvert le 15 octobre 2002.
- TAX PM: le mandat confié à la société SOPRA pour le développement d'une application intégrée de la taxation des personnes morales a généré un intense travail tant de la part du développeur (environ 2000 jours/homme) que des services de l'Etat concernés. La section des personnes morales a investi, en équivalent plein temps, une personne et demie pour procéder à toutes les spécifications nécessaires et pour assurer la conduite du projet, alors que le CIEF a consacré environ 850 heures pour développer les interfaces nécessaires. Ce projet, qui touche à sa fin, permet de gérer aussi bien la taxation des personnes morales avec toutes les spécialités propres que les immeubles dont elles sont propriétaires. En association avec un projet d'impression et de mise sous pli (output management), il assure la mise sous pli automatique des taxations et des répartitions et le transfert sur support informatique des informations aux communes. Il inclut également la liaison avec le système CET et reprend automatiquement les informations du Registre du commerce fédéral. Cet effort d'automatisation rendu nécessaire tant par les changements légaux intervenus dès la période fiscale 2001 que par la nécessité de traiter toujours plus d'informations et de manière intégrée a été possible grâce à une collaboration intense de tous les partenaires.

L'année 2002 a également été l'année des mises en production de nombreuses adaptations des programmes informatiques exigées par l'introduction de la LICD et utilisées pour la taxation et pour l'encaissement. Ainsi, de multiples travaux de tests, de contrôles et de mises au point ont été effectués durant l'année.

4. Encaissement des impôts communaux et ecclésiastiques par le SCC

Durant l'année 2002, 74 (63) communes ont utilisé les services de l'Etat pour l'encaissement de leurs impôts ordinaires. Douze nouvelles communes (Broc, Kleinbödingen,

Châtonnaye, La Neirigue, Villaraboud, Bussy, Delley, Ménières, Montbrelloz, Morens, Seiry et Progens) ont conclu un contrat alors qu'une autre (Lessoc) a résilié le mandat, suite à sa fusion.

La nouvelle application informatique mise en place dès l'année 1995 a permis d'offrir cette prestation également aux paroisses du canton à la condition que les impôts soient perçus auprès de tous les paroissiens de la même commune. Dès le 1^{er} janvier 2002, le SCC perçoit l'impôt des personnes physiques pour de nombreuses paroisses touchant 154 communes du canton. Ces impôts sont encaissés sur la base d'une convention.

Le 6 juin 2000, le Grand Conseil a décidé diverses modifications de la loi du 26 septembre 1990 concernant les rapports entre les Eglises et l'Etat. En ce qui concerne la perception, le nouvel article 17a prévoit que l'impôt dû par les personnes morales est perçu par le SCC dès l'année fiscale 2001.

Le canton connaît depuis quelques années une recrudescence des fusions de communes. Ces fusions ne prennent pas en compte le cercle des communes formant les paroisses. De ce fait, il peut se trouver que les contribuables d'un nouveau et même territoire communal sont répartis sur plusieurs paroisses différentes. Sur le plan fiscal, le système de taxation prend en compte en priorité les répartitions intercommunales de sorte qu'il n'est pas possible de procéder aux répartitions interparoissiales pour des immeubles ou des revenus agricoles se trouvant à l'intérieur de la même commune. De plus, en ce qui concerne l'encaissement des impôts ecclésiastiques des personnes physiques, le SCC ne peut en assurer la perception qu'à la condition qu'ils soient perçus auprès de tous les paroissiens d'une commune. Cela signifie que la totalité du territoire de la commune doit faire partie de la même paroisse. A défaut, il est impératif que les deux paroisses concernées confient le mandat d'encaissement au SCC, que les coefficients d'impôts soient identiques et que les paroisses effectuent entre elles les répartitions des cotes.

5. Rendement des impôts cantonaux

5.1 Les impôts cantonaux ordinaires

En raison de l'introduction de la taxation annuelle des personnes physiques dès l'année fiscale 2001, l'impôt 2001 est déterminé sur la base des éléments 2001 que les contribuables ont déclarés en début d'année 2002. Ainsi, le rendement des impôts cantonaux ordinaires de l'année 2001 ne sera connu qu'à la fin du processus de taxation en 2003.

5.2 Les impôts cantonaux 1999 et 2000 sur les revenus extraordinaires

Depuis l'année 2001, le SCC a imposé les revenus extraordinaires qui se sont élevés à 32,7 mios de francs pour l'année 1999 et à 53,7 mios de francs pour l'année 2000. Jusqu'au 31.12.2002, le nombre de cas, le rendement de cet impôt, ainsi que la répartition par district ressortent du tableau ci-après.

	Etat des contribuables au 31.12.2002		Nombre de taxations		Impôts 1999	Impôts 2000
	1999	2000	1999	2000	en francs	en francs
Fribourg-ville	18 445	93	119		334 735	458 676
Sarine-campagne	25 900	191	302		762 673	1 371 198
Singine	22 077	171	210		531 629	863 717
Gruyère	22 509	140	201		337 502	600 065
Lac	16 688	143	192		342 403	960 127
Glâne	9 741	57	72		92 849	80 739
Broye	14 333	101	142		198 177	321 413
Veveyse	7 661	41	72		61 964	204 840
Totaux	137 354	937	1 310		2 661 932	4 860 775

Pour l'impôt fédéral direct, ces revenus extraordinaires provoquent une facturation de 1,5 mios de francs pour 1999 et de 2,9 mios de francs pour 2000.

5.3 Incidences financières des charges extraordinaires des années 1999 et 2000

Les charges extraordinaires supportées pendant les années 1999 et 2000 ont été déduites du revenu imposable afférent à la période fiscale 1999/2000 en cas d'assujettissement dans le canton au 1^{er} janvier 2001. Les taxations déjà entrées en force ont été révisées en faveur du contribuable. Il n'y a donc pas eu de compensation avec les revenus extraordinaires.

Afin de déterminer l'incidence financière des charges extraordinaires, une simulation a été effectuée sur le fichier des taxations de la période fiscale 1999/2000, arrêté au 31.12.2002. Il en ressort que si les charges extraordinaires des années 1999 et 2000 n'avaient pas été prises en considération, l'impôt cantonal aurait été supérieur de 8,8 mios de francs pour chacune des deux années 1999 et 2000.

Les charges extraordinaires, en mios de francs, sont les suivantes:

	1999		2000	
	Nombre	mios	Nombre	mios
Frais professionnels du contribuable	1 949	5,2	1 966	5,2
Frais professionnels du conjoint	238	0,5	237	0,5
Rachat de prévoyance	924	14,8	935	16,8
Frais d'immeubles privés	6 052	49,8	6 102	50,5
Frais médicaux	3 100	5,1	3 119	5,1

5.4 Résultats cantonaux globaux des charges et revenus extraordinaires

Revenus extraordinaires	+ 7,5 mios
Charges extraordinaires	- 17,6 mios
Résultat	- 10,1 mios d'impôts cantonaux

5.5 Impôts 2000 sur le bénéfice et le capital des personnes morales

Le résultat, par district, des taxations de la période fiscale 2000 est le suivant:

	Etat des contribuables au 31.12.2002	Impôts sur le bénéfice en francs	Impôts sur le capital en francs
Fribourg-ville	3 634	13 125 389	4 093 907
Sarine-campagne	1 677	24 934 152	2 888 705

	Etat des contribuables au 31.12.2002	Impôts sur le bénéfice en francs	Impôts sur le capital en francs
Singine	1 161	6 582 401	1 363 774
Gruyère	1 083	6 486 776	1 457 120
Lac	988	4 744 237	925 034
Glâne	454	4 549 637	451 546
Broye	692	2 087 154	771 033
Veveyse	444	2 904 382	512 966
Impôts 2000	10 133	65 414 128	12 464 085

6. Principales recettes fiscales comptabilisées en 2002

6.1 Recettes cantonales

	Fr.	Fr.
Impôts sur le revenu et la fortune des personnes physiques	545 300 459	
Impôts sur le bénéfice et le capital des personnes morales	79 780 001	
Impôts à la source	17 337 160	
Impôts des périodes précédentes	1 436 644	
Impôts sur les prestations en capital	11 096 828	
Impôts et amendes par suite de procédures en soustraction	1 382 070	
Impôts spéciaux sur les immeubles	4 948 610	
Impôts sur les gains immobiliers	10 678 860	
Impôts sur les bénéfices en capital	554 194	672 514 826

6.2 Part cantonale à l'impôt fédéral direct

- personnes physiques	39 284 693	
- personnes morales	41 982 773	
- péréquation	65 073 588	146 341 054
Totaux		818 855 880

7. Procédures en soustraction fiscale

7.1 Impôt cantonal

En application des articles 220 et suivants LICD, le secteur de l'inspection fiscale a notifié 154 (132) décisions, soit:

- 103 (107) cas d'impôts soustraits et d'amendes fiscales
- 21 (20) cas de tentative de soustraction fiscale et de complicité
- 30 (5) cas d'impôts rappelés.

Contre ces décisions, 17 (12) réclamations ont été interjetées auprès du SCC et 3 (1) recours déposés auprès de la Cour fiscale du tribunal administratif.

Les impôts rappelés ou soustraits et les amendes fiscales se décomposent comme suit:

	Fr.	Fr.
Impôts	953 339.80	(1 548 625)
Amendes	428 730.00	(517 818)
Total	1 382 069.80	(2 066 443)

7.2 Impôt fédéral direct

En 2002, le secteur de l'inspection fiscale a également procédé à la notification de taxations pour impôts soustraits et au prononcé d'amendes fiscales conformément aux dispositions des articles 175 et suivants de la loi fédérale du 14 décembre 1990 sur l'impôt fédéral direct (LIFD).

Le total des impôts arriérés et des amendes prononcées s'élève à 382 548.45 francs (706 966.60 francs).

7.3 Délits fiscaux

Le contribuable qui, lors d'une soustraction d'impôt, a fait usage de documents faux dans le dessein de tromper l'autorité fiscale est puni, en plus des sanctions administratives, de l'emprisonnement ou d'une amende jusqu'à 30 000 francs (art. 231 LICD – art. 186 LIFD).

Durant l'année 2002, 1 (4) dénonciation pénale a été déposée auprès de l'Office des Juges d'instruction du canton de Fribourg. Quant aux décisions des tribunaux, il y a eu 1 (4) jugement et 3 (3) ordonnances pénales.

Les peines prononcées sont les suivantes: 3 jours d'emprisonnement, 2 mois d'emprisonnement avec sursis dans 2 cas et 1 mois d'emprisonnement avec sursis dans 1 cas.

8. Remises d'impôts

En vertu de l'article 212 LICD, la Direction des finances, sur préavis de l'autorité communale, statue sur les demandes de remise d'impôt. A cet effet, le SCC procède aux enquêtes nécessaires, élabore un préavis et prépare les décisions prises par la Direction des finances.

Les demandes de remise et de révision présentées par 532 (755) contribuables ont été liquidées durant l'année 2002 de la manière suivante: 154 (259) demandes sont devenues sans objet, étant prématurées ou retirées et en raison des modalités du passage à la taxation annuelle postnumerando (charges extraordinaires en particulier); 178 (291) contribuables ont reçu une décision négative, alors que 145 (205) contribuables ont obtenu une remise d'impôts. Dans 134 (166) cas, la remise concernait l'impôt d'une année, dans 10 (36) cas l'impôt de deux ans et dans 1 (3) cas les impôts de plus de deux ans. Le montant des impôts cantonaux remis s'élève à 150 747 francs (140 324 francs).

VII. Service de l'enregistrement

1. Organisation / Personnel

L'effectif actuel du personnel du Service de l'enregistrement est de 2,30 équivalents plein-temps se répartissant comme suit:

- un chef de service
- une collaboratrice administrative à 50 %

- deux secrétaires respectivement à 60 % et 20 %
- une apprentie.

2. Activités de taxation des droits d'enregistrement

Durant l'année 2002, le service a traité 1854 inventaires au décès (1903 en 2001). Il a établi 341 bordereaux de droits de succession et de donation (425 en 2001) pour un total de 4 553 051 francs pour le canton. Malgré une diminution du nombre des factures (-84), l'importance des dossiers a permis d'obtenir un résultat supérieur de 539 308 francs par rapport à celui de l'année 2001.

La répartition entre les droits de succession et de donation se présente ainsi:

- droits de succession: 295 factures pour un total de 4 447 111 francs
- droits de donation: 46 factures pour un total de 105 940 francs.

La moyenne annuelle des droits de succession et de donation durant ces dix dernières années s'élève à 4 186 916 francs. Suite à l'entrée en vigueur des nouvelles dispositions de la loi sur les droits d'enregistrement qui ont supprimé à fin 1996 l'impôt entre conjoints et la majoration (impôt sur la faveur), la moyenne annuelle pour les années 1997 à 2002 est néanmoins de 4 005 452 francs. Les impôts supprimés représentaient une perception annuelle de 1,1 à 1,5 millions de francs. L'excédent de recettes par rapport au budget 2002 s'élève à 451 015 francs, soit un surplus de 11 %. C'est également le meilleur résultat obtenu depuis le changement structurel de 1997. L'évolution des droits de succession et de donation depuis 1997 est la suivante:

1997	1998	1999	2000	2001	2002
3 608 370	3 707 577	4 063 581	4 090 467	4 011 707	4 553 051

3. Autres activités

Le service a répondu à des demandes de plus en plus nombreuses provenant de banques, fiduciaires et surtout de notaires pour des renseignements concernant les droits d'enregistrement (successions et donations). Les questions portaient principalement sur les taux d'imposition et sur des problèmes de droits de succession et de donation pour les assurances. Le service effectue des tâches de contrôle et de coordination avec les Justices de paix qui établissent les inventaires au décès et il assure la liaison avec le Service cantonal des contributions. Les expériences faites depuis deux ans avec le système SAP pour la facturation sont largement positives. Cet outil est également un élément moderne dans la présentation vers l'extérieur de notre service. Pour améliorer la communication avec les notaires, le service a envoyé une lettre à la Chambre des notaires fribourgeois concernant la question des valeurs fiscales liées aux actes de donation. Cette lettre avait pour but d'améliorer les relations entre notaires, contribuables, le SCC et le service.

4. Législation

La base légale est la loi du 4 mai 1934 sur les droits d'enregistrement. Celle-ci comprend les dispositions pour le prélèvement des droits proportionnels sur les libéralités entre vifs (droits de donation) ou pour cause de mort (droits de succession), ainsi que sur les actes constitutifs de fondation.

VIII. Mensuration officielle

1. Points fixes planimétriques et altimétriques

En conformité avec les instructions de la Confédération, les préparatifs nécessaires à assurer la transformation du système de référence de la mensuration nationale (MN03 – MN95) se sont poursuivis en collaboration avec les cantons voisins de Vaud et de Berne. Le contrôle de l'état de la matérialisation des points nécessaires à la transformation a été effectué. Les travaux se poursuivront jusqu'en 2004 par la détermination des triangles de transformation. Aucun travail particulier n'a été entrepris sur le réseau altimétrique.

2. Plans d'ensemble

Les plans d'ensemble topographiques et topoparcellaires, mémorisés sous forme informatique sont à disposition des services sur le réseau de l'Etat. Les commandes externes à l'administration sont principalement orientées en fonction de leur traitement informatique, la livraison se fait par CD-ROM ou par le réseau via serveur FTP.

Plans d'ensemble topographique: la mise à jour a concerné 11 feuilles, soit les numéros 1185.44, 1204.21, 22, 24, 1205.11, 13, 21, 1244.11, 12, 13 et 14. La nouvelle feuille 1185.43 (Fribourg), terminée depuis deux ans a été formellement approuvée par la Direction fédérale des mensurations.

Les droits d'utilisation des orthophotos (photographies redressées à l'échelle du plan) de l'intégralité du territoire cantonal ont été acquis auprès de l'Office fédéral de topographie. Les fichiers originaux sont utilisés dans le cadre de la mensuration parcellaire; des copies sont mises à disposition des utilisateurs de l'Etat par les soins du coordinateur SIT.

3. Mensurations parcellaires

3.1 Nouvelles mensurations (cadastrations)

Entreprises terminées en 2001:

- les mensurations parcellaires d'Aumont, Dompierre et Villarsel-sur-Marly, ainsi que les numérisations d'Alterswil, Barberêche, Bonnefontaine, Bussy, Cottens,

Givisiez, Gruyères, Gurmels (secteur Monterschu), Kerzers lot Ia, St. Silvester, Vaulruz lots II et III, Vuisternens-en-Ogoz sont terminées et reconnues par la Direction fédérale des mensurations, soit au total une superficie de 9841 ha qui ont été mis à disposition sur le serveur;

- les frais restant après déductions des participations fédérales et cantonales ont été répartis et facturés aux communes et aux propriétaires pour les entreprises de Aumont, Giffers, Kerzers II et Murten VI.

Entreprises décidées en 2002:

- le programme pour l'achèvement des travaux de cadastration de tout le territoire cantonal, élaboré en tenant compte des impératifs de coordination avec les travaux d'informatisation du registre foncier et de ceux nécessaires au contrôle des surfaces agricoles utiles, a été adopté. Cela concerne 58 000 ha de cadastration et 32 000 ha de numérisation qu'il est prévu d'engager jusqu'en 2007. Sur cette base, après avoir entendu les communes concernées, des mensurations ont été ordonnées pour Avry, Bouloz, Cheyres, Cordast, Guschelmuth, Corpataux-Magnedens, Farvagny, Hauterive, Hauteville, Le Châtelard, Léchelles, Massonnens, Montagny, Murten lot VII, Plasselb lot II, Porsel, Sorens lot III, Tafers lot II, Ulmiz lot II, Villarepos et Villorsonnens; dans la plupart des cas les travaux sont encore au stade de l'avant-projet qui permettra une attribution définitive selon les règles des marchés publics;
- des numérisations ont été attribuées pour Noréaz, Mézières lot II et Remaufens.

Entreprises en cours d'exécution: les travaux actuellement en cours d'exécution concernent 29 585 ha, soit 17.7 % de la superficie du territoire cantonal alors que 44 227 ha, soit 26.5 % de la superficie, sont définitivement gérés en base de données. Le programme de réalisation des travaux de cadastration et de numérisation fait l'objet de contrats de prestations avec la Direction fédérale des mensurations cadastrales.

3.2 Conservation et mise à jour

Mutations: les géomètres officiels ont établi et transmis 3299 (2602) dossiers de mutation au Service du cadastre et de la géomatique; 1012 (1059) de ces verbaux concernent des modifications de limites ou des divisions de parcelles; durant cette même période, 1075 (1030) de ces dossiers ont été visés après contrôle. Concernant la cadastration des bâtiments neufs ou modifiés, le Service du cadastre et de la géomatique a ordonné 2285 (2970) levés et accordé 1772 (1732) visas de contrôle.

Mise à jour: les verbaux de mutation, établis en 2001, ont été l'objet de la mise à jour annuelle des plans déposés dans les Bureaux de registre foncier et dans les communes.

3.3 Organisation

En collaboration avec la société des géomètres, plusieurs groupes de travail ont œuvré à élaborer des méthodes de travail plus efficaces dans le but de permettre l'achèvement

des mensurations dans les délais planifiés. Les dispositions légales ont également fait l'objet d'une refonte totale, les travaux seront soumis au Grand Conseil dans le courant 2003.

4. Géomatique

4.1 Coordination avec le Registre foncier

Le Service du cadastre et de la géomatique a, lors de chaque nouvelle cadastration, fourni aux registres fonciers les données du descriptif cadastral obtenues automatiquement à partir des données numériques de la mensuration officielle.

4.2 Base de données géométriques de la mensuration officielle

Sur la base des travaux de mise à jour des ingénieurs géomètres officiels, le Service du cadastre et géomatique a procédé à la vérification des données et à leur transfert sur la base de données SYSIF. A fin 2002, on dénombrait 1601 (1347) plans cadastraux chargés sur le serveur, soit 254 (120) de plus qu'à fin 2001 et 2 128 706 (1 760 340) objets, soit 368 366 (163 857) de plus qu'à fin 2001. En outre, durant l'année, la mise à jour du SIT a concerné 5683 (2583) objets de la couverture du sol et 3250 (3575) immeubles par 647 (492) modifications de limites dont 402 (198) ont été définitivement validées lors de leur inscription au Registre foncier.

Le SCG a terminé son évaluation des logiciels du marché en étroite collaboration avec les cantons de Vaud et de Neuchâtel (recherche d'une nouvelle solution informatique pour la gestion des données de la mensuration officielle). Sur la base d'un appel d'offre ciblé, le choix s'est porté sur le produit «TOPOBASE» de la firme «C-plan». Les opérations de remplacement se poursuivent en 2003 sous la forme d'un projet pilote visant à mettre en place une grande partie de la solution et de valider définitivement le choix, puis, en cas de succès, par la mise en place de la solution offerte par C-plan. L'échéance pour basculer la production sur le nouveau système est la fin du quatrième trimestre 2003.

4.3 Intranet et Internet

Le Service du cadastre et géomatique utilise régulièrement ses sites Internet et Intranet comme vecteur principal d'information. Il a poursuivi ses travaux de publication des données liées à la mensuration officielle, plans d'ensemble, parcellaires raster, plans cadastraux numériques (parcelles vectorisées, couverture du sol et adresses). Il a continué, dans ce domaine, sa collaboration avec la Ville de Fribourg (partage des infrastructures et des frais).

5. Coordination en matière d'information du territoire (SIT)

En vue de renforcer SYSIF, le SIT de l'administration cantonale, un délégué à la coordination en matière de système d'information du territoire (coordinateur SIT) a été engagé

en 2002. Il est entré en fonction le 1^{er} mars 2002. De 40 % au début, son taux d'activité est passé à 100 % le 1^{er} juillet 2002.

5.1 Organisation et bases légales

Dès le début de son activité, le coordinateur SIT a procédé à une analyse de SYSIF, de son fonctionnement et des attentes des utilisateurs avant de déterminer les objectifs auxquels cette structure doit répondre. Cette analyse a conduit à la proposition d'une réorganisation de SYSIF.

La révision en cours de la loi sur la mensuration officielle constitue une opportunité de donner une assise légale au SIT de l'administration cantonale. Le projet élaboré consiste en un article constituant un chapitre spécifique de la loi.

5.2 Coordination

Le coordinateur SIT a participé à divers projets auxquels émergent plusieurs services (en particulier les projets «Surfaces agricoles utiles», «Mensuration officielle 2003» et «Cartographie des bâtiments assurés par l'ECAB»). Il a également participé à la mise en place de collaborations avec des partenaires et utilisateurs externes, tels que la Ville de Fribourg ou le «Rechen Zentrum Gemeinden Deutschfreiburg».

Le coordinateur SIT s'est en outre employé à nouer des contacts ou à intensifier les relations avec d'autres partenaires du canton en matière de SIT:

- La Confédération et son centre de compétence SIG (COSIG): projet de mise en place d'une infrastructure nationale de données géographiques.
- Les fournisseurs de données externes: l'Office fédéral de topographie (swisstopo) et l'Office fédéral de la statistique (GEOSTAT et Registre fédéral des bâtiments et des logements [RegBL]).
- Les cantons romands: des synergies sont recherchées lors des réunions régulières des coordinateurs SIT des cantons romands (FR, GE, JU, NE, VD, VS) ou dans le cadre d'échanges bilatéraux.
- Les sociétés privées fournissant des équipements informatiques, des logiciels et des services dans le domaine des SIT.
- Les hautes écoles et centres de formation, en particulier l'école d'ingénieurs du canton de Vaud, l'Université de Fribourg et surtout le laboratoire de systèmes d'informations géographiques de l'EPFL.

5.3 Appui aux utilisateurs

Plusieurs services ont bénéficié d'un appui de la part du coordinateur SIT pour la recherche d'informations, la saisie ou la mise à jour de données géographiques, la remise de données à des mandataires, l'utilisation de logiciels, des renseignements généraux sur les outils disponibles et sur leur potentiel, l'organisation de cours de formation continue, etc.

5.4 Données géographiques

Un des principaux objectifs du SIT est la gestion des données géographiques. Dans ce domaine, le coordinateur SIT s'est préoccupé en premier lieu des données de base, qui intéressent la plupart des utilisateurs, soit notamment les données de swisstopo et de l'Office fédéral de la statistique (GEOSTAT et RegBL): récapitulation des différents contrats passés avec l'Etat de Fribourg, instauration d'un interlocuteur unique, acquisition et mise à jour de données.

Des contrats-types ont en outre été préparés pour la remise de données géographiques à des tiers. En l'absence momentanée d'un organe de diffusion, le coordinateur SIT a répondu à diverses demandes de données émanant de la Confédération ou de mandataires de l'administration.

Le coordinateur SIT a également récupéré et remis en forme le prototype de géorépertoire existant. Ce géorépertoire sera diffusé sur internet (v. ci-dessous) et complété de façon à rendre compte de l'ensemble des données disponibles.

Enfin, le coordinateur SIT s'est documenté et a mené des réflexions de base sur les aspects suivants de la gestion des données géographiques: acquisition, saisie et mise à jour, stockage et archivage, normalisation (modèles de données et de métadonnées, formats d'échange), diffusion et tarification, etc.

5.5 Equipements informatiques et logiciels

Participant aux activités du comité de pilotage du projet MO2003, le coordinateur SIT a été impliqué dans le choix de la solution destinée à remplacer les applications informatiques de la mensuration officielle.

A la demande du Service des ponts et chaussées (SPC), le coordinateur SIT a participé à une première évaluation de logiciels de gestion de la signalisation routière. Il a également été associé au projet «Révision du schéma directeur informatique du SPC» en tant que membre du comité de projet élargi.

Enfin, des échanges ont eu lieu avec plusieurs services en vue de mettre en place des solutions de webmapping leur permettant de diffuser des données sur intranet ou internet.

5.6 Information et promotion

Le coordinateur SIT a élaboré un site internet qui présente le SIT de l'administration cantonale, la charte de SYSIF et ses bases légales, son histoire, ses objectifs ainsi que son organisation. Il offre en outre à l'internaute quelques géoservices (géorépertoire, guichet cartographique, données en ligne).

Le coordinateur SIT a également rédigé les premières pages du site intranet de SYSIF, destiné aux utilisateurs de l'Etat de Fribourg. Ce site délivrera des informations non disponibles sur internet (équipements informatiques et logiciels existant au sein de l'administration, description des projets SIT dans lesquels SYSIF est impliqué, présentation détaillée des organes de SYSIF [tâches, membres, documents], des consignes et directives ainsi qu'éventuellement une rubrique «support»).

IX. Registre foncier

1. Les Bureaux du registre foncier

1.1 Activité ordinaire

En matière de tenue du registre foncier, tâche principale des sept arrondissements du registre foncier, le volume de travail s'apprécie en fonction des indicateurs suivants: nombre de réquisitions, extraits délivrés et demandes de renseignements reçus.

Le nombre des réquisitions enregistrées en 2002 est de 26 000 (27 225 en 2001). Il est légèrement inférieur au nombre de réquisitions enregistrées en 2001. Le retard dans les inscriptions des actes, qui variait en 2001 entre sept mois et trois semaines, a été ramené à un retard de trois mois au plus. L'informatisation, ainsi que l'introduction de nouvelles formules de cédules hypothécaires, commencent à produire des effets de rationalisation et des gains d'efficacité.

Les extraits, en particulier les extraits du cadastre cantonal (retranscription dactylographiée des indications figurant au cadastre sous forme manuscrite), représentent toujours une part importante du volume de travail. Le nombre des extraits délivrés en 2002 est de 16 916 (17 174 en 2001).

Les demandes de renseignements portent essentiellement sur les servitudes et sur les rapports de voisinage. Elles sont particulièrement nombreuses. Elles ont parfois un caractère juridique ou bien elles relèvent de l'existence et du contenu des droits.

1.2 Travaux d'établissement du registre foncier fédéral

L'introduction du registre foncier fédéral est précédée, en règle ordinaire, d'une nouvelle mensuration du sol ou d'un remaniement parcellaire. Elle est obligatoire pour répondre aux exigences du code civil suisse. En matière de registre foncier, cette procédure, à laquelle sont associés la commune concernée et les propriétaires, comporte une phase d'épuration des droits et représente donc, à cet égard, une amélioration de la clarté des inscriptions ainsi que des possibilités de rationalisation ultérieure du travail, en particulier dans le domaine de l'établissement des extraits et de l'informatisation des données. Compte tenu de l'ensemble de ces éléments, l'accent a été mis sur l'avancement des travaux d'établissement du registre foncier fédéral.

Tous les Registres fonciers ont entrepris des travaux d'établissement du registre foncier fédéral. En 2002, le registre foncier fédéral a été mis en vigueur dans les communes ou parties de communes suivantes: Belfaux (sauf le secteur Cutterwil), Fräschels (remaniement forestier Murtenbiet), Morat (lot VI), Nuvilly, La Roche (lot I), Russy.

1.3 Informatisation du registre foncier

Le projet CAPIFISC, qui a débuté en juin 2001, vise à l'amélioration des liens informatiques entre les Registres fonciers (RF) et le Service cantonal des contributions (SCC). Son but est de permettre au personnel des RF et du

SCC d'accéder simplement et directement depuis leurs applications informatiques respectives aux informations nécessaires à l'accomplissement de leurs tâches quotidiennes. Il s'agit, pour l'essentiel, d'éviter une double saisie des données personnelles relatives aux propriétaires ou aux contribuables (noms, dates de naissance, adresses) et de transmettre par voie informatique les informations concernant les transferts de propriété des immeubles dans le but de faciliter l'imposition. Après une phase d'analyse réalisée en 2002, le développement du projet est quasi terminé. Sa mise en œuvre est prévue pour le printemps 2003.

La mise en service du module de consultation des données du registre foncier à l'aide d'Internet, nommé INTERCAPI, a eu pour conséquence l'abandon de la mise à jour par les registres fonciers de la base de données DESCA (descriptif cadastral de tous les immeubles du canton) pour ce qui est des données concernant les propriétaires. Comme les communes recevaient chaque année une extraction de la base de données DESCA (le classeur DESCA), il a été nécessaire de remplacer ce produit. Un programme informatique a été développé qui permet l'extraction des données de CAPITASTRA (base de données des RF). Cette nouvelle prestation est offerte, depuis l'été 2002, aux communes, aux géomètres officiels, au Service du cadastre et de la géomatique ainsi qu'au Département de l'agriculture. Les informations extraites sont des données validées et, selon l'état d'informatisation, elles contiennent le descriptif cadastral, la propriété, les servitudes ainsi que l'indication des affaires en cours de traitement au registre foncier. Ces informations sont disponibles dans différents formats de fichiers informatiques. Pour les communes qui le souhaitent, ces données sont livrées avec une petite application de consultation ou, si nécessaire, sont imprimées sur papier. Du 1^{er} juin au 31 décembre 2002, il a été procédé à trente-cinq extractions.

Quant au module de consultation du registre foncier informatique INTERCAPI, il est utilisé par près d'un millier d'utilisateurs dont le 55 % sont des externes avec accès payant. En moyenne, 483 consultations s'effectuent quotidiennement. Les émoluments de consultation s'élèvent à environ 76 000 francs.

La saisie initiale des données constitue toujours la partie la plus lourde du travail d'informatisation du registre foncier. Il s'agit en effet de saisir manuellement environ 205 000 immeubles et plus d'un million de droits. Compte tenu de l'importance de ces données, sur les plans juridique et économique, la saisie initiale doit être entreprise sous la responsabilité des conservateurs et conservatrices et nécessite un investissement financier adéquat. En 2002, environ 15 000 immeubles ont été informatisés par l'ensemble des Registres fonciers. Les registres fonciers des communes de Morlon, Gruyères, La Roche (lot I), Villars-sur-Glâne (lots I et II), Cutterwil, Cugy, St-Aubin, Forel, Surpierre, Granges-de-Vesin, Russy, Nuvilly ont été entièrement informatisés. Au total, près de 20 % de l'ensemble des immeubles du canton sont actuellement informatisés.

Le comité de projet pour l'informatisation, présidé par M. Bertrand Renevey, conservateur du Registre foncier de la Sarine, s'est réuni à de très nombreuses reprises. Le Service du cadastre et de la géomatique ainsi que le Service de

l'informatique et des télécommunications sont représentés au sein du comité de projet par, respectivement, M. Maurice Robadey, géomètre cantonal adjoint, et par M. Eric Thomen, analyste-programmeur. Les trois autres membres du comité de projet sont M. Marc Rotzetter, informaticien et chef de projet, M. René Aeby, conservateur du registre foncier de la Singine, et M^{me} Yvonne Gendre, conservatrice du Registre foncier de la Gruyère. L'Association des géomètres, par son Président, participe également au comité de projet à titre consultatif.

1.5 Organisation des bureaux

Les Registres fonciers occupent en moyenne 30,1 équivalent plein temps et forment actuellement 9 apprenti(e)s employé(e)s de commerce ou de bureau. Dans le district de la Singine, deux postes ont été vacants durant de longues périodes en raison d'un congé maternité et d'une absence pour maladie.

1.6 Association des conservateurs et des conservatrices du registre foncier

L'Association des conservateurs et des conservatrices du registre foncier, par sa présidente, a élaboré, avec un groupe d'experts, le projet de révision de la loi sur le registre foncier. Elle a aussi été représentée dans le même groupe qui a élaboré le projet de la nouvelle loi sur la mensuration officielle. Ces deux projets, qui ont pour objectif une simplification des procédures d'établissement du registre foncier fédéral, seront soumis au Grand Conseil en 2003.

Dans le courant de l'année 2002, l'Association a organisé cinq séances de travail dans le but d'uniformiser les pratiques.

L'Association est présidée par M^{me} Yvonne Gendre, conservatrice du Registre foncier de la Gruyère. Les deux autres membres du comité sont M. Jean-Jacques Gumy, conservateur du Registre foncier de la Broye et M. Josef Haag, conservateur du Registre foncier du Lac.

2. Activité fiscale

2.1 Emoluments du registre foncier

Les émoluments du registre foncier sont de deux ordres: les émoluments fixes et les émoluments proportionnels. S'agissant des émoluments proportionnels, un plafonnement à 5000 francs par cas a été décidé, en application du principe jurisprudentiel de l'équivalence des frais. Les réclamations sont de la compétence des conservateurs et des conservatrices. Les émoluments 2002 s'élèvent à 5 409 204 francs (4 205 434 francs en 2001). Il s'agit d'une nette augmentation, due au rattrapage du retard pris en 2001 ainsi qu'à la modification du tarif des émoluments entrée en vigueur le 1^{er} juin 2002.

2.2 Impôt destiné à compenser la diminution de l'aire agricole

Cet impôt est perçu en cas d'aliénation de terrain productif entraînant une diminution de l'aire agricole, conformé-

ment à la loi du 28 septembre 1993. La perception de cet impôt pose de sérieuses difficultés d'application, en raison notamment du moment de la perception – lors de l'aliénation qui peut intervenir longtemps après la mise en zone à bâtir –, et de la déduction des frais d'équipement de détail. Le total de cet impôt s'élève en 2002 à 3 388 933.75 francs (2763 554.70 francs pour 2001).

2.3 Droits de mutation et droits sur les gages immobiliers

Ils sont perçus en application de la loi du 1^{er} mai 1996 sur les droits de mutation et les droits sur les gages immobiliers. En 2002, le total des droits de mutation s'élève à 13 596 728.80 francs (11 294 760.05 francs pour 2001) et le total des droits sur les gages immobiliers s'élève à 6520 139.10 francs (4904 915.20 francs pour 2001).

2.4 Organe d'estimation en matière d'impôt destiné à compenser la diminution de l'aire agricole et en matière de droit de mutation (CEIM)

Le comité de la commission s'est réuni une seule fois en 2002 pour préparer la séance plénière qui a eu lieu au mois de novembre.

La commission reçoit occasionnellement des mandats qui ont été au nombre de 19, avec au total 30 objets en 2002. En outre, les Registres fonciers utilisant le cas échéant les expertises privées de valeur vénale pour fixer les droits de mutation, 7 mandats ont été annulés par la suite. Au 31 décembre, 9 mandats datant de 2001 et 10 mandats datant de 2002 ont été traités pour des valeurs estimées au total à environ 95 millions de francs.

3. L'Autorité de surveillance du Registre foncier

a) Organisation

En 2002, l'Autorité de surveillance du registre foncier a été présidée par M. Hubert Bugnon, juge au Tribunal cantonal. Il a remplacé M. Reinold Raemy, qui a démissionné de sa fonction de membre avec effet au 31 décembre 2001. D'abord nommé membre suppléant de l'Autorité du registre foncier par arrêté du 10 décembre 1991, M. Reinold Raemy en est devenu membre le 22 décembre 1995. Il

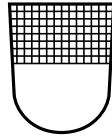
a présidé l'Autorité dès le 1^{er} janvier 2000. M^{me} Bettina Hürlimann, professeure à l'Université, et M. Gérald Faoro, géomètre cantonal, ont siégé comme membres. M^{me} Alexandra Rumo-Jungo, professeure à l'Université, M. Maurice Robadey, géomètre cantonal adjoint, et M^{me} Catherine Overney, greffière adjointe au Tribunal cantonal, qui est également la secrétaire de l'Autorité, ont fonctionné comme membres suppléants.

b) Activité générale

L'Autorité a tenu six séances. Elle a liquidé les affaires courantes et traité les questions juridiques. Elle a visité tous les bureaux et a procédé à des contrôles par sondages. Entrepris depuis février 2000, les travaux de saisie informatique suivent leur cours, parallèlement aux travaux d'introduction du registre foncier fédéral qui restent prioritaires. Du personnel supplémentaire pour la saisie informatique a pu être engagé grâce aux crédits octroyés sur une période de quatre ans, soit de 2002 à 2005. Les retards signalés en 2001 se sont amenuisés dans la grande majorité des bureaux du registre foncier. Le Bureau de la Sarine a redressé la situation de façon spectaculaire en réduisant son retard dans les inscriptions de trente à dix-sept semaines; le Bureau de la Singine a également fourni un gros effort en ramenant son retard dans les inscriptions de trois à un mois.

c) Recours

L'Autorité a été saisie de sept recours (1 en 2001). Elle a rendu sept décisions. Un recours contre une de ses décisions est actuellement pendant auprès de la Ière Cour d'appel du Tribunal cantonal. Une affaire est reportée en 2003.



Canton de Fribourg

Compte rendu du Conseil d'Etat
pour l'année 2002

Direction
des travaux publics

Imprimerie Saint-Paul, Fribourg 2003

Table des matières

Direction	5	IV.4 Gestion des routes	14
I. Législation	5	1. Protection contre le bruit routier	14
1.1 Lois et décrets	5	2. Comptage de trafic	15
1.2 Ordonnances et règlements	5	3. Permis de construire et plans d'aménagement	15
II. Personnel	5	4. Transports spéciaux	15
III. Recherches d'hydrocarbures	5	5. Sécurité, statistique et analyse des accidents	15
IV. Protection de la nature et du paysage	5	6. CUTAF	15
V. Marchés publics, projet SIMAP	6	7. VALTRALOC	15
VI. Nouvelle gestion publique	6	8. Commissions de la Ville de Fribourg	15
		9. Divers	15
		10. Etudes de circulation	15
		11. Expertises de vitesse	16
Département des ponts et chaussées	7	V. Section Entretien des routes cantonales et nationales	16
I. Généralités	7	1. Entretien des routes cantonales	16
1. Etat-major	7	2. Entretien des routes nationales	17
2. Commissions et groupes de travail	7	VI. Eaux et endiguements	18
3. Consultations	7	1. Etudes	18
4. Planifications générales	8	2. Constructions	20
5. Informatique	8		
II. Ressources humaines	8	Office des constructions et de l'aménagement	21
III. Section Administration	8	I. Généralités	21
1. Statistique de l'utilisation du crédit routier	8	II. Personnel	21
2. Statistique des autorisations délivrées ...	8	III. Aménagement cantonal	21
IV. Etudes et réalisations routières	8	1. Planification directrice	21
IV.1 Etudes routes et ouvrages d'art	8	2. Groupe de coordination et de soutien pour les zones d'activités d'importance cantonale	21
1. Mise à l'enquête publique des plans de routes et d'ouvrages d'art	8	IV. Aménagement régional	22
2. Approbation de plans de routes et ouvrages d'art	9	V. Dangers naturels	22
3. Etudes de planification 2002	10	VI. Plans d'aménagement local	22
4. Projets d'exécution de routes cantonales .	10	VII. Subventionnement des plans d'aménagement	22
5. Contrôle et entretien des ouvrages d'art du réseau routier cantonal 2002	11	VIII. Coordination, gestion et études	22
6. Routes communales	12	1. Généralités	22
7. Réseau routier cantonal – attribution de mandats	12	2. Activités au sein d'associations, de groupements et de commissions	22
8. Permis de construire et plans d'aménagement	12	3. Coordination avec les autres services de l'Etat	23
9. Demandes Télécom / SWISSCOM (fouilles dans voies publiques)	12	4. Informatique	23
10. Valorisation des espaces routiers en traversée de localités (VALTRALOC) ...	12	IX. Commissions	23
11. Ordonnance sur la protection contre les accidents majeurs (OPAM)	12	1. Commission consultative cantonale pour l'aménagement du territoire	23
12. Contributions fédérales	12		
IV.2 Acquisition	13		
IV.3 Réalisation	13		

2. Commission d'architecture et d'urbanisme	23
3. Commission des dangers naturels	23
4. Commission de gestion de la rive sud du lac de Neuchâtel	23
X. Gravières et exploitations de matériaux	24
XI. Permis de construire et plans d'aménagement de détail	24
XII. Recours	25
1. Décisions de la DTP sur les recours contre les décisions communales relatives aux oppositions en matière d'aménagement du territoire	25
2. Recours au Tribunal administratif contre les décisions de la DTP sur les constructions hors de la zone à bâtir	25
3. Décisions du Tribunal administratif	25
4. Recours au Tribunal administratif contre les décisions de la DTP d'approbation des PAL	25
XIII. Registre des architectes et des ingénieurs	25

Département des bâtiments 26

I. Activité générale	26
II. Personnel	27
III. Travaux d'entretien et de rénovation	27
1. Pour la Direction de l'instruction publique et des affaires culturelles	27
2. Pour la Direction de la justice, de la police et des affaires militaires	27
3. Pour la Direction de l'intérieur et de l'agriculture	27
4. Pour la Direction de l'économie, des transports et de l'énergie	28
5. Pour la Direction de la santé publique et des affaires sociales	28
6. Pour la Direction des finances	28
7. Pour la Direction des travaux publics	28
8. Pour l'administration centrale	28
9. Pour les églises, chapelles et monuments historiques	28
10. Télégestion	28
IV. Exploitation courante	28
1. Entretien courant	28
2. Location (PPE)	28
3. Location (bailleur)	28
4. Chauffage	29
5. Maintenance	29
6. Assurances	29
7. Opérations immobilières	29
V. Dépenses pour les travaux	30

Office de la protection civile 30

I. Généralités	30
II. Personnel	30
III. Instruction	30
IV. Organisations de protection civile (OPC)	31
V. Matériel	31
1. Matériel du service de sauvetage remis gratuitement	31
2. Matériel remis avec la participation fédérale de 70 % et cantonale de 13,50 %	31
3. Contrôle et inspection	31
4. Entretien des constructions et du matériel	31
5. Alarme	31
6. Divers	31
VI. Constructions	31
1. Abris privés	31
2. Abris publics	32
3. Constructions pour les organismes de protection et le service sanitaire	32
VII. Premiers secours	32

Office de la protection de l'environnement 32

I. Généralités	32
1. Relations extérieures	32
2. Travaux législatifs	33
3. Information	33
II. Personnel	34
III. Protection des eaux	34
1. Secteur canalisations et épuration des eaux	34
2. Secteur industrie	34
3. Secteur hydrocarbures et liquides polluants	35
4. Secteur agriculture	35
IV. Gestion des eaux	35
1. Secteur eaux souterraines	35
2. Secteur eaux superficielles	36
V. Laboratoire et analyses	36
1. Accréditation ISO 17 025	36
2. Stations d'épuration	36
3. Eaux usées industrielles	37
4. Eaux superficielles	37
5. Pollutions	37
6. Divers	37
VI. Protection de l'air	37
1. Plans des mesures	37
2. Secteur contrôle des émissions	37
3. Secteur surveillance des immissions	37
VII. Protection contre le bruit et le rayonnement non ionisant	38
1. Protection contre le bruit	38
2. Rayonnement non ionisant	38

VIII. Coordination et études d'impact	38	Bureau des autoroutes	40
IX. Gestion des déchets	38	I. Généralités	40
1. Usine d'incinération des déchets	38	II. Personnel	41
2. Règlements communaux de gestion des déchets	39	III. Staff	41
3. Décharges contrôlées bioactives	39	1. Amélioration continue	41
4. Décharges pour matériaux inertes (DCMI)	39	2. Clients et prestations associées	41
5. Décharges pour matériaux d'excavation ..	39	IV. Ressources	41
6. Assainissement des décharges et dépôts divers	39	1. Acquisition d'immeubles	41
7. Déchets de chantier	39	2. Indemnités de prise de possession anticipée et dommages pendant les travaux	41 41
8. Déchets compostables	39	3. Remaniements parcellaires	41
9. Déchets spéciaux	39	4. Nuisances	42
10. Boues d'épuration	39	5. Gestion électronique des données (GEDARC)	42 42
11. Examen des demandes de permis de construire	40	6. Utilisation des crédits	42
12. Assainissement des sites pollués	40	V. Elaboration – aménagement, entretien, renouvellement (UPlaNS)	43
		1. Pavement Management System (PMS) ..	43
		2. Bridge Management System (SBMS)	43
		3. Electrical Management System (EMS) ..	44
		4. Projet général et travaux de finition	44
		5. Mesures	46
		6. Soumissions	47

Direction

I. Législation

1.1 Lois et décrets

Loi du 19 septembre 2002 modifiant la loi sur l'aménagement du territoire et les constructions.

Loi du 19 septembre 2002 modifiant la loi sur l'aménagement des eaux.

Loi du 19 septembre 2002 modifiant la loi sur la recherche et l'exploitation des hydrocarbures.

Décret du 11 décembre 2002 relatif à l'ouverture d'un crédit d'engagement pour la transformation et l'aménagement du bâtiment situé à la route des Arsenaux 17 (anciennement l'Industrielle) à Fribourg destiné au Registre cantonal du commerce.

1.2 Ordonnances et règlements

Ordonnance du 22 janvier 2002 modifiant le règlement sur les marchés publics.

Ordonnance du 26 mars 2002 modifiant l'arrêté concernant l'attribution et la gestion des places de stationnement pour voitures.

Ordonnance du 10 juin 2002 portant adoption du plan directeur cantonal.

Ordonnance du 2 juillet 2002 sur les études d'impact sur l'environnement et les procédures décisives.

Ordonnance du 20 août 2002 sur la protection des sols.

Ordonnance du 8 octobre 2002 concernant l'abandon des cours de secourisme dans les écoles du cycle d'orientation.

Ordonnance du 19 novembre 2002 portant adoption d'une modification mineure du thème «Protection du sol» du plan directeur cantonal.

Ordonnance du 26 novembre 2002 modifiant le règlement sur les marchés publics.

Ordonnance du 17 décembre 2002 modifiant le règlement sur l'aménagement du territoire et les constructions.

II. Personnel

Au 31 décembre 2002, l'effectif du personnel était de 10 personnes.

III. Recherches d'hydrocarbures

La société FREAG Erdöl AG est titulaire d'un permis de recherches sur la partie nord-est du canton, valable jus-

qu'au 15 juin 2005. Le reste du territoire cantonal ne fait pas l'objet de permis de recherches d'hydrocarbures.

IV. Protection de la nature et du paysage

Bureau de la protection de la nature et du paysage

L'année 2002 a été marquée à la fois par certains événements extraordinaires, l'augmentation considérable du nombre de dossiers examinés et l'apparition de nouvelles tâches.

Parmi les événements extraordinaires, il y a lieu de citer l'adoption du plan d'affectation cantonal créant les réserves naturelles sur la rive sud du lac de Neuchâtel, l'adoption du nouveau plan directeur cantonal avec son important chapitre consacré aux milieux naturels et l'organisation de la surveillance des réserves naturelles et d'autres sites sensibles situés à proximité des arteploges de l'Expo.02.

En 2002, le bureau de la protection de la nature et du paysage a, pour la deuxième année consécutive, dû faire face à une forte augmentation des dossiers à traiter. Il a examiné et préavisé:

- 167 projets de constructions situées dans des sites sensibles
- 91 projets d'aménagement de cours d'eau
- 85 plans d'aménagement locaux, plans d'aménagement de détail, plans de quartier ou plans généraux d'évacuation des eaux
- 24 demandes d'utilisation du domaine public des eaux
- 23 projets liés à des infrastructures routières ou ferroviaires
- 13 projets d'améliorations foncières agricoles ou sylvicoles
- 10 demandes d'exploiter des gravières et/ou des décharges
- 10 autres dossiers qui ne peuvent pas être classés dans l'une des catégories précitées.

L'équipe de terrain formée par des personnes accomplissant leur service civil ou des travaux d'intérêt général a, comme d'habitude, fourni plusieurs milliers d'heures de travail de protection, d'entretien et de revitalisation de biotopes dans l'ensemble du canton.

300 agriculteurs ont été indemnisés pour l'exploitation appropriée de prairies maigres ou de prés à litière, pour compenser les restrictions d'exploitation qui leur sont demandées dans les zones-tampons autour de biotopes sensibles ou pour d'autres prestations en faveur de la protection de la nature et du paysage.

Une vingtaine d'études ont été menées dans le cadre de la mise en œuvre d'inventaires fédéraux (inventaires sur les hauts-marais, bas-marais, zones alluviales, sites marécageux et sites de reproduction de batraciens), de plans d'actions spécifiques pour des espèces fortement menacés ou de projets régionaux de revitalisation du paysage.

De nouvelles tâches, notamment en relation avec l'application de l'ordonnance fédérale sur la qualité écologique au niveau cantonal sont venues s'ajouter au cahier des charges du bureau de la protection de la nature qui participe, en outre, à plusieurs groupes de travail cantonaux et intercantonaux.

V. Marchés publics, projet SIMAP

L'association simap.ch (système d'information sur les marchés publics en Suisse) s'est officiellement constituée le 17 janvier 2002. Elle regroupe la Confédération et 21 cantons. Elle a pour objectif de centraliser les informations relatives à la passation des marchés publics en Suisse.

Cette association, par la mise en place et l'exploitation d'un site Internet (www.simap.ch) a pour but d'établir des relations entre les adjudicateurs publics et les soumissionnaires. Dans une première phase, l'activité principale consistera à publier les appels d'offres et à gérer électroniquement les dossiers d'appels d'offres; dans une seconde phase, les soumissionnaires pourront aussi faire leurs offres électroniquement.

Pour l'année 2002, l'association, présidée par M. le Conseiller d'Etat Claude Lässer, Directeur des travaux publics, s'est fixée pour but de mettre en place et commencer la mise en exploitation partielle du site internet.

Sur le plan fribourgeois, un centre de compétence a été créé à la Direction des travaux législation sur les marchés publics, à savoir le Bureau des autoroutes, le Département des ponts et chaussées et le Département des bâtiments.

VI. Nouvelle gestion publique

Depuis le mois d'août 2001, une équipe de la Haute école de gestion de Fribourg conduit, en partenariat avec l'Etat de Fribourg, le projet n° 4 des réformes institutionnelles et administratives à l'Etat de Fribourg intitulé «Introduction dans l'administration cantonale, à titre expérimental, de la gestion par mandats de prestations» abrégé GMP. En ce qui concerne le projet, l'année 2002 a principalement été placée sous le signe de la consolidation des principaux fondements du modèle. En effet, les unités pilotes GMP ont pu renforcer leur maîtrise des nouveaux instruments de gestion tels que la comptabilité analytique, la saisie des temps, l'établissement des budgets par groupe de produits et produit ainsi que la comptabilisation au réel des charges et des recettes par prestation.

Les comptes 2001 des unités pilotes GMP

En application du décret du 8 février 2000 concernant le projet GMP, les comptes 2001 des unités pilotes présentent

pour la première fois des résultats portant sur les charges, les revenus ainsi que sur les soldes de chaque groupe de produits et produit. En plus de ces données financières, les comptes GMP fournissent une série d'indicateurs ainsi que des commentaires sur les activités déployées durant l'année. Ces commentaires expliquent tout particulièrement les raisons des écarts survenus entre les objectifs fixés préalablement et les résultats obtenus au moment de la clôture des comptes qui se déroule conformément à la procédure établie par l'Administration des finances.

Le Controlling des unités pilotes

En 2002, le projet GMP a également été marqué par l'avènement du controlling. En effet, pour la première fois, les unités pilotes GMP ont rendu compte périodiquement de l'état d'avancement de leurs activités en établissant un rapport de controlling. Le modèle de controlling mis en place depuis 2002 prévoit l'établissement des trois rapports par année, soit le 30 avril, le 31 août et le 31 décembre selon une procédure bien définie. Ces rapports, établis par les unités administratives, sont approuvés par la Direction concernée qui les transmet ensuite au groupe controlling pour une consultation et un préavis. Le préavis final destiné au Conseil d'Etat est établi de la Direction des finances.

Les rapports de controlling à la fin avril et fin août ont démontré les aptitudes des unités GMP à piloter leurs activités à l'aide d'une comptabilité de gestion. Certes, il faudra encore un peu de temps jusqu'à ce que le controlling déploie tout son potentiel en termes d'information et de transparence, mais les premières expériences sont d'ores et déjà très encourageantes.

L'établissement des budgets 2003 des unités pilotes

Les unités pilotes ont établi les budgets 2003 par groupe de produits dans le cadre de la procédure budgétaire ordinaire qui se déploie chaque année sur une période allant de mai à décembre. L'expérience est profitable puisque les unités pilotes GMP ayant dû se résigner à réduire leur budget ont pu, en accord avec leur Direction, décider elles-mêmes de la nature de la réduction et anticiper les conséquences sur la production des prestations. Ainsi, le modèle GMP, qui veut que le Grand Conseil adopte les budgets par groupe de produits et que l'administration gère de manière autonome les moyens mis à sa disposition, fonctionne sans problème majeur.

Pour 2002, l'équipe de la Haute école de gestion qui a piloté le projet GMP était composée d'un chef de projet (100 %), d'un professeur interne à la HEG (10 % depuis octobre 2002) et de deux collaborateurs scientifiques (env. 100 %). Les charges engendrées par le fonctionnement du projet GMP se sont élevées à environ 300 000 fr. par rapport à un budget prévu de l'ordre de 395 000 fr. Cette situation provient de deux raisons majeures: premièrement, 2002 a été une année de consolidation, avec par conséquent peu de soutien externe sous la forme de consultation de tiers; deuxièmement le sous-projet gestion par les objectifs (GPO), initialement lié à la GMP, a été repris par le Service du personnel et de l'organisation.

Département des ponts et chaussées

I. Généralités

Les activités du Département des ponts et chaussées (DPC) en 2002 ont été principalement marquées par les événements suivants:

- La poursuite des travaux d'aménagement des routes cantonales entre Châtel-St-Denis et Bossonens (B150), entre Pensier et Courtepin (B040), ainsi que dans les traversées de Gurmels (B050) et Fétigny (B271);
- Un engagement important dans la planification des travaux rendus nécessaires dans l'ouest de l'agglomération fribourgeoise par le projet dit de «Gottéron-Village»;
- Le démarrage de la révision du schéma directeur informatique.

1. Etat-major

Les cadres du DPC participent à de nombreuses commissions et tâches de coordination interdisciplinaires et interdépartementales. Ils fournissent des avis sur des dossiers fédéraux, cantonaux et communaux mis en consultation. Ils gèrent les relations avec l'Office fédéral des routes, dans le but d'obtenir des contributions aux travaux routiers. Les collaborateurs de l'état-major effectuent des tâches d'assurance qualité, de planification, d'informatique, de gestion du personnel, de NGP ainsi que de comptabilité analytique.

2. Commissions et groupes de travail

Le DPC a collaboré aux commissions et groupes de travail suivants:

- Comité technique C6, Gestion des routes, de l'Association mondiale de la route AIPCR;
- Commission technique 7, Gestion de l'entretien, de l'Union suisse des professionnels de la route VSS;
- Commission de circulation de la Ville de Fribourg;
- Commission «Organisation catastrophe du canton de Fribourg» (ORCAF);
- Commission «Etat-major cantonal de défense» (EMCD);
- Commission de circulation des routes d'améliorations foncières et forestières;
- Commission «Education routière»;
- Commission «Réseau radio suisse de sécurité» (Polycom);
- Sous-commission piétons de la Ville de Fribourg;
- Groupe de travail «Coordination des transports» (GCT);

- Groupe de travail «Révision du plan directeur cantonal»;
- Groupe de travail pour la «Révision du plan cantonal des transports»;
- Groupe de travail «Valorisation des espaces routiers en traversée de localité» (VALTRALOC);
- Groupe de travail «Sécurité routière»;
- Comité de pilotage du projet SYSIF (Système d'information du territoire de l'administration cantonale);
- Comité de pilotage du projet STRADA-VIEW Axe-Tendu (Système de gestion de l'entretien des routes);
- Comité directeur et groupe technique de la Communauté urbaine des transports de l'agglomération fribourgeoise (CUTAF);
- Groupe de travail interdépartemental Expo 2002;
- Comité et bureau exécutif pour le système de gestion de l'entretien de l'OFROU;
- Groupe de travail de l'OFROU pour l'élaboration du plan directeur des routes suisses;
- Groupe de travail de l'OFROU pour l'analyse du financement des routes principales suisses dans le cadre de la nouvelle péréquation financière Confédération – cantons (NFA);
- Comité de surveillance de la banque de données routières STRADA (OFROU).

3. Consultations

Le DPC s'est prononcé dans les procédures de consultation suivantes:

- Projet de réforme de la péréquation financière et de la répartition des tâches entre la Confédération et les cantons;
- Projet d'ordonnance relative à l'utilisation d'Internet par le personnel de l'Etat;
- Révision de l'ordonnance fédérale sur la protection des zones alluviales;
- Avant-projet de loi sur les eaux;
- Modification de l'ordonnance sur la construction et l'exploitation des chemins de fer;
- Protection contre les dangers naturels;
- Projet de règlement d'exécution de la loi sur le personnel de l'Etat du 17 octobre 2001;
- Réseau radio de sécurité Poycom;
- Plan directeur cantonal – Consultation publique;
- Directives communes de l'OFEPF et OFROU;
- SIA – Les garanties dans le secteur de la construction;
- Règlement SIA 110 pour les urbanistes et SIA 111 modèle de prestations «Planification et conseils»;

- Délégation de compétence de l'inspection fédérale des marchandises dangereuses à la division principale de la sécurité des installations nucléaires;
- Aide à l'élaboration du plan directeur régional;
- Qualification des entreprises, projet pilote du canton de Thurgovie;
- Concept bernois pour la suppression des obstacles pour la grande faune;
- Avant-projet de loi sur l'approvisionnement en énergie électrique (LAEE);
- Projet de plans sectoriels fédéraux pour le rail, les transports publics et pour les routes;
- Instruction: Processus relatif au non respect des exigences qualité normalisées requises en matière de revêtement bitumineux;
- Projet de plan sectoriel fédéraux pour le rail et transports publics.

4. Planifications générales

Le système de détermination des priorités d'entretien, utilisé depuis 1996, a été re-analysé, ce qui a conduit à une simplification et une rationalisation des procédures.

D'autre part, le DPC développe, en collaboration avec le Département des ponts et chaussées bernois, un concept pour l'aménagement de la liaison Kerzers – Aarberg.

5. Informatique

Projets en cours:

N°

- 0. schéma directeur informatique (SDI); début de l'étude;
- 4a. banque de données routières (STRADA-DB, version 3.01): phase opérationnelle permettant de gérer et d'échanger des données pour obtenir des résultats à l'aide du Système de Gestion de l'entretien (SGE);
- 4b. STRADA-VIEW / Axe tendu (version 3.1): l'outil de représentation graphique des données de la BDR STRADA-DB a été installé dans la plupart des cantons romands. Il reste encore à corriger un certain nombre d'imperfections selon demande groupée des utilisateurs romands;
- 4d. VIA-PMS 7 CT: Une partie des données de base permettant d'exploiter cet outil sont fournies par l'application pilote STRADA-PMS. Les fichiers à introduire doivent être configurés (paramétrés) selon le nouveau standard VIA-PMS CT (7). La nouvelle version permet de simuler (sur 15 à 20 ans) l'évolution des routes cantonales en fonction des budgets attribués et de l'état actuel des chaussées;
- 5. gestion par projet, SAP PS est actuellement stoppé;
- 10. gestion de la documentation (concept qualité);
- 23. Intranet, Internet;
- 30. Sysif (signalisation routière).

II. Ressources humaines

Au 31 décembre 2002, l'effectif du DPC compte 226 personnes.

III. Section Administration

1. Statistique de l'utilisation du crédit routier

L'utilisation des crédits routiers s'est effectuée sur la base de différents décrets et arrêtés du Conseil d'Etat.

La dépense totale brute s'est élevée à 17 694 016 francs. Les crédits d'engagement disponibles, y compris les subventions fédérales, les parts de tiers et les contributions des communes, s'élèvent au 31 décembre 2002 à 15 146 francs.

2. Statistique des autorisations délivrées

197 demandes d'utilisation du domaine public des routes et des eaux ont été examinées et ont fait l'objet d'une autorisation.

22 conventions ont été élaborées et signées entre le DPC et diverses communes, associations d'utilité publique et particuliers.

14 demandes de raccordements des eaux usées aux canalisations des routes cantonales ont été examinées et ont fait l'objet d'autorisations provisoires.

IV. Etudes et réalisations routières

IV.1 Etudes routes et ouvrages d'art

1. Mise à l'enquête publique des plans de routes et d'ouvrages d'art

Avant la mise à l'enquête publique, les plans de route sont soumis à l'examen préalable auprès des services et organes intéressés pour préavis. 43 dossiers ont été mis en consultation; les préavis ont été rendus dans un délai moyen de 6,4 semaines.

Rte N°	Secteur	Communes, projets pour 2002
010	9	Romont, «L'Halle»; construction d'un collecteur le long de la route cantonale
011	7	Chénens; construction d'un trottoir et aménagement d'une présélection au carrefour des routes cantonales. Allègement et insonorisation de fenêtres pour 6 habitations
012	4	Estavayer-le-Gibloux; réfection, élargissement, aménagement d'accotements et collecte partielle des eaux de pluie
030	6	Belfaux, «La Forge»; reconstruction de la partie aval du collecteur d'évacuation des eaux avec déplacement du point de rejet dans la Sonnaz

Rte N°	Secteur	Communes, projets pour 2002	Rte N°	Secteur	Communes, projets pour 2002
060	4	Menziswil, Oberdorf, Tafers; construction d'un cheminement piétonnier/piste cyclable, d'une bande cyclable, d'une installation d'infiltration pour l'évacuation des eaux de surface	050	26-27	Zumholz; construction d'accotement
060	4	Oberdorf, Tafers, quartier d'Oberdorf; construction d'un cheminement piétonnier/piste cyclable, d'une bande cyclable, d'un trottoir, de deux arrêts de bus et d'un giratoire	053	1	Düdingen, Kastels; assainissement du carrefour
080	1	Fribourg, Pont du Gottéron; mise en place d'un dispositif anti-chute complémentaire sur les balustrades existantes	060	4	Menziswil, Oberdorf, Tafers; construction d'un cheminement piétonnier/piste cyclable, d'une bande cyclable, d'une installation d'infiltration pour l'évacuation des eaux de surface
101	17-18	Haut-Intyamou, Montbovon – La Tine; modification du projet d'élargissement et de reconstruction de la route cantonale	060	4	Oberdorf, Tafers, quartier Oberdorf; construction d'un cheminement piétonnier/piste cyclable, d'une bande cyclable, d'un trottoir, de deux arrêts de bus et d'un giratoire
170	4	Siviriez, «En la Fin Joigne»; construction de deux baies d'arrêt de bus avec un abri pour les passagers	080	1	Fribourg, Pont du Gottéron; mise en place d'un dispositif anti-chute complémentaire
240	4	Villorsonnens; aménagement d'un dispositif de laminage pour les eaux de pluie	110	17-18	Haut-Intyamou, Montbovon-La Tine; modification du projet de reconstruction et d'élargissement de la route cantonale
242	2-3	Barrage de Rossens, Pont-la-Ville; aménagement d'un accotement avec berme de visibilité	110	19-20	Jaun; traversée de la localité
271	2	Ménières, «Gravenel»; construction d'une canalisation.	150	3	Remaufens, Attalens, «Es Rioz-La Verne»; reconstruction, élargissement, correction de la route

2. Approbation de plans de routes et ouvrages d'art

Après la clôture des enquêtes publiques des projets cités ci-dessus et des projets antérieurs 20 oppositions ont été enregistrées et, compte tenu des oppositions pendantes, 20 ont été liquidées ensuite des séances de conciliation; 7 oppositions ont fait l'objet de décisions de la Direction des travaux publics.

Avant l'approbation, suivant le résultat de l'examen préalable et de la mise à l'enquête publique, les plans ont été soumis au services et organes intéressés à l'examen final. 85 dossiers ont été mis en consultation; la durée moyenne a été de 6.2 semaines.

Les projets inscrits ont été examinés et soumis à l'autorité compétente pour décision.

a) Objets cantonaux

Rte N°	Secteur	Communes, projets pour 2002
010	9	Romont, «L'Halle»; construction d'un collecteur d'évacuation des eaux de la route cantonale
010	12	Vaulruz; traversée de la localité
012	4	Estavayer-le-Gibloux; réfection de la route cantonale
030	6	Belfaux, «La Forge»; reconstruction du collecteur d'évacuation des eaux

150	6	Bossonnens, Palézieux (limites VD); reconstruction, élargissement, correction de la route de la gare
170	4	Siviriez, «En la Fin Joigne»; construction de deux baies d'arrêt de bus et d'un abri passagers
240	4	Villorsonnens; aménagement d'un dispositif de laminage pour les eaux de pluie
242	2-3	Pont-la-Ville; construction d'un accotement avec une berme de visibilité
A 189		Acquisition de terrains et prise de possession anticipé dans le périmètre du Syndicat AF de La Tour-de-Trême.

b) Objets éditaires

011	11	Cottens; construction d'un giratoire
011	19	Villars-sur-Glâne; correction de la route des Préalpes
031	2	Villars-sur-Glâne; accès au centre multifonctionnel de Bertigny-Ouest)
080	17-18	Rufenen; aménagement d'un trottoir
271	3-5	Fétigny; aménagement Valtraloc de la traversée du village
310		Mussillens, Montet, Bollion; construction d'un trottoir le long de la route
380	1-2	Überstorf; construction d'un trottoir.

3. Etudes de planification 2002

La participation aux planifications de travaux de tiers a été poursuivie ou terminée; il s'agit notamment, de:

- CIG – Moncor: raccordement des zones Beauséjour à Givisiez et Bertigny-Ouest à Villars-sur-Glâne. Adoption du concept de réaménagement des routes entre les carrefours de l'Escale à Givisiez, de Belle-Croix à Villars-sur-Glâne et de Beaumont à Fribourg, ainsi que de la clé de répartition des frais y relatif;
- T10, Evitement de Gampelen – Ins: raccordement au Löwenberg; étude de faisabilité;
- EXPO.02/ GT cantonal «Transports»: coordination avec les communes de l'artréplage de Morat;
- EXPO.02 / Déplacement à force humaine (HPM): coordination pour la réalisation d'itinéraires (cyclistes, rol-

lers, etc.) sur le canton et coordination avec les itinéraires cyclables suisses sur le canton; réalisation d'aménagement à Champ Raclé (Muntelier et Murten);

- Tangente du Seeland, étude des corridors entre Aarberg et Kerzers; participations aux études menées par le Canton de Berne;
- Fondation «La Suisse à vélo» / Itinéraires cyclables suisses: analyse des propositions d'optimisation du réseau des itinéraires sur le canton; mise à jour de la signalisation;
- Düdingen, contournement: génération de variantes d'évitement, études multicritères pour choisir la meilleure solution et adoption des propositions et conclusions pour le Conseil d'Etat.

4. Projets d'exécution de routes cantonales

Rte n°	Sect.	Désignation	Caractéristique			Etat d'avancement		
			Longueur m'	Largeur m'	Diamètre m'	Avant-projet	Projet d'exécution	%
050/060	5-16	Tafers; giratoire du centre du village et place de la gare. tpf, trottoir	100	1,65	24		x	75
010	9	Romont, L' Halle; canalisations	200		0,30		x	100
011	9	Chénens; traversée de la localité	500	7-9			x	100
012	4	Estavayer-le-Gibloux; élargissement de la route	180	6			x	80
016	18	Flamatt, Freiburg, Bern; traversée de Flamatt, mesure de sécurité pour les piétons				x		50
019	1	Fribourg, Poya; construction d'un pont et d'une galerie	1175	7			x	70
020	13	Prez-vers-Noréaz; aménagement d'une mini-préselection	150	7-9			x	80
021	4	Middes; canalisation	250			x		50
025	2	Posieux, Matran; construction de la nouvelle route des Muëses	1270	7	36		x	100
030	5	Belfaux; entrée Est de la localité	400	7-8,5		x		100
030	6	Belfaux; reconstruction du collecteur au lieu dit « la Forge»	100		0,40		x	100
030	9-11	Grolley; aménagement de la traversée de la localité	1450	6		x		50
040	13	Courgevaux; aménagement d'un trottoir	200	1,65			x	50
042	2-4	Murten, Moosstrasse; échangeur A1	4900	7		x		5
050		Düdingen; contournement NWA				x		
050	16	Tafers, Murten, Tafers, Plaffeien; aménagement d'une préselection pour le Landi à Tafers	120	3		x		25
050	26-27	Zumholz, Murten, Tafers, Plaffeien, aménagement d'un accotement à Zumholz	200	1			x	100
053	1	Düdingen, Freiburg, Düdingen; aménagement d'un carrefour au lieu dit Kastels	100				x	100
060	4	Tafers, Freiburg, Schwarzenburg; aménagement de la route cantonale Menziswil-Oberdorf Tafers, aménagement de pistes et bandes cyclables, trottoir et giratoire à Oberdorf	1100	6 1,20 2,25	30		x	75
080	14-15	Plasselb-Oberschrot; aménagement de la route cantonale et de bandes cyclables	2170	6 2x1,20			x	100
080	17-18	Plaffeien, Freiburg-Schwarzsee; trottoir Rufenen	320	1,65			x	100
080	18-19	Plaffeien, Freiburg-Schwarzsee, Rufenen, Zollhaus; aménagement de la route cantonale	1800	6		x		25
080	7	Tentlingen; canalisation	530			x		50
090	10-11	Le Mouret; aménagement de la traversée de la localité	450	1,65			x	50
100	4	Villars-sur-Glâne; surélévation du PS CFF, aménagement de bandes cyclables, construction d'une passerelle pour piétons	320	8.4			x	100
104	-	Bulle, La Tour-de-Trême; construction de la route d'évitement A189, ponts, tunnel sous la Trême et exutoires	5250	7			x	100

Rte n°	Sect.	Désignation	Caractéristique			Etat d'avancement		
			Longueur m'	Largeur m'	Diamètre m'	Avant-projet	Projet d'exécution	%
110	5	Broc, Bataille; élargissement du contour en épingle à cheveux	100	7-10			x	100
110	17-18	Montbovon-La Tine; nouveau projet	1800	7			x	100
110	19-20	Jaun, Bulle, Boltigen; aménagement, traversée du village, de la route cantonale d'un trottoir et d'un giratoire au carrefour Abländschen	1730	6			x	75
				1,65	24			
110	20	Jaun, Bulle-Boltigen; traversée de Jaun 3 ^{ème} étape protection contre les chutes de pierres					x	100
120	1	Gruyères; reconstruction de pont sur la Trême (Epagny) et réaménagement du carrefour	250	6+2x1,6	26	x		20
				5				
136	1	Vaulruz, Sâles; reconstruction route et trottoir	400	6		x		80
141	6	Le Crêt, St.Martin-Vaulruz; aménagement du carrefour le Crêt	50			x		75
150	3	Remaufens, Attalens, Châtel-St-Denis, Palézieux (limite VD); aménagement d'un nouveau chemin	200	3			x	75
150	3/6	Remaufens, Attalens, Châtel-St-Denis, Palézieux (limite VD); Es Rioz-La Verna et gare de Bossonnens.(limite VD) Palézieux, aménagement de la route cantonale, construction de trottoir, des accotements, de bandes cyclables, des carrefours et aménagements d'un PN	1300	6	30			
				2x1,20				
				1,65				
150	4	Attalens, Châtel-St-Denis, Palézieux; (limite VD) aménagement de la route communale de Tratoz	1300	5			x	75
150	5	Attalens, Bossonnens, Châtel-St-Denis, Palézieux; aménagement du carrefour d'Ecoteaux et suppression du PN, correction du projet mis à l'enquête public en 1998	560	6+3			x	75
				2x1.20				
170	4	Siviriez; arrêts de bus	200	3			x	100
200	1	Montet (Glâne); arrêts de bus et trottoir	150	0-3,5		x		80
240	4	Villorsonnes; bassins de rétention	200	20			x	100
251	4	Villeneuve; canalisation	150			x		50
310	1	Montet, Mussillens; construction d'un trottoir	200	1,65			x	100
380	1-2	Ueberstorf, Flamatt-Ueberstorf; Flamattstrasse aménagement d'un trottoir	385	1,65			x	100

5. Contrôle et entretien des ouvrages d'art du réseau routier cantonal 2002

Nombre d'ouvrages inspectés:

Ponts: 86 inspections (72 principales et 14 intermédiaires), dont 19 en mandats externes

Aqueducs: 55 inspections

Murs: 31 inspections

Travaux d'entretien et de réfection notamment:

Rte N°	Secteur	Commune, ouvrage, travaux	Rte N°	Secteur	Commune, ouvrage, travaux
					tique (pontage des fissures), nettoyage des têtes d'ancrages et réfection des joints.
					Jaun, pont du Boden; nettoyage et rhabillage du tuyau et aussi de tout le mur de soutènement, peinture de la barrière, taccage du revêtement de chaussée, enlèvement de la machine sous le pont.
					Crésuz, mur du Javroz; nettoyage et rhabillages sur toute la longueur de l'ouvrage d'environ 330m.
016	3	Fribourg, pont de Zaehringen; réparation des éclats de béton au mortier et réparation des joints, 2 ^e étape.	110	8	Crésuz, mur Sous-la-Fin; nettoyage, nombreuses fissures et éclats de béton à piquer et rhabiller.
240	9	Farvagny, aqueduc des Moulins; réparation urgente suite à un affouillement important d'un mur au droit d'un changement de direction.	110	11	Crésuz, mur Tzintre-Planchette; fissures et à chaque joints de gros éclats de béton à reprofiler avec du mortier.
060	14	Heitenried, murs Sous-Schweni n°3 à 6; nettoyage, petites réfections, application d'une peinture de protection élas-	110	11	Crésuz, mur de Coppet; fissures et à chaque joints de gros éclats de béton à reprofiler avec du mortier.

38 ouvrages au total, dont 17 autres ponts, 5 autres aqueducs et 8 autres murs ont été l'objet de travaux de nettoyage ou de réparations mineures.

Introduction progressive du trafic 40 t sur le réseau routier:

Nombre d'ouvrages vérifiés statiquement: 7 ponts (en mandats externes)

Nombre d'ouvrages en cours de vérification statique: 19 ponts (en mandats externes).

6. Routes communales

a) Approbations et décisions

En vertu des dispositions légales et à la demande des communes intéressées, les propositions et projets relatifs à des routes, trottoirs, carrefours-giratoires, chemins piétonniers, places d'évitement, zones 30 km/h et modération de trafic ont été examinés, puis soumis à l'autorité compétente pour décision.

Ainsi, la Direction des travaux publics s'est prononcée sur 44 approbations de plans de routes communales et de trottoirs.

b) Octroi de subventions

Au cours de l'année, 1 décompte de travaux terminés a été soumis pour contrôle et octroi de la subvention finale. Il y a lieu de relever le fait que le projet n'a pas atteint le coût devisé. Il en résulte une économie réelle pour l'Etat de 4951 francs.

7. Réseau routier cantonal – attribution de mandats

Le Conseil d'Etat a décidé l'attribution de 3 mandats (+ de Fr. 100 000.–) pour les objets suivants:

Rte	N°	Secteur
140	1-9	Romont-Vaulruz; étude de planification et de coordination générale
720	1	Kerzers; inspection et contrôle statique du viaduc de Kerzers;
080	1	Fribourg, Pont sur le Gottéron; inspection et contrôle statique
101	17-18	Haut – Intyamon, Montbovon – La Tine; direction locale partielle des travaux

En outre, 20 mandats ont été attribués par la DTP respectivement par le DPC.

8. Permis de construire et plans d'aménagement

111 demandes de permis de construire le long des routes cantonales ou de plans d'aménagement de détails et de plans d'aménagement local ainsi que des plans généraux d'évacuation des eaux usées ont fait l'objet de préavis interne dans le cadre des procédures d'examen préalable ou d'approbation.

9. Demandes Télécom / SWISSCOM (fouilles dans voies publiques)

Des préavis internes, dans le cadre de la procédure d'autorisation des fouilles dans les voies publiques, ont été donnés pour 24 demandes.

10. Valorisation des espaces routiers en traversée de localités (VALTRALOC)

Le bureau VALTRALOC a examiné 3 dossiers d'intention et le sous-groupe VALTRALOC, composé de représentants des principaux services concernés, s'est réuni à 4 reprises dans le cadre d'expertise et de suivi de projets VALTRALOC.

La diffusion des brochures «Plus que jamais... TRAVERSER TRANQUILLE !» et «GUIDE VALTRALOC 2001» a connu un large succès aussi bien au niveau cantonal que national, voire même international.

Initialement prévu en 2002, ces brochures seront complétées, cette année, par l'édition de «Fiches de Réalisation» sur les projets VALTRALOC réalisés dans le canton.

11. Ordonnance sur la protection contre les accidents majeurs (OPAM)

L'OPAM a pour but de protéger la population et l'environnement des graves dommages pouvant résulter d'accidents majeurs dus au transport de marchandises dangereuses. Le Département des ponts et chaussées, en sa qualité de détenteur de voies de communication, est chargé de l'application de l'OPAM sur les axes prioritaires du réseau des routes cantonales.

12. Contributions fédérales

Rubrique	Demandé	Accepté	Décompte
	9 545 288 fr.	2 726 704 fr.	448 110 fr.

OPair (Mesures nécessitées par le trafic routier et prises en vertu de l'Ordonnance sur la protection de l'air)

Bénéficiaire	Objet	Subvention %	Demandé	Accepté	Décompté
Morat	Route de contournement		467 810.–	276 008.–	276 008.–
Fribourg	Zone 30 km/h «Pérolles – Centre»	59 %	41 820.–	33 914.–	20 009.–
Fribourg	Zone 30 km/h «Clinique – Ste-Anne»	59 %	9 770.–	11 695.–	6 900.–
Etat/OPEN	Plan des mesures des agglomérations fribourgeoise et bulloise	59 %	68 780.–	68 780.–	(40 581.–)*

* montant acquis à l'Etat

Bénéficiaire	Objet	Subvention %	Demandé	Accepté	Décompté
Fribourg Morat	Mesures de pollution de l'air Modération de trafic, «giratoire Schlossgasse – Rathausgasse»	59 %	14 109.–	14 109.–	8 325.–
Morat	Aménagement routier à la Bernstrasse	59 %	154 000.–	163 198.–	96 287.–
Morat	Modération de trafic «Alte Freiburgstrasse»		1 968 505.–	1 750 000.–	
La Tour-de-Trême	Route de la Ronclina		426 077.–	409 000.–	
Morat	Wilerweg		3 700 000.–		
Fribourg	Zone 30 km/h «Quartier d'Alt»		132 127.–		
Fribourg	Zone 30 km/h «Quartier Beaumont-Nord»		54 450.–		
Fribourg	Zone 30 km/h «Quartier Gambach-Guintzet»		104 370.–		
Bulle	Réaménagement de la route de la Part-Dieu et construction d'un trottoir		231 470.–		
Bulle	Route de Morlon – rue de Corbières, rond-point de Corbières		390 000.–		
Montilier	Modération de trafic et de vitesse, 2 ^e étape, traversée de la localité		330 000.–		
Montilier	Trottoir Expodrom – Champ Raclé		20 000.–		
Bulle	Route de Morlon, secteur «Porte d'entrée de Jéricho»		80 000.–		
Fribourg	Modération de trafic «rue de la Grand-Fontaine»		215 000.–		
Domdidier	Giratoire du Centre	59 %	1 137 000.–		
Granges-Paccot	Chantemerle, mesures de vitesse complémentaires	59 %	546 139.–	546 139.–	322 222.–
Courtaman	PN Migrol	69 %	61 215.–	61 215.–	36 117.–
	Total		110 000.–	112 352.–	75 900.–
			10 262 642.–	3 446 410.–	841 768.–

IV.2 Acquisition

33 chantiers d'aménagement et 10 chantiers d'entretien font l'objet de tractations avec des propriétaires.

Par ailleurs, des verbaux de mutation des routes ont été liquidés ou sont en cours d'exécution pour 82 chantiers d'aménagement et d'entretien et des chantiers en relation avec des travaux exécutés sur les routes cantonales par des communes (giratoires, présélections, trottoirs, etc.).

La gestion des terrains du domaine privé de l'Etat (surface totale de l'ordre de 1 578 392 m²) s'est poursuivie ainsi que par la facturation des terrains loués à des tiers (1 119 412 m²).

Suivi des dossiers également dans le cadre des nouvelles mensurations et remaniements parcellaires en cours.

IV.3 Réalisation

Le réseau des routes cantonales totalise actuellement une longueur de 633,500 km (à laquelle s'y ajoute la gestion de 5,478 km de la route Montbovon-Allières).

L'avancement des travaux de construction en % à fin 2001 et fin 2002 est représenté dans le tableau ci-après dont la légende est la suivante:

- N° : numéro de la route cantonale
 B : largeur nominale de la chaussée en m'
 L : longueur du tronçon en m'
 S : surface en m²
 ACE : date d'adjudication des travaux par arrêté du Conseil d'Etat
 INFRA : infrastructure, soit terrassements, canalisations, fondations de chaussée y compris couche de support en enrobé bitumineux, accotements, bordures et pavés
 REV : revêtements (couche de roulement)

Rte N°	Tronçon	B	L	S	ACE	INFRA		REV	
						2001	2002	2001	2002
	a) Travaux entrepris avant le 1 ^{er} janvier 2002								
	1. Routes								
	<i>Décret du 20 février 1991</i>								
090	Montée de la Crausa	7,70/10,70	1746	14000	5.10.99	100	–	–	100
	<i>Décret du 20 février 1991</i>								
	<i>Décret du 11 septembre 1996</i>								
110	Traversée de Jaun	–	–	–	7.05.01	100	–	–	–
	Protection contre les chutes de pierres 2 ^{ème} étape								
	<i>Décret du 21 septembre 1994</i>								
040	Pensier, carrefour de Barberêche – maison blanche	7,00	910	6936	15.05.01	–	75	–	–
	<i>Décret du 9 février 1995</i>								
150	Châtel-St-Denis – Remaufens (avec bandes cyclables)	6,00	1200	10 700	6.06.01	–	100	–	–
	<i>Décret du 23 septembre 1997</i>								
101	Plansaules – Montbovon	7,00	1540	11 350	20.10.98	100	–	–	–
	<i>Décret du 6 mai 1999</i>								
050	Gurmels, traversée	6,00	1480	10355	15.05.01	–	100	–	–
	2. Ouvrages d'art								
	<i>Décision du 30 octobre 2002</i>								
080	Fribourg, pont du Gottéron; dispositif anti-chute complémentaire		180		30.10.02		100		
	<i>Décret du 8 février 2000</i>								
100	Villars-sur-Glâne; PS CFF, La Glâne	6,00	320	2700	5.02.01	–	100	–	–
	b) Travaux entrepris en 2002								
	1. Routes								
	<i>Décret du 20 février 1991</i>								
	<i>Décret du 11 septembre 1996</i>								
110	Traversée de Jaun				commande du 22.07.02		100		
	Protection contre les chutes de pierres 3 ^{ème} étape	–	–	–					
	<i>Décret du 9 février 1995</i>								
150	Remaufens; Attalens (avec bandes cyclables)	6,00	1200	12300	22.05.02	–	30	–	–
	<i>Décret du 6 mai 1999</i>								
271	Traversée de Fétigny	5,60	1500	8500	2.07.02	–	20	–	–

IV.4 Gestion des routes

1. Protection contre le bruit routier

Les différentes tâches énumérées ci-dessous ont été effectuées conformément à l'ordonnance sur la protection contre le bruit (OPB) du 15 décembre 1986 ainsi qu'à l'arrêté du Conseil d'Etat du 8 juillet 1988.

92 préavis OPB ont été établis concernant principalement des permis de construire mais aussi des PAD, des PED, des révisions de PAL et des projets routiers. Chaque préavis a fait l'objet d'un calcul acoustique en comparaison avec le cadastre de bruit du secteur concerné.

31 mesures de bruit in situ ont été effectuées ainsi que les rapports acoustiques découlant de ces mesures.

4 études d'assainissement contre le bruit du trafic routier ont été lancées et tout le contrôle et le suivi liés à ces études ont été assurés.

3 dossiers ont nécessité un calcul de proportionnalité des coûts selon le cahier de l'environnement n° 301 intitulé «Caractère économiquement supportable et proportionnalité des mesures de protection contre le bruit».

Deux études d'assainissement complémentaires ont été élaborées pour déterminer le nombre d'habitations concernées par des mesures d'isolation acoustique (Gruyères –

Epagny – Traversée du village et Murten – Ochsen-Burg). Elaboration d'un cahier des charges pour mandat d'architecte concernant les projets de remplacements de fenêtres existantes par des fenêtres insonorisantes. Lancement d'un appel d'offre auprès d'architectes pour insonorisation des fenêtres sur le secteur Ochsen-Burg, commune de Murten. Adjudication, contrôle et suivi de ce projet.

Elaboration d'un cahier des charges type pour des appels d'offre pour les prestations d'ingénieurs civils spécifique à l'aménagement d'écrans parafones.

Elaboration d'une procédure type concernant le déroulement d'un projet d'aménagement d'un écran parafone sur route cantonale.

Nous avons lancé trois appels d'offre pour des projets d'aménagements d'écrans parafones et tout le contrôle et le suivi de ces projets ont été assurés: Marly, écran parafone des Epinettes / Marly, écran parafone des Charmilles / Epagny, secteur le Motel, écrans parafones n° 1 et 2.

Analyse détaillée du nombre de dépassements de VLI et de VA pour les routes cantonales 011 – 020 – 030 – 040 – 050 – 060 – 080 – 090 – 100 – 101 – 130 – 140 – 150. Détermination des priorités d'assainissement pour chaque localité traversée ou touchée par l'une des routes cantonales précitées.

Le décompte provisoire pour remboursement de la subvention fédérale a été élaboré pour l'assainissement de la traversée du village d'Epagny.

Ont également été traitées 8 réclamations émanant de particuliers ou de communes pour des nuisances sonores excessives subies aux abords des routes cantonales (mesures de bruit in situ et rapport acoustique).

2. Comptage de trafic

Des comptages ponctuels ont été effectués sur les routes nationales et cantonales. Ces comptages permettent de confirmer le recensement de la circulation routière 2000 et de suivre l'évolution du trafic.

3. Permis de construire et plans d'aménagement

Il a été examiné et préavisé 1983 demandes de permis de construire ou de transformation d'immeubles en bordure de routes publiques, dont 1957 ont fait l'objet de préavis favorables, 5 provisoirement défavorables et 21 défavorables.

D'autre part, 289 dérogations avec inscription au Registre foncier et 111 dérogations sans inscription ont été accordées. 323 demandes préalables de permis de construire et, plus particulièrement, d'accès sur le réseau routier public ont été examinées. De plus, un dossier particulier «Gottéron Village» à nécessité un très grand investissement horaire (170 heures) de la part du personnel de la section Etudes et réalisations. D'autre part, 81 dossiers de plans d'aménagement local, 48 plans d'aménagement de détail et 17 plans d'évacuation générale des eaux ont fait l'objet d'examen préalable ou de préavis en vue de leur approbation.

4. Transports spéciaux

La maintenance des itinéraires des transports spéciaux a été assurée avec le concours des Services des cantons voisins.

5. Sécurité, statistique et analyse des accidents

Sur les réseaux routiers cantonal et communal, 8 points particuliers ont été analysés du point de vue des accidents, ce qui a permis de prendre des décisions relatives à la mise en place de mesures de circulation et de signalisation. D'autre part, 3 itinéraires cyclables suisses ont été examinés sur le plan de la sécurité des deux-roues.

Dans le cadre de son activité de délégué cantonal à la sécurité du Bureau suisse de prévention des accidents (bpa), un collaborateur du secteur GER a assisté à 3 cours et séminaires en relation notamment avec la sécurité routière.

6. CUTAF

Le secteur GER a représenté le Département des ponts et chaussées lors des 5 séances du groupe technique CUTAF. Ce groupe est chargé du suivi technique du «Projet général de la CUTAF».

7. VALTRALOC

Le secteur GER est intervenu lors de 3 réunions au sein du bureau VALTRALOC, ainsi que lors de 3 séances du sous-groupe de suivi.

8. Commissions de la Ville de Fribourg

Le secteur GER a représenté le Département des ponts et chaussées lors d'une séance de la commission de circulation, ainsi que lors des 3 séances de sous-commissions deux-roues et piétons de la Ville de Fribourg.

9. Divers

Le secteur GER est partie prenante dans, notamment:

- les groupes technique et d'accompagnement des études du «Plateau d'Agy»
- le groupe technique et le comité de pilotage des études «CIG-Moncor»
- le groupe de travail UAP (Unfallaufnahmeprotokoll) piloté par l'OFROU, chargé de l'actualisation des protocoles de saisie des accidents de la route au niveau fédéral
- le groupe technique des études de la route de contournement de Düdingen
- le groupe de suivi du projet de réaménagement de la jonction de Matran (collaboration avec le Bureau des autoroutes).

10. Etudes de circulation

Différentes études de circulation ou examens de dossiers, dont:

- Evaluation du besoin en stationnement et de la génération du centre multifonctionnel Gottéron-Village, commune de Villars-sur-Glâne;
- Opportunité de mise en place de feux pour des traversées piétonnes à Belfaux et Granges-Paccot;

- Evaluation et contrôle de différents projets d'aménagement et de modération à Fribourg, Bulle, Alterswil, Cugy, Givisiez, Villars-sur-Glâne, Tafers, etc.;
- Evolution du trafic sur certains axes cantonaux suite à l'ouverture de l'autoroute A1.

11. Expertises de vitesse

Le secteur GER a effectué un recensement et une analyse des vitesses sur 16 sites. La plupart de ces mesures ont permis de prendre des décisions en relation avec la signalisation routière. Certaines permettront également de faire une comparaison avant-après la réalisation d'aménagements modérateurs.

V. Section Entretien des routes cantonales et nationales

1. Entretien des routes cantonales

1.1 Travaux exécutés par des entreprises de génie civil en 2002:

a) Fondations	29 085 m ²
b) Renforcements et reprofilages	18 198 m ²
c) Revêtements: tapis bitumineux	90 986 m ²
d) Traitements superficiels	20 700 m ²
e) Remise au profil par fraisage	60 859 m ²
f) Talus et accotements	2 882 m ²
g) Canalisations	1 622 m ¹
h) Enrobés bitumineux	15 012 t

Nombre d'analyses faites sur enrobés bitumineux: 116 pièces

Le coût de ces travaux s'est élevé à 7 235 237 fr.

1.2 Travaux exécutés par les équipes du Centre d'entretien des routes cantonales

Génie civil: canalisations, banquettes, réparations chaussées, réparations et coupes talus, poses et réparations de pavés, abattages d'arbres, chemin piétonnier à: Marly (La Crausa), Courtepin, St. Sylvester, St. Ursen, Cormagens, Kleingurmels, Pont-la-Ville, Villars-sur-Glâne, Fribourg,

Alterswil, St. Antoni, Muntelier, Boesingen, Arconciel, Ferpicloz, La Roche, Alterswil, Murist, Font, Châbles, Nuvilly, Estavayer-le-Lac, Léchelles, Prez-vers-Noréaz, Delley, St-Aubin, Billens, Düdingen, Ependes, Corpataux.

Ouvrages d'art: entretien et réparation de 45 ouvrages d'art.

Signalisation: pose de signalisation nouvelle, remplacement de signalisation existante, réparation de signalisation et des glissières de sécurité dus à des accidents.

Marquage: 232 352 m' de lignes médianes, 98 842 m' de lignes de bords et 43 925 m' de lignes de carrefours.

Atelier: entretien et réparation des véhicules et machines du centre et des arrondissements.

1.3 Travaux exécutés par les arrondissements

L'essentiel de l'activité des cantonniers s'est réparti dans l'exécution des tâches suivantes:

Service hivernal:

- piquets de contrôle, dégagement des saignées, pose des pare-neige: 31 060 h

Zones vertes:

- plantation d'arbres et arbustes, fauchage, élagage, abattage: 45 520 h

Nettoyage:

- entretien des accotements, des saignées, curage des canalisations: 25 437 h

Réparations:

- chaussées, ouvrages d'art, canalisations, bordures, murs, etc.: 16 083 h

1.4 Auscultation des routes cantonales

Durant l'année 2001 aucune campagne de relevés à grand rendement n'a été réalisée. Cette année a été mise à profit pour remettre à jour les documents (cartes, listes, etc.) de mise en soumission. Celle-ci a eu lieu au printemps 2002.

Les résultats de l'appréciation globale, faite par tronçons de 50 m pour la portance, par tronçons de 250 m pour la planéité longitudinale, par tronçons de 50 m pour la planéité transversale, sont donnés dans le tableau suivant:

Aucune campagne de relevés à grand rendement n'a été réalisée en 2001.

Voici néanmoins l'état actuel moyen, en 2001, de l'ensemble du réseau routier cantonal (axes prioritaires et secondaires)

Critères	Appréciation	Pourcentage par rapport à la longueur des routes auscultées en 1998-1999-2000	
		Axes prioritaires	Axes secondaires
Indice de portance (i5)* (en fonction de la durée de vie résiduelle)	Bonne	91.1	90.6
	Moyenne	1.5	1.3
	Suffisante	2.4	2.2
	Critique	1.7	1.7
	Mauvaise	3.3	4.2

* mesure de la déflexion sous un essieu de 10 to (FWD et non plus LACROIX) calcul de la durée de vie résiduelle.

Critères	Appréciation	Pourcentage par rapport à la longueur des routes auscultées en 1998-1999-2000	
		Axes prioritaires	Axes secondaires
Indice de planéité longitudinale (i2)**	Bonne	44.5	25.7
	Moyenne	44.3	55.3
	Suffisante	9.7	16.6
	Critique	1.5	2.2
	Mauvaise	0	0.2
Indice de planéité transversale (i3)***	Bonne	2.6	11.9
	Moyenne	45.6	54.5
	Suffisante	42.7	29.7
	Critique	8.1	3.5
	Mauvaise	1.0	0.4

** mesure de l'écart standart Sw (‰)
*** mesure de la profondeur d'ornièrre (T en mm)

La qualité du réseau, du point de vue de la portance, peut être qualifiée de bonne. La planéité longitudinale est également en ordre. Ces deux indicateurs restent relativement stables dans le temps par rapport aux relevés effectués précédemment. La planéité transversale (ornièrre) est l'indice qui montre le mieux l'influence qu'ont les restrictions budgétaires sur l'état du réseau routier cantonal. Les routes classées mauvaises à suffisantes, représentent près de 40 % du réseau ausculté en 1998-1999-2000.

1.5 Signalisation et réclames

Le Secteur signalisation routière a examiné 715 demandes réparties de la manière suivante:

- 106 décisions relatives à des restrictions de circulation définitives
- 5 décisions relatives à des restrictions de circulation temporaires
- 12 recours
- 164 autorisations
 - 47 dossiers concernent la signalisation diverse
- 168 préavis techniques
- 213 dossiers concernant la pose de réclames routières.

De plus, de nombreuses interventions (marquage au sol) et visites des lieux ont été effectuées sur les routes cantonales et communales.

1.6 Commission de la circulation des routes d'améliorations foncières et forestières

La Commission a siégé deux fois. Elle a préavisé les objets suivants:

- Route alpestre Enney – Vudalla, secteur «Vudaletta – Vudalla»
- Courgeveaux, chemin AF longeant la N1 sur lequel est situé la passerelle du ruisseau du Dy.
- Route du Burgerwald, fermeture hivernale

- Weggenossenschaft Mosera-Grat, Jaun und Saanen – Verkehrsmassnahmen: limitation de vitesse, interdiction de parquer le long des routes, encaissement du parking sur la place de parc propriété du syndicat, fermeture de la route en hivers du 01.11 au 30.04, plaque complémentaire «Exploitation agricole et forestière autorisée», limitation de to 34, publication FR – BE.

1.7 Groupe de travail «Sécurité routière»

La Section ERNC, membre du groupe de travail, a participé à une séance.

2. Entretien des routes nationales

Le réseau des autoroutes sur le territoire fribourgeois est actuellement de 62,4 km pour l'A12. De plus, sont entretenus, sur l'A1 32,4 km, dont 16 km sur le canton de Vaud et 1,1 km sur le canton de Berne.

L'activité du personnel d'entretien s'est répartie principalement dans les travaux suivants:

- Le service hivernal a représenté 8150 heures. La consommation de fondants chimiques s'est élevée à 2068 tonnes.
- Les travaux de nettoyage des chaussées, des places d'arrêts, le curage des canalisations, ainsi que l'entretien des zones vertes ont nécessité 29 790 heures.
- Les équipes de signalisation ont procédé au rafraîchissement partiel du marquage des jonctions, ainsi que des tunnels, qui représente 115,48 km de lignes, médiane, accotement et berme centrale. Elles ont utilisé pour ces travaux 10 020 kg de peinture.
- 326 accidents ont été dénombrés (dans 86 cas les auteurs sont restés inconnus); les travaux de réparation ont nécessité 3985 heures et les montants récupérés se sont élevés à 902 837 fr. 55.

VI. Eaux et endiguements

1. Etudes

1.1 Etudes générales

a) Gestion des étiages

Le Service poursuit l'exploitation d'un réseau de mesure hydrologique et réalise des campagnes mensuelles de jaugeage des débits naturels des cours d'eau. Les données récoltées sont organisées dans une base de données systématique en voie d'élaboration.

Une étude d'assainissement des prélèvements d'eau a été mandatée par le Département, dans le cadre du groupe de travail ad hoc. Cette étude porte sur la Jogne de Jaun jusqu'au Lac de la Gruyère et concerne six prélèvements.

b) Cartographie des dangers

Le programme de cartographie des dangers naturels se poursuit selon le programme établi par la CCDN. Les études entreprises en 2002 ont reçu une subvention fédérale de la part de l'OFEG, y compris pour les prestations techniques du Service dans l'inventaire des ouvrages de protection.

La cartographie intégrale des dangers naturels touche à sa fin pour la partie Préalpes du canton avec l'adjudication de trois mandats d'étude séparés pour les derniers périmètres préalpins (Intyamou, Vallée de la Jogne, Schwarzsee). Les communes ont eu la possibilité de s'associer à l'élaboration de ces cartes en déléguant un représentant dans le groupe d'accompagnement du périmètre concerné.

En plaine, le Département poursuit, selon la planification définie par la CCDN, la cartographie des dangers naturels dus aux eaux. Le périmètre défini par la partie inférieure du district de la Singine, est en cours de cartographie indicative.

Une étude ponctuelle complémentaire a été mandatée par la Section pour l'élaboration d'un concept de mesures de protection contre les crues dans la zone alluviale de la Singine à Plaffeien (voir ci-dessous).

c) Force de la nature

L'année 2002 n'a connu que peu d'événements dommageables, mise à part une inondation dans le village de Le Bry suite à un éboulement.

Deux événements spectaculaires se sont produits sans provoquer de dégâts majeurs. Dans la nuit du 15 juillet, la Singine, en proie à une violente crue, a emporté sa berge gauche à Plaffeien et a créé plusieurs niches d'érosion de très grande dimension. Suite à un automne relativement pluvieux, un éboulement de 4000 m³ a glissé à Châtillon le 2 octobre et a coupé le cours de la Sarine aux deux tiers.

d) Revitalisation de cours d'eau

Un groupe de travail, coordonné par la Section, établit un inventaire des cours d'eau à revitaliser dans le canton. Cet inventaire regroupe les cours d'eau dans un état critique et

propose une planification pour les mesures de revitalisation (études et travaux).

Il est à relever que deux importants avant-projets de revitalisation ont été élaborés en 2002. Le premier concerne le ruisseau de la Crausa à Misery-Courtion et Courtepin, pour une revitalisation intégrale avec amélioration de la capacité d'écoulement sur une longueur supérieure à deux kilomètres. Le second concerne la Broye dans la zone alluviale des Iles à Villeneuve, où des mesures de protection contre les crues sur le cours d'eau (rampe avec élargissement) sont combinées avec des mesures de revitalisation (inondation de la forêt alluviale).

e) Espace nécessaire

En application du nouveau plan directeur cantonal, la Section établit de manière systématique pour chaque nouveau plan d'affectation un cadastre de l'espace nécessaire aux cours d'eau. L'insertion de ce cadastre dans les plans d'affectation se fait en collaboration avec les services concernés.

1.2 Projets d'aménagement de cours d'eau à l'étude

a) Etudes de base, concepts:

Basse Singine, diverses communes (Concept carte des dangers)

Ruisseau de Bouleyres d'Amont, Le Bry

Assainissement de la Jogne, diverses communes

Périmètre Intyamou, Schwarzsee et La Jogne, diverses communes (carte des dangers)

Sarine, Marly et Fribourg (charriage, évolution)

Singine, Plaffeien (concept de mesures)

Thaouana, Grandvillard (carte des dangers)

b) Projets d'aménagement:

Albeuve et affluents, Gruyères (complémentaire)

Allières et affluents, Cerniat (travaux urgents 2000, complément)

Bibera, Gempnach

Bibera, Ulmiz

Broye Section II, Villeneuve

Caudra, Châtonnaye

Chandon, Léchelles (revitalisation)

Dütschbach et affluents, Oberschrot et Plaffeien

Glâne et Neirigue, Autigny et Chavannes-sous-Orsonnens (revalorisation écologique et piscicole)

Löwenbergbach et Altavillabach, Murten et Muntelier (revitalisation)

Marivue, Albeuve et Neirivue (complémentaire)

Moulin et Ruz des Vuaz, entre Bollion et Estavayer-le-Lac

Ruisseaux de la Chia, Le Pâquier

Singine chaude au Rohrmoos, Plaffeien

Stoutz, La Roche

Taverna, Mühletal et Wünnewil-Flamatt

1.3 Etudes de projets terminées en 2002

a) Etudes de base, concepts:

Périmètre Niremout – Moléson et Berra – Plasselbschlund (carte de dangers)

Ruisseau du Bry, Enney (concept de mesures)

Marivue, Haut-Intyamont (carte de dangers)

b) Projets d'aménagement

Broye Section II, Villeneuve

Bugnon, Matran

Epena (Four), Domdidier

Crues mars 2001, environ 50 objets, diverses communes

Crausa, Misery – Cournillens et Courtepin (revitalisation)

Goulets, Barberêche

Hépetauda, Charmey

1.4 Projets ayant fait l'objet d'engagements de subventions:

a) Sur le plan cantonal:	Devis Fr.	Taux %	Subventions Fr.
Chaux, Villarvolard (complément)	50 078	30.6	15 324
Crues de mars 2001, diverses communes	1 630 000	30.6	498 780
Four, Cheyres	779 400	28.8	224 467
Incrogne, Ménières	16 000	29.7	4 752
Lac de Morat, Muntelier	10 031	30.6	3 069
Prilette, Treyvaux (complément)	22 897	26.1	5 976
Rathvel, Châtel-St-Denis	263 000	32.4	85 212
Singine, Plaffeien (travaux urgents)	43 087	32.4	13 960
Taverna, Wünnewil-Flamatt	10 452	29.7	3 104
Torrents massif Bifé-Berra, diverses communes (complément)	450 000	34.2	153 900
Total	3 274 945		1 008 545
b) Sur le plan fédéral:	Devis Fr.	Taux %	Subventions Fr.
Albeuve et affluents, Gruyères	400 000	54	216 000
Bases de dangers – Petite Glâne, diverses communes	172 300	59	101 657
Béveret, Estavannens	71 000	35	24 850
Croix, Cheyres	261 000	45	117 450
Gros-Mont, Charmey et Jaun (2 ^{ème} étape)	75 000	36	27 000
Jogne et affluents, Jaun (4 ^{ème} étape)	379 000	43	162 970
Prilette, Treyvaux	22 900	45	10 305
Riggisalpbach et Hürlinenbach, Plaffeien	3 582 000	45	1 611 900
Rathvel, Châtel-St-Denis (2 ^{ème} étape)	263 000	39	102 570
Total	5 226 200		2 374 702

1.5 Etudes de détail et de réalisation

Parallèlement à l'établissement de projets généraux et au suivi des études confiées à des bureaux d'ingénieurs, la Section a procédé aux études de détail, à l'établissement des plans et aux mises en soumission de plusieurs étapes de travaux, dont il a assuré la direction de l'exécution. La Section a en outre collaboré à l'étude d'étapes de travaux confiées à des bureaux d'ingénieurs et en a assuré la direction générale de l'exécution. Il a également établi les décomptes de l'ensemble des travaux.

1.6 Activités complémentaires

La Section a procédé à des contrôles et inspections, effectué des relevés et des calculs hydrauliques, établi les documents d'autorisation ou d'approbation se rapportant:

- à l'utilisation du domaine public des eaux (forces hydrauliques, pompages, dérivations, amarrages de bateaux et autres occupations en surface, extractions de matériaux, etc) – notamment l'établissement de la convention pour l'utilisation des forces hydrauliques du canton par le EEF;

- à la police des eaux (ouvrages touchant aux cours d'eau, ponts, ponceaux, traversées de cours d'eau);
- aux dossiers de plans d'aménagement locaux et de plans généraux d'évacuation des eaux;
- aux demandes de permis de construire et à diverses questions en relation avec les routes communales, cantonales et nationales.

1.7 Subventions versées

Les travaux d'aménagement ayant fait l'objet de versements de subventions cantonales en 2002 concernent 35 cours d'eau représentant un volume de 3 610 088 fr. et un montant total de subventions de 3 462 604 fr. (conforme au budget).

Les travaux d'entretien subventionnés ont porté sur 24 cours d'eau, représentant un volume de subventions de 92 736 fr. 70.

2. Constructions

2.1 Travaux d'aménagement subventionnés

Cours d'eau, communes	Aménagement	Subventions	
	Travaux Fr.	fédérales Fr.	cantonales Fr.
Albeuve et affluents, Gruyères		379 391	
Aubépins, Grattavache	14 706		4 368
Barbouzet, Courtepin	59 350		16 559
Bases de dangers Petite Glâne et Fossé Neuf	102 043	101 629	
Bases de dangers Préalpes et Plaine, diverses communes	213 606	149 524	
Bases de dangers: Gérine, Torrents du Lac Noir, Taverna, Chandon, Thaouana		80 512	
Béveret, Estavannens		83 972	
Rio de Botheys, Charmey		8 537	
Craux de la Cuva, Villeneuve		20 669	
Croix, Cheyres	30 952	117 428	8 078
Crues Bifé-Berra, juin 2000, diverses communes		355 500	
Crues mars 2001 (15 cours d'eau), diverses communes	783 277		228 320
Four, Cheyres	440 131		143 533
Grandvau, Aumont et Vesin		83 016	
Gros-Mont, Charmey et Jaun		26 863	
Gruon, St-Aubin		96 903	
Hôpital, Dompierre, Domdidier et Russy	286 178	236 333	79 843
Incrogne, Ménières	15 282		4 539
Moulin, Farvagny	91 220	89 780	24 629
Neirigue, diverses communes			1 433
Petite Glâne et affluents, Aumont		11 389	
Prilette, Treyvaux	22 898	41 747	2 868
Rathvel, Châtel-St-Denis	327 729	86 093	103 320
Riggisalpbach, Plaffeien	367 162		132 178
Sarine en Haute Gruyère, diverses communes		38 628	
Seeweidbach, Plaffeien		133 064	
Singine Chaude et affluents, Plaffeien		18 942	
Singine – pluies torrentiels, Plaffeien	43 088		13 960
Rio de Ste-Anne, Romont		120 218	
Taverna, Wünnewil-Flamatt	10 453		3 104
Tiguelet, Belfaux, Corminbœuf et Givisiez		7 977	
Trême et affluents, diverses communes	802 014	296 646	112 400
Retrocession de la subvention			- 1 291
Totaux	3 610 088	2 584 762	877 842

2.2 Travaux de conservation subventionnés

Cours d'eau	Commune	Subventions Fr.
Arbogne	Dompierre	1 454.75
Arbogne, Hôpital, Bauma	Dompierre	1 948.00
Four, Coppet et Longeaigne	Domdidier	7 342.05
Lac de Morat, faucardage des algues	Muntelier et Greng	1 163.00
Lac de Neuchâtel, faucardage des algues	Estavayer-le-Lac	1 047.00
Lécheires	Romont	518.45
Moulin	Ménières	110.80
Moulin et Four	Cheyres	1 511.00
Ondine	Bulle	3 398.50
Pisse-Sang	Vaulruz	1 802.00
Petite Glâne et Fossé Neuf	Entreprise de correction fluviale	
	Petite Glâne et Fossé Neuf, Lausanne	21 792.50
Plaisance, Ondine, Gros-Mont	Riaz	2 756.00
Rappes	Gletterens	276.00
Tourbière	Villaz-St-Pierre	472.00
Bibera	Entreprise d'endiguement de la Bibera dans le Grand Marais	27 972.00
La Glâne	Entreprise d'endiguement de la Glâne	4 583.00
Sarine	Entreprise d'endiguement de la Sarine en Haute-Gruyère	1 787.65
Tiguelet	Entreprise d'endiguement du Tiguellet	12 427.00
Trême	Entreprise d'endiguement de la Trême	375.00
Total		92 736.70

Office des constructions et de l'aménagement du territoire

I. Généralités

L'Office des constructions et de l'aménagement du territoire (OCAT) s'est occupé de la coordination des tâches relevant de l'aménagement cantonal, régional et local. A part les activités usuelles, la poursuite des travaux de révision du plan directeur cantonal, l'élaboration de deux guides pour l'aménagement régional et local ont constitué des activités particulières pour l'année 2002.

L'office a procédé à l'examen des dossiers relatifs aux plans d'aménagement local (PAL) et aux plans d'aménagement de détail (PAD), ainsi qu'à leur réglementation et aux demandes de permis de construire; il a également examiné les règlements sur les émoluments administratifs et contributions de remplacement, les demandes de permis d'exploiter des matériaux ainsi que tous les problèmes juridiques et de dangers naturels se rapportant à ces activités. Au nom de la Direction des travaux publics (DTP), il a instruit les recours formés contre les décisions communales en matière de PAL et de PAD.

Il a pris position sur des interventions parlementaires touchant à l'aménagement du territoire et aux constructions; il a participé aux travaux des diverses commissions en relation avec l'aménagement du territoire et les constructions. L'office a examiné divers projets de lois et de plans sectoriels mis en consultation par la Confédération ou les cantons voisins.

L'office a mis en place une réorganisation des tâches en créant différentes sections et en nommant des chef(fe)s de section. Le nouvel organigramme peut être consulté sous www.fr.ch/seca.

II. Personnel

Au 31 décembre 2002, l'office comptait 19 personnes à plein temps, 7 à temps partiel.

III. Aménagement cantonal

1. Planification directrice

Les travaux de révision du plan directeur cantonal se sont poursuivis. Le plan a fait l'objet d'un rapport au Grand Conseil pour information qui en a débattu lors de la session de mai 2002. Le Conseil d'Etat l'a adopté le 10 juin 2002. La publication du plan a été retardée et n'aura lieu qu'en début 2003 afin d'intégrer la nouvelle dénomination des directions et des services. Début 2003, le plan sera transmis pour approbation au Conseil fédéral.

2. Groupe de coordination et de soutien pour les zones d'activités d'importance cantonale

Ce groupe a commencé la mise à jour des informations du plan sectoriel des zones d'activités. Ce travail sera effectué en collaboration avec les représentants des régions. La mise à jour permettra également de développer un site Internet qui sera par la suite placé sous la responsabilité de la Promotion économique.

IV. Aménagement régional

Afin d'orienter les régions dans leurs travaux de planification et d'établir un document qui permette d'aider à l'application du nouveau plan directeur cantonal, un guide pour l'aménagement régional a été élaboré. Cette publication sera distribuée début 2003 conjointement au plan directeur cantonal.

Le 2 juillet 2002, le plan directeur des rives du lac de la Gruyère a été par le Conseil d'Etat.

V. Dangers naturels

L'office, en collaboration avec la Commission des dangers naturels (CCDN), a poursuivi la mise en œuvre des mesures de sécurité en matière d'aménagement du territoire et de construction arrêtées le 20 septembre 1999 par le Conseil d'Etat. Depuis le 1^{er} juillet 2002, les principes de référence en matière de dangers naturels sont fixés dans le plan directeur cantonal. Les actions dans ce domaine concernent plus particulièrement:

- la prise en compte du rapport BATGLISS dans la planification communale (PAL, PAD) et la police des constructions, pour les communes touchées par le rapport;
- l'examen systématique des dossiers de PAL, de PAD et de demandes de permis de construire sous l'angle des dangers naturels, ceci en référence aux principes contenus dans le plan directeur cantonal;
- l'analyse des expertises géologiques et géotechniques produites par les requérants.

L'office a donné de nombreux renseignements aux communes, aux particuliers et aux services cantonaux quant au degré et à la nature des dangers naturels pouvant affecter un projet particulier ou une région déterminée. Le rôle de conseil et les interventions dans ce domaine sont en constante augmentation.

L'office a participé activement à la coordination des études de base. Il assure plus particulièrement la gestion du programme de cartographie des dangers naturels (2000–2004); dans ce contexte, l'office mène les procédures conformément à la législation sur les marchés publics (appels d'offres, adjudications).

Plusieurs glissements de terrain, dont celui de Falli Hölli, ont fait l'objet de contrôles réguliers.

La coordination entre les services et organes compétents (OCAT, Service des forêts et de la faune, Service des eaux et endiguements, CCDN) permet une approche et une gestion globale et cohérente des dangers naturels.

VI. Plans d'aménagement local

En vue d'orienter les communes dans leurs travaux d'élaboration et de gestion de leur plan d'aménagement local, un guide pour l'aménagement local a été élaboré. Ce docu-

ment permet de mettre en évidence les éléments auxquels les autorités locales doivent être attentives; il précise également comment appliquer à l'échelle locale les principes retenus dans le nouveau plan directeur cantonal. Tout comme le guide régional, le guide pour l'aménagement local sera distribué début 2003 conjointement au plan directeur cantonal.

Onze révisions générales ou partielles de PAL ont été approuvées par la DTP. Il s'agit de celles des communes de Bussy, Farvagny, Gumefens, Hauteville (Ecuwillens), La Joux, Lossy-Formangueires, Oberschrot, Remaufens, Semsales et Sévaz et Sorens. En outre, 67 modifications de PAZ et de règlements communaux d'urbanisme ont été soumises à l'approbation de la DTP, ainsi que 2 révisions partielles (La Roche, Oberschrot).

L'office a procédé à l'examen préalable de 5 révisions générales de PAL pour les communes de Besencens, Châbles, Greng, Prez-vers-Noréaz et Villarvolard, ainsi qu'à 57 modifications de PAZ et de règlements communaux d'urbanisme.

VII. Subventionnement des plans d'aménagement

Des subventions cantonales s'élevant à 98 721 fr. ont été versées à titre d'acomptes ou de montants définitifs à des communes, pour les frais d'étude et d'élaboration de plans d'aménagement local, ainsi que pour l'établissement des aperçus de l'état de l'équipement. Il s'agit de subventions accordées avant la modification de la LATeC, en 1994.

VIII. Coordination, gestion et études

1. Généralités

- a) La collaboration avec le service d'aménagement du territoire du canton de Vaud, du canton de Berne, ainsi qu'avec l'Office fédéral du développement territorial a été poursuivie. De plus, des contacts réguliers avec les autres services d'aménagement du territoire des cantons romands ont eu lieu par l'intermédiaire de la CORAT.
- b) L'office a traité différents dossiers concernant les constructions liées à Expo.02.
- c) Les cantons de Fribourg, Vaud et Neuchâtel ont poursuivi leurs travaux concernant la navigation sur les lacs de Neuchâtel et de Morat.

2. Activités au sein d'associations, de groupements et de commissions

L'office a notamment participé aux travaux des instances suivantes:

- Conférence suisse des aménagistes cantonaux (COSAC);
- Conférence des Offices romands d'aménagement du territoire et d'urbanisme (CORAT);
- Commission fédérale de géologie (CFG);

- Conférence fribourgeoise des aménagistes (COFRAM);
- Commission consultative des transports;
- Groupe de coordination des transports;
- Commission pour la protection de l'environnement, de la nature et du paysage;
- Communauté urbaine des transports de l'agglomération de Fribourg (CUTAF);
- Groupe de pilotage pour la route de contournement Bulle – La Tour-de-Trême;
- Groupe de travail «Valorisation des traversées de localités» (VALTRALOC);
- Commission des dangers naturels (CCDN);
- Divers jurys de concours d'architecture et d'aménagement du territoire;
- Commission cantonale de planification et de coordination en matière de constructions scolaires;
- Conseil du Léman;
- Commission cantonale des stands de tir;
- Groupe de travail fédéral «Programme forestier suisse».

3. Coordination avec les autres services de l'Etat

L'office a poursuivi sa tâche de coordination avec les autres services de l'Etat pour les activités à incidences sur le territoire.

4. Informatique

La collaboration avec le Centre informatique de l'Etat et le consultant de l'OCAT, pour la mise en place des diverses applications dans le cadre du concept informatique OCAT, s'est poursuivie.

L'informatisation de l'office a porté notamment sur les domaines suivants:

- d'urbanisme (environ 222 communes sont saisies, dont 129 vérifiées par les urbanistes).
- transfert des données des plans d'affectation des zones d'Argis sur le serveur SDE.
- développement d'une application de consultation des plans d'affectation des zones et des règlements communaux d'urbanisme sur ArcView, en collaboration avec le CIEF.

Dans le cadre de SYSIF (Système d'information du territoire de l'administration cantonale), le Comité de coordination, dans lequel la DTP est représentée par un membre de l'office, ne s'est pas réuni.

Le site Internet de l'office (www.fr.ch/seca), opérationnel depuis février 1999, est mis à jour de façon régulière (statistiques relatives aux dossiers de demandes de permis de construire et aux approbations des documents d'aménagement par la DTP) ou en fonction de besoins particuliers; les formulaires pour demandes de permis de construire peuvent être téléchargés. Le site dédié au plan directeur canto-

nal a servi de support pour la consultation publique d'un nouveau thème du plan, de même que pour l'information sur les travaux en cours; ce moyen de communication est toujours fortement sollicité.

IX. Commissions

1. Commission consultative cantonale pour l'aménagement du territoire

En 2002, la Commission a tenu 3 séances. Elle a notamment pris position sur le nouveau thème du plan directeur cantonal «Domaine alpestre à maintenir», sur la révision de l'ordonnance fédérale sur l'aménagement du territoire ainsi que sur les guides pour l'aménagement régional et local

2. Commission d'architecture et d'urbanisme

La Commission d'architecture et d'urbanisme a été consultée à 4 reprises pour traiter de projets de construction et de plans d'aménagement de détail.

3. Commission des dangers naturels

En 2002, la Commission a tenu 4 séances plénières. Les sujets abordés ont porté sur:

- la mise en œuvre du rapport BATGLISS et le réexamen du classement de certains secteurs;
- la confirmation de la stratégie cantonale en matière de dangers naturels, notamment dans le cadre du «Guide pour l'aménagement local»;
- la coordination des études de base dans le domaine des dangers naturels: cartographie systématique des dangers naturels et carte indicative des dangers de crues et d'inondations (dans le secteur 'plaine');
- l'examen, avec prises de position, de projets fédéraux (article constitutionnel «Dangers naturels») et cantonaux (planification directrice);
- le suivi et la coordination des mesures et études effectuées pour les glissements du Hohberg (commune de Plaffeien) et de Muelers (commune de St. Silvester);
- l'examen de dossiers de révisions de PAL et de PAD et de demandes de permis de construire.

Par le biais de son secrétaire, la commission a préavisé, sous l'angle des dangers naturels, 34 PAL et PAD, et 247 dossiers de construction (demandes de permis de construire, avis pour l'ECAB ou d'autres services); 22 autres cas ont nécessité une intervention particulière sur le terrain et ont fait l'objet de notes spécifiques (constat, conseils en matière de mesures d'urgence et d'assainissement, etc.).

4. Commission de gestion de la rive sud du lac de Neuchâtel

La Commission a tenu 4 séances plénières en 2002.

X. Gravières et exploitations de matériaux

L'inventaire des exploitations de matériaux au 31 décembre 2002 se présente comme suit:

- 54 exploitations de graviers,
- 12 exploitations de roches,
- 2 exploitations de glaise.

Il existe également 6 exploitations de graviers peu importantes gérées par les communes, 2 gravières exploitées par le Service des forêts et de la faune et 2 gérées par le Bureau des autoroutes.

En outre, il existe 18 exploitations dont le périmètre autorisé est épuisé et dont les travaux de remise en état définitive sont en cours. Une ancienne exploitation a été rendue à son affectation initiale.

XI. Permis de construire et plans d'aménagement de détail

Les 1612 nouvelles constructions autorisées se répartissent, selon leur destination, de la manière suivante:

Construction durant les années:	2002	2001	2000
– maisons familiales à 1 logement	701	664	753
– maisons à plusieurs logements	97	48	90
– maisons de vacances, résidences secondaires	12	5	9
– constructions rurales	168	211	281
– bâtiments industriels	27	30	2
– bâtiments commerciaux	23	10	5
– bâtiments administratifs	7	6	3
– bâtiments scolaires	2	8	3
– équipements sportifs et militaires	13	18	2
– équipements sociaux et d'intérêt général	44	45	66
– bâtiments religieux et culturels	9	5	4
– ouvrages de génie civil	264	252	281
– entrepôts, réservoirs essence et mazout, stations-service	37	62	129
– constructions de minime importance et autres constructions	77	69	59
– garages (non compris ceux inclus dans les constructions nouvelles)	59	34	42
– chauffage + eau chaude	72	265	228
Total	1 612	1 732	1 975

L'ensemble de ces constructions représente un volume de travaux dont le montant est estimé à 1 265 944 000 fr.

En outre, 863 agrandissements, réparations ou rénovations d'immeubles, démolitions, ont été autorisés. Le coût total y relatif s'élève à 213 471 000 fr.

Au total, le nombre de constructions nouvelles et de transformations autorisées est de 2475 pour un montant global de 1 479 415 000 fr.

Sur proposition de l'office, la DTP a délivré 489 autorisations spéciales pour des constructions ou transformations hors de la zone à bâtir (projets liés à l'exploitation agricole ou autres) et pour des décharges, réparties de la manière suivante:

- 137 pour des constructions nouvelles,
- 139 pour des transformations,

213 pour des ouvrages divers, tels que canalisations d'eaux usées et/ou d'eaux claires, conduites d'eaux potable et/ou de défense contre l'incendie, terrassements, etc.

Durant la même période, 6 refus d'autorisation spéciale ont été signifiés pour de nouvelles constructions, aménagements, installations ou transformations non conformes à l'affectation de la zone.

258 dossiers ont été examinés sous l'angle des barrières architecturales.

En outre, 62 dérogations aux règlements communaux ont été traitées par l'office; 56 ont été acceptées et 6 refusées.

L'office a présenté 10 plans d'aménagement de détail pour approbation à la DTP, ainsi que 24 modifications. De plus, 23 plans d'aménagement de détail ont fait l'objet d'un examen préalable.

En outre, 1 plans d'aménagement de détail ont été abrogés et 10 règlements concernant le tarif des émoluments administratifs et contributions de remplacement en matière d'aménagement du territoire et de constructions ont été adoptés par la DTP.

XII. Recours

1. Décisions de la DTP sur les recours contre les décisions communales relatives aux oppositions en matière d'aménagement du territoire

Au 31 décembre 2002, 20 recours sont pendants devant la DTP.

En 2002, 25 recours ont été déposés contre les décisions communales. Aucun n'a été retiré.

Contre les 30 décisions prises sur recours par la DTP en 2002, 5 recours ont été déposés auprès du Tribunal administratif.

2. Recours au Tribunal administratif contre les décisions de la DTP sur les constructions hors de la zone à bâtir

Contre les autorisations spéciales ou les refus prononcés par la DTP, 10 recours ont été déposés auprès du Tribunal administratif.

3. Décisions du Tribunal administratif

En 2002 le Tribunal administratif a statué sur 10 recours interjetés contre les décisions prises par la DTP en matière d'aménagement du territoire et de constructions hors de la zone à bâtir. Il en a partiellement admis 1 et rejeté 9.

4. Recours au Tribunal administratif contre les décisions de la DTP d'approbation des PAL

Un seul recours a été déposé par une commune auprès du Tribunal administratif.

XIII. Registre des architectes et des ingénieurs

En 2002, 66 nouvelles inscriptions ont été enregistrées dans les différentes catégories prévues par les articles 187, 188 et 189 de la loi du 9 mai 1983 sur l'aménagement du territoire et les constructions.

Département des bâtiments

I. Activité générale

Le Département des bâtiments s'est efforcé de répondre aux besoins immobiliers et mobiliers de l'ensemble des services de l'Etat et de ses établissements. Dans sa tâche de conseiller en matière de construction et d'exploitation des immeubles, il a participé à des groupes de travail pour les études de développement des projets suivants:

- Gymnase intercantonal de la Broye, participation au groupe intercantonal institutionnel, au jury du concours d'architecture (deuxième degré) et au groupe d'études chargé du développement du projet;
- Collège Ste-Croix, poursuite de l'étude portant sur l'affectation du bâtiment Gallia et la réorganisation du bâtiment principal;
- Collège St-Michel, mise au point du projet d'aménagement de la cafétéria;
- Collège de Gambach, mise à jour de l'étude de faisabilité du site suite aux préavis des services communaux et cantonaux;
- Haute école pédagogique, participation au groupe de travail chargé d'élaborer le décret relatif au réaménagement des bâtiments des Ecoles normales cantonales en vue de leur utilisation par la Haute Ecole Pédagogique;
- Bibliothèque cantonale et universitaire, participation au groupe de travail chargé d'élaborer le décret relatif à l'extension de la Bibliothèque cantonale et universitaire au Centre de quartier Beauregard, à Fribourg;
- Conservatoire, poursuite des études en vue de l'agrandissement des bâtiments à Granges-Paccot;
- Château de Romont, études sur l'aménagement des bâtiments pour recevoir la collection de peinture sous verre des époux Ryser;
- poursuite des études sur la réaffectation des bâtiments de la Commanderie de St-Jean, à Fribourg;
- Tour Henri à Fribourg, études portant sur la transformation du monument pour accueillir le musée «Bible et Orient».

Dans sa tâche de défense des intérêts de l'Etat dans les constructions, transformations et rénovations d'immeubles confiées à des bureaux privés, il a examiné les plans d'exécution et contrôlé par sondages les métrés et les factures et participé aux commissions de bâtisse ou de chantier des réalisations suivantes:

- Fribourg: Archives de l'Etat et Tribunal d'arrondissement de la Sarine, réalisation des travaux de transformations du bâtiment à la route des Arsenaux;
- Hôpital cantonal, Bertigny 2, poursuite des travaux de construction et participation au jury pour l'animation artistique;

Université, planification et début des travaux pour la construction des nouveaux bâtiments et du parking sur le plateau de Pérolles;

ECDD, poursuite des travaux de construction et mise en service du bâtiment des classes.

Marsens: Hôpital psychiatrique, rénovation du bâtiment C, établissement du décompte final, établissement des plans d'assainissement de l'abattoir, rénovation intérieure de la chapelle des Jésuites.

Bellechasse: Etablissements pénitentiaires, rénovation bâtiment cellulaire, approbation du décompte final, construction du nouvel atelier-dépôt.

Domdidier,
Granges-Paccot,
Vaulruz: Police cantonale, réalisation des travaux de construction des 3 centres régionaux.

Sugiez: Centre d'instruction de la protection civile, réalisation des travaux de transformation et d'agrandissement des bâtiments.

Le Département des bâtiments a participé régulièrement aux séances de la/du:

- Commission cantonale des biens culturels;
- Commission cantonale de l'énergie;
- Commission cantonale pour la planification et la construction des bâtiments scolaires;
- Caisse de prévoyance du personnel de l'Etat et d'autres commissions y relatives;
- Commission du stade universitaire de St-Léonard (transformation des vestiaires et de la buvette);
- Sous-commission cantonale du Sport-Toto;
- Conseil de Fondation du Centre suisse de recherches et d'informations sur le vitrail;
- Conseil de Fondation du château de Gruyères et sa commission pour la conservation (études sur l'aménagement de la conciergerie);
- Conseil de Fondation Pro Vallon et son groupe de travail pour la construction du musée;
- Bureau des constructions universitaires.

Il a également participé aux séances du comité de l'association du centre professionnel et du groupe de travail pour la transformation des locaux sur le site des Remparts à Fribourg, et l'achat d'un bâtiment à la route de la Prairie, à Fribourg.

Il a apporté sa contribution aux études ou aux réalisations de constructions pour d'autres collectivités, à savoir:

- ECAB, construction d'un nouveau centre à Granges-Paccot;

- Fondation Les Buissonnets à Fribourg;
- Foyer St-Etienne à Fribourg, construction de nouveaux bâtiments;
- Pont de la Poya (comité de pilotage);
- Tribunal fédéral de 1^{ère} instance, étude de sites.

Enfin, il a rédigé des préavis techniques pour des demandes de subventions concernant des travaux de transformation ou d'aménagement d'immeubles à caractère médical ou social.

Le Département des bâtiments a expertisé les projets des constructions scolaires et des constructions sportives pour le Sport-Toto, selon les demandes de la Direction de l'instruction publique.

Dans le cadre des études pour la Nouvelle Gestion Publique, le Département des bâtiments a poursuivi ses travaux notamment en préparant l'arrêté du Conseil d'Etat sur le statut et les attributions du Département des bâtiments et a défini les compétences et les prestations du service et débuté la mise en place d'une comptabilité analytique.

Il a poursuivi son travail lié à la ventilation des coûts par service et suivi les cours de formation sur le programme comptable SAP.

Activités diverses

Le Département des bâtiments a participé:

- aux réunions d'organismes professionnels ou culturels;
- à la Conférence romande sur les marchés publics (CROMP) pour le site Internet sur les marchés publics (simap.ch), le guide romand sur les marchés publics et les modifications du règlement.

Il a régulièrement dispensé des conseils aux maîtres d'ouvrage, aux mandataires ainsi qu'aux associations professionnelles concernant la nouvelle législation sur les marchés publics.

Il a fourni les renseignements au Département des communes dans le cadre du rapport Eglise – Etat suite à l'entrée en vigueur de la nouvelle loi.

II. Personnel

Au 31 décembre 2001, le personnel technique et administratif était de 20 personnes, les concierges et les artisans étaient au nombre de 21. Les dames de nettoyage représentaient 45,47 postes de travail (en équivalent plein temps).

III. Travaux d'entretien et de rénovation

Dans sa tâche d'entretien et de rénovation des constructions et des installations des bâtiments de l'Etat, la section technique du département a conduit et dirigé les travaux utiles aux bâtiments suivants:

1. Pour la Direction de l'instruction publique et des affaires culturelles:

- le Collège St-Michel, aménagement de salles pour les arts visuels (suite et fin), installation de détection incendie (suite et fin), installation paratonnerres, transformation des salles biologie, aménagement d'une nouvelle cuisine et de sanitaires au sous-sol (cafétéria), aménagement d'un espace culturel à l'entrée de la cave, réfection du local pique-niqueurs, assainissement des douches et transformation des WC hommes et femmes sur trois niveaux (centre sportif);
- Domaines du Collège St-Michel, réfection de la partie habitation à la ferme de Monteynan à Arconciel, rénovation de la toiture en tavillons du chalet d'alpage de Plan-Tissiniva-Dessus, aménagement d'une nouvelle conduite d'évacuation des eaux claires au domaine de Pépin, à Sorens;
- Collège du Sud, transformation de la cafétéria et rénovation de diverses salles;
- l'Ecole normale cantonale I, aménagement de WC au sous-sol pour le personnel du réfectoire, automatisation des luminaires (suite et fin), réfection de l'entourage de la villa et réaménagement des locaux administratifs (suite et fin); restauration et aménagement de la zone Fritic-PC-Macintosh;
- L'Ecole normale II, remplacement des fenêtres des salles de classe dans les combles; restauration complète de la déchetterie; réfection complète des WC à l'aula rythmique;
- l'Université, deuxième étape des travaux d'assainissement des façades à Miséricorde, rénovation des sanitaires de Miséricorde, transformation et équipement de la climatisation de la salle de dissection à l'anatomie, transformation des locaux de la géologie et minéralogie suite au départ de la section géographie, transformation et équipement en laboratoires et bureaux pour la section écologie (nouveau), divers aménagements suite à l'engagement de nouveaux professeurs;
- la Bibliothèque cantonale et universitaire, réfection des toitures (suite);
- le Musée d'histoire naturelle, aménagement de la nouvelle salle d'exposition permanente de la faune locale (1^{ère} étape: gros œuvre);
- le Musée d'art et d'histoire, aménagement de la grande salle d'exposition (suite).

2. Pour la Direction de la justice, de la police et des affaires militaires:

- l'Arsenal, assainissement des toitures (suite et fin);
- la Caserne de la Poya, aménagement de douches (suite et fin).

3. Pour la Direction de l'intérieur et de l'agriculture:

- le domaine des Faverges, entretien courant;

- l’Institut agricole de Grangeneuve, suivi des travaux de rénovation complète de la toiture du bâtiment O.

4. Pour la Direction de l’économie, des transports et de l’énergie:

- l’Ecole des métiers, réaménagement de deux ateliers au sous-sol du chemin du Musée 2, réaménagement du laboratoire d’électricité au chemin du Musée 4.

5. Pour la Direction de la santé publique et des affaires sociales:

- remplacement des stores du 2^{ème} étage à la route des Cliniques 17 (1^{ère} étape);
- le Laboratoire cantonal, entretien courant.

6. Pour la Direction des finances:

- le Centre informatique, rafraîchissement des corridors et remplacement des tableaux de commande de sécurité par un tableau de commande numérique (climatisation, détection incendie, extinction).

7. Pour la Direction des travaux publics:

- les dépôts de Tour Rouge et du Stadtberg, construction et aménagement d’un dépôt couvert au Stadtberg;
- le dépôt des cantonniers, entretien courant;
- les centres d’entretien de Vaulruz et Granges-Paccot, assainissement des eaux usées (1^{ère} étape);
- fin de l’aménagement de la place pour les gens du voyage à Châtillon.

8. Pour l’administration centrale:

à Fribourg:

- remplacement des fenêtres du bâtiment rue des Cha-noines 17 (suite);
- aménagement de locaux pour le Service du cadastre et de la géomatique, rue Joseph-Piller 13;
- rénovation des WC à la rue de l’Hôpital 1 (suite et fin);
- réfection de la toiture du bâtiment de la Vannerie, Planche-Inférieure 18;
- réfection de la toiture de l’annexe du bâtiment Gallia, rue Antoine-de-St-Exupéry;

dans les districts:

- le château préfectoral d’Estavayer-le-Lac, installation d’un système détection incendie (2^{ème} étape); raccordement eau et défense incendie et raccordement câbles de fibre optique.

9. Pour les églises, chapelles et monuments historiques:

- la cathédrale Saint-Nicolas, mise à jour de l’électricité, aménagement de la sacristie haute, curage de la Tour,

rapport d’expertise et demande de subventions auprès de l’OFC, copies des statues du portail sud;

- les tours et remparts, réfection des murs en molasse et des toitures;
- Couvent des Capucins, aménagement d’un bureau et d’un local d’accueil.

10. Télégestion

Toutes les consommations d’énergie des bâtiments de l’administration centrale peuvent être contrôlées en permanence, ainsi que le calcul des bilans énergétiques.

IV. Exploitation courante

Le service administratif est composé d’une section gérance et d’une section opérations immobilières. Les tâches d’exploitation courante assurées par la section gérance du département se sont déroulées dans les différents secteurs suivants:

1. Entretien courant

Le budget mobilier de l’ensemble des services de l’Etat et des établissements a été ventilé dans les différents centres de charge. Pour cette raison, le Département des bâtiments a contrôlé et commandé le mobilier des services mais non pas des établissements. Le montant alloué à la dépense globale des services a été de 1 116 671 fr. (non compris le montant alloué à l’Université de Fribourg, aux Etablissements de Bellechasse, à l’Arsenal cantonal, aux Casernes, au Camp du Lac-Noir, aux Etablissements de Marsens, à l’Hôpital cantonal). Par ailleurs, 681 primes ECAB et 545 abonnements d’entretien ont été contrôlés et corrigés si nécessaire.

Les interventions des artisans se sont chiffrées à 1417 interventions réparties comme suit:

- peintre 101 chantiers
- menuisiers 777 interventions
- électricien 391 interventions
- installateur sanitaire 139 interventions.

2. Location (PPE)

La section gérance a représenté l’Etat de Fribourg dans les assemblées des propriétés par étages suivantes:

- Givisiez, route André-Piller 21;
- Wünnewil-Flamatt, Bernstrasse 21;
- Charmey, la Soldanelle;
- Schmitten, Wirtshausmatte.

3. Location (bailleur)

Le loyer des différents appartements de fonction est ventilé dans les services concernés. La location des places de parc intérieures et extérieures a entraîné une recette de 684 732 fr. et 237 mutations ont été effectuées.

La tour du Belluard fait toujours l’objet de sollicitations régulières pour des manifestations publiques.

4. Chauffage

En 1981, l'Etat de Fribourg avait constitué un stock obligatoire de 2500 to à Sévaz, soit environ 3 000 000 de litres. Les subventions ayant fortement diminué ces dernières années, il a été décidé de résilier le contrat avant son échéance de 2006.

La section gérance a donc puisé dans ce stock pour approvisionner différents immeubles. Au total 1 273 271 litres ont été soutirés par un transporteur et livrés à 92 reprises dans 45 immeubles.

Il existe, en outre, 29 immeubles chauffés au gaz:

	1999	2000	2001	2002
Tarif interruptible (14 immeubles)	7 010 758	5 733 185	7 039 904	7 260 289
Tarif non-interruptible (8 immeubles)	2 368 673	2 079 429	2 534 106	2 460 900
Chauffage à distance (Placad) (7 immeubles)	11 809 975	11 221 649	12 159 342	10 888 839
Total	21 189 406	19 034 263	21 733 352	20 610 028

5. Maintenance

La gérance technique assurée par le secteur de maintenance comprend 22 concierges et 224 dames de nettoyage qui contribuent au nettoyage des locaux administratifs et scolaires.

Pour le fonctionnement de l'ensemble des services, notamment l'approvisionnement en produits de nettoyage, 353 commandes ont été passées.

Les contrats de travail et les décomptes de salaire mensuels de ce personnel ont été préparés par la section gérance.

6. Assurances

La section gérance assure la mise à jour des inventaires des services ainsi que la gestion des sinistres. En assurances «choses», l'Etat est assuré pour les risques incendie immobilier (ECAB), incendie mobilier, dégâts d'eau mobilier, dégâts d'eau immeubles, vol avec effraction et assurances ordinateurs.

Le 25 mai 2001, à la suite d'un incendie intentionnel, des dommages importants ont été causés au château à Bulle. Le montant total des dommages s'est élevé à près de 450 000 fr. L'ECAB, la Bâloise ainsi que l'Helvetia Patria sont intervenus.

7. Opérations immobilières

La section opérations immobilières a effectué les tâches suivantes:

- Déménagement du Service des forêts et de la faune et du Service des endiguements à l'impasse de la Colline 1, à Givisiez;
- Déménagement de l'Office des faillites à l'avenue de Beauregard 13, à Fribourg;
- Déménagement de l'Office des poursuites de la Glâne à la rue des Moines 58 à Romont;

- Etude du bâtiment rue des Chanoines 1;
- Etude et préparation de la mise en vente de biens immobiliers dépendant la Direction de la justice, police et des affaires militaires: terrain à Cousset, appartement à Flammatt et Charmey;
- Etude permettant l'implantation et l'ouverture des postes de police à Liebistorf, Ursy et Châtonnaye;
- Etude de différents sites en vue d'une éventuelle implantation de services de l'Etat, tels que:
 - Sémiramis, Les Jardins de Pérolles;
 - Ilot des Pilettes, Arsenaux;
 - Gare Centre;
 - Beaumont Centre;
 - Bâtiment Swisscom;
- Analyse et établissements de contrat de bail à loyer pour le compte de différentes directions;
- Etude de restructuration des offices d'état civil;
- Etablissement d'une expertise technique pour le Foyer St. Wolfgang;
- Etude et préparation de dossiers permettant la représentation de l'Etat dans le cadre de séances et commissions de conciliation.

La section opérations immobilières a également collaboré en tant que conseiller auprès des différentes directions.

V. Dépenses pour les travaux

Les dépenses pour les travaux se répartissent comme suit:

	Fr. *	Fr. **
Entretien des bâtiments	2 460 000	3 895 760
Entretien et réparations des églises, chapelles et monuments historiques	940 960	80 000
Constructions, agrandissements, aménagements et travaux extraordinaires, achats d'immeubles	1 141 050	17 467 220

* à charge des comptes du Département des bâtiments
 ** à charge des comptes de l'ensemble des autres Directions, gérés par le Département des bâtiments, excepté les établissements

Office de la protection civile

I. Généralités

Annoncée sous des auspices de grand changement par la Confédération, l'année 2002 s'est cependant déroulée selon le programme habituel en raison de la prorogation d'une année des dispositions législatives prévues.

Le service a été confronté à une série de consultations tant sur le plan de son domaine que sur le plan de la réforme militaire XXI. Il a dû prendre position sur les problèmes de la péréquation financière et la répartition des tâches entre la Confédération et le canton, soulignant de façon péremptoire les conséquences pécuniaires en matière de protection civile.

Le nouveau centre d'instruction de Sugiez a été inauguré le 5 juillet 2002 et représente un instrument de travail moderne et polyvalent. Le crédit accordé par le Grand Conseil n'a pas été dépassé.

Poursuivant les directives OPC 2000 FR, et en prévision de la future loi sur la protection de la population et sur la protection civile, les organisations se sont restructurées et atteignent quasiment déjà en 2002 les effectifs préconisés par la Confédération.

La régionalisation entamée par le canton de Fribourg en 1981 déjà, poursuivie en 1995 et concrétisée en l'année 2000, a permis à la protection civile de surmonter les étapes de restructuration sans difficulté.

Enfin, le service a préparé son futur rattachement à la Direction de la sécurité et de la justice, suivant en cela la réorganisation du Conseil d'Etat.

II. Personnel

A fin 2002 l'effectif était de 14 personnes à plein temps et 5 employés à temps partiel. Un instructeur a quitté le service au mois de septembre. L'Office a déploré le décès du chef de service, M. Armand Rosset, le 24 décembre.

III. Instruction

Journées d'occupation du centre de Sugiez:

- Fribourg 2 885
- Divers 646

soit au total 3351 journées.

Ne sont pas comptés dans l'occupation du centre les services accomplis par les OPC qui eux entrent dans le cadre des journées de cours de répétition.

La participation aux rapports, exercices et cours est présentée sur le tableau ci-dessus.

	Nombre de participants:
Services d'état-major:	
– chefs OPC, instructeurs, services renseignements, transmissions et atomique chimique	199
Services de protection:	
– protection de la population, assistance, protection des biens culturels	140
Services d'intervention:	
– sauvetage et sanitaire	258
Services logistiques:	
– ravitaillement, exploitation des constructions, matériel et transports	34
Formation générale:	
– rapports d'incorporation, cours de répétition	57
Formation à la Confédération:	
– cadres et spécialistes	64
Formation dans d'autres cantons:	
– cadres inférieurs des divers services	6
Formation du personnel instructeur:	
– tous les services	8
soit au total 766 personnes.	

IV. Organisations de protection civile (OPC)

Les rapports d'incorporation et les cours de répétition se sont déroulés à satisfaction et les organisations n'ont convoqué les personnes astreintes que jusqu'à 40 ans. Des exercices différenciés ont été organisés pour les détachements d'intervention, pour ceux qui ne disposent que de 2 sections comme aussi pour les OPC n'ayant qu'une section de pionniers. Par ailleurs, plusieurs OPC ont été autorisées à effectuer des travaux d'intérêt public.

Afin de limiter les coûts, l'Office définit par organisation le nombre de jours attribués, jours qui dans l'ensemble ont été tenus.

D'autre part, plusieurs organisations ont effectué leur service à Sugiez ou en Fulet sous la direction d'instructeurs permettant ainsi de contrôler le niveau d'instruction des formations.

Sur le plan administratif, une grande partie des dossiers d'intervention du chef OPC ont été mis à jour et les travaux de préparation de mise en place des organisations communales de conduite réalisés.

Un nouvel essai d'alarme des dix détachements d'intervention a été réalisé en février. Les conclusions sont très positives quant aux personnes qui ont répondu.

V. Matériel

La tranche annuelle 2002 a été répartie et comprenait:

1. Matériel du service de sauvetage remis gratuitement:

110 sacs de transport pour gilets de sauvetage; 220 crics hydrauliques 10 t, 110 assortiments d'élingues comprenant chacun 6 pièces de 1,5 m, 2 pièces de 4 m et 2 pièces de 8 m, 148 crochets de traction avec anneau (4 pièces par section avec équipement complémentaire, 37 sections), 1660 assortiments de matériel de prophylaxie contre les infections (pour chaque sacochette sanitaire et havresac sanitaire. Nouveau matériel de protection AC comprenant 80 débitmètres de dose (RA 99), 81 dosimètres électroniques (EDOS 99), 900 tenues de protection (SA 99).

Valeur totale 393 633 fr.

2. Matériel remis avec la participation fédérale de 70 % et cantonale de 13,50 %:

- Equipements de transmissions pour les constructions.
- Equipements de transmissions pour les postes de commandement type II réduit et postes d'attente type II.
- Partie d'équipement pour le centre opératoire protégé de Riaz.

Le tout d'une valeur de 86 705 fr., la part cantonale étant de 10 515 fr.

3. Contrôle et inspection:

L'organisation de Romont a été inspectée. Ce contrôle a montré que le matériel est entretenu et entreposé de manière adéquate et il est prêt pour l'intervention.

4. Entretien des constructions et du matériel:

Sur la base des rapports de travail des organisations de protection civile, l'Office a autorisé l'utilisation de contributions de remplacement pour le règlement d'une partie des prestations dans ce domaine.

Coût total 214 053 fr.

L'Office a poursuivi l'élaboration des listes de contrôle pour le maintien de la valeur des constructions et leur entretien, ce qui facilite le travail des préposés aux constructions.

5. Alarme:

Les frais d'abonnement des télécommandes des sirènes SFI-457 se sont élevés à 39 083 fr. dont 45 % à charge du canton, soit un montant de 19 736 fr.

6. Divers:

Lors de l'essai annuel des sirènes de février, 12 sirènes fixes et 4 sirènes mobiles ont présenté des défauts qui ont été réparés dans les meilleurs délais.

VI. Constructions

1. Abris privés

Constructions annoncées en 2002: 82, représentant 4097 places protégées

dont:

– nombre d'abris privés communs: 39, représentant 1595 places protégées

– cas liquidés en 2002: 73, représentant 4339 places protégées

dont:

– nombre d'abris privés communs liquidés: 39, représentant 3066 places protégées

Dossiers en attente du décompte ou à réceptionner: 299

Places rachetées en vue de la construction d'abris privés communs: 1978

Contributions de remplacement destinées à la construction d'abris publics: 2261

Subventions versées:

- Confédération – fr.
- Canton 21 069 fr.

2. Abris publics

- a) Projets approuvés en 2002: 6, représentant 1089 places protégées
- Cas liquidés en 2002: 4, représentant 568 places protégées
- b) Terminés et payés en 2002:
Brünisried, Hauterive (Ecuwillens), Montet BR, Murist
- c) En cours de construction:
Auboranges, Billens-Hennens, Dompierre, La Roche, Villorsonnens
- d) Avant-projets et projets en cours d'étude ou d'approbation:
Alterswil, Le Bry, Corpataux-Magnedens, Corserey, Ecublens, Esmonts, Estavannens, Fétigny, Granges, Massonnens, Oberried, Saint-Aubin, Sâles (Maules)

Subventions versées:

- Confédération 282 250 fr.
- Canton 75 553 fr.

3. Constructions pour les organismes de protection et le service sanitaire

Installations payées en 2002:

- Brünisried direction locale
- Montet BR direction locale

Installation terminée et reconnue en 2002

La Roche poste de commandement III, poste d'attente II*

Installation terminée non réceptionnée:

- Riaz centre opératoire protégé

Installations en construction:

- Auboranges direction locale
- Dompierre direction locale
- Farvagny poste de commandement III, poste d'attente II*
- La Tour-de-Trême poste d'attente II*
- Villorsonnens direction locale

Installations en projet:

- Avry poste de commandement II réduit, poste d'attente III
- Ecublens direction locale
- Esmonts direction locale
- Massonnens direction locale
- Saint-Aubin direction locale

Subventions versées:

- Confédération 1 301 000 fr.
- Canton 49 800 fr.

VII. Premiers secours

L'enseignement des premiers secours a été donné dans les différentes écoles du cycle d'orientation du canton, sauf la partie alémanique qui ne dispense plus cet enseignement.

1719 élèves répartis sur 112 cours ont obtenu une attestation, ce qui porte le nombre d'attestations délivrées depuis 1977 à 48 523. Le cours annuel de préparation des enseignants a porté sur un recyclage général de l'enseignement donné aux élèves par des enseignants professionnels, soit par des infirmières ou infirmiers en anesthésie et réanimation.

Le 28 mai 2002, le Conseil d'Etat a décidé, à la suite d'un rapport de l'Office de la protection civile, de constituer un groupe d'étude chargé d'examiner la possibilité de poursuivre l'enseignement des premiers secours dans les écoles du cycle d'orientation du canton. Le groupe d'étude a déposé son rapport le 21 août 2002. Les conclusions de ce rapport tendent, compte tenu des difficultés, à l'abandon momentané des cours pratiques de secourisme dans les écoles du cycle d'orientation. La situation pourrait toutefois être réexaminée si de nouveaux moyens étaient affectés à cette tâche. Dans sa séance du 16 septembre 2002, le Conseil d'Etat a décidé l'abandon des cours de secourisme dans les écoles du cycle d'orientation.

Office de la protection de l'environnement

I. Généralités

1. Relations extérieures

L'office participe activement aux travaux des commissions, associations et groupes de travail suivants:

a) au niveau national

- Conférence suisse des chefs de la protection de l'environnement dont il est membre du comité (COSURE);
- Association suisse des professionnels de l'épuration des eaux (VSA);
- Association des chimistes et limnologues cantonaux pour la protection des eaux dont il est membre du comité (Cercl'eau);
- Société suisse des responsables de l'hygiène de l'air (Cercl'Air) au sein de laquelle il assure la coordination des activités dans le domaine des émissions et collabore dans des groupes de travail;

- groupement des responsables cantonaux de la lutte contre le bruit (Cercle Bruit);
- Association suisse des responsables cantonaux des questions géologiques et hydrogéologiques;
- Société suisse d'hydrogéologie;
- groupe intercantonal pour l'exécution de l'ordonnance sur la protection contre les accidents majeurs (OPAM) dans le domaine de la sécurité biologique (ERFA BIO);
- Conférence intercantonale relative à l'ordonnance sur le mouvement des déchets spéciaux;
- groupe de travail de l'office fédéral de l'environnement, des forêts et du paysage (OFEFP) sur l'analyse des effets de la taxe au sac;
- groupe de coordination «cadastre des sites pollués» de l'OFEFP;

b) au niveau intercantonal

- Conférence romande des responsables de l'environnement et de la protection des eaux (CREPE) dont il assume la présidence;
- Commission intercantonale pour le traitement des déchets (CIRTD);
- Centre de ramassage et d'identification des déchets spéciaux SA (CRIDEC) à Eclépens;
- Association romande pour la protection des eaux et de l'air (ARPEA) au sein de laquelle il collabore à l'élaboration de cours de formation;
- groupe des responsables de la protection des eaux souterraines des cantons romands et du canton de Berne;
- groupe des responsables pour les études d'impact sur l'environnement (EIE) de la Suisse occidentale et du Tessin (GREIE);
- groupe intercantonal romand et tessinois pour l'information en matière environnementale (Info-Environnement);
- groupe intercantonal Berne – Neuchâtel – Fribourg (BENEFRI) pour le contrôle des lacs du Mittelland (Neuchâtel, Bienne et Morat);
- groupe romand d'assainissement industriel (GRAIN);
- groupe latin d'assainissement des sites pollués (GLASP);
- groupe «méthodologie» de la Commission internationale pour la protection des eaux du Léman (CIPEL);
- groupe de coordination du projet EXPO 2002 dont il assume la présidence du groupe «Umweltmonitoring»;

c) au niveau cantonal

- Commission cantonale pour la protection de l'environnement, de la nature et du paysage dont il assure le secrétariat;
- Commission cantonale pour l'aménagement du territoire;

- Commission cantonale de la pêche;
- Commission cantonale pour la protection des végétaux;
- Commission cantonale pour les stands de tir, dont il assure le secrétariat;
- Conseil d'administration et comité de pilotage de SAIDEF;
- Commission de gestion des déchets de la Conférence cantonale de la construction (CCC);
- Commission permanente du centre de compostage de Châtillon;
- Communauté urbaine des transports de l'agglomération de Fribourg (CUTAF);
- groupe cantonal de coordination sur la protection contre les accidents majeurs (GROPAM);
- groupe de travail de l'administration relatif au développement durable dont il assume la vice-présidence;
- groupe de travail de l'administration pour la révision du plan directeur cantonal;
- groupe de travail interservices pour l'application de la législation sur la protection du sol.

2. Travaux législatifs

L'avant-projet de la loi cantonale sur les eaux a été mis en consultation au courant de l'automne. Cette consultation a donné lieu à de nombreuses prises de position qui sont en cours d'évaluation afin d'élaborer le projet qui sera finalement proposé au Grand Conseil.

Le plan cantonal de gestion des déchets a subi une modification relative au nombre de centres de tri des déchets. Une directive technique sur ce type d'installations a été établie. L'ordonnance sur les études d'impact sur l'environnement et les procédures décisives est entrée en vigueur le 1^{er} juillet 2002, et celle sur la protection des sols le 1^{er} septembre 2002.

L'office a également élaboré les dispositions légales suivantes:

- projet d'arrêté relatif aux mesures de compensation écologique de la route nationale A1;
- projet d'ordonnance sur la protection contre les accidents majeurs (révision de l'arrêté de 1992).
- directives relatives à l'assainissement acoustique des installations de tir à 300 mètres.

3. Information

L'information en matière environnementale est une tâche essentielle qui relève aussi bien de la législation fédérale sur la protection des eaux que de celle sur la protection de l'environnement. En 2002, les efforts déployés par l'office en matière d'information se sont portés principalement sur l'accompagnement des communes à l'intention desquelles des informations ciblées ont été élaborées pour leur permettre de renseigner leurs administrés notamment en matière de compost et d'élimination des déchets plastiques.

L'office s'est également investi dans la collaboration à des publications et médias s'adressant à un large public. Il a collaboré avec les rédactions de divers bulletins d'information, en particulier «Energie et environnement» et «Forum déchets».

L'office a poursuivi sa collaboration aux travaux du groupe intercantonal «Info-environnement».

L'office a collaboré à la mise sur pied d'un séminaire en allemand sur la gestion des déchets de chantier avec la Conférence cantonale de la construction. Ce séminaire, qui a eu lieu le 17 septembre 2002, a permis d'informer les participants sur les dispositions légales en la matière et les responsabilités des entreprises du second œuvre du domaine de la construction.

A la demande de la Fédération fribourgeoise des entrepreneurs, l'office a donné 8 cours sur la sécurité du stockage des hydrocarbures, leur manutention et la protection des eaux. Destinés aux chefs d'engins et de chantier, ils ont été dispensés au centre professionnel cantonal.

L'office a participé activement à l'enseignement donné aux aspirantes et aspirants gendarmes de la promotion 2002. Ses cours portent sur les connaissances pratiques en matière de protection de l'environnement afin de préparer les représentants de l'ordre aux futures interventions auxquelles ils auront à faire face.

L'office informe chaque semaine dans son site Internet (<http://www.fr.ch/open>) sur la qualité de l'air mesurées dans les diverses stations disséminées dans le canton. Le site comprend en outre des informations de base pour tous les domaines couverts par l'OPEN, des brochures téléchargeables en matière d'élimination des déchets, des adresses utiles et le rapport sur l'état de l'environnement en format pdf. Une plaquette d'information relative à la qualité des lacs du Mittelland (Morat, Bière et Neuchâtel) conçue par les trois cantons concernés a été distribuée dans le cadre d'EXPO 02. Parallèlement, un site Internet (<http://www.les3lacs.ch>) a été créé. Il est en liaison directe avec le site de l'office et est appelé à poursuivre la diffusion d'informations mensuelles sur l'évolution de l'état qualitatif des trois lacs.

II. Personnel

Au 31 décembre 2002, l'effectif du personnel était de 40 personnes (y compris une apprentie).

III. Protection des eaux

1. Secteur canalisations et épuration des eaux

a) Avancement de l'épuration

Les communes suivantes ont réalisé des travaux d'extension de leur réseau d'égouts publics: Aumont, Bösinggen, Bulle, Châtel-St-Denis, Cheiry, Düdingen, Fiaugères, Jaun, La Joux, Murist, La Roche, Rue, Siviriez, St. Antoni, St-Martin, St. Ursen.

b) Exécution des ouvrages

En 2002, les subventions cantonales versées ont atteint 1.15 millions de francs, ce qui correspond à un coût des travaux avoisinant 5 millions de francs.

Ces subventionnements ont nécessité 12 décomptes de subventions répartis sur 2 stations d'épuration (STEP) et 10 ouvrages de canalisations. Les subventions fédérales versées se sont élevées à 15.3 millions de francs.

c) Aménagement des communes

L'office a examiné 65 plans d'aménagement local (PAL), comportant des révisions et des modifications, ainsi que 50 plans d'aménagement de détail (PAD). D'autre part, 80 projets d'ouvrages liés à des équipements publics ou privés ont fait l'objet de préavis. L'office s'est penché sur 30 règlements de canalisations et de taxes afférentes, portant pour la plupart sur l'adoption de règlements en vigueur. L'instauration de taxes couvrant les coûts et conformes au principe de causalité selon l'art. 60a de la loi fédérale sur la protection des eaux (LEaux) nécessitera une adaptation de la quasi-totalité des règlements communaux. A ce sujet, l'office a publié à l'intention des communes une recommandation ad hoc en juillet 2002, rédigée avec la collaboration du Département des communes et de la DTP.

d) Demandes de permis de construire

L'office a examiné et préavisé 2580 dossiers de permis de construire.

e) Plans généraux d'évacuation des eaux (PGEE) et plans globaux

15 dossiers de PGEE sont en procédure d'examen préalable, 5 dossiers en procédure d'approbation. A ce jour, l'ensemble des associations et la quasi-totalité des communes ont attribué un mandat d'ingénieurs. Ainsi, l'échéance du 1^{er} novembre 2002 fixée par le droit fédéral pour obtenir la garantie d'un subventionnement fédéral a pu être respectée. Cette procédure a nécessité un engagement important de l'office. L'élaboration des PGEE s'étendra sur les 4 à 5 prochaines années.

2. Secteur industrie

Dans le secteur des entreprises industrielles et artisanales, l'office a examiné et préavisé, sous l'angle des eaux usées et de l'OPAM, 260 dossiers relatifs à des constructions, 80 dossiers relatifs à des assainissements, 50 dossiers de PAL et de PAD, 25 dossiers de PGEE et EIE. Dans ces dossiers sont compris également ceux relatifs à l'examen de projets ISO 14001.

Sous l'angle de l'application de l'OPAM, l'office a évalué 10 objets concernant des installations stationnaires et l'ensemble des routes cantonales, soit 460 km, par référence aux rapports succincts simplifiés établis. A la fin 2002, environ 80 % des installations stationnaires et environ 70 % des voies de communication ont été entièrement évaluées sous l'angle des rapports succincts ou autres études.

Un rapport de risques a été établi et évalué en rapport avec l'aménagement du territoire. Les travaux d'études et d'assainissement se poursuivent.

3. Secteur hydrocarbures et liquides polluants

a) *Nouvelles installations de réservoirs pour hydrocarbures*

L'office a examiné et préavisé 590 dossiers de demande d'autorisation.

b) *Garages, carrosseries et autres exploitations de la branche automobile*

L'office a examiné et préavisé 94 dossiers de demande d'autorisation de construire et 11 dossiers de transformation d'exploitations de la branche automobile. Sur la base du rapport de conformité exigé par l'Office de la circulation et de la navigation, 29 exploitants ont été contraints d'assainir leurs installations afin de répondre aux exigences de la protection de l'environnement. L'ensemble des travaux d'assainissement a nécessité 112 visions locales.

c) *Accidents et pollutions par hydrocarbures*

L'office a traité 141 dossiers d'accidents occasionnés par des produits polluants. L'ensemble de ces dossiers a débouché sur le traitement de 326 factures, dont 5 ont fait l'objet de recours et 17 de réclamations.

d) *Révision des réservoirs*

2719 réservoirs ont été révisés et enregistrés. 112 réservoirs ont été mis définitivement hors service pour cause de perforation ou autres défauts. De plus, 376 rappels ont dû être adressés pour mise en conformité de réservoirs.

e) *Appareils de détection de fuites*

1820 rapports de contrôle d'appareils de détection de fuites ont été traités. 114 rapports ont été retournés pour que les réviseurs enregistrent les numéros d'installations.

f) *Registre des réservoirs*

Au 31 décembre 2001, le fichier comptait 46 597 réservoirs.

g) *Gestion du cadastre des réservoirs*

89 listes générales des réservoirs et 49 listes des réservoirs à réviser nous ont été retournées par les communes pour apporter les corrections nécessaires (changement de propriétaires, etc.). De plus, 329 copies de lettres de rappels nous ont également été adressées par les communes.

114 transferts de citernes sous leurs nouveaux numéros d'installation ont été effectués suite à l'introduction de noms de rues ou de fusions de communes.

4. Secteur agriculture

En relation avec la campagne d'assainissement des volumes de stockage des exploitations agricoles du canton, l'office a adressé 38 préavis de décisions administratives et 49 décisions définitives.

Sur 287 dossiers traités, nous dénombrons 19 demandes transmises par le Service des améliorations foncières (dans le cadre de demandes de subventions), 6 PAL et 262 dossiers normaux.

Le volume des fosses à purin préavisées cette année est de quelque 29 497 m³, ce qui a nécessité 72 contrôles.

IV. Gestion des eaux

1. Secteur eaux souterraines

a) *Cartes des secteurs de protection des eaux au 1: 25 000*

2 cartes ont été mises à jour selon les prescriptions de la nouvelle ordonnance fédérale sur la protection des eaux (OEaux). Il s'agit de cartes relatives à la partie nord du canton.

b) *Zones de protection des eaux souterraines*

Les études et mises à l'enquête des zones de protection autour de captages publics se sont poursuivies. Elles ont abouti à la légalisation de 12 zones de protection des eaux souterraines. Elles concernent les communes de Hauterive (2 pour Villars-sur-Glâne), Marly (3), Misery-Courtion (2), Haut-Vully (3), Semsales et Crésuz.

Sur les 65 communes concernées par la modification des prescriptions légales relatives aux zones S2, 25 ont déjà adopté leur règlement de zones.

c) *Aires d'alimentation de captages (secteurs Zu)*

En collaboration avec l'IAG, l'office fédéral de l'agriculture (OFAG) et l'OFEFP, l'office a entrepris les études hydrogéologiques de 2 nouveaux bassins d'alimentation sis sur les communes de Domdidier et Lurtigen. Ces études s'inscrivent dans la stratégie déployée par la Confédération pour la réduction de la teneur en nitrates des eaux souterraines et bénéficient de subventions fédérales. Deux autres bassins d'alimentation seront étudiés en 2003.

L'observation de l'évolution de la qualité de l'eau des 3 bassins d'Avry-sur-Matran, de Middel et de Courgevaux s'est poursuivie à raison d'un contrôle analytique par mois.

L'office a publié, en collaboration avec l'IAG, le rapport de synthèse sur l'étude des cinq bassins d'alimentation définis en 1996, en relation avec l'application des prestations écologiques requises (PER). Cette étude s'était achevée à fin 2001.

d) *Gravières, exploitations de matériaux*

3 dossiers de demandes de permis d'exploitation de matériaux sablo-graveleux ou rocheux ont été préavisés.

e) *Demandes de permis de construire, autorisations et préavis divers*

Environ 950 dossiers de construction et demandes de permis de construire, 65 PAL, 50 PAD et 15 PGEE, concen-

sions d'eau et autorisations de pompage, ainsi que de 390 installations de sondes géothermiques et pompes à chaleur ont été préavisés sous l'angle de la protection des eaux souterraines.

f) *Etudes spéciales*

Le projet de réseau d'observation de la qualité des eaux souterraines, élaboré en collaboration avec l'OFEFP, s'est concrétisé en 2002. Il s'agit d'un projet de portée nationale, appelé NAQUA. Quatre campagnes de mesures, portant sur 13 stations réparties dans le canton en fonction de la diversité hydrogéologique des ressources en eau potable, ont été effectuées. Ces travaux sont subventionnés par la Confédération.

2. Secteur eaux superficielles

Dans le cadre de la collaboration instaurée entre les cantons de Berne, Neuchâtel et Fribourg pour l'étude et l'analyse des lacs du Mittelland, l'office a procédé à 12 prélèvements (un par mois) sur le lac de Morat. Il a également participé activement aux campagnes effectuées sur les lacs de Biemme et Neuchâtel. Il a aussi poursuivi le contrôle de l'état qualitatif du lac de la Gruyère et du lac de Schiffenen à raison d'un prélèvement en cours d'année.

L'analyse des affluents du lac de Morat (Arbogne, Broye, Chandon, Petite Glâne) et du lac de Neuchâtel (canal de la Broye), s'est poursuivie à raison de 8 prélèvements dans l'année. Ils englobent également le contrôle qualitatif des rejets de la STEP de Morat située dans le bassin versant concerné.

L'office a poursuivi ses travaux en vue de l'établissement de l'état écomorphologique des rivières du canton. Il a effectué le relevé du bilan pollutif des bassins versants de la Gérine-Nesslerer (4 campagnes de mesures) et du Gottéron (8 campagnes de mesures). Sous l'angle des études écomorphologiques proprement dites, il a achevé l'étude du bassin versant du Gottéron et entamé les travaux relatifs au bassin versant de la Jogne. L'ensemble des données recueillies sur les bassins versants étudiés jusqu'à fin 2001 (Chandon, Arbogne, Glâne-Neirigue, Gérine-Nesslerer et Gottéron) ont pu être transmises à l'Office fédéral des eaux et de la géologie (OFEG) en vue de l'obtention des indemnisations fédérales prévues.

L'office a participé aux séances des différents groupes de travail mis sur pied pour assurer une meilleure coordination au sein de l'administration en matière de gestion des eaux. Ils concernent les domaines suivants:

- aménagement et entretien des cours d'eau et des lacs;
- pompes agricoles;
- débits de dotation et entretien des ouvrages hydroélectriques (en collaboration avec les EEF). Dans ce domaine, l'office a particulièrement suivi les travaux du chantier de réhabilitation du barrage de la Maigrauge. Il a également participé activement à l'étude multicritère d'assainissement du barrage de Rossens et à l'élaboration du cahier des charges de celui du barrage de Mont-

salvens. Ces études sont destinées à définir les débits de restitution conformes à la LEaux;

- revitalisation des cours d'eau.

Sous l'angle de la protection des eaux superficielles, l'office a examiné et préavisé 123 dossiers relatifs à des PAL, PAD, PGEE, DCMI (décharges contrôlées pour matériaux inertes), améliorations foncières, exploitations de matériaux, travaux routiers, aménagements de ports, pompes à eau et aménagements ou entretiens de cours d'eau, dont 16 relatifs à des curages, 2 à des travaux de revitalisation et 4 à des remises à ciel ouvert, pour lesquels il a également participé aux séances et visions locales correspondantes. Il a également collaboré aux études de revitalisation de cours d'eau conduites par un groupe de travail interservices.

V. Laboratoire et analyses

1. Accréditation ISO 17 025

L'office a entrepris une démarche qualité au niveau des prestations de prélèvements et d'analyses en vue d'offrir les meilleures prestations possibles. Afin de conférer à cette démarche toute la crédibilité qu'il convient, l'office a opté pour un système de qualité conforme aux exigences de la norme ISO 17 025. Après une série de travaux préparatoires, l'office s'est attelé durant les 4 premiers mois de l'année à la rédaction des modes opératoires de prélèvements et d'analyses ainsi qu'à la validation des méthodes. Au terme de plus de 1200 heures de travail, le Service d'Accréditation Suisse a examiné l'ensemble des 200 documents constituant le système de management de la qualité. Le 31 octobre 2002, l'office fédéral de métrologie et d'accréditation suisse a délivré l'accréditation en tant que «laboratoire d'essais pour le prélèvement et l'analyse chimique et physico-chimique d'échantillons dans le cadre de la protection des eaux et de l'environnement».

2. Stations d'épuration

Conformément aux dispositions légales en vigueur, notamment l'OEaux et la directive cantonale du 21 juillet 1991 concernant l'équipement et le contrôle d'exploitation des STEP, l'office a procédé au contrôle des 29 stations d'épuration en service, communales ou intercommunales, ainsi que de la place d'arrêt de Fillistorf (A12). L'ensemble de ces travaux a représenté un total de 1728 analyses.

L'office a effectué l'analyse régulière de la qualité des boues produites par les STEP à raison de quatre prélèvements pour les grandes et moyennes installations et de deux pour les petites, ce qui représente un total de 1489 analyses. Il a poursuivi sa participation au programme d'analyses interlaboratoires MARSEP mis sur pied par l'Institut de recherches en protection de l'environnement et en agriculture en vue de la qualification des laboratoires. Cette procédure vaut la reconnaissance officielle du laboratoire de l'office pour le contrôle des boues d'épuration et du compost, conformément à l'ordonnance fédérale du 9 juin 1986 sur les substances dangereuses pour l'environnement (OSubst).

3. Eaux usées industrielles

Dans ce domaine, l'office concentre ses efforts sur les cas prioritaires. Faute de moyens en personnel, il mandate des laboratoires privés pour l'analyse de nombreux autres rejets des eaux sous-jacentes de la décharge de SORVAL à Châtel-St-Denis, ainsi que l'étude de la qualité des eaux de la nappe souterraine de la décharge de Châtillon à Hauterive. L'ensemble des échantillons prélevés ont nécessité 1175 analyses.

4. Eaux superficielles

L'office a procédé à 2886 analyses d'eaux superficielles. Il a participé à deux séries d'analyses interlaboratoires organisées par le groupe «méthodologie» de la CIPEL.

5. Pollutions

L'office a été appelé à intervenir dans 40 cas de pollutions des eaux superficielles. Les auteurs identifiés ont été dénoncés à l'autorité compétente. Ces cas de pollutions ont occasionné 350 analyses.

6. Divers

L'office a procédé à 98 analyses de compost, 716 analyses de terre et 268 analyses d'échantillons de différentes autres provenances.

VI. Protection de l'air

1. Plans des mesures

L'office a participé aux travaux de la commission technique chargée de l'accompagnement des études du projet du pont de la Poya, de la commission technique qui suit l'établissement du projet général de la CUTAF, ainsi que du comité de pilotage de l'étude d'une route de contournement de Düdingen.

Sur le plan intercantonal, l'office a participé à de nombreuses séances destinées à coordonner l'activité d'application de la législation entre les cantons.

2. Secteur contrôle des émissions

Au chapitre des émissions des effluents gazeux provenant des chauffages industriels et artisanaux, 11 installations alimentées au bois et une installation alimentée à l'huile extralégère ou au gaz ont été mesurées. Les émissions de 6 installations de production industrielles ou artisanales ont également été analysées. Ces contrôles ont entraîné 2 réglages d'installation.

Les maîtres ramoneurs ont procédé au contrôle de 14 400 installations de chauffages domestiques. Dans 182 cas, un délai d'assainissement a dû être fixé. A ce jour, 995 installations sont sujettes à assainissement.

L'office a traité 176 dossiers de demande de permis de construire, dont 34 à caractère industriel ou artisanal, 58 concernant l'élevage agricole, 35 relatifs à la construction de parkings, 20 liés à l'exploitation de restaurants, 5 ayant

traité à l'assainissement ou à la construction de stations-service ou d'ateliers mécaniques, le solde représentant des demandes diverses. Il a également préavisé 20 demandes d'autorisation pour l'installation de nouvelles chaudières (installations contrôlables seulement). De plus, 46 dossiers relatifs à des PAL ou PAD ainsi que plusieurs autres dossiers ont été examinés sous l'angle de la protection de l'air. En outre, l'office a enregistré 19 plaintes se rapportant à des problèmes de nuisances olfactives dont certaines sont en cours de traitement. Il s'agit de cas qui n'ont pu être réglés par les autorités communales.

L'office a été fortement sollicité pour conseiller les entreprises du canton qui sont concernées par l'ordonnance fédérale sur la taxe d'incitation sur les composés organiques volatils (OCOV). Les bilans pour les composés organiques de 15 entreprises ont été contrôlés et transmis après adaptation et corrections nécessaires, à la Direction générale des douanes pour remboursement.

3. Secteur surveillance des immissions

Une partie des résultats des mesures de la qualité de l'air effectuées en 2001 a été publiée, comme chaque année, dans l'annuaire statistique du canton de Fribourg «STAT-FR 2002», ainsi que sur le site Internet de l'OFEFP (www.buwal.ch/luft/f/indes.htm). Sur le site Internet de l'office, les valeurs actuelles du dioxyde d'azote et, durant l'été, de l'ozone, sont publiées chaque semaine.

Les polluants critiques sont toujours le dioxyde d'azote, l'ozone et les poussières fines. Pour ces substances, les valeurs limites d'immissions fixées par l'ordonnance fédérale sur la protection de l'air sont régulièrement dépassées.

L'office a poursuivi l'exploitation d'une station permanente de mesure des immissions à la route de la Fonderie 2 à Fribourg. Cette station a été équipée d'un nouveau système de mesures de polluants atmosphériques: depuis l'Institut de physique de l'Université, un faisceau lumineux est envoyé vers la station de mesures où la concentration de plusieurs composants est déterminée par analyse de son spectre. Durant l'année, deux laboratoires mobiles ont été engagés de la manière suivante:

- Mesure de la charge polluante à la rue de Vevey à Bulle, à proximité de la place Nicolas-Glasson.
- Mesure de la charge polluante au quartier de Gambach à Fribourg, au bord de l'avenue Louis Weck-Reynold.

Le réseau de capteurs passifs pour la mesure de NO₂ s'est étendu en 2002 aux communes suivantes: Bulle (3 endroits), Châtel-St-Denis (1), Düdingen (1), Estavayer-le-Lac (1), Fribourg (4), Givisiez (1), Granges-Paccot (1), Kerzers (1), Murten (3), Romont (1), Villars-sur-Glâne (1) et Vuisternens-en-Ogoz (1) pour un total de 19 emplacements de mesures répartis sur tout le canton. L'année 2002 a été caractérisée par l'intégration du réseau de capteurs passifs de la ville de Fribourg (12 emplacements en 2001) dans le réseau du canton. Suite à des restrictions budgétaires, celui-ci a dû être réduit sensiblement.

VII. Protection contre le bruit et le rayonnement non ionisant

1. Protection contre le bruit

Sous l'angle de l'ordonnance sur la protection contre le bruit (OPB), la section a examiné et préavisé 96 dossiers de PAL et PAD, 495 demandes de permis de construire ainsi que 102 demandes de patente ou d'ouverture nocturne pour établissements publics.

Le nombre de plaintes individuelles ou collectives relatives à des nuisances sonores excessives est resté élevé. Au total 24 nouveaux dossiers ont été ouverts.

2. Rayonnement non ionisant

L'attention de la population est toujours focalisée sur le rayonnement électromagnétique lié à la téléphonie sans fil. Le nombre de plaintes est en nette augmentation. L'essentiel du travail consiste cependant à préavisé les nombreuses demandes de permis de construire relatives à la construction des stations de base GSM. Une part très importante des dossiers (environ le 50 %) font toujours l'objet d'oppositions. La totalité des projets présentés correspondent à des installations conformes aux normes.

Relativement aux effets à long terme du rayonnement non ionisant, les connaissances scientifiques restent lacunaires et contradictoires. Cela rend difficile la tâche qui consiste à rassurer les personnes potentiellement touchées de l'innocuité des niveaux auxquels elles sont obligatoirement exposées.

VIII. Coordination et études d'impact

Les travaux de l'office se sont articulés autour des domaines suivants:

- suivi de l'élaboration des rapports d'impact (participation aux séances de suivi, fournitures de directives, évaluation de rapports intermédiaires, etc.);
- évaluation d'enquêtes préliminaires, de notices et de rapports d'impact sur l'environnement (RIE), y compris coordination avec les instances extérieures à l'office sur les plans cantonal et fédéral;
- examen et synthèse des plans d'aménagement locaux, des PAD et des dossiers de permis de construire importants;
- coordination et élaboration du projet de révision du plan directeur cantonal, chapitre environnement; notamment collaboration à l'élaboration des directives OCAT sur l'aménagement local et régional;
- participation au groupe d'accompagnement sur l'évaluation de l'EIE, sur mandat de l'Office fédéral de l'environnement, des forêts et du paysage;
- participation à des groupes de travail liés à des projets EIE parmi lesquels: le projet Gottéron-village, le GT CIG – Moncor, le GT A 189 (contournement de Bulle), le GT contournement de Guin, le GT suivi et mesures de

compensation des routes nationales du BAR, le GT de suivi du chantier du tunnel CFF de Vauderens, le GT port de Gletterens;

- participation à des groupes de travail d'ordre général: le GT plan sectoriel des zones d'activité d'importance cantonale et le GT zones d'activités du Grand Fribourg;
- diverses prises de position sur les projets en consultation auprès de l'office;
- élaboration et webmastering du site internet de l'OPEN;
- coordination des projets ISO 14 001;
- gestion de la base de métadonnées relative à l'environnement.

L'office a évalué définitivement 14 rapports d'impact, 4 enquêtes préliminaires et cahiers des charges. 31 rapports sont en cours d'élaboration. 2 notices d'impact et demandes d'autorisation et/ou notification pour l'utilisation de microorganismes pathogènes en milieu confiné ont été évaluées, ce qui porte le total de notices évaluées à 50. 35 sont en cours d'élaboration.

L'office a aussi coordonné les travaux préparatoires à l'élaboration de l'ordonnance sur la protection des sols, en collaboration avec les autres services de l'Etat concernés. La coordination générale est assurée par la section EIE, qui a présidé le groupe de travail ad hoc et commencé les travaux préparatoires du concept cantonal pour la protection des sols.

IX. Gestion des déchets

1. Usine d'incinération des déchets

L'année 2002 a permis de procéder aux adaptations techniques et aux réglages nécessaires à la délivrance de l'autorisation définitive d'exploiter. Cette échéance, initialement programmée pour fin 2001, a été formalisée le 28 juin 2002. L'installation, dont la maîtrise de l'exploitation progresse de manière satisfaisante, révèle une fiabilité conforme aux attentes. Le four lui-même s'avère performant et l'équipement mis en place est d'une qualité rassurante; c'est en tout cas ce que la première révision annuelle opérée entre le 10 août et le 2 septembre a mis en lumière. Durant cette période, le four a été arrêté et les déchets acheminés à l'usine ont été mis en balles; c'est une pratique qui évite un transfert très onéreux des déchets vers une autre usine et qui permet surtout la constitution d'un stock utile à pallier la baisse des livraisons de fin d'année. De cette manière, on optimise le fonctionnement du four. La mise en balles et le stockage provisoire de celles-ci ont fait l'objet d'une autorisation accordée par la DTP le 19 juillet 2002.

La partie du traitement des gaz de combustion est d'une complexité qui nécessite une très grande vigilance afin de respecter les normes de rejet des gaz et de l'eau. Les inévitables dysfonctionnements ou pannes occasionnelles enregistrés sont dans les normes de tolérance. L'usine continue

sa période de rodage en fonctionnant à pleine capacité. Dans le volume annuel traité, on note la livraison de 10 000 tonnes issues de producteurs extérieurs à la zone d'apport. Si les travaux de l'usine proprement dite sont terminés, ceux de la route d'accès entre Matran et les Muëses ont été mis en soumission. Ces travaux seront exécutés en 2003 et ne devraient pas entraîner un dépassement du devis général de l'ouvrage estimé à 140 millions de francs en 1998. Cette très réjouissante perspective conforte le prix d'incinération annoncé à cette même date, soit Fr. 155.– par tonne. C'est une situation exceptionnelle et unique en Suisse. Elle est rassurante.

2. Règlements communaux de gestion des déchets

11 communes ont soumis leur règlement à l'approbation définitive par la Direction des travaux publics.

En tenant compte des fusions de communes intervenues, 218 communes perçoivent actuellement une taxe proportionnelle pour l'élimination de leurs déchets (taxe au volume ou taxe au poids), ce qui représente le 98 % des communes et le 99 % de la population.

3. Décharges contrôlées bioactives

L'office contrôle systématiquement l'exploitation des décharges d'En Craux à Châtel-St-Denis et de Châtillon à Hauterive. Ces installations demeurent en exploitation pour les déchets non incinérables (terres faiblement souillées, mâchefers) ou les déchets incinérables qui posent des problèmes d'exploitation en usine d'incinération. Leurs autorisations d'exploiter ont été renouvelées.

4. Décharges pour matériaux inertes (DCMI)

En raison d'apports imprévus de matériaux faiblement pollués provenant de l'arc lémanique, la DCMI de Montet (Glâne), est déjà comblée aux $\frac{3}{4}$ de son volume utile, si bien qu'un projet d'extension a été établi par son exploitant. Il est actuellement en phase d'évaluation préliminaire par les services fribourgeois et vaudois d'aménagement du territoire. La consultation officielle va avoir lieu en 2003.

5. Décharges pour matériaux d'excavation

De nombreux contrôles de décharges ont été effectués. En général, la situation peut être considérée comme satisfaisante, les exploitants ayant compris l'importance de la problématique des DCMI et des décharges pour matériaux d'excavation seuls.

6. Assainissement des décharges et dépôts divers

10 nouveaux dossiers de dépôts sauvages de déchets ont été ouverts. Ils concernent l'assainissement de petites décharges sauvages de déchets organiques avec place à feu ou de dépôts de déchets inertes en bordure de forêt ou de ruisseau.

11 sites dits «anciennes décharges» ont été fermés ou remis en état. Il y a lieu de relever la fermeture d'une décharge communale d'une certaine importance, 1 remblaiement de gravière et, pour 2 sites, l'évacuation de déchets ainsi que la

remise en état définitive des sites. Les autres sites fermés sont de moindre importance (dépôts de déchets organiques avec place à feu ou déchets inertes). Ces sites sont inventoriés au cadastre des sites pollués. L'office a dû aussi intervenir dans le cas de remblayages illégaux de terrain.

7. Déchets de chantier

Les inspecteurs de la Commission de gestion des déchets de la conférence cantonale de la construction (CCC) ont poursuivi les contrôles de gestion des déchets sur les chantiers et ont procédé à 546 inspections de chantiers de construction durant l'année.

On constate une légère diminution des cas d'incinération des déchets sur les chantiers, mais cette pratique illégale d'élimination des déchets reste encore trop répandue. Ce mode de faire par certaines entreprises prétérite fortement les entreprises soucieuses de l'environnement qui éliminent correctement les déchets de chantier.

Quelques cas d'une certaine importance ont nécessité l'intervention directe de l'office.

8. Déchets compostables

Tous les contrôles effectués démontrent la parfaite conformité du produit fini, qui est essentiellement valorisé en agriculture traditionnelle, sous forme de compost semi-maturé.

9. Déchets spéciaux

Le logiciel ELISA, version actualisée de la valorisation des données transmises par les preneurs de déchets spéciaux, a été mis en exploitation. La mise à jour des remettants fribourgeois est terminée. La saisie des quantités de déchets spéciaux acceptés par les preneurs fribourgeois est en cours. La mise à jour complète ne sera terminée qu'en 2003.

10. Boues d'épuration

En février 2002, la Direction des travaux publics a informé toutes les communes fribourgeoises des résultats de l'étude entreprise en vue de la mise en place d'une filière de traitement des boues d'épuration destinée à pallier la fin de la valorisation agricole planifiée par la Confédération. Pour mémoire, les deux variantes analysées sous la forme d'une analyse multicritère étaient:

- a) le séchage des boues dans le canton et l'incinération des résidus en cimenteries;
- e) l'incinération autonome des boues dans le canton.

Au terme de cette étude, il est apparu que l'incinération autonome révélait des avantages déterminants pour en proposer l'étude plus approfondie aux communes. Cela a été fait par SAIDEF au cours de l'assemblée des actionnaires tenue le 3 mai 2002. Cette assemblée avait alors approuvé un crédit d'étude de Fr. 550 000.–. Depuis lors, la Confédération a confirmé son intention de mettre fin à la pratique de la valorisation des boues d'épuration par la mise en consultation d'une modification ad hoc de l'Ordonnance

sur les substances (Osubst). Les résultats de cette consultation laissent entrevoir une interdiction de l'utilisation des boues comme engrais sur les surfaces fourragères et maraîchères au cours de 2003 déjà. Dès le 1^{er} octobre 2005, cette interdiction devrait être étendue à tous les sols. Cette perspective a justifié que l'on poursuive le mandat confié par les actionnaires de SAIDEF en vue de trouver la technologie appropriée à une incinération des boues qui utilise au mieux les synergies disponibles à l'usine en service à Châtillon, sur la commune d'Hauterive. Les études techniques et financières liées à ce projet ont confirmé la centralisation du séchage et de l'incinération à Châtillon. L'incinérateur devrait être du type «four à lit fluidisé» avec un stockage des résidus à la décharge de Châtillon. Les détails techniques et financiers de ce projet seront présentés aux actionnaires de SAIDEF au printemps 2003. L'exécution de cet ouvrage sera décidée à ce moment-là.

11. Examen des demandes de permis de construire

486 demandes de permis de construire émanant de l'artisanat, de l'industrie et des communes ont été examinées au niveau de la gestion des déchets. Dans ce nombre sont également incluses les demandes de démolition, de remblai et d'autorisation d'aménager ou d'exploiter des décharges.

45 révisions de PAL, PAD, dossiers de plans de quartiers et EIE ont également été préavisées sous l'angle de la gestion des déchets.

12. Assainissement des sites pollués

L'élaboration du cadastre des sites pollués est en cours (phase 1B adjugée en septembre 2000). Cette phase devrait durer jusqu'à la fin 2003. En 2002, les mandataires ont terminé les contacts avec toutes les communes du canton afin d'obtenir des informations complémentaires sur les listes préétablies. Les sites de stockage définitifs ont fait l'objet de visions locales et d'évaluations préliminaires. Un tri administratif des aires d'exploitation a été opéré sur la base de 6 questions clés posées aux communes.

En l'absence d'un cadastre des sites pollués, l'office a dû demander des investigations ou interventions dans une vingtaine de cas où les circonstances l'exigeaient. Plusieurs excavations sensibles ont fait l'objet d'études particulières et d'un suivi attentif.

Bureau des autoroutes

I. Généralités

Pour le Bureau des autoroutes (BAR), l'année 2002 aura été une année de transition située entre la fin des travaux principaux du tronçon Cheyres-Cugy de l'A1 et le début des travaux d'aménagement, d'entretien et de renouvellement de l'A12, planifié pour le printemps 2003.

La fin des travaux de construction de l'A1 marque, en effet, l'achèvement d'une étape importante de la mission qui a été confiée au BAR au début des années soixante.

Afin de pouvoir assumer d'une façon optimale ses futures tâches et de répondre, en particulier, aux exigences formulées par la Confédération, le BAR a engagé depuis plusieurs mois déjà, un processus de restructuration impliquant les mesures organisationnelles suivantes:

- réduction du nombre des collaboratrices et collaborateurs;
- formation d'une équipe dynamique et compétente opérant avec des chefs de projet;
- adoption, dès le 1^{er} janvier 2002, d'une nouvelle structure pour le fonctionnement du bureau.

Cette nouvelle structure est caractérisée par deux axes principaux d'activité: l'élaboration et les ressources, en parfaite adéquation avec la structure du système qualité du BAR certifié ISO 9001 en 1997 et 2000.

Parallèlement à ces tâches de restructuration, le BAR a mis en soumission les travaux de réalisation du 1^{er} tronçon d'entretien sur l'A12, entre Ottisberg, à la hauteur de Düdingen, et la frontière Fribourg/Berne, projet établi selon le concept UplaNS (Unterhaltsplanung der Nationalstrassen) préconisé par l'Office fédéral des routes (OFROU).

En outre, malgré la fin des principaux travaux sur l'A1, de nombreux objets, mandats et soumissions, ont été attribués en 2002 pour les deux routes nationales, pour un montant de près de 97 mio de francs, principalement à charge du compte de l'entretien.

Alors que le crédit affecté à la construction s'est élevé à 27.3 mio de francs, dont la majeure partie est allé à l'A1, le montant du crédit d'entretien a été de 6.9 mio de francs, absorbé principalement par les études et les travaux de surveillance de la route nationale effectués dans le cadre de l'élaboration des projets UplaNS.

Les opérations de suivi et de réglage des équipements électromécaniques sur l'autoroute A1 et les travaux de plantations le long du tracé se sont poursuivis, ainsi que les travaux de finition et de remise en état des routes, chemins d'amélioration foncière et anciens emplacements d'installations de chantier.

Sur le contournement autoroutier de Morat, entre Greng et Löwenberg, diverses études et travaux complémentaires, situés sur et hors tracé, ont été réalisés. En outre, le suivi des équipements électromécaniques a mis en évidence la rapidité avec laquelle ces derniers devenaient obsolètes.

Dans le cadre de la planification de l'entretien des routes nationales (UplaNS) et conformément aux directives de l'OFROU, les sections d'entretien pour les deux routes nationales (A1 et A12) ont été redéfinies en coordination avec les cantons de Vaud et de Berne. En outre, l'OFROU a donné son accord au concept général du second tronçon d'entretien UplaNS sur l'A12, tronçon intercantonal situé entre Vevey (La Veyre) – Châtel-St-Denis – Semsales présenté par les cantons de Fribourg et de Vaud. Ce tronçon

prévoit l'élargissement des ouvrages d'art qui n'ont pas actuellement de bande d'arrêt d'urgence.

Le BAR a du reste eu l'occasion, au cours de l'année écoulée, de présenter à la Commission parlementaire des routes et endiguements le concept «UplaNS» et ses incidences pour le canton, ainsi que le projet de liaison de l'A12 à la route de contournement de Bulle H189.

Les relations très suivies avec l'OFROU, les Communes et les remaniements parcellaires ont été poursuivies dans le cadre des projets et travaux précités.

La continuité de la politique d'information s'est traduite, entre autre, par la publication de l'ouvrage «Des voies romaines à l'autoroute A1» et par le site INTERNET. De plus, les collaborateurs du BAR ont donné des conférences et participé à de nombreuses séances d'information, en particulier avec les communes riveraines du tronçon d'entretien de l'A12 «Ottisberg – Frontière Fribourg/Berne».

La restructuration du BAR, amorcée dès 1999, se poursuit. Ainsi, de 62 postes de travail en 1998, l'effectif du personnel est passé à 38.8 (équivalent plein-temps) pour l'année 2002, ceci en procédant à des mises en retraite anticipée et à quelques licenciements.

II. Personnel

A la fin 2002, l'effectif du personnel s'élevait à 37 personnes dont 3 à temps partiel, y compris 2 apprentis.

III. Staff

1. Amélioration continue

- actualisation du système AQ pour l'audit de contrôle de juin 2002;
- participation aux audits internes qualités.

2. Clients et prestations associées

- rédaction de textes, coordination et supervision de l'ouvrage «Des voies romaines à l'autoroute A1» relatant l'histoire des communications routières dans la Broye. Organisation de la conférence de presse et de la promotion y relative;
- exploitation et gestion du système informatique des photos des chantiers;
- archivage informatique de la documentation provenant des pavillons d'information, des magazines et des livres «Tracé» et «Des voies romaines à l'autoroute A1».

IV. Ressources

1. Acquisition d'immeubles

A1

- cession, sans prix, d'une surface de 1912 m² sur le territoire de la commune de Dompierre, qui passe aux eaux du domaine public pour l'aménagement futur de la Broye;

- échange de 16 350 m² contre 16 160 m², sur le territoire de la commune de Bussy, contre le versement d'une soulte de 1 733 fr. 90 en faveur des routes nationales;
- ventes de 35 730 m² pour une somme de 154 377 fr. 10 sur les territoires des communes de Domdidier, Lully et Sévaz.

A12

- aucune acquisition n'a eu lieu;
- aucune vente n'a eu lieu.

2. Indemnités de prise de possession anticipée et dommages pendant les travaux

La somme totale des indemnités versées aux agriculteurs qui ont subi des pertes de gain s'est élevée à 105 297 fr. 80 (y compris les gravières de Basilea, à Düdingen et de Grandvillard).

3. Remaniements parcellaires

A1

Cheyres – Yvonand (VD)

les travaux de mensuration sont en cours d'exécution.

Murist et environs

- les travaux de mensuration sont en cours d'exécution.

Bollion – Châbles – Seiry

- syndicat autoroutier obligatoire;
- le cadastre transitoire est en préparation.

Châtillon – Font – Lully

- les travaux collectifs seront terminés au printemps 2003;

Frasses et environs

- syndicat autoroutier obligatoire;
- la 5^e et dernière étape des travaux collectifs sera terminée au printemps 2003.

Cugy – Bussy

- le cadastre transitoire est en préparation.

Domdidier et environs

- les travaux d'abornement et de mensuration sont en cours d'exécution.

Rueyres-les-Prés (sous-périmètre A1)

- les travaux d'abornement et de mensuration sont en cours d'exécution.

Missy (VD) – Vallon (FR)

- extension du périmètre sur Vallon (secteur de l'ancien tracé de l'A1) ordonné par arrêté du Conseil d'Etat;
- les travaux collectifs sont en cours.

Courgevaux

- syndicat volontaire constitué;
- les travaux de mensuration sont en cours d'exécution.

Morat – Altavilla

- syndicat volontaire constitué;
- les travaux de mensuration sont en cours d'exécution.

A12

Châtel-St-Denis

- syndicat autoroutier obligatoire;
- la nouvelle mensuration est terminée;
- l'inscription au registre foncier (RF) se fera au printemps 2003.

Farvagny – Grenilles – Posat

- syndicat volontaire décidé par l'assemblée constitutive.

Grandvillard – Estavannens

- syndicat volontaire constitué.

Divers

- mensuration, photogrammétrie.

4. Nuisances

- hameau de Prayoud sur le territoire de la commune de Châtel-Saint-Denis;
- début de l'étude du programme partiel d'assainissement de deux immeubles situés à proximité de la jonc-

tion de Matran en collaboration avec le Département des ponts et chaussées;

- d'allègements du quartier «La Fenetta» et du secteur «Impasse de la Montagne» sur le territoire de la commune de Matran;
- collaboration avec les mandataires du requérant pour la recherche d'une solution permettant le respect des exigences de l'Ordonnance sur la protection contre le bruit (OPB) dans le cadre de la consultation et des demandes de permis de construire du Centre multifonctionnel de «Gottéron village» sur le territoire de la commune de Villars-sur-Glâne;
- partiel d'assainissement de la région de Chamblieux sur le territoire des communes de Fribourg, Givisiez et Granges-Paccot;
- préparation des documents et des métadonnées pour l'archivage électronique de la correspondance jusqu'à la fin 1999, soit plus de 20 ans;
- étude et établissement de préavis relatifs à 81 demandes de permis de construire ainsi que de 13 examens préliminaires et finals de plans de quartiers, révisions de plans d'aménagement locaux;
- exploitation des résultats des comptages automatiques de trafic de l'A1 et de l'A12 et mise à disposition des résultats pour le public sur le site Internet du BAR.

5. Gestion électronique des données (GEDARC)

En accord avec l'OFROU, le projet pilote GEDARC est en cours. A fin 2002, environ 70 % des plans et 15 % des documents ont été archivés électroniquement.

6. Utilisation des crédits

a) Dépenses nettes pour la construction des RN	A1 en Fr.	A12 en Fr.	
Etudes, direction des travaux	8 720 603.35	560 065.00	
Terrains et remaniements	1 580 235.45	271 035.65	
Exécution des travaux	14 579 136.50	1 560 670.95	
Total des crédits utilisés	24 879 975.30	2 391 771.60	27 271 746.90
./. recettes n'entrant pas en ligne de compte pour l'utilisation des crédits	1 597 971.10	15 575.90	1 613 547.00
Total des dépenses nettes			25 658 199.90
b) Total des dépenses brutes pour l'entretien lourd des RN			6 924 317.70
c) Crédit d'engagement cantonal du 26 juin 2001			
Solde au 1 ^{er} janvier 2002			11 837 305.90
Utilisation en 2002			2 755 325.15
Solde disponible au 1 ^{er} janvier 2003			9 081 980.75

V. Elaboration – aménagement, entretien, renouvellement (UPlaNS)

1. Pavement Management System (PMS)

A1

Section Cheyres – Cugy

- établissement de la liste des centres de charge pour l'OFROU.

Section Greng – Gurbrü

- projet en vue d'assurer l'évacuation des eaux de la galerie de sondage du tunnel Les Vignes.

A12

Section Châtel-St-Denis – Vaulruz

- relevés de terrain pour l'exécution des plans de conservation de l'autoroute (AR);
- inspections périodiques des parties d'ouvrage suivant: chaussée / revêtements, bordures, cunettes, canalisations, dispositifs de retenue, clôtures, signalisation, marquage, aménagements EM (génie civil), aménagements paysagers;
- participation aux discussions sur l'établissement des centres de charges;
- participation à l'établissement du budget des demandes de crédits de P12;
- participation à la mise sur pied des inspections des canalisations de P12;
- suivi du projet P12;
- intégration des données PMS-P12 dans le Système d'Information du Territoire (SIT) Arcview.

Section Vaulruz – Bulle

- études préliminaires pour le tronçon d'entretien TE1.

Section Bulle – Corpataux

- préparation des données pour le tronçon d'entretien TE2, situé entre Riaz et Ecuwillens.

Section Corpataux – Fribourg

- préparation des données pour le tronçon d'entretien TE3, situé entre Ecuwillens et Ottisberg.

Section Fribourg – Düdingen

- établissement de divers préavis pour des constructions dans l'emprise de la route nationale;
- prise de position sur une demande, déposée par la commune de Matran, de participation à des travaux sur le ruisseau du Bugnon;
- études préliminaires pour la restitution à l'agriculture de la zone du dépôt de la gravière de Basilea.

A1-A12

- exécution des plans de situation DAO des bassins versants de l'AR;
- exécution des plans de situation DAO des centres de charges de l'AR;
- projet d'exécution pour la numérotation des jonctions (signalisation).

Divers

- mise en place de la surveillance des ouvrages PMS par bassin versant;
- mise en place du planning des inspections périodiques de l'AR;
- participation à la mise sur pied du site INTERNET commun OPEN-BAR.

2. Bridge Management System (sBMS)

A1

Section Cheyres – Cugy

- établissement du dossier d'appel d'offres du pont sur l'Arignon de la route cantonale (RC) Sud de Frasses;
- suivi de la réalisation du voûtage du ruisseau de Chèvrefu, sous la RC Estavayer-le-Lac – Murist;
- inspection périodique de six ouvrages d'art.

Section Greng – Gurbrü

- établissement du dossier d'inspection de la galerie technique de Chantemerle, sous l'A1;
- inspection périodique de trois ouvrages d'art.

A12

Section Châtel-St-Denis – Vaulruz

- élaboration des concepts d'intervention en vue de l'approbation par l'OFROU, pour vingt ouvrages du domaine BMS concernant la remise en état du tronçon d'entretien P12 «La Veyre – Outre Broye»;
- direction et participation à l'étude du projet de détail du projet intercantonal P12 concernant la remise en état du tronçon d'entretien «La Veyre – Outre Broye», dans lequel sont inclus les domaines BMS, PMS et EMS (electrical management system);
- participation au comité de pilotage (COFIL) du projet P12;
- participation à l'équipe de projet P12;
- investigation et analyse des matériaux de dix ouvrages d'art;
- investigation et vérification détaillée du passage supérieur (PS) de la jonction de Châtel-St-Denis, ainsi que des murs parapet de Fruence et Prayoud;
- inspections spéciales état «zéro» de treize ouvrages d'art, dans le cadre du projet P12;
- inspection périodique de six ouvrages d'art.

Section Vaulruz – Bulle

- mesures urgentes de sécurité pour l'élimination des éclatements de béton constatés sous la dalle du passage inférieur (PI) de la RC Bulle – Châtel-St-Denis;
- inspection périodique de quatre ouvrages d'art.

Section Bulle – Corpataux

- investigations et vérification détaillée du pont sur le Gérignoz;
- inspection périodique de sept ouvrages d'art.

Section Corpataux – Fribourg

- inspection périodique de six ouvrages d'art.

Section Fribourg – Düdingen

- participation à la procédure d'appel d'offres de fourniture et travaux pour les ouvrages du domaine BMS concernant la remise en état du tronçon d'entretien P3 «Ottisberg – Limite FR/BE»;
- étude du projet d'exécution de trois ouvrages du domaine BMS concernant le tronçon d'entretien P3;
- participation au COPIL du projet P3;
- participation à l'équipe de projet P3;
- inspection périodique de quatre ouvrages d'art.

Section Düdingen – Flamatt

- participation à la procédure d'appel d'offres de fourniture et travaux pour les ouvrages du domaine BMS concernant la remise en état du tronçon d'entretien P3 «Ottisberg – Limite FR/BE»;
- étude du projet d'exécution de dix-neuf ouvrages du domaine BMS concernant le tronçon d'entretien P3;
- participation au COPIL du projet P3;
- participation à l'équipe de projet P3;
- inspection périodique de six ouvrages d'art.

Divers

- participation à des groupes de travail au sein de la VSS et de l'OFROU;
- introduction des données relatives aux ouvrages d'art A1 et A12 dans la banque de données KUBA-DB;
- mise à jour des plans d'exécution, conformément à l'exécution;
- établissement et mise à jour des plans généraux d'exécution (PGE);
- établissement des fiches types d'inspection (FTI) des ouvrages d'art A1 et A12, servant de base aux inspections périodiques;
- participation au groupe de coordination du management de la qualité (MQ) comprenant les représentants du canton, de la SIA, de l'AFI, de la FFE et du DPC;
- participation au groupe de travail «Pont de la Poya».

3. Electrical Management System (EMS)

A1

Section Cheyres – Cugy

- La section a été mise en service le 5 avril 2001. Les lots sont réceptionnés, sauf la détection incendie. Lors d'une séance à OFROU avec l'entreprise et les services de l'exploitation des cantons de Vaud et Fribourg, le maître d'ouvrage (MO) s'est déclaré dans l'impossibilité de réceptionner cette installation dans son état de fiabilité actuel. La requête a été faite à l'entreprise de prolonger la garantie bancaire (caution solidaire) jusqu'à fin 2003. Le renouvellement du réseau de communication RCOM des routes nationales touche à sa fin. Le système est opérationnel, mais la réception aura lieu début 2003, après intégration des caméras vaudoises des tunnels de Bruyères et Châbles dans le système de gestion générale (SGG).

Section Greng – Gurbrü

- La section est sous trafic depuis le mois de décembre 1997. Les inspections suivantes ont été faites au courant de 2002 par le responsable de l'Electrical Management System (EMS); trois réceptions avant échéance de garantie et une réception de travaux (renouvellement des luminaires de la galerie technique [GAT] Les Vignes). Ces inspections ont mis en évidence des défauts mineurs que les entreprises ont corrigés. Les décomptes finaux sont également terminés pour la totalité des lots.

A12

P12 Tronçon d'entretien «La Veyre – Semsales»

- Le câble à fibres optiques entre Fribourg Nord et Châtel-St-Denis a été posé; la réception des travaux a eu lieu le 12 septembre 2002.

P3 Tronçon d'entretien «Ottisberg – Limite FR/BE»

- La pose du câble dans le secteur Fribourg Nord – Flamatt est prévue pour 2003 – 2004, dans le cadre du projet d'entretien du tronçon P3. Pour ce tronçon d'entretien, les lots suivants ont été adjugés et les contrats sont en cours: téléphone des routes nationales (TRN), détection verglas (DEV), système de gestion générale (SGG), automates programmables (AUT) et surveillance vidéo, ainsi que la détection automatique des incidents (IVI/DAI).

4. Projet général et travaux de finition

Finitions

A1

Section Cheyres – Cugy + «enclave» de Domdidier

- suivi des études, préparation des éléments de soumission pour la modification de la RC au sud de Frasses, les mesures de compensation écologiques (MCE) et les reboisements de compensation;

- suivi des études de la RC Montborget – La Vounaise;
 - participation aux séances de revues des chantiers en cours;
 - participation aux séances de revues et suivi de réalisation de la mise sous tuyau du canal de l'Arignon, du voûtage du ruisseau du Chèvrefeu et de la modification de la RC au sud de Frasses;
 - préparation des contrats et avenants pour les objets précités;
 - établissement de la convention pour la reprise des ouvrages de l'Arignon et pour parler avec les communes concernées;
 - suivi des problèmes liés à la réalisation du giratoire de la Croix de Pierre et des équipements des bassins d'eaux pluviales de l'AR;
 - étude de l'adaptation des installations des bassins d'eaux pluviales conformément aux exigences de la SUVA;
 - aménagements des décharges de la Cernia, de l'Arignon et de Montborget;
 - mise sous tuyau du canal de l'Arignon;
 - drainages complémentaires de la parcelle «Gluser»;
 - remise en état des dépôts de terre végétale et top-soil;
 - aménagement d'un chemin piéton sur la place de ravitaillement «Rose de la Broye»;
 - remise en état des accès et chemins, en collaboration avec le Service des améliorations foncières (AF);
 - suppression du siphon du réseau d'adduction d'eau du GRAC, à Frasses;
 - mesures préventives dans les zones de sécurité exécutées par le service forestier;
 - reboisement sur la tranchée de Sévaz, sur les décharges «Fin de la Râpe» et de l'Arignon;
 - aménagements des bâtiments de service après la pose des équipements électromécaniques (EM);
 - boisement de compensation à Domdidier;
 - réaménagement de la zone humide de Pra Bosset;
 - entretien (MCE) du couloir de l'Arignon et du passage à faune du Tembley;
 - entretien (MCE) de la haie de Domdidier et de la zone sous le pont de la Broye;
 - entretien des plantations paysagères de l'AR km 107 540 à km 117 120;
 - entretien des plantations de la traversée Chèvrefeu – Bois des Râpes;
 - entretien (MCE) de la zone humide de Pra Bosset;
 - archéologie: analyses d'échantillons et élaboration des rapports préliminaires;
 - entretien du reboisement sur la tranchée de Sévaz, sur les décharges «Fin de la Râpe» et de l'Arignon;
 - reboisement de compensation sous le viaduc de Lully et au restoroute «Rose de la Broye»;
 - voûtage du ruisseau du Chèvrefeu sous la RC;
 - aménagement du ruisseau du Chèvrefeu;
 - pont sur l'Arignon et RC Sud de Frasses;
 - restauration et déplacement de la prairie humide et passage à faune du Carronet;
 - réaménagement de la carrière des Saux;
 - aménagement de la tranchée couverte de Sévaz et de la décharge «Fin de la Râpe»;
 - aménagement de la forêt de Chèvrefeu et du Bois des Râpes, y. c. le PI des Râpes;
- Section Greng – Gurbri
- démarches pour assurer l'évacuation des eaux de la galerie de sondage du tunnel Les Vignes;
 - préparation des éléments pour l'établissement des plans conformes et leur archivage;
 - fixation des limites de propriété de la décharge d'Im Loch;
 - inspections de contrôle en vue des libérations de garantie;
 - zone humide du Mühlebach, projet d'assainissement de la prise d'eau;
 - fin des travaux d'injection à la tranchée couverte de Combettes (travaux d'injection à l'hydrogel côté Jura);
 - travaux de drainages à Im Loch, ainsi que sur différentes parcelles;
 - station de pompage (STAP) la Parralle à Courgevaux;
 - aménagement du ruisseau de Chantemerle + toit de la galerie;
 - entretien des plantations de l'étang de Courgevaux;
 - entretien (MCE) du biotope de Löwenberg;
 - entretien plantations de la RC Morat – Düdingen et RC Morat – Cressier;
 - entretien (MCE) du ruisseau de Chantemerle + toit de la galerie;
 - entretien (MCE) du biotope humide de Mühlebach;
 - entretien plantations forestières de Mühlebach;
 - entretien plantations du ruisseau du Dy;
 - entretien plantations du ruisseau du Moulin et du Mur Evergreen;
 - entretien plantations de la rampe de service de la Parralle;
 - entretien du dessableur du Dy;
 - traitement des problèmes de finitions, tels qu'installations de compteurs supplémentaires sur le réseau de défense incendie, transfert aux communes de conduites d'adduction d'eau provisoires, contestation de limites de propriété, élimination de défauts sur des travaux antérieurs, etc.;

Contournement de Flamatt

- préparation d'un dossier d'approbation à l'intention de l'OFROU pour l'obtention de l'autorisation nécessaire à la poursuite des études de l'évitement de Flamatt, sous forme de projet général, tenant compte des nouvelles directives en matière de développement durable, élaborées par la Confédération (NISTRA).

Projet STRADA

Unité de Réalisation A (UR-A):

- intégration des relevés d'état i4, exécutés par l'OFROU pour l'A1 et l'A12;
- intégration des relevés d'état i1 pour l'A12, exécutés par le BAR en 2002;
- intégration des nœuds et lieux de nœuds pour le tronçon A1 de Cugy à Greng sur le territoire vaudois;
- fin du levé et de la saisie des informations pour la section Cheyres – Cugy de l'A1, comprenant:
 - les profils géométriques,
 - l'usage de la chaussée,
 - les différentes couches de la chaussée.

A1 Gros entretien et renouvellement

Section 14 Löwenberg – Limite FR/BE

Les travaux suivants sont terminés:

- Divers travaux sous garantie ont été effectués durant cette année.

Les travaux suivants sont en cours:

- Travaux sous garantie:
 - PS Galmiz – Ried, joints, étanchéité;
 - Viaduc de Galmiz, joints.

A12 Aménagement

- ras.

A12 Gros entretien et renouvellement

Section 76 Châtel-St-Denis – Rossens

Les travaux suivants sont terminés:

- assainissement du mur de soutènement d'Avry-devant-Pont;
- divers travaux sous garantie ont été effectués durant cette année.

Les travaux suivants sont en cours:

- analyse des travaux sous garantie: Viaduc de la Gruyère, joints et asphalte coulé.

Section 80 Rossens – Limite FR/BE

Les travaux suivants sont terminés:

- divers travaux sous garantie ont été effectués durant cette année.

Les travaux suivants sont en cours:

- travaux sous garantie: Pont sur la Singine, RC;
- analyse des travaux sous garantie: Viaduc de Flamatt, joints et asphalte coulé.

Gravières

Arbanet:

- la remise en culture est pratiquement terminée, une petite surface à restituer subsiste sur une parcelle privée.

Basilea:

- sur le gisement, l'exploitation du gravier et la remise en culture se poursuivent normalement;
- en bordure d'autoroute, la remise en culture sous l'ancien dépôt N° 1 de grave I a été retardée, du fait des intempéries qui ont sévi durant l'automne;
- l'évacuation du bois entreposé suite à Lothard, sur l'ancien dépôt N° 2 de grave I, a débuté en décembre dernier.

5. Mesures

Matériaux

A1

Section Cheyres-Cugy

- surveillance hydrogéologique des captages et sources sur la section;
- surveillance hydrogéologique sur le tunnel d'Arrissoles;
- surveillance des eaux sur le site contaminé de La Faye.

Géomatique

A1

Section Cheyres – Cugy

- mesures topographiques de surveillance de trois ouvrages d'art;
- les inscriptions de servitudes au registre foncier pour les passages de canalisations autoroutières, selon tracé fixe et définitif, sont en cours.

Section Greng – Gurbrü

- mesures topographiques de surveillance de six ouvrages d'art;
- les inscriptions de servitudes au registre foncier pour les passages de canalisations autoroutières, selon tracé fixe et définitif, sont en cours.

A12

Section Châtel-St-Denis – Vaulruz

- mesures topographiques de surveillance de cinq ouvrages d'art;

- établissement des données topographiques de base pour le tronçon d'entretien P12;
- restitutions photogrammétriques et orthophotos de l'autoroute;
- les inscriptions de servitudes au registre foncier pour les passages de canalisations autoroutières, selon tracé fixe et définitif, sont en cours.

Section Vaulruz – Bulle

- mesures topographiques de surveillance de cinq ouvrages d'art;
- restitutions photogrammétriques et orthophotos de l'autoroute;
- les inscriptions de servitudes au registre foncier pour les passages de canalisations autoroutières, selon tracé fixe et définitif, sont en cours.

Section Bulle – Corpataux

- mesures topographiques de surveillance de deux ouvrages d'art;
- restitutions photogrammétriques et orthophotos de l'autoroute;
- les inscriptions de servitudes au registre foncier pour les passages de canalisations autoroutières, selon tracé fixe et définitif, sont en cours.

Section Corpataux – Fribourg

- mesures topographiques de surveillance de quatre ouvrages d'art;
- restitutions photogrammétriques et orthophotos de l'autoroute;
- les inscriptions de servitudes au registre foncier pour les passages de canalisations autoroutières, selon tracé fixe et définitif, sont en cours.

Section Fribourg – Düdingen

- mesures topographiques de surveillance de trois ouvrages d'art;
- les inscriptions de servitudes au registre foncier pour les passages de canalisations autoroutières, selon tracé fixe et définitif, sont en cours;
- conservation du réseau de points fixes pour le projet d'assainissement P3;
- mesures topographiques spécifiques sur trois ouvrages du projet P3.

Section Düdingen – Flamatt

- mesures topographiques de surveillance de quatre ouvrages d'art;
- les inscriptions de servitudes au registre foncier pour les passages de canalisations autoroutières, selon tracé fixe et définitif, sont en cours;
- conservation du réseau de points fixes pour le projet d'assainissement P3;
- mesures topographiques spécifiques sur neuf ouvrages du projet P3.

Divers

- mise en place d'une structure permettant de gérer les données de l'autoroute sur un système d'information du territoire (SIT);
- relevés topographiques sur les chantiers de l'autoroute.

6. Soumissions

A1 Construction

- 17 lots ont été adjudgés pour un montant de 3 925 317 fr.

A12 Construction

- 10 lots ont été adjudgés pour un montant de 4 261 848 fr.

A1 Entretien

- pas d'adjudication.

A12 Entretien

- 10 lots ont été adjudgés pour un montant de 83 047 536 fr.

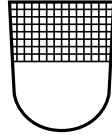
Le montant total des travaux de construction et d'entretien adjudgés en 2002 est de 91 234 701 fr.

Marchés publics

Site des marchés publics (SIMAP), le BAR a participé activement à la mise en place de ce projet (voir généralités DTP) pour le canton de Fribourg en suivant les différentes séances d'information et de formation pour la mise en exploitation du site fribourgeois.

Publications

Des voies romaines à l'autoroute A1, Jean-Pierre Dewarant, Jean-Pierre Dorand, Laurence Margairaz, collectif du Bureau des autoroutes, édité par le Bureau des autoroutes, juillet 2002, à commander sous www.bar-fr.ch.



Canton de Fribourg

Compte rendu du Conseil d'Etat
pour l'année 2002

Chancellerie d'Etat

Imprimerie Saint-Paul, Fribourg 2003

Table des matières

Chancellerie d'Etat	3
Mise en œuvre de la LOCEA	5
Conférence des secrétaires généraux	5
Coopération intercantonale ou transfrontalière	5
Service de traduction	6
Service des élections et votations	6
Presse	7
Service du Grand Conseil	7
Personnel	7
Economat cantonal	7

Chancellerie d'Etat

Le Conseil d'Etat a tenu 61 séances, dont une quinzaine réservée à l'élaboration du programme gouvernemental et du plan financier de la législature 2002-2006, et adopté 2875 arrêtés (52 séances et 2678 arrêtés en 2001). Il a été renvoyé aux Directions pour préavis, rapport ou réponse directe 961 lettres (1041 en 2001). La Chancellerie a légalisé 3608 documents (3849 en 2001). De nombreuses attestations, déclarations et autres certificats furent également délivrés. Le rendement des émoluments figure aux comptes de l'Etat, sous pos. 3105/431.000.

La Conseil d'Etat a répondu à 32 procédures de consultation émanant du Conseil fédéral ou des départements et offices fédéraux. Comme il l'a fait en 2001, le Conseil d'Etat a renoncé à résumer dans son compte rendu chacune de ses réponses, étant précisé que le membre du Grand Conseil qui le souhaite peut consulter le texte de la réponse auprès de la Chancellerie d'Etat. A relever que ces réponses sont communiquées aux membres de la députation fribourgeoise aux Chambres fédérales, ainsi qu'à la presse. Pour l'année 2002, ces procédures ont porté sur les sujets suivants:

1. Evolution future de la politique agricole fédérale
2. Nouvelles négociations bilatérales CH – UE. Prise de position concernant les mandats de négociation du Conseil fédéral (libéralisation générale de la prestation de services, fiscalité de l'épargne, Schengen/Dublin)
3. Encouragement des carburants désulfurés; projet de modification de la loi fédérale sur la protection de l'environnement
4. Ordonnance sur les végétaux interdits
5. Avant-projet de loi fédérale sur les langues nationales et la compréhension entre les communautés linguistiques (loi fédérale sur les langues)
6. Révision partielle de l'ordonnance du 27 octobre 1976 réglant l'admission des personnes et des véhicules à la circulation routière
7. Modification de l'ordonnance sur les routes nationales
8. Rapport et avant-projet concernant la loi fédérale sur le partenariat enregistré entre personnes du même sexe
9. Lignes directrices pour une formation professionnelle modulaire
10. Nouvelle délimitation des zones économiques en redéploiement
11. Avant-projets de code de procédure pénale suisse et de procédure pénale des mineurs
12. Ordonnance concernant la loi fédérale sur les documents d'identité des ressortissants suisses
13. Modification de l'ordonnance sur les substances dangereuses pour l'environnement concernant les substances appauvrissant la couche d'ozone et les substances stables dans l'air et modification de l'ordonnance sur la protection de l'air
14. Modification de l'ordonnance sur la taxe d'incitation sur les composés organiques volatils
15. Encouragement du tourisme par la Confédération: amélioration de la structure et de la qualité de l'offre
16. Arrêté fédéral concernant trois traités en matière de brevets. Révision de la loi fédérale sur les brevets d'invention
17. Modification de la loi sur la protection des obtentions végétales
18. Prix préférentiels applicables aux transports de journaux et de périodiques – projet de révision partielle de l'ordonnance du 29 octobre 1997 sur la Poste
19. Projet de révision de l'article 3a de l'ordonnance sur les banques concernant l'abolition des caisses d'épargne d'entreprise
20. Modification des articles 17 et suivants de l'ordonnance sur la protection contre le bruit
21. Loi fédérale relative à la recherche sur les embryons surnuméraires et sur les cellules souches embryonnaires
22. Modification des dispositions relatives aux boues d'épuration dans l'ordonnance sur les substances
23. Modification de l'ordonnance du 1^{er} juillet 1992 sur les comprimés d'iode
24. Modification de la loi fédérale et de l'ordonnance sur l'acquisition d'immeubles par des personnes à l'étranger
25. Projet de révision de l'ordonnance du 28 juin 2000 sur l'aménagement du territoire
26. Ordonnance relative à la désignation des organisations habilitées à recourir dans le domaine de la protection de l'environnement ainsi que de la protection de la nature et du paysage; inclusion de l'association initiative des Alpes dans la liste des organisations habilitées à recourir
27. Ordonnance concernant les aides financières à l'accueil extra-familial pour enfants
28. Modification de la loi sur les télécommunications et de ses ordonnances d'exécution
29. Initiative parlementaire: article constitutionnel pour une protection contre les dangers naturels

30. Ordonnance du 12 avril 1995 sur les subsides fédéraux destinés à la réduction de primes dans l'assurance-maladie
31. Ordonnance sur les instruments de mesure
32. Révision de la loi fédérale sur les armes.

Le Conseil a participé aux cérémonies et manifestations traditionnelles, profanes ou religieuses, telles que la Fête-Dieu, la manifestation commémorative de la Bataille de Morat, la Fête de la Solennité, la cérémonie In Memoriam, la journée de l'Europe et le Dies Academicus de l'Université de Fribourg ou encore l'inauguration officielle du Comptoir suisse.

Il a eu des séances de travail avec les Gouvernements des cantons de Neuchâtel et Vaud.

Le Conseil d'Etat a également rencontré pour une séance de travail le Conseil communal de Fribourg et le comité de l'Association des communes fribourgeoises. La traditionnelle rencontre avec les préfets a eu lieu, cette année, dans le district de la Gruyère.

A la demande du Conseil d'Etat, une séance réunissant les membres de la Conférence des cadres supérieurs de l'administration cantonale a été organisée.

La présentation des vœux de l'An s'est déroulée selon le cérémonial traditionnel. Les présidences du Grand Conseil, de la Constituante, des Tribunaux cantonal et administratif, les représentants de l'Evêché, de la Corporation ecclésiastique catholique, de l'Eglise évangélique réformée et de la Communauté israélite ainsi que le doyen du Chapitre cathédral de Saint-Nicolas participaient à cette cérémonie, qui eut lieu dans les salons de l'Etablissement cantonal d'assurance des bâtiments, à Fribourg.

Le Collège électoral a tenu quatre séances, pour nommer ou confirmer dans leurs fonctions des personnes chargées de rendre la justice.

Le Conseil d'Etat et le Tribunal administratif réunis a tenu deux séances pour nommer ou confirmer dans leurs fonctions des membres de la Commission d'expropriation.

Cinq visites protocolaires ont eu lieu; elles ont permis au Gouvernement de recevoir l'Ambassadeur du Liban en Suisse, celui de l'Ukraine en Suisse et celui d'Italie en Suisse, ainsi que le consul général de la Fédération de Russie, à Genève, et celui de la République Algérienne Démocratique et Populaire à Genève.

Par la suite, une délégation du Gouvernement a été invitée par l'Ambassadeur du Liban en Suisse et par celui de l'Ukraine en Suisse.

Il a reçu le Gouvernement du canton de Thurgovie.

Le Gouvernement a participé aux festivités marquant le 400^e anniversaire de l'Escalade, à Genève.

Il a officiellement pris congé de M^{me} Fabienne Hohl, juge cantonale, qui a été élue juge fédérale en décembre 2001 par l'Assemblée fédérale.

Lors de leur séance à Fribourg, les membres du Bureau du Conseil des Etats, présidé par le fribourgeois Anton Cottier, ont été reçus à dîner par le Gouvernement.

Le Conseil a également eu l'occasion de saluer M. Natsagiin Bagabandi, président de la République de Mongolie, à l'occasion de sa visite de l'arteplage de Morat, dans le cadre de l'Expo.02.

Lors du passage de leurs trains spéciaux en gare de Fribourg, le Conseil d'Etat a eu l'occasion de féliciter d'abord M. Yves Christen, élu à la présidence du Conseil national, et ensuite M^{me} Micheline Calmy-Rey, élue conseillère fédérale en remplacement de M^{me} Ruth Dreifuss, démissionnaire.

C'est le canton de Fribourg qui a eu l'honneur d'inaugurer la première journée cantonale à l'Expo.02. C'est ainsi que le samedi 19 mai 2002, le Conseil d'Etat avait convié sur l'arteplage de Morat toutes les autorités fribourgeoises, à savoir le Grand Conseil, la Constituante, les Tribunaux cantonal et administratif, les autorités religieuses, les communes et les chefs de service de l'administration cantonale. A cette fête ont également été associés le Conseil fédéral et les Gouvernements des quatre autres cantons hôtes d'arteplages ainsi que la Direction de l'Exposition nationale.

Le Conseil a répondu aux invitations de communautés religieuses pour le repas du Jeudi-Gras au Couvent des Cordeliers, celui de la mi-carême au Couvent des Capucins et le repas de récollection à l'Abbaye d'Hauterive.

Comme il le fait chaque année, le Gouvernement a visité des entreprises du canton, montrant ainsi sa préoccupation constante en matière de développement économique et industriel du canton. En outre, une rencontre avec la Direction UBS SA Région Suisse romande a également eu lieu. Le Conseil a également eu l'occasion de rencontrer le comité de la Radio Télévision Suisse romande ainsi que la Direction de Feldschlösschen SA.

Il a reçu, pour une journée de détente, les anciens membres du Gouvernement et leurs conjoints.

Le Conseil et la députation fribourgeoise aux Chambres fédérales se sont rencontrés à quatre reprises et ont abordé principalement les objets intéressant le canton de Fribourg et ses institutions, dont l'implantation à Fribourg du futur Tribunal fédéral administratif et le projet de nouvelle péréquation financière entre la Confédération et les cantons.

Mise en œuvre de la LOCEA

La nouvelle loi sur l'organisation du Conseil d'Etat et de l'administration (LOCEA) demande au Conseil d'Etat de préciser, dans une vingtaine de cas, les dispositions légales par des règlements d'exécution, cela dans un délai de trois ans dès son entrée en vigueur.

Pour ce faire, le Conseil d'Etat a fixé des priorités et chargé la Conférences des secrétaires généraux de l'organisation et de la mise en œuvre de ces travaux, en étroite collaboration avec l'Office de législation.

En 2002, les projets suivants ont été traités et ont abouti:

- la fixation des attributions des Directions et de la Chancellerie d'Etat
- la fixation des noms des Directions et des unités administratives
- la désignation des services centraux
- la nouvelle organisation de l'administration fixée dans un organigramme contenant les subordinations et le rattachement des unités administratives
- l'adaptation de la législation spéciale à la LOCEA.

Durant la même année, les projets suivants ont été mis en route:

- l'institution d'un service d'organisation de l'administration cantonale
- l'élaboration de règles générales sur l'organisation des unités administratives.

Conférence des secrétaires généraux

La Conférence des secrétaires généraux, présidée par le chancelier d'Etat, a tenu dix séances en 2002 au cours desquelles elle a traité les objets principaux suivants: la mise en œuvre de la loi d'organisation du Conseil d'Etat et de l'administration, la transmission par courrier électronique des messages, projets de lois, de décrets et de rapports destinés au Grand Conseil, la publication des actes législatifs, la protection des données personnelles.

Coopération intercantonale ou transfrontalière

Dans son compte rendu pour l'année 1994, au chapitre «Chancellerie d'Etat», le Gouvernement a présenté en détail son activité sur le plan de la coopération intercantonale ou transfrontalière. Sans expliquer à nouveau les diverses formes de coopération, le Conseil présente ci-après les objets principaux traités par les conférences auxquelles ses membres ont participé et collaboré activement en 2002:

Conférence des Gouvernements cantonaux (CdC)

La Conférence des Gouvernements cantonaux a tenu cinq assemblées plénières en 2002 auxquelles a participé, pour notre canton, le président du Conseil en exercice ou le vice-président. Parmi les objets les plus importants qui ont été débattus, il faut citer: les nouvelles négociations bilatérales avec l'Union Européenne, l'utilisation des revenus en provenance des réserves d'or de la Banque Nationale, la réforme de la péréquation financière et de la répartition des tâches entre la Confédération et les cantons, la réforme des droits populaires (introduction de l'initiative des cantons), l'association des cantons à l'élaboration du programme de législation du Conseil fédéral pour les années 2003-2007.

Conférence des Gouvernements de Suisse occidentale (CGSO)

La Conférence des Gouvernements de Suisse occidentale (CGSO) a tenu quatre assemblées plénières au cours de l'année 2002. Le dossier de la participation des parlements à la négociation de projets de conventions et de concordats intercantonaux a retenu, comme en 2001, l'attention de la CGSO. Cette Conférence a également examiné son fonctionnement et ses rapports avec la Conférence des Gouvernements cantonaux et prédiscuté certains objets traités par celle-ci. L'implantation du Tribunal administratif fédéral à Fribourg a aussi été au centre des préoccupations de la CGSO, qui soutenait le choix de Fribourg.

Espace Mittelland (EM)

Après l'élargissement en 2000 de l'EM aux cantons de Vaud et du Valais, le risque de recoupement d'activités de l'EM avec des organisations romandes préexistantes était grand. Le Comité gouvernemental a souhaité par conséquent recentrer les activités de l'EM sur quelques thématiques et éviter ainsi la dilution des ressources et des énergies. Il a identifié quatre axes prioritaires d'actions dans lesquels des projets de collaboration multilatérale pourraient se développer aisément: infrastructures ferroviaires et routières, essor économique, formation, recherche et santé publique. Ce dernier thème, jugé trop sensible pour le moment, est mis en veilleuse.

Pour chaque domaine d'action prioritaire retenu, une journée de réflexion a été organisée avec des experts. Les thèses et propositions formulées ont permis de rédiger un premier rapport intermédiaire. Les travaux se poursuivent pour approfondir les réflexions et pour établir un plan de mesures afin de permettre la mise en œuvre des propositions retenues.

La collaboration avec l'Association de promotion de l'EM, fondée en 2001, s'est poursuivie de manière intensive, notamment avec le soutien des Chambres de commerce.

Lors de l'Expo.02, le projet de l'EM «Heimatfabrik» a été présenté sur l'Arteplage de Morat. Ce fut une présence originale et fort remarquée.

Le Forum des parlementaires s'est tenu à l'Ecole polytechnique de Lausanne le 23 août 2002 avec deux thèmes de discussion: la politique agricole 2007 et la formation professionnelle dans l'EM.

Groupe de concertation des cantons frontaliers limitrophes de la France

Le canton est invité aux séances de ce groupe et y participe en fonction de l'ordre du jour. Les travaux de ce groupe abordent des problèmes transfrontaliers.

Assemblée des régions d'Europe (ARE)

Les cantons romands membres de l'ARE ont confié au chef du Département des institutions et des relations extérieures du canton de Vaud le soin de les représenter et de les informer sur les discussions qui se tiennent dans le cadre du Bureau et de l'Assemblée générale de l'ARE. En 2002, le Bureau s'est réuni en avril à Exeter (GB) et en octobre à Brixen (I). Quant à l'Assemblée générale, elle s'est tenue les 28 et 29 novembre 2002 à Naples. A cette occasion, la représentation des cantons romands a été confiée au chef du Département des finances, de l'agriculture et des affaires extérieures du canton du Valais.

Conseil du Léman

Le canton est invité aux séances de ce conseil et y participe en fonction de l'ordre du jour.

Groupe «contact» des cantons

Ce groupe n'a tenu aucune séance en 2002 et n'a eu aucune activité durant cette année-là. Les activités de ce groupe sont reprises par la Conférence des gouvernements cantonaux.

Service de traduction

La modification la plus importante survenue au cours de l'année pour le Service de traduction tient dans la nouvelle procédure de publication des actes législatifs, entrée en vigueur le 1^{er} janvier 2002.

En effet, depuis cette date, les actes législatifs de portée générale ne sont plus publiés dans la Feuille officielle du canton de Fribourg ni dans le Bulletin des lois mais «uniquement» dans le nouveau Recueil officiel fribourgeois (ROF) et, comme jusqu'ici, dans le Recueil systématique de la législation fribourgeoise (RSF). Avec l'introduction de ce nouveau mode de faire, plusieurs étapes du travail, qui exigeaient beaucoup d'efforts, ont pu être groupées en une seule étape et, ainsi, le travail a été simplifié. En outre, la plupart des formats de composition des textes ont été éliminés au profit d'un modèle unique, et plusieurs phases de contrôle et de correction ont pu être supprimées. En même temps, des nouveaux délais ont été introduits pour la remise des projets d'actes législatifs, de façon que le Service des publications officielles et le Service de traduction puissent contrôler les projets avant leur présentation au Conseil d'Etat et les préparer pour l'impression.

C'est grâce aux grands efforts consentis par le Service des publications officielles et à la maîtrise de la matière par celui-ci que les difficultés rencontrées ont pu être surmon-

tées et que la nouvelle procédure a pu être mise en place à la satisfaction de tous les acteurs.

L'élaboration de fiches terminologiques – la contribution pour l'utilisation de la banque de données terminologiques TERMDAT de la Chancellerie fédérale – a pu être poursuivie grâce à la collaboration d'une stagiaire. Ce chapitre du projet «Instruction publique» devrait être terminé en 2003.

Enfin, trois traductrices appartenant à deux Directions ont démissionné au cours de l'année; les quelques raisons invoquées à l'appui de leur démission justifient une analyse un peu plus approfondie de la situation des traducteurs et traductrices. Les premiers résultats de cette analyse sont attendus en 2003.

Service des élections et votations

1. Votations

a) Votations fédérales

Quatre votations fédérales ont eu lieu:

- le 3 mars 2002, le peuple fribourgeois s'est prononcé sur deux objets:
 1. Initiative pour l'adhésion à l'ONU (acceptée par 52 490 voix contre 36 250 voix)
 2. Initiative pour une durée du travail réduite (refusée par 60 924 voix contre 27 630 voix)
- le 2 juin 2002, le peuple fribourgeois s'est prononcé sur deux objets:
 1. Modification du code pénal (interruption de grossesse) (acceptée par 38 329 voix contre 15 590 voix)
 2. Initiative populaire «pour la mère et l'enfant» (refusée par 43 667 voix contre 10 047 voix)
- le 22 septembre 2002, le peuple fribourgeois s'est prononcé sur deux objets:
 1. Initiative sur l'or et contre-projet «l'or à l'AVS, aux cantons et à la Fondation»
(initiative refusée par 33 502 voix contre 28 630 voix)
(contre-projet refusé par 31 998 voix contre 29 267 voix)
(question subsidiaire: le contre-projet obtient 30 638 voix contre 27 502 pour l'initiative)
 2. Loi sur le marché de l'électricité (LME) (refusée par 36 107 voix contre 26 478 voix)
- le 24 novembre 2002, le peuple fribourgeois s'est prononcé sur deux objets:
 1. Initiative populaire «contre les abus dans le droit d'asile» (refusée par 37 006 voix contre 29 472 voix)
 2. Révision de la loi sur l'assurance-chômage (acceptée par 34 138 voix contre 31 706 voix)

b) Votation cantonale

Aucune votation cantonale n'a eu lieu en 2002.

2. Elections

Aucune élection n'a eu lieu en 2002.

Presse

		2002	2001
Communiqués:	Conseil d'Etat	42	41
	Chancellerie d'Etat	39	37
	Collège électoral	4	5
	Conseil d'Etat et Tribunal administratif réunis	2	0
Conférences de presse:	Conseil d'Etat	1	0
	Chancellerie d'Etat	24	21

Service du Grand Conseil

Pour l'année 2002, comme cela se fait au demeurant chaque année, il y a lieu de rappeler certaines statistiques, à savoir:

		2002	2001
Projets de lois adoptés par le Grand Conseil		20	20
Projets de décrets adoptés par le Grand Conseil		22	24
Rapports dont le Grand Conseil a pris acte		16	13
		dépôts	réponses
		2002	2001
Motions		24	23
Postulats		22	17
Interpellations ¹		–	–
Questions écrites ¹		–	–
Questions		93	90
		2002	2001
Séances du Grand Conseil		18	22
Séances de commissions		105	92

¹ Remplacées depuis le 1^{er} janvier 2002 par la «Question».

Personnel

Le 1^{er} juillet 2002, M. Raymond Boschung, chef de chancellerie et responsable des élections et votations auprès de la Chancellerie d'Etat depuis 1987, a pris sa retraite anticipée. Il a été remplacé par M. Jean-François Romanens.

Economat cantonal

Généralités

L'Economat a procédé aux achats de matériel de bureau, des machines et appareils destinés aux services de l'administration cantonale ainsi qu'aux établissements de l'Etat. L'entretien des machines et appareils de bureau a été organisé dans les limites du strict nécessaire. L'Economat a passé commande pour les travaux d'impression de l'Etat, dont une partie a été exécutée par son propre atelier d'impression. Il a effectué les travaux de reliure pour l'administration cantonale, ainsi que le microfilmage des documents de l'Etat sur la base du programme prévu.

L'Economat est entré dans sa première année effective comme unité-pilote du projet 4 de la Nouvelle gestion publique (NGP).

Matériel de bureau

En 2002, les prix des fournitures de bureau sont restés stables alors que ceux du papier ont quelque peu diminué. Quant aux prix des fournitures informatiques (toner et encres), ils ont considérablement augmenté. La possibilité d'acheter les fournitures de bureau sur la base de contrats conclus par GRAFOSA (Centrale d'achat du Groupe romand des économats cantonaux) permet d'obtenir des prix avantageux. De nouveaux contrats pour mise à disposition de photocopieurs au système du tarif copie ont été élaborés par ladite centrale d'achats. Le chef de l'Economat est gérant de Grafosa pour les prochaines années.

Machines et appareils de bureau

L'Economat s'est efforcé de rationaliser l'acquisition des machines et appareils de bureau en limitant les marques et les modèles à prévoir lors des achats; il a tenu compte de l'équipement déjà existant dans les secteurs intéressés. Ces achats se sont faits auprès des commerçants spécialisés fribourgeois ou des firmes suisses ayant, si possible, une agence et du personnel domicilié dans le canton. L'Economat veille à acheter des produits de qualité aux prix les plus favorables et selon les réels besoins d'utilisation des services. Les nouvelles méthodes de travail favorisent l'utilisation de l'informatique dans tous les secteurs de l'administration cantonale ainsi que les appareils multifonctions (multimédia), copieurs couleurs et fax.

Entretien des machines et appareils

L'Economat fait un examen approfondi de l'état des machines endommagées au cours de l'année, ordonnant, suivant le cas, des interventions importantes voire un échange standard. Ces travaux sont confiés aux commerçants spécialisés du canton.

Bureau des imprimés

L'activité du bureau des imprimés est régie par l'arrêté du 18 novembre 1985 sur le statut et les attributions de l'Economat cantonal.

Durant l'année 2002, chaque demande de fourniture d'imprimés a été examinée afin de trouver le meilleur compro-

mis entre les exigences techniques et économiques du document à produire, tout en respectant au mieux les désirs des services demandeurs.

Le bureau des imprimés est resté à disposition de chaque service et établissement de l'Etat pour l'examen et le conseil sous les aspects technique et financier dans la préparation de toute publication ou édition de documents.

Son équipement de PAO (publication assistée par ordinateur) – parfaitement compatible avec les installations du monde des arts graphiques – qui permet la réalisation professionnelle d'imprimés en tous genres ainsi qu'une importante amélioration de la présentation des documents et une plus grande souplesse en cas de modification en vue d'une réédition, en même temps qu'une réduction substantielle des coûts de réalisation de l'imprimé, a été mis à forte contribution.

Chaque fois que cela est possible, l'Economat a réalisé ces travaux dans son atelier, en offset, en impression numérique ou en photocopie tant en noir-blanc qu'en couleurs. Ces derniers procédés prennent de plus en plus d'importance dans la production de documents administratifs. L'atelier d'impression a vu croître une fois de plus le nombre de tirages en couleurs sur ses installations numériques couleur (scanner-photocopieur-imprimante). Le secteur des imprimés a testé plusieurs solutions d'impression numérique couleur en vue de l'acquisition d'une nouvelle installation qui devra lui permettre de répondre à la demande croissante de ses usagers.

L'Economat a réalisé plus de 200 000 copies couleurs, 6 000 000 de copies noir/blanc sur son installation centralisée et près de 2 000 000 en offset. L'Economat a pu bénéficier de l'aide de trois personnes en programme d'occupation, ce qui explique en partie l'augmentation du volume des travaux réalisés dans son imprimerie intégrée. Les services demandeurs transmettent de plus en plus les fichiers sous forme numérique, soit sur supports amovibles, soit par e-mail. Les installations permettent en outre de réaliser des brochures avec couvertures en une seule opération entièrement automatisée. Elles permettent également de réaliser des travaux avec adressage automatique (mailing) sur la base de fichiers d'adresses ou de feuilles imprimées et de personnaliser chaque document.

L'Economat s'est efforcé de répartir équitablement les travaux d'impression et d'édition des services et établissements de l'Etat entre les diverses entreprises le plus souvent domiciliées dans le canton et inscrites au Registre du commerce. Comme par le passé, les critères d'attribution des travaux sont: l'aspect économique, l'importance de l'entreprise, le nombre d'employés, la qualité générale des travaux, le respect des délais et, d'une manière générale, la qualité des services offerts. Comme indiqué ci-dessus, le bureau des imprimés a accordé une importance prépondérante à l'aspect financier. C'est pourquoi près de 200 demandes d'offres ont à nouveau été adressées aux imprimeurs; ces demandes ont toutes été analysées et comparées avant l'attribution des commandes définitives.

Travaux de reliure

L'atelier de reliure a pris en charge les travaux de l'ensemble des secteurs de l'administration cantonale.

Volumes demi-toile	208 volumes
Volumes pleine toile	779 volumes
Volumes demi-cuir	48 volumes
Volumes emboîtages	333 volumes
Volumes restauration	5 volumes
Volumes registres restauration	20 volumes
Volumes restauration parchemin du XV ^e siècle	1 volume
Registres neufs	21 volumes
Registres neufs en demi-cuir	4 volumes
Etuis en forme de livre	10 volumes
Total des volumes en reliure artisanale	1429 volumes

Dans ces travaux en reliure artisanale figuraient:

- 1 Livre d'Or pour le Conseil d'Etat avec étui en forme de livre
- 5 restaurations du registre du feu de Fribourg en demi-peau de chèvre
- 10 étuis en forme de livre pour divers services
- 4 collages de cartes diverses sur carton plume 70 x 100 cm
- 1 restauration registre de notaire en parchemin du XV^e siècle.

Dans le secteur semi-industriel, ce ne sont pas moins de 13 895 brochures et 410 laminages qui ont été confectionnés, dont 2100 bindomatic; 2160 spirales en plastique et en métal; 8500 collages sur gaze et 1135 brochures, agrafages et entoillages.

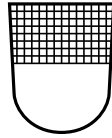
Centrale des microfilms

La centrale de microfilmage a poursuivi la mise sur bobines des microfilms des registres des familles ainsi que des fiches de l'état civil cantonal. La centrale de microfilmage a assuré le microfilmage de divers documents en provenance des Archives de l'Etat, de la Bibliothèque cantonale et universitaire, du Service des biens culturels ainsi que du Couvent des Cordeliers.

Le nombre des prises de vues de l'année 2002 est de 119 450, dont 95 707 en films de 35 mm et 23 743 en films de 16 mm

Formation

Par des journées d'étude, des visites d'expositions, un choix de documentation, le personnel de l'Economat s'efforce de se tenir au courant des nouveautés sur le marché suisse et de conseiller les services dans le choix des acquisitions. Des cours informatiques pour la mise en place de SAP/R3 ont été suivis par le personnel administratif du service.



Canton de Fribourg

Compte rendu du Conseil d'Etat
pour l'année 2002

Etat des motions et postulats pendants

Imprimerie Saint-Paul, Fribourg 2003

Table des matières

Etat des motions et postulats pendants . .	3
1. Direction de l’instruction publique et des affaires culturelles	3
2. Direction de la justice, de la police et des affaires militaires	3
3. Direction de l’intérieur et de l’agriculture	4
4. Direction de l’économie, des transports et de l’énergie	4
5. Direction de la santé publique et des affaires sociales	4
6. Direction des finances	5
7. Direction des travaux publics	5
8. Chancellerie d’Etat	5

Etat des motions et postulats pendants

(Article 78 de la loi du 15 mai 1979 portant règlement du Grand Conseil)

Rappel

L'article 78 de la loi du 15 mai 1979 portant règlement du Grand Conseil prescrit: «Le Conseil d'Etat fait chaque année, dans son compte rendu, un rapport spécial au Grand Conseil, dûment motivé, sur l'état des motions et postulats pendants et sur la suite qu'il leur a donnée ou qu'il entend leur donner».

Ce rapport spécial comprend par conséquent:

- a) les motions acceptées dans l'année sur laquelle porte le compte rendu ou les années antérieures, dans la mesure où la suite définitive donnée n'a pas déjà été mentionnée dans un compte rendu précédent;
- b) les postulats acceptés dans l'année sur laquelle porte le compte rendu ou les années antérieures, dans la mesure où la suite définitive donnée n'a pas déjà été mentionnée dans un compte rendu précédent.

En revanche, il ne comprend pas les motions et postulats auxquels le Conseil d'Etat n'a pas encore répondu en raison du fait que le délai légal de réponse n'est pas encore échu. Il ne comprend également pas les motions et postulats que le Grand Conseil a refusé de prendre en considération.

Remarque

En vue de son examen par le Grand Conseil, cet état est établi par Direction (y compris la Chancellerie d'Etat).

1. Direction de l'instruction publique et des affaires culturelles

Motions

Jacques Baudois/Bernard Garnier relative à l'apprentissage des langues au niveau de la scolarité obligatoire, acceptée le 2 octobre 2001: le Bureau du Grand Conseil a accepté de reporter le délai du rapport à octobre 2003.

Monique Fahrni-Herren/Ursula Krattinger-Jutzet relative au mandat définissant la profession d'enseignant à chaque degré d'enseignement: cette motion a été transformée en postulat le 10 mai 2000. Elle a donné lieu à un rapport transmis au Grand Conseil en 2001 et dont celui-ci a pris acte le 20 mars 2002.

Postulats

Marie-Louise Rudaz/Damien Piller relatif à un modèle à deux échelons: cours préparatoires à la HEP et maturité pour les adultes: un rapport a été transmis au Grand Conseil en 2001; celui-ci en a pris acte le 20 mars 2002.

Stéphane Gmünder/Pierre-Noël Bapst «Se doper, c'est tricher!»: ce postulat a fait l'objet d'un rapport dont le Grand Conseil a pris acte le 17 septembre 2002.

Josef Fasel relatif à la répartition des tâches, à la clé de répartition des coûts et aux calculs dans le domaine scolaire: ce postulat a fait l'objet d'un rapport dont le Grand Conseil a pris acte le 11 décembre 2002.

Solange Berset/Isabelle Chassot relatif aux subventions cantonales à la culture: ce postulat a fait l'objet d'un rapport dont le Grand Conseil a pris acte le 17 septembre 2002.

Solange Berset relatif aux conventions avec l'EmaF (Ecole de multimédia et d'art de Fribourg): ce postulat a été accepté le 9 octobre 2001; le Bureau du Grand Conseil a accepté de reporter le délai de présentation du rapport à avril 2003.

Martin Tschopp/Max Felser relatif au manque possible d'instituteurs/trices dans le canton de Fribourg: ce postulat a été accepté le 18 octobre 2001 et a fait l'objet d'un rapport dont le Grand Conseil a pris acte le 11 décembre 2002.

Christine Bulliard/Beat Vonlanthen relatif à la mise en place d'une direction d'école aux écoles primaires: ce postulat a été accepté le 12 novembre 2002 et fera l'objet d'un rapport dans le délai légal.

2. Direction de la justice, de la police et des affaires militaires

Motion

Charles-Antoine Hartmann et consorts demandant une modification de l'article 64 de la Constitution cantonale (création d'un conseil supérieur de la magistrature), prise en considération le 20 juin 2001: un projet de décret constitutionnel a été transmis au Grand Conseil le 29 octobre 2002.

Postulats

Louis-Marc Perroud concernant la désignation des magistrats professionnels par le Grand Conseil (motion transformée en postulat le 17 février 1998): un rapport a été présenté au Grand Conseil, qui en a pris acte le 18 septembre 2002.

Dominique Virdis Yerly concernant la sécurité des citoyens (délinquance juvénile), pris en considération le 12 décembre 2002: un rapport sera présenté au Grand Conseil dans le délai légal.

3. Direction de l'intérieur et de l'agriculture

Motions

Georges Godel/Francis Maillard demandant des mesures d'accompagnement permettant de faciliter l'adaptation de l'agriculture fribourgeoise aux nouvelles «donnes» de la politique agricole suisse, acceptée le 19 février 1997: suite sera donnée dans le cadre de l'adaptation en cours de la législation agricole cantonale.

Madeleine Genoud-Page concernant l'article 20 de la loi sur les communes: reprise d'une proposition, acceptée le 22 juin 2001: un projet de modification de la loi sur les communes sera soumis au Grand Conseil en novembre 2003.

Beat Vonlanthen/Jean-Pierre Dorand demandant la création d'un prix pour la promotion du bilinguisme et de la compréhension entre les communautés linguistiques: cette motion a été développée le 20 mars 2002; une prolongation du délai de réponse a été accordée par le Bureau du Grand Conseil le 25 octobre 2002; une réponse sera donnée au Grand Conseil dans le courant de l'année 2003.

Louis Duc demandant la création d'un organe de médiation dans le canton: cette motion a été développée le 3 mai 2002; une prolongation du délai de réponse a été accordée par le Bureau du Grand Conseil le 25 octobre 2002; une réponse sera donnée dans le courant de l'année 2003.

Christine Schneuwly demandant l'introduction d'une nouvelle loi sur la police des chiens: cette motion a été développée le 3 mai 2002; une prolongation du délai de réponse a été accordée par le Bureau du Grand Conseil le 25 octobre 2002; une réponse sera donnée dans le courant de l'année 2003.

Postulats

Gilbert Cardinaux concernant la loi sur les impôts communaux, accepté le 10 mai 2000: un rapport a été transmis au Grand Conseil à la fin de l'année 2002.

Gilbert Cardinaux/Fritz Burkhalter concernant le maintien d'abattoirs dans le canton, accepté le 15 novembre 2000: un rapport a été soumis au Grand Conseil en novembre 2002.

Jean-Pierre Dorand relatif au mécanisme de péréquation financière en faveur des villes-centres, développé le 10 mai 2001: la réponse à ce postulat a été transmise au Grand Conseil à la fin de l'année 2002 mais ne sera traitée qu'en 2003.

Jean-Louis Romanens/Willy Audergon concernant les amendes dans l'exercice de la chasse, accepté le 9 novembre 2001: un rapport sera soumis au Grand Conseil dans le courant de l'année 2003.

Michel Losey/Joe Genoud concernant une nouvelle clef de l'indice de la capacité financière des communes et une nouvelle classification de celles-ci, développé le 12 juin 2002: la réponse sera donnée dans le courant du premier trimestre 2003 au Grand Conseil.

4. Direction de l'économie, des transports et de l'énergie

Motions

Louis-Marc Perroud concernant la création d'une loi cantonale d'application de la loi fédérale sur les chemins pour piétons et les chemins de randonnée pédestre et *Beat Vonlanthen* concernant la loi sur les chemins pour piétons et les chemins de randonnée pédestre: ces motions ont été acceptées le 12 juin 2002 et suite leur sera donnée par la révision en cours de la loi du 20 septembre 1990 sur le tourisme.

Postulats

Dominique Rhême/Jean-Pierre Dorand concernant la création d'un pôle «Plateau de Pérolles», accepté le 19 juin 2001: ce postulat a fait l'objet d'un rapport dont le Grand Conseil a pris acte le 19 septembre 2002.

Laurence Terrin/Michel Monney concernant l'augmentation de l'offre de transports publics, accepté le 19 septembre 2002: un rapport sera présenté au Grand Conseil en 2003.

Nicolas Bürgisser concernant la desserte du Plateau de Pérolles par le train, accepté le 15 novembre 2002: un rapport sera présenté au Grand Conseil en 2003.

5. Direction de la santé publique et des affaires sociales

Motion

Catherine Keller-Studer relative à la loi d'application de la LAMal (cotisations non payées, retenues sur le salaire), prise en considération le 7 novembre 2001: un groupe de travail, composé de représentants des communes et des services cantonaux, a été nommé et il est chargé de présenter un avant-projet de modification légale dans le sens de la motion.

Postulats

Françoise Morel/Antoinette Romanens concernant la cantonalisation des structures sanitaires: hôpitaux, établissements médico-sociaux, aide et soins à domicile, accepté le 11 février 2000: un groupe de travail a été chargé d'étudier la problématique soulevée par ce postulat et il déposera son rapport au Comité de pilotage durant le premier semestre 2003.

Antoinette Romanens/Isabelle Chassot relatif à la loi du 20 mai 1986 d'aide aux institutions pour personnes handicapées ou inadaptées, accepté le 20 mars 2002: le rapport y relatif sera intégré dans le message qui accompagnera la refonte de la législation cantonale sur l'aide financière aux institutions spécialisées.

6. Direction des finances

Motions

Louis-Guy Vorlet/Robert Biemann demandant de modifier la loi sur les droits de mutation et les droits sur les gages immobiliers pour que la base de calcul des droits de mutation des immeubles soit toujours le prix d'adjudication en cas de vente forcée, quelle que soit la valeur vénale, acceptée le 17 novembre 1999: le Conseil d'Etat, dans le cadre des mesures destinées à améliorer les perspectives financières de l'Etat (message n° 286 du 13 février 2001), a proposé au Grand Conseil de reporter la modification de la loi à 2004, ce qui a été accepté par le Grand Conseil en avril 2001.

Jean-Jacques Collaud demandant que les décisions disciplinaires concernant des juges ou du personnel de l'Etat soient communiquées au plaignant, acceptée le 9 mai 2001: la loi sur l'organisation judiciaire a été complétée par un nouvel article 114ter qui prévoit que l'autorité indique au dénonciateur si une suite a été donnée ou non à sa dénonciation. Pour le personnel de l'Etat, une disposition identique figure à l'article 112 du code de procédure et de juridiction administrative.

Paul Vonlanthen demandant de modifier la législation relative au régime de pension des magistrats, acceptée le 19 septembre 2001: le Conseil d'Etat a constitué un groupe de travail comprenant des députés et des magistrats. Un projet est en cours d'élaboration avec le concours d'un expert externe et de l'Office du personnel. Le Grand Conseil sera saisi de ce dossier en 2003.

Georges Godel/Jean-Louis Romanens demandant de modifier la loi sur les impôts cantonaux directs afin que les bénéficiaires en capital chez les indépendants soient considérés comme une prestation du pilier 3a et imposés en conséquence, acceptée le 19 mars 2002: le Conseil d'Etat présentera une proposition au Grand Conseil dès que le Parlement fédéral se sera déterminé sur ce même objet pour l'impôt fédéral direct et dans la loi sur l'harmonisation des impôts directs des cantons et des communes.

Rudolf Vonlanthen demandant l'introduction d'un frein à l'endettement par l'obligation pour toute nouvelle législation entraînant des dépenses supplémentaires de modifier d'autre(s) législation(s) pour assurer une compensation financière, acceptée le 19 mars 2002 et transmise pour examen à la Constituante conformément à la réponse du Conseil d'Etat. Le projet de nouvelle constitution mis en consultation s'en est inspiré.

André Ackermann demandant de modifier la loi sur les impôts cantonaux directs (LICD) afin que la réduction de 2 % supplémentaire du barème prévue dès 2003 soit reportée à 2006, acceptée le 19 mars 2002. Le Grand Conseil a modifié la LICD le 12 juin 2002, sur la proposition du Conseil d'Etat, avec effet à partir de 2005.

Postulat

Beat Vonlanthen/Charly Haenni demandant un rapport sur les applications informatiques à l'Etat de Fribourg en rapport avec la société d'information (guichet virtuel, gouvernement électronique, droit de vote par voie électronique), accepté le 7 mars 2001: un rapport sera présenté en 2003 sur les réalisations et les travaux en cours.

7. Direction des travaux publics

Postulat

Michel Losey/Charly Haenni concernant la mise en place d'un contrat nature entre les propriétaires de chalets sis sur la rive sud du lac de Neuchâtel et les collectivités publiques, accepté le 1^{er} juin 2002: un rapport sera présenté au Grand Conseil dans le délai légal.

8. Chancellerie d'Etat

Motion

Solange Berset/Dominique Rhème demandant une loi sur l'information et l'accès au document, acceptée le 9 février 2001 (délai de deux ans accepté par le Grand Conseil pour la réalisation de cette motion): les travaux préparatoires de législation ont été mis en œuvre à la suite de l'entrée en vigueur de la loi sur l'organisation du Conseil d'Etat et de l'administration.

